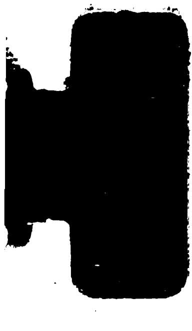
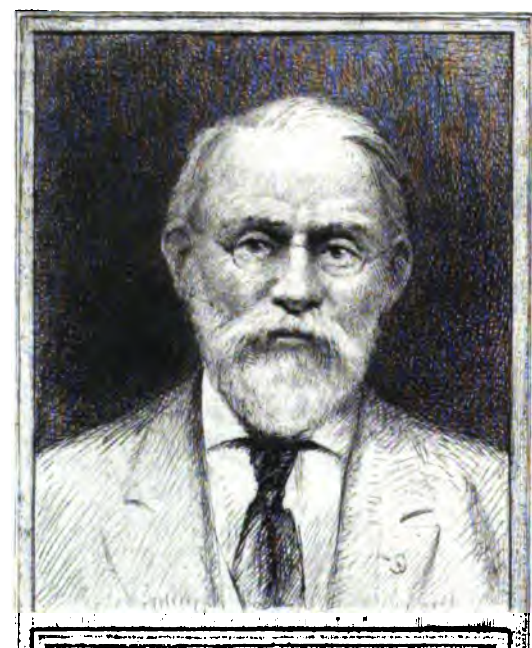




MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS



ARRAS

Imp Rohard-Courtin, place du Pont-de-Cité, n° 6

M. D. CCC XCIII.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

IIᵉ Série. — Tome XXIV.

ARRAS

Imp Rohard-Courtin, place du Pont-de-Cité, n° 6

M. D. CCC. XCIII


Printed in France.

I

Séance publique du 22 Décembre 1892.



DISCOURS D'OUVERTURE

par

M. H. de MALLORTIE,

Président.

MONSEIGNEUR,

MESDAMES ET MESSIEURS

JE manquerais à mon devoir de Président de l'Académie, je méconnaîtrais les sentiments unanimes de mes confrères et, sans nul doute aussi, je tromperais votre attente si je ne remerciais tout d'abord, avec une sincère effusion, Mgr Williez, évêque d'Arras, Boulogne et St-Omer, de la haute marque d'estime et de sympathie dont il veut bien nous honorer en assistant à notre modeste séance littéraire.

MONSEIGNEUR,

Nous savons combien vos moments sont comptés et précieux, et notre reconnaissance n'en est que plus vive. Laissez-nous espérer que vos nombreuses et importantes occupations,

que les nobles soucis de l'administration d'un vaste diocèse vous permettront quelquefois de nous consacrer de courts instants économisés sur le devoir, et que l'Académie d'Arras pourra compter encore des jours heureux comme celui-ci.

MESDAMES ET MESSIEURS,

M. le général de division Zurlinden a bien voulu écrire au Président de l'Académie pour lui exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à cette séance : « Les exigences du service seules l'empêchent d'être des nôtres ; » et par une bienveillance dont nous ne saurions trop le remercier, M. le Général s'est fait représenter par M. Devaureix, son chef d'état-major, auteur militaire très apprécié.

M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais, appelé dans la Nièvre par un devoir de piété filiale, a fait gracieusement excuser son absence par son Chef de cabinet.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Avant de donner la parole à M. le Secrétaire-Général, j'ai aussi un devoir à remplir, celui d'envoyer un pieux souvenir et un dernier adieu aux deux Membres que l'Académie a perdus pendant l'année qui vient de s'écouler.

MM. Gossart et Brégeaut étaient tous deux pharmaciens, tous deux chimistes et naturalistes distingués, tous deux professeurs à l'Ecole secondaire de Médecine et de Pharmacie d'Arras jusqu'au dernier jour de cette Ecole.

M. Brégeaut était le Nestor de notre Société ; né à la fin du XVIIIe siècle, il a traversé presque tout le XIXe, et si Dieu lui avait accordé encore quelques années de grâce, il aurait aperçu l'aurore du XXe. On a remarqué que la longé-

vité est en quelque sorte le privilège des savants, et sans aller chercher des exemples dans le XVIIIe siècle, Fontenelle, par exemple, décédé à 100 ans et Mabillon à 106 ans, permettez-moi de ne citer que des savants qui furent nos contemporains : Becquerel, de l'Académie des Sciences, qui mourut à 100 ans passés, et Chevreuil, le plus vieil étudiant de France, qui cessa de vivre à 105 ans.

Messieurs, à la fin de la vie, comme à la fin d'un orage, on tourne naturellement ses yeux vers le ciel et sa pensée vers Dieu. La religion veillait au chevet de M. Brégeaut quand il termina sa longue et laborieuse carrière.

M. Gossart recevra tout à l'heure, dans le discours de M. le Récipiendaire, son successeur à l'Académie, l'hommage qui lui est dû.

Je prie M. le Secrétaire-Général de donner lecture de son rapport annuel sur les travaux de l'Académie.





RAPPORT

sur les

TRAVAUX DE L'ANNÉE

par

M. l'Abbé DERAMECOURT,

Secrétaire-Général.

MESDAMES ET MESSIEURS,

En reculant jusqu'à ce jour sa séance publique réglementaire, l'Académie a mis son rapporteur dans la nécessité de vous présenter une sorte d'inventaire de fin d'année.

Heureusement que notre bilan ne se solde pas en déficit.

Par les temps difficiles que nous traversons, notre Compagnie peut même se féliciter du résultat de sa gestion. Les journées blanches — je veux dire les séances sans lecture — n'ont pas été nombreuses et même ces journées-là n'ont pas été sans profit.

Quoique l'affaire du démantèlement ne nous ait point procuré tous les avantages que nous étions en droit d'attendre, elle n'a pas été stérile, grâce aux connaissances et au zèle de plusieurs de nos associés : nous espérons que l'avenir nous y réserve encore quelques bons produits.

Nous savons, en tout cas, que nos articles ne sont pas

des actualités ; notre clientèle se compose de personnes graves, amies des objets que le temps a consacrés. Or, il se trouve que ces objets ont encore de généreux partisans.

Chose étonnante, et qui n'est point faite pour nous attrister, notre génération, qui se jette, à corps perdu, dans toutes les nouveautés et même dans toutes les aventures, a un penchant marqué et souvent onéreux pour les choses d'autrefois. Vieux livres, vieux meubles, vieux bijoux, vieux bibelots, elle achète tout, et à bon prix, au point d'amener certains trafiquants à se faire une spécialité du vieux-neuf.

Est-ce là la marque d'un goût qui s'épure en comparant les styles et les époques ; est-ce là le signe d'une période raffinée, amie du bien-être, impuissante à le créer elle-même, et qui en emprunte les meilleurs instruments à tous les siècles antérieurs ? Je n'ai pas à discuter ce point, mais à le constater et à en tirer profit, pour ceux qui, comme notre Compagnie, ne donnent que des produits de bonne marque.

Donc, Mesdames et Messieurs, notre Académie, peu soucieuse du présent et de la nouveauté, a continué d'étudier le passé. Ce passé ne remontait pas loin, il est vrai, dans la dernière et fort intéressante lecture de M. le Gentil, sur M. l'abbé Bacuez. Mais M. l'abbé Bacuez était un homme antique, instruit comme un concile, régulier et pieux comme un Sulpicien, âpre au travail et fidèle à ses amis comme un fils de l'Artois.

A part cette étude biographique et bibliograghique, qui met en relief un des auteurs ecclésiastiques les plus estimables de notre temps, nous n'avons guère dépassé les premières années du siècle qui finit, mais nous avons pénétré assez avant dans les siècles antérieurs.

Le tableau de l'administration du baron de la Chaise a continué de fournir à M. le comte de Hauteclocque l'occasion de nous raconter l'histoire du premier empire dans le département du Pas-de-Calais. La vigueur toute militaire

avec laquelle le préfet faisait exécuter les volontés du maître et les dithyrambes par lesquels l'évêque d'alors célébrait chacune de ses batailles, ne font pas oublier les sacrifices douloureux que s'imposaient nos populations et le peu de goût qu'avaient nos conscrits « pour voler à la victoire ou à la mort. »

Sans s'arrêter, cette fois, à la période révolutionnaire, autrement que pour entendre dire comment Mgr de la Tour d'Auvergne en a réparé les ruines en établissant, de toutes pièces, une administration diocésaine, l'Académie a continué de remonter le cours des âges, en éclairant, çà et là, quelques points d'histoire. de littérature, ou d'archéologie.

C'est ainsi, qu'à propos de la juridiction des membres du Chapitre dans leur maison canoniale, M. le Gentil nous a montré que le commerce des juristes artésiens lui est toujours familier, comme celui de tous les hommes de lettres l'est à M. de Mallortie.

Pas n'était besoin, à notre vénéré Président, d'avoir rencontré Fontenelle dans la belle étude que vous avez entendue ici même sur Mme Geoffrin, pour nous parler de ce bel esprit. Toutefois cette rencontre nous a valu une autre étude, charmante aussi, sur celui qui fut, durant quarante ans, le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

M. de Mallortie, qui n'est pas seulement Président de notre Compagnie, mais encore de bien d'autres œuvres et sociétés, s'est souvenu que la géographie est aussi de son domaine. Un voyage au Cachemire et sur le plateau Thibétain nous a fait connaître les hommes et les choses de cet extraordinaire pays.

Avec M. Depotter nous sommes rentrés en pays français, — et dans le meilleur temps, — durant la seconde moitié de ce XVIIe siècle où chacun de nous voudrait avoir passé quelques années de sa vie. C'est un chanoine, et même un prévôt du Chapitre d'Arras, dont nous écoutons les sermons, parfois longs et emphatiques, si nous les entendions

dans leur entier, mais pour nous pleins de faits contemporains et d'instructives allusions aux mœurs de l'époque et à toutes les dévotions particulièrement chères aux habitants d'Arras, grâce aux coupures que le commentateur de Jean Lefebvre sait faire dans ses œuvres.

De M. Depotter encore, et deux séances durant, nous avons entendu une belle et savante étude sur le couvent des Brigittines de la Cité. Origines, débuts, épreuves, règlement, succession des prieures, et derniers moments, tout a été dit, montré même, avec cette sollicitude dans l'enquête, et cette délicatesse dans l'exposition, dont l'ancien vicaire général capitulaire a le secret. Nos vieux chanoines, comme Thomas d'Argenteuil, nos monastères et nos communautés d'Arras ont désormais leur annaliste ; c'est à eux, — et à nous — d'en profiter.

Que les vieux couvents, les vieilles collégiales, les vieux évêques aient, dans notre Compagnie, des historiens qui les fassent revivre, c'est déjà un avantage ; mais ce n'est pas le seul. Les vieux baillis d'Artois, depuis leur création jusqu'à leur abolition, ont aussi trouvé preneur. Et c'est un ancien adjoint d'Arras, légiste, avocat, historien, poète tout ensemble, qui s'est chargé de nous les faire connaître. M. E. Lecesne a pris son thème dans une préface de notre toujours regretté confrère M. Richard, mais il a su faire sien un sujet qui éclaire un coin de l'histoire de notre ville.

C'est encore à Arras que nous a ramenés M. Cavrois, après un intéressant voyage en Irlande, pour étudier une à une les maisons de la Cité, faire connaître leurs habitants et regretter, peut-être, un temps si monotone et si commode.

C'est à Arras, toujours, que M. Wicquot nous familiarise avec la confrérie des Ménétriers. et que M. de Cardevacque nous raconte l'histoire des bourreaux, de leurs échafauds et de leurs instruments de supplice, depuis « les maîtres des hautes œuvres et les pendeurs » du moyen-âge, jusqu'au

moderne M. Deibler, en passant par le Petit Pierre de Joseph Le Bon, Pierre le Batteur, et le roi des Ribauds.

Mais le chercheur émérite, le trouveur toujours heureux, le familier de nos antiquités, le contemporain de nos bourgeois du XIe, du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, celui qui sait leurs noms, leurs pratiques, et jusqu'à leurs rues et leurs domiciles, n'a pu garder tout à fait pour lui les trésors qu'il accumule depuis trente ans sur Arras ; M. Guesnon a parlé des chapelles du XIIe siècle, de nos anciens collèges, du vieux bourg et du bourg neuf, dont il a déterminé l'emplacement sur la paroisse Sainte-Croix ; enfin il nous a commenté et traduit en prose et même en vers les fables de Bromyard. Ce ne sont pas là les seules trouvailles de notre savant collègue et les « *Incipit*, *Explicit*, feuilles de garde et *Post-scripta* », après nous avoir fait déjà de nombreuses révélations, nous réservent encore d'autres faveurs.

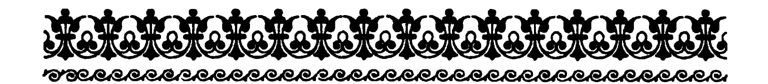
En remontant à trente siècles au delà, au temps des Hycsos de l'Egypte, M. l'abbé Rohart nous a entretenus de Joseph, le fils de Jacob et le ministre de Pharaon. Il y a plaisir à voir comment notre jeune confrère met les découvertes les plus récentes de la science contemporaine en harmonie avec le vieux récit biblique.

Aussi dignes d'éloges que soient les investigations de M. Guesnon et de M. Rohart à travers le passé lointain, il est des travaux plus ingrats peut-être et non moins précieux pour nous, ce sont ceux auxquels s'est livré notre collègue, M. Paul Lecesne, pour nous donner une table complète des Mémoires de notre Compagnie de 1855 à 1891. Bien mieux que ceux qui en profitent, ceux-là surtout qui ont fait eux-mêmes des tables et des statistiques, peuvent apprécier le labeur accumulé dans ces 140 pages. Ils joindront leur suffrage reconnaissant à celui que l'Académie à offert, d'une voix unanime, à son ancien et toujours regretté secrétaire.

Tel est, Mesdames et Messieurs, le résumé de nos travaux de l'année. Ils sont nombreux et variés, vous le voyez. Est-ce

à dire cependant qu'ils font de la période qui se termine une de ces années d'abondance dont parlait au roi d'Egypte le serviteur de Putiphar, pour l'engager à remplir ses greniers en prévision des années de disette qui devaient suivre ? Je ne le pense pas. Notre Académie n'a pas dit son dernier mot ni mis en lumière toutes ses richesses. Vienne le jour où chacun de ses trente membres tiendra à honneur de creuser son sillon et d'apporter sa gerbe au rendez-vous commun, vous verrez alors ruisseler les trésors de la moisson et le malheureux rapporteur succomber sous le fardeau. Mais les membres de l'Académie d'Arras sont personnes compatissantes, ils ne voudront pas charger à ce point, et tout d'un coup, les épaules du collègue qu'ils ont eu la malencontreuse pensée de déléguer aux écritures de la Compagnie.





RAPPORT

sur le

CONCOURS DE POÉSIE

par M. l'Abbé ROHART,

Membre résidant.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Les programmes des séances, comme les programmes de la vie, ont leurs amères déceptions. Vous l'avez constaté en cherchant vainement au Concours de Poésie le nom de l'aimable rapporteur, familier du Parnasse et ami de la Muse, qui, plusieurs années de suite, nous consola par sa verve et sa prose toute poétique des poésies, parfois bien prosaïques, soumises à notre jugement. Les Beaux-Arts ont réclamé M. Barbier, et pour vous présenter leurs essais il ne leur faut rien moins, en effet, que son talent d'artiste et son imagination de poëte.

Puis, par amour sans doute du contraste, mes aimables collègues m'ont constitué greffier de ce jury d'honneur, rappelant assez le tribunal, qui, d'après la légende égyptienne, prononce sur le sort de l'âme dépouillée du corps. On la place dans l'un des plateaux de l'infaillible balance de la Vérité, l'image de la Justice éternelle lui faisant contre-poids; et Tahout, un rapporteur incorruptible, proclame le résultat

de cette pesée. Malheur à l'âme damnée, qui va devenir la proie de mille tortures et qui verra rouler sa tête sous le glaive de Hor, le Deibler d'outre-tombe, pour subir « la seconde mort » et s'évanouir dans le néant. Car, chez les Egyptiens, l'anéantissement de l'être était regardé comme le sort réservé aux méchants pour leur suprême châtiment.

Ce châtiment n'est-il pas bien un peu celui qui serait dû à quelques-uns des manuscrits adressés à l'Académie ? Ils sont au nombre de cinq, et, sauf l'un d'entre eux, ils se présentent avec des proportions, dont la brièveté est la principale qualité. Encore, pour la plupart, ne forment-ils qu'un recueil de compositions variées, rêveries, rondeaux, épithalames, madrigaux, sonnets, qui surtout sont loin de valoir de longs poëmes.

Le premier qui se présente à nous, recommande de ne pas ouvrir, en cas de non-réussite, l'enveloppe contenant le nom de l'auteur. Qu'il se rassure ! Son souhait sera réalisé.

Sa devise, sans doute, « *Vivre pour aimer, et aimer pour vivre* » est pleine d'espérance. Mais elle n'y répond guère, avec ses vers faux, ses images plates, voire même ses fautes d'orthographe. On ne pourrait vraiment pas dire de sa poésie ce qu'il chante de la dame de ses pensées :

..... De votre angélique voix
L'accent émousse,
Chez tous, les ennuis de l'esprit ;
Chacun, dans son âme, s'*écrit* :
« Oh ! qu'elle est douce ! »

Dans ces conditions, je comprends que l'auteur dise en terminant :

Et c'est rempli de défiance
Que dans l'avenir je puis voir.

Peut-être serais-je moins catégorique pour l'auteur du mémoire « *Bien plus que l'or, la vie n'est-elle pas une chi-*

mère ! » Il fait une promenade poétique à travers les douze mois de l'année, qu'il s'efforce de faire défiler sur l'air de : « Tonton, tontaine et tonton ton..... » C'est par là qu'il débute dans sa pièce de septembre, sans ménager ailleurs ni les jurons, ni les termes d'argot :

..... Pas de potin, etc...

ni les insultes, sûrement volontaires, mais sans rime ni raison. Voudrait-il viser, sinon les Immortels, du moins les membres de l'Académie des sciences en visites de nouvel an ?

Partont des têtes de Méduse !
Le savant sans qu'il le voulût,
Souvent fut pris pour une buse
En visite.

Il y a pourtant, dans quelques pièces mignardes, certains vers qui ne manquent ni de couleur, ni de grâce. Je n'en puis guère citer qu'un exemple, sa description des moissons :

Hélas ! bientôt l'acier des faulx
Va courber leurs têtes superbes ;
Et les rouges coquelicots
Sembleront, fânés sur les herbes,
Le sang des blessures des gerbes.

Des mois passons aux quatre saisons avec le manuscrit « *Le poète est l'amant de la fauve nature.* »

Il y a beaucoup de cris dans cette nature : il y en a même un de trop dans ce vers faux :

Les cricris au milieu des champs *crient* aigrement

Il est vrai qu'il n'est pas plus faux que le vers précédent avec son hiatus :

Alignant *peu à peu* sur la terre les gerbes.

Sa fauve nature ne manque ni de lune — li y en a plusieurs, — ni de soleil, ni de flots, — c'est une inondation, — ni de bœufs, ni même d'Arabe

Le fusil à la main, la menace à la bouche.

Toutefois, j'ai hâte de le dire, on rencontre quelque délicatesse de sentiments et d'expression dans cette pièce un peu enfantine, que je me permets de vous lire :

Sonnet.

Un petit enfant était mort ;
Je vis son cadavre fragile ;
Comme un charmant marmot qui dort,
Il reposait, calme et tranquille.

Sa bouche souriait encor,
J'admirais sa face gentille,
Et ses splendides boucles d'or,
Et son œil terne, où rien ne brille.

Auprès de son mignon cercueil
Ses parents pleuraient tout en deuil.
« Pourquoi ces douleurs, ces alarmes ?
Leur dis-je, en me rapprochant d'eux ;
Il n'aura ni douleurs, ni larmes :
Il est mort : oh ! qu'il est heureux ! »

Il y a de la grandeur, au moins dans la devise des « *Premiers échos.* » Sa muse est *grande* et chaste, dit l'auteur ; *Musa casta, magna Musa.* Elle chante, dans six pièces de longueurs différentes, la religion, la patrie, la nature et l'âme.

Le poëte, on le voit, s'est nourri de la lecture des classiques français. Il imite avec plus d'habileté que d'originalité la coupe de leurs strophes et la souplesse de leur langue. C'est en ces termes qu'il décrit la poésie à la fin d'une rêverie :

Les vers harmonieux ont coutume d'éclore
Aux derniers rayons du soleil,
Et la Muse est surprise à méditer encore,
Quand déjà les clartés brillantes de l'aurore
Annoncent le réveil.
Autour de nous des sens grossiers tissent leurs toiles,
Bornant l'aspect de l'infini.
Notre âme, avec regret, se couvre de ces voiles,
Jette un dernier regard aux dernières étoiles,
Et le rêve est fini.

Plus loin, sous le couvert d'un enfant qui s'adresse à la France, il lui recommande de sanctifier sa liberté par la religion :

De ton impiété tremble d'être victime
J'ai vu d'un Dieu vengeur briller les traits mortels.
Je me suis élancé des voûtes éthérées,
Et je t'ai dit : « Renverse tes faux dieux ! »
Tu peux vivre ou mourir ; choisis tes destinées :
Moi, je retourne dans les cieux.

LA FRANCE.

Enfant, qui donc es-tu ? Que dois-je faire ?

L'ENFANT.

Prie ;
Quand je serai là-haut, implore mon secours ;
Je suis le gardien de tes jours,
Je suis l'ange de la Patrie !

C'est dans la traduction des poètes étrangers qu'il réussit le mieux. Longfellow paraît être son auteur favori et il le paraphrase avec goût dans un « *Psaume de la Vie* : »

Chantres du désespoir, silence ! et faites trêve
A tous ces faux discours, où vous chantez en vain
Que notre vie est comme un rêve
Qui doit s'évanouir demain.
L'apparence est trompeuse : hypocrite merveille
Qui parle de repos et perd ceux qu'elle endort ;
Malheur à l'âme qui sommeille !
Un instant de repos pour elle, c'est la mort.

Quelquefois même il semble avoir l'avantage sur l'original, comme lorsqu'il s'applique à développer, en la traduisant, cette strophe du poëte anglais :

Lives of great men all remind us
We can make our lives sublime,
And, departing, leave behind us
Footprints on the sands of time.

Regardez les héros, regardez Alexandre ;
De leur sort glorieux n'êtes-vous pas jaloux ?
Eh ! bien, vous y pouvez prétendre ;
Ils étaient hommes comme vous.
Oui, la gloire offre à tous l'immortelle couronne.
La cueillir appartient aux grands, aux nobles cœurs.
Sublime leçon que nous donne
Sur le sable du temps la trace des vainqueurs.

Sa conclusion sera la nôtre :

Oui, travaillons toujours, et toujours... attendons !

Une attente éternelle serait trop longue à nos yeux et volontiers, par une médaille d'argent, nous encourageons le travailleur à se reposer à une première étape, avec l'espoir qu'il continuera sa route.

Nous arrivons maintenant à la pièce de résistance, « l'*An mille*, » avec cette devise : « *J'accouchai lentement d'un poème effroyable.* »

L'exposé du sujet nous est fait par un visionnaire transporté sur

Un lugubre océan, fait dè sang et de rêve
Et des pleurs répandus sous tous les firmaments.
. . . .
Où les vagues creusaient d'insatiables tombes,
Je voyais la forêt monstrueuse des trombes
Monter, fûts tournoyants, au plafond sidéral.

On y aperçoit

Des poings se roidissant, pleins d'algues et de vase.
. . . .

Et, spectacle bien fait pour inspirer les beaux-arts,

..... des orteils crispés, où le sang s'extravase,
S'enroulaient en acanthe autour des chapiteaux.

C'est la plage des siècles révolus et il y chevauche sur

. ... un divin cheval à la robe de gemmes,

s'adressant à l'Humanité et lui demandant :

Lorsque mille ans de moins pesaient sur tes chairs pâles,
Et dix siècles de moins sur tes longs cheveux blancs,
N'étais-tu pas plus jeune et ton sang plus vivace ?
N'avais-tu déjà plus la force de souffrir ?
Aux frontières de l'être et du néant vorace,
Qui faisait donc crier ta misérable race ?
Etait-ce horreur de vivre ou bien peur de mourir ?

Et il ajoute :

Voici ce que m'ont dit, sous l'Arche des ténèbres,
Les hommes qui vivaient dix siècles avant nous.

Suit, avec l'évocation de ces fantômes, une série de dis-

cours en strophes, les voix de l'empereur, des féodaux, des peuples et des moines.

L'*empereur*, avec une pompe excessive, raconte ses conquêtes :

De la rive Baltique aux vagues de sinople
Au bosphore d'azur qui ceint Hadrianople.

Sa puissance, elle s'étend aussi, prétend-il, sur le monde spirituel :

Je tiens sous mon talon la tiare de Pierre,
Et mon lourd gantelet, sur les dalles de pierre,
A courbé le troupeau des prêtres asservis.

Mais que lui importent les crimes dont il se vante, puisque

De son glaive, arc-en-ciel dans l'ombre flamboyant
. . . .

il peut réclamer

Une absolution d'épouvante trempée.

Les *féodaux* s'adressent à l'empereur et, sans contester son pouvoir, font ressortir le leur :

Mais sur les monts sacrés, vois de nos citadelles
Les lourds créneaux monter au firmament d'acier,
Et nos hardis pennons battre comme des ailes
Au vent de liberté qui souffle du glacier.
. . . .

Pendant que sur les pics que la foudre enveloppe,
Plus haut que les milans ne bâtissent leur nid,
Nos châteaux t'ont vêtue, ô déplorable Europe,
D'une robe de pierre au corset de granit.
. . . .

Vois ces nappes de nuit sur tes plaines descendre
L'ombre tranquillement terrible de nos tours,
Et sur les murs béants de tes cités en cendre
En cercles élargis tournoyer les vautours.

Les *peuples* gémissent :

Seigneur, ayez pitié de notre chair qui saigne !
Que nous importe à nous, qui gouverne ou qui règne ?
Qu'il s'appelle Rürick, Otton, Rolf ou César,
Si toujours l'on peut suivre, en pleine boue humaine,
Le sillon qu'a tracé, dans la peur ou la haine,
La rouge ornière de son char.

A la plainte succède la menace, au ton plus que révolutionnaire, genre Ravachol.

Mais dans le lourd sommeil des multitudes viles
Des guérets pleins de faim et du pavé des villes
Quelque jour germera la révolte en sueur
Et le croissant d'acier de nos faux acérées
Jettera sa fauve lueur !
Nous pourrons, foule immense et que Dieu seul dénombre,
De cadavres combler vos grands fossés pleins d'ombre.
Et vous verrez alors, empereurs et barons,
Fuir devant nos épieux, vos lances affolées,
Et nos cloches couvrant, par tonnantes volées,
La voix d'airain de vos clairons

Les *moines*, enfin, font de sinistres prédictions sur la fin du monde :

Comme l'écume des torrents,
La malédiction monte aux dents des aïeules
Au passage des conquérants ;
Les sept fléaux, les sept famines, les sept plaies,
Les sept exterminations
Aux crins de leurs chevaux ou sur l'osier des claies
Traînent les générations

. . . .

Et bientôt tomberont comme des fleurs mortelles
Les astres en grêle de feu,
Les hommes sècheront d'épouvante, et de joie
L'ennemi grincera des dents.

. . . .

Un glas inattendu va du gouffre à la cime :
Toujours, jamais ! Jamais, toujours !
Justes ! dénombrez-vous ; c'est le puits de l'abime
Qui fume à l'horizon des jours !

Il n'entre pas dans notre sujet de réfuter l'opinion de ces moines, dont l'auteur a dû trouver la silhouette dans Michelet, parlant de « l'effroyable espoir du jugement dernier. » Il y a longtemps qu'on a fait justice des prétendues terreurs de l'An mille.

Et notre poète lui-même semble avoir passé condamnation, puisque la plus grande partie de son œuvre est étrangère au titre annoncé : « L'*An mille.* »

Suit, plus disproportionné encore que le prélude, un immense épilogue, le tiers à peu près du poëme, qui est un interminable dialogue entre le Poëte et l'Humanité.

Celle-ci le questionne :

A l'appel de douleur qui de nos voix s'élève,
Dans l'éblouissement glorieux de ton rêve,
Ne répondras-tu pas ?

. . . .

Fais jaillir sur nos fronts la divine lumière,
Toi, dont le regard va de l'aurore première
Jusques au dernier soir,
Et dans la cathédrale énorme du mystère
Laisse ta vision être de notre terre
Le suprême ostensoir.

Le poëte, peu galant homme, répond par deux fois : « Taisez-vous ! »

Taisez-vous, ô clameurs qui montez dans mon âme !
. . . . .
Taisez-vous, ô forçats des géhennes épiques !

Il espérait

Ne plus sentir sur soi tomber la vie aveugle,
Le couvercle de plomb du stupide univers,
Ce taureau, la nature imbécile, qui beugle
Ecrasant du sabot le juste et le pervers.
. . . . .
Ne plus jamais ouïr la clameur qui s'élève
De ce champ de combat où nous succombons tous,
Et pour toujours dormir les deux mains sur son glaive ;
C'étaient mon espérance, et ma gloire, et mon rêve !
O morts, pourquoi me l'ôtez-vous ?

Cependant l'Humanité est toujours vivace.

Mais dans tes flancs ouverts, où le couteau s'ébrèche
Rien ne pourra tarir la source vive et fraîche
De ton sang toujours jeune et toujours renaissant.
. . . . .
Et, mieux qu'au temps d'Othon, les nations meurtries
Ayant voilé de deuil l'image des patries,
La haine au cœur, la haine aux yeux, le glaive au clair,
Veillent, et pour qu'au loin sous le choc des épées
Le sang, comme la pluie, inonde les cépées,
N'attendent, sous le ciel qui se tait, qu'un éclair.

Cet éclair a déchiré les voiles de l'avenir, grâce à la force de la pensée.

Malgré la force aveugle et la brute matière,
Impérissablement, dans ta splendeur altière,
Pensée humaine, tu survis !

Tel est ce poëme, si je l'ai bien compris : car son obscurité

a dû vous frapper comme moi dans les citations, choisies cependant parmi les plus claires.

Je vous ai fait grâce de force longueurs, d'épouvantables images, de rimes faibles et de mots plus que bizarres.

L'auteur emprunte son épigraphe, mais rien que cela, à Musset. Car, pour le reste, il marche visiblement sur les traces de cette école descriptive, qui compte parmi ses maîtres Théophile Gauthier et Baudelaire, Victor Hugo dans sa dernière manière, Leconte de Lisle et Catulle Mendès, sans parler de quelques Parnassiens de notre époque à la recherche de rêves inouïs et d'impressions macabres.

Il n'en faut pas moins reconnaître que ce poëme de longue haleine — il a six cents vers — présente de la variété dans sa composition, indique chez son auteur une sensibilité réelle, du souffle, de l'ampleur et surtout une incontestable habileté à assouplir notre langue aux conceptions hardies et notre versification aux exigences de rythmes multiples et sonores.

C'est à ce titre que nous demandons pour lui une médaille de vermeil, en lui souhaitant timidement, comme il le fait faire, mais avec emphase, par l'Humanité, de voir

.... par dessus le temple aux mille portes.
Où les siècles s'en vont comme des feuilles mortes,
Sa gloire resplendir !





RAPPORT

sur le

CONCOURS D'HISTOIRE

par M. Henri LORIQUET,

Membre résidant.

MONSEIGNEUR, MESDAMES, MESSIEURS,

En instituant son Concours d'histoire, et en le maintenant à son programme depuis 1819, l'Académie ne se donnait pas pour but d'appeler à elle les érudits de profession qui apportent à l'édition d'un livre les mêmes aptitudes et les mêmes soins que l'artisan ou l'artiste peut donner à l'œuvre sortie de ses mains. Elle se préoccupait uniquement d'accueillir les bonnes volontés naissantes et d'entraîner vers l'étude de nos institutions locales les esprits cultivés soucieux d'utiliser aux travaux de l'intelligence les heureux loisirs dont ils peuvent disposer.

L'Académie peut se flatter de n'avoir pas décerné en vain les encouragements et les récompenses. Les résultats ont été féconds. Des travaux nombreux, dont plusieurs de valeur très appréciable, ont dû le jour à cette initiative

intelligente ; nos filleuls sont déjà légion, et le compte serait vite fait des rares années où notre appel n'a pas été entendu.

Le programme du Concours de 1892 comportait les trois questions suivantes :

Histoire d'une ville, d'une localité importante ou d'une abbaye du département du Pas-de Calais.

Étude historique et archéologique sur les découvertes de toute nature amenées par la démolition des remparts d'Arras.

Monographie d'une église cathédrale ou paroissiale, d'une maison conventuelle, d'une maison hospitalière, d'une institution civile ou religieuse de la ville ou de la cité d'Arras.

Deux concurrents se sont présentés, et j'ai dû accepter la très lourde et très délicate mission de rendre compte ici des qualités et des défauts de leur composition historique.

Pour mener à bien une œuvre d'histoire, un certain nombre de conditions sont nécessaires. C'est d'abord d'être en possession d'un sujet apte à l'étude et qui rende, bien déterminé dans son but et d'intérêt suffisant. Ce point acquis, et avant d'aller plus loin, l'auteur doit s'enquérir des travaux qui ont pu être écrits ou imprimés sur la même question ou sur l'une quelconque de ses parties ; dégager de ceux-ci toute la matière utilisable et rejeter impitoyablement tout ce qui n'est pas appuyé de bonnes preuves, mettant en pratique le conseil de Descartes : « de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie qu'il ne la connût évidemment être telle » (1). Alors seulement peut commencer l'œuvre véritablement personnelle, la principale aussi, qui consiste dans la recherche et la mise en œuvre des documents. Mais comme ceux-ci sont plus ou moins authentiques, plus ou moins contemporains des faits, émanent de gens plus ou moins intéressés ou passionnés, il est indispensable de les passer au crible d'une

(1) *Discours sur la Méthode*, 2e partie. Édit. Hatzfeld, p. 43.

sévère et judicieuse critique. Celle-ci n'acceptera aucun texte qui ne soit bien établi, exactement orthographié et ponctué ; aucune traduction qui mette en péril de donner raison une fois de plus à l'adage *traduttore, traditore;* aucune date qui puisse être contestée ou retournée contre les faits eux-mêmes ; aucun nom d'homme ou de localité qui résiste à la comparaison ou à l'identification. En possession de tout son fonds, l'auteur procède à une classification d'abord sommaire, puis plus étroite des faits historiques qui paraissent s'imposer à l'attention, recherche et fixe les étapes utiles en assignant aux unes et aux autres la part qui leur revient plus spécialement dans l'ordonnance générale de l'œuvre. Libre enfin de toute entrave, il va pouvoir écrire, non toutefois sans obéir encore aux règles d'élocution, de précision, de clarté, de logique, qui sont la loi de toute composition.

Mon dessein n'est point, en retraçant ce cadre, d'exiger de nos concurrents une œuvre qui le remplisse de tous points. S'ils s'y étaient constamment montrés fidèles, ils seraient passés maîtres ; ce serait folie à eux de nous soumettre leurs travaux, impertinence à nous de les juger. Tel n'est point leur cas, non plus que le nôtre.

Prenant texte d'un verset de saint Paul qui recommande aux Hébreux (1) de se souvenir des Apôtres qui leur ont prêché la parole de Dieu, l'auteur du mémoire n° 1 a entrepris d'écrire une *Monographie sur les sépultures des évêques d'Arras en cette ville et aux environs*. L'intention était d'autant louable qu'à des transparences involontaires on devine que l'auteur obéit à son cœur et à sa foi. Très conforme aussi à notre programme, le sujet présentait à l'étude trois

(1) « Mementote præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei ». *Épître de saint Paul aux Hébreux*, ch. XIII, v. 7.

aspects tout à fait intéressants par les cérémonies et les prières liturgiques qui accompagnent ou suivent le décès et l'inhumation de l'évêque, par les monuments d'utilité ou d'art destinés à contenir ou à glorifier sa dépouille mortelle, enfin par les documents écrits chargés de transmettre aux générations futures la vie et les actes du prélat décédé.

Je passerais volontiers condamnation sur le point liturgique qui n'est pas mon fait et sur lequel le Pontifical romain et le Rational de Guillaume Durand nous fournissent d'abondants détails. Mais comme l'auteur a soulevé incidemment la question au regard des évêques d'Amiens, je regrette qu'il n'ait pas consacré un chapitre liminaire à nous raconter l'annonce au peuple du décès de l'évêque, la reconnaissance, le lavement, l'embaumement, l'habillement et l'exposition du cadavre, son transport à découvert ou sa représentation funèbre, la levée du corps par l'officiant et les cinq absoutes, l'inhumation proprement dite. Les canons des conciles provinciaux de Reims (1) et de Cambrai (2), les statuts synodaux de Tournai (3), l'ensevelissement de Lietbert (4), le testament de Pierre de Noyon, la fondation d'anniversaire de Nicolas Le Ruistre (5), les funérailles de Mathieu Moullart (6), les cérémonies plus récentes dont la ville d'Arras a été le témoin eussent fourni à cet égard un ensemble de faits fort intéressants.

D'après les pages longues et émues consacrées à décrire

(1) Concile de 1583, tit. XV. GOUSSET, *Les Actes de la province ecclésiastique de Reims*, III, 456.

(2) Concile de 1586, tit. XVII. IBID., III, 492.

(3) Synode de 1589. tit. XVI. IBID., III, 623.

(4) ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU PAS-DE-CALAIS, H. 1, f° 350, v°.

(5) BIBLIOTHÈQUE D'ARRAS, *Obituaire*, ms. 290, f° 183.

(6) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, VIII (1876), 125 ; d'après le P. Ignace.

le temple de Jupiter exhumé par Auguste Terninck sur la place actuelle de la Préfecture, le cimetière payen et l'âtre chrétien, la basilique contestée de l'évêque Diogène et la cathédrale du moyen-âge, j'avais pensé que le mémoire nº 1 donnerait la part très large aux monuments et aux choses de l'archéologie. J'entrevoyais déjà, comme en un véritable musée, une longue file de cercueils de toutes matières et de toutes formes, depuis le lourd sarcophage de pierre des temps carolingiens et les auges en forme de momies de l'époque romane jusqu'à la bière de cèdre ou de palissandre de nos contemporains. Je retrouvais dans chacun d'eux les orfrois des habits pontificaux, l'armature et les pierres précieuses de la mitre, la crosse, l'anneau d'or, le calice funéraire, les vases à encens. Auprès d'eux, je classais par la pensée les tombeaux proprement dits, le *feretrum* de pierre couvert de bas-reliefs archaïques, la dalle de marbre ou de bronze de l'évêque gisant qui abrite sa tête sous un dais d'architecture et repose les pieds sur un lion accroupi, puis l'enfeu ménagé dans le mur à la façon des *arcosolia* des catacombes, les tombes plates gravées avec masticage de couleur, émaillage ou incrustation de métal, enfin le cénotaphe de grande allure, à double représentation couchée et priante, dans la manière des Philibert de Lorme et des Germain Pilon.

Dans ces genres divers, nous avions le *feretrum* de Robert Ier, la rarissime mosaïque de Frumaud, si fâcheusement reléguée dans un coin de notre Musée, les tombes de bronze à représentation couchée de Raoul de Neuville et de Thierri d'Hireçon, — la France ne possède plus que quatre échantillons de cette manière, — les dalles de cuivre de Ponce et d'Asson dans le genre de celles que la Belgique montre avec un légitime orgueil, les mausolées de Fortiguerre de Plaisance, de François Richardot et de Mathieu Moullart.

Mais comme les textes font presque complètement défaut

pour éclairer la matière, l'auteur a jugé prudent de ne s'y point attarder. S'il rompt ce silence, c'est pour reproduire tout au long le marché du sculpteur M. Thieulier pour le monument de Moullart, alors qu'un essai de restitution archéologique d'après ce texte aurait dû le tenter ; c'est encore pour tirer in-extenso d'un recueil édité à Arras, en 1839, la description peu scientifique de la mosaïque de Frumaud qu'il eut été aussi peu coûteux mais plus sage d'emprunter au savant ouvrage de Gailhabaud.

Je lui aurais su gré de nous avoir décrit par le menu les ors et les verroteries des reliquaires actuels de la chapelle de l'Évêché, s'il n'avait laissé d'autre part dans un injuste oubli le richissime chef de l'apôtre d'Arras qui sortit du trésor de la cathédrale pour tomber dans le creuset de la Monnaie de Lille et l'insigne châsse de l'abbaye de St-Vaast qui subit le même sort.

De même aussi, et bien que je prête une importance historique assez mince à la science héraldique, j'aurais pris plaisir à la lecture un tantinet laborieuse des blasons de nos quatre derniers évêques qu'on a eu soin de faire imprimer à l'encre grasse en tête de leur notice, si les non moins intéressantes armoiries de nos anciens prélats avaient complété cette curieuse série.

Enfin, s'il est vrai que n'est pas clerc qui veut en matière de costume et surtout de costume ecclésiastique, il est toutefois peu pardonnable de prendre pour une barrette le chapeau de cardinal suspendu dans la cathédrale d'Arras au-dessus de la tombe de Mgr de la Tour-d'Auvergne, et de voir une *mantelletta*, sorte de camisole étriquée et sans manches qui se porte sur le rochet dans les petites cérémonies, et à Rome principalement, dans cette grande chape de soie fourrée, *cappa magna*, insigne de la juridiction de l'Ordinaire, si solennellement portée par nos évêques dans le costume d'apparat et si artistement drapée par les sculpteurs sur leurs tombeaux.

A l'encontre de l'auteur qui répète en plus d'un endroit : « N'allons pas plus loin, nous nous écarterions du programme », je suis encore obligé, à mon regret, de dire quelques mots de sa manière historique.

En restreignant à la ville d'Arras et à ses environs les sépultures des évêques, il a systématiquement tenu à l'écart tous ceux de nos prélats qui reposent à Cambrai : Hermann Ottemberg, transporté à Saint-Jacques de Douai, et Thierri d'Hireçon, inhumé chez les Chartreux de Gosnay-lez-Béthune, sous un très beau tombeau qui dut être transformé « à manière de évesque », en 1327, lors de l'élévation de cet homme d'affaires de la comtesse Mahaut à l'épiscopat, Gérard Pigalotti enterré dans l'église des Dominicains d'Arras, enfin le célèbre Halitgaire qui dormit son dernier sommeil sur le Mont-Saint-Éloi, à côté des restes de saint Vindicien. Le plan de l'ouvrage aurait évidemment gagné à se circonscrire à la seule cathédrale ou à embrasser l'ensemble de nos pasteurs.

Il y aurait peut-être quelque cruauté à reprocher à l'auteur la description du mausolée de Mgr Parisis, où le prélat lui apparaît « dans l'attitude de la prestation du serment de fidélité à la sainte Église », alors qu'étendant la main gauche, les yeux levés au ciel, « il a la main droite posée sur la poitrine ». Mais je ne puis m'empêcher d'affirmer qu'il y a plus qu'une « coutume » dans la demande adressée au Ministère des Cultes pour l'inhumation des évêques dans les églises, voire dans leur cathédrale. Le cas est régi par l'art. 1er du décret du 23 prairial an XII et l'art. 72 du décret du 30 décembre 1809 ; et, s'il convient à l'État d'atténuer cette loi dans la pratique, dans la mesure qui fut fixée jadis par la déclaration du Roi du 10 mars 1776, c'est une marque de déférence à laquelle j'applaudis, mais dont il reste le seul juge.

Puisqu'il est de règle constante qu'il faut se garder de

médire des absents, je dois m'abstenir d'apprécier la documentation du mémoire n° 1. Elle tient tout entière en des coupures empruntées à l'*Annuaire du diocèse*, au *Courrier du Pas-de-Calais*, à la *Semaine religieuse* et aux ouvrages de plusieurs de nos collègues auxquels je suis tout heureux de transmettre les appellations flatteuses qui leur sont décernées d' « éminents collègues » et d' « honorables écrivains ». La matière cependant ne faisait pas défaut, car, aux inscriptions funéraires déjà publiées par MM. Van Drival et Terninck, on pouvait joindre l'épitaphe de l'évêque Auvis rapportée par les Bénédictins en leur *Voyage littéraire* (1), celles aussi de Lambert de Guînes, de Robert Ier et de Robert de Chartres, les vers léonins consacrés à la mémoire de Raoul de Neuville et de Ponçon retenus par la *Gallia christiana*, d'autres encore que le manque de temps m'empêche de rechercher.

Enfin, si, en négligeant d'augmenter son bagage historique, l'auteur a cédé à la crainte de multiplier à l'excès les défaillances de lecture, nous devons le louer hautement de ce scrupule, car Pierre de Noyon et Mathieu Moullart lui doivent tenir rancune d'avoir présenté leur panégyrique de si cruelle façon. Seraient-ils seuls à se plaindre, à supposer que les morts puissent parler? Je ne le pense pas, car le vénérable abbé Debray, premier pasteur de St-Nicolas-en-Cité, s'empresserait sûrement de se joindre à eux et de réclamer des guillemets en tête et en queue des très longues et très nombreuses pages qui lui ont été empruntées.

J'ai trop peu l'habitude d'écrire pour m'ériger ici en censeur du style et vous dire si l'auteur a tenu un compte exact des judicieux préceptes d'Horace et de Boileau. Je préfère arrêter là cet examen déjà trop long à son gré et appeler à votre prétoire notre second concurrent.

(1) *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, II, 94.

C'est encore la Bible qui a fourni l'épigraphe du manuscrit nº 2, mais dans une note assurément plus gaie.

En choisissant les premiers mots du cantique entonné par les Anges annonçant aux bergers de Bethléem la naissance du Christ, l'auteur se classe lui-même parmi ces humbles, rares aujourd'hui, qui ont gardé l'amour du clocher natal et de la simplicité des temps antiques. Il ne nous dit point, mais on devine qu'il n'est pas de plus beau village que le sien; toutes les maisons y sont coquettes, et, entre toutes, sa chaumière est infiniment belle, qui a su résister à l'invasion du luxe moderne. Il semble qu'on le voit converser dans toutes les langues avec sa basse-cour, ses champs, ses outils agricoles, sa récolte, la nature toute entière. Voulez-vous connaître ses habitudes et ses appétits, son amour du travail, son honnêteté profonde, ses vertus domestiques? Arrêtez les yeux sur le tableau ému et plein de bonhomie qu'il nous donne de la vie rurale et de ses joies intimes, depuis les paisibles occupations de la veillée d'hiver jusqu'à la « poularde au pot » et le « doré à gros bords, bien jaunes », de la ducasse annuelle!

Mais j'oubliais qu'il est sur la sellette et que je ne suis point ici pour vous donner son éloge.

L'*Essai historique sur la commune de Beaurains* s'offre en cinq parties qui me paraissent tout à la fois inégales d'étendue et mal définies. Beaurains et ses seigneurs, la place communale, la maladrerie du Petit-Val tiennent dans la première ; l'église, le cimetière, le presbytère, le calvaire et les chapelles fournissent la seconde; la mairie et les écoles forment la troisième ; les anciennes fermes seigneuriales, les principales habitations, les rues et les chemins entrent dans la quatrième; la cinquième enfin traite de la population et des diverses statistiques, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

A mon sens, l'histoire d'un village est trop peu nourrie de faits pour qu'on puisse, comme à celle d'une ville, lui donner pour cadre les grands faits et les grandes dates de l'histoire générale. Je ne crois pas non plus qu'il soit possible de la scinder en deux parties correspondant au régime ancien et à l'époque moderne. Enfin on l'amoindrit souvent, si on ne la ravale ou la défigure, en lui donnant pour points d'appui la biographie souvent mesquine et les alliances multiples de seigneurs locaux parfois fort indifférents et de petite allure.

Pour donner un corps à mon sujet, je rassemblerais en une introduction le nom de la commune et sa situation géographique, le relief du terrain et le climat, les circonscriptions anciennes et modernes de la vie administrative, religieuse, judiciaire et financière, l'étiage de la population et ses rapports avec l'agriculture, le commerce et l'industrie. J'exposerais dans un premier chapitre la vie politique de Beaurains depuis le moment précis où les monuments et les textes m'en signalent l'existence. Un second me donnerait la vie religieuse, le culte et les confréries, les églises et les chapelles, le curé et le presbytère. L'instruction publique, le personnel enseignant et enseigné, les écoles me fourniraient un troisième chapitre. Enfin, dans le quatrième, étudiant la situation financière de la commune et l'aisance privée, je serais amené à traiter de l'assistance des pauvres et des établissements hospitaliers.

Si l'auteur s'était préoccupé davantage de l'ordonnance de son sujet, il n'aurait pas placé la fête républicaine donnée en 1793 aux citoyennes Boulet et Dhée dans le chapitre *Beaurains et ses seigneurs*, alors qu'il nous raconte la fête de la naissance du roi de Rome en 1811, le passage des Alliés en 1815, la plantation de l'arbre de la Liberté en 1848, à propos de la place communale qui en fut le théâtre.

J'ai d'ailleurs d'autres reproches à lui adresser.

Entre les premiers textes qui se réfèrent aux origines du village de Beaurains, — et ils sont assez rares pour qu'on n'en néglige aucun, — il convenait de placer les intéressantes lignes que le vieux chroniqueur de Saint-Vaast, Guiman, consacre en deux endroits de son livre aux propriétés immobilières et aux revenus que la grande abbaye possédait en cet endroit. De la comparaison du vocable *Belrain* fourni par la donation de Lietbert en 1070 et du *Bellus ramus* donné par Guiman au déclin du XII[e] siècle, il aurait au surplus tiré cet enseignement qu'en dépit de la réelle existence de bois plus ou moins considérables sur le territoire de Beaurains, cette dernière appellation pouvait fort bien cacher, comme le *Centum nuces* (1) de la banlieue parisienne, un heureux calembour.

L'auteur du manuscrit n° 2 ne me paraît pas s'être suffisamment préoccupé de préciser le moment où, la paroisse de Beaurains devenant la commune du même nom, l'ancien lieutenant des habitants commissionné par le seigneur dut céder ses pouvoirs au maire issu du suffrage public, en vertu des lois du 14 décembre 1789 et du 6 janvier 1790. Il était cependant du plus haut intérêt de tirer de l'oubli et de mettre en sa pleine lumière cette période presque ignorée de la vie municipale qui prend aux débuts de la Révolution et traverse successivement les Constitutions de l'an III et de l'an VIII au milieu des essais et des incertitudes.

De même, quand on possède à la tête de l'administration spirituelle d'une paroisse, en 1792, un homme tel que Joseph Lebon, il y a défaillance à présenter sous la forme d'un arrêté du District les réclamations de ce curé contre ses vicaires, alors qu'une recherche plus minutieuse pouvait

(1) *Sannois*, département de Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton d'Argenteuil.

enrichir l'*Essai sur Beaurains* d'un autographe du trop fameux proconsul.

A côté de la statistique très suggestive des mariages, des naissances et des décès, j'aurais voulu voir aligner celle non moins intéressante des gens sachant signer leur nom avant 1790, celle aussi de la fréquentation scolaire entre les années 1834-1892 qui dort enfouie dans les cartons de la Mairie. Enfin de graves lacunes existent à l'endroit du cadastre, du contingent des anciennes milices et du recrutement actuel, des élections municipales et politiques, des finances de la commune et du Bureau de bienfaisance.

Si l'auteur veut m'en croire, il y a mieux à faire au sujet de la Maladrerie du Petit-Val que d'emprunter aux encyclopédies et aux dictionnaires des descriptions plus ou moins fantaisistes sur la lèpre et les lépreux. Les comptes des maladreries voisines sont pleins d'intéressants détails sur la séquestration de ces déshérités, l'inspection dont ils sont l'objet, leur genre de vie, les soins de propreté auxquels ils s'astreignent, l'habitation respective de chacun d'eux. Les excellents dossiers du Petit-Val conservés dans les archives hospitalières d'Arras lui donneront aussi la clef d'une énigme qu'il n'a pu résoudre relativement aux Confrères de Saint-Nicolas qui paraissent avoir profité de ces biens demeurés sans emploi après la disparition de la terrible maladie. Enfin, je pense que, loin de se borner à une simple constatation de l'insuccès essuyé en 1790 par la commune de Beaurains dans la revendication des biens de ses pauvres, l'auteur aurait été bien inspiré de se faire le champion de cette cause juste entre toutes. Lorsque l'arrêt du Conseil d'État du 20 juin 1698 et les lettres-patentes du mois de novembre suivant ont transporté aux Hospices d'Arras la propriété et la jouissance des biens de la Maladrerie, ç'a été à la condition expresse que les revenus à en provenir seraient employés à la nourriture et à l'entretien des pauvres du lieu. Au moment où les pouvoirs publics semblent se préoccuper de fonder l'hos-

pitalisation des campagnes et en recherchent les moyens, il était indispensable de dresser, en regard des 1,500 fr. de revenu cadastral assis sur 28 hectares de terres provenant de la Maladrerie du Petit-Val, l'état récapitulatif des malades et des infirmes que la commune de Beaurains a pu faire admettre à l'Hôpital d'Arras dans ces deux derniers siècles.

Je dois louer l'auteur de nous avoir transcrit quelques-uns de ses dictons locaux et d'avoir fait dialoguer devant nous ses concitoyens. J'ai consulté avec fruit ses plans et pris un grand charme aux perspectives souvent hardies de ses aquarelles ; mais je ne lui pardonne guère, dans un travail où le style coule paisible et sensé, sa légende des trois couronnes qui ne repose sur aucune base historique, certain poème en prose sur le chant des oiseaux, deux ou trois bouts-rimés mal éclos, enfin l'épître dédicatoire où, laissant le chalumeau qui s'adapte si bien à ses lèvres, il s'essouffle sur la trompette patriotique.

Mais tous ces griefs qu'une impartialité scrupuleuse m'a dictés ne sauraient tourner au réquisitoire. Le mémoire n° 2 est une œuvre véritablement personnelle et, à ce titre, je lui devais plus qu'une discussion superficielle close par un compliment banal.

La documentation s'y montre abondante et de bon aloi, prise aux sources mêmes, fruit de longues années d'une cueillette patiente, d'une recherche minutieuse.

La mise en œuvre est habile, disciplinée autant que féconde, tirant des textes tout ce qu'ils peuvent donner, et dans la juste mesure. A le voir se jouer à l'aise au milieu des institutions si diverses de l'ancien régime, où tant d'autres qui les connaissent par d'excellents manuels trouvent quotidiennement leur écueil, il semblerait que ce rural, dont toutes les pensées intimes respirent l'amour des champs, a passé une vie entière au milieu des bibliothèques et des archives et s'est en quelque sorte imprégné de leur atmosphère.

Je n'ai pas à scruter cet indéfinissable contraste qui demeure le secret de notre auteur; mais j'en tire une garantie. Après avoir donné des preuves aussi sérieuses de ses qualités de travail, de sa recherche du document, de son sens historique et critique, il ne voudra pas laisser son œuvre inachevée et s'endormir complaisamment sur la trop facile boutade de l'abbé de Vertot. Au contraire de ces esprits légers qui se déclarent vaincus aux premières difficultés ou s'estiment satisfaits après un dépouillement sommaire, il épuisera pour son sujet les dernières sources d'informations, rétablira l'équilibre de son cadre et nous donnera dans l'*Essai sur Beaurains* un modèle de composition historique.

D'accord avec votre Commission d'histoire, je conclus, Messieurs, que s'il y a lieu de convier l'auteur du mémoire n° 1 à se remettre à l'œuvre avec courage en vue d'un concours ultérieur, il est juste de reprendre et d'achever au profit de l'auteur du mémoire n° 2 le texte dont s'est inspirée sa monographie : « ..... *pax hominibus bonæ voluntatis* ». Nous proposons pour cet homme de bonne volonté une médaille d'or de 200 fr.





DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. Léonce VILTART.

Le secret du beau est à la portée des petits enfants
Anatole FRANCE

MESSIEURS,

IL y avait autrefois, dans la banlieue de notre ville, une curieuse enseigne : elle portait, d'un côté, un visage épanoui, de l'autre, une face éplorée et, au-dessous, ces mots : *Jean qui rit et Jean qui pleure.* Ce vieux tableau, d'une facture naïve mais sans trivialité, se représente, en ce moment, à ma mémoire et je m'y vois tout entier.

Jean qui rit.... Je suis, en effet, fort heureux d'avoir été favorisé de vos suffrages, et, de mon commerce avec vous, je suis assuré de retirer autant de plaisir que de profit. Jean qui pleure aussi, car je dois subir la périlleuse épreuve que vous imposez à vos élus et, si je tremble de ne pas être digne de votre bienveillante attention ni de celle de votre brillant auditoire, ce n'est pas sans raison. Je ne suis, votre indulgence le sait de reste, je ne suis qu'un dilettante de littérature et d'art, qu'un amateur. Je ne puis, d'autre part, rappeler la profession que j'exerce que pour me placer sous l'égide des Magistrats éclairés qui sont l'honneur

de l'Académie autant que du Palais et vous remercier de m'avoir uni, par un lien nouveau, à l'auteur de *La Jeunesse de Robespierre*, à mon éminent confrère Me Paris, caractère et intelligence d'élite, chaleureuse et virile éloquence dont nous aimons tous à réveiller les échos.... Des hommes de talent dont vous offrez un si complet et si heureux ensemble, je ne possède que la modestie et, par elle seule, j'oserais me rattacher à mon modeste mais distingué et savant prédécesseur, M. Gossart.



Votre regretté Collègue n'était point, Messieurs, de ces glorieux qui saisissent chaque occasion de parler ou de faire parler d'eux ; aussi, s'il n'est ici personne qui ne sache combien honorable fut sa longue existence, il n'y a que ses parents et que ses amis qui connaissent l'homme et tous ses titres au respect et à l'estime publics.

Pierre Gossart naquit sous le chaume, à Wandignies, dans le Nord. Ses auteurs, petits cultivateurs sans fortune, l'élevèrent comme ses frères et ses sœurs, dans l'amour de Dieu et du travail des champs. Il fréquenta l'école pendant quelques hivers, puis fut mis aux besognes de la ferme. L'Académicien dont vous m'avez donné la place, poussa la charrue jusqu'à dix-sept ans et, à dix-sept ans et demi, il entrait comme élève dans une pharmacie de Marchiennes.

Où et comment avait-il conquis les rudiments que doit posséder tout débutant en pharmacie? A Wandignies, Messieurs, en conduisant les chevaux. Avec des livres de hasard, sa juvénile intelligence, mise déjà en œuvre avec une volonté de fer et un bon sens aussi pratique que débrouilleur, avait franchi la première et la plus dure étape.

De Marchiennes, Gossart passa en la même qualité à Hesdin, d'Hesdin à Paris où il conquit très brillamment le grade de pharmacien de première classe. A vingt-quatre ans, il était établi à Arras.

Le cadre d'un discours de réception ne me permet pas de suivre M. Gossart pas à pas pendant le demi-siècle qu'il a passé parmi nous ni même d'insister, comme de raison, sur les signalés services qu'il rendit : comme professeur de chimie à l'Ecole de Médecine ; à l'Industrie, comme membre du Conseil d'hygiène dont il faisait partie depuis son établissement, en 1849 ; à la Justice comme expert ; aux pauvres et aux malheureux, comme Administrateur des Hospices ; à la Ville, enfin, comme Conseiller municipal. En 1881, pour la première fois, il se présenta devant le corps électoral et, presque au terme de sa carrière, céda aux instances de ses amis politiques qui honoraient une conviction qui fut longtemps courageuse et toujours noble et généreuse.

Il est aisé de comprendre qu'absorbé par de si multiples emplois et la gestion de son officine, M. Gossart n'ait pu produire d'ouvrages scientifiques d'une certaine étendue. De la somme énorme de connaissances qu'il avait amassée, des expériences et des manipulations qui étaient ses découvertes, il ne reste que quelques rapports épars, enfouis dans les archives et presque introuvables. Tous les vrais amis de la science se joindront à vous pour le déplorer. Mais, si le sillon tracé par le chimiste qu'appréciaient les Tardieu et les Brouardel disparait, l'exemple et le réconfort de son souvenir ne s'effaceront pas. Il eut sans cesse le rare bonheur de vivre comme si les yeux des braves gens qui lui avaient donné le jour ne s'étaient jamais fermés et, homme, d'être encore leur enfant. Le travail fut sa constante loi ; ses dernières pensées, pour la divine Providence et les nombreuses affections qu'il laissait sur la terre.

A regret, Messieurs, je quitte cette belle mémoire à laquelle je n'ai su rendre qu'un sympathique et cordial hommage et je sors de la douce lumière qui l'environne. Lauréat de l'Académie en 1885 et en 1889, c'est ma recon-

naissance qui rappelle ces dates, lauréat dans la partie de vos concours réservée aux beaux-arts, je croirais ne pas répondre à votre attente en abordant un ordre d'idées qui ne se rattachât point aux essais que vous avez bien voulu récompenser. Aussi tenterai-je, avec votre agrément, de rechercher comment on devient un amateur, un amateur de peinture notamment, et de démontrer, puisqu'il faut à tout discours une conclusion, que tous peuvent et doivent aimer cet art.

Ce petit problème paraît être neuf et n'avoir pas été posé ni résolu. Au piquant de la nouveauté joint-il le mérite d'un réel intérêt ? On ne saurait le nier. Tout notre être moral se tourne de lui-même et presque à son insu vers le beau, comme la plante vers l'astre du jour. Le beau est le soleil de notre âme ; il lui donne la chaleur et la vie ; sous ses rayons elle s'ouvre et se dilate, elle s'épanouit et porte ses plus beaux fruits. Il importe donc d'établir que ce soleil, comme celui du ciel, brille pour tout le monde et que chacun a la faculté et le devoir d'y prendre sa place.

Trop longtemps, Mesdames et Messieurs, durant plus d'un siècle, les esthéticiens ont fondé les lois de l'art sur une tradition devenue par leur fait tyrannique ; ils ont cru et répété à satiété qu'à certaines époques privilégiées, dans la Grèce antique pour l'architecture et la statuaire, au XVIe siècle, en Italie, pour la peinture, l'humanité avait trouvé les formes d'art définitives et dont elle ne devait plus s'écarter sous peine de décheoir ; ils ont professé que l'artiste ne devait pas être un libre et direct interprète, mais un savant, esclave de sa science et prisonnier d'une formule apprise. Conséquents avec l'ensemble de leurs doctrines, ils ont présenté le domaine de l'art, de la peinture et de la sculpture, comme un champ réservé, comme une terre promise à une petite élite d'érudits et d'experts ; tels le

comte Balthazar Castiglione et le Commandeur Del Pozzo en Italie ; tels Louis-Georges Seroux d'Agincourt, Mariette, His de la Salle, Sauvageot en France, sans parler des maîtres qui sont plus près de nous de toutes façons, que vous avez déjà nommés et dont les lumières ont enrichi le patrimoine de l'Académie de travaux si remarquables.

En ce qui concerne les artistes, ils ont secoué avec éclat le joug de cette esthétique ; mais, aujourd'hui encore, ils ne sont pas éloignés de croire que la masse a été frappée d'un juste ostracisme. Ainsi un grand peintre écrivait dernièrement :

« L'art véritable ne s'adressera toujours qu'à un public restreint (1) ».

Il n'y a donc point lieu de s'étonner que le public ait pensé et pense que, pour avoir l'intelligence de la peinture, il faille, sinon en faire, du moins en connaître l'histoire et les lois.

Combien de personnes, instruites et pourvues de diplômes, après avoir, dans un musée, examiné avec intérêt, qui des collections ethnographiques ou industrielles, qui des céramiques plus ou moins authentiques, combien s'arrêtent au seuil des salles de peinture, en songeant qu'elles n'ont jamais tenu un crayon ni un pinceau, jamais ouvert les annales d'une école et que, par conséquent, des tableaux ne peuvent être pour elles que lettres closes ?

Les natures incultes, ou qui n'ont reçu qu'une culture fort incomplète, ne donnent pas dans ce préjugé. Au cours d'un des récits de M. Emile Zola, une noce d'un monde peu relevé arrive au Louvre. La nudité sévère de l'escalier rend graves ces braves gens. Un huissier superbe, en gilet rouge, la livrée galonnée d'or, qui semble les attendre sur le palier, redouble leur émotion. C'est avec un grand respect, marchant le plus doucement possible, qu'ils entrent dans la galerie française. Alors sans s'arrêter, les yeux emplis de

(1) Jules Breton, *La vie d'un artiste*, page 281.

l'or des cadres, ils suivent l'enfilade des petits salons, regardant passer les images. Il faudrait, disent-ils, une heure devant chacune, si l'on voulait comprendre, mais ils ne désespèrent pas du tout de comprendre. C'est le trait caractéristique de cette amusante scène très observée.

Les ignorants, en ce point tout au moins et pour faire exception à la règle, sont dans la vérité. Il n'est nullement besoin d'être docteur ni même bachelier ès-art pour entrer dans une galerie de tableaux et en pénétrer les mystères. La science du beau, s'il y en a une, ne s'apprend pas dans les livres. Le goût, a dit le père Didon, se forme et se cultive par l'éducation ; il ne s'enseigne pas.

Tout ce qu'on peut concéder, c'est que certaines études, spéciales encore, il faut le regretter, ne sont pas inutiles et sans profit.

Un regretté critique, Ernest Chesneau, dans des pages consacrées à l'éducation de l'artiste, s'est également préoccupé de l'éducation du public :

« Sans éducation générale, a-t-il écrit, il n'y a pas d'artiste supérieur ; sans éducation d'art, l'homme, fût-il supérieur dans un tout autre ordre, est à chaque pas entravé et forcé de se reconnaître incomplet.

» Demandons en conséquence, ne nous lassons pas de demander qu'il soit ouvert à l'homme, dès la première jeunesse, un jour nouveau et jusqu'ici fermé sur les arts du dessin.

» Lorsqu'on aura fait la part de l'art dans l'enseignement, à tous ses degrés, du plus élevé au plus humble, des universités aux écoles primaires, nous aurons préparé à l'artiste futur les moyens de révélation sur lui-même ; il pourra dès lors reconnaître et manifester à temps sa vocation. Nous aurons mis de notre côté toutes les chances humaines de faire des artistes supérieurs.

» Mais, en outre, par cette vaste organisation du dessin et de l'histoire de l'art, nous aurons préparé à nos artistes

un public éclairé, sensible aux nuances, aux expressions les plus hautes comme les plus subtiles des hommes de génie. s'il en vient parmi nous. »

On ne peut ni mieux penser ni mieux dire. Oui, il est vrai que la connaissance du dessin, ce premier des moyens graphiques du peintre, son écriture en quelque sorte, aidera à lire ses œuvres ; elle empêchera, en tous cas, de tomber dans une méprise du genre de celle qu'a si gentiment contée Corot, dans une lettre fameuse.

Au cours de l'étude sur nature dont il retrace la génèse, il aperçoit tout à coup une belle vache alezane enfoncée jusqu'au poitrail dans les herbes humides...

— « Je vais la peindre », s'écrie-t-il en la posant vivement sur sa toile.

« Crac, la voilà! fameux! fameux! Dieu, comme elle est frappante! Voyons ce qu'en dira ce paysan qui me regarde peindre et qui n'ose pas approcher. « Ohé! Simon! »

« Bon, voilà Simon qui s'avance et regarde.

— Eh bien, Simon, comment trouves-tu cela?

— Oh! dam, m'sieu..... c'est bien biau, allez.

— Et tu vois bien ce que j'ai voulu faire?

— Je crois bien que je vois ce que c'est! C'est un gros rocher jaune que vous avez mis là! »

Comment, d'autre part, après avoir assisté au sublime spectacle de la Renaissance, où, comme dit Musset :

Cologne et Strasbourg, Notre-Dame et Saint-Pierre,
S'agenouillant au loin dans leurs robes de pierre,
Sur l'orgue universel des peuples proternés,
Entonnaient l'hosanna des peuples nouveau-nés,

comment ne pas être frappé de l'éternelle splendeur des monuments illustrés par les vieux *imaigiers*?

Pourtant, de quelque secours que puissent être la connaissance du dessin et des notions plus ou moins étendues sur les grandes époques, quelque souhaitable qu'il soit de ne

pas prendre, comme le paysan de Corot, une belle vache alezane pour un gros rocher jaune, tout homme peut, sans autre concours que celui de ses facultés natives, avec son cœur et sa raison pour seuls guides, devenir un amateur, c'est-à-dire, suivre les manifestations de l'art dans le passé et dans le présent, les étudier et les apprécier.

Qu'est-ce qu'un amateur de peinture ? Le mot lui-même répond : une personne qui aime et qui aime ardemment la peinture. Pour marquer un vif attachement, un auteur latin a écrit, *non solum amicus, verum etiàm amator,* et, en français comme en latin, un amateur est plus qu'un ami. Un charmant écrivain moderne (1) a peut-être forcé le sens étymologique, mais il n'est pas sorti de la vérité en disant qu'amateur était synonyme d'amant. Voyez l'amateur devant une toile aimée ! Tout à elle, il la contemple. Ses regards la tiennent, l'enveloppent et la caressent ; ils ne peuvent sans détourner et, s'ils s'en détachent, c'est pour y revenir bientôt. Ecoutez-le ! Sa voix est grave, attendrie, presque mouillée.

Quel bonheur égale le sien ? Que l'ambitieux se réjouisse d'avoir atteint le but de ses poursuites, le spéculateur d'avoir rempli sa caisse ! Leurs joies sont fragiles. Les Gémonies avoisinent le Capitole et tel qui, ce soir, sable le champagne, boira demain l'eau claire des fontaines. L'amateur porte son trésor dans son cœur et nulle puissance ne peut lui ravir.

N'est-il pas digne d'envie le mortel qui a ouvert en son âme une source de divines émotions, une source qui, loin de se tarir, s'élargit, s'épure et réfléchit chaque jour davantage le grand ciel bleu de l'infini ? Approchons de lui ; il nous accueillera en frère. Le plaisir esthétique n'est accompagné d'aucune convoitise, d'aucune idée de possession. Ainsi que l'a si bien exprimé M. Cherbulliez dans son beau livre, l'*Art et la Nature,* pour admirer une œuvre d'art, il faut s'oublier et se donner et nous entrons en communion avec quiconque

(1) Henry Jouin, *Portraits contemporains*, page 183.

l'admire avec nous. C'est le seul amour que n'empoisonne aucune jalousie. L'amateur nous fera bon visage et, si nous lui demandons par quelles longues études, par quels durs travaux, il a acquis le talent de lire les idylles d'un Corot ou les épopées d'un Delacroix, de se pénétrer de leur poésie ou de saisir leur grandeur, il nous répondra d'un mot simple et facile à comprendre : en aimant ; ou encore (la réponse n'émane ni d'un métaphysicien ni d'un puriste), pour devenir un amateur de peinture, il faut l'aimer.

En effet, Mesdames et Messieurs, l'amour de la peinture en fournit la clef ; la recherche constante et passionnée du beau apprend à le connaître, en donne le sentiment.

C'est moins facile à expliquer que deux et deux font quatre, mais presque aussi certain.

« Le sentiment du beau, dit Diderot dans ses pensées détachées sur la peinture, est le résultat d'une longue suite d'observations, et ces observations, quand les a-t-on faites ? En tout temps, à tout instant. Ce sont ces observations qui dispensent de l'analyse. Le goût a prononcé longtemps avant que de connaître le motif de son jugement ; il le cherche quelquefois sans le trouver et cependant il persiste. »

Cette pensée est très juste et il n'est personne qui ne puisse en attester l'exactitude.

Dans les jugements esthétiques on ne décide pas d'après des règles fixes, un code immuable. Chacun, par la longue suite dont parle Diderot, est l'auteur de ses règles, le rédacteur de son code et n'en connaît pas d'autres.

« Je veux faire de vous un amateur », disait un jour Gœthe à son fidèle Eckermann, en ouvrant devant lui ses cartons, vastes champs d'expériences et d'observations.

Pour achever la démonstration, il ne resterait qu'à établir à quel moment se fait la première observation, comment se forge le premier anneau de la chaîne, si déjà vous ne l'aviez deviné.

La première observation se fait, l'éducation de l'amateur commence, la première fois que le cœur est touché par une création de l'art. Ce choc que détermine la beauté met en éveil toutes les facultés de l'âme, notamment la raison qui intervient avec les principes innés dont elle a le dépôt et la garde.

La raison exerce son action, on ne peut le nier, dans les jugements esthétiques, mais combien prépondérante est celle de la sensibilité ! « Ce que j'ai appris, a dit un *amoureux d'art* (1) (c'est la qualification qu'il se donne), c'est à pressentir, par l'émotion ressentie, l'intérêt continu, la valeur artistique de l'œuvre. »

Quel que soit le rôle exact de chaque faculté, de la sensibilité et de la raison, leur concours engendre un phénomène qui n'est ni l'éphémère et aveugle sensation, ni le froid et sec raisonnement, qui participe de l'une et de l'autre et, au charme de la première unit la dignité du second. Ce phénomène, spontané et réfléchi, ne reste pas isolé ; il se répète avec plus d'étendue et de force ; enfin, au bout d'un temps plus ou moins long, suivant les individus et les circonstances, naît le sentiment du beau qui aime et discerne, et qui fait ces deux opérations avec une telle unité que l'on ne sait plus si c'est le cœur qui juge ou la raison qui aime.

En résumé, Messieurs, pour respectable qu'elle soit, l'opinion accréditée par les esthéticiens d'antan est trop exclusive. Le domaine de l'art n'est pas un champ réservé à une petite élite, il est ouvert à tous. Si, pour devenir un amateur, des connaissances spéciales peuvent être utiles, elles ne sont pas indispensables. Le secret, tout le secret, pour comprendre comme pour créer, est dans ces mots qu'Alfred de Musset adressait à un poète :

Tu te frappais le front en lisant Lamartine.....
Ah ! Frappe-toi le cœur ; c'est là qu'est le génie !

(1) Jean Dolent, *Amoureux d'Art*, page 238.

J'ai essayé de le démontrer, mais il ne suffit pas de combattre l'erreur ; il faut faire aimer la vérité et donner la foi qui agit.

Tous connaissent, Mesdames et Messieurs, la pieuse invocation qu'aux Lettres adressait naguère Prévost-Paradol ; l'Art, qu'il soit celui du peintre ou du statuaire, celui de Constant Dutilleux et de Charles Desavary, dont la mémoire est restée si vivante parmi nous, celui de M. Gustave Colin, de Mlle Jenny Fontaine, ou de M. Louis Noël, éminents artistes qui sont la parure de l'Académie dont ils font partie, l'Art, dis-je, n'a pas inspiré à ses fervents de moins reconnaissants et de moins persuasifs accents.

« L'art, a écrit M. Emile Ollivier, dans un livre récent (1), l'art rend plus agréables, plus intelligentes, plus émouvantes les sensations spontanées que la nature procure, les prolonge, et en provoque le retour, même en l'absence de l'accident heureux qui les a suscitées. Il répond par ses créations sublimes aux désirs de surnaturel qu'il est plus facile de nier que d'étouffer. Il nous tire hors de nous-mêmes et, nous haussant à la sphère des sentiments généraux, il nous soustrait pour un temps à la domination des petitesses journalières, et nous améliore par cela qu'il affaiblit, ne serait-ce que d'une manière passagère, l'attache à nous-mêmes, cause de nos erreurs et de nos duretés. Il est un plaisir, un cordial, une aspiration, un perfectionnement. »

Combien plus topique et plus digne de méditation encore cette belle pensée de Joubert :

« Loin de reléguer les arts dans la classe des superfluités utiles, il faut les ranger au nombre des biens les plus précieux et les plus importants de la société humaine. Sans les arts, il ne serait pas possible aux esprits sublimes de nous faire connaître la plupart de leurs conceptions. Sans eux, l'homme le plus parfait et le plus juste ne pourrait éprouver

(1) Emile Ollivier, *Michel-Ange*, pages 373 et 374.

qu'une partie des plaisirs dont son excellence le rend susceptible, et du bonheur que lui destinait la nature. Il est des impressions tellement délicates et des objets si ravissants, qu'on ne saurait les exprimer qu'avec des couleurs ou des sons. On doit regarder les arts comme une sorte de langue à part, comme un moyen de communication unique entre une sphère supérieure et nous. »

L'art, faut-il ajouter en conséquence, il n'est pas de cœur si grand qu'il ne l'élargisse, pas d'inspiration si pure qu'il ne l'épure encore, pas d'âme si haute qu'il ne puisse l'atteindre. Il y a quelques semaines, un vénéré prélat que le renom de sa science et de ses vertus avait précédé parmi nous, adressait ses premières paroles à l'élite de son troupeau. Des inoubliables joies, des saintes émotions qui l'avaient pénétré depuis son entrée dans le beau palais de St-Vaast, la moins vive et la moins profonde n'était pas, disait-il, celle qu'il avait ressentie à la vue d'une peinture qui est dans la chapelle privée de l'évêché, la Vierge médiatrice, de notre renommé concitoyen M. Daverdoingt.

L'art enfin est un maître de courage, de virilité et de patriotisme. Un grand peintre et un grand poète qui aime l'Artois autant qu'il en est aimé, M. Jules Breton, a symbolisé, de la plus saisissante façon, l'action cordiale et souveraine de l'art, dans un admirable tableau intitulé : *Le Chant de l'Alouette.*

Au lever du soleil, une humble paysanne, une pauvre mère, se rend au travail. Elle a quitté sa chaumière, lourde encore de fatigue et de sommeil ; la bise matinale glace son sein. Pourtant, le front haut, l'œil inspiré, de son pied nu elle frappe résolûment la terre... Au dessus des sillons, l'alouette chante !

Elle n'a plus laissé à son foyer de petits enfants à qui elle manque comme l'oiseau à sa couvée ; sur eux, comme un manteau, la bonté de Dieu s'étendra et, à leurs besoins il pourvoira... L'alouette chante !

Elle n'est plus une pitoyable ouvrière attachée à la glèbe ; elle est le devoir et la force incarnés... L'alouette chante!

En terminant, Mesdames et Messieurs, qu'il me soit permis de constater que nous vivons dans un temps où il ne convient pas de faire fi des plus hauts enseignements de l'art. Certes, l'avenir n'est pas sombre. La jeunesse a été formée à la dure mais forte école du malheur et elle est prête à toutes les luttes, soit sur le terrain des idées et du travail, soit dans les champs où se dénoueront nos patriotiques revendications. Les ouvriers sont à la hauteur de leur tâche. Néanmoins, d'une part comme de l'autre, la bataille sera rude ; aussi est-ce du fond du cœur qu'il faut dire :

« Chantez, chantez donc, au-dessus des sillons de la patrie, chantez dans l'âme de nos frères et de nos fils; chantez, arts divins, messagers célestes, magiques alouettes ! »





RÉPONSE

au

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. Léonce VILTART

par M. de MALLORTIE

Président.

Monsieur,

La Fontaine a dit vrai :

« Tout au monde est mêlé d'amertume et de charmes », les fonctions si flatteuses de Président d'Académie aussi bien, veuillez le croire, que la noble et délicate condition imposée au récipiendaire. Pour moi, je l'avoue humblement, je ne me prépare jamais à prendre la parole devant une assemblée nombreuse, brillante, distinguée comme celle qui nous fait l'honneur de nous écouter en ce moment, sans me rappeler avec inquiétude le jugement redoutable prononcé, il y a deux siècles déjà, par La Bruyère sur les ouvrages de l'esprit : « Il y a de certaines choses dont la médiocrité » est insupportable : la poésie, la musique, la peinture, le » discours public. » Vous, Monsieur, à cette heure, vous êtes pleinement rassuré : l'attention soutenue, le vif intérêt avec lequel on a écouté votre discours, les applaudissements qui ont accueilli votre patriotique péroraison, vous ont dit, et assez haut, que l'anathème porté par l'auteur des *Caractères* ne vous concerne pas et ne saurait vous atteindre. Votre Jean qui pleure a dû sécher ses larmes ; son voisin,

plus sage et mieux avisé, peut se livrer tout entier à sa joie et savourer sans réserve une très légitime satisfaction que vous nous permettrez, Monsieur, de partager avec vous.

Cependant il doit vous rester encore, ainsi qu'à moi, un assez vif regret : c'est que la fortune, plus propice, n'ait pas désigné, pour vous répondre, un des membres de l'Académie qui sont plus particulièrement, parmi nous, les représentants autorisés des beaux-arts : soit l'artiste de talent, qui a été déjà votre juge, si aimable et si bon, dont les lithographies, les eaux-fortes et les dessins à la plume ont obtenu, en haut lieu, les suffrages des maîtres ; dont le crayon vif, alerte, délicat et ferme, nous conservera le souvenir fidèle de quelques misérables restes de nos remparts abattus, où les ruines mêmes ont péri ;

Soit le critique d'art, dont l'autorité est aussi incontestable que la bienveillance ; dont la science égale le goût ; qui, équitable, indépendant, reconnaît toutes les qualités et rend justice à tous les talents ; qui, après avoir été l'historien des gloires du vieil Arras, s'est constitué en quelque sorte le biographe exact, consciencieux, de tous les artistes contemporains qui sont l'illustration de notre ville, et défend avec un soin jaloux, contre l'injurieux oubli, des noms bien dignes de vivre dans la mémoire de nos descendants ;

Soit enfin mon vénéré prédécesseur à ce fauteuil qu'il devrait occuper encore ; qui, en 1853, au Congrès scientifique réuni à Arras, répondant à cette question : « Des tendances de la peinture au XIXe siècle », donna lecture en séance générale, aux applaudissements unanimes, d'un mémoire plein de verve, de bon sens et d'esprit, remarquable par l'élévation des idées, la finesse des aperçus, et dont les sages conseils trouveraient encore leur application aujourd'hui comme il y a quarante ans.

Alors, Monsieur, vous auriez été du moins apprécié, jugé, loué, par un de vos pairs ; tout le monde y eût gagné, et

moi plus que tout autre. Mais, puisque mon devoir de Président de l'Académie ne me permet pas

De garder de Conrart le silence prudent,

je parlerai... avec une excessive réserve que tout me conseille et m'impose, et, tout d'abord, mon peu de compétence sur le sujet que vous avez choisi et où je dois vous suivre. Car, si courtois et si indulgents que soient les peintres et sculpteurs qui peut-être m'écoutent, je ne voudrais pas courir trop de risque à me commettre devant eux et je dois, avant tout, me garder bien de leur prêter seulement à sourire. Néanmoins je me hasarderai à vous soumettre, Monsieur, quelques observations, voire même quelques objections bien modestes et sans grande conséquence. D'ailleurs vous avez déjà, sans nul doute, cause gagnée devant le charmant tribunal qui vous a entendu.

En commençant votre discours, après un juste hommage rendu aux Magistrats, nos collègues, que nous vénérons et que nous aimons, vous avez voulu vous placer sous la protection, abriter en quelque sorte votre modestie sous celle de votre savant prédécesseur. Rien ne pouvait être plus agréable à l'Académie qui a toujours professé pour M. Gossart l'estime la plus haute et la plus sincère affection.

Il est des hommes à qui la mort, (dont le témoignage est bon, selon l'Ecriture), doit bien cette justice de révéler le mérite, les qualités qu'ils ont cachées pendant leur vie. On dit que c'est là une justice tardive : Non ! elle vient à son heure. La vertu serait trop facile, si, de son vivant, elle était saluée de son nom ! Monsieur Gossart fut un de ces hommes-là. Il était aussi modeste que savant. Le fond de sa nature était la bonté, le besoin de rendre service et j'oserai presque dire un esprit de sacrifice et de dévouement. Sa simplicité toute villageoise, sa figure franche et ouverte inspirait tout d'abord la confiance, et ceux qui venaient à lui, étaient bientôt attachés pour toujours par les qualités de

son cœur et la sûreté de son commerce. Il était encore élève en pharmacie à Hesdin, lorsqu'il reçut, sans les provoquer, les confidences d'un jeune écrivain, condamné pour délit politique, qui s'était refugié dans cette hospitalière petite ville. M. Gossart, qui avait déjà alors les opinions libérales auxquelles il est resté fidèle toute sa vie, lui vint en aide autant que le permettait sa modeste position. Un jour ils apprirent que la retraite du fugitif était découverte et qu'il devait être arrêté le lendemain. Il fallait fuir et gagner la frontière. Gossart n'hésite pas ; la nuit venue, il part avec le malheureux dont il se fait le guide, et les voilà qui voyagent à travers les ténèbres, par une pluie fine et pénétrante, évitant les grands chemins, cherchant les sentiers détournés.

Quand le jour commence à poindre, Gossart cache son compagnon au plus épais fourré de quelque bois, tandis que lui-même se rend au plus prochain village pour en rapporter quelques vivres ; et quand l'ombre est descendue, ils se remettent en route ; après trois nuits, trois longues nuits qu'ils trouvaient trop courtes, et deux jours, passés dans les plus cruelles angoisses, nos compagnons franchissent la frontière de Belgique. Alors ces deux jeunes gens, dont le malheur et la pitié avaient fait deux amis, tombent dans les bras l'un de l'autre, et Gossart reprend sans tarder, la route directe cette fois, d'Hesdin et de sa pharmacie, mais avec cette légèreté de cœur et d'allure, avec cette joie profonde, cette divine allégresse que donne le sentiment d'une bonne action bravement et heureusement accomplie.

La Providence avait doué aussi M. Gossart d'un bon sens ferme et inaltérable, d'un jugement droit, d'une intelligence ouverte de tous côtés, d'une mémoire rare, j'oserai presque dire merveilleuse, prompte à saisir l'idée ou la parole au passage, et qui retenait pour toujours, et enfin d'une activité d'esprit que rien ne fatiguait, si ce n'est le repos. Armé de ces facultés puissantes, il avait amassé d'immenses connaissances, et non seulement dans les sciences chimiques

et naturelles, mais encore en histoire, en philosophie, voire même, dit-on, en théologie. Tout ce trésor restait enfermé comme dans un coffre-fort qu'une clef seule, celle de l'amitié, pouvait ouvrir. Là se trouvaient aussi les souvenirs de famille, joies et douleurs. M. Gossart pensait que les affections profondes doivent ressembler aux honnêtes femmes qui ont peur d'être découvertes et passent dans la rue les yeux baissés. A certains jours, où l'existence lui était plus légère, cédant à une douce violence, comme on fait entre amis, il consentait à montrer ses richesses, et c'était alors une effusion inattendue et par suite charmante de souvenirs, d'anecdotes, d'aperçus philosophiques, moraux, historiques. M. Gossart avait conservé jusqu'en ses dernières années, un coin de jeunesse et de verdure, si j'ose parler ainsi ; je ne sais quoi de léger, de gai, et aux heures tout-à-fait clémentes, d'ironie piquante, de spirituelles saillies et même de sel gaulois.

Il avait gardé de son village, non seulement en dehors mais au fond de soi, une rusticité aimable où l'on retrouvait parfois un peu de l'odeur des terres fraîchement labourées et de la senteur des foins. Il aimait à parler du toit modeste où il était né, où il avait été élevé ; il en parlait simplement, sans orgueil et sans humilité. Il avait pour son père et sa mère vivants, un culte qu'il conserva quand il les eut perdus, et par une charmante illusion dont on a quelques exemples, le grand Ozanam entre autres, il lui semblait qu'ils étaient près de lui, qu'ils l'inspiraient, qu'ils l'approuvaient et le récompensaient comme aux jours de son enfance par un sourire et par des caresses sensibles.

M. Gossart fut à la lettre le fils de ses œuvres. Je ne répéterai pas ce que vous avez si bien dit des nombreux et éclatants services qu'il rendit dans des situations diverses, ni des mémoires, des analyses scientifiques qui lui valurent à plusieurs reprises, les éloges des savants les plus illustres, de ceux qu'on appelait alors les princes de la science.

Votre prédécesseur, Monsieur, était de plus un botaniste distingué ; non seulement il observait et étudiait les fleurs pour saisir les mystères de leur fécondation et de leur reproduction ; mais il les aimait. Que de fois je l'ai trouvé, au Jardin des Plantes, à genoux sur la terre humide, examinant avec anxiété une tige frêle qui paraissait souffrir, fouillant alors la terre de ses doigts robustes, pour découvrir l'insecte malfaisant qui faisait pâlir la jeune malade. Un jour il me parut contempler une petite fleur bleue avec une tendresse toute particulière ; je lui en fis l'observation : il me répondit simplement : « Quand j'étais enfant, je courais, toute la journée, dans la forêt de Wallers ; or, un matin, je remarquai cette petite fleur ; et quand je fus chargé de créer et de diriger le Jardin des Plantes d'Arras, je me dis : Si ma petite fleur bleue de Wallers était là-bas, il y a quarante ans, elle y est sans doute encore, et, ma foi, je me mis en route le lendemain après m'être muni d'un pot à fleurs et d'une bouteille d'eau. J'eus bientôt retrouvé ma petite amie et la voilà. »

Monsieur, il y a quelques jours, en me rappelant cet entretien, je voulus revoir la petite fleur aimée de M. Gossart ; elle n'est plus là ; les broussailles l'ont étouffée sans pitié avec ses voisines. Il en est d'un jardin comme du cœur humain ; si l'on néglige d'arracher avec soin les herbes folles et les mauvais instincts, ils ont bientôt tout envahi et fait mourir les fleurs odorantes et les plus précieuses vertus. — M. Gossart avait éprouvé dans sa carrière bien des traverses, des mécomptes, des ennuis ; jamais il n'en fut troublé ; il les acceptait avec résignation, en disant : « Bah ! ce sont là des misères qu'il faut passer aux profits et pertes de la vie. » Mais l'abandon et la ruine du Jardin des Plantes, de son œuvre préférée, de son enfant, de sa seconde famille, fut son plus amer chagrin. Il lui semblait qu'on eût brisé une fibre de son cœur. Toutefois il avait repris son calme et sa sérénité, lorsqu'il fut atteint de la maladie qui l'enleva à sa famille et à ses amis.

La religion de ses jeunes années consola ses derniers jours, en l'aidant à supporter les souffrances du corps et les tristesses de l'âme. Ses yeux se tournaient souvent vers sa petite fille debout au pied de son lit et se remplissaient de larmes. Un excellent ami qui veillait à son chevet comprit la pensée douloureuse de ce pauvre grand-père qui songeait à l'avenir ; il prit la main du mourant, la serra tendrement entre les siennes, et M. Gossart comprit à son tour ce langage muet ; et, sûr désormais que son enfant ne serait pas sans protecteur, il remit avec confiance à Dieu son âme qui avait toujours été simple et droite, douce et vaillante.

Monsieur, votre prédécesseur Gossart a trouvé dans l'amour des fleurs, avec les joies austères du savant, un adoucissement aux amertumes inévitables de la vie ; vous, Monsieur, vous demandez à l'amour des arts une distraction charmante, un noble délassement à vos travaux de cabinet et aux fatigues du barreau, et vous y goûtez, par surcroît, les plus pures voluptés de l'esprit et du cœur ; vous venez de nous en faire une bien séduisante peinture. En véritable prosélyte, vous nous conviez à partager vos joies, en nous montrant la céleste influence des arts qui fait régner partout l'harmonie et la concorde, et réaliserait, si elle était possible, parmi les hommes la paix universelle, rêvée par le bon abbé de Saint-Pierre et dont le doux et sage Ballanche a toujours en vain cherché la clef. Permettez-moi de vous le dire, Monsieur, c'est un beau rêve, et il est bon de faire ce rêve. Mais hélas ! la réalité donne de nombreux et amers démentis à cet aimable optimisme ; et tout d'abord, cette concorde si précieuse, si désirable. dont vous avez fait un charmant tableau, existe-t-elle toujours même entre les maîtres les plus grands, les plus célèbres, les plus admirés ? — Non assurément ; et comme ils ont, les uns et les autres, leurs admirateurs et leurs détracteurs, tous également intransigeants, il en résulte des conflits, des luttes très vives où

trop souvent la justice est violée et la courtoisie méconnue. Mais laissons cela.

Quoi qu'il en soit, pour nous convaincre, vous nous avez appris comment on devient un amateur d'art. Si votre modestie l'avait permis, vous auriez pu donner pour titre à votre thèse : « Comment je devins amateur de peinture » ; car aucun de vos auditeurs n'a pu s'y méprendre ; c'est bien de vous qu'il s'agit ; *Tu es ille vir ;* on ne parle avec cette chaleur, avec ce feu, avec cet enthousiasme que de ses propres amours ; et votre étude, tout à la fois subjective et objective, cette analyse psychologique, personnelle et par cela même plus piquante encore, ne pouvait qu'inspirer un plus vif intérêt. Vous avez été conduit à cette conclusion : Tout homme peut et doit devenir amateur de peinture avec ses facultés natives, avec son cœur et sa raison pour guides, sans aucune initiation.

Je crains, Monsieur, que vous n'ayez beaucoup trop vite conclu du particulier au général, de l'individu à l'espèce, comme on dit en philosophie. Les âmes bienveillantes, généreuses et qui ont de l'imagination, sont sujettes à cette erreur. Elles refont facilement les gens à leur façon ; elle leur prêtent volontiers leurs propres qualités, leurs facultés, leurs sentiments ; par suite elles pensent que devant un tableau ou devant un paysage, tous doivent sentir, être touchés, émus, transportés comme elles ; il faudrait pour cela que tous les hommes fussent également bien doués par la Providence, que tous ils ressentissent du ciel, je ne dis pas cette influence secrète, si voisine du génie, mais au moins quelque inclination, quelque prédisposition esthétique, ne fût-ce même que ce vague désir d'aimer, qui ne sait encore où se prendre et dont parle St-Augustin quand il dit dans ses confessions, à propos d'un sentiment moins pur que l'amour de l'art, j'aimais à aimer *(amabam amare) ;* mais hélas ! ceux que l'archer divin n'a pas touchés de sa flèche sont très nombreux, même sans compter le père Simon. Du reste, vous-même,

Monsieur, vous paraissez le reconnaître, quand vous nous montrez des personnes instruites, pourvues de diplômes, qui, dans un musée, examinent tout, excepté les tableaux qui sont pour elles *lettres closes*. Il est vrai que vous leur opposez immédiatement les gens d'une noce qui traversent, sans s'arrêter, les salons de peinture, parce que, disent-ils, il faudrait au moins une heure pour comprendre chacune des images qui passent sous leurs yeux ; ainsi, en chemin de fer, le voyageur voit fuir, de chaque côté du train, les champs, les prairies, les arbres, les moissons, sans jouir du paysage. Mais êtes-vous bien sûr, Monsieur, que ces quelques mots « Il faudrait trop de temps », aient la signification qu'en interprète bienveillant, peut-être un peu prévenu, vous leur prêtez ; qu'ils soient l'expression d'un regret, du déplaisir de ne pouvoir contempler, à leur aise, les tableaux des petits salons? Pour moi, sans être bien méchant, j'inclinerais plutôt à n'y voir que l'impatience de gagner, au plus vite, le festin copieux, homérique, qui les attend à *l'Assommoir*. Avec les personnages de M. Zola, cette supposition n'a rien d'invraisemblable ni d'impertinent.

Les gens de la campagne qui ont tous les jours sous les yeux d'admirables paysages, sont-ils mieux doués du sentiment esthétique que nos bacheliers et nos ouvriers citadins; sont-ils plus sensibles qu'eux aux beautés, aux séductions d'une belle peinture? L'aspect des choses change selon les images que nos habitudes leur associent. La terre n'éveille dans le paysan que l'idée d'un travail rude ; il l'aime, il la désire, mais pour s'en servir, pour l'exploiter ; il sait trop qu'elle est utile pour lui demander si elle est belle. Un beau pays est encore, pour les gens du peuple, un pays où la vie est facile, où les besoins du corps sont pleinement satisfaits. Pour un marin, la mer semblera belle lorsqu'elle sera sûre, et laide précisément lorsque le touriste admirera ses grandes vagues blanches; pour un cultivateur, les charmants coquelicots rouges et les bluets d'azur sont une tache et une lai-

deur dans un champ de blé! Quand, à la fin d'une belle journée d'automne, le paysan, après dix, douze ou même quatorze heures d'un labeur acharné, étonné d'être las, regagne à pas pesants sa chaumière, croyez-vous qu'il s'arrête à contempler les petites colonnes de fumée bleue qui monte du toit des hameaux à travers le feuillage rougi des peupliers ?

Dans les Vosges, j'aimais à suivre les nuages dont l'ombre courait sur les flancs des montagnes couronnées de rose au coucher du soleil; et quand j'exprimais mon admiration à quelque paysan, il paraissait ne pas me comprendre et parlait aussitôt de la difficulté de vivre ; il pensait beaucoup plus au prix du seigle qu'au vent qui soufflait sur les hauteurs et à l'aigle que je voyais voler vers l'Alsace, au-dessus des lacs qui réfléchissaient son vol silencieux. Je m'expliquais facilement la principale, l'unique préoccupation de ces rudes lutteurs pour la vie ; j'en eus bientôt la confirmation, navrante dans sa naïveté, de la bouche d'une fillette : « Quelle est cette jolie fleur, » lui demandais-je ? — « Ça, Monsieur, ce n'est rien ; ça ne se mange pas. »

Que conclure de ces observations ? C'est qu'il faut pour devenir un amateur de peinture, le concours de nombreuses conditions : Une aptitude naturelle (prédisposition ou penchant, ou goût, comme on voudra l'appeler), cette aptitude enfin qui fait écouter et regarder là, où, sans elle, on n'eût fait qu'entendre et voir ; — un sens de la vue excellent ; une sensibilité délicate ; — Il y faut aussi du temps, des loisirs et enfin une fortune qui permette de visiter les musées, les collections particulières, en France et ailleurs, les expositions, afin de multiplier les observations reconnues par vous nécessaires, indispensables, et grâce auxquelles on pourra suivre les manifestations dans le passé et le présent, les étudier, les apprécier, et pénétrer les mystères de cet art, de ce noble métier qu'Eugène Delacroix lui-même, dans toute la force de son génie, désespérait de connaître jamais tout entier.

Eh bien ! Monsieur, après mûre réflexion, et tout bien considéré, malgré votre éloquent plaidoyer, je resterai de l'avis de M. Jules Breton : « L'art véritable ne s'adressera toujours qu'à un public restreint. » Si je me trompe, c'est du moins en très bonne compagnie.

J'aurais bien à protester aussi contre cette affirmation, qui me paraît un paradoxe, que nulle initiation n'est nécessaire pour comprendre l'art ; mais cette discussion nous entraînerait trop loin, et du reste vous me paraissez ne pas tenir absolument à votre manière de voir sur ce point, car, par une heureuse inconséquence, après avoir cité une page éloquente où Ernest Chesneau, ce critique de regrettée mémoire, réclame pour l'art du dessin une part plus grande dans l'enseignement à tous ses degrés et tout particulièrement dans l'enseignement primaire, vous ajoutez : On ne peut ni mieux penser ni mieux dire. Cette fois je suis complètement de votre avis.

Monsieur, vous me pardonnerez d'avoir usé avec vous de franchise ; en famille, on se doit mieux que des compliments ; mais, en retour et par compensation, combien votre vieux maître est heureux de louer sans réserve la notice que vous avez consacrée à Alexandre Boiron, un jeune peintre de l'Artois, plein de promesses, foudroyé par une attaque d'apoplexie, devant son chevalet, pinceaux et palettes en main, à l'Ecole des Beaux-Arts où il concourait pour le prix de Rome ! Jules Breton, qui avait connu et aimé Boiron, élève de son frère Emile, a bien voulu écrire la préface de votre opuscule, vous donnant ainsi à vous-même une marque bien flatteuse d'estime et de sympathie. « Vos pages, vraies, simples, émues, » ce sont les termes de M. Breton, soumises à notre Académie, ont mérité une de ses couronnes. Pauvre Boiron ! aimable et doux génie « aimé des Muses » ; il en était encore à son matin ; les dernières clartés de la joyeuse aurore n'avaient pas encore disparu, et le soleil se levait radieux sur sa tête quand l'ombre descendit rapide comme la foudre

sur ce front que devait couronner demain un jeune laurier, et peut-être un jour la gloire ! Boiron aura eu du moins cette sorte de gloire, la plus enviable peut-être parce qu'elle est la plus touchante, qui s'attache aux œuvres inachevées, qui est gracieuse comme une espérance et triste comme un regret.

Vous, Monsieur, par une pieuse pensée, vous avez déposé sur sa tombe une couronne qui ne se flétrira pas.

C'est cette notice, écrite avec le cœur, c'est l'appréciation sage et délicate des œuvres de Boiron, qui a décidé notre Société à vous appeler dans son sein. Vous avez dit, je le sais, que vous n'aviez qu'un tout petit bagage à nous présenter. Mais il est tel petit écrin bien plus précieux que d'énormes colis. Votre œuvre est pour nous plus qu'une promesse : elle nous donne le droit d'attendre beaucoup de vous. Vous nous apporterez le concours d'un talent plein de jeunesse. Cette mission modeste que, depuis quelques années, vous remplissez en volontaire, vous la tiendrez désormais d'une plus haute autorité. L'Académie compte sur vous. Et puis, vous en ferai-je l'aveu ? Une société comme la nôtre est toujours quelque peu égoïste dans ses choix. Les œuvres d'art nouvelles que l'âge ou la maladie ne permet plus à quelques-uns d'entre nous d'aller voir de leurs propres yeux, nous espérons que vous nous les ferez connaître. Vous nous parlerez des tableaux que vous aurez rencontrés dans vos voyages, dans les musées de France ou de l'étranger, dans les collections particulières ; chaque année après votre visite aux Salons des Champs Elysées et du Champ de Mars, vous nous communiquerez vos impressions, vos joies, vos plaisirs, vos mécomptes, vos espérances ; vous nous signalerez les chefs-d'œuvre ; vous nous direz si quelque nouvelle étoile perce au firmament bleu de l'art. Nous vous écouterons avec intérêt et reconnaissance ; car, nous le savons, vous laisserez de côté les préjugés de pays ou de secte, les superstitions d'école, les points de vue étroits et exclusifs qui ne sont plus de mise

aujourd'hui. Le goût véritable, en effet, n'est point cette susceptibilité minutieuse qui s'offense de la moindre hardiesse et s'effraye à la plus légère innovation ; c'est un sentiment mâle autant que délicat qui, sous toutes les formes, sous tous les noms, sait reconnaître le génie et le louer. Le critique d'art, sans être doué du don manuel de l'exécution, doit voir avec l'œil et l'âme de l'artiste, s'il veut être juste ; il ne doit être ni un Alceste grondeur, ni un débonnaire Philinte ; il ne se laisse point aller à une admiration banale, injurieuse pour ce qui mérite vraiment d'être admiré :

Sur quelque préférence une estime se fonde,
Et c'est n'estimer rien qu'estimer tout le monde.

Une femme hors de ligne par le génie, c'est nommer Mme de Staël, disait qu'on devient indulgent à mesure que l'on comprend. Le mot est profondément vrai ; mais comprendre ce n'est pas admirer. L'indulgence n'est pas un culte. Sans briser au hasard des lances pour des beautés imaginaires, il faut savoir reconnaître le talent partout où il se trouve et tenir toujours pour le bon droit, c'est-à-dire pour le beau véritable quelles que soient la devise de sa bannière et la couleur de son écu.

Aussi, Monsieur, si quelque jour vous venez nous assurer que nos artistes, peintres et sculpteurs, restent fidèles aux qualités de l'esprit français, la clarté, l'exécution précise et nerveuse, l'élégance innée, au tempérament juste de la réalité et de l'idéal ; si vous ajoutez que, dédaignant une popularité malsaine, qu'on n'acquiert le plus souvent qu'en flattant les goûts et les travers de ceux qui dispensent l'or et la renommée, ils s'obstinent glorieusement à n'exprimer que les nobles fiertés de l'âme, les plus exquises tendresses du cœur et les charmes toujours jeunes de l'éternelle beauté, à ne traduire enfin que les inspirations sereines d'un génie aussi pur que puissant, alors, Monsieur, veuillez le croire,

nous éprouverons, avec un légitime et patriotique orgueil, une émotion profonde et attendrie ;

Les hauts plaisirs sont ceux qui font presque pleurer.

Comme vous l'avez dit, Monsieur, avec raison, le grand art, ainsi compris, est un maître de courage, de patriotisme et de dévouement. C'est des mêmes profondeurs de l'âme humaine, tourmentée par le besoin, par l'amour de la vérité, de la beauté et de la bonté infinies, que jaillissent les grandes pensées, les œuvres d'art parfaites et les sublimes vertus.

Oui, Messieurs, c'est de ce foyer divin, inépuisable, que vient le feu qui éclaire l'intelligence et échauffe le cœur du savant, qui retient dans l'atmosphère malsaine d'un laboratoire, penchés sur des creusets brutalement meurtriers ou lentement homicides, ces hommes de génie qui sont les bienfaiteurs de l'humanité ;

C'est à ce foyer qu'elles puisent le désir ardent et l'invincible espoir de se rapprocher de plus en plus de la bonté de Dieu, ces nobles et saintes femmes qui se condamnent à passer leur vie tout entière au chevet des malades, dans un air empesté, sans franchir jamais le seuil de leur hôpital ; et pourtant elles aussi, comme le disait des ouvriers leur poète, Pierre Dupont, elles aussi

Pourraient se plaire au grand soleil
Et sous les rameaux verts des chênes ;

Admirons-les, Messieurs ; ne les plaignons pas ; dans leur cœur règne un éternel printemps et leur âme est éclairée par un soleil dont l'autre n'est que l'ombre ;

C'est la même foi brûlante qui entraîne dans les régions lointaines nos missionnaires qui vont à mille lieues de leur patrie et de leur famille, mourir, libres victimes, afin d'enseigner à des barbares ignorants qu'il faut s'aimer les uns les autres.

Enfin, Messieurs, c'est le même souffle qui fait flotter fièrement les pavillons au-dessus des armées, qui retentit dans le bruit des clairons; c'est la même ardeur qui soutient, qui transporte, qui pousse en avant nos bataillons intrépides sous un climat meurtrier, à travers mille dangers, à travers ces affreuses brousses où les guette un ennemi aussi féroce que les bêtes fauves; c'est elle qui attire, qui soulève au haut des murs percés de meurtrières et d'où tombe une pluie de fer et de feu, chefs et soldats, tous d'un même élan, car tous gardent au fond du cœur, à l'abri de toute défaillance, la religion du devoir, le culte de l'honneur, l'amour de la patrie, ces belles, ces sublimes vertus qui font les héros et les martyrs.



LAURÉATS DES CONCOURS

HISTOIRE

Médaille d'or de 200 francs :

M. Jules-Aimé Cottel
de Beaurains.

POÉSIE

Médaille de vermeil :

M. Charles Lecomte
Magistrat à Nouméa, originaire d'Arras.

Médaille d'argent :

M. Albert Delsaux
de Lille.

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1893

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Etude historique et archéologique sur les découvertes de toute nature amenées par la démolition des remparts d'Arras.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

LITTÉRATURE.

Une pièce ou un ensemble de poésie de deux cents vers au moins. Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Une étude littéraire sur quelque personnage célèbre de l'Artois (Poète, historien, orateur, philosophe, etc.).

BEAUX-ARTS.

Un album de photographies ou dessins, aussi complet que possible, des fortifications, portes, substructions, défenses et découvertes diverses, anciennes et modernes, auxquelles le démantèlement d'Arras peut donner de l'intérêt. Une légende sera jointe à cet album.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles, dont la valeur pourra atteindre 300 fr, seront décernées aux lauréats de chaque Concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er juin 1893. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre Concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ne sont pas admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté, en séance, le 7 décembre 1892.

Le Secrétaire-général, A. DERAMECOURT.

Le Président, DE MALLORTIE.

II

LECTURES

FAITES DANS LES SÉANCES HEBDOMADAIRES.



LE

SOCIALISME ACTUEL

par

J. LELOUP

Membre résidant.

Caveant consules!

CHAPITRE Ier.

La « *question sociale* » fait actuellement grand bruit dans le monde. On la traite dans la presse et dans les brochures, on l'étudie dans les revues et dans les livres, on l'agite dans les Parlements et dans les Congrès ; elle fait plus qu'intéresser l'opinion, partout elle la passionne. J'ai eu déjà l'honneur d'en entretenir l'Académie, peut-être me pardonnera-t-elle de revenir sur un sujet à la fois aussi grave et aussi brûlant.

Question sociale, problème social, socialisme sont, au fond, l'expression d'une même chose, sous un vocable différent. Qu'entend-on par là? Vous le savez sans doute, aussi, me permettrai-je de laisser de côté toute définition. J'aurais voulu, cependant, vous donner *la meilleure*, et quelle est-

elle ? Il y a deux ans, un grand journal parisien, le *Figaro*, ayant mis la question au concours, recueillit quatre cents réponses : *Quot homines, tot sententiæ*. Laquelle choisir ?

Le mot « socialistes » était loin d'avoir, à l'origine, la signification et la portée qu'il a reçues depuis.

Louis Reybaud, qui s'attribue le « triste honneur » de l'avoir inventé (1), n'entendait l'appliquer qu'à des rêveurs, des visionnaires qui « ont imaginé et portent dans leur cerveau un monde à leur image, monde complet et où tout est renouvelé de fond en comble : les lois, les mœurs, la vie présente et la vie future, Dieu et l'homme, la terre et le ciel, les méthodes de culture aussi bien que celles de gouvernement. »

Depuis cette époque, le temps a marché ; les théories nuageuses et vagues, les conceptions spéculatives ont fait place à des doctrines plus saisissables, à des formules plus arrêtées.

Une agitation considérable s'est faite autour des questions sociales ; tous les partis se sont jetés dans la mêlée avec les armes dont ils pouvaient disposer ; de là cette poussée d'écoles et de sectes, avec leurs programmes divers, inspirés surtout par la politique, aussi par la religion, quelquefois par l'amour du bien, et tendant tous à la rénovation de la société ; de là aussi ce mouvement admirable de recherches, de travaux tendant à rétablir sur de nouvelles bases les vieilles doctrines économiques, à renouveler les méthodes de la science sociale en vue d'établir la vérité scientifique, de convaincre par elle, et ainsi de dissiper le trouble dans les esprits et de combattre l'anarchie dans les idées, ce qui vaut toujours mieux que d'avoir à lutter contre elle dans la rue.

(1) Pierre Leroux en revendique également la paternité.

* * *

Le Socialisme en Allemagne.

Sous les formes concrètes qu'il revêt actuellement partout, façonné qu'il a été par les évènements politiques, les institutions et les hommes, le socialisme nous vient en droite ligne d'Allemagne, de même que le pessimisme philosophique dont il semble n'être qu'une émanation. L'Allemagne est la terre classique et en même temps le champ de bataille du socialisme. C'est de son sein que sont sortis ces rameaux plus ou moins vigoureux qui s'étendent sur tous les Etats d'Europe et d'Amérique ; aussi est-ce là qu'il faut d'abord l'observer et l'étudier sous ses aspects multiples et dans ses diverses manifestations. On y rencontre d'ailleurs toutes les variétés : socialistes révolutionnaires, socialistes conservateurs ou d'Etat, socialistes de la chaire, socialistes catholiques, socialistes évangéliques ; aucun pays ne présente une aussi riche floraison ! « Ici, disait un jour un ouvrier de Chemnitz, tout le monde est socialiste, les hommes, les femmes, les jeunes filles, les enfants, les machines même sont socialistes. » Mais ce ne sont pas seulement les ouvriers qu'entraîne le courant des idées nouvelles.

« Le socialisme, écrit M. Ludwig Bamberger, l'un des chefs du parti libéral au Parlement allemand, a pénétré dans les classes supérieures, il siège dans les Académies, il monte dans les chaires des Universités et ce sont des savants qui ont donné les mots d'ordre que répètent maintenant les associations ouvrières, ce sont des conservateurs qui ont attaqué le « mammonisme » et qui ont parlé le plus haut des abus du « capitalisme. » Ailleurs, rien de pareil ne se voit. » Et il en donne comme raison le caractère spéculatif de la nation allemande, qui se laisse séduire aisément par les perspectives idéales de l'utopie. Il aurait pu en ajouter une autre: la culture exagérée de l'étude des sciences dans toutes les classes

de la population, d'où résulte un prolétariat de savants et d'artistes, prolétariat de soi-disant professions libérales qui augmente continuellement et porte le mécontentement et la fermentation dans les classes les plus élevées.

Bien qu'elles aient, naturellement, le même point de départ et le même but, toutes ces écoles sont loin de se ressembler; mais si elles diffèrent et par les doctrines et par les méthodes et par les programmes, il est cependant un point essentiel sur lequel elles se rencontrent toutes, à savoir la nécessité du rôle tutélaire de l'Etat dans l'élaboration des questions sociales et de son intervention dans les solutions à intervenir. C'est là en quelque sorte leur signe de reconnaissance, leur formule de ralliement.

Nous allons étudier chacune d'elles.

SOCIALISME RÉVOLUTIONNAIRE OU COLLECTIVISME.

Les « réformateurs » de Louis Reybaud s'appelaient St-Simon, Fourrier, Bentham, Pierre Leroux, Robert Owen... et leurs disciples.

Aujourd'hui ils s'appellent Karl Marx, Bakounine, Lassalle, Jules Guesde..., pour ne citer que les socialistes purs! Que de chemin parcouru depuis lors !

Certainement, aucun parallèle ne peut être établi entre ces deux groupes de novateurs.

Bien qu'ils aient personnellement comme traits communs l'orgueil ordinaire des chefs de secte et un grand esprit d'autoritarisme, et que certaines tendances égalitaires ou niveleuses, des rêves communistes révèlent chez la plupart d'entre eux quelques points de contact, il faut reconnaître néanmoins que, au fond, ces deux groupes d'hommes sont tout à fait différents, car très différente est la philosophie qui inspire leur état d'âme et impreigne leurs doctrines. Les premiers donnent une large place aux sentiments doux et

élevés, l'affection, la pitié, la sympathie, c'étaient des philanthropes; les seconds, aux sentiments bas, l'envie, la haine, l'irritation, ce sont des sectaires ; chez les uns règne un souffle particulier de mysticisme ou de religiosité qui élève et ennoblit leurs aspirations ; chez les autres, c'est le matérialisme brutal de Büchner et de Darwin ; d'un côté, le mobile est l'amour de l'humanité, de l'autre, la lutte des classes ; avec ceux-là on était dans la période « poétique » du socialisme et aussi dans la période de l'étonnement ; avec ceux-ci on est entré dans la période de guerre et aussi dans la période de crainte ; enfin les premiers évoquaient les idées d'humanité et de justice pour rénover la société, les seconds la loi fatale de l'évolution et font appel à la violence pour en hâter l'accomplissement.

Ce ne sont peut-être là que des nuances, mais elles sont sensibles et méritaient d'être relevées pour caractériser l'*idée socialiste* à deux époques différentes, espacées d'un intervalle de quarante années.

Un des traits particuliers au nouveau socialisme et qu'il importe également de mettre en relief, ce sont ses prétentions à faire reposer sa doctrine sur des bases rigoureusement scientifiques. Et, il est curieux de constater que son principal bagage se trouve être, par une étrange ironie, composé des propositions formulées en lois par les pères de la science économique, Turgot, Adam Smith, Ricardo et Malthus, contre lesquels ils retournent aujourd'hui leurs propres armes.

La doctrine collectiviste a été exposée avec une incontestable érudition et un grand éclat par Karl Marx (1), dans un livre, « *Das capital, Le capital,* » qui est considéré partout comme l'évangile de la secte.

Vulgarisé sous forme de brochure tirée à plusieurs centaines de mille exemplaires, prêché par un agitateur

(1) Né à Trèves en 1818, d'origine juive.

ardent et sans scrupules, Lassalle (1), expliqué par un théoricien savant et habile, Albert Shaeffle (2), le nouvel évangile a rallié surtout les masses ouvrières auxquelles sourient naturellement les idées absolues, les formules simples et facilement saisissables du socialisme radical, qui répondent si complètement à leurs sentiments intimes et flattent si bien tous leurs instincts.

« Toutes les richesses sociales sont le résultat du travail, vous seuls travaillez et ne possédez rien. Expropriez donc toutes ces richesses, car elles sont à vous ! » Telle est la thèse des collectivistes, telle est, *au fond*, celle que cherche à établir Karl Marx à grand renfort de dialectique étayée d'une prodigieuse érudition.

Qu'est-ce que le collectivisme ? quelle en est la doctrine ?

Tel qu'il a été défini par Albert Shaeffle c'est la propriété collective, au lieu de la propriété privée de tous les moyens de production (bien-fonds, ateliers, machines, outillage) ; c'est le remplacement de la concurrence capitaliste sans unité par l'organisation sociale du travail. C'est la substitution de l'organisation corporative et de la direction sociale de la production aux établissements privés ; c'est la division publique du travail commun sur la base de la propriété collective par tous, de tout le matériel du travail social ; enfin, c'est la répartition des produits collectifs de tout genre aux travailleurs, en raison de la quantité de travail et de la valeur de leur travail.

Les collectivistes visent donc la suppression de la propriété individuelle, du capital privé qu'ils regardent comme la source de toutes les iniquités sociales, et les preuves qu'ils cherchent à en donner constituent le fondement même de leur doctrine. C'est cette doctrine assez aride que nous allons chercher à exposer d'une manière aussi succincte et aussi claire que possible.

(1) Né à Breslau en 1825, d'origine juive.
(2) Ancien Ministre des finances d'Autriche.

Adam Smith avait écrit : « Le produit du travail constitue la récompense naturelle ou le salaire du travail. Dans cet état primitif qui précède l'appropriation des terres et l'accumulation des capitaux, le produit entier du travail appartient à l'ouvrier. Il n'a ni propriétaire ni maître avec qui il doive partager. »

Cette vérité incontestable en principe mais qui, dans la pratique, n'a pas grande portée, car nous ne sommes plus aux temps primitifs, a été exploitée bien souvent par les socialistes et plus spécialement par la secte collectiviste pour condamner le régime économique actuel qui prive le travailleur manuel de son prétendu droit à « l'intégralité du produit. » D'autre part, Ricardo avait dit en parlant de la valeur : « Les choses, une fois qu'elles sont reconnues utiles par elles-mêmes, tirent leur valeur échangeable *de deux sources* : de leur rareté et de la quantité de travail nécessaire pour les acquérir. »

C'est sur ces deux propositions, mais dénaturées par l'extension qu'il leur donne, que repose tout le raisonnement de K. Marx et que voici :

Le travail, dit-il, est la *substance* et la *mesure* de la valeur. La valeur d'une chose, objet, marchandise est donc égale à la quantité de travail socialement (en moyenne) nécessaire à sa production. La mesure de cette quantité, c'est la durée du travail exprimée en jours et heures. (1)

D'après cette définition, quelle est la valeur de *la force de travail* (2) de l'ouvrier considérée comme marchandise et comment la détermine-t-on ? Elle vaut, comme toute marchandise ce qu'elle a coûté de temps et d'efforts pour être

(1) Karl Marx. Edition M. Lachâtre, pages 14 et 15.

(2) C'est-à-dire l'ensemble des qualités physiques et intellectuelles qui existent dans le corps de l'homme, dans sa personnalité vivante et qu'il doit mettre en mouvement pour produire des choses utiles. (Karl Marx, page 71).

produite, autrement dit les frais de production, c'est-à-dire encore ce qu'il faut de vivres et de denrées pour entretenir l'ouvrier et sa famille. Ainsi le prix *du travail*, c'est-à-dire le salaire, sera déterminé par le minimum du tarif d'entretien du travailleur, minimum qui correspond aux moindres frais de production de cette marchandise spéciale, la force productive du travailleur. Et c'est là ce que le capitaliste, le patron, l'entrepreneur doit payer d'après les principes mêmes de l'échange.

Cette première conséquence de la définition donnée plus haut de la *valeur* est d'ailleurs entièrement confirmée par la loi de Turgot sur les salaires — appelée aussi par Lassalle *loi d'airain* — et formulée ainsi : « En tout genre de travail il doit arriver et il arrive, en effet, que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour lui assurer sa subsistance. »

Mais ce n'est pas tout. D'après Karl Marx, *la force de travail* possède ce caractère particulier, unique — à l'exclusion de toute autre marchandise — de produire plus qu'elle ne coûte à être produite. Ainsi, pour produire les denrées nécessaires à l'existence de l'ouvrier et de sa famille pendant une journée, il ne faut pas tout un jour de travail, il *suppose* que six heures suffisent (1), c'est ce qu'il nomme le *travail nécessaire*, et il en conclut : si donc l'ouvrier travaillait pour lui-même, il se procurerait tout ce qu'il lui faut pour vivre en une demi-journée ; mais n'étant ni propriétaire, ni capitaliste, il est obligé de se mettre au service de ceux qui possèdent la terre et les instruments de travail. Ceux-ci lui achètent sa *force de travail* et le paient à sa valeur selon les lois de l'échange. Mais ils profitent gratuitement du travail des six autres heures de la journée pendant lesquelles l'ouvrier produit de la *plus-value*. Et c'est là qu'est l'iniquité du régime capitaliste, c'est la *corvée* du XIX[e] siècle.

Mais de cette première iniquité en découle une seconde : la

(1) *Emile de Laveleye*. — Passim.

création du *capital* résultant de la *plus-value*. « La fabrication de la *plus-value*, ce grand secret de la société moderne va se dévoiler. (1) »

Ce capital naissant ne va faire que croître et se multiplier des plus diverses façons :

En augmentant le nombre des ouvriers, c'est-à-dire le nombre des *plus-values* ;

En augmentant la durée de la journée, car la *plus-value* par ouvrier augmente proportionnellement ;

En diminuant la durée du *travail nécessaire* et pour cela faire, en rendant plus productif le travail qui crée les objets de consommation de l'ouvrier. Il en résulte que la *force du travail* de celui-ci diminue de valeur, ce qui accroît d'autant la *plus-value*.

Ainsi on arrive à cette singulière conclusion : que plus l'emploi des machines et des méthodes perfectionnées augmente la productivité de travail, plus le salaire diminue, plus le bénéfice du capitaliste augmente. Et cependant, dit Marx, le capital par lui-même ne crée pas de valeur, il est inerte. La machine non plus n'en crée pas, elle transmet seulement la sienne aux objets qu'elle sert à fabriquer. Le bénéfice résulte donc toujours du travail, source de toute valeur, et ce bénéfice est du travail non payé (2).

La circulation des marchandises par achats et ventes — à proprement parler *le commerce* — est aussi un mode de création et de multiplication du capital. C'est même d'après Marx le point de départ du capital, et c'est par là que dans son livre il commence sa démonstration sur le rôle de la *plus-value*. Mais c'est toujours pour en conclure que ce n'est ni par l'épargne, ni par le travail, ni par les privations et restrictions que se forme le capital ; qu'il a pour source le hasard, et surtout toute *plus-value sous quelque forme*

(1) K. Marx, page 73.
(2) K. Marx, page 51.

qu'elle se cristallise, intérêt, rente, profit qui n'est que la matérialisation d'une certaine durée de travail non payé. Tout le mystère du travail productif est là. Le capital peut être du travail accumulé, mais c'est le travail des autres !

Telle est en substance la doctrine de Karl Marx, et si lui, ne conclut pas expressément à un ensemble de mesures pratiques, laissant ce soin à ses disciples, il ne jette pas moins à la face de la société cette prédiction sinistre : « Qu'une révolution doit s'accomplir au sein de l'industrie devant entraîner une révolution sociale encore plus complète ; que la production capitaliste engendre elle-même sa propre négation avec la fatalité qui procède aux métamorphoses de la nature... que la socialisation du travail et la centralisation de ses ressorts matériels arrivent à ce point où elles ne peuvent plus tenir dans leur enveloppe capitaliste... et qu'enfin l'heure de la propriété capitaliste a sonné, les spoliateurs devant être à leur tour dépouillés... »

Quelques mots de réfutation ne paraîtront pas ici déplacés.

Toute l'argumentation de Karl Marx et des collectivistes repose sur de fausses définitions et sur une série d'hypothèses gratuites.

D'abord, sur une fausse définition de la valeur. Il n'est pas vrai que la valeur d'un objet est représentée seulement par le travail *ouvrier* qui l'a produit ; il suffit de la plus simple observation pour s'en convaincre.

« *Il y a, en effet, de la matière dans le travail et la dépense de force humaine n'est pas, par conséquent, tout dans les produits.* » « C'est là, dit M. Malon, l'un des hommes les plus intelligents de l'école socialiste, une objection sérieuse, et si l'on s'en tient à la production capitaliste, elle est même irréfutable ». De plus, la matière et les instruments de travail sont appropriés. Comme tels, ils rapportent un bénéfice à leur possesseur. Ce bénéfice entre nécessairement dans la formation des prix et qui, pis est, ne peut être soumis à aucune norme. »

Mais ce qu'il importe aussi d'ajouter, c'est qu'il n'y a pas seulement que la matière et les instruments de travail dont il faut tenir compte dans la détermination de la valeur, il faut tenir compte encore du capital engagé, des risques, du savoir professionnel, de l'expérience, des qualités d'ordre, d'économie, de prudence du patron, toutes choses qui ont une influence directe sur les résultats de toute entreprise agricole, industrielle ou commerciale et qui ont très légitimement droit à une rémunération sous formes d'appointements, d'intérêt, de bénéfices, d'amortissement. Et c'est précisément la raison pour laquelle le patron ne donne pas et ne peut donner à l'ouvrier la « valeur entière du produit, » car où prendrait-il, s'il le faisait, de quoi payer l'intérêt de ses capitaux, la rente du fonds, la rémunération de ses risques et de son activité ?

Bien avant Marx, Proudhon (1) avait dit la même chose sous cette forme que « l'ouvrier ne peut, avec son salaire, racheter son produit. » Remarque juste ; mais il n'en peut être autrement à moins que le travailleur n'ait en sa possession le capital, les instruments de travail, en un mot *les facteurs matériels et intellectuels* de la production qui lui font aujourd'hui défaut.

Qui donc accumulerait le capital, se donnerait la peine de créer des établissements industriels, d'installer des machines, de pourvoir à l'organisation de comptoirs pour l'achat et la vente de marchandises, d'attirer et de retenir la clientèle, s'il n'espérait en tirer aucun profit ?

Laissons donc de côté ces distinctions subtiles que fait Marx sur la journée de 6 heures, qu'il appelle *valeur d'échange*, et la journée de 12 heures, qu'il appelle *valeur d'usage*, et sur les étonnantes conséquences qu'il en tire à savoir : que quand le patron embauche des ouvriers, il leur

(1) Voir une étude curieuse et originale de M. Bourguin : *Des rapports de Proudhon et de Karl Marx.* — Séance de rentrée des Facultés de Lille, novembre 1892.

achète la *valeur d'échange* (6 heures) et qu'il possède en retour la *valeur d'usage* (12 heures)! Tout cela ne repose sur aucun fondement réel, est contraire à la réalité, est, en un mot, de la pure fantaisie.

Ce qu'il faut répondre, c'est que la notion exacte, scientifique de la *valeur* est toute différente.

Sans doute, le travail est un élément essentiel de la valeur des choses, mais en fait, la valeur résulte de l'*utilité*, des services qu'elles rendent, des besoins qu'on en a, des satisfactions qu'elles nous procurent, et la quantité de valeur ou le *prix* est régi par leur rareté ou leur abondance, par la loi de l'offre et de la demande. C'est donc toujours, en un mot, l'utilité que l'on achète et par conséquent que l'on vend. Affirmer, comme le fait K. Marx, que le patron n'achète pas le prix courant du travail et ne vend pas son utilité possible, qu'est-ce que cela signifie ? En réalité, le patron achète une *utilité*, « la force de travail » dont la valeur varie comme celle de toute marchandise suivant la rareté ou l'abondance, suivant le besoin qu'il en a, suivant l'offre ou la demande, et il la paie en raison même de cette utilité et suivant le profit qu'il peut en tirer. C'est pourquoi le salaire des ouvriers est très différent. A Paris, le tailleur de pierres est payé 8 fr. 50 par jour, tandis que le tailleur d'habits reçoit 5 fr. ; l'ouvrier puddleur de nos forges 8 et 10 fr., tandis que le terrassier reçoit 3 fr. ; le tailleur de diamants à Amsterdam gagne 25 fr. par jour... En réalité, la rémunération du travail manuel flotte entre un maximum égal à la valeur créée et un minimum égal aux frais d'entretien nécessaires. Quand, par suite de l'emploi de machines, ou par toute autre cause, le travail devient plus productif, la rémunération pourra devenir plus élevée si l'offre des bras ne réduit pas les salaires ; mais la *plus-value* ne reste pas aux mains du patron ; ce n'est pas, suivant le dire de K. Marx, le capitaliste qui l'empoche. La concurrence est là, toujours agissante, qui amène la baisse du prix des choses et c'est, en fin de compte,

le consommateur qui en recueille les avantages. K. Marx ne parle jamais de la concurrence, il l'ignore; elle est cependant l'agent le plus actif du nivellement des profits, de la rente, de l'intérêt, des salaires.

Voilà la vérité.

Quant au *collectivisme agraire*, il repose sur le même fondement que le collectivisme industriel. Même méthode, même doctrine, même conclusion. Aussi n'en dirons-nous que quelques mots.

L'évangile de la secte est le livre du socialiste américain Henry Georges, *Progrès et pauvreté*, et c'est aussi sur un économiste qu'il s'appuie pour combattre l'orthodoxie. C'est, en effet, la théorie de la *Rente du sol* de Ricardo, qui sert de base à ses anathèmes et à ses revendications. Nous avons eu déjà l'occasion de l'exposer devant vous et de vous en démontrer l'inanité. « La rente, disait l'économiste anglais, est cette portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés *productives et impérissables* du sol, » et il entendait par là un don gratuit qu'à l'origine, la nature aurait fait à la *communauté*, et dont les premiers *propriétaires* et leurs *successeurs* seraient seuls à bénéficier. En outre, par suite d'une série de causes auxquelles l'initiative du propriétaire est complètement étrangère, telles que la fertilité propre de la terre, une situation favorable, soit au point de vue de la facilité des transports et de l'écoulement des produits, soit au point de vue des facilités de la main-d'œuvre, l'accroissement général de richesse dû aux *conjonctures sociales*, c'est-à-dire à cet ensemble de faits d'ordre politique, économique, démographique, ayant pour résultat l'augmentation constante de la rente du sol, il y aurait là pour lui une position privilégiée, ce serait une sorte de parasite profitant seul de la *plus-value*, s'enrichissant du travail de la communauté sans s'y associer, sans y coopérer en rien.

Nous avons autrefois démontré devant vous, à la lumière

des faits contemporains, l'exagération ou la fausseté de cette théorie. Le privilège de *fertilité naturelle* n'a pas eu dans le passé, d'influence sur la rente du sol, car l'ordre historique de culture supposé par Ricardo est contraire à la réalité, et, dans le présent, il est devenu insignifiant par suite de la variété des productions agricoles, des progrès de la science et de l'art cultural; le privilège de *situation* n'existe pas davantage, grâce à la facilité, à la rapidité, au coût de plus en plus réduit des transports qui ont amené l'unification des marchés et le nivellement des prix dans le monde entier.

Et quant à l'accroissement continu de la rente du sol dû aux *conjonctures sociales,* il a fait place aujourd'hui, grâce, précisément, au progrès sous toutes ses formes, à un *abaissement* continu qui a atteint de telles proportions que le propriétaire foncier, non seulement n'est plus ce prétendu privilégié d'autrefois, mais est celui, au contraire, qui, dans la société actuelle, subit le plus cruellement le contre-coup de notre transformation économique, celui qui est le plus frappé dans sa fortune, le plus atteint dans sa considération.

Et puis, en ce qui concerne notre pays, quelle signification, quelle portée peut avoir la *nationalisation* du sol. Celui-ci est entre les mains de huit millions de travailleurs et la très grande propriété n'existe plus que dans une insignifiante proportion !

Les circonstances critiques que traverse l'agriculture devraient être pour les partisans du collectivisme agraire une précieuse occasion d'essayer leur système; en effet, nombre de fermes sont louées à des prix insignifiants, et suivant une expression courante de nos campagnards, « la terre n'a plus de valeur. »

Pour justifier dans une certaine mesure leurs théories et en démontrer la possibilité d'application, les collectivistes, soit industriels, soit agraires, s'appuient volontiers sur des exemples de propriété et d'exploitation collectives que nous avons sous les yeux.

Les grandes sociétés anonymes peuvent donner, il est vrai, une idée de l'aspect que présenterait l'organisation collectiviste, mais il y aura toujours entre elles une différence fondamentale, essentielle, le principe même, l'esprit qui les anime et les fait vivre. Dans nos sociétés anonymes, l'initiative individuelle subsiste tout entière, et le stimulant de la concurrence reste encore la règle de leurs rapports extérieurs. Ces mobiles disparaissent entièrement dans le collectivisme. Là, plus d'initiative individuelle, plus de direction patronale, plus de contrôle effectif, plus de responsabilité réelle, plus de concurrence.

Quant aux exemples d'appropriation agraire, communautaire ou collective, ils ont été nombreux dans le passé ; il en reste encore dans le présent et ce n'est certes pas eux qui peuvent faire beaucoup de prosélytes.

On sait qu'en Russie, la terre qui n'appartient pas à la couronne ou aux seigneurs est la propriété indivise collective de la commune et l'ensemble des habitants d'un village possédant en commun le territoire s'appelle *mir*, vieux mot qui signifie *communauté*. En principe, chaque habitant mâle et majeur a une part égale du *mir*, et le partage des terres a lieu périodiquement tous les trois, six ou neuf années, par lotissement de nombreuses parcelles, afin que chaque lot puisse contenir un peu de chaque nature de terrain, et qu'ainsi les partages ne donnent lieu à aucune réclamation. (1)

Il en est de même encore à Java, où prévaut la propriété collective du village, *dessa*, plus encore qu'en Russie.

Mais que prouvent ces derniers vestiges d'un passé à jamais disparu et auquel on voudrait ramener la société actuelle? Est-ce là l'idéal offert à notre civilisation? Mais le *mir* russe, la *dessa* javanaise sont bien loin de donner satisfaction aux rêves égalitaires des collectivistes ; et on

(1) Voir l'*Empire des Tzars et les Russes*, t. I, par Anatole Leroy-Beaulieu.

se ferait illusion si l'on se figurait que par là, le prolétariat agricole est supprimé, qu'il n'y aura plus ainsi ni riches ni pauvres et qu'on a réalisé le rêve de l'égalité dans la jouissance.

N'insistons pas davantage (1). Après la théorie et la doctrine, voyons maintenant quelle serait, sous le régime collectiviste, la physionomie de la société actuelle et son organisation. Albert Shaeffle, le grand historien de la secte, va nous l'apprendre.

Le *collectivisme*, dit-il, n'est pas le *communisme*. Il admet la vie isolée de la famille, et par la rémunération proportionnée du produit, il n'exclut pas le ressort de l'intérêt privé. Dans l'état collectiviste, il devrait y avoir autant de sociétés coopératives qu'il y a de branches principales de travail : sociétés agricoles, sociétés de transport, sociétés manufacturières de toute espèce. Les fermes, les mines, les chemins de fer, les fabriques, les ateliers qui, en principe, sont propriétés collectives de l'Etat, seraient, en fait, remises aux corporations ouvrières qui les administreraient, comme le font les sociétés anonymes maintenant. Les travailleurs seraient payés en raison de la quantité et de la qualité de leur travail ; ils seraient donc stimulés, comme aujourd'hui, à y apporter de l'activité et du soin. La différence résiderait en ceci : d'une part, ils toucheraient le plein produit de leur travail, puisqu'il n'y aurait rien à prélever pour la rente, pour l'intérêt, pour le profit, et d'autre part, tout le monde serait forcé de travailler, puisque les moyens de production dont le revenu permet actuellement de vivre oisif, auraient cessé d'être propriété individuelle. Dans la société primitive où chacun est propriétaire de son instrument de travail, terre, outil, métier, la propriété privée réalise ce desideratum de la justice qui consiste à faire jouir chacun de tout son pro-

(1) Ceux qui veulent étudier amplement le sujet doivent lire le livre magistral de M. Paul Leroy-Beaulieu : *Le Collectivisme*.

duit. Mais depuis que dominent la grande industrie et la grande propriété, par suite le salariat et le fermage, la rémunération du travail est réduite au minimum par la concurrence de ceux qui demandent de la terre ou du travail, c'est-à-dire par les prélèvements qu'opèrent le sol et le capital. Le collectivisme, avec le système de production coopérative qu'impose l'emploi des machines, a pour but de réaliser ce qu'accomplissait la propriété privée généralisée : la jouissance intégrale du produit assurée à celui qui l'a créé. Tout ce qui concerne les moyens de transport et les agents de la circulation, monnaie ou crédit, deviendrait un service public. M. Schaeffle suppose même réalisé un système général de rémunération et d'échange, indiqué par Proudhon et Marx et qui consisterait en ceci : en vertu de la théorie des économistes qui font dériver la valeur exclusivement du travail, l'ouvrier recevrait pour tout objet achevé, autant de fois le prix d'une heure de travail qu'il faut en moyenne d'heures pour confectionner cet objet. Il serait payé en *bons de travail*, remboursables en marchandises. Les marchandises seraient apportées dans des magasins publics ou coopératifs qui livreraient des produits contre des bons, et des bons contre des produits. Ce mécanisme d'échange est ingénieux. Les grands coopérativ-stores de Londres en donnent l'idée. Mais il se semble pas qu'ils forment partie intégrante du collectivisme. Ce qui peut le mieux donner une idée de ce régime, c'est de supposer que le succès de *Equitables pionniers de Rochdals* a été si grand que tout a passé dans leurs mains : terres, maisons, boutiques, fabriques et ateliers, et que les autres localités ont imité Rochdals.

Les collectivistes ne suppriment pas complètement l'hérédité ; mais comme toute propriété immobilière appartiendrait à l'Etat, aux communes et aux corporations, et comme d'autre part, chacun devrait vivre désormais du métier qu'il exerce ou de la fonction qu'il remplit, il s'ensuivrait que la

faculté d'accumuler serait très réduite et que l'héritage devrait se borner à des objets mobiliers (1).

Nous venons de voir quels sont les hommes et quelles sont les doctrines du socialisme révolutionnaire, mais ce ne sont pas là les seules forces de ce parti sans cesse grandissant.

En 1881, les députés socialistes au Reichtag avaient réuni . . . . 300,000 voix.

En 1884 . . . . 481,000 —

En 1887 . . . . 750,000 —

En 1891 . . . . 1,300,000 —

Tels sont les progrès accomplis en dix ans par ce parti, malgré le régime de compression sous lequel l'a tenu la main de fer de M. de Bismarck, progrès tels que les socialistes révolutionnaires comptent, à eux seuls, 39 députés au Reichtag, et que si l'on tient compte des députés socialistes de toutes nuances, on constate qu'ils forment la majorité du Parlement allemand.

SOCIALISME CONSERVATEUR.

Quelque choquant que soit — à l'oreille — l'accouplement de ces deux mots, il faut néanmoins s'en servir, puisqu'il exprime, en réalité, un parti fort important en Allemagne, dont M. de Bismarck est le plus illustre représentant et dont le jeune empereur d'Allemagne peut être considéré comme le chef (2). Le gros des troupes est constitué par la bourgeoisie, c'est-à-dire par cette masse travailleuse, mais aisée, qui a peur du socialisme révolutionnaire et par crainte

(1) Le député socialiste Bebel a, depuis, tracé un plan d'organisation sociale qui ne diffère pas, au fond, de celui d'Albert Schaeffle.

(2) La fameuse *conférence ouvrière* tenue à Berlin en mars 1890 fut due à son initiative.

de lui se jette dans les bras du gouvernement, c'est-à-dire dans le *socialisme d'Etat*, car c'est bien cette forme que le socialisme conservateur affecte dans tous les pays.

Les théoriciens de la secte sont, à vraiment parler, les *katheder socialisten*, ou socialistes de la chaire recrutés parmi les professeurs et les savants les plus illustres, qui se réunissent chaque année en congrès.

Ils constituent un parti intermédiaire entre les économistes orthodoxes et les socialistes proprement dits et sont, en somme, des partisans du juste milieu.

Des uns et des autres ils diffèrent et par les doctrines et par les méthodes. Seuls le point de départ et le but restent chez tous, les mêmes.

Que disent, en effet, les économistes purs, les disciples partout si puissants encore d'Adam Smith, de Ricardo, de J.-B. Say? Que notre organisation sociale est le résultat du libre jeu des *lois naturelles*, immuables, fatales contre lesquelles il est bien inutile de s'élever et dont l'application doit conduire progressivement les peuples à un état meilleur, au bonheur relatif; que s'il y a des maux dans la société actuelle résultant de la liberté, la liberté, semblable à la lance d'Achille, est seule capable de les guérir.

Un mot, d'ailleurs, dit au siècle dernier par Gournay, répété depuis bien souvent, résume toute la doctrine de l'école : « Laissez faire, laissez passer. » C'est, en somme, le médecin disant à son malade : « Patience, mon ami, je n'y puis rien, mais laissez opérer la nature ; elle est toute-puissante, elle seule peut vous guérir; » sans prendre garde que le plus anodin des remèdes serait sans doute plus efficace que des paroles de vérité.

A cette thèse des doctrinaires, leurs adversaires répondent que cet optimisme économique a fait son temps, que les prétendues *lois naturelles* de l'économie politique applicable à tous les peuples, à tous les temps, inéluctables et fatales comme les lois cosmiques, n'existent pas avec le caractère

absolu qu'on leur assigne et ne sont, en somme, que l'expression de l'égoïsme humain; que la liberté absolue, prônée par les économistes orthodoxes et regardée comme devant présider à toutes les relations économiques, conduit à la licence, c'est-à-dire à l'oppression du faible par le fort, c'est-à-dire à l'anarchie que nous voyons aujourd'hui régner dans le monde du travail, aux troubles sociaux, aux inégalités excessives, et tous ces maux ne peuvent disparaître ou être atténués que par l'intervention tutélaire de l'Etat. C'est le devoir de l'Etat, c'est son rôle de rétablir, à l'aide de lois, de règlements appropriés, le droit et la justice en même temps que l'harmonie entre les groupes sociaux (1).

Mais il convient d'ajouter que l'école laisse une large place à la liberté. En préconisant l'alliance des efforts de l'Etat et de l'individu, elle respecte l'initiative et l'énergie individuelle. Toute différente est la conception du socialisme révolutionnaire. Pour lui, l'Etat est tout, règle tout, pourvoit à tout ; l'individu disparait, en même temps la liberté, la responsabilité humaine.

Tel est, en quelques mots, le système des socialistes conservateurs. Il constitue, au point de vue philosophique, une sorte de compromis entre les deux grands principes qui se sont, jusqu'ici, partagé le monde et l'histoire, l'autorité, la liberté, celui des socialistes purs, celui des économistes orthodoxes, et contrairement aux premiers, il ne prêche ni le renversement de la science, ni le bouleversement de l'ordre social, et il n'admet pas qu'il n'y a rien à faire, surtout par l'Etat, contrairement aux seconds.

Les inspirateurs, les maîtres de M. de Bismarck en la matière, sous le rapport théorique du moins, furent successivement le conseiller intime Wagener, le professeur Adolphe Wagner, de l'Université de Berlin, et aussi, dit-on, le célèbre agitateur Ferdinand Lassalle. Mais ses idées, il les puisait

(1) *Le socialisme contemporain*, par Em. de Laveleye.— Passim.

aussi dans le sentiment politique qu'il avait des grands devoirs de la royauté.

Maître et élèves étaient sur ce point bien d'accord.

Voici, en effet, ce qu'écrivait M. Wagener dans un de ses ouvrages paru en 1878, où il développait la thèse de la *royauté socialiste :* « L'institution monarchique, disait-il, ne peut avoir un avenir assuré que si, remontant à ses origines, elle se montre, tant en théorie qu'en pratique, l'égide du droit des faibles, la protectrice des malheureux. Comme dit Stein, la royauté doit replonger ses racines dans la terre profonde des masses populaires. La monarchie de l'avenir sera la monarchie sociale, ou elle cessera d'exister. Si la royauté cherche son appui parmi les barons de l'industrie, parmi les princes de la Bourse et dans les rangs de dix mille privilégiés, son autorité diminuera et elle finira par sombrer dans cette grande transformation démocratique qui fait arriver le peuple à la place de l'autocratie et les organes de la science à celle des ministres du dogme. »

Ces théories pénétrant dans un cerveau aussi ardent que celui de M. de Bismarck n'étaient pas pour y rester lettre morte. Homme d'action avant tout, il les fit servir à ses desseins autant politiques qu'économiques et, en 1879, les mit en pratique avec son audace ordinaire dans une série de lois sur *l'assurance obligatoire par l'Etat.* C'était sa manière à lui de résoudre la question sociale.

La prime était payée partie par l'Etat, ou l'assistance publique, partie par les ouvriers, partie par les patrons.

En cherchant à instituer une triple assurance obligatoire pour tous les travailleurs, contre les accidents, contre les maladies, contre l'invalidité et la vieillesse, le Chancelier de l'empire d'Allemagne considérait, avec raison, l'*assurance* comme la forme la plus scientifique de la prévoyance ; il appuya cette vérité sur les remarquables travaux accomplis spécialement par le *Conseil économique* de statistique de Berlin. Mais en enrégimentant la prévoyance, en la rendant

obligatoire, M. de Bismarck n'a pas voulu voir qu'il enlevait à cette vertu son caractère de spontanéité, de liberté qui en font la grandeur, la réelle efficacité, et en quelque sorte la moralité (1).

Il n'a pas vu non plus que sous prétexte de désarmer ses ennemis, c'est-à-dire les socialistes révolutionnaires, il leur donnait au contraire de nouvelles armes, car les masses, avec leur logique simpliste, estiment et concluent que si l'Etat se mêle de faire leur bonheur, il doit se charger de le faire jusqu'au bout. Et pour certains, le bout c'est la liquidation sociale ou le collectivisme.

Mais les vues politiques et économiques de cet homme d'Etat l'ont peut-être empêché d'en tenir compte et quelles qu'aient été les vicissitudes de son entreprise dont l'insuccès relatif fut dû à des raisons politiques plutôt qu'à des raisons économiques, il n'en poursuivit pas moins son plan de réglementation générale du travail et de concentration de tous les intérêts ouvriers dans une sorte d'administration impériale. Une loi sur les sociétés de secours mutuels obligatoires a été étudiée, discutée et votée, au cours même des travaux relatifs à la loi sur les accidents (1882).

La retraite de cet homme d'Etat n'a pas interrompu le cours de tous ces projets, mais ceux-ci ne paraissent pas poursuivis avec la même énergie par ses successeurs.

Les deux groupes dont nous venons de parler ne sont pas les seuls, il en reste encore deux fort importants, quoïque de date récente, les socialistes *évangéliques* et les socialistes *catholiques*.

(1) L'expérience de plusieurs années a démontré que ces lois ne sont pas suffisamment efficaces, mais que, par contre, elles constituent une charge très lourde pour tous et que le mode d'application en est très onéreux.

SOCIALISTES ÉVANGÉLIQUES.

Le premier, constitué par l'initiative énergique de l'antisémite Stœcker, prédicateur de la Cour, a à sa tête les pasteurs de l'Eglise officielle. Il n'est, au fond, qu'une des branches du socialisme conservateur ou d'Etat et, comme lui, est constitué « *pour fortifier dans le peuple le sentiment monarchique et étendre l'action de la royauté* à la faveur du nouvel évangile. »

Mais ce n'est pas là le seul motif qui ait provoqué la création du socialisme évangélique ; il y en a encore un autre, la conquête des classes laborieuses que ce parti ne pouvait laisser confisquer au profit de ses adversaires politiques et religieux — les socialistes catholiques.

Un journal religieux protestant s'exprime ainsi à ce sujet (octobre 1878) : « L'Eglise romaine, en repoussant la loi contre le socialisme, apparaîtra comme le défenseur des droits du peuple. L'Eglise évangélique, qui n'est guère représentée au Parlement, est considérée comme l'alliée du despotisme. Le chrétien protestant ne doit-il pas effacer cette impression en se dévouant aux intérêts du peuple? Si le protestantisme, croyant se désintéresser de la question sociale, la plus grande de notre temps et de l'avenir, ne s'en occupe pas avec cœur et dévouement, il perdra toute influence sur les classes inférieures qui se retourneront vers le libéralisme incrédule ou vers le catholicisme. »

Sous le couvert de M. Emile de Laveleye, achevons de caractériser ce parti en constatant qu'il « se rapproche des légitimistes français en ce qu'il préconise comme type de gouvernement le règne de Frédéric II et plus encore celui de son père, ce bourru brutal que Carlyle admire tant, qui menait son royaume et sa famille à la baguette, mais qui était très pieux à sa manière et excellent économe, en un mot, un bon tyran.

Hâtons-nous d'ajouter que le rapprochement ne doit pas aller beaucoup plus loin et vous partagerez sans doute notre avis en entendant quelques-uns des passages suivants de son programme :

« Le parti chrétien social des ouvriers se fonde sur le terrain de la foi chrétienne et de l'attachement au roi et à la patrie.

» Il réclame de l'Etat la création de corps de métier distincts, mais obligatoirement constitués dans tout l'empire et appuyés sur un règlement sévère pour l'admission des apprentis.

» Des commissions arbitrales seront constituées et leurs décisions auront force légale.

» Création obligatoire de caisses de secours pour les veuves, les orphelins et les invalides du travail.

» Fixation de la durée normale de la journée par l'Etat d'après la nature du travail.

» Les propriétés de l'Etat et des communes seront exploitées dans l'intérêt des ouvriers et on les augmentera autant que cela est économiquement et techniquement possible.

» Impôt progressif sur le revenu.

» Impôt progressif sur le luxe.

» Impôt sur les successions, progressif suivant l'importance de l'héritage et l'eloignement du degré de parenté. »

C'est à ce groupe que, au début de son évolution économique, appartenait M. de Bismarck, ainsi qu'il le déclarait un jour au Reichtag dans le langage pittoresque dont il était coutumier. « Mes projets, disait-il, n'ont rien de socialiste, c'est un stratagème oratoire que de prétendre confondre les gouvernements confédérés désireux d'améliorer le sort des ouvriers avec la bande d'assassins qu'inspirent les Most et les Hasselmann. Ce n'est pas du socialisme que nous faisons, c'est, si vous le voulez, du christianisme pratique sans phrase. Il s'agit de donner aux gens, non pas des discours creux, mais quelque chose de réel. »

Nous avons dit plus haut ce qu'il leur donna ou plutôt tenta de leur donner avant sa chute historique.

SOCIALISTES CATHOLIQUES.

S'il est permis de dire de ce groupe — comme du précédent — qu'il est, au point de vue des doctrines, une variété du socialisme d'Etat ou conservateur, il convient d'ajouter — pour être vrai — que par leur attitude hautaine et par la véhémence de leur langage, ses fondateurs rappellent, à s'y méprendre, les socialistes révolutionnaires. Même phraséologie spéciale, mêmes tirades enflammées, mêmes anathèmes foudroyants !

Mgr Van Ketteler, évêque de Mayence, et qui fut l'un des hommes les plus distingués de l'Allemagne, peut en être regardé comme le véritable fondateur. Dans un livre publié il y a à peine trente ans : *La question ouvrière et le christianisme*, livre inspiré par les écrits de Lassalle, l'éminent prélat peint avec les couleurs les plus sombres les maux de la société actuelle, dont il rend responsable le libéralisme de l'école de Manchester. L'intolérable situation de la classe ouvrière, disait-il, vient d'abord de la suppression radicale de toute organisation du travail par suite de laquelle l'ouvrier est aujourd'hui livré sans défense à la merci du capital, en deuxième lieu de l'emploi de plus en plus général des machines et du développement de la grande industrie qui diminue sans cesse le nombre des artisans ayant un petit capital en augmentant celui des salariés. La *question sociale*, ajoutait-il, est bien autrement grave que ces questions politiques qui remplissent les journaux et les parlements de leurs interminables débats. Celles-ci n'intéressent que les bourgeois, l'autre touche à l'existence du plus grand nombre, pensée à laquelle les journaux socialistes donnèrent cette

traduction réaliste : « La question sociale est une question d'estomac. »

S'il est vrai que Mgr Ketteler ait posé les bases de la doctrine, c'est en réalité son disciple, le chanoine Moufang, de la Cathédrale de Mayence, qui se chargea d'élaborer le programme du parti et qui le fit adopter.

En voici les points principaux :

Il faut que l'Etat intervienne.

L'Etat intervient pour donner force obligatoire aux règlements établis par chaque corps de métier.

L'Etat règle la durée de la journée de travail.

L'Etat doit fixer le taux des salaires.

L'Etat doit régler les relations des apprentis avec les maîtres et des industriels avec les ouvriers.

L'Etat doit faire des avances aux sociétés ouvrières.

L'Etat doit mettre des limites à la tyrannie du capital.

L'Etat doit interdire le travail des femmes et des enfants.

Cet ensemble de revendications qui, selon son auteur, constitue « le *droit ouvrier* » n'est pas sans présenter quelques affinités avec le programme des socialistes avancés ; mais il importe de remarquer qu'ici également les considérations politiques n'y sont pas étrangères, le clergé s'étant, en effet, uni aux socialistes pour combattre les lois de mai, connus sous le nom de Kulturkampf. C'est là ce qui explique l'intensité de coloration de ce programme.

Notons, d'ailleurs, que les grosses questions de nationalisation du sol et du transfert de tous les instruments de travail à la collectivité en sont complètement exclues.

* * *

Nous venons de faire une revue succincte du socialisme en Allemagne, et ce n'est pas sans intention que nous avons commencé notre étude par ce pays. L'Allemagne est, en effet, le foyer intense du socialisme militant. C'est là qu'il a

pris ce prodigieux développement que nous avons fait entrevoir. C'est de là qu'il a rayonné sur l'Europe et sur le monde. Il y a dans cette éclosion extraordinaire de doctrines en un pays, dans cette adhésion plus ou moins franche, mais presque générale de tout un peuple, de ses hommes les plus marquants comme des plus obscurs, un phénomène de prédilection tout particulier qui n'est pas l'œuvre du hasard, qui doit avoir des causes, par conséquent une explication (1).

L'Allemagne actuelle est, depuis Sadowa, c'est-à-dire depuis vingt-six ans, complètement dans la main de la Prusse, et la Prusse est de temps immémorial entièrement dans la main de l'Etat. Or, l'Etat prussien et par suite l'Etat allemand, avec sa bureaucratie compliquée et envahissante, qui est son idéal, ressemble par bien des points au régime que les socialistes rêvent d'établir et qu'ils appellent la société de l'avenir.

L'homme y est complètement façonné par le pouvoir central, dès l'enfance par l'école, plus tard par la caserne. De plus, le Code civil prussien consacre déjà une partie du programme des socialistes.

Voici, par exemple, les articles que l'on peut lire au titre XIX, 2e partie, du Code de la Prusse allemande :

§ 1er. — L'Etat doit fournir la nourriture et l'entretien aux citoyens qui ne peuvent se les procurer eux-mêmes, ou qui ne peuvent l'obtenir de ceux qui y sont tenus par la loi.

§ 2. — A ceux qui ne trouvent pas à s'employer, on assignera des travaux en rapport avec leurs forces et leurs aptitudes.

§ 3. — Ceux qui, par paresse, ou goût de l'oisiveté, ou par toute autre disposition vicieuse, négligent de se procurer des moyens d'existence, seront tenus à exécuter des travaux utiles, sous la surveillance de l'autorité.

(1) L'explication donnée plus haut, de M. Ludwig Bamberger, est insuffisante.

§ 6. — L'Etat a le droit et est obligé de créer des institutions au moyen desquelles le dénuement des uns et la prodigalité des autres sont également empêchés.

§ 7. — Est absolument interdit dans l'Etat tout ce qui peut avoir pour effet de provoquer à l'oisiveté, surtout dans les classes inférieures, ainsi que tout ce qui peut détourner du travail.

§ 10. — Les autorités communales sont tenues de nourrir les habitants pauvres.

§ 11. — Elles doivent s'informer des causes de leur dénuement et les signaler aux autorités supérieures afin qu'on y porte remède.

. . . .

Il est facile de comprendre que des hommes soumis à un régime qui proclame aussi hautement le droit au travail et à l'assistance. qui donne à l'Etat le droit et le devoir d'intervenir dans les actes de la vie de l'individu dont il a ainsi la charge, la tutelle, brisant ainsi en eux toute initiative personnelle, que ces mêmes hommes déjà façonnés par leur éducation et leur instruction à ne voir dans l'Etat que sa mission de protecteur et de sauveur, se trouvent particulièrement murs pour le socialisme et sont tout naturellement disposés à chercher une solution de la question ouvrière dans l'assistance donnée à chacun par la communauté, par la collectivité, par l'Etat.

Quant aux classes supérieures, la bourgeoisie et la noblesse, elles se trouvent aussi tout naturellement préparées à cette solution, broyées qu'elles sont dans le double engrenage du militarisme et du fonctionnarisme, qui les prédispose à considérer l'Etat comme un Dieu, source de toute puissance et de tout bien, chargé d'administrer la chose sociale pour le plus grand bonheur de la nation.

Disons aussi que le développement de l'idée socialiste a rencontré, en Allemagne, depuis cinquante ans une force inattendue dans ce fait historique que cette période a coïncidé

avec une évolution politique — accomplie en France il y a deux siècles — et qui consiste à établir le type du pouvoir central absolu sur les ruines de la vie locale et provinciale, évolution que depuis 1870 les empereurs d'Allemagne se sont occupés d'achever et de perfectionner (1).

Enfin, pour terminer ce que nous avons à dire sur l'Allemagne, nous ajouterons que tout ce qui vient de ce côté ne doit pas nous laisser indifférents et que les progrès effrayants du socialisme dans ce pays incitent à penser que c'est par là qu'éclatera la tempête.

Ainsi se trouverait réalisée cette sinistre prophétie d'Henri Heine qui connaissait si bien le génie de son pays :

« La pensée précède l'action comme l'éclair précède la foudre. La foudre en Allemagne est Allemande elle-même. Elle n'est pas prompte et roule lentement son tonnerre. Mais soyez-en sur, quand vous entendrez un bruit qui n'a pas encore résonné dans l'histoire du monde, sachez que c'est l'éclair allemand qui en aura donné le signal. A ce bruit, les aigles tomberont morts du haut des cieux, et les lions, dans les déserts les plus lointains de l'Afrique, abaisseront leurs queues et rentreront dans leurs cavernes. Il se passera en Allemagne un drame auprès duquel la Révolution française n'aura été qu'une innocente idylle. »

1) Desmolins. *La science sociale.*

CHAPITRE II

L'idée socialiste en France et dans les autres pays.

Si d'Allemagne nous passons aux autres pays d'Europe, nous constatons que — sous l'impulsion et l'initiation allemande — l'idée socialiste y a fait, surtout depuis quelques années, des progrès énormes, mais — chose curieuse — les doctrines avancées sont loin d'avoir été accueillies partout avec la même faveur. Alors que chez les peuples de race latine, en France notamment, elles font, sans grands efforts, de nombreux prosélytes, les peuples de race anglo-saxonne, l'Angleterre et la Norwège, les Etats-Unis même y semblent réfractaires; alors que les premiers s'empressent d'adopter et de répandre le nouvel évangile, chez les seconds, au contraire, cette propagande échoue sur presque toute la ligne.

C'est qu'en effet, la formation sociale et par suite les races sont profondément différentes ; l'une est essentiellement particulariste, l'autre essentiellement communautaire ; l'une est d'un pays de self-governement, l'autre d'autoritarisme gouvernemental ; l'une prend la source de sa puissance dans l'individu, l'autre dans l'Etat ; l'une attend tout de l'initiative personnelle, l'autre du pouvoir central ; chez l'une la vie privée et la vie locale sont la force même de la nation, chez l'autre ce sont les pouvoirs publics, très restreints d'importance et d'influence chez l'une, ils ont pris chez l'autre un excessif développement.

C'est ce qui explique chez chacune de ces races dont les cerveaux sont remplis et pétris d'une moelle différente, la différence des impressions et aussi des résultats. L'une cherche la solution de la question sociale dans l'initiative individuelle, l'autre dans l'intervention de la collectivité, de l'Etat.

En France, avant les derniers progrès de l'infiltration allemande, les doctrines socialistes s'étaient principalement développées et maintenues sur le terrain spéculatif; elles émanaient surtout de théoriciens; car, comment qualifier cette pléiade de novateurs qui commencent à Saint Simon pour finir à Louis Blanc et Proudhon ? Les partis socialistes n'étaient pas organisés, à proprement parler ils n'existaient pas. Et si l'on avait eu parfois à enregistrer des manifestations révolutionnaires, comme dans le passé l'in surrection de juin 1848, et dans le présent la Commune de 1871, pour ne citer que les plus importantes, c'étaient plutôt là, on peut le croire, les convulsions de la famine, de la misère ou du désespoir que les conséquences certaines des doctrines socialistes.

Une seule tentative sérieuse d'organisation avait eu lieu cependant, non pas seulement en France, mais aussi en Europe, et dont il importe de dire quelques mots : « l'Association internationale des travailleurs. »

C'est à des ouvriers français envoyés en délégation officielle à l'Exposition universelle de Londres, en 1862, qu'est due l'idée mère de cette association. Nos délégués se mirênt en communication avec les groupes les plus remuants de leurs confrères anglais; ils parlèrent ensemble de leurs griefs communs, des moyens d'en obtenir satisfaction et résolurent de fonder une alliance des travailleurs, première assise de l'association internationale dont les statuts furent adoptés au Congrès de 1866. En fondant l'Association internationale des travailleurs, Karl Marx mettait enfin en pratique le conseil par lequel se terminait le célèbre manifeste de 1847 :

« Prolétaires de tous les pays, unissez-vous. »

En effet, le but était l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes en unissant les masses ouvrières du monde civilisé dans une action commune. Il resta toujours le même, les moyens seuls se modifièrent. De 1866 à 1870, l'Association internationale a tenu six congrès dont chacun a son caractère propre. Les premiers affectent les allures les plus pacifiques, les derniers, au contraire, sont signalés par la manifestation des sentiments les plus violents et des doctrines les plus étranges ; la politique y fait invasion avec un personnel nouveau de gens de tous pays et de toute profession qui se substituent en grande partie aux véritables ouvriers et viennent prêcher le communisme, l'athéisme, le nihilisme.

Dès lors, la plupart des affiliés parisiens se lancèrent dans la politique violente des clubs et lorsqu'éclata l'insurrection de 1871, quarante-sept membres de la section parisienne firent partie de la Commune et deux du Comité central.

Après la défaite de celle-ci, l'Assemblée Nationale, qui avait cru reconnaître dans cette insurrection la main de l'Internationale brisa par la loi de 1872 cette association et édicta en même temps les peines les plus sévères contre toute institution ou affiliation de même nature.

Au début du régime nouveau, il y eut une période d'accalmie qui dura quelques années et pendant laquelle l'idée socialiste parut sommeiller. Elle semblait avoir perdu, sinon ses inspirateurs, du moins ses hommes d'action. La France était, en effet, toute entière au travail, mettant à profit cet épanouissement merveilleux d'activité qui succéda aux tristesses de l'année terrible, tous les ateliers étaient complets, tous les bras occupés, les salaires abondants. Les misères disparaissaient et l'on pouvait croire que disparaissait en même temps la question sociale. Ce n'était là qu'une illusion, et de 1876 à 1880 commencent à se dessi-

ner les premières fondations du *parti ouvrier*, de ce parti qui marque aujourd'hui sa place dans toutes nos assemblées et dont l'influence grandit chaque jour dans le pays. Deux hommes sont les promoteurs de cette renaissance : Jules Guesde et Paul Lafargue (1). Et ce fut le premier qui, de concert avec K. Marx, élabora le programme du parti ouvrier français qu'il fit voter à Paris, au Congrès des 18-25 juillet 1880, et au Congrès du Havre des 18-22 novembre de la même année.

Voici ce programme :

Considérant,

Que l'émancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains, sans distinction de sexe ni de race ;

Que les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production (terres, usines, navires, banques, crédit, etc.) ;

Qu'il n'y a que deux formes sous lesquelles les moyens de production peuvent leur appartenir :

1° La forme individuelle, qui n'a jamais existé à l'état de fait général et qui est éliminée de plus en plus par le progrès industriel ;

2° La forme collective, dont les éléments matériels et intellectuels sont constitués par le développement même de la société capitaliste;

Considérant,

Que cette appropriation collective ne peut sortir que de l'action révolutionnaire de la classe productive -- ou prolétariat — organisée en parti politique distinct ;

Qu'une pareille organisation doit être poursuivie par tous les moyens dont dispose le prolétariat, y compris le suffrage universel, transformé ainsi d'instrument de duperie qu'il a été jusqu'ici en instrument d'émancipation ;

Les travailleurs socialistes français, en donnant pour but à leurs efforts l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste et le retour à la collectivité de tous les moyens de production,

(1) Gendre de K. Marx ; actuellement député, bien que de nationalité indécise.

ont décidé, comme moyen d'organisation et de lutte, d'entrer dans les élections avec les revendications immédiates suivantes :

A. — *Partie politique.*

1° Abolition de toutes les lois sur la presse, les réunions et les associations, et surtout de la loi contre l'association internationale des travailleurs Suppression du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière, et de tous les articles du Code établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron et l'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme ,

2° Suppression du budget des cultes et retour à la nation « des biens dits de main-morte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses » (Décret de la Commune du 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations ;

3° Suppression de la dette publique ;

4° Abolition des armées permanentes et armement général du peuple ;

5° La commune maîtresse de son administration et de sa police.

B. — *Partie économique.*

1° Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale par les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept. Réduction légale de la journée de travail à 8 heures pour les adultes. Interdiction du travail des enfants dans les ateliers privés, au-dessous de 14 ans, et de 14 à 18, réduction de la journée de travail à 6 heures;

2° Surveillance protectrice des apprentis par les corporations ouvrières ;

3° Minimum légal des salaires déterminé chaque année, d'après le prix local des denrées, par une commission de statistique ouvrière;

4° Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français ;

5° Egalité de salaire, à travail égal, pour les travailleurs des deux sexes ;

6° Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants mis pour leur entretien à la charge de la société, représentée par l'Etat et par la commune ;

7° Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail ;

8° Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, et restituées à la gestion exclusive des ouvriers ;

9° Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur dans les caisses ouvrières et proportionnée au nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie ;

10° Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux des divers ateliers ; suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers sous forme d'amendes ou de retenues sur le salaire (Décret de la Commune du 27 avril 1871) ;

11° Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, mines, etc) et l'exploitation de tous les ateliers de l'Etat confiée aux ouvriers qui y travaillent ;

12° Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3,000 fr. Suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant 20,000 fr.

Fait intéressant à recueillir, c'est dans ce programme et pour la première fois que le prolétariat français se prononça nettement et publiquement pour le COLLECTIVISME, c'est-à-dire en faveur des doctrines allemandes.

Quelles qu'aient été depuis les luttes intestines qui divisèrent les chefs du parti ouvrier, dont M. Guesde fut chassé solennellement en 1882, après en avoir été le fondateur et le père ; qu'une scission se fût opérée d'où résulta la formation de la fraction *possibiliste* (1), ce qu'il importe de retenir,

(1) Le programme de Joffrin, à Montmartre, lorsqu'il se présenta pour la députation, en 1882, peut être considéré comme celui du groupe.

c'est, qu'au fond, le programme doctrinal n'a pas changé et que c'est toujours le *collectivisme allemand* qui en forme la chaîne.

Néanmoins le nouveau groupement s'est maintenu, et des deux Congrès socialistes internationaux qui se tinrent à Paris du 16 au 22 juillet 1889, l'un fut réuni par le parti *possibiliste*, avec le concours des délégués des *trades unions* anglaises; l'autre, convoqué par les socialistes allemands et les disciples de Karl Marx.

Voici, d'ailleurs, les textes des résolutions votées respectivement par les deux Congrès :

PROGRAMME MARXISTE.

1° Il y a lieu, pour les organisations ouvrières et les partis socialistes des deux mondes, de poursuivre en commun l'établissement d'une législation internationale du travail et d'appuyer la République helvétique dans la conférence intergouvernementale convoquée à Berne à cet effet ;

2° Cette législation internationale, pour être protectrice de l'existence et de la liberté ouvrière, pour réduire les chômages et raréfier les crises de surproduction, devra porter, avant tout, sur les points suivants :

a) Interdiction du travail des enfants au-dessous de 14 ans, et de 14 à 18 ans, réduction de la journée à 6 heures ;

b) Limitation à 8 heures de la journée de travail des adultes ;

c) Repos obligatoire d'un jour par semaine ou interdiction aux employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept ;

d) Interdiction du travail de nuit, sauf certains cas à déterminer d'après les nécessités de la production mécanique moderne ;

e) Interdiction de certains genres d'industries et de certains modes de fabrication préjudiciables à la santé des travailleurs ;

f) Fixation d'un minimum international de salaire, le même pour les travailleurs des deux sexes ;

3° Pour assurer l'application des dispositions ci-dessus, il sera

institué des inspecteurs nationaux et internationaux élus par les travailleurs et payés par l'Etat.

L'élection des inspecteurs internationaux sera notifiée par voie diplomatique, et dans le délai d'un mois, aux diverses puissances contractantes.

Ces inspecteurs, au nombre de... par pays et nommés pour... années, auront tout pouvoir pour pénétrer en tous temps dans tout atelier, usine, manufacture, chantier, etc., constater les infractions, dresser procès-verbal et faire condamner les contrevenants

Ce contrôle sera étendu à l'industrie domestique pour la même raison d'hygiène sociale qui a fait armer du droit de visite les Commissions des logements insalubres.

PROGRAMME DES « POSSIBILISTES. »

1° Journée maxima de 8 heures de travail fixée par une loi internationale ;

2° Un jour de repos par semaine et point de travail les jours fériés;

3° Abolition du travail de nuit, autant que possible pour les hommes, entièrement pour les femmes et les enfants ;

4° Suppression du travail des enfants avant l'âge de 14 ans et protection de l'enfance jusqu'à l'âge de 18 ans ;

5° Education intégrale, générale, technique et professionnelle ;

6° Les heures supplémentaires ne pourront excéder 4 heures par 24 heures et seront payées double ;

7° Responsabilité civile et criminelle des employeurs en cas d'accident ;

8° Nomination par les ouvriers d'un nombre suffisant d'inspecteurs capables payés par l'Etat ou par la commune, avec pleins pouvoirs d'entrer à tous moments dans les ateliers, ouvroirs, maisons de commerce et de visiter les apprentis dans leurs propres demeures ;

9° Création d'ateliers par les ouvriers, avec subventions des municipalités ou de l'Etat ;

10° Le travail des work-houses et des prisons soumis aux mêmes conditions que le travail libre et consacré, autant que possible, à de grands travaux publics ;

11° Aucun travailleur étranger ne pourra accepter un emploi et aucun patron ne pourra employer des ouvriers étrangers au-dessous du prix fixé par la chambre syndicale de leur profession ;

12° Fixation d'un maximum de salaire dans chaque contrée, en rapport avec le coût de tout ce qui est raisonnablement nécessaire à l'existence ;

13° Abrogation de toutes les lois contre l'organisation internationale des travailleurs ;

14° Salaire égal et facilité de travail égale en faveur des hommes et des femmes pour un égal travail.

Comme il est facile de le voir par la comparaison des textes, la faible nuance qui sépare ces deux programmes ne justifie nullement la coexistence des deux groupes qui se partagent l'influence du « parti ouvrier. » Mais celui-ci subit le sort commun à tous les partis, les intérêts personnels, les ambitions des chefs, les appétits et les passions politiques y exercent plus ou moins ouvertement leur habituelle influence, et ce n'est pas un des moindres arguments ni une des moindres satisfactions de leurs adversaires de pouvoir affirmer que si les néo-réformateurs parvenaient un jour à renverser la société actuelle, leurs incurables divisions ne leur permettraient jamais d'édifier quoi que ce soit de durable sur les ruines qu'ils auraient faites.

Mais ce n'est nullement pour faire remarquer la faible dissemblance des deux programmes que nous les avons reproduits ; les marxistes et les possibilistes ayant en effet voté, à peu près dans les mêmes termes, la même résolution en faveur de la réglementation du travail. C'est surtout pour mettre en relief un fait curieux et intéressant, à savoir : l'élimination, dans les congrès et dans les programmes qui résument leurs travaux, de toute discussion doctrinale. Toutes ces revendications à grand fracas touchant l'expropriation de la classe capitaliste, la main-mise par l'Etat ou par la collectivité sur les instruments de travail en sont écartées, et l'on semble concentrer tous ses efforts sur les

questions relatives au sort même des ouvriers, à l'amélioration de leurs conditions de travail. Il y a là une évolution très digne d'être suivie, et dont la cause réside simplement dans ce fait observé par les chefs que pour être obéis désormais par les masses ouvrières, il était indispensable pour eux de changer de tactique et de se tourner du côté des réformes plus accessibles. Cette nouvelle attitude semblerait aussi indiquer une tendance à l'adoption des doctrines et de la méthode du parti ouvrier anglais qui, avec son grand sens pratique, estime qu'on doit s'occuper avant tout de l'augmentation des salaires, de la diminution des heures de travail et d'autres questions terre-à-terre, mais touchant directement à l'amélioration du sort des travailleurs.

Quoi qu'il advienne de cette évolution apparente, le socialisme radical s'efforce de poursuivre, en France comme en Allemagne, plus encore qu'en Allemagne, la réalisation du premier point de son programme, c'est-à-dire la conquête du pouvoir politique. Pour parvenir à ses desseins, il possède d'ailleurs, chez nous, l'arme par excellence, le bulletin de vote manié par le suffrage universel. La liberté de la presse, le bon marché, la rapidité de diffusion des journaux sont aussi des éléments de force nombreux, puissants et nouveaux dont il use sur une vaste échelle ; aussi le parti a-t-il pris un développement rapide et général dont les élections dernières révèlent suffisamment l'intensité. De grandes cités comme Marseille, Toulon, St-Denis, d'autres villes moins importantes, Montluçon, Tarare, St-Ouen, Blanzy ont vu leur administration communale passer entièrement aux socialistes. Nombreuses aussi sont les petites villes ou les communes dont la municipalité est acquise en majorité, ou en partie aux nouvelles doctrines.

C'est en effet par la constitution de la « commune sociale » que le parti ouvrier compte parvenir à réaliser son programme ; aussi est-ce surtout vers la conquête des municipalités qu'il dirige aujourd'hui tous ses efforts.

Dans les autres *assemblées*, les socialistes sont en nombre insignifiant ; les Conseils généraux n'en comprennent pas ; quant au Parlement, c'est à peine s'il en compte une dizaine.

Actuellement, en France et aussi dans les autres pays, s'opère parmi les populations laborieuses des villes et même des campagnes une propagande effrénée en faveur des doctrines nouvelles. Les municipalités socialistes sont comme autant de foyers ardents d'où jailliront un jour les étincelles qui embraseront le pays. En attendant elles sèment la « bonne parole, » et attirent la clientèle à l'aide de motions ou de votes de subsides en faveur de grèves, fondent des journaux, répandent des brochures (1), provoquent la réunion de congrès, en un mot, s'efforcent, par tous les moyens, de grossir leur armée pour, le moment venu, la lancer à l'assaut de la société.

Tel est, en France, le socialisme révolutionnaire, devenu le collectivisme qui, lui-même, dans sa double incarnation, est devenu le *credo* du « parti ouvrier. »

* * *

En face de ce parti, à côté, si l'on veut, un autre parti s'est créé, en France, puissant, nombreux, discipliné : le *socialisme religieux*, dont les moyens de propagande et d'action sont l'œuvre des *Cercles catholiques d'ouvriers*.

Fondée, quelques années après la guerre, par deux hommes d'un grand dévouement et d'un grand cœur, M. Albert de Mun et M. La Tour du Pin (2), cette œuvre, grâce au libre

(1) 54 publications périodiques socialistes paraissent en France, 77 en Allemagne.

(2) Tous deux, anciens officiers, avaient été prisonniers de guerre en 1870 ; c'est durant leur séjour en Allemagne qu'ils conçurent leur projet.

apostolat du premier, à son remarquable talent de parole, à sa foi d'apôtre, prit bientôt un rapide développement.

Comme base et règle de conduite, l'œuvre des cercles catholiques s'appuie sur les principes de la religion chrétienne et les sentiments qu'ils inspirent, la bonté, la justice, la charité. Le patron doit aide et protection à l'ouvrier en tout ce qui touche à ses intérêts matériels, intellectuels, moraux ; ces sentiments ne doivent pas se borner à sa personne, mais s'étendre à sa famille ; ils doivent franchir le cycle étroit de sa vie professionnelle et se manifester dans sa vie extérieure, il doit être non seulement le patron, mais le père de ses ouvriers. De son côté, l'ouvrier doit à son patron obéissance et respect, il doit accepter avec résignation son état présent et avoir la volonté de l'améliorer par le travail et l'épargne. En somme, l'œuvre demande aux ouvriers et aux patrons de remplir respectivement leurs mutuels devoirs.

Il y a là entre les uns et les autres une sorte d'association morale animée d'un esprit tout particulier, et qui peut être l'embryon d'une union prochaine plus effective, plus complète à réaliser sous la forme corporative.

L'organisation des Cercles catholiques est simple. Dans une ville, des partisans de l'œuvre s'assemblent ; ce sont, en général, des hommes ayant une grande situation, fortunés, unis déjà sur le terrain religieux. Ils forment les fonds nécessaires, ouvrent un local où sera le siège du Cercle catholique et où les ouvriers pourront se réunir, se distraire en commun, lire, entendre des conférences et même recevoir l'enseignement religieux.

Un Conseil intérieur, avec un président, gouverne le Cercle ; son rôle est secondaire. Tout le pouvoir réside dans le *Comité* et dans son délégué, le directeur du Cercle qui préside le conseil intérieur et qui sert d'intermédiaire entre le *Cercle* et le *Comité*.

Celui-ci a — entre autres charges — la haute mission d'apaiser les différends, de régler les conflits qui peuvent

surgir et de rétablir l'harmonie entre patrons et ouvriers.

Le comité dirige la fondation par son secrétariat. Son administration est partagée en quatre sections :

1° La section de propagande ;
2° La section du gouvernement ;
3° La section de l'administration ;
4° La section des études ;

Cette organisation de fondations locales reproduit exactement l'organisation du comité général de l'œuvre qui siège à Paris.

Ce comité général, lui aussi, a son secrétariat qui est le pouvoir exécutif.

M. de Mun est secrétaire-général depuis la fondation.

Tels sont, en quelques mots, les principes et l'économie de cette œuvre.

Par leurs idées, par leur langage, les docteurs du néo-socialisme se rapprochent singulièrement des ultramontains allemands. Dans les divers congrès des cercles catholiques, le grand apôtre de l'évangile nouveau peint, en traits de feu, l'état de la société actuelle livrée tout entière aux lois économiques de la concurrence et de la liberté.

L'ardeur des spéculations envahit tout ; la lutte sans merci a pris la place de l'émulation féconde, la petite industrie est écrasée, le travail professionnel tombe en décadence, les salaires s'avilissent, le paupérisme s'étend comme une lèpre hideuse ; l'ouvrier, exploité, sent germer dans son cœur le ferment d'une haine implacable, il n'a d'autre asile de résistance et de secours que dans la guerre La coalition et la grève tiennent lieu d'organisation du travail *Laissez faire, laissez passer;* c'est l'âme du libéralisme, c'est la liberté révolutionnaire et elle n'a qu'un nom : c'est la liberté de la force (*Congrès de Chartres*).

Plus loin, même langage enflammé :

La liberté, Messieurs, et où donc est-elle ? J'entends bien qu'on

en parle de toutes parts, mais je ne vois que des gens qui la confisquent à leur profit. Et si j'en cherche la trace dans ce qui vous touche le plus, dans ce qui vous tient le plus étroitement au cœur, dans cette grande question du travail qui résume toutes les autres et où vient aboutir de nos jours toute la lutte sociale, toute la lutte politique, si je cherche là la trace de la liberté, j'y découvre plus que partout ailleurs le mensonge révolutionnaire. J'entends proclamer la liberté absolue du travail comme le principe de l'affranchissement du peuple et je la vois dans la pratique aboutir à la servitude des travailleurs. Messieurs, vous êtes artisans, vous êtes des hommes de métier. Dites-moi si je me trompe !...

Et dans d'autres circonstances, mais toujours avec la même éloquence entraînante, M. de Mun trace en ces termes les grandes lignes de son programme (*Chambre des députés, 12 juin 1883*) :

Ce qu'il faut, c'est un système social qui s'appuie sur la notion du devoir et non pas sur l'égoïsme, sur l'intérêt social et non pas sur l'intérêt individuel ; c'est une organisation du travail qui rapproche les hommes et qui concilie les intérêts au lieu de les mettre aux prises les uns avec les autres.

J'ai déposé un amendement qui répond à cette pensée .. Nous demandons que la loi (sur les syndicats professionnels) accorde, non point des subventions, mais le droit d'acquérir, de recevoir des dons et des legs aux syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers, c'est-à-dire à ceux qui voudront reconstituer entre eux la famille professionnelle.

Pour nous, le salut est là ; c'est un moyen, non seulement de faire cesser l'isolement dont souffrent les travailleurs, mais de rendre au travail une organisation pacifique et durable en instituant en permanence l'arbitrage amiable qu'on a tant cherché et si peu réussi à constituer dans les dernières grèves. . C'est le moyen de stimuler la capacité et l'amour du métier par un apprentissage sérieux dont tout le monde sent aujourd'hui le besoin... ; c'est le moyen de prévenir, en arrêtant la déplorable décadence dont nous sommes les témoins affligés, les surprises, les défaites sur le champ de bataille industriel. . ; c'est enfin le moyen qui permettra aux associations, par la formation d'une caisse corporative alimentée par des cotisations,

pouvant recevoir des dons et des legs, de constituer un patrimoine commun et de créer des institutions de prévoyance contre la maladie, la vieillesse, les accidents et le chômage. Voilà notre plan général ..

Et plus loin, dans le même discours, il accentue encore la même note.

Ce n'est pas la suppression du patronat, ce ne sont pas les associations ouvrières, les sociétés coopératives qui nous sauveront. Ce qui presse avant tout, c'est de réconcilier le capital et le travail : vous l'avez entendu à Elbeuf, Monsieur le Ministre, dans la bouche même de M. Doubler, maire de la ville : « Pour que la question ouvrière soit résolue, il faut que l'ouvrier vive côte à côte avec le patron, comme les membres d'une même famille. »

Qu'est-ce que cela, sinon l'association corporative ?

Ne nous dites pas que c'est une chimère ; il y a vers le retour aux institutions corporatives un mouvement d'opinion qui agite l'Europe entière. En Allemagne, où l'organisation corporative était détruite depuis vingt-cinq ans, il est devenu si fort qu'après avoir peu à peu entraîné les patrons et les ouvriers, il a forcé les portes du Reichtag, d'où une loi est enfin sortie pour autoriser les unions corporatives libres. En Autriche, l'évolution a été plus complète encore ; les corporations étaient abolies depuis vingt ans ; sous la pression des grandes assemblées de métiers réunies à Vienne, elles viennent d'être rétablies après une grande et magnifique discussion qui pourrait servir d'exemple à celle qui commence aujourd'hui. Chez nous enfin, de toutes parts, dans les écrits, dans les brochures que la crise industrielle a fait surgir, la même idée se représente : rendre au travail une organisation professionnelle et mettre, par là, un terme aux agitations qui ruinent l'industrie.

Ainsi le but auquel tend le socialisme catholique est le rétablissement de la corporation, ou mieux du système corporatif. Les corporations formées par l'association des ouvriers et patrons d'une même industrie seraient dirigées par un conseil composé mi-partie d'ouvriers, mi-partie de

patrons, lequel serait chargé de fixer les salaires, de déterminer le jour de paie, d'apaiser les conflits, d'administrer la caisse corporative, mais encore de trancher les différends de toute nature qui peuvent surgir entre le capital et le travail.

La doctrine admet aussi que « l'Etat, c'est-à-dire l'ensemble des pouvoirs publics, ont non seulement le droit, mais encore le devoir d'*intervenir* dans le domaine économique et social pour prévenir ou réprimer les abus manifestes qui pourraient s'y produire ; » mais il faut ajouter que lorsqu'il s'agit de l'application, les doctrinaires ne sont plus unanimes. Quels seront les droits protégés ? Jusqu'où ira cette protection ? Quels abus réprimera-t-on et par quels moyens ? Les réponses sont encore à trouver.

Telle est, en France, et généralement dans les autres pays, l'organisation proposée par les socialistes catholiques pour arriver à la solution de la crise actuelle. Mais de ces divers problèmes : régime du travail, régime de la propriété, régime du crédit ou des échanges, l'Ecole est d'accord qu'il convient de s'occuper sans trêve du premier, c'est-à-dire de la réglementation du travail.

Nous ne pouvons clore le paragraphe relatif au socialisme catholique sans faire mention d'un document qui, pour l'Ecole, a une très grande importance, à savoir : la lettre encyclique du pape Léon XIII sur *la condition des ouvriers*, en date du 15 mai 1891, et dans laquelle, avec une hauteur de vues et dans un langage assez différent de celui auquel nous ont habitués la plupart des socialistes chrétiens, il expose la question, assigne à chacun ses devoirs et trouve dans leur accomplissement sur le terrain du rétablissement du régime corporatif la principale solution des difficultés présentes.

SOCIALISME D'ÉTAT.

Les deux formes de socialisme dont nous venons de parler ne sont pas les seules qui se partagent l'opinion en France. Le socialisme d'Etat — depuis quelques années surtout — y est très en honneur comme dans la plupart des pays d'Europe, où il semble qu'il soit devenu la doctrine et le refuge de tous ceux qui n'ont plus une entière confiance dans la panacée économique et qui espèrent ainsi se garer des violents, nous voulons dire du socialisme révolutionnaire.

C'est qu'en effet, l'intervention de l'Etat dans les questions sociales et plus spécialement dans les questions ouvrières paraît aujourd'hui généralement admise, non seulement comme un droit, mais comme un devoir. L'opinion publique est que l'initiative privée seule est impuissante, que l'Etat a la mission de lui venir en aide, et seul le pouvoir d'imposer les solutions nécessaires. Aussi nos députés ne se font-ils pas faute, pensant répondre aux sentiments de leurs électeurs, d'élaborer une foule de lois, ou projets de loi se rapportant aux questions sociales.

C'est ainsi que depuis un certain nombre d'années nous avons vu voter, ou figurer à l'ordre du jour du Parlement, les lois, ou projets de loi sur les objets suivants :

Les syndicats professionnels (avec annexe Bovier-Lapierre).

Le travail des enfants, des femmes et des adultes dans l'industrie.

Les bourses de travail.

L'hygiène et la sécurité des ateliers.

Les sociétés de secours mutuels.

L'assurance contre les accidents.

L'arbitrage.

Les délégués mineurs.

Les caisses de retraite des ouvriers mineurs.

L'assistance médicale gratuite.

La caisse nationale de retraites ouvrières.

Les sociétés coopératives.

Les institutions de nature à favoriser la conciliation et l'arbitrage.

Etc., etc.

***

Messieurs, nous venons de parcourir d'une façon rapide le terrain sur lequel se meuvent en Allemagne et en France les diverses Ecoles socialistes ; il n'est pas sans intérêt de jeter, maintenant, un coup-d'œil sur ce qui se passe en Angleterre. L'Angleterre est, en effet, de beaucoup et depuis longtemps la nation la plus industrielle et la plus commerçante de l'Europe ; c'est, en quelque sorte, une vaste usine et un vaste comptoir. La vie manufacturière y atteint un tel développement et une telle intensité, les phénomènes sociaux un tel degré d'ampleur, qu'il semble, *a priori*, qu'on doive se trouver là dans un pays de sélection, sur une terre tout naturellement préparée pour l'éclosion et le développement des doctrines allemandes !

Il n'en est rien !

Dans ce pays, par excellence, des inégalités sociales et du paupérisme, l'épidémie germanique, nous voulons dire « le collectivisme, » malgré les efforts d'un des gendres de Karl Marx, Aveling, n'a pris aucun essor, et nous en avons donné l'explication. « Par essence, dit M. de Wyzewa dans son ouvrage : *Le mouvement socialiste en Europe*, les Anglais sont individualistes. Ils entendent qu'on les laisse seuls se tirer d'affaire et de la façon qu'il leur plaît. Leur caractère répugne à tout enrégimentement, à toute abdication de l'autonomie personnelle en vue d'une action commune. Telle est, je crois, l'une des raisons qui les rendent réfractaires au socialisme. »

C'est encore ce même historien qui, quelques pages plus loin, écrit : « *Il n'y a pas de pays en Europe* où les ouvriers aient fait *davantage* qu'en Angleterre *pour améliorer leur condition matérielle*. Ils y ont multiplié les caisses de secours, les assurances, les sociétés coopératives ; avec leur système de *trades-unions*, ils sont devenus eux-mêmes capitalistes. Mais ils ont fait tout cela en dehors du socialisme, sans aucune prétention à changer le régime présent de la société. »

Tout différents, on l'a vu, sont nos réformateurs du continent, soit en Allemagne, soit en France. Non seulement les associations de métiers ou professionnelles ne suffisent pas à leur manie réformatrice, leur pays lui-même est un champ d'application trop restreint, leurs visées sont plus hautes et plus lointaines, leur ambition plus vaste, il leur faut conquérir le monde et refaire en entier la société ; de là ces associations tendant à l'internationalisme, de là ces projets de création d'une immense machine sociale qui serait centralisée entre les mains de quelques meneurs, de quelques habiles, ou de quelques politiciens des pays socialisés, en un mot, d'un maître.

En Angleterre, la formation des unions ouvrières si connues sous le nom de *trades-unions*, leurs développements sont bien une des preuves historiques les plus manifestes du caractère particulariste de cette race anglo-saxonne, éprise au plus haut degré d'autonomie et d'indépendance.

Rien de plus instructif tant pour l'économiste que pour le politique et le simple observateur que leur longue histoire où se retrouve l'empreinte de cet esprit à la fois pratique et tenace qu'apportent en général les Anglais dans la réalisation de leurs projets et dans toutes leurs créations (1).

(1) ***Les associations ouvrières en Angleterre***, par le comte de Paris, 1869. — ***Les luttes du capital et du travail***, par M. Howel, député à la Chambre des Communes (1878, édit. anglaise). — ***Le passé et l'avenir des trades-unions***, par M. Howel ; traduction de M. Lecour-Grandmaison, député, 1892.

Les trades-unions ne sont ni des sociétés coopératives de production comme on en voit quelques exemples en France, ni des banques de crédit populaire ainsi qu'en a tant institué en Allemagne M. Schultze-Delisch, ni des sociétés coopératives de consommation comme il y en a partout. Ce sont, à proprement parler, des *unions* ou *ligues de métiers* ne comprenant chacune qu'une catégorie *spéciale* d'ouvriers, et réunis seulement en vue d'un but *limité* et bien *déterminé*.

Fondées, ou plutôt établies, après bien des luttes, sur un terrain légal vers 1824, les unions eurent, à l'origine, pour *objet* principal le relèvement des salaires, c'est-à-dire l'amélioration du sort des travailleurs, par le *moyen* des grèves. Depuis, leur rôle s'est élargi, leur action s'est développée et leur sollicitude s'est étendue à tout ce qui touche au bien-être de l'existence quotidienne des salariés. Elles consacrent une partie de leurs ressources à établir un fonds destiné à soulager les souffrances résultant des temps de crise, des chômages accidentels, et permettant à l'ouvrier d'attendre des jours meilleurs sans recourir à l'assistance publique. La trade-union est, avant tout, une caisse permanente de chômage, mais c'est aussi une caisse de vieillesse, une caisse de frais funéraires, une caisse d'accidents, une caisse de secours, une caisse de maladies.

M. Howel évalue à 1 million 1/2 le nombre total des ouvriers unionistes et leur revenu à 50 millions de fr., avec un fonds de réserve équivalent pour toutes les sociétés existantes.

Cette formidable puissance résultant de l'initiative privée (self-help) appuyée sur l'esprit d'association n'est pas dressée contre ce que nos socialistes appellent la société « capitaliste. » Bien loin de crier « sus au capital, » ils sont eux-mêmes créateurs de capital et ils l'emploient, quand il y a lieu, pour se défendre contre les patrons. C'est alors la lutte du capital contre le capital.

Quelques chiffres permettront de se rendre compte de

leurs immenses ressources, et de la manière dont elles sont utilisées.

Les fonds employés en secours par suite de chômage ont été les suivants pour quelques unions, les plus importantes.

Noms des Sociétés.	Nombre d'années.	Total général.	Coût par membre.
		Livre sterl.: 25 fr.	L, sch., den.
Mécaniciens réunis. . . .	39	1,492,264	1, 8, »
Constructeurs de machines .	38	86,331	» 18, »
Chaudronniers et constructeurs de navires. .	23	311,814	1, 4, 4 1/2
Fondeurs en fer.	54	709,561	1, 17, 3
Mouleurs (Ecosse) . . .	41	240,035	2, 2, 8
Forgerons associés.	32	32,918	1, 4, 11
Charpentiers et menuisiers .	30	349,495	1, 5, 7
Ouvriers tailleurs de pierre . .	50	94,763	2, 8, »
— briquetiers	20	3,500	
— plâtriers	28	2,722	
Tailleurs réunis.	22	25,166	1, 11, »
Société des compositeurs de Londres	42	92,958	15, » »
— des terrassiers	23	113,577	18, 2, »
— des typographes . . .	27	49,577	7, » »
Total des 14 sociétés. . .		3,604,431	
Soit, en valeurs françaises . . .		90,108,525	

Dans ce tableau sont groupés tous les versements faits sous les trois désignations : secours à domicile, secours de route et frais de déplacement. Le total représente la somme énorme de 90,108,525 fr., chiffre d'autant plus étonnant qu'il ne s'agit que des dépenses faites par une seule caisse et que

la plupart des sociétés précitées doivent subvenir à la charge de sept ou huit autres institutions d'assurance et de prévoyance. Le seul fait de l'existence de ces caisses qui ont résisté à l'épreuve du temps, pendant plus d'un quart de siècle, prouve qu'on peut assurer le chômage, au moins dans plusieurs branches d'industries très importantes. Une expérience aussi concluante mérite d'être étendue autant que possible.

Les *unions* s'attachent à ne recruter que des ouvriers sérieux. Le récipiendaire est présenté par deux parrains, dont l'un au moins doit avoir travaillé avec lui et répondre de sa moralité et de son aptitude à gagner le salaire moyen de la région. L'admission ne peut être prononcée qu'à la majorité des membres de la société. L'ouvrier reçu acquitte un droit d'entrée qui varie de 5 à 20 schillings et la cotisation hebdomadaire qui oscille entre 5 pences et 1 schilling.

L'encaisse considérable des *unions* anglaises est placé à la caisse d'épargne postale, ou en compte-courant dans les grandes banques de dépôt. L'intérêt servi est modique, mais les fonds sont en tout temps à leur libre disposition.

Leur gestion s'inspire toujours de l'économie la plus stricte et, sous ce rapport, ces artisans millionnaires se montrent plus sages que beaucoup de banquiers « capitalistes. »

Tout l'état-major administratif ne comprend qu'un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

Il nous a paru que ces renseignements étaient indispensables pour éclairer sur le rôle — matériel et moral — que remplissent les unions de cette nature dans le monde du travail et qui peuvent, en réalité, servir de modèle aux autres pays, en même temps que de rempart contre l'envahissement du socialisme continental.

A l'immense dédain dont cherchent à les couvrir les révolutionnaires allemands, il est bon de mettre en relief le juste éloge des trades-unions par leur historien, M. Howel (1) :

(1) Ces éloges s'adressent au vieux trade-unionisme et non au néo-trade-unionisme.

« Les trades-unions, qui ont été pour les artisans anglais une école de discipline morale en même temps qu'un instrument de relèvement matériel, sont restées animées d'un esprit d'indépendance professionnelle, ou, si l'on préfère, de particularisme qui s'est mis en travers des plans de fédération générale destinée à concentrer en un faisceau unique toute l'activité et toutes les ressources financières des associés. Les essais de centralisation absolue et permanente ont tous échoué à la longue. »

Ajoutons, pour terminer ce que nous avons à dire sur les trades-unions, que celles-ci se réunissent chaque année en congrès, sur l'initiative de leurs trades-conseils, c'est-à-dire des conseils généraux de chaque corps de métier, et que « ces congrès ont rapidement conquis le droit de cité et des titres aux égards de l'Angleterre aristocratique, scientifique et politique. »

SOCIALISME D'ÉTAT.

Pas plus que l'Allemagne et la France, l'Angleterre n'est aujourd'hui indemne des doctrines et des applications du *socialisme d'Etat.* Là comme ailleurs, en effet, depuis quelques années, un mouvement s'est opéré dans les esprits et se poursuit, tendant à l'intervention et à la centralisation gouvernementales dans les affaires qui étaient autrefois laissées à l'initiative privée. Les difficultés de l'Irlande ont, il est vrai, soulevé en Angleterre la question agraire ; de plus, le socialisme, sous l'impulsion vigoureuse de M. de Bismarck, a pris une place dominante dans le système de la politique continentale et poussé partout à l'accroissement du rôle de l'Etat. Et puis, en Angleterre même, la liberté du « *laissez faire* » a donné lieu à des abus auxquels il a paru que l'Etat seul pouvait porter remède.

Comme l'a dit avec raison M. Goschen (1), les changements

(1) Ancien Chancelier de l'Échiquier.

qui se sont produits depuis quarante ans dans la législation anglaise sont dus à trois causes : d'abord à un réveil de la conscience générale, qui se révolte contre les abus de la liberté individuelle, ensuite à une protestation contre la distribution des richesses produite par la liberté (laissez-faire, laissez-passer) ; il ajoute, enfin à une distribution nouvelle du pouvoir politique entre les diverses classes de citoyens.

Mais il importe de remarquer, sous ce rapport, que les chefs des deux partis politiques qui, tour à tour, en Angleterre, occupent le pouvoir, semblent se soucier fort peu des doctrines, et que jusqu'ici ils ont cherché à résoudre empiriquement les difficultés au fur et à mesure qu'elles se présentaient. C'est ainsi qu'ils ont agi dans les questions relatives à l'éducation, aux assurances, aux navires et aux matelots, aux accidents dans les mines et les manufactures, aux diminutions des heures de travail, à l'emploi des femmes et des enfants dans les travaux souterrains, aux logements insalubres..........

Cependant, Messieurs, il convient de ne pas se faire illusion. Il ne faudrait pas croire que l'épidémie germanique ne se soit pas infiltrée en Angleterre. Il est vrai que grâce, d'une part aux progrès incessants de la *coopération* si puissante en ce pays, grâce aussi à la force de résistance des trades-unions, les ouvriers avaient écarté avec ensemble jusqu'à ce jour, dans tous les congrès où elles avaient été proposées les formules du collectivisme. Mais aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, le faisceau, déjà affaibli par l'intrusion des trades-unionistes, semble désormais rompu. Voici qu'en effet, tout récemment, un nouveau parti ouvrier vient de se constituer à Bradford, sous la direction de M. Keir Hardie, parti qui se qualifie d'indépendant et qui est tout simplement socialiste. Son programme est emprunté en partie à M. Henry George (1), l'apôtre de la nationalisation du sol, en partie

(1) Voir *Progrès et pauvreté*, par Henry George ; traduction de l'édition de 1886, par P. L. Lemonnier.

aux socialistes français et allemands. En voici un résumé :

« Le programme du parti ouvrier indépendant est divisé en trois sections : sociale, politique et fiscale.

» Au point de vue social, le parti ouvrier indépendant veut :

» 1° L'abolition des heures de travail supplémentaires, du travail aux pièces et du travail des enfants ;

» 2° La journée légale de 8 heures pour tous les métiers et toutes les industries ;

» 3° L'organisation de secours aux travailleurs malades, âgés et infirmes, à leurs veuves et à leurs orphelins ;

» 4° La possession collective du sol et de tous les moyens de production et de distribution.

» En politique, le parti ouvrier indépendant réclame :

» 1° Le suffrage universel ;

» 2° Deux tours de scrutin ;

» 3° Le paiement des frais d'élection par un prélèvement sur les taxes municipales ;

» 4° Le paiement des membres de tous les corps représentatifs ;

» 5° Des législatures plus courtes ;

» 6° L'abolition de la Monarchie et de la Chambre des Lords ;

» 7° Le referendum.

» Au point de vue fiscal, le parti ouvrier indépendant demande :

» 1° L'abolition des impôts indirects ;

» 2° Un impôt progressif sur le revenu ;

» Enfin, il demande l'instruction gratuite pour tous, y compris l'éducation universitaire. »

Ce programme, qui n'est autre, dans ses principales lignes, que celui du socialisme radical, nous est connu depuis longtemps. Il lui manquait un parti en Angleterre ; le voilà, paraît-il, constitué, formant l'aile gauche de l'armée socialiste.

Quelle sera son influence sur la direction du mouvement ouvrier ? Un avenir prochain le dira sans doute. Nous devons, toutefois, revenir encore sur ce fait que la question agraire — qui, depuis 1789, n'existe plus pour la France — a pris dans le Royaume-Uni une telle importance et même a acquis, après la publication de MM. Wallace et Henry George sur la nationalisation du sol, un tel degré d'acuité qu'il pourrait bien se produire avant qu'il soit longtemps quelque cataclysme dans la constitution de la vieille Angleterre (1).

* * *

Ce n'est pas seulement chez les trois principales nations de l'Europe que nous venons de parcourir que le socialisme va chaque jour grandissant ; les autres nations sont en proie à la même fièvre.

En Belgique, chez ce petit peuple si laborieux, généralement si calme, mais où les masses ouvrières sont compactes et les salaires très peu élevés, le socialisme a fini par frayer sa voie.

Sous l'impulsion de deux des chefs du socialisme allemand, MM. Bebel et Bernstein, venus tout exprès en Belgique, en 1887, pour imprimer la bonne direction au rameau naissant, le parti s'est constitué et un historien a pu écrire que « le socialisme belge, autrefois si désuni et indiscipliné, possède aujourd'hui une certaine organisation *copiée sur celle du socialisme allemand.* » (Winterer).

On sait qu'en Belgique la lutte n'est pas seulement sociale, mais qu'elle affecte de plus un caractère politique.

(1) « La question de la terre est la question maîtresse. Il y a une loi naturelle et divine, antérieure et supérieure à toute loi humaine, en vertu de laquelle tout peuple a le droit de vivre des produits du sol qui porte le berceau de ses enfants et la tombe de ses pères. Il y a là un droit plus élevé, plus ancien que tout droit personnel. » (Cardinal Manning).

C'est en ce petit pays que la dernière manifestation ouvrière du 1er mai a été la plus éclatante. Les *trois huit* et le *suffrage universel* étaient les principales revendications.

Au congrès marxiste du 14 juillet, Jean Volder, l'un des fondateurs du parti ouvrier, déclare, dans son rapport sur la situation du parti socialiste en Belgique, que l'organisation du parti est excellente aujourd'hui, « meilleure peut-être que dans tout autre pays. »

Le tirage des divers organes socialistes, le *Vooruit,* le *Werker,* (socialiste-catholique), le *Volksiwil,* est de deux cent mille exemplaires.

Quant au socialisme d'Etat, il n'est pas moins actif en Belgique que chez les nations voisines. Les Pouvoirs publics s'y occupent activement des questions relatives : 1° à l'organisation du régime du travail ; 2° aux rapports entre ouvriers et patrons ; 3° aux institutions destinées à améliorer le sort de l'ouvrier.

* * *

C'est encore d'Allemagne que le socialisme s'est introduit en Hollande et s'y est implanté, grâce à un pasteur protestant, M. Domela Nieuwenhuiss. C'est en Allemagne que ce pasteur est allé apprendre la doctrine des socialistes, les méthodes et même la manière de faire les élections. Il rédige le journal du parti : *Le droit pour tous.*

Comme en Belgique, c'est dans les congrès et à la fête annuelle du 1er mai que se font les grandes manifestations du parti socialiste.

Celui-ci semble assez divisé ; non pas dans les revendications politiques — car on réclame, là aussi, le suffrage universel — mais sous le rapport du programme et des tendances.

* * *

La Suisse est, elle aussi, la proie du socialisme germanique.

« En Suisse, dit M. Winterer, le socialisme est *né du socialisme allemand ;* il a toujours eu avec ce dernier des rapports très suivis. Partout nous retrouvons les socialistes suisses à côté des socialistes allemands ; ils se rencontrent dans les réunions, ils ont la même littérature et la *même doctrine*, ils se donnent la main dans leurs entreprises mutuelles, ils s'appuient enfin dans leurs luttes. »

C'est un journal allemand qui est l'âme des cercles socialistes de toutes les villes ou localités industrielles, Lausanne, Genève, Neuchâtel, Bâle, Schaffhouse, Zurich, etc.

***

Peu de choses à dire sur les autres pays.

En Italie, le journal radical le *Circolo*, à l'occasion des succès électoraux du socialisme en Allemagne, « salue dans les socialistes allemands les *pionniers* de la nouvelle révolution pour la justice sociale. Les démocrates italiens se rappelleront toujours avec orgueil que Mazzini, malgré son antipathie contre les théories de Karl Marx, a prédit, il y a nombre d'années, que la jeune Allemagne et la jeune Italie sont appelées à résoudre la question sociale. »

Là, comme partout, le mouvement socialiste grandit chaque jour; mais si les journaux et les partisans de la doctrine sont nombreux et bruyants, toute organisation sérieuse fait encore défaut.

***

Laissons de côté la Suède et la Norwège, réfractaires aux théories nouvelles ; le petit Danemarck, où elles font de grands progrès ; la grande Russie, où la révolution sociale. représentée jusqu'à ces dernières années par le nihilisme et l'anarchisme, est en train de subir une évolution socialiste

qui conduira ces partis à se rallier « à la tactique et aux théories du socialisme allemand, » et terminons cette trop longue monographie par les Etats-Unis.

***

Comme dans les pays d'origine anglo-saxonne, qui y semblent *réfractaires*, le socialisme n'a pu s'implanter aux Etats-Unis.

« Ce chapitre sur le socialisme en Amérique, dit M. Winterer, l'historien du socialisme international, devrait être intitulé : *Le socialisme allemand en Amérique*, car il est encore principalement représenté par les *immigrés allemands*. Parmi ses chefs se trouvent d'anciens députés au Reichtag. Karl Marx avait compté sur le Nouveau-Monde ; il avait fait transférer en Amérique le siège du conseil de l'ancienne Internationale. Ses espérances furent trompées.

Le parti socialiste américain n'existe donc que de nom, aussi s'explique-t-on que, au dernier congrès socialiste de Paris, il n'y eut de représenté que *le socialisme allemand d'Amérique*.

Ce n'est pas qu'aucune tentative n'ait été faite, qu'aucun moyen ait été négligé par les Allemands pour conquérir à leurs doctrines les Américains d'origine. De même qu'ils avaient — infructueusement — essayé de convertir l'Angleterre, ils tentèrent également de convertir les Anglais des Etats-Unis en envoyant en mission M. Liebnecht et l'une des filles de Karl Marx, Mme Aveling. Tout fut inutile. Malgré toutes les tentatives faites auprès des *trades-unions*, auprès de l'ordre des *Chevaliers du travail*, auprès du *Parti réuni des ouvriers*, toutes ces puissantes associations ouvrières restèrent inébranlables.

Enfin, fait significatif, il n'a pas été possible encore de fonder aux Etats-Unis un seul journal socialiste anglais ; les dix journaux quotidiens qui existent sont rédigés en allemand.

Ne nous figurons pas cependant que, bien que la majeure partie des travailleurs américains soit hostile à l'intronisation des doctrines et des méthodes allemandes, les idées socialistes n'aient pas exercé leur action sur la population laborieuse des Etats-Unis ; celle-ci est loin de rester indifférente aux questions relatives à l'organisation et à la réglementation du travail. Comme partout, les questions de salaire et des heures de travail y sont discutées avec ardeur (1). Les Etats-Unis ont même été témoins des grèves les plus formidables qu'on ait jamais vues ! Mais par suite de causes diverses : caractère et tempérament de la race, institutions politiques, développement prodigieux et sans entraves de l'agriculture et de l'industrie, terres encore inoccupées, les Américains d'origine anglo-saxonne ont toujours rejeté, jusqu'ici, les doctrines violentes du collectivisme allemand.



CONCLUSIONS

Messieurs, dans un discours que Gambetta prononçait au Havre, le 18 avril 1872, il s'exprimait ainsi : « Croyez qu'il n'y a pas de remède social, parce qu'il n'y a pas *une question sociale*, il y a une série de problèmes à résoudre, de difficultés à vaincre, variant avec les lieux, les climats, les habitudes, l'état sanitaire, problèmes économiques qui changent dans l'intérieur d'un même pays ; eh bien, ces problè-

(1) Le Président de la République des Etats-Unis a signé, en 1892, une loi limitant à 8 heures le travail journalier des mineurs et des ouvriers à la solde de l'Etat.

mes doivent être résolus un à un et non par une formule unique. C'est par le travail, par l'étude, par l'association, par l'effort toujours constant d'un gouvernement d'honnêtes gens que les peuples sont conduits à l'émancipation. Il n'y a pas, je le répète, de panacée sociale, il y a tous les jours un progrès à faire, mais non pas de solution immédiate, définitive et complète. »

Ces sages paroles devraient être gravées au frontispice de toute étude sur les questions sociales, car elles sont l'expression même du bon sens d'accord avec l'observation.

Les sociétés sont, essentiellement, des organismes délicats et complexes auxquels on ne touche pas impunément, les effets produits se trouvant fréquemment contraires aux effets prévus. Leur évolution repose, d'ailleurs, sur la même loi fondamentale que le développement de tous les êtres : *Natura non facit saltum*. C'est pourquoi les réformes sociales sont de celles qui ne s'improvisent pas ; elles exigent toujours, pour être réelles, c'est-à-dire durables, la conquête antérieure des esprits, l'adaptation aux mœurs, la sanction du temps.

Telle n'est malheureusement pas l'opinion des inventeurs de systèmes, de tous ceux qui, nombreux aujourd'hui, cumulent avec la profession de politiciens celle de réformateurs sociaux et qui se figurent volontiers que les phénomènes de la vie des nations dépendent des caprices du législateur et peuvent être réglés par lui.

Mais qu'on affirme l'existence d'*une question sociale* ou qu'on la nie, il n'est pas moins constant que l'on se trouve en présence de problèmes graves qui se dressent devant l'opinion et qui intéressent la société tout entière puisque c'est sur elle que rêvent d'expérimenter les novateurs de toutes les écoles.

Et devant cette marée montante de sommations insolentes et de revendications hautaines, il importe de rechercher où est la vérité, quel est le devoir, ce que l'on veut, où l'on va !

Dans les pages qui précèdent, nous avons essayé d'esquis-

ser la physionomie du socialisme dans le monde, mais le cadre étroit de cette modeste étude ne nous permet pas de discuter les doctrines des diverses écoles, non plus que les programmes qui en sont les synthèses. Il a été écrit là-dessus des livres bien remarquables par de grands savants et il a été prononcé de bien beaux discours par de grands orateurs. Tous ceux qui prônent ces doctrines prétendent avoir raison et le prouvent ; il en est de même de ceux qui les combattent. Dieu sait quelle somme d'études et d'efforts, de recherches et de travaux de toute nature partisans et adversaires ont amassée pour démontrer respectivement l'excellence de leurs théories et l'infaillibilité de leurs solutions! Et quel luxe de méthodes! l'inductive et la déductive, la méthode historique, la méthode expérimentale et même la mathématique ont fouillé tous les recoins de la science sociale ! Malgré tout, on n'est pas encore parvenu à s'entendre, encore moins à se convaincre, et l'on continuera longtemps encore à se combattre. Il en est, d'ailleurs, ainsi dans la plupart des disputes humaines.

Quelle que soit la diversité de leurs systèmes, les socialistes peuvent se partager en deux groupes bien tranchés : ceux qui veulent renverser de fond en comble l'édifice social, ceux qui veulent le conserver, mais en y apportant de plus ou moins grandes modifications.

Le premier groupe comprend les socialistes proprement dits, ou collectivistes ; le deuxième, les autres écoles qui peuvent toutes se résoudre en une seule : les socialistes d'Etat, de telle sorte qu'en dernière analyse on se trouve en présence de trois conceptions différentes de la société :

Celle des collectivistes ;

Celle des socialistes d'Etat ;

Celle des économistes.

Et nous laissons, bien entendu, de côté les nuances de chacun de ces groupes afin de ne pas nous perdre dans un dédale.

Toutes les écoles socialistes ont le même point de départ : une critique plus ou moins fondée, plus ou moins acerbe de la société actuelle ; le même but : l'égalité dans la jouissance des biens ; le même idéal : le règne de la justice ; la même prétention : la guérison des maux de la société.

La critique du milieu où l'on vit a été de tous les temps et de tous les lieux. L'histoire est pleine de déclamations contre les *vices de l'époque*, contre la *misère des temps ;* peut-il, d'ailleurs, en être autrement. Nous ne savons s'il est vrai, comme l'a dit J.-J. Rousseau, que « tout est bien en sortant des mains de l'auteur des choses » et que « tout dégénère entre les mains de l'homme », mais ce dont il n'est pas permis de douter, parce que l'expérience de la vie nous l'enseigne, c'est que rien n'est parfait en ce monde, c'est que l'homme naît et vit, ici-bas, avec un cortège de misères et de souffrances ; de qualités, mais aussi de défauts ; de vertus, mais aussi de vices, et que, dès lors, il est tout naturel que la société, dont l'homme n'est que l'élément unitaire, reflète les qualités et les défauts des hommes qui la composent. On pourrait même conclure de là que, avant de chercher à réformer la société, il serait plus logique de chercher d'abord à réformer l'homme. Mais de cela personne n'a cure et l'on continuera, longtemps encore, à vouloir créer une société parfaite, avec des êtres imparfaits.

Quoi qu'il en soit, l'on peut dire que le thème des plaintes n'a pas varié. Et si l'on jugeait de l'état du corps social par le nombre de médecins ou d'empiriques qui l'auscultent et distribuent leurs ordonnances, ou même prédisent sa fin prochaine, on ne laisserait pas que d'être fort effrayé. La race des politiciens et des démagogues s'est, en effet, singulièrement accrue ; elle pullule aujourd'hui, grâce au développement général de l'instruction et des institutions démocratiques. Tous ces gens étalent complaisamment les plaies du corps social, ils les entretiennent, ils les enveniment, ils en vivent !

Mais, en vérité, quel changement profond s'est-il donc opéré au sein de l'humanité? La société est-elle plus malade aujourd'hui qu'elle ne l'était dans le passé ?

Les plaintes que l'on entend, les inquiétudes que l'on constate ne prendraient-elles pas leur source dans ce fait d'observation générale que chacun de nous s'est créé, sous les influences excitantes de la civilisation, des besoins nombreux et nouveaux auxquels il lui devient de plus en plus difficile de résister et de donner satisfaction ?

Est-il téméraire d'affirmer que nous n'offrons plus aux épreuves de la vie cette résistance et en même temps cette résignation d'autrefois, faites tout entières de foi et d'espérance en un idéal religieux aujourd'hui singulièrement affaibli, et n'avons-nous pas négligé la culture de ces forces morales qui nous seraient si nécessaires dans cette existence d'ardente et d'incessante lutte contre l'homme et la matière?

Le pessimisme philosophique ne nous a-t-il pas pénétré de son souffle de sécheresse et de désespérance? La conception de la vie, son but, son idéal ne se sont-ils pas modifiés dans l'âme de chacun de nous et la société ne présenterait-elle pas un état mental ou psychologique tout particulier, différent de ce qu'il était auparavant ?

D'un autre côté, l'étalage insolent de leurs richesses par certains parvenus de la fortune et aussi l'accroissement général du luxe sous toutes ses formes n'ont-ils pas rendu plus saisissant le contraste entre la maison de l' « avoir » et la maison du « besoin, » et ce spectacle de tous les jours n'a-t-il pas jeté quelque ferment d'envie et de haine dans le cœur des « déshérités » ?

Questions complexes et délicates qui s'imposent à l'attention du penseur et dont les solutions nous éclaireraient sans doute sur les principales causes du malaise dont souffre la société contemporaine !

Mais ce n'est pas tout, et parmi celles-ci il en est une autre qu'il faut bien se garder de passer sous silence parce

qu'elle est, au fond, la plus active et la plus dangereuse peut-être ; nous avons nommé la raison politique.

Aujourd'hui, le principe théorique de l'égalité de nature et de droit de tous les hommes a pénétré jusqu'au fond de tous les cerveaux. Le peuple a reçu l'égalité politique ; il ne l'a considérée que comme une première étape devant nécessairement le conduire à la conquête de l'égalité sociale. « Les hommes, égaux sous un rapport, ont voulu l'être en tout. Egaux en liberté, ils ont voulu l'égalité absolue ; ne l'obtenant pas, ils se persuadent qu'ils sont lésés dans leurs droits et ils s'insurgent. » Ainsi s'exprimait déjà Aristote et la même pensée se trouve reproduite sous des formes différentes par Montesquieu, dans l'*Esprit des lois*.

Aujourd'hui, même langage, mais plus caractéristique encore. De même, s'écrie un jour Lassalle dans une tournée de son apostolat, de même que la bourgeoisie a succédé à l'aristocratie territoriale, ainsi le *quatrième état*, la classe ouvrière, doit devenir, au moyen du suffrage universel, le pouvoir dominant dans la société (1). »

Aussi avons-nous vu plus haut que la conquête du pouvoir politique est le premier article du programme socialiste international.

Et peut-être n'y a-t-il pas lieu de chercher dans un autre ordre d'idées l'explication de l'*état d'âme* dans lequel se trouve aujourd'hui la classe ouvrière de tous les pays ?

Il faut, d'ailleurs, reconnaître que la société actuelle est bien différente de la société d'autrefois. Il y a cent ans, la chimie existait à peine, la machine à vapeur n'existait pas,

(1) Lassalle ne connaissait pas bien notre histoire. Il n'aurait pas dû oublier que si le tiers-état a triomphé en 1789, c'est qu'il ne venait pas s'emparer de la société à l'improviste ; il arrivait au pouvoir avec une doctrine complète sous le triple aspect de la philosophie avec Voltaire, de la politique avec Montesquieu, de l'industrie avec Turgot.

l'économie politique venait de naître. Les applications de nos grandes découvertes scientifiques datent au plus de cinquante ans et chaque jour est marqué par un nouveau progrès.

En même temps que s'accomplissait cette grande révolution industrielle, une autre non moins importante s'accomplissait dans l'ordre économique, brisant le vieux monde social dans lequel s'abritait, avec le système corporatif, la famille des travailleurs, celle du patron, celle de l'ouvrier. Sous la double impulsion du progrès industriel et de la liberté économique, une transformation profonde s'est opérée dans le sein de la société, du côté des ouvriers comme aussi du côté des patrons. Du côté des ouvriers, leur *force de travail* est devenue une marchandise soumise, comme toutes celles que l'on jette sur le marché, à la loi inéluctable, c'est-à-dire aux fluctuations de l'offre et de la demande ; de là, à certains moments, des crises douloureuses dont l'histoire nous a conservé le navrant tableau ; de là aussi ces recherches anxieuses d'autres modes d'organisation du travail, et tous les systèmes imaginés par les socialistes en vue de combattre ou d'atténuer les incertitudes du régime actuel.

Du côté des patrons, l'évolution a surtout pour caractéristique la concentration de plus en plus grande des capitaux, de l'outillage industriel, des comptoirs commerciaux, en un mot, de tous les instruments de travail. Les grandes sociétés anonymes, les grandes usines, les grands magasins, voilà une des faces de l'évolution ; la disparition des petits patrons, des petits marchands rejetés dans le prolétariat, voilà l'autre. Et dans ce grand anonymat de la production, l'ouvrier, marchandise-travail au milieu des autres marchandises, est dans l'impossibilité désormais de devenir lui-même patron ! Aussi, à tous les étages de l'habitation humaine n'entend-on que plaintes et gémissements sur l'obstruction de toutes les carrières, sur les difficultés sans cesse croissantes de réaliser des profits, de se *créer une*

position, de *trouver une place,* de *faire son chemin.* Que d'avocats sans cause, de médecins sans clientèle, de gens instruits sans place, et qui, faute de trouver l'emploi de leurs talents, se font politiciens? Et aussi que de chutes, que de ruines, que de faillites parmi les prétendus « *privilégiés* de ce monde » ?

Notre XIXe siècle a donc assisté à l'éclosion d'un monde nouveau en science, en industrie, en économie sociale, en politique. Qu'y a-t-il alors d'étonnant que cette longue période de gestation et de souffrance soit suivie de malaise et d'inquiétude? Mais ce serait trahir la vérité que de ne pas affirmer hautement que, à notre époque, loin de s'être accru, l'ensemble des misères humaines a, au contraire, diminué. Jamais la lutte contre la souffrance, la maladie et la mort n'a été plus active et plus féconde ; jamais le paupérisme n'a été combattu avec plus d'énergie et avec plus de dévouement. La production générale s'est accrue dans d'incalculables proportions, jetant ses masses de marchandises à la masse sans cesse grossissante des consommateurs et, par là, apportant à tous une plus grande somme de bien-être et une situation générale meilleure. Les ouvriers sont mieux nourris qu'autrefois, mieux vêtus, mieux logés ; leurs salaires sont beaucoup plus élevés (1), leur épargne s'est sensiblement accrue (2), les chômages du fait de l'état industriel, moins

(1) De 1853 à 1887, la moyenne générale des salaires de l'industrie *parisienne* a augmenté de 53 °/₀ pour les hommes et de 36 °/₀ pour les femmes.

Dans les villes *chefs-lieux de département*, elle a été de 68 °/₀ pour les hommes et de 71 °/₀ pour les femmes.

(2) Le montant des dépôts des caisses d'épargne était :

En 1850, d'environ	200 millions.
En 1860	400 —
En 1870	600 —
En 1880	1,200 —
En 1890	2,500 —

fréquents ; l'instruction leur est libéralement distribuée ; en un mot, leur situation matérielle et morale s'est de beaucoup relevée. D'autre part, toutes les questions qui intéressent leur sort sont l'objet des études et des préoccupations des Pouvoirs publics, des hommes de travail, des hommes de bien (1).

Et lorsqu'on se rappelle le tableau saisissant du passé tel que nous l'ont décrit nos écrivains du XVIIe et du XVIIIe siècles, on a le droit de proclamer bien haut que d'immenses progrès ont été accomplis en faveur du peuple et que ces progrès sont l'honneur de notre temps et de notre civilisation (2).

* * *

Si l'accord entre les diverses écoles socialistes semble être facile tant qu'elles se maintiennent sur le terrain de la critique pure ou de la destruction théorique, en revanche cet accord cesse complètement dès qu'il s'agit de reconstruire. C'est là, d'ailleurs, le côté épineux dans toutes les choses humaines, car alors seulement commence l'ère des difficultés. Et encore n'est-il ici question que de plans, que de projets sur le papier ! Que serait-ce si l'on entrait dans la voie de l'application ?

Trois conceptions sociales, nous l'avons vu, se présentent à nous :

Celle des économistes, celle des socialistes d'Etat, celle des collectivistes.

Et, bien qu'elles répondent à des doctrines différentes, elles ont chacune la prétention d'apporter la solution la meilleure aux difficultés présentes.

Nous allons les passer successivement en revue.

(1) L'exposition d'*économie sociale*, en 1889, en a fourni les preuves les plus éclatantes.

(2) Voir Taine, *Origines de la France contemporaine* (L'ancien régime, tout le livre v).

La doctrine des économistes est simple et claire, c'est celle de la liberté : le respect absolu de l'initiative individuelle et de la propriété privée en forme la base.

N'essayez pas, disent-ils, de modifier par des moyens artificiels, telle que l'intervention de l'Etat, la marche du monde économique ; celle-ci est réglée par les lois naturelles qui régissent tous les phénomènes de la production, de la répartition et de la consommation des richesses, lois inéluctables comme les lois cosmiques et qu'on ne peut impunément transgresser. Assurément, des maux existent au sein de la société, dans le monde du travail, mais l'observation impartiale des faits démontre qu'ils ont été et sont encore surtout le résultat des fautes, des erreurs, de l'ignorance personnelle, en un mot des défauts et des vices inhérents à la nature humaine ; qu'ils tendent, d'ailleurs, à s'atténuer chaque jour davantage par suite de la marche graduelle et incessante de notre société dans la voie « d'une moindre inégalité des conditions. »

Enfin, ajoutent-ils, la liberté est encore, jusqu'à ce jour, la seule solution qui ait fait ses preuves, et c'est elle seule, quand elle sera générale et complète, c'est-à-dire dépouillée de toutes les entraves qui la paralysent aujourd'hui encore dans le domaine des transactions internationales, qui pourra annihiler les maux dont on souffre et rétablir l'harmonie dans le corps social.

Telle est la doctrine de l'école, d'autant plus importante qu'elle est défendue par des hommes d'une haute valeur scientifique, qu'elle porte, en France notamment, l'empreinte du cachet officiel, que notre présent état social en est issu, et qu'enfin elle sert de cible aux novateurs de toutes les écoles.

Que disent, de leur côté, les socialistes d'Etat qui ne sont, à proprement parler, que des économistes, mais hétérodoxes?

Il est bien vrai que la société organisée n'est pas l'œuvre du hasard ou de l'empirisme et semble, en effet, régie par

certaines lois naturelles, mais il est non moins vrai d'ajouter que les maux dont elle souffre ne sont nullement la conséquence inévitable de ces lois, qu'ils sont, au contraire, le résultat de facteurs purement humains, institutions, règlements, forces et volontés personnelles qui l'ont successivement façonnée et transformée à travers les âges ; que, d'ailleurs, les lois naturelles dont les orthodoxes font étalage sont loin d'avoir le caractère absolu qu'ils leur assignent ; qu'il est constant que les conditions de la formation et la répartition des richesses ont été, dans le passé, et sont, dans le présent, modifiées dans une large mesure par les institutions humaines essentiellement contingentes, telles, par exemple, que les lois relatives à la propriété, aux impôts de toute nature, à l'hérédité, aux échanges, etc. Est-ce que la liberté absolue de l'homme existe quelque part et en quoi que ce soit? Est-ce que tous nos codes ne règlent pas la condition humaine depuis la naissance jusqu'à la mort?

Et puis, en admettant même que la société telle qu'elle est constituée soit l'œuvre de lois naturelles plus ou moins inflexibles, est-ce qu'il n'est pas sage de chercher à en combattre les effets pernicieux, les conséquences extrêmes, non seulement par les efforts personnels de l'individu, mais encore avec l'aide de la puissance sociale, de la collectivité, de l'Etat?

Les lois cosmiques de la gravitation, les lois mécaniques du mouvement, les lois physiologiques de la vie sont aussi des lois naturelles régissant le monde physique ou biologique ; les hommes cherchent cependant, en toutes circonstances fâcheuses, à se garantir de leurs funestes effets. Voici un corps qui, dans sa chute imminente résultant des lois de la pesanteur, menace de tout écraser, une locomotive qui, lancée suivant les lois dynamiques de la force, menace de tout broyer devant elle, n'allons-nous pas chercher, si nous sommes en danger, à nous garer des effets de la chute de l'un, des effets du mouvement de l'autre. Et les lois de l'élec-

tricité empêchent-elles que nous ayons recours aux paratonnerres pour nous garantir des effets de la foudre?

Et aux orthodoxes qui objectent que c'est à l'individu seul qu'incombe la sauvegarde, la défense et la responsabilité de sa personne et de ses intérêts, les hétérodoxes répondent : oui à l'individu, mais aussi à la société, à l'Etat. C'est à l'Etat, expression de l'autorité sociale, qu'appartient la haute mission de faire régner l'ordre et l'harmonie dans le corps social en prévenant les iniquités, en redressant les abus, en empêchant que, dans la lutte sociale aujourd'hui sans merci, le faible ne soit écrasé par le fort, et son intervention est d'autant plus nécessaire dans le domaine du travail que, sous l'empire des lois économiques de la division du travail, de la concurrence entre les producteurs et aussi entre les salariés, de la concentration des moyens de production, des crises plus ou moins intenses surgissent inopinément, faisant parmi les plus faibles toujours des révoltés et souvent des victimes.

Et ce n'est pas seulement pour remplir un devoir de *solidarité sociale* que l'Etat doit intervenir pour exercer son rôle de tutelle et de protection, ce n'est pas seulement dans l'intérêt de l'industrie, c'est aussi dans l'intérêt de la société toute entière, dans l'intérêt de la patrie, car si son devoir primordial est d'assurer à tous la sécurité, c'est aussi un des privilèges de sa haute mission que de faire tous ses efforts pour conserver intactes les forces vives de la nation, en empêchant par des lois l'épuisement ou le surmenage résultant d'un travail physique excessif, en protégeant la femme, l'enfant, le foyer domestique.

En somme, les socialistes d'Etat s'inspirent de cette pensée de Sismondi : « La science du gouvernement doit se proposer pour but le bonheur des hommes unis en société. Assurer la plus grande félicité possible, faire participer à cette félicité le plus grand nombre possible d'individus, voilà le double but des efforts du législateur. »

Aussi les socialistes d'Etat sont-ils d'accord pour considérer l'application du principe de la *solidarité* comme un devoir de justice sociale dont la sanction devrait être inscrite dans la loi, par opposition aux économistes dont la doctrine a pour base le principe de l'*individualisme*, avec la conscience personnelle comme unique sanction.

***

Quant aux *collectivistes*, nous avons dit quels étaient leur philosophie, leurs doctrines, leur programme.

Le néo-socialisme est essentiellement un fruit du sol allemand ; le fatalisme historique d'où il découle, le vide et la sécheresse des idées qui l'inspirent, la brutalité de ses conséquences au point de vue individualiste répugnent profondément à l'esprit et au tempérament français, de même, d'ailleurs, qu'au caractère positif et à l'amour pour la liberté de la race anglo-saxonne. Aussi l'adaptation de la doctrine n'est-elle, en France, que superficielle et de peu d'étendue (1).

Chez nous, le socialisme est sorti, du moins dans sa filiation morale, de cette idée que la justice en ce monde est l'égalité sociale, c'est-à-dire pour tous les hommes, moyens égaux d'éducation, moyens égaux de fortune, moyens égaux de bonheur ; idée assurément chimérique dans laquelle le sentiment tient plus de place que la raison, mais aussi bien plus réconfortante que celle de l'*évolutionnisme*, puisqu'elle laisse à l'homme sa liberté, son initiative, sa responsabilité, et fait dépendre de son action personnelle et de celle de la société la conquête de tous ces biens.

Quoi qu'il en soit, le nom du grand prêtre allemand n'en

(1) Le matérialisme économique est, au fond, très antipathique au génie français ; il y a entre la pensée de Marx et la pensée française, en général, au moins l'épaisseur du Rhin (Bourguin, *Proudhon et K. Marx*).

reste pas moins gravé au frontispice du temple.

Le bruit que sa doctrine a fait dans le monde, l'entraînement qu'elle a opéré, grâce à une propagande habile et persévérante, au sein des masses les moins intelligentes, les plus pauvres, mais aussi les plus inflammables en parlant surtout à leurs instincts et à leurs appétits, l'ébranlement qu'elle a produit dans les classes ouvrières supérieures en surexcitant leur imagination, le trouble même et le désarroi qu'elle a apportés parmi les économistes, obligés par là de réviser l'enseignement des maîtres, la forme scientifique même dont elle a été revêtue, toutes ces raisons nous obligent à y revenir encore, d'autant plus qu'elle constitue un immense danger pour la société dont elle tend à saper les fondements.

Karl Marx part de cette affirmation, tirée très inexactement d'une proposition de Ricardo, que le travail est la substance et la mesure réelle de la valeur des choses, c'est-à-dire le seul créateur de la richesse. Il en conclut finalement que la richesse devrait appartenir à celui-là seul qui l'a créée, c'est-à-dire au travailleur. Et voici son raisonnement :

La force de travail de l'ouvrier, en tant que marchandise elle-même, possède une valeur déterminée par le travail nécessaire à sa production, c'est-à-dire à la production de ses moyens de subsistance ; en d'autres termes, le salaire se limite au coût de production du travailleur, à la somme qui lui est strictement nécessaire pour vivre et se propager ; mais dans le régime capitaliste, l'ouvrier est toujours obligé de travailler plus de temps qu'il n'en faut pour reproduire la valeur de son salaire, le surplus de valeur créé par le travail supplémentaire appartient au capitaliste, c'est la *plus-value* qui se distribue entre divers copartageants sous le nom de loyer, fermage, intérêt, profit ; mais quel que soit son nom, elle a toujours même nature, elle est toujours créée par le travail d'autrui non payé, le capitaliste en profite gratuitement, et c'est là l'exploitation caractéristique du régime économique actuel, car elle a pour conséquence

immédiate la création et la multiplication du capital (1).

Partant de là, Karl Marx se demande quels sont les moyens de modifier l'état de choses actuel et il proclame qu'il n'y en a qu'un seul : le collectivisme, c'est-à-dire la suppression absolue de la propriété privée et la mise en commun de tous les instruments de travail. Par ce moyen seul, la plus-value du travail restera tout entière entre les mains des travailleurs.

Voilà pour le collectivisme industriel ; mais même doctrine et même conclusion en ce qui regarde le collectivisme agraire.

De ce côté, c'est la théorie de Ricardo sur la rente du sol qui sert de base aux anathèmes et aux revendications de la secte. C'est toujours la *plus-value*, « cet accroissement de valeur non gagné » résultant principalement des « conjonctures sociales, » c'est-à-dire de cet ensemble de faits d'ordre divers constituant le progrès sous toutes ses formes qui fait au propriétaire foncier une situation privilégiée, l'enrichissant indûment et au détriment de la collectivité sans qu'il ait accompli aucun effort, aucun travail.

On se trouve donc en face de la même iniquité entraînant aux mêmes conséquences sociales. Pour la faire disparaître, un seul moyen se présente : la *nationalisation* du sol, c'est-

(1) Toute la thèse tient dans le syllogisme suivant :

Le travail socialement (en moyenne) nécessaire à la production des marchandises est la substance et la mesure de la valeur.

Or, le travailleur salarié, qui crée la *valeur entière* du produit, n'est rémunéré, dans la société capitaliste, que sur le pied de la valeur de sa *force de travail*, déterminée comme toute marchandise, par le temps de travail socialement nécessaire à sa production.

Donc, le capitaliste qui profite gratuitement de la différence entre cette valeur (représentée par le salaire strictement nécessaire à l'ouvrier pour vivre et se propager) et la valeur du produit (toujours supérieure à la précédente) exploite l'ouvrier (Bourguin, loc. cit.)

à-dire la suppression de la propriété privée du sol et son remplacement par la propriété collective.

* * *

Des trois conceptions sociales dont nous venons de tracer les linéaments et qui se présentent en quelque sorte aux suffrages de l'opinion, quelle est celle qui renferme la plus grande part de vérité, laquelle est la plus conforme aux données de l'histoire, de la science, de la raison ? Laquelle choisir ?

Est-ce le collectivisme ?

Mais le collectivisme, qui a cependant des allures scientifiques, repose sur un tissu d'erreurs. Erronée est la notion de la *valeur* (1), car il n'est pas vrai que le travail de la main-d'œuvre soit tout dans la production de la richesse, il faut encore y faire intervenir, outre la matière, les autres facteurs et non les moins importants de la production : le travail dirigeant et les qualités personnelles de ceux qui en sont chargés, le capital, les risques, aussi l'instruction spéciale et autres capacités industrielles et commerciales.

« Tant vaut l'homme, tant vaut l'entreprise, » est devenu un postulat incontesté.

Erronée également est la prétendue *loi de Turgot* sur les salaires, car la *force de travail* est soumise, comme toutes les utilités sociales, à la loi inéluctable de l'offre et de la demande, et en fait, les salaires tendent à s'élever progressivement partout, comme le constatent les données les plus certaines de la statistique.

Erronée encore est la théorie des collectivistes sur la formation du capital, car si le capital résultait simplement de l'accumulation des *plus-values*, il en résulterait nécessaire-

(1) Il serait plus exact de dire que la valeur d'une marchandise est le *quantum* du travail humain qui y est incorporé.

ment que toutes les entreprises industrielles feraient des profits, que toutes les sociétés coopératives de production, composées exclusivement d'ouvriers, seraient particulièrement prospères ; or, la vérité est que, en industrie, les profits sont toujours aléatoires, que si un certain nombre d'industries sont prospères, une foule d'autres vivent péniblement, végètent et même se ruinent, comme le prouve le chiffre considérable de faillites ; enfin, que la plupart des associations ouvrières de production ont succombé faute de ces qualités morales qui sont le souffle vivifiant de toute entreprise, qui en déterminent le succès et dont cependant la théorie collectiviste ne tient aucun compte (1).

Erronée enfin est cette fameuse théorie de la rente du sol, d'après laquelle le propriétaire foncier profiterait exclusivement de l'accroissement de richesse due en grande partie aux « conjonctures sociales. » Est-ce que les faits économiques qui se déroulent sous nos yeux ne viennent pas démentir — cruellement pour le propriétaire foncier actuel — une pareille affirmation ? Par suite du progrès de toute espèce dans toutes les branches de l'activité humaine, le prix des choses tend à s'abaisser graduellement et à s'unifier partout. En France, la diminution relative de valeur des produits du sol a entraîné une baisse énorme des fermages et de la pro-

(1) Parmi de nombreux exemples, en voici un des plus convaincants :

Un philanthrope, M. Rampal, a laissé à la ville de Paris, par testament, une fortune de 1 million de francs environ pour être utilisée en prêts à des associations ouvrières. Le Conseil municipal en a distribué la moitié à 50 sociétés coopératives de production. Sur ce nombre, 9 ont été déclarées en faillite, 18 sont dissoutes ou en liquidation, 23 subsistent encore et n'ont pas remboursé le dixième de la somme prêtée. Cette expérience est une leçon qui mérite d'être connue. A tous, excepté à ceux qui ont intérêt à ne pas comprendre, elle prouve le néant des théories collectivistes. Ce n'est pas en *socialisant le capital* qu'on inculque les qualités déterminantes du succès à ceux qui en sont dépourvus (Léon Donnat).

priété foncière. Il y a, sous ce rapport, un recul de cinquante ans. Est-ce là une situation privilégiée, et que devient la théorie qui a pour base l'*accroissement de valeur non gagnée* en présence d'une pareille *diminution de valeur* qui en est le renversement ?

C'est cependant sur des idées aussi fausses que l'on a bâti toute la doctrine collectiviste et que l'on a essayé de dresser le plan d'organisation sociale dont nous avons parlé plus haut. Quant à la possibilité de l'application, nous laissons au théoricien par excellence du socialisme, M. Albert Shaeffle, le soin de fournir la réponse.

« Aucune réforme socialiste, dit-il, ne peut réussir qui méconnaît ce fait psychologique sur lequel repose le régime individualiste, à savoir que c'est l'intérêt privé qui pousse à la production des biens. Ce n'est ni par des formalités, ni par des appels au sentiment du devoir et de l'honneur que l'on obtiendra le soin et le zèle nécessaires pour produire le plus avec le moins de frais possible, personne ne gaspillant ni le temps ni la matière première. La difficulté principale consiste dans la bonne direction d'une grande entreprise industrielle. C'est parce que cette direction a fait défaut que tant de sociétés coopératives ont succombé. *Le succès du collectivisme suppose que les corporations ouvrières soient en état de faire marcher le travail industriel aussi bien que les entreprises reposant sur la propriété individuelle.*

» Quand les ouvriers associés auront fait leurs preuves sous ce rapport, le triomphe de l'organisation nouvelle ne sera plus qu'une question de temps. Mais tant que la classe laborieuse ne se sera pas montrée capable de se passer de la direction des patrons, toute tentative de hâter par une révolution l'avènement d'un régime nouveau aboutira à de lamentables échecs. »

C'est là le langage d'un homme de la secte, mais il est digne d'être médité par tous, partisans et adversaires.

Au fond, quand on cherche à se rendre compte par la pen-

sée de ce que pourrait être la société nouvelle, on recule épouvanté.

L'Etat seul armé du formidable pouvoir et de la redoutable mission de régler les mouvements — nous allions dire les phénomènes — économiques de la production, de la répartition et de la consommation des richesses! L'Etat, seul patron, tout le monde ouvriers, ou plutôt fonctionnaires! L'Etat omniscient, omniprésent, omnipotent, lui seul alimentant l'immense marmite sociale et en distribuant le contenu à toute la masse de la population?

Dans une piquante brochure: *Où mène le socialisme,* publiée récemment par le chef des libéraux allemands au Reichtag, M. Eugène Ricchter, celui-ci a tracé, sous une forme familière, une esquisse de l'avenir que le socialisme réserve à l'humanité si jamais il parvenait à triompher. Chaque individu étiqueté, sa vie quotidienne, soit à l'atelier, soit dans la famille, soit dans la société, réglée en tout et partout, et toujours par l'Etat. Mais que sera l'Etat, quelle forme aura ce monstre, ce Léviathan, suivant l'expression de Hobbes, absorbant tout, cumulant tout, distribuant tout, pourvoyant à tout!

Quelle armée de fonctionnaires ne faudra-t-il pas pour constituer, faire marcher et contrôler l'énorme machine économique, et cette autre non moins difficile à diriger, l'immense machine humaine. Où serait la responsabilité?

Il y aurait là une chose, nous ne voulons pas dire un système, qui n'a de nom dans aucune langue. Ce serait le plus effroyable despotisme que l'on ait jamais vu! Ce serait l'absorption complète de l'individu, l'anéantissement de la liberté et de la responsabilité humaine, la disparition de toute initiative privée, de tous les mobiles d'ordre divers qui incitent l'homme au progrès, l'immobilisation complète de toutes ses facultés et de sa dignité personnelle, de sa nature même. Ce serait le triomphe de la fainéantise et le nivellement dans la médiocrité, dans la nullité.

Aussi, nous pouvons le répéter, quand on connaît le tempérament de notre pays, quand on a été témoin des luttes que le peuple a soutenues dans la période moderne de notre histoire contre les tendances absorbantes et absolutistes de l'Etat, quand on sait quel esprit indépendant, frondeur et primesautier l'a toujours animé envers les Pouvoirs publics, on n'est nullement étonné de la profonde répugnance avec laquelle les ouvriers français ont accueilli le collectivisme allemand.

Il y a entre les idées des uns et les doctrines de l'autre la même incompatibilité qu'entre les deux races. Et si nos ouvriers français ont fini par accepter la formule du socialisme allemand, ils sont, au fond, comme nous tous, hostiles aux doctrines de sectaires qui ôtent à l'humanité les sources mêmes de la vie.

« Nous voulons être des hommes. La condition de l'homme est d'avoir une famille unie par le lien étroit du devoir et de l'amour, où il est tour à tour protégé et protecteur, qui lui donne le bonheur et le reçoit de lui, pour laquelle il veut travailler et souffrir, qui lui rend le travail aimable et lui adoucit, lui ennoblit le sacrifice ; de choisir selon ses goûts et ses aptitudes sa tâche dans l'atelier universel, de garder les fruits de son travail ou du travail et de l'épargne de ses pères, de puiser dans cette possession pour lui et pour les siens, la sécurité d'abord, et l'indépendance aussi chère que la sécurité ; d'obéir seulement à la loi qu'il a faite ou consentie et aux magistrats qu'il a institués pour interpréter cette loi et la faire exécuter, de disposer librement de sa pensée ; de manifester hautement sa foi devant Dieu et devant les hommes à la seule condition de respecter les droits et la liberté d'autrui. Comme il faut des aliments à nos corps, il faut à nos âmes, la famille, la propriété, la liberté, la foi. Le vrai progrès est de rendre la famille plus sainte et plus chère, la propriété plus solide et mieux répartie, la liberté mieux comprise et plus complète, la foi plus ferme et plus

éclairée. Vous parlez de progrès et comme si vous étiez égaré dans la nuit profonde, chaque pas que vous faites dans vos voies diverses vous ramène à la barbarie. Vous êtes des démolisseurs à faire trembler et des réformateurs pour rire (1). »



Ecartons donc le collectivisme qui, de l'aveu même de ses adeptes, ne peut être considéré comme une solution actuelle du problème social, qui, au fond, n'est autre chose pour eux qu'une formule de ralliement et un instrument de combat. Mais n'en méconnaissons pas le danger et n'oublions jamais que de toutes les utopies enfantées par l'imagination sectaire, les deux plus extravagantes peut-être ont reçu autrefois un commencement d'exécution ; celle de Robert Owen avec les *Humanitaires*, celle de Smith avec les *Mormons*.

Nous restons ainsi en présence des solutions offertes par les économistes orthodoxes d'une part, et de l'autre par les socialistes d'Etat.

Lorsque, pour l'étude de ces graves questions, on se place à un point de vue élevé, philosophique, il est facile de reconnaître que deux grands principes les dominent : l'individualisme, la solidarité et suivant que l'un ou l'autre les inspire, des solutions différentes en découlent.

Messieurs, on raconte qu'un jour, Talleyrand se trouvant aux prises avec un solliciteur malheureux et pressant qu'il écoutait à peine, celui-ci, à bout d'arguments, cherchant à l'émouvoir, lui dit : « Mais Monsieur, il faut bien cependant que je vive. » Je n'en vois pas la nécessité, répondit le célèbre diplomate. Mot cruel, mais profond et suggestif en ce qu'il est l'expression de toute une doctrine, celle de *l'individua-*

(1) Jules Simon, *Notices et portraits.*

lisme ; c'est, nous l'avons vu, celle des économistes orthodoxes avec leur devise: laisser faire, laisser passer.

Mais il est un autre principe, celui de la *fraternité* ou de la *charité*, qui regarde comme *solidaires* les membres de la grande famille humaine, et les oblige à s'entraider mutuellement. Pour les uns, c'est un devoir religieux trouvant sa sanction dans la conscience et dans la foi. Pour les autres, c'est un devoir de *justice sociale* dont la sanction devrait être inscrite dans la loi.

Pourquoi, en effet, disent-ils, les sentiments de solidarité qui lient l'individu à l'individu, n'engageraient-ils pas également la société envers l'individu, l'Etat émanation et synthèse de la puissance sociale envers le citoyen.

Et s'il y a là pour tous un devoir de justice sociale, pourquoi ne pas l'inscrire dans nos lois ?

Telle est au fond la doctrine et la justification de l'intervention de l'Etat. D'ailleurs, nous sommes obligés de reconnaître, qu'à notre époque, aucun gouvernement, même dans les pays où le *self-hep* est le plus développé, tels que l'Angleterre, la Suisse, les Etats-Unis ne reste indifférent dans les questions sociales, et nous avons vu précédemment combien, chez tous, est devenue active cette intervention. Au delà de la Manche, M. Goschen proclamait, il y a quelques années, l'existence de ce courant irrésistible qui semble entraîner toutes les nations vers le socialisme d'Etat. « L'opinion publique ou les lois en vigueur, disait-il, nous font voir clairement que le temps du laisser-faire est passé pour les parents dans l'éducation de leurs enfants, pour les maîtres dans leurs rapports avec leurs ouvriers, pour les armateurs dans leur conduite vis-à-vis de leurs matelots, pour les propriétaires urbains dans l'administration de leurs maisons, pour les propriétaires de terres dans la discussion de baux avec leurs fermiers. »

En Allemagne, M. de Bismarck disait plus brièvement en mars 1884: « Le socialisme d'Etat est une chose absolument indispensable; .... Notre époque réclame le socialisme

d'Etat »; et nous avons dit plus haut avec quelle résolution il avait orienté dans cette voie la politique intérieure de l'Empire allemand.

En France, les pouvoirs publics semblent abandonner de plus en plus la vieille maxime « Laisser faire, laisser passer. » Chaque jour marque une défaite nouvelle de l'ancienne doctrine d'après laquelle tout ce dont était capable l'initiative privée devait demeurer interdit à la collectivité.

Acceptons donc en principe cette intervention de l'Etat.

Mais ici une question se pose. Sous quelle forme, dans quelle mesure cette intervention s'exercera-t-elle ? Doit-elle se substituer entièrement à l'action de la société et à celle de l'individu ? Se traduira-t-elle par des lois de coercition, ou par un concours moral, ou par des subventions ? Se maintiendra-t-elle simplement dans les grandes questions de prévoyance, d'assistance, d'épargne, de coopération, de crédit ? Ira-t-elle jusqu'à la règlementation du travail, jusqu'à l'assurance ? Pour y répondre d'une façon précise, il faudrait connaître les lignes de démarcation qui séparent le domaine propre de l'Etat, de celui de l'initiative privée, de celui de la collectivité; or, la conception de l'Etat, de son rôle, de son action, est aujourd'hui très diverse et dans notre organisation sociale si complexe, les lignes séparatives de ces divers facteurs sociaux sont très difficiles à déterminer; en un mot, l'on ne sait pas exactement où commence le socialisme d'Etat.

Constatons simplement que l'intervention du gouvernement dans les questions sociales est, aujourd'hui, chez toutes les nations, un fait accompli. Nous avons énuméré plus haut les nombreuses lois dites ouvrières dues à l'initiative parlementaire ou au gouvernement dans les différents pays.

Convient-il d'aller plus loin ?

En France, il faut bien le dire, les effets de ces lois ne semblent guère avoir été jusqu'ici favorables aux ouvriers

non plus qu'à l'apaisement des conflits entre le capital et le travail. C'est qu'en effet, plus encore que toutes les autres, les lois sociales doivent être entrées dans les mœurs avant d'être inscrites dans les codes.

Une des lois des plus importantes est celle du 21 mars 1884 à laquelle les syndicats ouvriers doivent leur naissance. Ceux-ci ont pour but l'étude et la défense des intérêts économiques des travailleurs, la constitution de Caisses de secours et de retraite, de Bureaux de renseignements et de placements, de Bibliothèques, de Cours professionnels, de Sociétés coopératives, d'assurances, de crédit, etc.

Comme on le voit, c'est là une loi d'une portée sociale considérable. Elle offrait aux ouvriers un vaste champ d'activité qui, fécondé avec intelligence, pouvait servir à leur relèvement matériel et moral ; de plus, elle a cet immense mérite d'inciter, de mettre en œuvre, de développer l'initiative privée, la responsabilité individuelle, sans se substituer aucunement à ces grands ressorts de l'activité et de la dignité humaine. Or, quel usage a-t-il été fait de cette loi de liberté et d'émancipation ? Les récentes grèves nous l'ont appris : on s'est servi d'une loi de liberté pour lutter contre les plus précieuses de toutes les libertés, la liberté individuelle et la liberté du travail, et les ouvriers laborieux en ont été les premières victimes.

La loi de 1884 est devenue un instrument de combat, un instrument d'oppression. Sous l'inspiration plus ou moins occulte mais toujours tyrannique de meneurs, les syndicats soufflent la discorde, suscitent les conflits, organisent les grèves dans tout le pays. Et un mot d'ordre parti on ne sait d'où, fait, un jour donné, marcher et obéir comme des esclaves, des hommes cependant si jaloux de leur indépendance? C'est là, il faut le reconnaître, une étrange manière de se montrer dignes de la liberté.

N'hésitons pas néanmoins à conserver cette loi, et sachons attendre que ceux-là mêmes auxquels elle doit profiter aient

leur éducation faite. Ce jour-là, ils sauront bien d'eux-mêmes rejeter loin d'eux les politiciens qui les exploitent, et reconnaître qu'ils n'ont pas de pires ennemis que ces hommes systématiquement hostiles aux réformes pratiques et aux véritables progrès.

Nous avons, néanmoins, ici, une observation à faire, touchant la loi fondamentale de 1884. Il y aurait lieu d'étudier s'il ne conviendrait pas de faciliter aux syndicats la création de caisses corporatives. Un premier avantage serait de les rendre propriétaires ou capitalistes, sous la forme collective, il est vrai, mais c'est la seule à laquelle puisse atteindre la majorité des travailleurs. Ceux-ci deviendraient nécessairement alors les alliés du capital, et un des plus graves dangers sociaux aurait disparu. Un second avantage résulterait aussi de l'expérience que donnerait aux ouvriers la gestion de leur propre patrimoine. Ils se rendraient ainsi compte du rôle de l'argent, et pourraient s'en servir pour acquérir des instruments de travail, sans violence, par les moyens les plus réguliers.

Mais c'est principalement du côté des institutions qui sont de nature à faciliter l'arbitrage et la conciliation entre patrons et ouvriers que doivent porter aujourd'hui les efforts de tous les amis de la paix sociale. L'on sait que par une loi du 27 décembre 1892, le parlement français vient enfin d'entrer dans cette voie. La multiplicité des grèves, leur importance, leur caractère de plus en plus aigu et menaçant, l'appelaient depuis longtemps.

L'organisation des *Conseils de conciliation* comme moyen d'éviter les conflits ou d'en réduire le nombre, existait déjà dans d'autres pays, et c'est M. Mundella, en Angleterre, qui le premier en eut l'idée et l'honneur de son application. Une grève imminente se préparait à Nottingham en 1860, les ouvriers se disposaient à quitter les manufactures, les patrons étaient sur le point de fermer leurs usines..... M. Mundella réunit dans un Conseil et en nombre égal,

quelques patrons et des délégués ouvriers ; les hommes en présence se calment, s'expliquent, se mettent d'accord, la grève est évitée. En 1864, dans des circonstances analogues, M. Kettle, introduisit avec succès dans l'industrie du bâtiment des *Conseils d'arbitrage.* Ceux-ci, composés comme le Conseil de conciliation, d'un nombre égal de patrons et d'ouvriers ne sont appelés à donner leur avis qu'après une tentative infructueuse de conciliation. Généralement les deux parties s'engagent à se soumettre à leur décision.

Ces Conseils de *conciliation* et d'*arbitrage* existent dans presque toutes les industries et y rendent les services les plus éminents, aussi sur les 702 grèves relevées en Angleterre péndant la période décennale de 1870-1879, on a constaté que 63 °/o avaient abouti à la conciliation, et que sur les 37 °/o complémentaires, 27 avaient échoué, 10 °/o seulement avaient réussi.

Les grèves de 1888 nous donnent un résultat plus précis encore. Sur les 509 qui ont éclaté cette année là, en Angleterre, 72 °/o ont été résolues par la conciliation, 3 °/o seulement par l'arbitrage (1).

Espérons que de tels exemples seront suivis en France.

Mais il est une troisième institution plus admirable encore que celles dont nous venons de parler et qui est appelée à rendre les plus précieux services, ce sont les *Chambres d'explication*, dont l'idée et l'application premières sont dues à M. Weiler, ingénieur en chef des charbonnages de Mariemont et de Bascoup (Belgique).

M. Weiler a surtout été mû par la pensée de *prévenir* les difficultés, et c'est là, en effet, le point essentiel. Pour les prévenir, il faut les connaître, au moins les pressentir.

Pour cela, les rapports fréquents sont nécessaires, ce sont les rapports qu'il songe d'abord à établir, et il le fait en organisant des *Chambres d'explication*, composées de repré-

(1) Gibon. *La paix des ateliers.*

tants de l'administration industrielle et de délégués ouvriers. Ces représentants des deux intérêts, qui doivent être unis et non divisés, sont en nombre égal ; ils se réunissent chaque mois, ils étudient toutes les réclamations des ouvriers que leurs délégués jugent dignes d'un examen et notamment ce qui intéresse le salaire, les réglements, le contrôle du travail, les pénalités ; on échange les raisons, les observations ; on admet ou on refuse. L'ouvrier a une réponse motivée, précise, détaillée ; il sait et voit qu'on s'est occupé de sa réclamation. On le considère comme un homme sérieux, c'est là un élément de paix et cette manière de faire lui est due.

Ces rapports sont aussi utiles au chef d'industrie qu'aux ouvriers, car dans les Chambres d'explication, les réglements sont étudiés. Les délégués ouvriers les apprécient, ils en examinent la portée, leurs observations peuvent les modifier, quelquefois les faire rejeter. Dans tous les cas, quand on les applique, on sait ce que l'on fait, on a tiré parti des vues de tous ceux qui sont intéressés à la pratique d'un nouvel élément utile. On ne rencontre plus dans l'application la force d'inertie qui est souvent un obstacle fatal à toute mesure utile.

Ces Chambres d'explication fonctionnent depuis plus de 15 années dans la grande exploitation de Mariemont, qui occupe plus de 6,000 ouvriers ; la paix n'y a jamais été troublée (1).

Il y a là un admirable exemple d'initiative privée et des effets qu'on peut en obtenir. Aussi, est-ce surtout à cette force à la fois si simple et si puissante qu'il faut faire appel plutôt qu'à l'Etat pour prévenir et résoudre les conflits sociaux.

Quelle peut être, en effet, quelle est en réalité, la compétence de l'Etat dans toutes ces questions aujourd'hui si im-

(1) Gibon, loc. cit , passim.

portantes et si aigres de salaire, d'heures de travail (1), de discipline intérieure et dont les solutions varient nécessairement suivant les pays, le genre d'industrie, la situation de l'industriel, suivant la condition de l'ouvrier lui-même ? Que l'Etat pousse au développement de l'initiative individuelle,ouvrière et patronale sous toutes les formes et par tous les moyens, et spécialement du mouvement coopératif, sous ses aspects divers de consommation, de participation, de production, de construction, rien de mieux ; il est dans son rôle, il reste dans sa mission. Mais qu'il se garde bien de s'immiscer dans les questions délicates et complexes dont nous venons de parler. Il tuerait très probablement l'industrie française, au seul profit des pays où l'initiative individuelle du patron et de l'ouvrier est le plus développée, c'est-à-dire des peuples de race anglo-saxonne. C'est cette vertu du *self-hep* qui a été dans le passé et restera dans l'avenir la véritable pierre de touche pour les nations, de leur puissance et de leurs progrès industriels. D'ailleurs, quels sont-ils ceux qui demandent l'intervention de l'Etat ; sont-ce les hommes avisés, sont-ce les ouvriers clairvoyants ?

Au moment où nous écrivons ces lignes, vient de se réunir, à Durham, l'association des mineurs anglais à laquelle assistaient les délégués de plus de 100,000 mineurs. Or, ces travailleurs ont constaté solennellement que, sans l'intervention de la loi la journée de travail avait été réduite dans une partie des mines d'Angleterre, non seulement à huit heures mais à sept. Ils ont, en outre, décidé d'envoyer au Ministre une délégation chargée de lui présenter les objections des intéressés contre toute ingérence parlementaire dans la question de la durée des heures du travail, et même l'assemblée votait en termes plus généraux, une résolution

(1) Lire la *Législation internationale du travail*, par Paul Boilley, pour se rendre compte des difficultés de toute nature que rencontrerait l'application des trois-huit

condamnant toute ingérence légale dans les questions de travail.

Ce sont là de salutaires exemples.

C'est en s'en inspirant, c'est en suivant le sillon tracé depuis longtemps déjà par les ouvriers anglais, avec leurs trades-unions, en étudiant leurs méthodes, en ayant soin d'éviter leurs fautes, que nos ouvriers français pourront développer ces qualités d'initiative, d'énergie individuelles, qui sont les instruments indispensables de toute amélioration matérielle, de tout relèvement moral.

Un dernier mot :

Quelque vaste que soit le problème social, il peut néanmoins se résoudre en une formule simple : *la répartition des fruits du travail.*

Les trois facteurs de la production : le travail — surtout manuel — de l'ouvrier ; le travail — surtout intellectuel et moral — du patron ; le capital — ce travail accumulé se posent en concurrents. Quelle est la juste part qui doit revenir à chacun d'eux ? Toute la question est là.

« L'histoire du travail, disait un ancien ministre de l'Insruction publique, (1) est un drame dont nous connaissons les trois premiers actes : le travail à coups d'étrivières de l'esclave antique ; le travail forcé du serf au moyen-âge ; le travail salarié des temps modernes. Devons-nous en attendre un quatrième, le travail librement associé au capital et l'harmonie établie entre les trois agents de la production : l'intelligence, le capital, le salaire, enfin associés ou confondus sous les mille formes que cette association peut recevoir de la libre et loyale adhésion des contractants ? c'est le secret de l'avenir. » Nous pensons que les *Chambres d'expli-*

(1) Discours prononcé par M. Duruy, le 23 juin 1867, à la distribution des prix de la Société Lyonnaise pour l'enseignement professionnel.

cation ou des institutions analogues sont appelées à résoudre cette difficile question.

La création des Conseils d'arbitrage et de conciliation ont déjà pour but et pour effet d'atténuer l'antagonisme d'intérêts qui existe entre l'ouvrier et le patron. C'est un pas important fait dans la voie de l'apaisement. Mais les *Chambres d'explication* doivent être la préface de ces Conseils et empêcher les conflits de naître. En rapprochant, non pas accidentellement, mais d'une manière permanente les personnes, elles reconstitueront en quelque sorte la famille professionnelle, chargée désormais d'étudier toutes les questions, de résoudre toutes les difficultés dès qu'elles se présenteront, et d'y faire ainsi régner l'union et la paix. Là est la grande nécessité sociale de notre temps.





LE BOURREAU

A ARRAS

par Ad de CARDEVACQUE

Membre résidant.

« Le bourreau est l'horreur et le lien de l'association humaine. »
(J. de Maistre).

« *Quiconque se servira du glaive, périra par le glaive.* »

De tout temps, il a semblé juste à l'homme d'imposer une expiation au coupable, et en remontant aux époques les plus reculées, nous voyons l'homicide puni par la peine capitale.

Dans le principe, il n'y avait pas de bourreau ou exécuteur, en titre. Chez les Israélites, les parents, les amis, le peuple se vengeaient eux-mêmes en lapidant le meurtrier. Condorcet nous montre l'Athénien condamné à perdre la vie, avalant dans la prison, au milieu de sa famille et de ses amis, un poison préparé de manière à lui procurer une mort prompte et sans longues douleurs (1).

(1) *Tableau historique du progrès de l'esprit humain.*

A Rome, les parents et les amis des coupables exécutaient eux-mêmes la sentence du juge. Les licteurs vinrent ensuite ; mais bien souvent, le condamné était poursuivi par la population indignée jusqu'au sommet de la roche Tarpéienne d'où on le précipitait. En France, il faut remonter au XIIIe siècle, pour trouver un homme ayant mission d'ôter juridiquement la vie à ses semblables.

* * *

Dans la charte octroyée en 1194 à la commune d'Arras par Philippe-Auguste, il est dit :

« Si un bourgeois tue un autre bourgeois, soit dans la ville, soit au dehors, qu'il perde tête pour tête, s'il en est convaincu par les échevins. »

Malgré ces dispositions de la loi communale, dans les premiers temps du moyen-âge, la juridiction civile, participant de la douceur qui caractérise la procédure ecclésiastique, appliquait rarement la peine de mort. Dans l'exercice de la plus solennelle de leurs prérogatives, les Magistrats municipaux d'Arras obéissaient aux traditions qui fixaient la jurisprudence d'alors. Ils jugeaient sans appel les crimes dont la connaissance constituait le privilège des hauts justiciers.

La peine la plus douce était l'amende pécuniaire ; elle s'appliquait aux rixes sans gravité, aux blessures légères, aux contraventions. Le second degré de pénalité était le bannissement temporaire ou à perpétuité. Les vagabonds, les tapageurs, les fauteurs de désordre en étaient passibles, surtout s'ils n'appartenaient pas à la bourgeoisie. Les bannis étaient conduits hors des limites de la banlieue, au milieu d'une escorte de sergents. L'exposition publique au pilori était la peine des parjures, des faux témoins, des joueurs de

dés et des bigames. L'homicide était *bani au bondissement de la clocque du beffroi.* Enfin, selon la gravité du délit, le vol entraînait la punition du fouet, la mutilation de l'oreille, le bannissement temporaire, quelquefois la pendaison.

Lorsque les légistes, armés du droit romain, implantèrent dans nos pays les pénalités rigoureuses, telles que la torture et la peine capitale, il fallut établir dans les villes importantes un officier chargé spécialement de mettre à exécution les arrêts de la justice. Chaque bailliage fut pourvu d'un *Maistre de la haulte œuvre,* ayant pour mission de *fouetter, marquer, pendre, décapiter, rouer, ou brûler au nom de la loi.*

A cette époque, les mœurs étaient grossières et les hommes fort querelleurs ; aussi était-ce par la rigueur des châtiments que l'on cherchait à dompter les mauvais instincts de la population. Le genre de supplice variait selon la nature du crime : dans tous les cas, on déployait un grand appareil comminatoire, destiné à frapper l'esprit du peuple, en lui inspirant une crainte salutaire des arrêts de la justice.

Parmi les peines corporelles en usage au XIVe siècle, nous citerons :

LA FLAGELLATION.

LA MARQUE AU FER ROUGE.

L'ÉNORELLEMENT.

L'ÉCHELLE, modification du CARCAN ou du PILORI.

LE TONNEAU, supplice d'un caractère bizarre, consistant à introduire le coupable dans un tonneau défoncé, percé d'une ouverture à la partie supérieure, pour le passage de la tête, et de deux autres latéralement pratiquées pour les bras. Ainsi accoutré, il était promené par les rues et les carrefours, plus ou moins longtemps, selon la teneur de la sentence.

Les femmes, par un motif de décence qui ne permettait pas de les attacher « *haut et court* », étaient impitoyablement enfouies vivantes.

Les flammes du bûcher faisaient justice des incendiaires, des sorciers et des individus coupables de certains crimes, rares d'ailleurs, mais non moins répréhensibles aux yeux de la loi qu'aux yeux de la morale.

L'altération des monnaies donnait lieu à l'immersion du coupable dans l'eau bouillante. La roue était appliquée surtout aux grands criminels. La décollation était rare ; on pendait les homicides, les larrons et autres criminels vulgaires. Quelquefois le coupable était condamné à être pendu et *traîné ;* ceci rentrait dans l'office du bourreau, chargé de traîner le corps du supplicié sur une claie à travers les rues de la ville.

Hormis le cas d'immersion qui admettait l'appel au Parlement, les arrêts prononcés recevaient une exécution immédiate et publique, en présence du Mayeur et des échevins. Toutefois, si le Magistrat avait le droit de condamner, il avait aussi celui de faire grâce et il pouvait l'exercer sur une simple supplication du coupable, au moment même où l'exécution allait avoir lieu.

La charge d'exécuteur des hautes-œuvres n'était donc pas une sinécure ; il fallait, pour la remplir, un homme doué d'une grande force physique et d'aptitudes toutes spéciales.

Les juges s'ingéniaient du reste à varier les supplices : « Le *bourrel* (maître des hautes œuvres) devait savoir faire son office par le feu, l'espée, le fouet, l'escartelage, la roue, la fourche, le gibet, pour traîner, poindre ou piquer, couper oreilles, démembrer, flageller ou fustiger, par le pillory ou eschafaud, par le carcan et par telles autres peines semblables selon la coutume, mœurs ou usages du pays, lesquels la loy ordonne pour la crainte des malfaiteurs. »

Sous le règne de Saint Louis, il y avait un *bourreau femelle* pour les femmes. Nous lisons dans une ordonnance rendue par ce prince, en 1264, contre les blasphémateurs, que : « Celui qui aura méfait ou médit, sera battu par la justice du lieu tout de verges en appert ; c'est à savoir :

l'homme par l'homme et *la femme par seules femmes sans présence d'hommes* » (1).

La mort ne suspendait même pas l'action criminelle ; les corps des individus décédés en prison par suite de blessures ou de maladie, étaient *envoyés en justice*, c'est-à-dire suppliciés. Les rigueurs de la justice atteignaient les suicidés et faisaient expier au corps ici-bas le crime dont l'âme était allée rendre compte là-haut.

En 1317, le bourreau pendit à Béthune « *le corps de Thomas Lecomte qui se tua meismes et fut traisnés au gibet* » (2). Pareil fait a dû se produire à Arras. Par respect pour les chrétiens morts dans le sein de l'Eglise, on suspendait les suicidés à d'autres fourches que celles réservées aux criminels ordinaires.

* * *

Dans toutes les villes du Nord, à Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes, Arras, il existait un exécuteur des hautes œuvres, dès le XIVe siècle. Nous trouvons fréquemment dans les comptes de la comtesse Mahaut, l'indication d'un PENDEUR, employé pour la justice de la souveraine de l'Artois. Il n'a pas de gages annuels, mais il est payé chaque fois qu'on a recours à son service ; il en est de même pour les *pendeurs* qui opéraient dans les autres bailliages. Leur salaire est désigné sous le nom de *Wans* (3).

(1) Registre de jurisprudence criminelle canonique et bénéficiale par M. Guyot.

(2) Inventaire des Chartes d'Artois, série A, nº 350.

(3) Ce mot se trouve aussi employé pour désigner une rétribution supplémentaire, une sorte de pourboire attribué à des ouvriers en sus de leurs gages.

Parmi les exécutions opérées par le *pendeur* d'Arras, nous citerons les trois suivantes :

1° « Pour Colin de Briart qui fu justiciés à Arras pour cause de larrechin, pour II kiés de corde, XX deniers ; pour les wans du pendeur, VIII deniers (1).

2° » Pour Létendart qui fu justiciés, trainés et esreniés, pour le murdre qu'il fist à Enguerran de Mastaing, pour IIII kiés de corde, II sols ; pour le roe et le mairien, VIII sols ; pour II manouvriers ki levèrent et firent le dite roe et I carpentier, II sols ; pour les wans du pendeur, VIII deniers (2).

3° » Rependaison de Michaut du Ponchel, voleur de grands chemins et meurtrier (ses amis avaient enlevé son cadavre du gibet ; le bailly le fit rependre). Pour le dit Michaut que si ami avaient dispendu la nuit après et n'eurent mie loisir d'enfouir, li baillus le sut et le fit rependre par le pendeur et le roi des Ribaus, pour courterie, VI sols (3) ».

Le maitre des hautes œuvres, désigné au XIVe siècle sous le nom de *bourrel, bourel, boureil*, était nommé par le Magistrat. Mais la justice royale du bailliage employait aussi son ministère; aussi prêtait-il serment (4) d'exercer

(1) Communication de M. J. M. Richard.

(2) Communication de M. J. M. Richard. — Compte du bailly d'Arras, non daté, entre 1302 et 1327. — (3) *Ibid.* 1325.

(4) SERMENT DU BOURREAU D'ARRAS :

« Vous jurés et franchiés par vostre foy et serment, sur les saintes évangiles de Dieu, sur vostre part de paradis et la condempnation de vostre âme, que vous méterés à exécution ce que par les eschevins sera jugié ou enseigné, en ce qui ara regart à vostre office et si aucuns condempnés à mort ou aultrement vous dist aucune cose qui puisse porter prouffit au bien de justice, vous le noncherés aux bailly et ses eschevins ; ne les condempnés aucunement vous ne induirés contre le bien de justice, et obéyrés aux dis maire et eschevins, et leur secret et conseil vous tenrés et célerés ; et en vostre office aucune fraude ne comméterés ; et se vous savés aucune cose contraire aux dis maire et eschevins à la dite ville, vous le noncherés ». (Guesnon, *Inventaire chronologique des chartes de la ville d'Arras*.)

convenablement ses fonctions, non seulement devant le corps municipal, mais encore devant le représentant du souverain de l'Artois. Ce dernier lui allouait des gages et contribuait à l'entretien des bois de justice.

En 1392, le bourreau de Lille et celui d'Arras, nommé Pierre Evrart, furent appelés à Douai pour pendre plusieurs criminels : ils reçurent une indemnité de XI livres XIII sols (1).

Nous trouvons en 1393 une quittance du mois de juillet délivrée pour paiement de ses gages par Pierre Le Fèvre, bourreau à Arras (2).

Janin Le Caron de Bapaume (3) prête le serment de pendeur entre les mains des membres de l'échevinage, en présence du chatelain, le 20 avril 1394.

Il eut pour successeurs :

Jean de Froicapel, qui délivre au mois de février 1405 une quittance pour paiement de ses gages (4).

Jehan Cornusef de Tournai, reçu le 13 avril 1410 (5).

Adam Le Micquiel, nommé *pendeur*, 12 mars 1413 (6).

Jehan Doisy de Valenciennes, 16 juillet 1413 (7).

L'inventaire des pièces provenant de la Chambre des

(1) Décembre 1392, Pierre Evrart, bourreau d'Arras, reconnaît devant les échevins de Douai, avoir reçu une somme pour l'exécution d'un nommé Colin Dason, né près Bois-le-Duc, condamné par les dits échevins (Archives du Nord, série B, n° 1196)

(2) Archives du Nord, série B, n° 1219.

(3) « Le xxe jour du mois d'avril, après Pasques, l'an mil III^c^IIII^xx^ et quatorze, Janin Le Caron né de Bappames, fist serment en la main de Messieurs comme *bourrel et pendeur* de la ville d'Arras... Et fust le dit bourrel amené en halle par le lieutenant de M. le bailly d'Arras et présenté de par le castelain d'icelle ville (Arch. mun., Reg. mém., 1392-1397, f° 795.

(4) Arch. du Nord, série B, n° 1363,

(5) Arch. mun., Reg. mém. 1398-1411, f° 94.

(6) Arch. mun., Reg. mém 1411-1418, f° 40. — (7) *Ibid.* f° 36.

comptes de Lille nous fournit, en date du mois de décembre 1421, le certificat des paiements faits à Regnault Chocquel, sergent du bailliage d'Hesdin, qui a été quérir en la ville d'Arras, maître Adam Roussel « pour exécuter et mettre à mort en la justice du dit lieu de Hesdin, deux malfaiteurs, l'un nommé Guiot du Saulchoy, et l'autre Perrin Lonnel ; » — Marché fait, avec ledit Bourrel, au prix de 100 sous parisis, pour ses frais de vacation et de déplacement en la dite affaire (1).

Jehan Geffroy de Lannoy-le-Comte, reçu le 28 juillet 1424 (2).

Jehan Apiot d'Armentières, reçu le 15 juin 1425 (3).

Jaque exerçait à Arras l'office de maître des hautes-œuvres en 1437 (4).

Pierrot ou Pierre Regnaut, d'origine Hollandaise, lui succéda le 9 août de cette année (5); il acquit dans l'exercice de

(1) Arch. dép. du Nord, série B, nº 1460. — Dans l'inventaire le mot Bourrel est écrit avec un B majuscule comme si c'était le nom propre ; il faut évidemment un petit b, bourrel n'était ici que le nom de la profession.

(2) Arch. mun., Reg. mém. 1419-1425, fº 96, rº

(3) Arch. mun , Reg. mém. 1419-1425, fº 106, vº.

(4) Mars-mai 1437. Attestation par le bailly d'Hesdin, que le receveur dudit lieu a payé : « à Maître Jaque, bourrel d'Arras, la somme de 4 livres, 16 sols, pour estre venu du dit lieu d'Arras en ceste ville de Hesdin, ardoir à la justice dicelle une femme nommée Maroye la Bourgeoise, espye, la quelle avoit marchandé aux Englois de les advertir de la fortifficacion et gouvernement, touchant la garde de ceste dicte ville d'Hesdin et aultres.... » (Arch. du Nord, série B, nº 1512.)

(5) Arch. mun., Reg. mém. 1456-1494, fº 2, vº.— Reg. aux bourgeois, 1422-1464, fº 70, vº.

Paiement à Pierre Regnault, bourreau d'Arras de la somme de 24 sols ; « pour avoir allé de ceste ville d'Arras en la ville de Bavaincourt, despendre ung homme estrangier, qui s'estoit pendu par

ses fonctions une réputation qui le fit demander par les échevins de Douai pour assister le bourreau de cette ville dans plusieurs exécutions difficiles. En 1441, il réunit à sa charge l'office de *Roi des Ribauds*.

Il existait à Arras un service attribué à un officier désigné par l'échevinage et qui portait le nom de *Roi des Ribauds*. Il avait l'inspection des lieux de débauche et des maisons de bains, appelées *étuves* et généralement mal fréquentées. Il devait aussi surveiller *les ladres* (lépreux) qui ne pouvaient paraître dans les rues, excepté aux jours de grandes fêtes, *pour causes d'aumône*. Il prêtait serment devant l'échevinage, « jurant de maintenir loyalement son royaume, d'obéir aux échevins, de ne faire aucune insulte, de ne jurer ni par le nom de Dieu, ni par celui de la Vierge, de dénoncer et poursuivre ceux qui commettraient cette faute (1). »

Philippe le Bon ayant donné à Jehan Aubery « son bien aimé valet de cambre et garde de la tapisserie » la charge de *Berlenc*, monopole des tripots et maisons de jeu, le lieutenant du gouverneur fit valoir que cette charge était annexée depuis longtemps à l'office du Roi des Ribauds et entraînait l'obligation « d'avoir congnoissance sur les filles et femmes diffamées et de les mener et faire demourer ès lieux publiques et aussi de enquérir les quels sont méseaulx et de les mener aux épreuves. » Aubery ne voulut pas accepter cette commission désagréable ; il offrit de remettre au duc les VI sols que sa charge de Berlenc l'obligeait de payer chaque semaine au bourreau et d'abandonner à ce dernier tous les émoluments qu'il percevait comme Roi des Ri-

désespoir, et icellui porté, à l'ayde de lui et son compagnon, assez long de la dicte ville et illec le pendre à ung arbre prez du grand chemin.... » (Arch. du Nord, série B, n° 1515).

(1) Ed. Lecesne, *Hist. d'Arras*, tome 1er, page 278.

bauds (1). Cet accord ayant été accepté par toutes les parties, le bourreau fut créé pour l'avenir Roi des Ribauds, le valet de Philippe le Bon n'eut plus à recueillir que les profits et avantages du métier de Berlenc, et le duc encaissa VI sols par semaine.

Les fonctions de maître de la haulte œuvre n'étaient pas une sinécure. En effet, nous voyons fréquemment le bailli d'Hesdin mander le bourreau d'Arras pour exercer son ministère dans le ressort de la justice de cette ville. La chambre des Comptes de Lille nous fournit, en septembre 1445, le chiffre des dépenses faites pour l'exécution d'un nommé Florent Bataille, dit Floury, condamné à mort en la justice d'Hesdin, à cause de plusieurs meurtres : « A Pierre Martin, messaigier, pour avoir alé du dit lieu de Hesdin à Arras, quérir le bourrel dillec pour faire la dite exécution, 14 solz ; au dit bourrel pour estre venu exécuter le dit Floury à la justice de Hesdin, 4 livres, 6 solz (2).

Pierre Regnault quitta la ville d'Arras pour aller exercer le même office à St-Omer. M. Pagart d'Hermansart donne un extrait des comptes de cette ville, 1448-1449, concernant le règlement de ses gages. Il eut pour successeur Jehan de Hertain, reçu en 1448 (3). A cette époque, la Vauderie entraîna un grand nombre de condamnations à mort, et il dut attacher au poteau de nombreux sectaires qui expièrent sur le bûcher leurs ridicules et superstitieuses croyances.

En 1465, le lieu des exécutions fut transporté en dehors de la ville, près de la porte St-Michel (4).

(1) Guesnon, *Inventaire chronologique des Chartes de la ville d'Arras*, page 231.

(2) Arch. dép. du Nord, série B, n° 1504.

(3) Arch. mun., Reg. mém. 1436-1494, f° 105, v°.

(4) 1465. « En ce même temps a esté faicte *une nouvelle justiche de la ville*, en dehors la porte St-Miquiel, composée de trois gros quesnes et couverte d'ardoises. » (Arch. mun.)

Simon Ledru fut reçu bourreau le 30 avril 1467 (1). Il eut pour successeur Jehan Levasseur, né aux environs du Crotoy, 13 avril 1472 (2).

Le 14 février 1474, Antoine Decroix, lieutenant du gouverneur d'Arras, présenta pour l'office de bourreau Jehan Lebrun, *ramoneur de cheminée*, qui fut agréé par l'échevinage (3). Il fut remplacé par Guilbert Palmier, 11 décembre 1477 (4)

Le bourreau d'Arras avait contracté l'habitude de s'emparer hardiment des cordes dont il avait besoin pour suspendre les condamnés à la potence. Les marchands cordiers réclamèrent auprès du sergent de l'échevinage, qui mit fin à cet abus, en 1488, en prescrivant au maître des hautes œuvres de s'adresser directement au lieutenant du Magistrat ou aux officiers du Roi pour la fourniture des cordes nécessaires aux exécutions (5).

(1) Arch. mun., Reg. mém. 1463-1479, f° 23, v°.

(2) Arch mun , Reg. mém. 1463-1479, f° 80, v°.

(3) « Le xv° jour de février, l'an mil IIII° LXXIIII, Anthoine Decroix, lieutenant de M. le gouverneur d'Arras, présenta Jehan Lebrun, *Nyeur de queminées et des basses marches* à Messieurs Mayeur et eschevins de la ville en le halle pour exercer l'office du pendeur et de la haulte œuvre, à quoi il fut reçu et fist le serment contenu au livre. » (Arch. mun., Reg. mém 1463-1474, f° cv, r°)

(4) Arch. mun., Reg. mém. 1463-1479, f° 131, v°.

(5) REQUÊTE EXPÉDIÉE POUR LES CORDIERS DE LA VILLE CONTRE LE BOURREAU :

« *A Maistre Estienne, sergent de Messieurs Mayeur et Eschevins.*

« Supplient humblement voz bourgeois et soub-manans du mestier et stille de cordier. Comme il soit ainsy que de tout temps le maistre de la haulte œuvre nommé Bourel ailt et puist prendre aux dits supplians ou l'un d'eulx les cordes qui lui convient quand aucun malfaiteur est pugny par votre ordonnance, sans ce qu'il en soit tenu païer aucune chose, mais à recouvrer par les dits supplians à vous. Et que en ce faisant iceluy Bourel n'est tenu prendre de cordes fors

Jehan Pingrenon succéda à Guilbert Palmier, 6 juillet 1492 (1).

Jusqu'à cette époque, les gages du bourreau d'Arras étaient payés à l'aide d'un impôt de 1 obole par tête qu'il percevait sur « les pauvres femmes de village qui amenaient *les comparaiges* boire chez lui. » Le 7 mars 1493, cette taxe

ce qu'il lui en convient sans entrer ne entreprenre, ne faire aucune viollence aux dis supplians ne à leurs gens et famille. Néantmoins depuis certaine espace de temps ceulx dudit office, de leur auctorité journellement quand ilz entendent faire aucune office tant pour le prévot des maréchaulx comme aultres seigneurs, soit de ceste ville, cité Bappames et à l'environ, se boutent et entrent ès maisons des dis supplians et prendent tout ce que bon leur semble sans en faire ne volloir faire aucun payement, en tenant ausdis supplians grans termes et injuriant leurs gens et familles qu'il leur est chose bien estrange et rude et mesmes que de ce qu'ilz prendent leurs en convient paier maltote. Pour quoy il vous plaise ad ce avoir regard et tenir iceulx supplians en leur franche liberté sans souffrir par telz gens plus estre ainsy travilliez en ordonnant qu'ils ne prendent aucune chose sur eulx que ce ne soit le fait de la ville ou autrement qu'ilz le payent et les contente ou aultrement ce que leur soit déduit et rabattre sur le droit de la maltote qu'ilz poevent devoir. En ce faisant, ferez bien et aumosne et les dis supplians prieront Dieu pour vous. »

En marge de cette requête était écrit pour expédition ce qui suit :

« Le Procureur communiquera aux gens du roy et fera rapport. Item, le rapport oy, Messieurs les eschevins en nombre ont, présent Jehan Gosson, lieutenant, ordonné que le bourreau, maistre de la haulte œuvre ne prendt plus cordes sur les suppliants, mais pour la justice de la ville, s'il a affaire de cordes il se retournera par devers le lieutenant pour soy faire paier les cordes. et se pour les officiers du roy il a affaire de cordes, il ne les prendera que en les faisant paier par les sergents du prévot des mareschaulx ou aultres qu'il appartiendra. Fait le III[e] jour d'apvril an mil IIII[c] IIII[xx] et huit avant Pasques. Ainsy signé : Eloi Muette.

(1) Arch. mun , Reg. mém f° 100

fut reconnue *vile et déshonnête* et les appointements de Jehan Pingrenon fixés à 26 livres avec une indemnité de logement évaluée 60 sols tournois par an, furent payés par le receveur du domaine et l'argentier de la ville (1).

Vinrent ensuite :

Clément Hiret né à Marœuil, reçu le 13 juillet 1496 (2).

Jehan le Machon, 3 mai 1499 (3).

Jehan Cornuelle, 2 octobre 1500. Les gages de ce bourreau étaient payés par le receveur du bailliage et par l'argentier de la ville ; la part incombant à l'échevinage s'élevait à 20 livres (4).

(1) « *Ordonnance es gaiges faitte au maistre des haultes œuvres.*

« Le vendredi VIIe de mars an mil IIII^cIIII^{xx} et XIII, par l'advis de M. le lieutenant, MM. le receveur et les autres officiers du prince et de MM. les eschevins, ont mandé Jehan Pingrenon, M^e de la haute œuvre lequel prendoit ses gaiges sur les povres femmes de villaiges qui apportent les comparaiges à boire chez eulx. Une obole à chascune femme. Et pour ce que c'estoit chose vile et déshonneste, a esté appointié avec le dit M^e de le haulte œuvre pour ses dits gaiges 26 livres avec le louaige de sa maison et demeure qu'il dist avoir loué pour 60 solz tournois chascun an, de laquelle somme de 26 livres et le dit louaige, le receveur du domaine a promis payer la somme de 16 livres et à ceste ordonnance à l'argentier de payer le reste des dits gaiges et le dit louaige à payer par chascune semaine ou de mois en mois. Et moiennant ce le dit M^e de la haulte œuvre a promis et à ce s'est soubmis de ne plus prendre aucune chose sur les dites femmes ou autrement. Et commenceront le paiement de ses dits gaiges dès le 1er jour de mars ce présent mois de mars au dit an (Arch. mun. Reg. mém f° 123, r^o).

(2) Arch. mun., Reg. mém. 1495-1508, f° 9.

(3) Arch. mun., Reg. mém. 1495-1508, f° 127, r^o.

(4) Le 2 octobre 1500, Jehan Cornuelle natif de Rouen... , et a consenty le dit receveur que les gaiges qu'il doit paier pour la portion de M^{rs} montant à xx livres, se paient par l'argentier de la dite ville. (Arch. mun., Reg. mém. 1495-1508, f° 139, v^o)

Pierre Hiret, fils de Clément, 4 mai 1506 (1).

Clément Hiret reprit les fonctions de bourreau, le 18 septembre de la même année (2). Il eut pour successeur Eloy Dumez, né à Bazinghem-sur-la-Lys. Le maître des hautes œuvres ne pouvait quitter la ville sans l'autorisation de l'échevinage. Dumez, après avoir prêté serment le 18 août 1512 (3), partit furtivement ; il fut aussitôt remplacé, 28 février 1514, par Jehan Carbonnet, de Lille (4).

Pierre Frapemyn, natif de Douai, fut reçu bourreau aux gages accoutumés, le 23 novembre 1516 (5). Déjà, à cette époque, l'exécuteur de la justice occupait à Arras un logement particulier désigné par l'échevinage, et ses appointements étaient payés moitié par le receveur du domaine royal, moitié par le gouverneur de la ville.

Florent Bazart, originaire de Sens en Bourgogne, fut reçu maître des hautes œuvres le 18 septembre 1517 (6). C'était un homme de mœurs équivoques ; son inconduite lui fit enlever l'autorisation de tenir une maison de jeu (7). Il finit par être destitué et banni pour un an et un jour, lui et sa

(1) Arch. mun., Reg. mém. 1495-1508, f° 281, r°.

(2) Arch. mun., Reg. mém. 1495-1508, f° 288, v°.

(3) Arch. mun , Reg. mém. 1508-1519, f° 59.

(4) Arch. mun , Reg. mém. 1508-1519, f° 92.

(5) Arch. mun., Reg. mém. 1508-1519, f° 122.

Le 21 novembre 1516, Pierre Frapemyn, natif de Douai, aux gaiges et demeure en le maison ad ce ordonnez acoustumez et à payer par le receveur du Roy le loyer et par le gouverneur de la ville chacun par moitiée et à recommencher dès aujourd'hui.

(6) Arch. mun , Reg. mém. 1508-1519, f° 134, v°.

(7) « *Ordonnance au maitre de la haulte œuvre à paine de ban.*

« Aujourd'hui, 3 d'octobre mil v cent et vingt, Messieurs en nombre ont ordonné à M. Flourent Basarcq, M° de la haulte œuvre de doresenavant soy bien conduire, sans tenir brelan de jeu de dez de ville ne aucuns jeux et ce à paine de ban, à quoy il s'est submis. » (Arch mun., Reg. mém. 1508-1519, f° 184, r°.

femme accusée de complicité dans une rixe sanglante avec une fille de joie (1).

Les honnêtes gens, étaient rares à trouver pour remplir les fonctions, du reste peu recherchées, de bourreau : ce qui explique la rapidité avec laquelle les maîtres des hautes œuvres se succédaient à Arras. Nous voyons en effet un nouvel exécuteur apparaître presque chaque année.

Claude Boullé de Valenciennes, 24 janvier 1522 (2).

Guillaume Flahault de Cambrai, 22 avril 1524 (3). Ce dernier étant allé demeurer à Douai, fut remplacé par Jehan Fourneau de Cambrai, 31 mai 1525 (4).

Petit Jehan Desmaretz, né à Meaux en Brie, maître de la

(1) « *Le maître de la haulte œuvre et sa femme congiés ung an et jour.*

« Aujourd'huy xx° jour de juing mil v cent et vingt et ung, Messieurs en nombre ont congiez ung an et ung jour de ceste ville, maître Flourens Bazart et sa femme, M° de la haulte œuvre, pour ce qu'ilz estoient blasphémans du nom de Dieu et ses sainctz fais et commis plusieures noises et débatz à plusieurs personnes et maismement dimance dernier auroient poursuivi à ssavoir le dit M° Flourens a an son espée de justice et sa dite femme a trait une javeline aucuns brasseurs de cervoise et battu et navre à sang courant et plaie ouverte une nommée la grande Françoise, fille de joye qui riens ne leur disoit. A paine de ban s'ils y sont retrouvez devant le dit an expiré et autrement pugnys. » (Reg. mém. 1508-1529, f° 194, v°).

(2) « 24 janvier 1522, Claude Boullé, natif de Valenchiennes, homme marié. » (Reg. mém. 1508-1529, f° 218, v°).

(3) Arch. mun., Reg. mém. 1508-1529, f° 236.

(4) « Aujourd'huy dernier jour de may XV° et XXV, Messieurs en nombre, du consentement de Pierre de Marbais, escuier, lieutenant général, ont reçu Jehan Fourneau, natif de Cambray, pour estre M° de la haulte œuvre de ceste ville au lieu de M° Guillaume qui s'en est party et allé demourer à Douay. Pour de ce a fait le serment contenu au livre et aux gaiges acoustumez, dont il s'est contenté. » (Arch. com., Reg. mém. 1524-1545, f° 22, v°.)

haute œuvre, fut reçu bourgeois d'Arras le 18 juillet 1526 (1).

Andrieu Dumont lui succéda, 7 septembre 1529 (2).

Thibaut Lejosne, originaire des environs de Soissons, prêta le serment de *pendeur*, le 31 janvier 1532 (3). Ayant quitté la ville, il eut pour successeur Jacques de Haucourt, né à Senlis, qui fut reçu le 21 octobre 1534 (4).

Jehan Roussel, après avoir prêté le serment de rigueur, 30 avril 1535, se fit inscrire sur le livre des bourgeois de la ville (5).

Andrieu Dumont fut rappelé à Arras le 24 juin 1536 (6) ; mais son séjour fut de courte durée. Nous le voyons, en

(1) Registre aux bourgeois 1524-1568, f° 10, r°.

(2) Arch. mun., Reg. mém. 1524-1545, f° 94, r°.

(3) « Le dernier jour de janvier mil VcXXXII, maître Thibaut Lejosne, natif de Cavrayne-les-Soissons, a fait le serment de pendeur par devant Messieurs en nombre, lequel a promis faire son office bien convenablement selon le serment contenu au livre aux gaiges acoustumez par devant Messieurs en nombre. » (Arch. mun., Reg. mém., 1524-1545, f° 156).

(4) « Le xxie jour d'octobre XVc et XXXIIII, Monsieur le lieutenant et Messieurs ont reçeu et admis Me Jacques de Haucourt, natif de Senlis, pour estre Me de la haulte œuvre au lieu de Me Thibaut Lejosne qui est party, et ce aux gaiges acoustumez et de ce a fait le serment contenu au livre » (Arch. mun., Reg mém., 1524-1545, f° 172, r°).

(5) « Le dernier jour d'apvril XVc et XXXV, Regnaut Grignon, lieutenant général, et Messieurs en nombre ont reçeu Jehan Roussel, natif de Chayrolle, près de Pont sur Seine, Me de la haulte œuvre de cette ville d'Arras et ce aux gaiges et émoluments acoustumez. Et de ce a fait le serment contenu au livre et pareillement a esté reçeu à bourgeois de ladite ville le dit jour. » (Arch mun., Reg mém., 1524-1545, f° 186, r°).

(6) Le vendredi 24 juin 1536, Andrieu Dumont, natif de Tournay, qui précédemment avait exercé le dist office. (Reg. mém , 1526-1545, f° 206, v°).

effet, résilier ses fonctions l'année suivante pour retourner à Tournai, sa ville natale. Son successeur, Vaast Billaut, prêta serment le 11 juillet 1537 (1). Né à Wambrechies, près Lille et âgé de 23 ans, il était à peine installé qu'il dut se sauver précipitamment, après s'être rendu coupable de meurtre sur la personne d'un habitant de la ville. Jehan Roussel reprit alors ses anciennes fonctions, 23 août 1537 (2).

Nicolas Pannequin, de Douai, fut reçu Me des hautes œuvres le 22 mai 1538 (3). Son successeur, Guislain de Soubert, né à Wismes, près St-Omer, reçu le 22 mai 1539 (4), ne séjourna que peu de temps à Arras, et fut remplacé le 22 octobre de la même année par Jehan Delattre, d'Evin-Malmaison (5).Ce dernier ayant quitté la ville sans en informer le Magistrat, Soubert fut rappelé le 7 avril 1540 (6). Mais Jean Delattre ne tarda pas à revenir à Arras, et obtint sa réintégration dans l'office de bourreau. Le 2 mai 1570, on lui donna pour aide, aux gages de 8 patars par semaine,

(1) 11 juillet 1537. Me Vaast Billaut, âgé de 23 ans, natif de Wambrechies lez Lille, a esté reçeu au lieu de Andrieu Dumont, qui s'est départy et allé demeurer à Tournay (Reg. mém , 1526-1545, fo 227, ro)

(2) 23 août 1537. Jehan Roussel, natif de Pont sur Seine, au lieu de Vaast Billaut qui s'est rendu fugitif pour avoir homicidé un homme en ceste ville, lequel Me Roussel a esté reçeu au dit estat pour ce qu'il l'avoit autrefois exercé (Reg mém., 1524-1545, fo 234).

(3) Arch. mun., Reg. mém., 1524-1545. fo 245.

(4) Arch. mun., Reg. mém., 1524-1545, fo 270.

(5) 22 octobre 1539, Jehan Delatre, natif de Evin lez Douay au lieu de un nommé Guislain Soubert qui se serait party (Ibid., fo 290 vo).

(6) « Le 7 avril 1540, après Pasques, Guillain de Soubert natif de Wymes près St-Omer, pour ce que le dernier maître des haultes œuvres s'estoit party sans atendre congié, lequel Guillain a esté autrefois Me des haultes œuvres en ceste ville.» (Arch. mun., Reg. mém., 1524-1545, fo 300, vo).

le sieur Crespiœul de Tournay (1), qui le remplaça définitivement, le 29 août 1571 (2). Le choix de l'échevinage ne fut pas encore heureux. En effet, le 3 août 1575, Jean Pecqueur, né à Landrecies, était appelé à Arras comme maître des hautes œuvres en remplacement de Jehan Crespiœul, qui s'était enfui (3).

A partir de cette époque, le Magistrat d'Arras prit les plus grandes précautions dans le choix de ses bourreaux. En 1577, Pierre Le Batteur, ayant exercé les fonctions de *pendeur* à Cambrai et à Douai, se présenta à l'échevinage d'Arras, muni des meilleurs certificats y compris celui du curé de sa paroisse, qui le firent admettre le 11 décembre (4). Il

(1) « Le 2 may 1570, Crespiœul, natif de Tournay, s'est présenté par devant Mrs en leur chambre du Conseil, leur suppliant d'eslever au service, soubs Me Jehan Delattre, officier des hautes œuvres de la dite ville d'Arras. De quoy mes dits sieurs tendant à la dite requeste ont retenu et retiennent le dit Crespiœul au service soubz le dit Maître Jehan aux gaiges de 8 patars par chacune sepmaine dont la première escherra sabmedi prochain et moiennant ce le dit Crespiœul a promis faire son service soubz Jehan Maître, ce que Mrs luy commanderont. » (Arch. mun., Reg. mém., 1545-1576, f° 427).

(2) « Le 25 août 1571, après avoir conféré avec Me Jehan Delattre, officier, Mrs ont délibéré que ce seroit pour cause de sa débilité déporté de son estat, auroit le dit Crespiœul esté en chief pourveu du dit estat de officier des hautes œuvres. » (Reg. mém. 1545-1576, f° 427, v°).

(3) « Le mercredi IIIe jour d'aoust 1575, Mrs maieur et eschevins de la ville d'Arras, après avoir prins informations sur ce, ont retenu à la penssion de la ville Me Jehan Pesqueur, natif de Landrechy pour desservir l'estat de Me des hautes œuvres de la dite ville d'Arras par le partement et fuite de Me Jehan de Crespiœul » (Arch. mun. Reg. mém., 1545-1576, f° 485, v°).

(4) « Le 11 décembre 1577, Pierre Batteur a esté receu Me des hautes œuvres, après qu'il a fait apparoir à Mrs de sa vie et conduite, et qu'il se seroit catholiquement, honnestement et maintenu par certiffication de Mrs les eschevins de Douay et du curé de Notre Dame du dit Douay. » (Reg. mém., 1576-1597, f° 39, v°).

obtint une augmentation de gages de 4 patars par semaine, à charge de se bien conduire comme il l'avait promis » (1).

Ce fut Pierre Le Batteur qui, aidé du maître charpentier, Guillaume Desbaulx, éleva sur la Petite-Place, devant l'hôtel de ville, le grand gibet auquel furent attachés le 24 octobre 1578, les citoyens compromis dans l'émeute du 17 mars précédent. Le 25, il tranchait la tête à Nicolas Gosson, dont le titre de gentilhomme avait fait substituer le glaive à la corde pour son exécution. L'échafaud avait été dressé devant le corps de garde en présence des compagnies bourgeoises, des arquebusiers et des mousquetaires postés à l'hôtel de ville et à la Maison Rouge. On avait allumé de toutes parts des flambeaux et des torches et l'ordre avait été donné d'illuminer, comme l'avant-veille, toutes les maisons de la place dont les abords étaient gardés par la force armée, avec des canons braqués à chaque coin de rue.

Après Le Batteur, les bourreaux d'Arras continuèrent à se succéder à de courts intervalles. Nicolas Bizard fut reçu maître des hautes œuvres, le 27 janvier 1581, aux appointements de 10 patars par semaine (2).

Jehan de Thien, né en Hainaut, lui succéda le 10 mai 1583 (3). Notons en passant un fait curieux : Le 30 juin 1585, le bourreau de Cambrai fut pendu par celui d'Arras (4).

Jacques Crespeau, ancien officier des hautes œuvres de

(1) « Le 12e de novembre 1578, Mrs les eschevins par l'advis de Monseigneur de Cappres, gouverneur général d'Artois et de la ville, ont sur la complainte à eux faite par Me Pierre Batteur, Me des hautes œuvres, augmenté au dit Me Pierre ses gaiges qu'il a de la dite ville de deux patars par sepmaine à charge de soy bien conduire comme il a promis faire et pareille somme de deux pattars d'augmentation lui a esté accordée par ledit sieur de Cappres sur le Roy. » (Arch. mun., Reg. mém., 1576-1597, fo 61).

(2) Arch. mun , Reg. mém., 1576-1593, fo 116, vo.

(3) Arch mun., Reg. mém., 1576-1593, fo 196.

(4) Ephémérides du Cambrésis, par Adolphe Bruyelle.

la ville de Valenciennes exerça les mêmes fonctions à Arras de 1593 à 1600 (1).

Antoine Parmentier, d'origine italienne, le remplaça, 19 janvier 1600 (2).

Me Antoine N. fut reçu le 6 novembre 1606 (3). Son successeur, Jean Vandewale, prêta serment le 14 août 1607, après avoir présenté à l'échevinage un certificat de sa preudhomie (4). Il céda la place à Jean Gillard de Boulogne, le 24 juillet 1608 (5). L'historien Hendricq raconte qu'en 1618, l'officier criminel « s'étant enfui de St-Omer, pour prendre autre parti en Flandre, ce fut le bourreau d'Arras qui fut appelé pour exécuter un bourgeois qui eut sentence du dernier supplice par la corde sur le marchié et ce pour avoir occis d'un coup de couteau la sœur de sa femme et la fille d'icelle femme aussi. »

Antoine Béguin, maître des hautes œuvres de la ville d'Ypres, fut reçu en cette qualité à Arras, le 3 juillet 1626, et prêta serment, le 15 du même mois. Son traitement fut élevé de 10 à 15 sols par semaine avec le logement gratuit dans la maison qui lui était attribuée, rue du Péage (6).

(1) Arch. mun., Reg. mém., 1597-1676, fos 332, 349, vo.
(2) Arch. mun., Reg. mém., 1597-1676, fo 9.
(3) Arch. mun., Reg. mém., 1598-1615, fo 242, vo.
(4) Arch. mun., Reg. mém., 1598-1615, fo 258, vo.
(5) Arch. mun., Reg. mém., 1598-1615.
(6) « Au Me des hautes œuvres vingt six livres pour cinquante deux sepmaines de ses gaiges, d'avoir exercé le dit estat durant l'an de ce compte, à raison de 10 solz par chaque sepmaine. » (Comptes de la ville, 1592-1593, fo 65).

« Le xv de juillet 1626, Antoine Béguin, Me des hautes œuvres de la ville d'Ypres reçeu et accepté doiz le IIIe du dit mois au service de ceste ville en la dite qualité, a presté le serment contenu au livre lui ayant esté accordé pour gaige ordinaire vingt cinq sols par sepmaine à commencher doiz le dit IIIe de juillet avecq la demeure de la maison située au paiage, paroisse de St-Aubert. Fait en chambre par devant Messieurs en nombre. » (Reg. mém. 1597-1676, fo 262, ro. Comptes de la ville 1625-1626, fo 67, vo. 1629-1630, fo 49, vo.)

Les sieurs Hérang père et fils exercèrent conjointement les fonctions de bourreau de 1631 à 1669 (1). Le 20 septembre de cette année, Robert Robillard fut reçu maître des hautes œuvres aux appointements de 65 livres (2).

Nous trouvons ensuite le nom de Philippe Thorel remplacé le 21 décembre 1696 par Jacques Piloux, dit la Croix, natif de Paris (3).

A cette époque, divers avantages étaient attachés à la charge de maître des hautes œuvres d'Arras. Exempt de droits sur les boissons, il était dispensé du guet, de la garde et du logement des gens de guerre. De plus, il était logé aux

(1) « Jehan Héreng filz de M[e] Andrien Héreng, a esté reçeu à M[e] des haultes œuvres de ceste ville, aux retenues, émolumens et gages accoustumez et pour ce a presté le serment contenu au livre, en la présence de M[e] Andrien son père, le quel a promis au cas qu'il faille trancher teste ou faire quelque autre difficile exécution de venir adsister son dit filz sans frais ni dépens de ceste ville.

(Reg. mém. 1597-1616, f[o] 312, v[o] — Comptes de la ville, 1638-1639-1641-1642, f[o] 5, v[o]).

(2) « Le vingtième septembre 1669, Robert Robillard, natif de la ville de Douay, ayant fait apparoir par le certifficat de M[e] Jean Bouche, prestre curé de l'église paroissiale de St-Etienne, qu'il est bon catholique, a esté reçeu et admis pour officier des haultes œuvres de ceste ville, aux gaiges ordinaires de LXV livres par an, paiables par l'argentier de trois mois en trois mois à commencer cejourdhuy en lui paiant trois mois d'advance, ayant presté le serment contenu au livre par devant Messieurs en nombre les jour et an susdits.

(Reg. mém., 1597-1676, f[o] 530, v[o])

(3) Du 21 décembre 1696, Jacques Piloux dit la Croix, natif de la ville de Paris, s'estant présenté pour exercer la charge de M[e] des hautes œuvres, au lieu et place de Philippe Thorel fugitif, Messieurs en nombre, après qu'il leur en a paru de la religion catholique, apostolique et romaine du dit Piloux, l'ont reçu et admis au dit exercice pour en jouir aux droits, proffits, émoluments et exemption ordinaire, aiant le dit Piloux presté le serment ordinaire par devant M[rs] en nombre. » (Arch. mun , Reg. mém., 1676-1709, f[o] 198, v[o]).

frais de la ville dans une maison située au coin de la rue des Capucins, en face de la porte d'Hagerue (1). Or, le voisinage du bourreau était peu goûté par les habitants du quartier : sur leurs réclamations, son logement fut transporté dans un endroit plus écarté. A cet effet, l'administration municipale acheta une petite maison située rue des Porteurs, sur la paroisse Ste-Croix (2). Peu de temps après, les Marguilliers de cette église, ayant pour interprète Me Hébert, avocat au conseil d'Artois, demandèrent que la demeure de l'officier des hautes œuvres fût maintenue rue des Capucins, alléguant qu'il venait s'installer au milieu de la nef et gênait les fidèles par sa présence. Leur réclamation fut rejetée ; mais le bourreau reçut l'ordre de se placer à l'entrée de l'église (3).

(1) « La maison occupée par le Me des hautes œuvres, située proce la porte de Haigerue, faisant le coing pour aller sur le rempart, appartenant à la ville, estant chargée pour demy-centiesme, cinq sols dix deniers, n'at esté rien reçu non plus les années précédentes. » (Arch. mun , Reg. mém., 100es, 1668, fo 7, vo, 1669, fo 40).

Rue des Capucins à droite, no 28, propriétaire, la ville d'Arras. 2 places basses à feu ; 2 places hautes non à feu, occupée par l'officier des hautes œuvres. Cette maison était la dernière de ce rang. (Arch. mun., Reg. aux 100es, 1697, fo 164, ro, 1698, fo 111, ro).

(2) « Messieurs ont résolu de faire loger les Mrs des hautes œuvres dans un endroit plus reculé où il est à présent, au quel effet ils authorisèrent le procureur du Roy de trouver un lieu plus escarté dans la ville et d'en faire son rapport pour être statué. »

(Arch. mun., Reg. mém., 1676-1709, fo 394, ro).

Rue des Porteurs (1r canton) la ville d'Arras propriétaire d'une maison occupée par l'exécuteur de la haute justice (Arch mun. Etat des maisons d'Arras. 1725).

(3) « Du 16 septembre 1711, MM. estant assemblés en chambre, les sieurs Hébert, avocat au conseil d'Artois et deux Marguilliers de l'église Sainte-Croix sont venus en chambre nous représenter qu'il y avoit de l'inconvénient de donner une demeure au maître des hautes œuvres proche la tuerie, où il n'avoit jamais demeuré, qu'il

Bien qu'il ne fût que l'instrument de la justice, on comprend facilement le sentiment de répulsion qu'inspirait le maître des hautes œuvres, quand on songe qu'autrefois c'était, non pas avec le secours de ses aides et en assistant en quelque sorte seulement à l'exécution qu'il accomplissait son mandat, mais en frappant de sa main le condamné. C'était le bourreau lui-même qui écartelait, qui brûlait, qui rouait, qui pendait. Il ne faut donc pas s'étonner de l'effroi et de l'horreur qu'il inspira à toutes les époques ; et si, de nos jours, on le regarde avec des yeux moins prévenus, c'est que son rôle s'est infiniment simplifié et que, si sa main donne encore la mort, elle la donne d'une façon plus prompte : il presse un bouton et tout est dit.

Au XVIII[e] siècle l'échevinage fut obligé à plusieurs reprises d'édicter des peines contre ceux qui insultaient le bourreau. De plus cette dénomination parut infamante aux officiers de la haute justice, et plusieurs arrêts défendirent de la leur donner. On cite entre autres un arrêt du parlement de Rouen, en date du 7 novembre 1681 et un arrêt du parlement de Paris de 1767, qui punissaient d'amendes ceux qui appelleraient *bourreaux* les exécuteurs des hautes œuvres (1). Tant qu'il ne s'agit que de coudoyer un homme qu'on n'avait jamais vu remplir son office qu'à l'égard des malfaiteurs, le préjugé contre le bourreau fut quelque peu modéré ;

y avoit bien plus de raison de le laisser dans l'ancienne demeure qui étoit à l'extrémité de la rue des Capucins, d'autant plus que le dit M[e] des hautes œuvres vient souvent se placer dans le milieu de l'église A quoy MM. ont fait répondre par la bouche de leur procureur général qu'ils avoient choisi cette petite maison pour la plus convenable et éloignée des belles rues et des grands passages, et qu'à l'égard de la place dans l'église, on lui fera dire se trouver à l'entrée. » (Arch. mun., Reg. aux résolutions, t. 3, f[o] 57).

(1) Chéruel, *Dict. hist. des mœurs et coutumes de la France*, tome 1[er].

mais lorsque, à la suite du décret de 1793, il ne fut plus considéré que comme l'odieux instrument d'un pouvoir abhorré, les populations terrorisées sentirent redoubler la répulsion instinctive qu'un tel fonctionnaire inspirait déjà lorsqu'il n'était que l'instrument légal de la justice et cette répulsion se transforma en une insurmontable horreur quand l'exécuteur devint le complice de la mort de tant d'innocents. On peut dire avec M. G. Lenôtre que c'est l'échafaud révolutionnaire qui gâta complètement le métier de bourreau.

Jacques Pilloux fut remplacé le 29 septembre 1709 par Jean Lambert (1). Celui-ci ne fit que paraître à Arras. Le 5 mars 1711, l'office d'exécuteur était vacant, et l'on fit venir celui de Cambrai, Guillaume Veniel, pour procéder à l'exécution de deux soldats condamnés à mort pour cause d'espionnage et de désertion (2). Le 10 juin suivant, Louis-François Beauchamp était admis par l'échevinage à l'emploi de maître des hautes œuvres (3). En 1726, il reçut une somme de trente livres à titre de gratification, et pour un an seulement (4).

Jean-Lambert Beauchamp succéda à son père. A sa mort, l'office d'exécuteur des hautes œuvres à Arras semble avoir été recherché par plusieurs compétiteurs, entre autres, An-

(1) Arch. mun., Reg. mém., 1676-1709, f° 469, r°.

(2) Arch. dép., Intendance, série C, n° 378.

(3) Arch. mun., Reg. aux résolutions, tome 3. Reg. mém., 1676-1709, f° 52.

(4) Du 5 juillet 1726. Résolu, après en avoir conféré avec M. Chauvelin, et de son avis, de donner au M° des hautes œuvres pour gratification, et sans tenir à conséquence pour cette année seulement, une somme de trente livres, payable d'icy à la Toussaint prochain, à concurrence de sept livres dix sols par mois, laquelle somme l'argentier de cette ville est autorisé de paier sur les quittances dudit M° des hautes œuvres seulement (Arch. mun., Reg. mém., 1719-1735, f° 117, v°).

toine Foyez, bourreau de Maubeuge (1), et Hubert-François de Pienne, gendre de Beauchamp (2). Il fut donné au sieur Outredebanck, 16 janvier 1756 (3), dont le fils devait servir d'instrument aux fureurs de Joseph Lebon.

* * *

Les appointements du bourreau de la ville d'Arras subirent de nombreuses modifications. Dans le principe, il ne recevait pas de gages annuels : il était payé chaque fois que l'on avait recours à ses services. Au XIVe siècle, il recevait une redevance de 6 sols, que devait lui payer chaque semaine le roi des Ribauds. Cet office ayant été réuni au sien en 1441, il en perçut tous les émoluments. En 1493, les gages de l'exécuteur des hautes œuvres furent fixés à 26 livres par an, avec une indemnité de logement évaluée à 60 sols tournois.

(1) Lettre d'Antoine Foyez, exécuteur à Maubeuge, demandant d'être nommé en cette qualité à Arras, en remplacement du titulaire décédé. 7 juillet 1754. (Arch. mun. AA, correspondance particulière)

(2) Le 7 mars 1755, l'exécuteur des hautes œuvres d'Arras étant mort, la ville demande aux échevins de donner quelques renseignements sur les capacités de son gendre, Hubert-François de Pienne. On répondit que ni le fils ni le gendre de l'exécuteur de cette ville n'avaient fait jusqu'alors aucune exécution. 16 mai 1755 (Arch. mun. AA, correspondance.)

(3) Le 16 janvier 1756, MM. les mayeur et échevins de la ville et cité d'Arras ont reçu et admis Jean-Baptiste Outredebanck, natif de Dunkerque, pour exercer l'office de maître des hautes œuvres en cette ville, au lieu et place, et par le décès de Jean-Lambert Beauchamp, aux mêmes gages et prérogatives que ses prédécesseurs, ayant prêté le serment ordinaire couché au livre des serments, par devant lesdits mayeur et échevins. — Signé : Ansart-Camp.

(Reg. aux résolutions, 1750-1775, f° 105, v°).

En 1581, le salaire du bourreau s'élevait à 10 patars par semaine. Il fut élevé de 10 à 25 sols en 1626. Ses gages annuels étaient de 65 livres en 1668 (1), et demeurèrent ainsi fixés jusqu'en 1768, époque à laquelle ils furent élevés à 75 livres (2).

Outre ses appointements fixes, le maître des hautes œuvres touchait de nombreuses indemnités, proportionnées à l'importance des exécutions qui lui étaient commandées. En voici un aperçu :

40 solz pour avoir mis au carcan Jeanne Delaporte (3).

6 livres pour avoir fouetté de verges la ditte Delaporte, le 22 août 1674 (3).

6 livres pour avoir encore fouetté de verges et baillé la marque à la ditte Delaporte, le 14 septembre 1674 (3).

30 solz pour avoir mis au carcan Gabrielle Pruvost (3).

6 livres pour avoir fouetté de verges Laurent Plouvier (4).

6 livres pour avoir exposé le tableau d'un nommé Clarembault, charpentier, et d'un palefrenier de M. de Laumaris, et celui de la condamnation au fouet de la femme de Jean Couplet (5).

(1) Assemblée du 28 octobre 1765. L'assemblée a été d'avis de continuer le paiement de la somme énoncée au texte..... La caisse commune est enfin chargée de salarier l'exécuteur de la haute justice. L'assemblée a résolu de lui continuer provisionnellement ce qu'il recevait, et il résulte des comptes qu'outre le logement qui lui est fourni par la commune, il recevrait chaque année pour gages 65 livres (Arch. mun. Reg. aux résolutions des notables de 1767 à 1770).

(2) A l'exécuteur des hautes œuvres, la somme de 32 livres 10 sols pour 6 mois de pension échus le 8 mars dernier (Reg. aux mandats, 1768, f° 200, r°) Au même, la somme de 37 livres 10 sols, pour 6 mois échus le 31 octobre 1771 (Ibid. 1771, f° 381, r°).

(3) Comptes de la ville, 1673-1674, f° 120, r°.

(4) Comptes de la ville, 1691-1692, f° 111, v°.— (5) *Ibid.*, f° 112, r°.

15 livres 10 sols pour avoir exécuté le sieur Lenglet : 10 sols qu'il a payé pour sa fosse, et 3 livres pour avoir exposé Jacqueline Loison au carcan (1).

3 livres pour avoir exposé au carcan Pierre François (1).

50 sols pour avoir mis au carcan la nommée Marguerite Caron (2).

6 livres pour avoir fouetté de verges Madeleine Pruvost, et l'avoir marquée d'un fer chaud (2).

5 livres pour avoir exécuté la sentence par contumace rendue par MM. du Magistrat, contre le sieur Baillet, condamné à baiser la potence, par mandat du 11 février 1711 (3).

10 livres pour avoir donné le fouet par tous les carrefours de la ville à Marie-Marguerite Pagnier. 15 mars 1704 (4).

6 livres pour avoir fouété, flétri et marqué le nommé Jean-François Stenus. 31 octobre 1705 (5).

20 livres pour avoir fouetté de verges les nommés Allart, Roussel, Jean-Louis Damiens et Marq Martin (6).

13 livres pour avoir exécuté la sentence rendue contre deux soldats du régiment de Valence, condamnés au fouet, par mandat du 7 septembre 1711 (7).

60 livres pour avoir donné la question ordinaire et extraordinaire, fait baiser la potence et fustigé deux tambours du régiment de Dillon, suivant l'ordonnance sur requête du 24 février 1729 (8).

9 livres pour avoir exécuté la sentence rendue contre Jean-François Regnault, condamné à baiser la potence, la corde

(1) Comptes de la ville, 1697-1698, f° 81, v°.
(2) Comptes de la ville, 1698-1699.
(3) Comptes de la ville, 1711, f° 106, r°.
(4) Comptes de la ville, 1704. — (5) *Ibid.*, 1705.
(6) Comptes de la ville, 1711, f° 106, v°.
(7) Comptes de la ville, 1711, f° 107, v°.
(8) Comptes de la ville, 1729, f° 44, v°

au col, et au bannissement perpétuel, par mandat du 14 octobre 1711 (1).

12 livres pour avoir exécuté la sentence rendue contre les nommés Jean-Pierre, dit Beaufort, et Marie-Anne Vairet, qui ont été condamnés à toutes les peines au-dessous de la mort, par mandat (2).

15 livres pour l'exécution de la sentence criminelle rendue contre Jean-François Martin, condamné au fouet et à la marque. 12 mars 1738 (3).

15 livres pour avoir exécuté par effigie la sentence rendue contre Marc Forcrois, 30 avril 1738 (3).

9 livres pour avoir marqué le nommé Antoine-Joseph Leprestre, en exécution de l'arrêt du conseil d'Artois. 3 février 1742 (4).

18 livres pour avoir mis à exécution la sentence rendue le 13 novembre 1744, contre le nommé Jean Fourment, compris 3 livres pour le tableau par lui formé (5).

6 livres pour avoir mis à exécution la sentence rendue le 26 avril 1747, contre Pierre de Beugny (6).

26 livres pour avoir mis à exécution la sentence rendue contre le nommé Dosse, soldat au régiment d'Aunis, condamné par contumace à être rompu vif. 10 mai 1747 (6).

15 livres pour avoir fouetté et marqué un criminel. 13 août 1751 (7).

80 livres pour avoir exécuté les nommés Chocquet et son compagnon. Le 12 avril 1756 (8).

(1) Comptes de la ville, 1711, f° 107, v°.
(2) Comptes de la ville, 1711, f° 108, r°.
(3) Comptes de la ville, 1738, f° 43, v°.
(4) Comptes de la ville, 1742, f° 39, v°.
(5) Comptes de la ville, 1744, f° 41, v°.
(6) Comptes de la ville, 1747, f° 51, v°.
(7) Comptes de la ville, 1751, f° 43, v°.
(8) Comptes de la ville, 1756, f° 32, v°.

Quoique l'office et les vacations des bourreaux fussent largement rémunérés, leurs prétentions devinrent telles que le Conseil d'Artois dut intervenir pour mettre une borne à ces exagérations. Nous citerons à ce sujet un document du siècle dernier touchant les exécutions de justice.

***Règlement du Conseil provincial d'Artois concernant les salaires des bourreaux et autres frais des exécutions de justice* (1).**

(Du 28 juin 1757).

Vu par la cour le réquisitoire du procureur général du Roi, contenant que plusieurs maîtres des hautes œuvres en cette province exigent souvent pour les exécutions qu'ils y font et dans le ressort, des sommes considérables que les juges sont obligés de leur refuser ; ce qui procure à ces derniers des discussions désagréables lesquelles ne sont occasionnées que par l'incertitude de ce qui leur est dû et par les taxes arbitraires que les juges subalternes sont obligés d'en faire à chaque occasion. Pourquoi il requérait qu'il plaise à cour y pourvoir par un règlement général, suivant les mémoires qu'il a laissés sur le bureau et qui ont été dressés sur l'usage anciennement observé en la cour.

En conséquence qu'il soit enjoint aux dits maîtres des hautes œuvres de s'y conformer, à peine de prison ou autres, s'il échoit.

Ouï le rapport du conseiller Merland. Tout considéré, la cour, par son jugement et arrêt, ordonne que les salaires des maîtres des hautes œuvres et autres frais concernant les exécuteurs de justice en cette province seront payés comme s'ensuit, sçavoir :

Pour brusler .... 90 l.
Pour jet de cendres au vent................. 6 l.

(1) Arch. départem., Invent., B 29, n° 251, v°.

Pour rompre	60 l.	
Pour exposer sur la roue	15 l.	
Pour pendre	30 l.	
Pour conduire aux fourches patibulaires	3 l.	
Pour appliquer ou présenter à la question (par chaque personne)	15 l.	
Au médecin, pour sa présence à la question (par chaque personne)	5 l.	
Au chirurgien	4 l.	
Au broutteur, dans tous les cas d'exécution	3 l.	
Au même broutteur pour conduire les cadavres dans les lieux ordonnés	3 l.	
Pour faire baiser la potence, pour fouet et flétrissure de chaque personne	22 l.	10 s.
Pour fouet et flétrissure seulement	15 l.	
Pour flétrissure de chaque personne	7 l.	10 s.
Pour amende honorable	3 l.	
Pour attacher un tableau à la potence (1)	10 l.	
Pour l'attacher à un poteau	7 l.	10 s.
Pour exposition du carcan ou pilori (par chaque personne)	10 l.	
Pour brûler des livres	9 l.	
Au peintre, pour effigie	6 l.	
Au peintre, pour tableau contenant condamnation	3 l.	
Au charpentier, pour dresser et déplanter un échaffaud	50 l.	
Pour dresser et déplanter une potence	6 l.	
Pour dresser et déplanter un poteau	4 l.	

Font défenses aux bourreaux d'emporter aucuns bois qui

(1) 25 décembre 1758, 10 l à l'exécuteur de la haute justice pour l'exécution faite par effigie du quidam qui a volé en l'église des Capucins.

auront servi aux exécutions, lesquels seront repris par les charpentiers.

Le bois employé pour brûler demeure fixé à cinq cordes de bois sur le pied de 40 livres chacune, 300 fagots sur le pied de 18 livres le cent, 3 sacs de charbon sur le pied de 6 livres le sac, le tout compris voiture au lieu de l'exécution.

Dans le cas où les bourreaux se transporteront hors le lieu de leur résidence, il leur sera payé 5 livres par jour, à raison de huit lieues par jour.

Et le présent règlement sera lu, publié et registré et copie d'icelui envoyée aux bailliages, sénéchaussées et autres juridictions du ressort pour y être pareillement lue, publiée, enregistrée et exécutée. Enjoint aux substituts du procureur général d'y tenir la main et d'en certifier la cour dans le mois.

Du vingt-huit juin mil sept cent cinquante sept.

Signé : Briois et Merland.

Tels sont les gages qui furent soldés par l'échevinage, à diverses époques, au maître des hautes œuvres pour les exécutions qu'il faisait dans la ville. En cas de déplacement, il était remboursé de ses frais de voyage et recevait certains émoluments des municipalités qui le faisaient venir.

Au XVe siècle, le bourreau d'Arras portait un costume spécial, composé d'une casaque aux couleurs de la ville et sur laquelle étaient brodées, par devant, une potence, et par derrière, une échelle, emblèmes symboliques de sa sinistre profession. Plus tard, il eut, en sus de ses gages, une robe comme les autres officiers de la ville.

En 1769, le maître des hautes œuvres d'Arras représenta au Magistrat qu'il lui était matériellement impossible de loger sa nombreuse famille dans la petite maison qui lui était attribuée, attendu que la seule place dont elle se composait, ne pouvait être divisée en deux compartiments. Il demandait qu'on lui fit construire une seconde place. Dans

une assemblée du 4 août, l'administration municipale décida que le logement du bourreau serait agrandi, conformément au plan représenté ; les travaux furent aussitôt mis en adjudication (1).

Le 25 août 1786, Jean-Baptiste Outredebancque se démit de ses fonctions en faveur de son fils Pierre-Joseph, qui fut agréé par la municipalité. Né vers 1735, il avait commencé jeune, et il comptait, à l'époque de la Terreur, près

(1) « L'an 1769, le 4 août, 10 heures du matin, en conséquence des convocations faites par billets aux officiers municipaux et notables de cette ville et cité, après le son de la cloche suivant l'usage, les officiers municipaux et notables assemblés en l'hôtel commun de la dite ville et cité, par devant Messire Charles Louis Alexandre marquis de Beauffort et de Mondicourt, ancien député général et ordinaire du corps de la noblesse des Etats d'Artois, maieur en exercice de la dite ville et cité, il a été représenté à l'assemblée que le maître des hautes œuvres ayant une nombreuse famille et n'ayant qu'une seule place pour logement, il n'était pas possible qu'il occupe plus longtemps la maison qui lui est destinée, si on n'ajoutoit point une seconde place, étant impossible d'en faire deux par une séparation dans celle où il loge Dans ces circonstances et attendu que la saison avance, on a formé un plan et devis pour l'augmentation d'une seconde place et mis des affiches pour en faire l'adjudication, au cas que l'assemblée juge à propos de le faire. Sur quoy la matière mise en délibération, attendu la nécessité d'augmenter le logement du maître des hautes œuvres de cette ville et que la saison est fort avancée, il a été résolu de faire faire l'augmentation proposée conformément au plan représenté et de procéder de suite, en conséquence des affiches mises, à l'adjudication des travaux dont il s'agit.

» Ainsi fait les jour, mois et an que dessus, en l'absence de M. le Procureur général et de M. le Procureur du Roy de la gouvernance d'Arras, quoique duement convoqués, et ont les dits officiers municipaux et notables signé.

» Etait signé : de Crespiœul, Stoupy, Asselin de Willencourt, Herman, Boniface, Lallart de Lebucquière, A. Dupuich, Gosse mé-

de 40 ans de services (1). Dès son entrée en fonctions, le nouveau maître des hautes œuvres sollicita une augmentation de gages et la gratuité du logement. On fit droit à sa demande : le 6 mars 1787, ses appointements furent élevés à 150 livres et les officiers municipaux furent auto-

decin, Gosse, Verdevoy, Antoine Caudron, le marquis de Beauffort et Forgeois (Reg. aux résolutions, t. IV, f° 184, v°).

» Devis des ouvrages à faire pour l'augmentation d'une chambre dans la maison occupée par le maître des hautes œuvres.

(Suit le détail des travaux à exécuter).

. . . .

» L'an 1769, le 4 août, 10 h. du matin en chambre de l'hôtel commun de la ville et cité d'Arras, par devant les mayeur, échevins et notables de la dite ville et cité, assemblés en la manière accoutumée après affiches mises ès lieux ordinaires de cette ville et cité, il a été procédé au rabais et moins disans à l'adjudication des ouvrages de maçonnerie, charpente et autres nécessaires pour la construction d'une place à ajouter à la maison occupée par le maître des hautes œuvres, size en cette ville rue de Paris dite des Porteurs, le tout aux charges, clauses et conditions reprises au devis ci dessus et à la charge aussy que l'entrepreneur des dits ouvrages ne sera payé au prix d'yceux qu'après la réception qui en sera faite, le tout en se conformant au plan en dressé par le sieur Beffara, architecte, lequel demeurera joint au présent procès-verbal d'adjudication.

» Mise à prix en totalité par Antoine Carré, M° maçon, à 1,000 livres.

» Remise à huitaine, et ont les officiers municipaux et notables présents signé, en l'absence de M. le lieutenant général et de M. le procureur du roy en la gouvernance d'Arras, quoique deument convoqués ; Est signé : de Crespiœul, Stoupy, Asselin de Willencourt, Boniface, V. Herman, Lallart de Lebucquière, Alexis Dupuis, Gosse et Verdevoye.

» L'adjudication de ces travaux a eu lieu le 11 août au profit de Philippe Debuire, au prix de 400 livres. » (Arch. mun., Reg. aux adjudications de 1769, f° 34 v°)

(1) Arc. mun., Reg aux résolutions, 1765-1790, f° 31.

risés à lui faire construire une habitation plus commode et plus spacieuse (1). Le 15 mai suivant, MM. Lallart furent chargés par l'échevinage de passer contrat, au nom de la commune, de l'acquisition d'une maison située rue des Porteurs, et attenant au rempart, pour servir d'habitation au bourreau (2).

En 1791, nous le voyons se plaindre qu'il n'a plus d'emploi, par suite de la suppression des justices seigneuriales. Auparavant, il était payé par les municipalités d'Arras et de Saint-Omer, et son traitement fixe se montait à 600 livres. Il jouissait, en outre, du privilège d'enlever à son profit tous les chevaux morts de la ville et de la banlieue ; enfin, *tous les bailliages et seigneuries, et frais d'exécution y joints, lui faisaient annuellement la somme de 2,000 livres* (3).

(1) Du 6 mars 1787. Il a été représenté que depuis plusieurs années, l'exécuteur des hautes œuvres sollicite les officiers municipaux pour obtenir une augmentation de gages, attendu que ceux que la ville lui a toujours payés ne sont que de 70 livres, et un logement tel que ses prédécesseurs ont toujours joui.

La matière mise en délibération, il a été unanimement résolu de porter ses gages à la somme de 150 livres, et d'autoriser les officiers municipaux à luy faire construire une maison convenable dans l'endroit où elle existait ci-devant (Arch. mun. Reg. aux résolutions, 1771-1789, f° 160).

(2) Le 15 mai 1787, MM. ont nommé MM. Bon Lallart et Lallart de Berlette, pour passer contrat au nom de la commune, pour l'acquisition de la maison située rue des Porteurs, tenant au rempart, pour l'usage de la demeure de l'exécuteur de la haute justice, aux charges, clauses et conditions qu'ils trouveront convenir.

Signé : D'Aix de Remy, Delegorgue, Dubois de Fosseux, Delepouve, Du Quesnoy, Gosse d'Ostrel, L. Dupuich, Lallart de Berlette, Bon Lallart. (Arch. mun. Reg. aux résolutions, 1785-1790, f° 42).

(3) Arch. nat., BB3, 206.

* * *

Les vieilles coutumes du moyen-âge disparurent peu à peu vers la fin du XVIIIe siècle. Les supplices eux-mêmes firent place au mode uniforme et expéditif de la guillotine.

La tradition populaire veut encore aujourd'hui que le docteur Guillotin ait été l'inventeur et la victime de l'instrument de mort auquel on a donné son nom ; c'est une erreur. Le brave et habile médecin de Saintes fit partie de la Commission nommée par Louis XVI, pour l'examen du Mesmérisme, et joua honnêtement un rôle secondaire dans le grand drame de la Révolution. Le malheur voulut que, dans une pensée d'humanité, il proposât à l'Assemblée nationale de substituer la décapitation aux abominables supplices jusque-là en usage. Depuis lors, il eut beau faire, protester et gémir, il devint le patron de l'horrible machine, qui, de son nom, s'appela Guillotine.

Avant 1789, un des privilèges de la noblesse était, le cas échéant, d'avoir la tête tranchée, supplice réputé plus noble que la potence réservée aux condamnés d'origine plébéienne et qui donnait à l'exécution un caractère infamant. La pendaison était une flétrissure non seulement pour le condamné, mais encore pour sa famille, tandis que rien ne jaillissait de la décapitation sur les parents du noble supplicié. Lorsque la Constituante s'occupa de refondre notre législation, le docteur Guillotin, député de Paris, proposa, le 10 octobre 1789, d'appliquer la peine de mort d'une manière uniforme, quelle que fût la condition des condamnés et il indiqua la décapitation comme le procédé à la fois le plus sûr, le plus rapide et le moins barbare. Le principe fut adopté ; mais on ne songea à l'appliquer qu'en 1791, et c'est à l'Assemblée législative qu'appartint cette tâche.

L'instrument généralement employé jusqu'alors pour la décapitation avait été le glaive ou la hache. L'horrible opération se faisait sur un bloc de bois et la maladresse ou

l'émotion des exécuteurs causait parfois aux patients d'épouvantables tortures. On sait que la tête de Marie Stuart ne tomba qu'au second coup de hache et celle de François de Thou, au septième. L'idée mise en avant par l'honorable député d'abréger les souffrances aux condamnés, en leur épargnant les lenteurs, les incertitudes et les maladresses des bourreaux, au moyen d'une machine, fut prise en considération et mise à l'étude. Chargée par l'Assemblée législative de donner son avis sur le meilleur mode de décollation, l'Académie de Médecine présenta, le 7 mars 1792, un rapport signé de son secrétaire perpétuel, le docteur Louis, dans lequel elle proposait l'emploi d'un engin déjà connu et en usage à l'étranger, la *manaja* italienne, avec certaines modifications.

On a souvent reproduit une gravure italienne de 1555, due à Achille Bocchi, et qui aurait servi de modèle à la machine du docteur Guillotin. On a raconté que le trop célèbre philanthrope s'était également inspiré d'anciennes gravures allemandes de Penez, d'Aldegrever et de Lucas Cranach pour la construction de son appareil. Il n'y avait pas besoin d'aller chercher si loin un modèle : l'*avis motivé sur le mode de décollation* rédigé par le docteur Louis, mentionne clairement qu'une semblable machine était couramment en usage en Angleterre au XVIIIe siècle.

Même en France, la guillotine, pour n'avoir pas encore reçu ce nom pittoresque, n'en fonctionnait pas moins en certaines contrées avant 1790.

Dans les *Mémoires de Puységur*, on lit que le maréchal de Montmorency a été exécuté avec une machine à décapiter.

M. G. Lenotre (1) assure que la décapitation à l'aide d'une machine était un supplice usité en France avant la conquête romaine. On a trouvé, en effet, en 1865, à Limé, dans le

(1) *La guillotine pendant la Révolution*. Paris, 1893.

canton de Sains (Aisne), près de la route de Guise à Vervins, un volumineux côuperet de silex, pesant environ une centaine de kilogrammes, et que les antiquaires ont reconnu être un tranche-tête gaulois, une *guillotine* de l'âge de pierre. On tenta, à l'aide de ce disque de silex, des expériences qui furent concluantes. En le faisant mouvoir sous forme de pendule suspendu à une longue tige, on opéra facilement la sécation de têtes de moutons.

La machine à décapiter n'était donc pas, en 1791, une nouveauté, mais on ne s'entendait point sur la façon de la construire. Elle ne tarda pas à être perfectionnée, sous la direction du docteur Louis, par un mécanicien allemand, nommé Schmidt, et essayée à Bicêtre, le 17 avril 1792, sur trois cadavres. Elle fut ensuite livrée aux exécuteurs des hautes œuvres, dans les départements, pour la somme de 329 francs (accessoires compris), prix qui s'éleva bientôt à 824 livres. A ses débuts, l'appareil à décapiter fut appelé *Louison* ou *Louisette*, du nom du secrétaire de l'Académie de médecine. Mais la dénomination de *guillotine* prévalut, suivant l'habitude contractée par le public depuis la proposition du docteur Guillotin.

La première exécution à l'aide de la guillotine, eut lieu à Paris, le 25 avril 1792, sur un voleur de grands chemins, appelé Nicolas Pelletier ; le 21 août suivant, la machine servit pour la première fois en matière politique, au supplice de Collenot d'Angremont, l'un des condamnés à mort à l'occasion de la journée du 10 août.

Le métier de bourreau était peu productif à Arras en 1790. L'arrêt de 1775 avait modifié sensiblement la situation pécuniaire des exécuteurs : ils vivaient pauvrement, mais ils vivaient. La Révolution, en supprimant tous les droits féodaux, toutes les justices seigneuriales, abbatiales et autres, leur porta un coup fatal. Il s'éleva de toutes parts un concert de lamentations, de plaintes et de récriminations. Tous écrivirent au ministre pour exposer leur misère. Pierre

Outredebanque n'ayant plus d'emploi par suite de la suppression des justices seigneuriales, sollicita une pension. Dans une réclamation adressée en sa faveur, à la suite d'une taxation minime pour l'exécution de deux coupables à Aire, M. de Gouves de Nuncq, subdélégué de l'intendant d'Arras, écrivait au subdélégué général à Lille, « que le pauvre diable n'avait presque plus rien à faire depuis la superbe découverte des lanternes et de la guillotine, et, pour cette raison, il avait plus besoin d'argent que de prières. »

Ses appointements s'élevaient alors à 150 livres (1).

La législation criminelle, en ce qui concerne les exécuteurs des hautes œuvres fut complètement réformée à l'époque de la Révolution. Par un décret du 13 juin 1793, la Convention Nationale décida qu'il y aurait un bourreau avec deux aides dans chaque département et mit leur traitement à la charge de l'Etat (2). Dans les villes comme Arras, dont la population n'excédait pas 50,000 âmes, il fut fixé à 2,400 livres. Dans le cas où ils étaient chargés de faire hors de leur résidence une exécution à mort, il leur fut alloué 20 sols par lieue pour le transport de la guillotine et autant pour le retour. Comme la justice criminelle ne chômait pas, comme il y avait abondance de jugements à exécuter, ceux des tribunaux qui s'installèrent dans les villes où résidaient d'anciens maîtres des hautes œuvres, se les attachèrent en qualité d'exécuteurs. Ainsi le tribunal d'Arras conserva Pierre-Joseph Outredebanck, le ci-devant exécuteur aux ordres du Conseil d'Artois.

(1) A l'exécuteur de la haute justice la somme de cent cinquante livres pour une année de sa pension, conformément à la résolution du 6 mars 1787, échue le 31 octobre 1790, suivant 6 mandats acquittés à comptes 1789-1790. — (Arch. mun., 6e chap. des dépenses).

(2) Ne plus faire de mandats à l'exécuteur des hautes œuvres 37 l. 10 s. pour 3 mois de ses gages échus le 31 janvier dernier suivant l'arrêt du 6 mars 1787 — (Reg. des mandats, février 1791).

Sous l'administration sanguinaire de Joseph Lebon (1), la guillotine fut à l'ordre du jour. Outredebanck, surnommé *Petit Pierre*, avait pour aides son frère Ernould (2) et un

(1) Lebon se plaisait dans la compagnie du bourreau, il le recevait à sa table. L'exécuteur et son hideux commensal échangeaient entre eux les calembourgs les plus sanglants. Pendant tout le repas, il n'était question que de guillotine et de l'habileté du bourreau. Pourquoi du reste Lebon n'aurait-il pas bu à la santé de son complice, de cet homme à l'atrocité duquel il avait applaudi, en le voyant prendre la tête d'un supplicié et la porter avec imprécations sous le nez d'un condamné qui était sur l'échafaud. Ces deux monstres n'étaient-ils pas de vieux amis ? N'avaient-ils pas déjà trinqué ensemble après une scène qui surpasse celles des cannibales et qui entraîna les Artésiens épouvantés au fond de leurs demeures.

(2) Ernould était né en 1776, et comme il avait montré tout enfant une grande aptitude pour le métier, il aidait son père depuis l'âge de 10 ans. (Arch nat BB. 3)

« *Aux citoyens Maire et Officiers municipaux de la commune d'Arras.*

» Expose Ernoult Outredebank fils de feu Jean Baptiste, domicilié en cette commune, qu'il a le plus pressant besoin et désirerait une attestation contenant :

» Qu'il est de notoriété publique que le père de l'exposant est décédé exécuteur des jugements criminels ; qu'il a exercé ses fonctions, tant dans la commune d'Arras où il était domicilié, que dans les autres communes du ressort du ci-devant Conseil d'Artois pendant environ quarante ans ; que le dit exposant ainsi que Pierre Ouderdebanck son frère ont toujours servi, même dès l'âge de dix ans, d'aide à leur père, dans l'exécution des jugements criminels ; qu'à son décès, le dit Pierre Ouderdebanck l'a remplacé dans l'exercice de ses fonctions, qui n'ont cessé qu'à sa mort, arrivée il y a environ trois décades ; que pendant tout le temps que ledit Pierre a été exécuteur, le dit exposant lui a servi d'aide, qu'il a lui-même exercé les fonctions d'exécuteur jusqu'à ce jour et depuis le décès de son dit frère. ».

Cette demande doit éprouver d'autant moins de difficulté qu'elle est fondée sur la vérité. Du 25 ventôse de l'an III (Arch mun.).

sieur Joseph Quittez (1) ; ses appointements furent élevés de 2,400 à 4,000 livres.

Le 12 nivose an III, il présenta au district une nouvelle pétition, dans laquelle il exposait que la maison qu'il occupait était tellement défectueuse, qu'il ne pouvait l'habiter plus longtemps, ce pourquoi il demandait qu'elle fût visitée par des experts chargés de reconnaître les réparations les plus urgentes à y opérer. Bien mal lui en prit, car non seulement on lui refusa les réparations qu'il demandait, mais on lui retira son logement (2).

Le 18 septembre 1792, le Directoire du département recevait une lettre du ministre Clavière, lui annonçant l'envoi d'une machine à décapiter (3).

(1) Département du Pas-de-Calais, district d'Arras, municipalité d'Arras « Laissez passer le citoyen Louis-Joseph Quittez, aide de l'exécuteur des sentences criminelles, domicilié en la municipalité d'Arras, son D, n° 285, département du Pas-de-Calais, âgé de 54 ans, taille de 5 pieds environ, cheveux et sourcis châtains, yeux bleus, nez gros, bouche moyenne, menton rond, front haut, visage long et maigre, allant à Lille. Délivré en la maison commune d'Arras, le 25 pluviose an VI. Signé : Louis-Joseph Quittez.

(2) « Le district, considérant qu'il n'existe aucune loi qui prononce que l'exécuteur sera logé dans une maison nationale ; qu'il est de l'intérêt de la République que tous les domaines nationaux soient vendus, pour lui éviter des frais d'entretien, est d'avis qu'il y a lieu de faire entretenir la maison occupée par Ouderdebanck, pour la mettre en vente, 6 ventôse an III. » (Arch. dép. L. directoire du département, correspondance, ans III et IV. — Lecesne, *Arras sous la Révolution*, tome 3, p 99).

(3) Paris, le 17 septembre 1792, l'an IV de la liberté. A MM. les administrateurs du Directoire et procureur général syndic du département du Pas-de-Calais, à Arras.

« Le sieur Schmidt, Messieurs, vient de me rendre compte qu'il avait chargé par la voie du roulage, à votre adresse, une machine à décapiter. Je m'empresse de vous en prévenir, en vous priant de m'en accuser la réception, lorsqu'elle vous sera parvenue. Je joins

L'inaction ne pesa pas longtemps au bourreau d'Arras ; Lebon lui donna de l'ouvrage. Dès l'arrivée du proconsul à Arras, les prisons regorgèrent : St-Vaast reçut les condamnés par jugements des tribunaux criminels ou militaires ; la prison dite des Baudets servit de maison de justice et d'antichambre au tribunal révolutionnaire ; quant aux gens suspects, et ils étaient légion, Lebon les avait ainsi divisés : « Les mâles seront enfermés à la maison dite l'Hôtel-Dieu et les femelles à la maison dite la Providence. »

Comme Saint-Just, Lebon était d'avis que les cimetières et non les prisons regorgeassent de traîtres, et il trouva dans Pierre Outredebanque un auxiliaire docile et dévoué.

L'échafaud, d'abord dressé devant l'hôtel de ville, sur la place de la Liberté, aujourd'hui Petite-Place, fut bientôt transporté presque au centre de la ville, sur la place de la Révolution, aujourd'hui place du Théâtre. L'endroit était favorable : outre que le voisinage du théâtre permettait à Lebon d'assister, en compagnie de sa famille, aux exécutions capitales du haut du balcon de la salle de spectacle, les condamnés pouvaient, de la plate-forme, apercevoir dans la rue des Rapporteurs, qui se trouvait juste en face, la maison de leur compatriote Robespierre.

Entre Outredebanque et Lebon, il convient de donner un

ici la gravure de cette machine, en même temps que de l'échaffaud qui devra être construit sur les lieux.

Le ministre des contributions publiques,
CLAVIÈRE.

(Paris, *Hist de Joseph Lebon*).

Fac simile réduit de la gravure envoyée le 17 septembre 1792, au directoire du Pas-de-Calais, et de l'annotation manuscrite qu'elle porte : « Pour éviter que le tranchoire ne s'ébrèche, il faut avoir soin de ne laisser tomber le mouton de toute sa hauteur que pour l'exécution, de décrocher la corde du mouton, pour qu'il soit entièrement libre dans sa chute » (Paris, *Hist. de Joseph Lebon*).

souvenir à Tacquet cadet, l'huissier du tribunal révolutionnaire, chargé d'aller chercher aux Baudets les accusés, pour les conduire devant leurs juges : c'était un homme d'une figure repoussante; il était ordinairement vêtu d'habits de couleurs voyantes, et coiffé d'un bonnet de police brodé. Il y avait de la prison au tribunal un chemin direct; mais Tacquet se détournait exprès pour faire passer les accusés, qu'il menait sous bonne escorte, devant la guillotine, et leur donner ainsi un avant-goût du supplice. On lui en fit l'observation : « Bon! dit-il, autant qu'ils la voient plus tôt que plus tard. »

C'est sans doute au jeune Ernould Outredebanque que les habitués du théâtre rouge, c'est ainsi que les juges nommaient entre eux la guillotine, durent de voir, après l'exécution de Madame Bataille et de ses complices accusés de s'être cotisés pour le rachat de l'église St-Géry, les cadavres nus de l'un et l'autre sexe, habilement groupés sur l'échafaud dans des positions les plus horribles (1).

Loin de sévir contre ces atrocités, Lebon les trouva si ingénieuses qu'il invita les Outredebanque à sa table. Du reste, lui-même, n'était pas ennemi d'un certain raffinement. Un jour, au moment où les fils de l'exécuteur venaient de lier sur la planche à bascule le marquis de Vieilfort, ci-devant membre de la noblesse aux Etats d'Artois, Lebon parut au balcon de la Comédie. Il fait signe de la main à Outre debanque de suspendre l'exécution: la foule, étonnée, croit que le puissant proconsul fait grâce au condamné. Lebon tire alors de sa poche un journal et donne lecture d'un succès que viennent de remporter les armées de la République; puis il fait le récit de la prise de Menin dont il a reçu la nouvelle. Alors, apostrophant le patient : «Va scélérat, dit-il, apprendre à tes pareils la nouvelle de nos victoires! » Et l'exécution suivit son cours: elle avait été suspendue au

(1) Procès de Lebon, déposition du citoyen Alexandre Morgan.

moins pendant dix minutes. Rappelons ici que dans l'ancienne administration, sous l'empire de laquelle Outredebanque avait reçu ses lettres de provision, l'exécuteur était tenu de prêter en chambre échevinale, le serment de *bien exécuter son office et d'alléger les souffrances du condamné !*

Pendant les massacres de 1793, le 27 juillet, un membre du Directoire représenta que « l'échaffaud servant à la guillotine se trouvant exposé sur le marché, sans être monté, la chaleur allait le mettre hors d'état de servir. » Le Conseil ordonna de le transporter dans les bâtiments du collège. Hélas ! il ne devait pas tarder à être établi en permanence. On installa en face de la guillotine une galerie pour les spectateurs et une buvette où l'on vendait des rafraîchissements.

Le Conseil général de la commune prit ensuite les arrêtés suivants :

1° L'exécuteur des jugements criminels n'a pas le soin de nettoyer la guillotine chaque fois qu'il fait une exécution. Dans les chaleurs de l'été, il fera très malsain sur la place, si on ne prend pas des mesures à ce sujet. L'assemblée arrête que l'exécuteur sera tenu de nettoyer la guillotine chaque fois qu'il fera une exécution, en jetant de l'eau et en la balayant. Elle arrête en outre qu'il sera fait un tonneau pour recevoir le sang, qu'il sera également tenu de faire vider après l'exécution. Considérant qu'il serait essentiel de faire transporter la terre empreinte de sang, arrête que l'endroit où il tombe sera dépavé (1) ;

2° On propose, par mesure de bien général, d'inviter l'accusateur public de faire faire plusieurs paniers doublés de toile cirée pour transporter ceux que l'on guillotinait au cimetière aussitôt après l'exécution, ainsi qu'une charrette qui servirait à les y conduire, motivée sur ce que les corps res-

(1) Conseil général de la commune, séance du 22 ventôse, 12 mars 1794 (Paris, *Hist de Joseph Lebon*). Procès, t. Ier, p. 97.

tant sous la guillotine, le sang qui s'en épanche pourrait occasionner le mauvais air et causer des maladies (1);

3° Les administrateurs du département, « d'après les observations de Pierre Outredebanque, exécuteur des jugements criminels, chargent un de ses membres de surveiller les opérations qui sont nécessaires à la guillotine et de se concerter avec la municipalité pour que *le sang des conspirateurs ne corrompe pas l'air pur que tout républicain doit respirer !* (2)

La guillotine fit ensuite sa tournée dans le Pas-de-Calais et dans le Nord (3). 96 prêtres, religieux, religieuses, 95 membres de la noblesse et 443 victimes appartenant au peuple montèrent sur l'échafaud sous le proconsulat de Lebon.

Le 9 thermidor et le rappel du proconsul donnèrent des loisirs à Pierre-Joseph Outredebanque. Il mourut six mois après, le 1er ventôse an III, 19 février 1795, dans sa petite maison de la rue des Porteurs. Son fils aîné, auquel revenait l'office, ne lui survécut que deux jours. Le 4 mars sui-

(1) Conseil général de la commune, séance du 24 ventôse, 14 mars 1794.

(2) Conseil général de la commune, séance du 25 ventôse, 15 mars 1794.

(3) Le maire de Bapaume raconte en ces termes un des épisodes du voyage du bourreau dans les villes voisines :

« Je déclare enfin que Remy m'a dit que non seulement lui, mais encore tous les cojurés de Cambrai étaient très bien avec Petit-Pierre avec lequel ils mangeaient tous les jours, que ledit Petit-Pierre ne leur laissait rien manquer, qu'il leur donnait habits, souliers et autres vêtements et dépouilles des guillotinés toutes les fois qu'ils en demandaient, et que, lui témoignant ma surprise, il me montra des souliers qu'il avait à ses pieds, ainsi qu'une houppelande petit gris et à bordure que ledit Petit-Pierre lui avait donnés » (*Quelques souvenirs du règne de la Terreur à Cambrai*, par le chanoine Thénard. — Cambrai, 1860).

vant, 14 ventôse an III, Charles Jouenne, l'ancien exécuteur de Dieppe avant la Révolution, fut nommé à la place d'Arras, en dépit des réclamations et des plaintes d'Ernould, fils cadet de Pierre Outredebanque, qui avait trouvé moyen de se faire recommander au Ministre par Guffroy, l'ennemi de Lebon (1).

En l'an VIII, Ernould Outredebanque, qui avait épousé la veuve de son frère, fille du citoyen Vermeil, exécuteur à Cambrai, continuait à solliciter un emploi, qu'il n'obtint pas d'ailleurs.

A l'organisation des cours impériales, en 1810, on établit près de chacune d'elles un agent chargé de l'exécution de ses jugements en matière criminelle. Cette situation resta la même jusqu'en 1842. Une ordonnance royale du 7 octobre de cette année réduisit par extinction le nombre des exécuteurs en France à 43, et supprima la plupart des aides. Les maîtres des hautes œuvres furent nommés par le ministre de la justice et leurs gages payés par l'Etat. En cas de maladie, d'empêchement ou d'insuffisance, le ministère public pouvait requérir ceux des départements voisins (2).

Nous avons vu plus haut que Charles Jouenne avait été nommé exécuteur des hautes œuvres en 1795; il était encore en exercice quand il fut désigné dans la nouvelle organisation, pour le Pas-de-Calais, avec résidence à Saint-Omer (3). Il eut pour successeur Rasseneu (4), dont la fille épousa Deibler.

(1) Arch. nat., BB3, 208. G. Lenôtre, ouvrage précité.

(2) Chéruel, *Dict. hist. des institutions, mœurs et coutumes de la France*, tome Ier.

(3) Arch. dép. Traitement du bourreau, an XI. R. Arrêtés du Préfet, f° 325.

(4) Rasseneu, cordonnier à Saint-Omer, d'abord aide-bourreau, fut nommé exécuteur des hautes œuvres à Alger, grâce à la protection de M. Prevost, procureur du roi à Saint-Omer.

Le nombre des exécuteurs en exercice alla toujours en diminuant. En 1870, il était égal au nombre des cours d'appel. Le décret du 25 novembre de cette année les remplaça tous par un exécuteur unique, siégeant à Paris, et exerçant son ministère sur tout le continent français. Que devinrent les 21 bourreaux supprimés ? Ils disparurent. Dans quelques années, le souvenir même de ces hommes sera effacé : leurs descendants seuls connaîtront le métier qu'exerçaient leurs ancêtres (1).

Nous avons dit plus haut qu'avant la Révolution, les exécutions avaient lieu à Arras sur la Petite-Place, soit devant la Maison-Rouge pour les justiciés de la Gouvernance (2), soit devant la bretèque de l'Hôtel de Ville, pour les justiciés de l'échevinage. Pendant la Terreur, la guillotine avait été dressée sur la place du Théâtre ; elle fut transportée plus tard sur la Grande-Place.

Le 10 mars 1811, le bourreau de Douai vint procéder avec ses aides à l'exécution de Louis-Marie Berlemon. Les assassins Caron et Carpentier furent guillotinés le 12 février 1840, sur le petit champ de manœuvres par le bourreau de St-Omer, Rasseneu, et son collègue de Douai. Le 11 avril 1850,

(4) G. Lenôtre, ouvrage précité.

(5) La Maison-Rouge, située sur le petit marché, était bâtie de briques, couverte d'ardoises, appartenante pareillement à leurs altesses sérénissimes Albert et Isabelle, étant appliquée pour place publique et de justice, y étant la bretèque servante à toutes ces publications et attachés de placards et exploits de justice, en laquelle maison se prononchent toutes les sentences criminelles de la dite gouvernance d'Arras, et se mettent à excéution au devant d'icelle, où est le lieu patibulaire et où se dressent les échafauds pour tous criminels condamnés au dernier supplice par sentence de la dite gouvernance. (Dossier avec plan, de 1708, retrouvé par M. J.-M. Richard, archiviste paléographe, et cité par M. le Gentil, dans son ouvrage intitulé *le vieil Arras*, p. 150).

c'était le tour du parricide Godard, qui expiait son crime sur la Grande-Place, en plein midi et devant une foule considérable. Macquart fut exécuté sur la Petite-Place, le 24 janvier 1852, à 8 heures du matin. Picard livra sa tête au bourreau de St-Omer, le 28 juillet 1862 sur la Grande-Place. Enfin ce furent les bourreaux d'Amiens et de Paris qui vinrent exécuter Carpentier le 11 octobre 1869, sur la Grande-Place, à 7 heures du matin.

Autrefois les membres de la confrérie de St Léonard (1) venaient de Saint-Omer rendre les derniers devoirs aux suppliciés. On ne les a pas vus à l'exécution de Merger opérée par Deibler, le 13 mai 1891 sur le Marché-aux-Chevaux. On ne peut que regretter la disparition de cette charitable association instituée pour assister les condamnés à leurs derniers moments et donner la sépulture à leurs cadavres.

La question de la peine de mort a fait couler des flots d'encre, et les philosophes partisans de cette expiation suprême, l'ont toujours défendue victorieusement contre ses adversaires, puisqu'elle est maintenue dans la plupart des législations. Mais, si la nécessité existe pour la société de se défendre contre les criminels, il n'en est pas moins vrai que la civilisation et l'humanité commandent d'abréger les souffrances de l'être condamné à disparaître. C'est pourquoi nos pères remplacèrent les procédés barbares d'exécution du moyen-âge par l'expéditive machine que perfectionna l'habile mécanicien Schmidt.

(1) La confrérie *des Charitables de Saint Léonard* prit naissance à St-Omer, en 1737, dans l'église paroissiale de Sainte-Aldegonde; elle fut confirmée par Clément XII, le 24 janvier 1740 et ses statuts furent publiés avec l'autorisation de Mgr de Valbelle, évêque de Saint-Omer. Le nombre des Charitables, fixé à trente en 1749, devint illimité et compta jusqu'à quatre-vingts confrères et consœurs qui portaient le dévouement jusqu'à accompagner les coupables sur l'échafaud et leur rendre les derniers devoirs.

Cependant les spectacles de sang que l'on donne au peuple nous paraissent bien peu moralisateurs. Sans doute, la crainte du châtiment peut contribuer à éloigner du crime, mais combien peu profitent de l'exemple donné par la justice ? N'est-il pas honteux de voir cette foule de curieux où bien souvent les femmes dominent, se presser autour de l'échafaud dressé sur la place publique ?

Aux Etats-Unis, où l'on a conservé l'usage d'exécuter les condamnés par la pendaison, on n'a pas voulu adopter la guillotine à cause du sang répandu, et comme on voulait pourtant supprimer la corde, on a adopté l'exécution par l'électricité. Toutefois, plusieurs savants prétendent que ce genre de mort est une véritable torture et les expériences faites jusqu'à ce jour n'ont pas encore fixé l'opinion sur ce supplice scientifique.

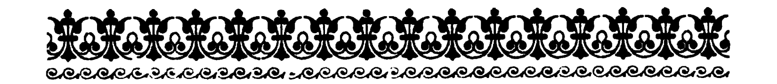


GVIDO DE SEVE DE ROCHECHOVARD EPISCOPVS ATREBATENSIS

Cliché de J. Quentin.

Phototypie J. Royer.

COLLECTION V. BARBIER.



Guy de Sève

de Rochechouart

ÉVÊQUE D'ARRAS (1670-1714),

par M. le Chanoine J. DEPOTTER

Ancien Vicaire capitulaire,

Vice-Chancelier de l'Académie,

I

Arrivée de Guy de Sève à Arras. — État du diocèse.

GUY DE SÈVE DE ROCHECHOUART naquit à Paris, le 16 juin 1640, sur la paroisse de Saint-Sulpice. Son père, Alexandre de Sève, était seigneur de Chastignonville, conseiller d'Etat au conseil royal des finances, et prévôt des marchands de la ville de Paris; sa mère, Marguerite de Rochechouart, était fille de Guy, seigneur de Châtillon-le-Roi, de Gréneville, etc., et de Louise d'Estampes.

A dix-huit ans, Guy de Sève était abbé commendataire de Saint-Michel en Thiérache, au diocèse de Laon. En 1667, il prit le grade de docteur en Sorbonne. Nommé évêque d'Arras, il fut sacré le 30 novembre 1670, dans l'église de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré : le consécrateur était le coad-

juteur de l'évêque d'Arles, assisté des évêques d'Amiens et de Conserans. Le nouveau prélat prêta serment entre les mains du Roi, le 8 décembre ; et trois jours après, le chanoine Léonard de la Planche, licencié ès-lois, prit en son nom possession de l'Eglise d'Arras (1). Les documents contemporains nous ont conservé le cérémonial usité en pareille circonstance.

« Le prévôt Lambert Véry et l'écolâtre Boubert, ayant au milieu d'eux leur confrère de la Planche, et précédés du corps des chanoines, le conduisirent d'abord du chapitre au chœur de la cathédrale. Après y avoir fait une prière au bas de l'autel, ils y montèrent pour le baiser ; puis les deux dignitaires menèrent le chanoine chargé de la procuration au siège de pierre, au-dessous de la niche où repose la Manne, et de là à la forme épiscopale, près les stalles des chanoines. Ensuite Véry entonna le *Te Deum*, qui fut chanté par la musique avec l'orgue ; l'hymne fini, le prévôt récita deux oraisons au lutrin, l'une de la sainte Trinité, l'autre pour le seigneur évêque, en actions de grâces de sa prise de possession. Alors Véry monta au Jubé ou doxal pour annoncer ce qui venait de se faire ; puis on reconduisit de la Planche dans le même ordre au palais épiscopal (2). »

Le nouveau prélat voulut joindre à son nom le nom de sa mère, et il fit entrer dans ses armes les écussons des familles de Sève et de Rochechouart.

Il portait : *Ecartelé : aux 1 et 4, fascé d'or et de sable de six pièces, à la bordure componée d'or et de sable, qui est de 24 pièces* (qui est de Sève) ; — *aux 2 et 3, ondé enté de six pièces d'argent et de gueules* (qui est de Rochechouart).

Guy de Sève de Rochechouart arriva à Arras par la porte de Ronville, le 19 mars 1671. Il n'était attendu que le

(1) *Gallia christiana*, t. III, p. 353.

(2) Le P. Ignace. — Fanien, *Histoire du chapitre d'Arras*, p 406.

lendemain, mais il voulut se dérober aux honneurs de l'entrée solennelle qu'on lui préparait. « On n'eut pas plutôt avis de son approche, que toute la cavalerie de la garnison, commandée par le lieutenant du Roi, M. de Montplaisir, plusieurs carosses et quelques chanoines allèrent le complimenter à une demi-lieue de la ville, au-delà des faubourgs. C'était le soir et à la brune, de sorte qu'à peine vit-on le nouveau prélat.

« En arrivant à la Cité, MM. du Magistrat l'attendaient à la porte sur le pont-levis qui subsistait encore dans ce temps-là, et après avoir harangué leur seigneur spirituel et temporel, ils le conduisirent en son palais épiscopal au bruit du canon et aux acclamations du peuple. Le Magistrat de la ville vint le saluer à son tour et lui offrit les vins d'honneur : le lendemain, il reçut les hommages du Conseil d'Artois, du Chapitre précédé du corps des chapelains et des officiers de la garnison.

» Le 21, les chanoines allèrent le chercher à l'évêché et le menèrent, revêtu de ses habits pontificaux, en son église pour en prendre possession. Après la cérémonie, on le reconduisit dans ses appartements où le Chapitre le complimenta de nouveau au milieu d'une foule de personnes de toute condition. » (1).

On conçoit qu'après une vacance de plus de trente-cinq ans qu'avait à peine interrompue le court épiscopat d'Etienne Moreau, le clergé et les fidèles vissent avec bonheur le siège d'Arras occupé par un prélat jeune, actif, intelligent et qui pouvait fournir une longue carrière. Ces prévisions ne furent pas trompées.

Quel triste spectacle offrait à cette époque l'Église d'Arras et que de mauvais grain « l'homme ennemi y avait semé

(1) Le Père Ignace. — *Additions aux Mémoires du Diocèse*, t. I, p. 68, et *Supplém.*, t. I, p. 526.

pendant la nuit obscure d'une longue guerre ! » (1). Déjà en 1656, l'Assemblée générale du Clergé de France s'était émue de cette situation : elle en avait même placé le tableau sous les yeux du pape Alexandre VII : « La guerre qui dure depuis tant d'années a fixé dans cette partie de la Gaule-Belgique le siége de toutes les calamités. On n'a plus pour l'Eglise d'Arras aucune révérence ; on n'y rend aucun honneur aux choses sacrées ; l'autorité des Saintes lois n'y est point écoutée au milieu du son des trompettes et du bruit des armes. Notre esprit et nos yeux, ajoutaient les membres de l'illustre Assemblée, sont frappés d'horreur à la vue des chagrins du peuple de Jésus-Christ, des travaux du clergé et du péril des âmes. » (2).

Les malheurs des temps ne permirent pas au Souverain-Pontife de remédier alors à une situation qui ne fit que s'aggraver. Guy de Sève le constate avec douleur dans ses mandements. La plupart des églises étaient dans un délabrement absolu ; elles avaient servi de refuges pendant les guerres, « on y avait même bâti des greniers et des baraques, déposé des coffres et des meubles » qui encombraient le lieu saint. Nulle décence dans le culte extérieur : les autels étaient malpropres, les ornements déchirés, « les linges parfois si sales qu'ils faisaient horreur ; » ce qui était plus triste encore, c'est que beaucoup de prêtres déshonoraient la sainteté de leur état par une vie toute profane ; on en voyait prendre part aux jeux publics ou fréquenter les cabarets ; d'autres négligeaient les devoirs de leur ministère, laissant les enfants sans instruction et les malades sans secours spirituels, ne se prêtant qu'à regret à l'administration des sacrements. L'ignorance était si grande chez quelques-uns qu'ils se livraient à des pratiques superstitieuses, ou même, poussés

(1) Guy de Sève. — ***Règlements et Ordonnances de 1675***, p vij (Edit. de 1710).

(2) Le P. Ignace. — ***Dictionn. du Diocèse d'Arras***, t. III, p. 980.

par un intérêt sordide, se permettaient de biner tous les jours (1).

On se figure aisément quel pouvait être l'état religieux et moral d'un troupeau conduit par de tels pasteurs.

(1) *Recueil des Ordonnances, Mandements et censures de M. l'Evêque d'Arras*, 1710. — Arras, chez C. Duchamp, p. xxviij, xlviij, xliv, xlv, xxj, cx. Ce recueil se compose de deux parties, la première comprend les Ordonnances, elle est numérotée en chiffres romains ; la seconde renferme les Mandements et les censures, elle est numérotée en chiffres arabes.



II

L'Évêque et son Clergé.

Guy de Sève ne se découragea point ; convaincu que la réforme du clergé assurerait la réforme des fidèles, il tourna d'abord de ce côté tout l'effort de son zèle. Arras ne possédait encore aucun établissement destiné à réunir les jeunes clercs pour les instruire et les préparer aux Saints-Ordres. Le plus grand nombre suivait les cours de l'Université de Douai ; quelques-uns allaient à Noyon et à Amiens. Pendant son court épiscopat, Etienne Moreau avait vainement essayé de se conformer aux décrets du Concile de Trente et à ceux du Concile provincial de Cambrai en 1565 ; il n'avait pu fonder un séminaire diocésain. C'est à son successeur que devait appartenir l'honneur de mener à bonne fin cette grande entreprise.

Guy de Sève achète dans la rue Baudimont l'ancien hôtel d'Ivergny (1) ; un ordre du roi impose à l'abbaye de Saint-Eloi tous les frais d'appropriation du nouvel établissement. Avec quelle joie l'Evêque annonce cette fondation à ses diocésains ! « L'ouverture d'un séminaire, disait-il dans son mandement du 10 octobre 1676, est le moyen le plus propre pour établir les vertus chrétiennes et l'esprit ecclésiastique dans le clergé, pour y renouveler l'ancienne et sainte discipline, enfin pour connaître les vocations et écarter ceux qui veulent entrer dans l'Eglise par la fausse porte d'une injuste

(1) L'hôtel d'Ivergny était situé entre le couvent des Brigittines et le petit hospice des Cinq-Plaies : il aboutissait par derrière au jardin de l'Evêché et aux maisons canoniales.

cupidité. Jusqu'ici, ajoutait-il, nous n'avons pu satisfaire nos désirs, et nous nous sommes vus obligés de nous servir des Séminaires que le zèle des saints prélats qui confinent notre diocèse leur a fait ériger dans les leurs et que leur charité a bien voulu rendre communs à notre clergé ; mais enfin l'heure est venue, et Dieu a daigné donner à cet ouvrage sa bénédiction ! » (1)

Le Séminaire s'ouvrit en 1677, le jour de la Pentecôte. Quatre prêtres de la Mission, préalablement agréés par le Chapitre, furent chargés de la direction et de l'enseignement : deux frères convers les accompagnaient. Leur entretien était assuré par une rente annuelle de 2,500 livres. Déjà, en 1669, des lettres-patentes du roi avaient autorisé l'évêque Moreau à prélever cette somme « sur tous les corps ecclésiastiques et bénéficiers du diocèse, suivant la répartition qui en serait faite par ledit sieur Evêque et les députés de son clergé. » Cette répartition ne se fit qu'au synode de 1678, et le rôle en fut homologué au Parlement de Paris, le 21 février 1679.

De son côté, Guy de Sève attribuait au Séminaire les revenus de deux chapelles fondées au XIV[e] siècle par Jean de Dainville, frère de l'évêque de ce nom. Ces revenus consistaient dans le produit de 265 mesures de bois situées à Bucquoi et de quelques terres à Dainville. D'autres bienfaiteurs ajoutèrent des rentes ou des biens-fonds ; le Chapitre lui-même, d'accord avec l'Evêque, affecta une somme de 500 livres de rentes « au soulagement des pauvres ordinands qui servaient dans le Séminaire. » (8 juillet 1683.) Enfin, Guy de Sève fonda par testament dix bourses de cent livres chacune, destinées à dix élèves sans fortune, qui en jouiraient jusqu'à leur promotion au sacerdoce.

Les jeunes ecclésiastiques ne passaient que quinze mois au Séminaire, savoir : neuf mois pour se préparer au

(1) *Ordonnance touchant l'établissement d'un séminaire épiscopal. Recueil*, p. cij.

sous-diaconat, trois pour le diaconat et trois pour la prêtrise. La pension annuelle était de trois cents livres.

L'empressement du clergé répondit au zèle du pasteur ; le séminaire fut bientôt rempli, et en 1684, il fallut acheter de MM. du Chapitre une nouvelle maison en Cité. Guy de Sève eût voulu admettre au séminaire, au moins pendant une quinzaine de jours, les enfants de quatorze ans qui se présentaient à la tonsure ; on aurait pu « les examiner et les instruire sur les choses de leur état ; » mais l'exiguité du local rendait la mesure impossible pendant le cours de l'année scolaire, et il fallut « choisir pour cet effet le temps qui est destiné aux vacances dans les autres séminaires ; la charité des directeurs du nôtre, disait le prélat, ne leur permettant pas de prendre du repos, même dans le temps qui y est ordinairement destiné, lorsque leur travail peut être aussi utile à la gloire de Dieu que celui qu'ils prendront pour une chose si importante. » (1).

Dans la pensée de son fondateur, le séminaire n'était pas seulement une maison d'études et de préparation aux ordres, mais encore une maison de récollection et de retraite. Au Synode de 1678, il invitait les prêtres indignes de leur vocation « à réformer le dérèglement de leurs mœurs et de leur conduite par quelque retraite dans les séminaires. » (2). Le 29 août 1681, une nouvelle ordonnance synodale obligea « tout prêtre nommé à une cure de passer un mois au séminaire, pour se disposer à une chose aussi grave. » (3).

« Cet article ayant été fort agréablement reçu par les ecclésiastiques du diocèse, et par eux exécuté volontairement, » disent les *Mémoires du clergé de France,* Guy de Sève fit accueillir par le Synode de 1687 le statut suivant : « Rien

(1) *Recueil des ordonnances*, etc. — *Ordonn touchant ceux qui prétendent recevoir la tonsure*, p. xc.

(2) *Recueil des ordonnances synodales de 1678*, p. xvj

(3) *Recueil des ordonnances synodales de 1681*, p. xxxix.

n'étant plus capable de conserver dans nos ecclésiastiques l'esprit de leur état et la piété dont ils se sont remplis dans notre séminaire, que d'y venir faire de temps en temps quelque retraite pour s'y renouveler dans le même esprit, et ayant su que plusieurs s'y portent d'eux-mêmes et le font avec un très grand profit, nous ordonnons à tous Pasteurs et Prêtres qui partagent leur ministère, ou qui sont vicaires ou habitués dans les paroisses de notre diocèse, d'y venir faire de temps en temps une retraite de huit ou dix jours, dans le temps que nous jugerons le plus convenable. » (1)

Le clergé diocésain se soumit à cet ordre, et tel était le bon esprit qui l'animait, qu'en peu de mois plus de cent ecclésiastiques vinrent faire leur retraite au séminaire. La mesure déplut cependant à quelques prêtres à qui elle eût été le plus utile ; et ces derniers, « sous le nom collectif des doyennés de Pas, Croisilles, Hénin-Liétard, Gauchin-le-Gal et autres, » adressèrent au Conseil d'Artois une requête « tendant à ce qu'il fût interdit à l'Evêque de faire exécuter les statuts dudit Synode, jusqu'à ce que l'appel qu'ils en interjetaient eût été jugé. »

Le Conseil d'Artois, « ne considérant pas qu'il ne s'agissait nullement d'une affaire civile ou temporelle, mais uniquement de discipline ecclésiastique et spirituelle, » assigna le 11 mai 1688 l'Evêque à comparaître devant le Procureur général. Guy de Sève protesta de l'incompétence du Conseil en ces matières, et en appela au conseil du Roi, pendant que trois des opposants, les curés de Berneville, Ransart et Leauette, se pourvoyaient en la chancellerie du Parlement de Paris. L'issue de l'affaire n'était pas douteuse : le 20 septembre 1688, l'ordonnance du Conseil d'Artois fut cassée, et les statuts approuvés par le Roi, d'autant plus que dans un zèle désintéressé, l'Evêque « offrait de pourvoir à ce que les cures des pasteurs qu'il ferait venir en retraite dans son sé-

(1) *Recueil des ordonnances synodales de 1687*, p. lxj.

minaire fussent desservies sans frais pour eux pendant le temps qu'ils y demeureront par son ordre. » (1).

Une autre épreuve bien autrement pénible attendait le prélat ; il se vit obligé de fermer son séminaire, et d'envoyer les élèves suivre à Douai les cours du séminaire de Tournai. « Les temps marqués par la Providence n'étaient pas venus, » disait-il tristement dans un mandement du 30 septembre 1699. L'insuffisance des ressources paraît avoir été la seule cause de cette mesure : mais, heureusement, l'épreuve ne fut pas de longue durée : Guy de Sève triompha de toutes les difficultés ; les élèves revinrent dans l'asile que la sollicitude de leur évêque leur avait ouvert. L'œuvre prit même de nouveaux développements, et le 26 novembre 1713, l'évêque de Waterford, Richard Piers, qui remplissait dans le diocèse les fonctions d'évêque auxiliaire, consacra l'église du séminaire : elle fut dédiée au Très-Saint-Sacrement de l'autel (2). Les séminaristes durent encore à la générosité de Guy de Sève la maison de campagne d'Etrun. Le prélat y acheta un terrain, où il bâtit un corps de logis qui avait cent pieds de long, avec une chapelle domestique : lui-même préférait cette résidence à son château de Marœuil (3).

En 1722, il fit construire dans la rue Baudimont, à côté du séminaire, une maison où l'on enseignerait aux jeunes clercs les humanités et la philosophie (4). L'opinion pu-

(1) *Mémoires du clergé de France* (édit. de 1768), t. II, p. 899-903.

(2) P. Ignace. *Mémoires du diocèse d'Arras*, t. II, p. 105. — *Dictionn. du diocèse*, t. IV, p 611.

(3) P. Ignace *Mémoires du diocèse d'Arras*, t. VI, p. 812.

(4) Le P. Ignace. *Mém du diocèse*, t. II, p. 105, sur *le Séminaire d'Arras*, consulter dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1re série, t XXIV, p. 115, un travail de M. le chanoine Proyart, et 2e série, t. XVII, p. 220, un autre travail de M. le comte de Hauteclocque.

blique voulut y voir une concurrence faite au collège des Jésuites ; à cette époque, il est vrai, les relations étaient assez tendues entre l'Evêque et les Pères, et pouvaient justifier ces couplets satiriques :

Sur l'Etablissement d'un Nouveau Collège

(Air : *Alleluia*).

Guy, par un saint zèle excité,
Erige un collège en Cité,
A la barbe de Loyola.
Alleluia !

L'Ecole de Messieurs d'Arras
Ne sera plus qu'un nid à rats ;
Celle de Guy l'effacera.
Alleluia ! (1)

Telle n'était pas l'intention du fondateur : il venait de doter son diocèse d'un Petit Séminaire. Cette institution manquait à Arras : les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique suivaient, comme tous les autres écoliers, les cours du Collège des Jésuites. Un bon nombre d'entre eux qui avaient reçu à quatorze ou quinze ans la tonsure cléricale, portaient déjà la soutane. Il eut fallu une œuvre spéciale recueillant à certains jours ces aspirants du sanctuaire et les maintenant dans l'esprit de leur vocation ; le zèle de quelques bons prêtres lui donna naissance (2) ; le programme des « *Exercices qui se font à Arras pour élever les jeunes clercs et ceux qui aspirent à la tonsure ;* » existe encore ; il est impossible de mieux entendre une œuvre de jeunesse.

L'avenir pouvait paraître assuré par ces sages dispositions,

(1) *Le grand prédicant d'Arras à ses jeunes élèves*, 3e conférence. *Chant joyeux sur l'établissement d'un nouveau Collège*. Cette pièce curieuse appartient à la collection de *M. Barbier*.

(2) « Cinq ou six ecclésiastiques, chanoines et curés d'Arras, très

mais le présent réclamait de prompts remèdes. Guy de Sève s'efforça de répondre aux besoins de son Eglise par les règlements qu'il imposa au clergé. Pour donner à ses réformes une sanction durable, il voulut prendre l'avis de ses prêtres réunis en synodes. Ces assemblées que le malheur des temps et la vacance du siège avaient interrompues pendant de longues années se renouvelèrent fréquemment sous son épiscopat (1). Elles eurent lieu en 1678, 1681, 1684, 1686, 1687, 1692, 1695 et 1697, et donnèrent naissance à de nombreux statuts, véritables modèles de sollicitude pastorale, où l'on prévoit tout ce qui peut inspirer le respect du prêtre, éclairer son zèle et rendre son ministère utile et fructueux.

Dans ces Ordonnances, le costume ecclésiastique est rigoureusement prescrit à tous les prêtres dans les lieux de leur résidence, l'honneur du presbytère sauvegardé par l'âge canonique exigé de la servante ; des peines sévères sont portées à plusieurs reprises contre les clercs qui iraient boire dans les cabarets, les hôtelleries, les lieux qu'on appelle

unis entre eux, persuadés de la grandeur et de l'étendue de ce bien, s'en sont chargés sous la direction de MM. *Le Tellier* et *de la Croix*. »(*)

Le *Reglement des Exercices* comprend 11 pages manuscrites petit in-4°: cet intéressant document fait partie de la riche collection de notre confrère, *M. V. Barbier*. Nous ne saurions trop le remercier de l'extrême obligeance qu'il a mise à nous communiquer une centaine de pièces imprimées ou manuscrites concernant l'épiscopat de Guy de Sève.

(1) *Recueil d'ordonnances*, etc., et le P. Ignace. *Mém. du Dioc.*, t. I., p. 483 500.

(*) Germain *Le Tellier*, de Paris, docteur en Sorbonne, fut chanoine de l'église d'Arras et archidiacre d'Ostrevent. Anne-Jacques *de la Croix*, de Paris, docteur en Sorbonne, chanoine d'Arras, fut prévôt du Chapitre en 1693, vicaire-général de Guy de Sève, puis ayant quitté le diocèse d'Arras en 1720, il devint chanoine de Paris, archidiacre et grand vicaire de Paris. Il mourut le 8 Janvier 1738.

académies ou estaminets, « que rien ne distingue des cabarets si ce n'est la condition des personnes qui y sont et les boissons ou liqueurs plus chères que l'on y débite. » (*Rec.*, p. 23). Guy de Sève établit aussi un peu plus tard une taxe uniforme pour tous les services religieux dans les paroisses de campagne (1).

A côté de prescriptions d'une sagesse indiscutable, on en trouve quelques-unes qui paraîtraient singulières à notre époque. Citons par exemple le XVIIe statut du Synode de 1678 : « L'usage de prendre du tabac sans nécessité étant une espèce de débauche qui sent en quelque façon le soldat et qui est très indigne d'un prêtre, nous défendons expressément à tout prêtre d'en prendre, sous quelque prétexte et de quelque manière que ce soit, avant de célébrer la messe, sous peine de suspension, et en autre temps, sans une attestation du médecin qui marque que l'usage leur en est absolument nécessaire, auquel cas ils ne pourront le prendre que dans leur maison en particulier »(2). (*Recueil* ....., p. xvij). « L'usage de l'eau-de-vie, lit-on dans un mandement de 1698, n'étant pas moins mal-séant à un prêtre que celui de fumer du tabac, et ayant même pour l'âme et pour le corps des suites bien plus dangereuses et bien plus funestes lorsqu'on en abuse, Nous défendons à tous prêtres de notre diocèse de boire de l'eau-de-vie, même dans leurs maisons, sauf le cas d'une véritable nécessité qui ne peut être que fort rare et pour cause de maladie. » En cas d'infraction à

(1) 23 novembre 1689.

(2) Dans les Statuts qu'il publia en 1700, *Pierre de Langle*, évêque de Boulogne, ne parle pas d'une autre façon de cette « espèce de dérèglement qu'une mauvaise accoutumance a introduit depuis quelque temps parmi les ecclésiastiques comme parmi les laïques, » et il défend « très expressément à son clergé de prendre dans l'église, et surtout pendant les offices divins, du tabac en poudre. » (*Statuts du Diocèse de Boulogne*, 1700. Titre II, art. 5).

la règle, il y avait pour la première fois une amende d'un écu, de deux pour la récidive, une suspension d'un mois à la troisième fois (*Rec.* p. 97).

Pour entretenir dans son clergé les principes de la théologie et la science pratique du ministère, Guy de Sève avait institué des réunions dans chaque décanat quatre fois l'année, il les remplaça bientôt par des conférences ecclésiastiques. L'assistance à ces assemblées était obligatoire, et toute absence non justifiée était passible d'une amende qui était appliquée à de pauvres prêtres. (*Recueil*, p. LXXIJ.)



III

Le Pasteur et son troupeau.

Deux fondations importantes signalèrent le zèle du pasteur pour son troupeau : le couvent des Ursulines et la maison du Bon-Pasteur ou de la Providence ; ces deux établissements s'ouvrirent dans la rue Baudimont.

En 1676, Guy de Sève avait reçu une pétition signée par un grand nombre de pères de famille. « Nous sommes persuadés, disaient les suppliants, du grand avantage que recevrait la ville, si un couvent d'Ursulines pouvait être établi dans la Cité d'Arras, vu que leur seul emploi n'a pour but que d'instruire les jeunes filles de toutes qualités, même d'enseigner les pauvres pour l'amour de Dieu sans aucune rétribution. Depuis vingt à trente ans, la plupart des bourgeois ont été obligés d'envoyer leurs filles dans les couvents d'Ursulines ou autres, hors de la province, à grosses pensions, au moyen de quoi il est sorti d'Arras des sommes immenses. » (1) Le prélat fut heureux de prêter son concours à la réalisation de ce désir ; d'ailleurs les circonstances étaient favorables. Un legs important qui n'avait pu recevoir d'exécution depuis vingt ans fut, avec l'agrément des héritiers et l'autorisation de l'évêque, appliqué à cette fondation. Le Roi l'approuva par un décret en date du mois de mars 1677. Quatre Ursulines du couvent d'Abbeville vinrent ouvrir à

(2) Archives départementales. C. 392, 48. — Voir aussi M. l'abbé Parenty, *Histoire de sainte Angèle et des communautés d'Ursulines dans le nord de la France*, p 285, et M. l'abbé Proyart, *Mémoire sur l'enseignement dans la ville d'Arras*, op. cit., p. 109.

Arras un pensionnat et des classes qui furent bientôt remplies d'élèves.

La *Providence* ou le *Bon-Pasteur* fut une œuvre de charité qui grandit et se développa sous la bienveillante protection de l'Evêque. Elle avait pour but d'offrir un refuge à des filles pénitentes ou repenties. En 1697, quelques personnes pieuses achetèrent une maison où on installa une religieuse du Bon-Pasteur de Paris, la sœur Catherine Morel. Quelques âmes généreuses se joignirent à elle ; et Louis XIV approuva la petite communauté au mois de décembre 1705. Guy de Sève et plusieurs chanoines dotèrent cette institution. (1)

Il fallait que l'utilité de ces deux fondations fût bien indiscutable pour que leur établissement ne soulevât pas de difficultés. A cette époque on se plaignait beaucoup de l'extension que les communautés prenaient à Arras. Le Gouverneur, M. de Montpezat, crut même devoir demander au Ministre des instructions à ce sujet. Louvois lui répondit : « Vous me mandez qu'il seroit à propos d'expédier une dépêche du Roi pour ordonner aux magistrats d'Arras d'empêcher que les communautés n'agrandissent leurs maisons. Cette expédition n'est pas présentement nécessaire, puisque par une déclaration de Sa Majesté, il a été expressément défendu à toutes les communautés de faire de nouveaux établissements sans, au préalable, en avoir obtenu la permission de sa Majesté par des lettres patentes, et que si aucunes de celles qui sont à Arras veulent s'agrandir ou d'autres s'y établir, le Magistrat n'a qu'à leur demander en vertu de quoy ils prétendent le faire, et s'ils ne font pas voir la permission du Roi, il n'a qu'à empêcher l'exécution de leurs projets. » Le Magistrat n'y avait pas manqué en 1670 pour les Augustines et en 1682 pour les Dominicains d'Arras (2).

(1) Archives départementales, C. 392.

(2) M. Edm. Lecesne. *Histoire d'Arras*, t. II, p. 424.

C'est surtout dans les ordonnances synodales et les mandements de Guy de Sève qu'on trouve la preuve du zèle qui l'anime pour la sanctification des âmes confiées à ses soins.

L'instruction religieuse des enfants excite sa sollicitude : beaucoup de prêtres, à cette époque, négligeaient cette partie si importante de leur ministère. « Nous ne saurions assez faire connaître à ces indignes pasteurs, écrit-il, la juste indignation que nous fait concevoir contre eux la vue de tant d'âmes pour lesquelles Jésus-Christ a répandu son sang, qui périront peut-être misérablement par le défaut des instructions, auxquelles un petit nombre d'heures employées toutes les semaines pourrait suffire. » (*Recueil,* p. cxiv). Aussi les prêtres qui passeraient deux semaines entières sans faire le catéchisme seront cités devant l'Officialité qui leur imposera soit une amende, soit une suspense proportionnée à leur négligence. De plus, si l'état de la paroisse l'exige, l'Evêque y enverra, « à leurs dépens, des ecclésiastiques qui y demeureront le temps nécessaire pour instruire les fidèles et réparer l'inertie des pasteurs. » (Ibid., p. cxvj.) C'est encore pour suppléer à ce qui pouvait manquer à l'instruction de ses diocésains qu'il fait lire au prône, une fois le mois dans les villes, tous les quinze jours dans les campagnes, un abrégé de la doctrine chrétienne. (Ibid., p. lxij.)

« Les bergers et autres qui gardent les bestiaux » n'ont pas toujours la facilité d'assister au catéchisme, Guy de Sève veut que « les pasteurs prennent quelque heure commode, les dimanches et fêtes, ou dans la semaine, pour les instruire, se souvenant qu'ils ne sont pas moins chargés de leurs âmes que de celles de leurs autres paroissiens, et qu'ils en rendront compte un jour. » (Ibid. p. lxxiv.)

Mais il est bon que les curés aient une même méthode d'enseignement de la religion, afin que les enfants qui leur sont confiés « aient tous les mêmes sentiments et la même langue que l'Eglise leur mère, et qu'ils sucent tous le même lait. » Jusqu'à cette époque il y avait eu dans le diocèse d'Arras

deux catéchismes différents, celui de François Richardot, publié en 1567, à la prière de Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai, qui le répandit dans toute la province ecclésiastique, et celui qui fut composé au collège anglais de Douai, et porte le nom de catéchisme de Douai (1). Guy de Sève, voulant l'unité dans l'enseignement de la doctrine, fit paraître, en 1672, chez P. Jollet, un *Petit catéchisme dressé en faveur des plus jeunes enfants*, et le rendit obligatoire dans son diocèse (2). C'était un petit opuscule

(1) Le P. Ignace, *Mémoires*, t. VIII, p. 782.

(2) *Mandement du 15 novembre 1672*. — Voici quelques extraits qui feront connaître la méthode simple et logique de ce petit catéchisme, devenu presque introuvable aujourd'hui et que nous devons à l'obligeante communication de M. Laroche, Membre de l'Académie d'Arras.

INSTRUCTION PREMIÈRE

D. *Estes-vous chrétien ?*

R. Ouy, par la grâce de Dieu.

D. *Qui est celuy qu'on doit appeler chrétien ?*

R. C'est celuy, lequel ayant esté baptizé, croit en Jésus-Christ et fait profession d'obéir à son Eglise.

D. *Qu'est-ce que croire en Jésus-Christ ?*

R. C'est croire tout ce que N. S. J.-C. nous a enseigné, lorsqu'il vivait sur terre.

D. *Que faut-il faire pour obéir à l'Eglise ?*

R. Croire ce qu'elle nous enseigne et faire ce qu'elle nous commande.

D. *Est-il nécessaire de sçavoir la doctrine de N. S. et de l'Eglise ?*

R. Ouy, si nous voulons être sauvé.

D. *Où est-ce qu'on enseigne ordinairement cette doctrine chrétienne ?*

R. Aux catéchismes et aux prônes.

D. *On est donc obligé d'y assister ?*

R. Ouy, et particulièrement ceux qui n'ont pas d'autres moyens pour l'apprendre.

D. *Y a-t-il péché mortel de ne pas sçavoir ce qui est nécessaire à salut ?*

R Ouy, si on l'ignore par sa faute et plusieurs chrétiens seront damnés pour cette ignorance.

in-32 de 69 pages, comprenant en 18 instructions fort courtes le sommaire de toute la religion par demandes et par réponses, les prières du matin et du soir, et la manière de servir la messe.

Le prélat annonçait en même temps la publication prochaine d'un catéchisme plus étendu : mais « les occupations attachées à la conduite d'un grand diocèse, l'application continuelle qu'il avait à y arracher le mauvais grain que l'homme ennemi venait y semer de temps en temps, ne lui

INSTRUCTION TROISIÈME

D. *Après le signe de la croix, que doit sçavoir le chrétien ?*

R. Quatre choses principales et nécessaires.

D. *Qui sont-elles?*

R. Le *Credo*, le *Pater*, les commandemens de Dieu et les Sacremens.

D. *Pourquoi le Credo ?*

R. Pour luy enseigner ce qu'il doit croire par la Foy.

D. *Pourquoy le Pater ?*

R. Parce qu'il luy enseigne ce qu'il doit espérer par la vertu d'Espérance.

D. *Pourquoy les commandemens de Dieu ?*

R. Parce qu'ils luy enseignent ce qu'il doit faire pour croire en Dieu par la charité.

D. *Et enfin, pourquoy les Sacremens ?*

R. Parce que par iceux il reçoit et conserve la grâce de Dieu.

INSTRUCTION CINQUIÈME

D. *Qu'entendez-vous par Jésus-Christ ?*

R. J'entends N. S. qui est vray Dieu et vray homme tout ensemble.

D. *J.-C. a-t-il un père ?*

R. Ouy, selon la nature divine, il a Dieu le Père, de toute éternité.

D. *J.-C, a-t-il une mère ?*

R. Ouy, selon la nature humaine, il a la Sainte Vierge.

D. *Qui est sa mère en tant que Dieu ?*

R. J.-C. comme Dieu, a un père sans mère, et comme homme, a une mère sans père.

laissa pas le temps de se donner à ce travail ; » et il fallut attendre pendant quarante-sept ans le catéchisme promis : encore était-ce l'œuvre du *sieur de la Noë Mesnard*. prêtre, Directeur du Séminaire de Nantes. Guy de Sève le fit paraître sous le titre de *Catéchisme du Diocèse de Nantes à l'usage du Diocèse d'Arras*. On y trouve trois catéchismes distincts, le premier pour les petits enfants, le texte diffère de celui de 1672 ; le second pour les enfants de la première communion ; le troisième, destiné aux plus avancés et aux fidèles, renferme une foule d'explications et « des instructions pleines de piété et d'onction dont toute sorte de personnes, de quelque âge qu'elles puissent être, pourront profiter » (1).

Malgré ces éloges, le Catéchisme de Nantes fut accueilli avec défiance par le clergé. On était au plus fort des luttes du parti janséniste ; et le livre, tant recommandé par le prélat, avait malheureusement pour auteur un *appelant* qui mourut sans rétractation. On relevait les erreurs et les insinuations jansénistes de l'ouvrage ; et pour prémunir les fidèles contre tout danger, un théologien de Douai publia même une *Lettre à un chef de famille d'Arras au sujet du Catéchisme de Nantes qui s'enseigne dans le diocèse d'Arras* (2).

Guy de Sève se préoccupait aussi de répandre dans les campagnes l'instruction et les connaissances nécessaires à la vie. Des règlements arrêtés en synodes concernent les maîtres et les maîtresses et assurent l'ordre et la moralité des enfants dans les petites écoles de village. Il faut citer

(1) *Mandement du 27 mars 1719*. Ce catéchisme forme un gros volume in-12 de xx-612 pages plus la table. Il est imprimé à Nantes et se vend à Arras, chez Urbain-César Duchamp. — En 1766, Jean de Bonneguise donnera un nouveau catéchisme au diocèse d'Arras.

(2) *Bibliothèque de la ville de Douai*. — *Théologie*, 1632 et 2352, n° 15.

surtout ce troisième statut du Synode de 1678 qui montre la haute intelligence et le noble cœur de l'évêque d'Arras : « *La plus grande charité que l'on peut exercer envers les pauvres, étant de leur procurer les moyens de se faire instruire,* et la nécessité les empêchant souvent d'aller à l'école, Nous permettons dans les lieux où il y a des Pauvretés de prendre quelque rétribution pour le clerc, à proportion des pauvres qu'il enseignera, envers lesquels il n'aura pas moins de charité qu'envers les riches, quoique la rétribution ne soit pas égale » (1).

Enfin le Prélat s'élève avec une sainte indignation contre « la négligence très-criminelle de certains curés qui hazardaient le salut d'enfants de neuf et dix ans qu'ils ne font pas approcher du Sacrement de pénitence ; » il ordonne de faire confesser les enfants, lorsqu'ils commencent à avoir l'usage de la raison et qu'ils paraissent en état d'offenser Dieu, à sept ans environ; quant à la communion, qui demande une raison bien plus éclairée, elle ne peut avoir lieu que beaucoup plus tard (*Recueil,* p. xiv et xxxix).

Touché de la perte des âmes, il dénonce et condamne avec une fermeté apostolique les abus qu'il a trouvés dans son diocèse, la profanation trop fréquente des jours de fête et de dimanches (*Recueil* p. 1 et 4), les spectacles, les bals et autres divertissements dangereux (p. 34, 43, 48), le luxe immodeste des habits des femmes (p. 52), les réunions du soir, appelés *Fileries* où, au grand détriment de la morale, les hommes et les garçons se rencontrent avec les femmes et les filles jusqu'à une heure avancée de la nuit (p. 54), etc. — Quant aux violateurs de la loi pascale, les curés leur rappelleront au prône le devoir qui leur incombe, et après trois monitions successives de dimanche en dimanche, ils

(1) *Recueil des Ordonnances*, etc. — Synodes de 1675, 1678, 1686, p. xxj, xxvj, liij.

pourront proclamer publiquement leurs noms du haut de la chaire (p. xxxj).

Autant Guy de Sève se montre sévère pour les pécheurs scandaleux, autant il est tendre et paternel pour les malades et tous ceux qui souffrent. Il ordonne à ses prêtres de visiter tous les jours ceux dont la vie est en danger ou qui ont reçu les Sacrements » (p. xliv).

Les pauvres sont l'objet de ses plus tendres sollicitudes ; toute sa vie, il fit preuve d'un grand désintéressement et d'une admirable charité. En 1693, les besoins du peuple augmentent avec la guerre ; la famine commence à se faire sentir. Pour comble de malheur, un don gratuit de 150,000 livres que le clergé d'Artois a dû faire au Roi a bien diminué les ressources dont il eût pu disposer en faveur des pauvres (1). Guy de Sève s'alarme de cette situation ; il s'adresse aux confesseurs de son diocèse, « les exhorte, les conjure d'examiner exactement au tribunal de la pénitence tous les riches et tous ceux qui sont en état de faire l'aumône afin de les obliger à remplir le devoir de la charité (2) ». Ce mandement est du 15 mars ; quelques mois plus tard, le Parlement prescrivait d'urgence des mesures destinées à soulager la misère des pauvres ; Guy de Sève s'empresse d'exécuter cet arrêt, et dans un mandement qui est un modèle de sollicitude pastorale, il établit la taxe des riches, fait dresser le rôle des pauvres, indique le fonctionnement des assemblées de charité, prescrit la distribution des secours en nature, non en argent, « qu'un père méchant ménager pourrait employer à d'autres choses » (3). Autant qu'il sera possible ces secours seront le prix du travail ; et si les pauvres étaient forcés de vendre leurs terres ou leurs bestiaux, il faudrait faire en sorte que cette vente leur fût la plus fructueuse possible.

(1) P. Ignace. *Addit aux Mémoires*, t. I, p. 371.

(2) *Recueil des ordonnances et mandements*, p. 26.

(3) *Ibid.*, p. 29.

La charité de l'Evêque lui inspire ces belles paroles : « Nous n'avons point de qualité qui nous soit plus chère que celle de Père des pauvres ; nous travaillerons pour les soulager avec le même soin que nous ferions pour notre famille, puisque les pauvres sont celle qu'en nous faisant évêque, Dieu nous nous a donnée et que nous n'en avons point qui nous soit plus chère. » Les fidèles répondirent à ce pressant appel, et les aumônes libéralement répandues dans le diocèse servirent d'exemple aux diocèses voisins.

Mais le fléau, momentanément écarté, allait se faire sentir plus douloureusement encore. Les années 1708, 1709, 1710, 1711 et 1712 furent désastreuses pour toute la région. « Nous n'avions pas senti jusqu'à présent toutes les rigueurs de la guerre, disait Guy de Sève dans son mandement de 1712. Notre pays n'en était pas devenu le théâtre ; le paysan retrouvait à la fin de chaque campagne sa pauvre cabane en état encore de le loger, et nos maux, quoique grands, n'étaient pas montés à l'excès où nous les voyons. » En 1709 et 1710, la mortalité fut si grande dans l'Artois qu'il y mourut plus de 20,000 personnes ; le prix des grains était devenu excessif ; la razière de blé, mesure qui pèse de 135 à 140 livres de 14 onces, valut jusqu'à 30 livres de France. Le peuple se souleva plusieurs fois : les pauvres ramassaient une herbe appelée *trénasse* et la vendaient fort cher pour la subsistance de la cavalerie ; c'était leur seule ressource. A la campagne, la misère était encore plus effrayante. « On y a trouvé, disait le Mandement de 1710, des chrétiens comme nous, nos compatriotes et nos frères, nus, dans des maladies mortelles, manquant de secours et de pain, couchés sur la terre, exposés à toutes les injures de l'air, prêts à mourir en cet état faute d'assistance. Et dans une des plus grandes villes de notre diocèse, on a vu les pauvres malades, au milieu des ardeurs brûlantes d'une soif ardente, manquer de tisane pour l'apaiser. » Aussi, avec quelle énergie le bon Pasteur prêche-t-il *le devoir de l'aumône* ! « Il n'y a point à disputer

contre la parole même de Dieu. Il y a un précepte indispensable de l'aumône, et il faut renoncer à la religion et à la foi pour en douter. Mais quand est-ce que ce précepte oblige, si ce n'est quand la misère est extrême ? Et peut-on douter qu'elle ne le soit à présent ? Qui sont ceux que ce précepte oblige ? Tous ceux qui sont en état de la faire. Quelle en est la règle et la mesure ? Ce que chacun peut donner. Mais je ne suis obligé, dites-vous, de donner que mon superflu, et je n'en ai point. Eh quoi ! cette jupe si magnifique, cet habit si richement brodé, et qui ne sert qu'à contenter votre vanité, habillerait cinquante pauvres, et vous dites que vous n'avez pas de superflu ! Combien cette table en nourrirait-elle, si on en diminuait le luxe, et que sans blesser la bienséance, on la voulût réduire à la frugalité chrétienne ? Et cet argent qu'on perd au jeu, n'aurait-il pas été mieux employé à faire subsister les pauvres ? Combien en aurait-on nourri de ce qui s'est perdu en une seule séance ? Vous n'avez point, dites-vous, de superflu ; combien en trouveriez-vous, femmes du monde, dans toutes ces parures inutiles et immodestes, auxquelles vous renonceriez si vous pensiez tout de bon à vivre en chrétiennes (1) ? »

Dans ces tristes circonstances, Guy de Sève adoucit plusieurs fois en faveur de ses diocésains, les lois de la sainte quarantaine, si rigoureuses à cette époque ; il permit l'usage de la viande à un seul repas trois jours par semaine, les dimanches, mardis et jeudis, depuis le 1er dimanche de carême jusqu'au jour des Rameaux exclusivement (2).

On lui fit observer au Synode de 1695, que le nombre des fêtes chômées était plus considérable dans le diocèse d'Arras que dans les diocèses voisins, il publia une ordonnance qui supprimait ou modifiait plusieurs de ces fêtes. Ainsi, l'o-

(1) *Recueil des ordonnances et mandements*, p. 210.

(2) Carêmes de 1711 et de 1712 (P. Ignace, *Dict.*, t. IV, p. 625).

bligation d'entendre la messe est maintenue aux jours de Saint-Barnabé, de Saint-Luc, de Sainte-Catherine, de Saint-Eloy, de Saint-Nicolas, mais le travail est permis. Le jour des Morts ne sera fêté que jusqu'après la messe, et le jour de Saint-Marc jusqu'après la procession. La messe reste d'obligation en ces deux jours. Les fêtes de l'Invention de la Sainte-Croix, de Saint-Jacques-le-Majeur, de Saint-Barthélemy et de Saint-Mathieu, seront renvoyées au dimanche suivant, quand la fête ne tombera pas un dimanche ; dans le même cas, les fêtes de Sainte-Madeleine et de Saint-Laurent se feront le dimanche précédent (1). L'expérience n'ayant pas tardé à montrer que « l'obligation d'entendre la messe certains jours de fête où l'on a la liberté de travailler était difficile dans la pratique, » Guy de Sève révoqua, en 1697, sa précédente ordonnance, ne maintenant que ce qui concernait les jours des Morts et de Saint-Marc, et les fêtes renvoyées au dimanche (2). En 1754, la réforme devait être plus complète : Jean de Bonneguise, s'inspirant « de l'exemple donné par plusieurs prélats de la province ecclésiastique de Cambrai, », supprimait encore quatorze fêtes, ce qui excita longtemps les murmures du peuple (3).

Si Guy de Sève avait fait cette concession au malheur des temps, son zèle lui inspira un autre moyen de procurer

(1) *Recueil* déjà cité, p. 207.

(2) Ordonnance de Mgr d'Arras en son Synode du 9 octobre 1697, p 15. — Arras, chez la veuve d'Anselme Hudsebaut, 1697.

(3) *Mandement de J. de Bonneguise*. le 1er juillet 1754. — Voir aussi *Livres publiés à Arras*, 1853. — 2e partie, p. 61 — « Déjà, en 1565, le concile de Cambrai avait ordonné que les évêques de la province feraient dans leurs diocèses une attention particulière aux fêtes qu'il serait à propos de supprimer. Ce fut sans doute en conséquence de ce décret qu'on en retrancha plusieurs en 1588, dans le diocèse de Saint-Omer. » *Mémoires du Clergé de France*, t V, p. 1306 (édition de 1769).

la gloire de Dieu et d'attirer sur le diocèse les bénédictions célestes : ce fut l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Il avait consulté à ce sujet son clergé, et il avait été « très consolé de trouver dans tous ses prêtres la correspondance et le zèle qu'il souhaitait et devait attendre de leur piété » (1). Le 1er juillet 1701, l'Adoration perpétuelle fut solennellement ouverte à Saint-Géry d'Arras, la première de toutes les cures du diocèse. Le tableau dressé à cette occasion règle encore aujourd'hui, depuis près de deux cents ans, la série de ces saints exercices dans la plupart des paroisses qui faisaient alors partie du diocèse d'Arras (2).

(1) *Mandement du 26 juin 1701*. On le trouvera dans le petit volume intitulé : *L'Adoration perpétuelle du T.-S. Sacrement de l'autel*, établie dans le diocèse d'Arras avec une distribution des villes, bourgs et villages où se doit faire l'Adoration pendant le cours de l'année. — Arras, chez U. Duchamp. — Le P. Ignace écrivait en 1731 : « Cette dévotion se soutient depuis 30 ans avec la même ferveur que la première année de son établissement, soit à la ville, soit à la campagne. » (*Dictionn. du Diocèse*, t. I, p. 30).

(2) L'Adoration se faisait en *janvier* dans le doyenné de Pas ; en *février*, dans celui d'Hénin-Liétard ; en *mars*, dans celui de Bapaume ; en *avril*, dans celui de Valenciennes ; en *mai*, dans les deux doyennés d'Aubigny ; en *juin*, dans ceux de Béthune et de La Bassée ; en *juillet*, dans la ville et la banlieue d'Arras ; en *août*, à Douai et à Valenciennes ; en *septembre*, dans les villes de Béthune, Armentières, Bapaume, Lens, La Bassée, Bouchain et Marchiennes ; en *octobre*, dans le doyenné de Douai ; en *novembre*, dans ceux de Lens et Houdain ; en *décembre*, dans celui de Croisilles.

L'Adoration du Saint-Sacrement fut instituée en 1753, dans le diocèse de Boulogne. Mgr de Pressy réalisait ainsi le vœu exprimé en 1704 par son prédécesseur Pierre de Langle. Dans le diocèse de Saint-Omer, l'Adoration perpétuelle avait été établie dès 1680 par Tristan de la Baume.



IV

L'Évêque, le Chapitre et les Réguliers.

Sous l'épiscopat de Guy de Sève, et peut-être en présence du prélat, Jean Le Febvre, théologal et prévot du Chapitre d'Arras, prêchait un jour le panégyrique de St Philippe de Néri. Parmi les nombreux mérites du Bienheureux, l'orateur plaçait celui d'avoir toujours refusé l'épiscopat ; et, développant sa pensée dans un style rude et embarrassé, Le Febvre faisait le tableau de tout ce que les évêques ont à craindre et à souffrir, surtout « du côté des Chapitres avec qui les Ordinaires ont toujours quelque chose à démêler au sujet de certains droits dont il faut éclaircir les doutes, sans pourtant que la charité soit altérée, ni de part, ni d'autre, puisque c'est plutôt un différend de l'Episcopat et du Chapitre qui ne meurent jamais, que celui des personnes, c'est-à-dire de l'Evêque et des chanoines qui se renouvellent toujours par la mort ; et si ceux qui sont liés ensemble par le sang et par la nature, ont toujours quelques différends qui les séparent sur le partage des successions, doit-on trouver étrange de rencontrer quelquefois le semblable dans ceux que l'Eglise a liés ensemble sur le partage de ses fonctions ? » (1).

Le prévôt semble avoir bien oublié saint Philippe de Néri

(1) *Sermons sur différents sujets*, par M. Le Febvre, prévôt et théologal d'Arras, p. 680. Paris, chez Edme Couterot, 1687. — Voir sur ce prévôt l'étude publiée dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras*. 2e série, t. XXIII, p. 67.

pour tracer en chaire une page de l'histoire du Chapitre d'Arras. Et en effet, entre l'évêque et ses chanoines, les rapports furent dès l'abord assez difficiles. « Il n'y avait pas six semaines qu'il occupait son siège, dit le P. Ignace, quand le premier différend éclata ; et l'on vit dès lors que ce ne serait pas la dernière difficulté que l'on aurait avec lui. » Les causes de la plupart de ces démêlés paraîtraient bien futiles aujourd'hui : pour les comprendre il faut se reporter à une époque où les divers corps constitués attachaient une importance capitale à leurs moindres droits et aux plus petits privilèges. Ainsi, par exemple, le salaire des sonneurs de la cathédrale est à la charge de l'évêque ; Guy de Sève refuse de supporter ces frais ; les chanoines interdisent toute sonnerie ; au bout de deux jours, Guy de Sève dut s'exécuter (1670). Un cierge brûlait nuit et jour devant le Saint-Sacrement ; l'évêque, qui a la charge du luminaire, remplace le cierge par une lampe pendant la nuit ; le chapitre fait enlever la lampe ; nouveaux débats (1672). On décide « qu'on agira par les moyens de droit contre ce prélat qui ose ainsi troubler l'état et les usages de la cathédrale, et porter atteinte aux immunités, libertés, exemption et privilèges du Chapitre. » En 1672, à la requête de l'intendant des affaires de l'évêque, le procureur-général met les scellés sur les portes des greniers du Chapitre ; il applique même le sceau sur les coffres et armoires de la compagnie. Aussitôt protestations, procès et finalement arrêt du Conseil d'Artois donnant gain de cause au Chapitre. Dans un de ses mandements, en 1675, Guy de Sève appelle les chanoines ses *frères,* au lieu de les nommer ses *confrères*, suivant l'expression consacrée ; le Chapitre proteste contre ce manque d'égards. En 1683, l'évêque veut faire la visite de la cathédrale, le Chapitre s'y refuse et défend sous peine d'amende à tout prêtre de Notre-Dame d'assister le prélat dans cette circonstance. L'affaire est portée au Conseil d'Artois qui ordonne de surseoir à la visite.

De temps en temps les parties avaient recours à un arbitre qui les accommodait de son mieux ; c'était tantôt le P. Honoré de Camus, capucin, tantôt l'évêque de Saint-Omer, tantôt Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin, évêque de Tournai. En 1683, Guy de Sève et son Chapitre, voulant « terminer à l'amiable divers procès respectivement intentés par eux tant en demandant qu'en défendant, et conserver l'union et la correspondance entre ledit seigneur Evêque et lesdits sieurs du Chapitre, si nécessaires à la gloire de Dieu, au bien de leur église et à l'édification de tout le diocèse, » prièrent Gilbert de Praslin de régler leurs différends. Il s'agissait de la visite du Chapitre par l'Evêque, de l'amovibilité de la cure de St-Nicolas-en-l'Atre, du droit de patronat du Chapitre sur le couvent des Ursulines, du maintien des concours, de la répartition d'une somme de 500 liv. de bourses fondées au Séminaire (1).MM. les chanoines réclamaient encore le droit de pourvoir, pendant le temps de la vacance, les cures qui étaient à la nomination du Chapitre, la communication dans leur texte original des bulles des Souverains-Pontifes pour la publication des Jubilés et des lettres de cachet du roi pour *Te Deum*, prières et autres cérémonies publiques (2) ; enfin, on demandait que l'évêque à qui incombent les frais du luminaire de la cathédrale, « à raison de la Thrésorie unie à sa mense », s'engageât à y pourvoir exactement dans les conditions déterminées par le Chapitre. Au total : huit procès en cours, sans compter

(1) La collation de ces bourses devait appartenir pour deux cinquièmes à l'évêque, pour un cinquième au Chapitre et pour les deux autres cinquièmes aux « RR. Abbés et Chapitres Collégiaux du diocèse. »

(2) Une ordonnance du 7 février 1682 avait déjà donné satisfaction en ce point aux désirs du Chapitre : Guy de Sève ne se sera point conformé à la sentence du Conseil — P. Ignace. *Recueil*, t. VI, p 61, et *Add. aux Mém.*, t IV, p. 393

« ceux qui pouvaient se trouver encore pour toutes autres causes, en quelque tribunal qu'ils fussent pendants. »

La médiation de l'évêque de Tournay eut un heureux résultat, et, « finalement promirent les deux parties de n'émouvoir à l'avenir aucun procès sans s'être auparavant honnêtement averties, et si elles ne peuvent convenir entre elles pendant un mois après ledit avertissement. elles prieront un ami commun de profession ecclésiastique, de prendre connaissance de leurs différends pour prévenir, si faire se peut, par sa médiation, toutes sortes de contestations et de procès ; et afin que lesdits sieurs du Chapitre gardent et rendent l'honneur et le respect dû à la personne et au caractère de Mgr leur Evêque, et lui réciproquement leur témoigne l'estime et l'affection qu'il doit avoir pour une Compagnie si illustre et composée de tant de personnes de qualité, de savoir et de vertu, et qu'ainsi l'Eglise soit toujours édifiée de leur charité et parfaite correspondance, si est convenu que la présente transaction liera et obligera ledit S[r] Evêque et lesdits sieurs du Chapitre pendant la vie dudit Seigneur ou pendant la durée de son pontificat (1). »

Cette résolution prise si solennellement fut-elle longtemps observée ? A vrai dire, il y eut moins de débats entre l'Evêque et son Chapitre dans la seconde partie de son épiscopat, si l'on en excepte toutefois une querelle digne de la période précédente. La communauté de la Providence venait de s'établir en Cité ; le Chapitre prétendit exercer sur elle un droit de patronat. Guy de Sève, qui s'intéressait beaucoup à cette œuvre qu'il avait fondée, défend à la supérieure de reconnaître les prétentions du Chapitre. Celui-ci, indigné, interdit aux chanoines toute fonction dans la chapelle du Monastère et fait même cesser les prédications qu'Anne de la Croix, son prévôt, y donnait habituellement. L'affaire fut portée devant le Conseil d'Artois, mais elle traîna en

(1) Archives départementales, série G. Chapitre d'Arras.

longueur, et Guy de Sève mourut avant la fin des débats (1).

Tous ces procès et bien d'autres que nous verrons dans la suite présentent sous un jour fâcheux un évêque dont les intentions sont sans doute excellentes, mais dont le zèle est trop amer. C'est ainsi qu'on le jugeait à la Cour ; le Roi lui-même l'appelait *un prélat difficultueux* (2). Il paraît impossible d'admettre avec le prévôt Jean Le Febvre que tous ces débats pussent être soulevés « sans pourtant que la charité ne fût altérée, ni de part, ni d'autre » ; mais il faut reconnaître que Guy de Sève poursuivait avec la même ardeur devant toutes les juridictions la revendication des droits de son Eglise et de son Chapitre. Il ne mettait pas moins de zèle et de ténacité à défendre devant le Roi et ses Ministres les intérêts temporels de ses diocésains, chaque fois que les Etats d'Artois le nommèrent député à la Cour.

Sa sollicitude s'exerce sur les maisons religieuses du diocèse ; il est inflexible dans la réforme des abus. Un ministre des Trinitaires du couvent d'Arras, le P. Elie le Beau, ne lui paraît pas avoir suffisamment l'esprit de son état ; Guy de Sève demande et obtient son changement (1717) (3). Dans certaines communautés de femmes, la clô-

(1) D'Héricourt et Godin. *Les Rues d'Arras*, t. p. 179.

(2) *Lettre écrite aux PP Jésuites de Douai touchant leur funeste politique*, par N. Flamend. S. l. n. d. Citons encore ces couplets satiriques :

Guy, pour plaider est sans pareil :
Il a plaidé tout le Conseil,
Tout le Chapitre, et cœtera.
Alleluia.

Guy, comme il a vécu, mourra,
Et jusqu'à la fin plaidera,
Et s'il peut, encore par de là.
Alleluia.

(3) P. Ignace. *Mémoires*, t. v, p. 352.

ture n'est pas exactement observée ; la résidence n'est pas mieux gardée dans d'autres qui ne sont pas cloîtrées ; l'Evêque publie un mandement où, sous des peines sévères, il interdit aux religieuses toute sortie inutile (1) ; puis, au synode de 1697, il fait porter les prescriptions les plus rigoureuses sur la clôture. C'est par son ordre que « Madame Robert, dite la Perruche, abbesse du Vivier, fait édifier des balustrades par lesquelles, elle et sa communauté parleraient désormais aux hommes, sans qu'ils puissent entrer dans la maison » (2).

Avec la puissante abbaye de Saint-Vaast, les relations ne sont pas toujours faciles. En 1671, Guy de Sève défend à ces religieux de laisser prêcher dans leur église aucun prêtre séculier qui n'ait été approuvé de lui. Le grand Prieur ne veut même pas recevoir cette ordonnance ; il la renvoie à l'Evêque qui la lui retourne avec menace d'excommunication en cas de désobéissance. L'année suivante, Guy de Sève prescrit des prières publiques pour le Roi ; l'Abbaye fait ces prières, mais en même temps elle adresse à l'Evêque un acte notarié attestant qu'elle n'entend nullement se soumettre en cela à son mandement. On peut voir aux Archives du Pas-de-Calais une ordonnance imprimée prescrivant des prières de Quarante-heures qui porte cette mention manuscrite : « Ce billet fut envoyé par un laquais, et même affiché à la porte de l'église de l'Abbaye, le 19 janvier 1712, mais on n'y déféra point, et l'on ne commença les prières que le 21 au matin pour les finir le 23 au soir. On n'est pas accoutumé de suivre les jours marqués par M. d'Arras (3). ».

Un conflit bien autrement retentissant s'éleva au sujet de l'église de la Madeleine. Les moines qui avaient le droit de

(1) *Recueil d'ordonnances*, p. cxvij.

(2) *Faits notables d'Artois*, t I, vers la fin — Ce manuscrit, en quatre tomes in-folios, porte la signature de l'un des Galhaut : il a fait partie ds la riche bibliothèque de M. Maurice Colin.

(3) Archiv départ. *Invent. sommaire*, série H, p. 43. — Voir les numéros 57, 58, 61, 63, 65, etc.

nomination à la cure, soutenaient que l'église était exempte de l'ordinaire. Guy de Sève n'admettait pas ces prétentions; il annonça qu'il donnerait la confirmation à la Madeleine. Au jour indiqué, le prélat se présente et trouve les portes fermées. Le procédé était un peu violent, mais Guy de Sève fut plus énergique encore : il fait venir des ouvriers armés de marteaux et de barres de fer, et leur ordonne d'enfoncer la porte. Le gouverneur, M. de Montpezat, qui logeait à Saint-Vaast, accourt au bruit ; il engage le grand prieur à céder, et Guy de Sève entre enfin dans l'église. Néanmoins procès-verbal fut dressé, et l'affaire portée au Conseil du Roi. Le cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Vaast, se trouvait à Paris; il prit en mains la cause de ses religieux, et fit infliger un blâme au gouverneur. La sentence qui intervint en 1676 maintint l'abbaye dans ses droits d'exemption : l'évêque pouvait donner la confirmation dans l'église de la Madeleine, mais il devait en informer les religieux, en déclarant qu'il n'entendait préjudicier en rien à leurs droits (1).

Une querelle d'une autre nature s'éleva plus tard entre le prélat et le collège des Jésuites d'Arras. L'esprit austère de Guy de Sève avait en horreur tout ce qui sentait les fêtes et les plaisirs du monde. En 1695, à l'exemple de Bossuet, son ami, il avait fait paraître un mandement sévère contre la comédie, il publia ensuite les *Raisons qui condamnent la comédie et ceux qui s'y trouvent* (2). Il était impossible que le rigide censeur ne vît pas d'un mauvais œil les représen-

(1) M. Ed. Lecesne, *Histoire d'Arras*. t. II, p. 445, et M de Cardevacque, *L'abbaye de Saint-Vaast*, t II, p. 38. — *Factum du procès pendant au Conseil du Roi*, pr Mre Emm.-Théod. de la Tour-d'Auvergne, card. de Bouillon, abbé. et les Grand-Prieur et Religieux de Saint-Vaast, contre Mre Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras. — Mr de Bernage, rapporteur. — 34 p. in-4°.

(2) *Recueil de mandements*, etc., p. 34-43.

tations qui se donnaient dans les collèges. « Il y a sur ce point, dans le diocèse, écrivait-il en 1698, des excès si grands et si visibles que l'on est obligé de parler et d'en arrêter la licence. » Le prélat n'admet aucun des motifs que l'on invoque d'ordinaire en faveur de ces exercices ; il veut bien cependant tolérer les tragédies de collège, « pourvu qu'elles soient en latin et traitent un sujet saint et pieux ; mais on n'y joindra jamais de comédies, ni d'opéras avec des danses qui ne peuvent être qu'une semence de corruption pour une jeunesse capable dans cet âge tendre de toute sorte d'impressions. » (1)

Ce mandement était évidemment dirigé contre les PP. Jésuites, aussi fut-il accueilli avec faveur par les ennemis des RR. PP. L'archevêque de Reims, Le Tellier, écrivait à Rome à l'abbé Bossuet : « M. l'évêque d'Arras a fait depuis peu un mandement excellent à l'occasion d'une tragédie que les Jésuites ont fait représenter dans leur collège d'Arras, au commencement du mois passé. Je suis assuré que vous trouverez cette pièce parfaite en son genre. En voilà deux exemplaires » (2).

Recteurs et supérieurs de collèges se soumirent d'abord à l'ordre du prélat ; mais peu à peu l'ordonnance de 1698 tomba en désuétude ; Guy de Sève lui-même prenait patience, quand, le 15 mars 1720, il crut devoir publier de nouveau son premier mandement à l'occasion d'une « pièce de théâtre, qui est une vraie farce latine mêlée de français, avec des danses ridicules, des chansons profanes et bachiques, représentée dans un collège du diocèse, dans ce saint temps de carême, et à la veille du dimanche de la Passion. »

Le collège ainsi visé était encore une fois le collège des Jésuites d'Arras ; mais la note infligée à la pièce était d'une

(1) ***Mandement du 25 septembre 1698.*** — Recueil, p. 37.

(2) ***Œuvres de Bossuet.*** — Edition Vivès, 1865, t. xxx, p. 48

exagération évidente : la réplique ne se fit pas attendre. Il parut à Cologne, sous le nom des écoliers du collège, un *Appel au futur concile de l'ordonnance du RR.* GUY, *évêque d'Arras*. L'acte d'appel est rédigé par les écoliers de rhétorique, mais MM. les physiciens, les logiciens, les poètes, les écoliers de troisième, de quatrième et jusqu'aux simples élèves de cinquième, adhèrent par des actes spéciaux à l'appel de leurs condisciples. Le tout est contresigné par des notaires royaux plus ou moins authentiques, Mes Agoranome de la Savonnette, G. de la Bassinette, R. de la Barbette. « Nous avons regardé l'appel, disaient MM. les logiciens, comme la voie la plus sûre et la plus légitime, comme une voie que M. d'Arras ne peut désapprouver, pour peu qu'il veuille s'accorder avec lui-même. » A tort ou à raison, Guy de Sève passait alors pour en appeler de la Bulle *Unigenitus* au futur concile. En même temps, on jetait dans le public un *Acte d'acceptation du mandement de Mgr d'Arras, par les RR. PP. Jésuites du collège de cette ville* (1). Les deux libelles anonymes étaient écrits avec une ironie mordante, qui indisposa vivement Guy de Sève contre les Jésuites soupçonnés d'en être les auteurs.

L'ordonnance épiscopale fut exécutée cette fois dans toute sa rigueur, mais à la mort du prélat, les exercices dramatiques recommencèrent chez les Pères Jésuites à la grande satisfaction des familles et du public d'Arras (1).

(3) ***Recueil des actes d'appel interjetés au futur Concile du mandement du révérendissime Guy, évêque d'Arras***. — Cologne, 1720, chez L. Wibergh, à l'enseigne du Bon Pasteur, 12 p. in-4° (petit texte).

Acte d'acceptation du mandement de Mgr d'Arras, par les RR. PP. Jésuites du collège de cette ville. — S. l. n. d. — 15 p. in-18. — On trouve cette pièce dans les ***Recueils du P. Ignace***, t. I, p. 427, et dans un travail de M. le comte de Hautecloque, ***Mém. de l'Acad. d'Arras***, 2e série, t. XVII, p. 88.

(1) Voir ***Livres publiés à Arras***, par d'Héricourt et Caron. — 3e partie, p. 31 et 34 ; 2e partie, p. 46.

Guy de Sève savait pourtant se montrer plein de condescendance et de bonté envers les religieux ou les communautés qui imploraient son appui. Un Récollet, Atrébate de naissance, le P. Chrysologue Hurtrel, après une vie assez agitée, s'était fait chasser des maisons de son ordre. Il se recommanda à l'évêque d'Arras qui écrivit en sa faveur à son supérieur une lettre fort paternelle. « Le P. Chrysologue a été un peu trop vif, mais je crois que c'est son caractère ; et certainement il a bien souffert et s'est trouvé dans des temps bien nébuleux dont j'ai été le témoin et qui peuvent beaucoup l'excuser..... De tout cela, il me paraît qu'il faut lui faire un pont d'or pour revenir ; que ses supérieurs le reçoivent avec charité ; qu'il leur marque à son retour son déplaisir de leur avoir déplu. Amnistie entière et oubli sur tout le passé. Je dis simplement ce que je pense. » (26 juillet 1719).

A la même époque, le Marquis d'Argenson écrivait à M. Chauvelin et à l'évêque d'Arras au sujet des Carmes déchaussés de cette ville. Ces religieux désiraient vivement l'établissement d'une nouvelle province de leur ordre qui réunit les Pères de même nation : jusqu'alors Français, Artésiens, Normands, confondus dans les couvents d'une même province, y vivaient assez difficilement tous ensemble. Ce désir si raisonnable fut mal interprété par la Cour qui crut y voir une tendance séparatiste en faveur de la Maison d'Autriche. Le P. Berthold du St-Esprit et son Prieur, le P. Placide de la Ste-Trinité furent particulièrement signalés comme ennemis de la France. Guy de Sève prit la défense des deux pères incriminés. « Je n'ai rien vu en eux, depuis quarante-huit ans que je gouverne ce diocèse, qui m'ait pu former la moindre idée de cet esprit autrichien qu'on leur reproche. Le supérieur de la maison d'Arras est un très bon religieux ; le P. Berthold m'a toujours paru de même. L'idée qu'on a eue dans ce couvent de se faire une nouvelle province n'a eu pour fondement que les mœurs qui conviendraient mieux entre gens de même

pays... Les Artésiens ne s'accommodent pas de la boisson de France, et surtout du cidre de Normandie, ni les Français de la boisson de ces païs-ici. En un mot, pour finir, mauvais politique et peu instruit des raisons d'Etat, je suis persuadé qu'ils trouvaient dans ce qu'ils souhaitaient le bien de leur maison. Ils auraient reçu avec respect et avec une parfaite soumission ce que la Cour voudrait ordonner à laquelle ils comptaient de s'adresser lorsqu'ils auraient eu sur cela le consentement de leur supérieur général. » La lettre, d'une écriture ferme et très lisible, portait ce post-scriptum : « Pardonnez, Monsieur. ma lenteur à un homme de 80 ans et un peu incommodé depuis quelques jours » (1).

Vingt-deux ans auparavant, Guy de Sève n'avait pas agi avec cette paternelle condescendance envers un autre religieux du même ordre. Le 21 juillet 1697, le R. P. Dominique Deransart, d'Arras, frère de Jacques-Onuphre, qui fut doyen de la Cathédrale, avait prêché devant le prélat sur le saint Scapulaire. « Certaines propositions déplurent à l'évêque qui voulut obliger l'orateur à se rétracter. Le religieux fit imprimer sa défense : « Il n'avait rien dit qui ne fût puisé aux meilleures sources ; ses auteurs sont des prédicateurs approuvés par leurs supérieurs, par des théologiens de leur ordre, par des docteurs de Sorbonne. On les trouve dans toutes les bibliothèques, même dans celle de Sa Grandeur qui les donne à Messieurs ses Missionnaires pour s'en servir. Les propositions condamnées ont été tirées mot à mot de ces auteurs : quel scandale le P. Claude Léon, de l'Oratoire, le P. de la Colombière, les Biroat et Texier ont-ils jamais causé par leurs prédications du Scapulaire ? » Guy de Sève ne fut pas convaincu, il attendit pendant quatre mois une rétractation qui ne pouvait pas venir, puis il frappa d'interdit le P. Deransart, censura sept propositions de son ser-

(1) Archives départem. *Inventaire sommaire*, série C, 390.

mon et leur opposa, dans un mandement du 13 décembre suivant dix-neuf maximes touchant la dévotion du Scapulaire. Le P. Carme fut relevé de son interdit quelques années plus tard, et soutint jusqu'à la mort, dit le P. Ignace, le ministère de la parole avec beaucoup de force et d'édification (1).

(1) *Remontrance du P. Deransart, carme, à Mgr d'Arras*. 20 p. in-4°. — *Recueil des Ordonnances et Mandements*, p 125 — Le P Ignace. *Mémoires*, t. 1, p. 649

V

L'Assemblée de 1682.

Le livre des « Maximes des Saints »

Louis XIV était arrivé à l'apogée de sa puissance; il avait soumis l'Europe, il crut pouvoir soumettre l'Eglise elle-même à sa domination. Dans ce but, il convoqua à l'Archevêché, au mois de mars 1681, tous les prélats qui se trouvaient alors à Paris. Le nombre en fut considérable, si l'on en croit l'épigramme de Racine

Sur l'Assemblée des Evêques convoqués à Paris par ordre du Roi.

Un ordre, hier venu de Saint-Germain,
Veut qu'on s'assemble. On s'assemble demain.
Notre Archevêque et cinquante-deux autres
Successeurs des Apôtres
S'y trouveront. Or, de savoir quel cas
S'y traitera, c'est encore un mystère.
C'est seulement chose très claire
Que nous avions cinquante-deux prélats
Qui ne résidaient pas.

En fait, quarante archevêques ou évêques seulement prirent part à la *Petite Assemblée*. Selon l'expression du chancelier Le Tellier, « cette réunion était la semence d'une autre plus nombreuse (1). » Elle examina les questions débattues entre le Pape et le Roi, et conclut en priant Sa

(1) Lettre à Le Camus, évêque de Grenoble, 10 mai 1681.

Majesté d'ordonner une Assemblée générale du clergé de France.

Ce vœu répondait aux ordres de Louis XIV qui fixa la réunion au mois d'octobre suivant. Chaque métropole devait envoyer à Paris deux évêques et deux députés du second ordre; celles de Cambrai et de Besançon, étant des conquêtes récentes et des pays d'obédience, ne pouvaient être représentées, mais le roi fit inviter les deux provinces à une assemblée « où il ne s'agissait, disait-on, que de matières purement spirituelles (1). »

Guy de Sève ne fit point partie de la députation ; les délégués de la province de Cambrai furent l'archevêque, Jacques de Bryas, dont la haute vertu forçait l'admiration de Saint-Simon et méritait les éloges de Pellisson (2) ; l'évêque de Tournai, Gilbert du Pressis-Praslin, qui joua un rôle actif dans l'assemblée, où il fut rapporteur de la Commission des *Quatre-Articles ;* Jacques de Franqueville, prévôt et chanoine de l'église de Cambrai, et Pierre Le Roi, frère du premier commis de Michel Le Tellier, à qui il devait les deux riches abbayes de Marœuil et de Saint-Eloy (3).

Les séances s'ouvrirent le 8 novembre 1681, par le célèbre discours de Bossuet, sur l'*Unité de l'Eglise*. Puis on traita la question de *la Régale*, que Louis XIV voulait étendre à toutes les églises de France. La volonté royale ne devait point rencontrer de résistance; et le 3 février 1682, « les archevêques, évêques, etc., représentant l'Eglise gallicane, de l'avis unanime de toutes les provinces, résolurent de mettre le droit de régale universelle hors de doute et de contestation (4). » L'archevêque de Cambrai

(1) Lettre du 16 juillet 1681.

(2) *Mémoires de St-Simon*, t. I, p. 176 (Edit. Hachette, in-12) — Pellisson, *Lettres historiques*, 15 avril 1677.

(3) *Gallia christiana*, t. III, p. 431 et 445.

(4) *Actes et procès-verbaux*, t. V, p. 453.

fit entendre une courageuse protestation au nom des églises de sa province ; « il dit qu'avant qu'on ne prît les avis sur le rapport de M. l'archevêque de Reims (1), il croyait devoir informer l'assemblée, — que sa province ne pouvait opiner en cette rencontre, sans préjudicier à l'exemption où elle prétend être de la régale ; — qu'il avait eu l'honneur d'en parler à S. M., qui lui avait permis d'en faire sa déclaration à l'assemblée ; — que comme il ne s'agit que de l'édit du Roi de l'année 1673, il ne serait pas juste que les églises de Cambrai et de Saint-Omer, qui n'étaient pas alors sous l'obéissance du Roi, y fussent comprises ; — que pour l'église d'Arras, elle était dans l'exemption certaine de ce droit, ce qu'elle prouve, tant par ses titres que par une possession immémoriale. Il priait l'assemblée de lui donner acte signé de ses secrétaires que la délibération ne pourra nuire, ni préjudicier aux droits, privilèges et exemptions des églises de Cambrai, d'Arras et de Saint-Omer. Acte est promis à l'archevêque de Cambrai. » Un mois plus tard, l'acte n'était pas encore délivré ; aussi « le 17 mars, M. l'archevêque de Cambrai revint sur sa demande, il dit « qu'il faisait état d'aller à Cambrai passer la quinzaine de Pâques et serait bien aise de pouvoir emporter avec lui l'acte que la Compagnie lui en a accordé pour faire voir à sa province et à son église qu'il n'avait rien oublié pour maintenir leurs intérêts et qu'il priait l'assemblée de lui en donner trois copies pour les trois églises. Ordre est donné au secrétaire de délivrer trois copies de cet acte (2). »

La question des *Quatre-Articles* appartient à l'histoire générale de l'Eglise de France ; il faut cependant faire remarquer que l'évêque de Tournai, chargé, comme rapporteur, de préparer la fameuse déclaration, y avait introduit

(1) Charles-Maurice Le Tellier, fils du chancelier, archevêque de Reims.

(2) ***Mémoires du clergé,*** t. XI, p. 2027.

au sujet de l'indéfectibilité du Saint-Siège des propositions contraires à la foi catholique. Bossuet, l'un des douze commissaires, attaqua le projet avec chaleur ; Gilbert de Choiseul ne pouvant faire prévaloir son sentiment, donna sa démission. Bossuet le remplaça et rédigea la *Déclaration du Clergé de France*.

L'Université de Douai fut seule à ne pas admettre les doctrines de l'Assemblée de 1682. Dès l'apparition des Quatre-Articles, elle se crut « obligée de représenter au Roi, avec tout le respect possible, la grande aversion de tous ses fidèles sujets, qui sont dans ces pays réunis à sa couronne, de la doctrine contenue dans la Déclaration du clergé de France, qui regarde la puissance ecclésiastique. Cette doctrine est inouïe dans ces pays ; on y a toujours tenu pour opinions erronées celles qui choquent la primauté absolue et l'infaillibilité du Souverain-Pontife. »

Quelques mois plus tard, vers la fin de 1682, l'Université de Douai renouvelle ses protestations ; l'intendant Le Pelletier, conformément à l'édit du 23 mars, veut y prescrire l'enseignement des Quatre-Articles. « Nous nous prosternons à vos pieds, Sire, disaient les Docteurs, et nous supplions Votre Majesté de nous excuser de soutenir et enseigner une doctrine contraire à celle qui a toujours été reçue dans ces pays et enseignée dans cette Université, qui est en péril d'être ruinée si on l'oblige d'entrer dans tous les sentiments de la dernière assemblée du clergé de France; d'autant que la plupart semblent mieux aimer d'abandonner nos écoles, voire même renoncer à toute promotion et dignité, que de se soumettre à des opinions répugnantes à leur conscience. L'expérience nous fait voir que depuis qu'on a enregistré l'édit de Votre Majesté, personne n'a pris aucun degré dans la Faculté de théologie, et que ceux qui étaient venus à ce dessein se sont retirés... Nous espérons, Sire, que V. M. ayant un favorable égard à toutes ces raisons, aura la bonté de nous dispenser d'enseigner et de sou-

tenir lesdites propositions, et qu'elle se contentera d'un silence respectueux (1). »

Il ne reste aucun document qui fasse connaître quelle fut, en cette circonstance, la conduite de l'évêque d'Arras ; un ancien manuscrit porte « qu'il soutint avec vigueur les intérêts du pape dans les affaires du clergé de France, au sujet de la Régale en 1682, jusqu'à s'attirer la disgrâce du Roi, qui lui défendit de sortir de son diocèse. » Le prévôt Le Febvre faisait allusion à cette attitude courageuse, lorsqu'il le louait « d'avoir su soutenir l'honneur de la tiare sans blesser celui de la couronne, » ajoutant qu'il avait mieux aimé être le martyr des intérêts de la religion que de n'en pas être le défenseur (2). »

L'archevêque de Cambrai, Jacques de Bryas, était mort en 1694 ; Fénelon lui avait succédé. Le nom de l'illustre écrivain rappelle le livre des *Maximes des Saints* et les discussions théologiques sur le quiétisme. Pendant tout le temps que dura cette lutte entre Bossuet et Fénelon, Guy de Sève garda le silence ; mais lorsqu'il eut appris la sentence portée par le Pape, il écrivit à son métropolitain qu'il ne doutait point de sa soumission pleine et entière au jugement du Saint-Siège.

Fénelon lui fit cette admirable réponse : « Permettez-moi, Monseigneur, de vous dire grossièrement que vous avez été trop réservé en gardant le silence. Qui est-ce qui me parlera, sinon vous, qui êtes l'ancien de notre province ? Il n'y a rien, Monseigneur, que vous ne me puissiez dire sans aucun ménagement..... Toute ma conduite est décidée : il ne me reste plus qu'à me soumettre, à me taire et à porter la croix dans le silence..... Mon Mandement est devenu, Dieu merci, mon unique affaire, et il est déjà fait. J'ai tâché de choisir

(1) Mss. pr. 15695. — Cité par M. Génin, dans ses *Recherches historiques sur l'assemblée de 1682*. 2e édit., p 428.

(2) Fanien — *Histoire du chapitre d'Arras*, p. 411.

les termes les plus courts, les plus simples et les plus absolus..... Il coûte sans doute de s'humilier ; mais la moindre résistance au Saint-Siège coûterait cent fois davantage à mon cœur..... » (1)

Touché de ces beaux sentiments, Guy de Sève s'empressa de répandre dans le public des copies de cette lettre : elle y excita une vive admiration qui s'accrut encore quand, le 9 avril suivant, on put lire le mandement de l'Archevêque.

Bossuet, à qui Guy de Sève avait envoyé la lettre de Fénelon, ne partagea point l'impression générale. « La lettre de M. de Cambrai à M. d'Arras est ici prise diversement, écrivait-il à son neveu ; la cabale l'exalte, et les gens désintéressés y trouvent beaucoup d'ambiguité et de faste » (2). Le mandement ne lui plait pas davantage ; il le déclare nettement à l'évêque d'Arras. Celui-ci croit devoir prévenir Fénelon des appréciations peu favorables de ses adversaires. « Monseigneur, lui écrit l'archevêque de Cambrai, je ressens, comme je le dois, le zèle avec lequel vous me faites part de ce que vous avez appris..... Ma soumission sera, moyennant la grâce de Dieu, aussi constante qu'elle est absolue et accompagnée de la plus sincère docilité pour le Saint-Siège » (3).

Afin de rendre plus solennelle la condamnation d'un livre où l'Eglise n'avait pourtant trouvé que « quelques propositions pouvant induire les fidèles dans des erreurs déjà condamnées », le Roi voulut que les assemblées métropolitaines du clergé fussent convoquées pour l'acceptation officielle du bref pontifical. Fénelon s'empressa d'obéir à cette prescription si humiliante pour lui : et il pria l'évêque de St-Omer

(1) *Œuvres de Fénelon* (Edit. in-4°. Paris, 1852), t IX, p 726 — *Œuvres de Bossuet* (Edit. Bar-le-Duc, 1860), t XI, p. 123.

(2) Lettre du 12 avril 1699. *Œuvres de Bossuet*, t. XI, p 138. — *Ibid.*, p. 142 Lettre du 19 avril.

(3) Lettre du 28 avril 1699. *Œuvres de Fénelon*, t X, p. 16.

de s'entendre avec ses collègues pour le choix du jour de la réunion. « Ma peine, ajoutait-il, sera de ne pouvoir vous loger commodément ici : mais vous aurez bien la bonté d'excuser un homme dont la maison a été brûlée » (1). Les évêques fixèrent l'assemblée au 24 mai : les quatre suffragants de l'archevêque de Cambrai étaient, à cette époque, Guy de Sève, évêque d'Arras, le doyen de la province, Caillebot de la Salle, qui avait succédé en 1689 à Choiseul-Praslin sur le siège de Tournai, et Louis-Alphonse de Valbelle, évêque de St-Omer, où il avait été transféré en 1684 du siège d'Alet. Le quatrième suffragant, l'évêque de Namur, n'appartenant pas à la domination française, n'avait pas été appelé à la réunion.

La première assemblée métropolitaine s'était tenue à Paris le 13 mai précédent ; les adversaires de Fénelon s'y trouvaient en majorité, si bien que dépassant les intentions du Souverain-Pontife, ils comprirent dans la condamnation du livre tous les écrits publiés pour sa défense. L'exemple partait de haut ; il était important qu'il fût suivi ; aussi trois jours après cette sentence qu'il avait provoquée, Bossuet écrivait à M. de Valbelle, insistant auprès de lui, au nom du Roi, pour que l'assemblée de Cambrai imitât celle de Paris (2).

Il n'en fallait pas davantage pour exciter l'évêque de St-Omer, « homme d'esprit, dit d'Aguesseau, mais chaud comme un Provençal qu'il était, et chicaneur comme un normand » (3). L'intervention de Bossuet explique donc ce qui allait se produire au palais archiépiscopal de Cambrai.

La première réunion fut remplie par une question de pré-

(1) Lettre du 3 mai 1699 — *Œuvres de Fénelon*, t. x, p. 22. — Le palais de Fénelon avait été détruit par un incendie, au mois de février 1697.

(2) Lettre du 16 mai 1699. — *Œuvres de Fénelon*, t. x, p. 29.

(3) *Œuvres du Chancelier d'Aguesseau*, t. XIII, p. 182.

séance : l'évêque de Tournai invoquait en sa faveur l'usage et les arrêts ; de son côté, l'évêque de St-Omer, prétendant continuer la série des anciens évêques de Thérouanne, réclamait le premier rang après l'archevêque. Guy de Sève ne dit rien ; mais le lendemain, pour ne pas préjuger la question, il s'abstint de paraître avec ses collègues à la messe du Métropolitain. Pour en finir, on convint de s'en tenir à ce qui s'était fait à l'assemblée de 1681, et chacun des prélats signa un acte de non-préjudice.

Dans la séance qui suivit, Fénelon lut aux évêques la lettre du Roi, le bref du Souverain-Pontife et son mandement du 9 avril : il ajouta qu'il était prêt à réitérer avec ses collègues l'acceptation du bref pontifical et à « condamner encore une fois très sincèrement et très absolument avec eux son livre, sans aucune restriction d'aucun sens du texte. » Cette déclaration si explicite ne pouvait plaire à M. de Valbelle ; il entre en scène, et prétend que le mandement dont il a été donné lecture n'exprime pas « un acquiescement intérieur. » Fénelon lui répond avec un calme et une modération « que ne peut assez louer M. de Tournai. » Guy de Sève se lève à son tour et « remercie très humblement Mgr l'Archevêque de la bonté qu'il a eue de vouloir bien expliquer de bouche ses sentiments d'une manière si nette, si précise et si cordiale. » On décide ensuite que « chaque évêque fera pour son diocèse un mandement, le plus simple qu'il pourra, où il insèrera le bref du Pape » (1).

La mission de l'assemblée était terminée ; celle de l'évêque de St-Omer ne l'était pas encore : « Valbelle, dit Saint-Simon (2), provençal, ardent à la fortune, n'eut pas honte, comptant plaire, d'ajouter douleur à la douleur. Il proposa dans l'as-

(1) *Mémoires du Clergé de France* (Edit. de 1771), t. I, p. 453-469.

(2) *Mémoires de Saint-Simon* (Hachette, édit. des Grands Écrivains de la France, t. VI, p. 157.

semblée qu'il n'y suffisait pas de condamner le livre des *Maximes des Saints*, si on n'y condamnait pas en même temps tous les ouvrages que M. de Cambrai avait faits pour le soutenir. L'archevêque répondit modestement qu'il adhérait de tout son cœur à la condamnation de son livre, et qu'il n'avait pas attendu, comme on le savait, cette assemblée pour donner des marques publiques de son entière soumission au jugement qui avait été rendu ; mais qu'il croyait aussi qu'il ne devait pas l'étendre à ce qui n'était point jugé ; que le pape était demeuré dans le silence sur tous les écrits faits pour soutenir le livre condamné ; qu'il croyait devoir se conformer entièrement au jugement du pape en condamnant comme lui le livre qu'il avait condamné et demeurant comme lui dans le silence sur tous les autres écrits à l'égard desquels il y était demeuré. Il n'y avait rien de si sage, de si modéré, ni de plus conforme à la raison, à la justice et à la vérité que cette réponse. Elle ne satisfit point M. de St-Omer, qui voulait se distinguer et faire parler de lui. Il prit feu et insista par de longs et violents raisonnements que M. de Cambrai écouta paisiblement sans rien dire. Quand le Provençal fut épuisé, M. de Cambrai dit qu'il n'avait rien à ajouter à la première réponse qu'il avait faite à la proposition de M. de St-Omer ; ainsi c'était aux deux autres prélats à décider, à l'avis desquels il déclarait par avance qu'il s'en rapporterait sans répliquer. MM. d'Arras et de Tournai se hâtèrent d'opiner pour l'avis de M. de Cambrai, et imposèrent avec indignation à M. de St-Omer, qui ne cessa de murmurer et de menacer entre ses dents. »

Saint Simon se trompe : quand on alla aux voix, Fénelon, comme président, dut conclure avec la majorité que le Roi serait supplié d'ordonner « que tous les ouvrages faits pour la défense du livre des *Maximes des Saints* seraient supprimés. » Après la séance, Guy de Sève protesta contre l'extension donnée au jugement. Cet acte de courageuse sympathie causa une vive satisfaction à Fénelon.

Bossuet, qui suivait de près cette affaire, en écrivit à Rome à son neveu ; il se réjouit que « MM. de Saint-Omer et de Tournai aient fait expliquer M. de Cambrai sur sa soumission plus qu'il n'avait fait encore, » mais il ne sait aucun gré à M. d'Arras « d'avoir voulu, en quelque sorte, éluder l'acceptation de la proposition de son collègue par des ménagements opposés aux sentiments de tout le reste des évêques (1). » Six jours plus tard, il revient sur ce sujet dans une nouvelle lettre : « On a été étonné de M. d'Arras qui, seul de tous les évêques de France, a témoigné ne pas approuver ce que disent tous les autres du royaume (2). » Quant à M. de Valbelle, il reçoit des éloges bien peu mérités, il faut le reconnaître. « On me mande, lui écrit Bossuet, que votre procès-verbal réussit très bien à Paris. Cette impression était nécessaire contre les bruits qu'avaient répandus les amis de M. de Cambrai, qui, en vous faisant emporté, vous donnaient un caractère tout opposé au vôtre et à celui que vous avez montré en particulier dans cette affaire (3). »

Restait à publier le mandement portant à la connaissance des fidèles la condamnation prononcée contre le livre de Fénelon. Avant la réunion de l'assemblée métropolitaine, Guy de Sève, qui partageait sur quelques points les idées de son archevêque, avait préparé un mandement où il s'étendait un peu sur la doctrine catholique de l'amour de Dieu. Le sujet était délicat et le terrain glissant. L'évêque d'Arras communiqua son travail à M. Tronson ; le vénérable Sulpicien, dans une lettre du 22 mai, proposa quelques corrections au projet primitif (4) ; mais après l'assemblée, Guy de Sève abandonna cette pensée, et, suivant

(1) Lettre du 1er juin 1699. — *Œuvres de Bossuet*, t. xi, p. 164.
(2) Lettre du 7 juin 1699, — *Œuvres de Bossuet*, t. xi, p. 166.
(3) Lettre du 14 juin 1699. – *Œuvres de Fénelon*, t. x, p. 35.
(4) *Œuvres de Fénelon*, t. x, p. 31 (note).

ce qui avait été convenu, il fit un mandement très court renfermant l'éloge de la soumission respectueuse de son métropolitain, et le texte latin avec la traduction de l'acte pontifical (1).

La conduite de l'évêque d'Arras dans cette circonstance fait grand honneur à l'indépendance et à la noblesse de son caractère.

(1) Mandement du 17 octobre 1700 — 10 p. in-4°, dont 8 pour le texte et la traduction du Bref d'Innocent XII.



VI

Guy de Sève et le Jansénisme

On a cherché à écarter de la mémoire de Guy de Sève l'accusation de jansénisme (1) ; sans doute l'évêque d'Arras ne fut pas l'un des chefs du parti ; il n'eut ni la triste célébrité des Evêques d'Alet, de Senez et de quelques autres, ni même la notoriété d'un prélat voisin, Pierre de Langle, évêque de Boulogne ; mais la rigueur excessive de ses principes de morale, le silence qu'il fit sur les actes pontificaux condamnant la secte, la faveur qu'il accorda aux dissidents, même sous le toit de son palais, prouvent manifestement qu'il inclina du côté des jansénistes : c'est la seule tache à signaler dans ce long épiscopat, si fructueux sous tant d'autres rapports.

En 1674, il publie une première *Lettre pastorale sur la Pénitence ;* son but est de combattre la morale relâchée et « ces ennemis domestiques, ennemis de la pénitence et de la Croix de J.-C. qui changent en poison ce qui devrait servir de remède. » Une seconde lettre plus étendue renferme des « Maximes générales et courtes dans lesquelles les confesseurs trouveront en substance ce qui est nécessaire pour éviter les deux écueils d'une sévérité trop austère et d'un injuste relâchement qui corrompent aujourd'hui la morale. » Une *Censure*

(1) M. le chanoine Proyart, *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2e série,, t. IV p. 187.

de quelques propositions touchant l'administration du Sacrement de Pénitence parut en 1675 (1).

Guy de Sève adressa ces actes épiscopaux à la plupart de ses collègues ; ils furent généralement reçus avec les plus grands éloges, et la troisième édition publiée en 1677, chez Pierre Jollet, à Arras, porte les adhésions de plus de trente prélats (2). L'Evêque de Lectoure fit même un mandement spécial pour communiquer à son clergé les lettres et la censure.

Une *troisième lettre pastorale* aux Pasteurs et Confesseurs du diocèse d'Arras parut en 1682, chez Anselme Hudsebaut: l'ouvrage comprend 300 pages in-12, et renferme un traité complet sur la matière (3).

En même temps qu'il donnait ses deux premières lettres, Guy de Sève, à l'instigation des Messieurs de Port-Royal, dénonçait au pape Innocent XI, de concert avec l'évêque de Saint-Pons, de nouvelles maximes de la morale relâchée (4). C'était l'expression consacrée dans le parti pour désigner les principes des Pères Jésuites.

(1) La première lettre pastorale est du 8 juin 1674 ; la seconde ne porte pas de date ; la censure est du 7 novembre 1675. Ces trois pièces réunies forment un volume d'environ 120 pages, publié chez P. Jollet, 1676.

(2) Ce sont l'Archevêque de Bourges, les Evêques d'Agde, d'Agen, Alet, Amiens, Angers, Angoulème, Avranches, Bayonne, Beauvais, Boulogne, Châlons-sur-Marne, Cominges, Condom, Conserans. Constance, Grenoble, Lectoure, Luçon, Meaux, Namur, Nevers, Oléron, Périgueux, La Rochelle, St-Pons, Sarlat, Séez, Tournai, Valence et Die, Verdun. (Le P. Ignace *Mémoires*, t. I, p. 651)

(3) Ces travaux de Guy de Sève firent longtemps autorité dans une certaine école théologique En 1778, un moine bénédictin de Saint-Blaise publia *la Doctrine des Cardinaux et des Evêques les plus illustres sur l'administration du Sacrement de Pénitence*. Dans ce volume de 500 pages in-4°, la traduction latine de cinq opuscules de l'évêque d'Arras occupe plus de 250 pages.

(4) Le P. Ignace, *Mémoires*, t. VI, p. 476.

L'un de ces derniers, le P. Belanger, prêcha dans l'église de la Compagnie deux sermons qui ne plurent pas à Guy de Sève. Il s'agissait de la Communion fréquente et de la Confession ; le prélat trouva dans ces discours « de très mauvaises propositions, d'une conséquence fort dangereuse. » Invité à se rétracter, le prédicateur refusa : l'évêque l'interdit, fit prêcher dans une paroisse de la ville le contraire de ce qu'avait enseigné le jésuite, et donna au diocèse des *Maximes touchant la Communion* que devaient suivre les Prédicateurs et les Confesseurs (1). Un grand nombre de ces maximes sont excellentes, mais bien que le prélat les dise empruntées à St François de Sales, on y rencontre souvent un rigorisme que ne professa jamais le saint évêque de Genève.

En face du jansénisme, le système de Guy de Sève semble avoir été de vouloir ignorer ou de dissimuler le mal que la secte pouvait faire dans son diocèse. Condamnant en 1697 une thèse de théologie d'un professeur de Douai, il se félicite d'avoir maintenu partout la paix et la tranquillité ; mais « il craint que la liberté indiscrète de taxer témérairement d'erreur et de nouveauté de fort gens de bien ne trouble un jour son troupeau ; en conséquence, dit-il, nous défendons de se servir témérairement contre aucun particulier de cette accusation vague et odieuse de jansénisme (2). »

Quelques années plus tard (1705), obligé de publier la constitution de Clément XI contre la théorie du *Silence respectueux* inventée par les sectaires, Guy de Sève ne manque pas de déclarer que « ce n'est pas une médiocre consolation pour lui de pouvoir assurer qu'il n'y a peut-être aucun diocèse qui soit plus exempt que le sien du jansénisme de droit et de fait. Depuis trente-quatre ans qu'il le

(1) ***Recueil d'Ordonnances, etc***, page 67. — Mandement du 5 août 1695.

(2) ***Ibid.***, etc , p 56

gouverne, il n'y a pas vu une douzaine de personnes que l'on puisse regarder comme suspectes de soutenir ou de favoriser l'hérésie de Jansénius. » Le prélat ajoutait ce vœu où il se peint tout entier : « Plût à Dieu que la morale corrompue n'y eût pas fait infiniment plus de ravages ! (1) »

Enfin, le 8 septembre 1713, paraît la fameuse bulle *Unigenitus* qui devait soulever tant d'orages. Clément XI y condamnait cent-une propositions extraites de l'*Explication du Nouveau Testament* par le P. Quesnel. Cent-dix évêques de France s'empressèrent d'adhérer à l'acte pontifical ; quelques-uns s'abstinrent d'en parler ; quatorze se déclarèrent opposants. Guy de Sève n'appartenait pas à ce groupe, mais comme il avait eu avec le P. Quesnel des relations fort intimes, il prit le parti de se taire, si bien que la bulle était publiée depuis dix mois, sans avoir été promulguée dans le diocèse d'Arras. On s'émut à la Cour de ce long silence, d'autant plus que la bulle reçue par le Parlement avait force de loi dans le royaume.

A cette époque, Guy de Sève fut amené à Paris par les affaires de la Province ; il sentait fort bien le faux de sa situation et évitait avec soin toute réunion où s'agitait la question du jansénisme ; il passa même à Versailles le temps que dura l'assemblée qui s'occupait à Paris de la constitution pontificale contre le livre du P. Quesnel. Cette manœuvre ne trompa personne, et « M. de Pomereul, gouverneur de Douai, lui reprocha d'avoir fait malicieusement cette absence. Mais *cecidit in Scillam volens evitare Charybdim*, le Roi, le sachant à Paris, le nomma pour examiner de nouveau cette affaire et en dire son avis avec M. de Montauban. »

Peu de temps après, Guy de Sève fut mandé à Marly où se trouvait la Cour. Le conseiller Mabille, qui accompagnait le prélat en qualité de député du Tiers-Etat, nous a laissé

(1) *Recueil d'ordonnances*, p. 112.

de cette entrevue un récit qu'on lira avec plaisir malgré la négligence du style.

« J'ai appris que M. l'Evêque a été mandé à Marly pour la Constitution, qu'il y a été incognito, qu'arrivant au château, il a caché sa croix et son nom. Le garde lui dit qu'on entrait point et lui demanda son nom ; il dit qu'il s'appelait l'abbé de Saint-Michel (1). Il alla à l'autre porte du salon, ce fut la même chose ; il alla à la troisième porte, ce fut encore de même. Enfin, il demanda à parler à M. Voisin ; on voulut savoir de la part de qui, il dit de la part de l'abbé de Saint-Michel. On vint lui dire de la part de M. Voisin, qu'il ne connaissait point cet abbé. On lui demanda encore son nom, il répondit qu'il était l'Evêque d'Arras. Le garde dit qu'il ne le connaissait point pour tel sans croix. A la fin le capitaine des gardes survint ; on fit entrer M. l'Evêque qui parla au Roi. On ne sait ce qui s'y est passé. Le capitaine voulait casser le garde pour ne l'avoir point averti des instances que faisait M. l'Evêque pour entrer, mais M. l'Evêque demanda grâce pour lui, disant qu'il en était cause pour avoir voulu paraître incognito. »

Le conseiller, à qui nous devons ces curieux détails, avait son franc-parler avec le prélat ; il entend dire que « M. de Saint-Omer a fait un mandement de la Constitution fort ambigu », il veut s'en éclaircir. « J'ai dit à M. l'Evêque que je ne croyais pas que M. de Saint-Omer eût fait un pareil mandement parce qu'il avait trop d'esprit pour cela. Il m'a répondu qu'il fallait suivre sa conscience. » Pour l'honneur de Guy de Sève, on doit penser qu'en faisant une opposition sourde aux enseignements du Souverain-Pontife, il croyait aussi suivre sa conscience. Mais la chose n'était pas toujours sans difficulté.

« M. l'Evêque, écrit Mabille à la date du 23 août, est

(1) Avant sa nomination à l'évêché d'Arras, Guy de Sève était abbé de Saint-Michel en Thiérache.

dans un étrange embarras entre son honneur et sa conscience. M. le Chancelier le presse de faire un mandement pour la Constitution : le prélat est du sentiment de M. l'archevêque de Paris ; s'il fait un pareil mandement que celui de l'archevêque ou approchant, le voilà déclaré janséniste ; s'il en fait un dans le sens de la Constitution, il trahit sa conscience ; cela l'embarrasse et il fera le malade (1). »

L'expédient était bon, mais ne pouvait durer longtemps ; aussi Guy de Sève s'empresse de quitter Paris et de rentrer dans son diocèse (31 août 1714), où il continue de faire le silence sur la bulle du Souverain-Pontife. L'année suivante, vers le mois de juin, l'intendant de Picardie fut chargé de demander au prélat quelles étaient ses intentions au sujet de la Constitution. Il répondit qu'il ne pouvait la publier ; ordre lui fut donné de se retirer à Douai pendant la tenue des Etats d'Artois. Pour les mêmes motifs. M. de Valbelle n'y parut pas non plus cette année-là. Ce fut l'abbé de Saint-Jean-au-Mont qui présida les membres du clergé (2).

Tous ces incidents n'empêchèrent pas Guy de Sève de faire paraître, en 1717, les *Maximes sur le Jansénisme et la Calomnie*. Il y parle de sa vieillesse : il est presque octogénaire, « son âge avancé ne lui laisse plus voir qu'un évêque en France plus ancien que lui, et ses fréquentes infirmités l'avertissent de se préparer à la mort (3). C'est pour cela qu'il tient à repousser l'accusation de Jansénisme, qu'une odieuse calomnie fait peser sur lui.

(1) Toutes ces citations sont empruntées au Journal de la Députation de Mabille : nous recourrons encore à cet intéressant manuscrit quand il s'agira, au chapitre VIII, de retracer le rôle politique de Guy de Sève.

(2) Le P. Ignace, *Mémoires*, t. I, p. 654, et t. II, p. 225

(3 *Maximes sur le jansénisme et la calomnie*. — Arras, 1717, chez Urb. Cés Duchamp, 30 p. in-12. — Voir aussi le P. Ignace, *Mémoires*, t. I, p. 652.

A cette époque, les chefs de la secte imaginèrent un nouvel expédient : c'était d'appeler de la condamnation du Pape à la décision du futur Concile. En attendant, on tiendrait pour nuls et la bulle et les actes que le Souverain-Pontife ferait pour la soutenir. Ce moyen inventé par les évêques de Senez, de Montpellier, de Mirepoix et par Pierre de Langle, évêque de Boulogne, eut un grand succès dans le parti. Le cardinal de Noailles et dix-huit évêques se déclarèrent *Appelants.* Guy de Sève passait pour appartenir à ce groupe ; les élèves du Collège d'Arras n'étaient donc que l'écho de la rumeur publique dans leur Appel irrévérentieux (1). D'ailleurs ce qu'ils disaient en prose, d'autres l'avaient chanté en vers, témoin ce couplet qui fit le tour du diocèse :

Si l'on vous demandait comment
  On doit traiter la Bulle,
Gardez-vous d'aller sottement
  Donner dans le scrupule ;
Réglez-vous sur mes actions,
  La faridondaine, la faridondon,
Et recevez-la comme Guy, *Biribi,*
  A la façon de Barbari, mon ami (2).

C'était au moins *sans façon* que Guy de Sève traitait la Bulle ; elle avait paru depuis six ans quand l'évêque d'Arras fit son premier mandement au sujet de la Constitution pontificale ; encore n'y parlait-il point du livre du P. Quesnel. Il se contenta d'extraire vingt-cinq propositions des cent-une condamnées par la bulle ; puis sans aucune mention du Pape, il proscrit ces vingt-cinq propositions, mais

(1) Voir plus haut, chapitre IV, p 245.

(2) *Le grand Prédicant à ses jeunes clercs d'Arras.* 8 pages in-18. s. l. n. d. — Dans le P. Ignace, *Recueils*, t. VII, p. 19

lève les censures portées contre ceux qui les soutiennent (1).

Cette conduite déplut à la Cour de Rome qui cessa de correspondre directement avec l'évêché d'Arras. Toutes les dispenses furent dès lors adressées à l'official de Cambrai qui les fulminait et les envoyait ensuite dans le diocèse. Cette situation dura sept ans ; ce n'est qu'en juin 1726 (2), dix-huit mois après la mort de Guy de Sève, que les relations avec Rome furent rétablies comme auparavant.

Dans un but de conciliation, les évêques de France avaient dressé un acte interprétatif de la bulle, connu sous le nom d'*Accommodement :* les termes assez équivoques de la rédaction permettaient à tous d'y souscrire. Le Cardinal de Rohan, abbé de St-Vaast, ouvre la liste des signataires, Guy de Sève y figure le sixième. Bien que sanctionné par le Régent, l'Accommodement ne fut pas approuvé par Clément XI (3).

Bien d'autres actes prouvaient la faveur que l'évêque d'Arras accordait au parti janséniste. Le P. Salembier, prieur-curé d'Hénin-Liétard, lit au prône le Bref pontifical *Pastoralis officii* contre les Appelants ; il est cité devant l'officialité, interdit de ses fonctions pour un an, et condamné à faire deux retraites dans son monastère, l'une au commencement, l'autre à la fin de l'année 1720 (4). Par contre, M. Waterloop, curé de Carvin-Epinoy, au diocèse de Tournay, ne lit ni la bulle du Pape, ni le mandement de son

(1) ***Mandement du 19 avril 1719***. La bulle ***Unigenitus*** ne fut réellement publiée dans le diocèse d'Arras que le 8 novembre 1728, sous l'épiscopat de Baglion de la Salle qui en prescrivit l'acceptation dans les deux mois par tout le clergé séculier et régulier (Le P. Ignace, ***Mémoires***, t. I, p. 662).

(2) Le P. Ignace, ***Mémoires***, t. I, p. 653

(3) Le P. Ignace, ***Ibid.***, t. VI, p 477

(4) Fanien, ***Histoire du Chapitre***, p 447.

évêque ; il est banni pour cette double désobéissance ; Guy de Sève l'accueille dans le diocèse d'Arras et lui donne un poste honorable (1). On alla jusqu'à prétendre que le P. Quesnel lui-même reçut plusieurs fois, dans son exil en Hollande, des sommes assez considérables de l'Evêché d'Arras (2).

Les Oratoriens dirigent la paroisse St-Jacques à Douai ; ces pères se sont malheureusement déclarés Appelants et par le fait même ont encouru l'excommunication. Ne devait-on pas cesser tout rapport *in sacris* avec ces prêtres insoumis ? Ce fut la pensée des Carmélites, et quand plus tard la procession du St-Sacrement de la paroisse St-Jacques se présenta comme d'habitude à leur chapelle, elle en trouva la porte fermée. Là-dessus grand émoi à l'Oratoire et au palais épiscopal, mandement de l'évêque en date du 28 septembre 1719, prescrivant deux saluts de réparation par semaine dans toutes les églises de la ville, « en attendant qu'il puisse se transporter lui-même à Douai pour faire cette réparation aussi solennellement que mérite un si grand scandale. Qui l'aurait pu croire que dans une ville catholique, des personnes consacrées à Dieu particulièrement par leur état, et qui font gloire de se regarder comme les Epouses de Jésus-Christ, lui eussent fermé la porte de leur église dans une procession publique dans laquelle elles lui avaient été ouvertes partout. *In propria venit et sui eum non receperunt* » (3). Une note ajoutée au Mandement nous apprend que les confesseurs des religieuses furent interdits : c'étaient

(1) Voir ***Divers écrits sur l'affaire de M. le Curé de Carvin-Epinoy.*** 1715. S. l, in-12 de 238 p. — ***Lettre de M. Waterloop au Vice-official de Tournai*** 1715, in-12 de 92 p.

(2) ***Réponse à la seconde lettre de M*** paroissien de St Jacques à Douai,*** 8 pages in-4. S. l. n. d.

(3) ***Mandement adressé aux fidèles de la ville de Douai*** — Arras, 1719. Urbain-César Duchamp, 2 pages in-4°.

deux Pères Carmes qui « avec les Jésuites (comment les Jésuites n'auraient-ils pas trempé dans cette affaire ?) avaient engagé les sœurs à faire cet éclat scandaleux et schismatique. » Les paroissiens de St Jacques ne furent pas convaincus par cet acte de vigueur ; ils continuèrent de déserter leur église et allèrent recevoir la communion pascale dans les autres paroisses de Douai. Guy de Sève en est informé, et le 9 avril 1720, il fulmine un nouveau mandement où il rappelle, sous les peines les plus sévères, l'obligation de faire ses pâques dans sa propre paroisse. La réponse ne se fit pas attendre ; bien qu'anonyme, elle était péremptoire (1).

En 1722, Guy de Sève, avons-nous dit, avait créé une sorte de petit séminaire : l'œuvre était excellente, mais elle tomba malheureusement en d'assez mauvaises mains. Le premier maître fut un prêtre du nom de Michaux, originaire de Lens, grand partisan des idées nouvelles. Le 14 juillet, il soutint publiquement une thèse contraire à la bulle *Unigenitus* ; et, ce qui est plus grave, l'exercice eut lieu avec l'agrément de l'Evêque et dans son propre palais. Les écrits de Michaux ne valaient pas mieux que sa thèse : on les dénonce au prélat qui en récompense l'auteur par un canonicat (2). On voit dans quel esprit les jeunes clercs devaient être élevés (3).

Jusqu'alors cependant les Jansénistes n'avaient trouvé

(1) *Mandement de Mgr l'Evêque d'Arras en date du 9 avril 1720.* — *Remontrance présentée à Mgr l'Evêque d'Arras par les paroissiens de S. Jacques de Douai.* 1720, s l., 4 p in-4°. — *Suite de la première difficulté proposée à Mgr l'Evêque d'Arras au nom et à la prière de ses plus fidèles diocesains et particulièrement des paroissiens de S. Jacques de Douai* 8 p in-4°. — *Réponse de M*** à la seconde lettre de M***, paroissien de S. Jacques à Douai.* 8 p. in-4°. — Etc., etc.

(2) Fanien, *Histoire du Chapitre*, p. 447.

(3) Aussi l'auteur de *Chant joyeux*, préoccupé de cette éducation

dans les quarante membres du Chapitre, qu'un bien petit nombre d'adhérents (1). Le plus intelligent, parmi ces derniers, était Charles Blondin, de Vaudricourt, au diocèse d'Amiens. Docteur de Sorbonne, il avait, avec plusieurs de ses confrères, interjeté appel de la Bulle *Unigenitus*, en 1717. Blondin passait pour un des savants les plus distingués de son temps ; Guy de Sève le vit plusieurs fois à Paris, et charmé de ses talents et de sa grande érudition, il lui porta lui-même les provisions d'un canonicat de sa cathédrale (2). Le plus actif et le plus influent du petit groupe

donnée dans un esprit janséniste, disait-il ironiquement :

Nous ne verrons plus, Dieu merci !
Que des jansénistes ici ;
Tout l'Artois se convertira..
Alleluia !

Les cures, les vicariats,
Chapelles et canonicats,
C'est pour nous seuls qu'il en pleuvra.
Alleluia.

(1) « Il est faux que tous les chanoines soient dans les sentiments de leur évêque. Messieurs Damiens, Joly, Cuperly, Arnould, de Serre, Brongniard, de la Viéville, Hattevielle, Danvin, Boussemare, de Soignis, Marcel, Guilmain, Desmarest, Hébert, du Four, Mathon, Deslions, Galiarbois, de Lillers, etc , qui sont certainement la plus noble et la plus saine partie de cet auguste Chapitre, sont très orthodoxes.

» Pour ce qui est de Messieurs Le Tellier, Fourmault, Maucuit, Cretelot, Blondin, du Fresne, du Fétel, Le Clercq, Lottin, etc , je suis d'autant moins surpris qu'ils se déclarent pour M. d'Arras, que ce sont gens pour la plupart qu'il a tirés de l'obscurité et de la poussière, pour les élever à la dignité de chanoines. » (***Réponse de M. X à la seconde lettre de M X., paroissien de S. Jacques, à Douai***, p. 7.)

(2) Blondin soutint les erreurs de Jansénius avec l'entêtement d'un sectaire. Exilé par le Roi en 1729, il revint mourir misérablement dans son pays natal en 1738.

était le propre neveu de l'évêque. C'est lui qui engageait son oncle dans le parti.

Le frère de Guy de Sève, premier président du Parlement de Metz, intendant des Trois-Evêchés et du Luxembourg, avait eu deux fils qui étaient entrés dans la cléricature. Claude-Nicolas, l'aîné, docteur de Sorbonne, abbé de S. Rémy, de Lunéville, et chanoine de la cathédrale d'Arras, mourut au séminaire de S. Sulpice, en mars 1709 (1). Le plus jeune, l'abbé Guy de Sève, né en 1671, était aussi docteur de Sorbonne et chanoine d'Arras ; le Chapitre l'avait accueilli avec une grande bienveillance, et le prévôt Jean Le Febvre, dans son compliment du 1er janvier 1693, remerciait le prélat « d'avoir honoré la Compagnie d'un neveu qui lui est cher et qui devait être à l'avenir le gage de l'union existant entre l'évêque et ses chanoines. »

Malheureusement le jeune docteur se signala par son opposition à la bulle *Unigenitus ;* peu après la mort de Louis XIV, dans une assemblée de Sorbonne, il soutint opiniâtrement que la Faculté n'avait jamais accepté la célèbre Constitution. On dut lui faire remarquer qu'il était à Arras quand le décret avait paru.

L'année suivante, l'abbé tenait bureau chez le cardinal de Noailles ; il y recevait toutes les demandes d'explications que les opposants adressaient au pape. Philippe d'Orléans manda au Palais-Royal le cardinal et son secrétaire; il ne put rien en obtenir (2).

Ces faits et l'attitude de Guy de Sève ne permettaient pas à l'opinion publique de se méprendre sur les sentiments du prélat. En 1721, dit le P. Ignace, il parut une estampe, qui avait pour titre : *La Tour de Babel.* L'épiscopat de l'Eglise de France y était partagé en trois classes. Dans la seconde : *Evêques qui n'ont reçu l'accommodement de 1720 qu'en*

(1) Le P. Ignace, *Mémoires*, t. I, p. 654.

(2) Fanien, *Histoire du Chapitre d'Arras*, p. 446.

partie et avec restriction, figurait Guy de Sève. Quant au neveu, alors coadjuteur, il occupe le troisième rang d'une autre série, sous ce titre : *Evêques nommés avant 1721, qui n'ont rien fait sur la Constitution* (1).

Ces avances au parti janséniste attirèrent à l'Evêque d'Arras bien des difficultés et des ennemis. Il les rencontra au sein même de son Chapitre.

Il avait nommé chanoine et grand pénitencier de Notre-Dame un ancien curé de Saint-Jean-en-Ronville, Jean Willez, de Sainte-Marguerite. Opposé à la bulle *Unigenitus* et mécontent de ce que son évêque n'agissait pas assez vivement contre elle, le nouveau chanoine adressa au prélat, le 8 octobre 1721, une lettre insolente que signèrent quatorze ecclésiastiques, parmi lesquels se trouvaient le fameux de Ligny, quelques membres du Chapitre de Saint-Amé de Douai et plusieurs curés de l'Artois, entr'autres Docqminy, curé de Saint-Etienne d'Arras.

Les quinze signataires craignant que leur protestation ne se perdît, l'envoyèrent au Chapitre de Tours avec prière de la faire enregistrer au greffe de l'officialité métropolitaine ; « il était bien juste, disaient-ils, que la plus respectable des Eglises gallicanes fût témoin, plutôt qu'une autre du premier acte public de religion donné par un grand diocèse dans l'affaire la plus de conséquence qui ait paru depuis longtemps dans l'Eglise de Dieu. » Par l'organe de M. de Guitaud, son doyen, le Chapitre de Tours fit un médiocre accueil à la lettre des opposants.

De son côté, Guy de Sève se dispensa de répondre au factum qu'il avait reçu ; mais le Chapitre d'Arras ayant sommé Willez de déclarer s'il en était l'auteur, le chanoine dut l'avouer ; une décision capitulaire le suspendit de ses fonctions et lui interdit l'entrée du chœur en surplis. A ces

(1) Le P. Ignace, *Mémoires*, t. VII, p. 476.

peines l'Evêque ajouta la suspense *a divinis* et censura la lettre par un mandement (1).

Quant aux paroissiens de Saint-Etienne, ils furent peu satisfaits de l'attitude prise par leur curé, et l'on vit se reproduire ce qui s'était passé deux ans auparavant à Saint-Jacques de Douai : ils désertèrent leur église « pour ne pas recevoir la communion pascale des mains d'un hérétique notoire. » La situation du curé était assez critique ; elle se compliquait d'un procès devant le Conseil d'Artois pour infraction aux lois du royaume (2) ; Docqminy trouva prudent d'adresser à Guy de Sève une rétractation en forme. Le prélat voulut bien s'en contenter, comme le prouve un acte « fait à Etrun, dans la maison du Séminaire, le 20 janvier 1723 (3). »

(1 Fanien, ***Histoire du Chapitre d'Arras.*** p. 486. — Plus heureux que Blondin, son confrère et son ami, Willez reconnut ses erreurs et mourut en 1732 réconcilié avec l'Eglise. Sa pierre tombale se trouve dans l'église Saint-Nicolas-en-Cité.

(2) Dénonciation à MM. les Président, Conseillers, etc. du Conseil d'Artois d'un écrit intitulé : ***Protestation en forme de lettre de plusieurs ecclésiastiques d'Arras contre la Constitution*** Unigenitus ***et l'accommodement***. 1722.

(3, ***Remontrance présentée à Mgr l'Evêque d'Arras par les paroissiens de Saint-Etienne d'Arras au sujet de ce qui s'est passé dans cette paroisse pendant la quinzaine de Pasques.*** S. l. n. d., 8 p,in-4°.



VII

Guy de Sève et l'Université de Douai.

La Faculté de Théologie de Douai avait, seule en France, osé faire entendre des protestations contre les doctrines de l'assemblée de 1682. Cet acte de courage honora l'Université, mais ne sauvegarda pas longtemps dans son sein l'intégrité de la doctrine. Un prêtre, du nom de Gilbert, originaire d'Arras, était devenu prévôt de Saint-Amé et chancelier de l'Université ; c'était un protégé du P. Quesnel, il répandit autour de lui les principes du jansénisme (1). Des plaintes adressées au Roi obligèrent Guy de Sève à condamner l'enseignement de ce docteur, ce qu'il fit par un mandement du 13 août 1687 ; Gilbert lui-même dut quitter Douai ; mais déjà plusieurs professeurs s'étaient laissé séduire, et peu à peu l'erreur se glissa dans leurs leçons et dans leurs écrits (2).

(1) Jacques Gilbert, d'Arras, fut d'abord curé de Beaumetz et ensuite président du Collège du Roi. Il fut reçu docteur en théologie à Douai en 1684 ; la même année, il fut fait prévôt de Saint-Amé et devint ainsi chancelier de l'Université. Après avoir combattu les Quatre-Articles, il tomba dans les erreurs jansénistes et attaqua même l'Immaculée-Conception Exilé à Condom, et ensuite à Piétat, il y mourut en 1711 (*Biblioth. royale de Bruxelles*, manuscr n° 17.592).

(2) Le P. Ignace, *Dictionnaire du diocèse d'Arras*, t. IV, p. 949. — *Lettre de M. Gilbert, docteur et professeur en theologie de l'Université de Douai à Mgr l'Evêque d'Arras* au sujet de la censure du 13 d'août publiée dans les églises paroissiales de Douai le 17 du même mois 1687. La pièce est datée de Lille le 18 septembre 1687. 18 p. in-4· — *Relation sommaire de ce qui s'est passé dans l'affaire de quel-*

Il arriva même à ce sujet une aventure assez singulière. Un jeune docteur, nommé de Ligny, reçut avec prière de les examiner, quelques thèses de théologie. Ces pièces n'étaient point signées, mais les initiales de l'auteur A. A. aussi bien que ses doctrines firent croire à de Ligny qu'il se trouvait en rapport avec le grand Arnaud. Il communiqua les thèses à quelques confrères, et après un échange de lettres qui dura plus d'un an, les quatre ou cinq docteurs approuvèrent le travail de leur correspondant anonyme. En témoignage de sa reconnaissance, l'auteur offrit à de Ligny une chaire de théologie au Séminaire de Carcassonne ; celui-ci s'empresse de vendre tous ses meubles et de se rendre à son poste. Nos théologiens étaient tombés dans un piège ; non seulement il n'y avait pas de chaire vacante à Carcassonne, mais les thèses furent publiées, et comme elles étaient favorables aux cinq propositions proscrites par Innocent X, de Ligny et ses confrères trop crédules furent condamnés à un exil temporaire. Antoine Arnaud, instruit de l'abus qu'on avait fait de son nom, se plaignit amèrement à l'Evêque et publia plusieurs brochures sur cette affaire (1).

Guy de Sève ne pouvait être responsable d'une fourberie vulgaire ; mais il eût été à désirer qu'un zèle malentendu et trop peu impartial ne le fît point entrer en lutte avec plusieurs Jésuites-Wallons, attachés à l'Université de Douai.

ques théologiens de Douai. Paris, chez Muguet, 1792, 24 p. in-4°.— *Les illusions de l'écrit intitulé* : *Relation sommaire*, etc. S. l. n. d., 48 pages in-4°

(1) Le P. Ignace, *Mémoires*, t. VIII, p. 125 et 784. — *Supplém. aux Mém.*, p 73. — Arnaud publia à ce sujet : 1° Plainte de M. Arnaud, docteur de Sorbonne, à M l'évêque d'Arras contre des imposteurs qui écrivent sous son nom. 1691, 28 p in-4°. — 2° Lettres de l'imposteur qui, sous le nom de M. Arnaud, docteur de Sorbonne, a trompé pendant plus d'un an plusieurs théologiens de Douai. — 3° Vain triomphe des Jésuites, 1692.

Parmi « ces protecteurs du relâchement et ces défenseurs du mensonge (1), » c'est ainsi qu'il les nomme, il cite et condamne dans divers actes épiscopaux le *P. Jacops*, dont la doctrine sur le Sacrement de Pénitence est « dangereuse, fausse, téméraire, scandaleuse, » etc.; le *P. Gordon*, auteur d'un *Traité sur les restrictions mentales; le P. Taverne* (2), dont la théologie morale « renferme plusieurs propositions très mauvaises; » le *P. Gobat*, qui a lancé dans le public une autre théologie morale « remplie d'une doctrine affreuse et d'erreurs mille fois proscrites.» Le *P. Busembaum* lui-même ne trouve pas grâce devant Guy de Sève; mais les appréciations exagérées du prélat prouvent bien que l'esprit de parti l'aveugle ; il est du reste facile de s'en convaincre, en lisant les nombreuses réponses auxquelles ces censures ont donné lieu (3). L'une des meilleures

(1) *Recueil d'ordonnances*, etc., p. 162.

(2) « Le P. Taverne mourut en 1686 de la maladie contagieuse qui régnait en ce temps-là. Une personne qui en était frappée fit prier le Père de venir entendre sa confession. Le P. Taverne, naturellement fort appréhensif, reçut cette prière comme un arrêt de mort qu'on venait lui prononcer. Il ne douta pas qu'il ne dût contracter la maladie, s'il s'approchait du malade. Alors demeurant un moment pensif et recueilli en lui-même, comme pour offrir à Dieu le sacrifice qu'il allait faire, il ne répondit que ce mot : « J'irai. » Il y fut, il entendit la confession du malade, gagna le mal à l'instant même, et peu de jours après il mourut » (Seconde lettre d'un théologien au R. P. Barat, supérieur de l'Oratoire et curé de St-Jacques, à Douai, p. 7).

(3) A l'occasion de ces censures, il parut un grand nombre de brochures : nous croyons devoir consigner ici celles qu'on a bien voulu nous communiquer.

I. — 1° Censure de quelques propositions touchant l'administration du sacrement de pénitence. (Le P. Fr. Jacops n'est pas nommé). Arras, 7 novembre 1675. — V[r] *Recueil*, etc., p. 119.

2° Censure de Mgr l'évêque d'Arras, avec des remarques sur un

parut sous ce titre : *Liste des cardinaux, archevêques, évêques, docteurs, théologiens et jurisconsultes séculiers et réguliers, dont les propositions sont condamnées par Mgr d'Arras, dans sa censure du 5 mai 1703.* Cent cin-

écrit du P. Jacops, jésuite de Douai, touchant le refus et le délai de l'absolution, dans le sacrement de pénitence — Paris, chez A. Pralart, rue Saint-Jacques, 1683. — 1 volume in-18 de xxx-220 pages.

Guy de Sève trouva le moyen de faire renaître la querelle à l'occasion d'une thèse soutenue, le 15 mars 1700, par le P. Tréca, dominicain de Douai. Les jésuites, mis en demeure de donner leur avis, approuvèrent la thèse contre le sentiment du prélat. ***Inde iræ!***

3° Lettre des professeurs de théologie du collège de Douai, de la compagnie de Jésus, à Mgr l'évêque d'Arras, à l'occasion d'un écrit répandu dans la ville de Douai, sur le sujet de l'absolution des pécheurs de rechute. — Douai, chez Michel Mairesse, 1702. — 40 p. in-4°.

4° Lettre écrite aux RR. PP. jésuites de Douai, par M. Flamend, sur leur funeste politique. — In-18, s. l. n. d.

5° Dialogue entre Pasquin et Marforio touchant la lettre écrite aux RR. PP. Jésuites de Douai sur leur funeste politique. — Au Pont d'Avignon, chez François Gaillard, s. d., in-18.

6° Réponse à M.Flamend par N. Walon. S. l. n. d., 16 pages in-18.

7° Lettre de feu M. Arnaud écrite à M. de Pompone, secrétaire d'Etat, pour être lue au roi touchant la conduite de M. l'Evêque d'Arras — Ensemble Mémoire apologétique de M. l'Evêque d'Arras contre la lettre précédente avec quelques remarques sur ce Mémoire. S. l. n. d., 24 pages in-4°. — Le P. Ignace. ***Add. aux Mém.***, t. IV, p. 695.

II. — 1° Lettre des PP. Venant de la Ruyelle et Jacques Deschamps, théologiens de la Compagnie de Jésus, à Mgr l'évêque d'Arras au sujet d'un écrit répandu dans la ville de Douai sur la matière des Equivoques. — Douai. Vᵉ Bellère, 1702, 14 pages in-4°.

2° Lettre du P. Gordon, professeur de Théologie du Collège de Douai, S. J. à Mgr l'évêque d'Arras, au sujet d'un écrit répandu

quante auteurs, parmi lesquels plusieurs « saints canonisés, » viennent déposer en faveur du P. Taverne. Le contrecoup de ces discussions théologiques ne se fit pas attendre ; les Jésuites-Wallons des résidences de Douai, Armentières,

dans la ville de Douai sur la matière des Equivoques. — Douai, Ve Bellère, 1702, 44 p. in-4°.

3° Raisons pour lesquelles M. l'Evêque d'Arras doit trouver mauvais un libelle intitulé : Lettre d'un Ecclésiastique du diocèse d'Arras aux RR. PP. Jésuites pour servir de réponse à la lettre qu'ils ont adressée à Mgr l'Evêque d'Arras

4° Le Mercure de Hollande. N° de décembre, 1701, p. 679.

III — 1° *Synopsis Theologiæ practicæ, auctore P. Joanne Bapt. Taberna,* S J. — Duaci, 1698. 3 vol. in-12 (n° 2835 du catalogue de Théologie à la Biblioth. d'Arras).

2° Censure faite par Mgr l'Evêque d'Arras d'un livre intitulé : *Synopsis theologiæ practicæ*, le 5 mai 1703.— Vr *Recueil*, etc., p. 148.

3° Liste des Cardinaux, Archevêques, Evêques, Docteurs, Théologiens et Jurisconsultes, séculiers et réguliers dont les propositions sont condamnées par Mgr l'Evêque d'Arras dans sa censure du 5 de mai 1703. — 1703. s. l., 20 p in-4°.

Autre édition. Douai, Ve Bellère, 1703, 28 p. in-4° (plus complète).

4° *Collectanea quibus liberatur fides elenchi gallici recensentis auctores quorum doctrina ab Illustr. Episc. Atrebat. damnata est censura data die 5 maii* 1703. S. l. n. d , 92 pages in-4°

5° Censure par Mgr d'Arras du livre intitulé : *Synopsis*, etc , et notes sur cette censure. S. l. n d , 46 p in-4°.

6° Lettre d'un théologien au R P Barat, supérieur de l'Oratoire et curé de St-Jacques à Douai. S. l. n. d . 8 pages in-4°.

7° Seconde lettre d'un théologien au R. P. Barat. S. l. n. d , 32 p. in-4°.

8° Le Venin des écrits contre les œuvres du P. Platel et du P. Taverne, découvert à MM. les Docteurs de la Faculté de Théologie de Douai. S. l n. d., 38 p. in-4°. — Seconde exposition du Venin des écrits contre les œuvres du P Platel et du P. Taverne. S l. n d., 16 p. in-4°.— *P. Jacobi Platel, synopsis cursus theologici—Duaci,*

Béthune et Valenciennes n'eurent plus le droit de prêcher ni de confesser dans le diocèse, à l'exception d'un ou de deux pères par maison. Cet argument du plus fort était sans réplique.

L'affaire du P. Jacops eut un épilogue assez inattendu. Le jésuite frappé par l'évêque d'Arras en appela à Rome au tribunal de l'Inquisition : c'était son droit, et le prélat fut cité pour rendre raison de sa censure. Guy de Sève écrivit alors à plusieurs évêques de France pour les engager à demander au Pape, par une lettre commune, non seulement la condamnation du P. Jacops, mais aussi celle d'un grand nombre de propositions extraites d'autres auteurs. Nicole fut chargé de rédiger la lettre. Le Roi eut connaissance de cette intrigue, il en témoigna son mécontentement et donna ordre à M. de Pompone, secrétaire d'Etat, d'en faire des reproches à son oncle, M. Arnaud. Celui-ci répondit que Nicole n'avait agi qu'à la demande de M. d'Arras. Guy de Sève « se voyant mis en jeu sur une chose capable de lui attirer la disgrâce du Roi, nia ce qui lui était imputé et assura que c'était un tour des Jansénistes. » C'est alors qu'Arnaud écrivit à son neveu (15 octobre 1677) une lettre où il rétablissait les faits ; cette lettre ne parut qu'après la mort de son auteur. Guy de Sève y répondit par un Mé-

1661, in-fol. 1 vol. — Se trouve à la Biblioth. d'Arras, Théologie, n° 1821.

IV. — 1° *R. P. Georgii Gobati, S. J., Theologi, Opera moralia omnia Duaci. apud Josephum Derbaix*, 1701.

2° Censure faite par Mgr d'Arras d'un livre intitulé : *R. P. Georgii Gobati* . , etc.. le 17 août 1703. — Vr *Recueil*... p. 162.

3° Justification des Jésuites de Douay touchant ce qui est dit dans la préface et dans la conclusion de la censure que Mgr d'Arras a faite des œuvres du P. Gobat, par un ami de ces Pères à qui leur indolence sur ce sujet fait prendre la liberté de parler au public en leur nom. S. l. n. d , 14 pages.

moire apologétique qui ne fit comprendre à personne comment « un prélat aussi déclaré contre les équivoques et les restrictions mentales que l'est M. d'Arras, en avait si bien usé dans cette occasion » (1).

Le 16 août 1696, Delcourt, docteur et professeur royal de théologie en l'Université de Douai, soutint une thèse dont Guy de Sève ne voulut pas admettre toutes les conclusions. Le professeur se soumit, et son acte d'adhésion fut publié dans un mandement du 30 décembre 1697. Mais l'Evêque, à son tour, s'était un peu trop avancé ; il avait paru reprendre à son profit une proposition émise en 1661 par les Jésuites du Collège de Clermont à Paris et dénoncée par leurs adversaires à tous les évêques de France sous ce titre : *La nouvelle hérésie des Jésuites*.

La réplique était facile : tout le monde savait que le prélat aimait peu la Compagnie. « M. d'Arras, disait la lettre à M. de Pomponne, a l'imagination tellement frappée des Jésuites qu'il croit les voir et les entendre dès qu'il croit ou qu'il entend quelque chose qui lui déplait (p. 11). Par quel prodige cette fois l'Évêque et les Jésuites se donnent-ils la main pour soutenir une doctrine tout au moins téméraire ? M. d'Arras veut-il donc faire sa cour aux bons Pères ? Ainsi parlait l'auteur anonyme de la brochure : *Ancienne*

(1) Le catalogue des *Manuscrits des Archives nationales* édité en 1892 porte au n° 1378 : *Recueil de copies de lettres* :

a). Lettre latine composée par M. Nicole à la prière de MM. les évêques d'Arras et de St-Pons et addressée au Pape pour le supplier de censurer certaines propositions qu'ils avaient fait extraire des Casuistes sans nommer les autheurs, 1677.

b). Lettre de M. Nicole à M. l'archevêque de Paris pour se justifier touchant la lettre écrite au Pape au nom des évêques d'Arras et de St-Pons, et n'osant pas venir suivant l'ordre qu'il en avait reçu.

c). Lettre de M. Arnaud à M. de Pompone sur le même sujet.

d). Lettre de M. Nicole pour se justifier (1680).

hérésie des Jésuites renouvelée dans un mandement publié sous le nom de M. l'Evèque d'Arras du 30 décembre 1697, dénoncée à tous les Evèques de France (1).

Le coup était bien porté, et le P. Quesnel fut, dit-on, chargé de le parer. Il le fit sous ce titre : *Réfutation d'un libelle calomnieux intitulé : Ancienne hérésie des Jésuites, etc* (2). Le morceau saillant de cette longue discussion théologique est un portrait de l'Evêque d'Arras : « Tout le monde connaît la lumière, la piété, la sagesse de ce digne prélat. On sait avec quelle maturité, quelle circonspection, quelle lenteur il marche dans les affaires où il s'agit de prononcer sur les matières de la foi et sur la doctrine de l'Eglise. Il pèse tout lui-même au poids du sanctuaire. Il confère avec ce qu'il connaît de plus habiles théologiens, il consulte beaucoup Dieu par la prière, et son jugement demeure quelquefois si longtemps suspendu qu'on a peine à s'accoutumer à une conduite si mesurée quand on n'a pas autant de phlegme que lui. » Tel n'était pas l'avis d'un théologien de Louvain qui, écrivant à M. de Cerf en cette affaire, parlait de Guy de Sève comme « d'un prélat que tout son diocèse regarde comme un homme chagrin, fier, malfaisant et toujours prêt à entreprendre sur la juridiction d'autrui (3). »

En dépit des ordres formels du pape et du roi, l'évêque d'Arras n'avait point prescrit dans son diocèse la signature du Formulaire. Delcourt, alors prévôt de Saint-Pierre et chancelier de l'Université, et avec lui les députés de la Fa-

(1) La pièce est dédiée à Mgr l'Archevèque de Reims « dans la primatie duquel le mandement a été publié. » S. l, n. d., 8 p in-4°.

(2) S. l. n. d, 38 pages in-4°.

(3) ***Lettre à M. de Cerf, docteur et professeur royal en théologie de l'Université de Douai***, ou apologie de M. Delcourt, docteur et professeur royal en théologie dans la même Université, par un Théologien de Louvain. S. l n d, 25 p. in-4°.

culté, l'imposèrent à tout le corps universitaire. Quand, plus tard, on apprit que la bulle *Unigenitus* avait été publiée dans tous les Pays-Bas, à l'exception du diocèse d'Arras, la Faculté fit paraître, le 3 août 1714, un acte solennel par lequel elle déclarait « recevoir la Constitution apostolique purement et simplement, sans aucune distinction, explication et interprétation ; » elle ajoutait que « tous les fidèles sont obligés, en conscience et sous peine de commettre un péché très grief de schisme et d'hérésie, de s'unir dans cette même foi (1). »

Malgré ces actes publics de soumission et en dépit de la fidélité très réelle d'un grand nombre de ses membres, l'Université de Douai s'était laissé entamer par le Jansénisme. Fénelon, qui était bien placé pour en juger, l'avait constaté depuis longtemps. Dans un mémoire rédigé en 1702, l'archevêque de Cambrai disait tristement : « Douai est une Université fort affaiblie et fort gâtée... Elle est remplie des plus forts sujets du parti. Aussi, toute la jeunesse s'élève-t-elle dans ces sentiments sans garder la mesure. Le seul moyen de purifier l'Université et de la rétablir serait d'y placer des professeurs choisis de bonne main, qui eussent de la science et de la tête avec du zèle contre le Jansénisme. » En 1705, un rapport du même prélat, adressé au Souverain Pontife, est plus explicite : « Dans notre pays belge, si l'on excepte les réguliers, on trouverait à peine un théologien de quelque renom qui n'adhère au Jansénisme (2). » Enfin, en 1711, Fénelon parle au pape Clément XI des efforts tentés par les Calvinistes à Douai et

(1) Le P. Ignace, *Mémoires*, t. VIII, p 281. — *Dict. du diocèse*, t. IV, p. 949

(2) « In Belgio nostro vix occurrit vel unus alicujus nominis theologus, si Regulares excipias, qui janseniano dogmati non adhœreat »

aux environs, mais, ajoute-t-il, « la secte jansséniste est encore plus à redouter que le calvinisme lui-même (1). »

Nous sommes loin des assurances optimistes que Guy de Sève donnait à son diocèse, lorsqu'il écrivait en 1705 : « Il ne s'y trouve pas une douzaine de personnes qu'on puisse regarder comme suspectes de soutenir ou de favoriser l'hérésie de Jansenius (2). » L'évidence des faits ne suffit pas à le convaincre. Avec Fénelon, il se plaint « de l'état déplorable où se trouve l'Université de Douai, et particulièrement la Faculté de théologie qui est réduite à rien ; » mais la cause du mal lui échappe complètement.

A la suite d'observations qui furent portées jusqu'au Roi, Bossuet reçoit l'ordre d'étudier les réformes à opérer ; Guy de Sève s'empresse de lui écrire : « Il y a longtemps que je gémis sur les mauvais choix que l'on a faits pour remplir les chaires de théologie et sur les mauvais sujets que l'on a présentés pour cela au Roi ; » et pour plus de détails, il renvoie Bossuet au mémoire du recteur, Monnier de Richar din. Or, ce mémoire ne parle que de la faiblesse des professeurs, de l'irrégularité de leurs cours, du petit nombre des étudiants, de leur indiscipline et même de l'immoralité de plusieurs (3) ; mais pas un mot sur le mal si bien signalé par Fénelon ; l'évêque, comme le recteur, ne semble pas avoir entrevu le schisme et l'hérésie, minant sourdement l'œuvre séculaire des évêques d'Arras.

Le mal ne pouvait tarder à éclater, et il allait rencontrer l'impunité, presque la faveur auprès de Guy de Sève. En 1722, le chancelier Delcourt et trois membres du conseil de la faculté de théologie, condamnent un certain nombre de propositions jansénistes, extraites des cahiers ou relevées

(1) Destombes, ***Histoire de l'Eglise de Cambrai***, t III, p. 134 et suiv. — Lille, Desclée, 1891.

(2) ***Recueil des ordonnances***, etc., p. 112.

(3) ***Œuvres de Bossuet*** (Edit de Bar-le-Duc), t. XI, p. 318-320.

dans les cours de sept de leurs collègues. Les docteurs incriminés en appellent à l'évêque. Celui-ci, « dont la main avait toujours été redoutable aux quatre signataires de la sentence, fait trois mandements contre cette monstrueuse erreur (1) ; » il la déclare « nulle, téméraire, injurieuse, calomnieuse et fausse (2). »

Il est à regretter que dans l'ardeur de la lutte, Delcourt et ses confrères n'aient pas mieux mesuré leurs coups ; ils avaient attaqué les pères Massoulié et Contenson. Les Dominicains ne voulurent pas rester sous cette imputation. Le célèbre P. Billuart, ancien professeur du collège de Saint-Thomas, à Douai, se chargea de la défense de ses collègues : on publia en même temps une apologie du P. Massoulié (3).

La querelle n'était pas apaisée à la mort de Guy de Sève.

(1) *Héréticité de la censure publiée par les quatre docteurs qui composent la Faculté de théologie de Douay*, p. 4. — 1724, s l., 19 p. in-4°. — On y trouve, à la deuxième page, la liste de quinze écrits différents, publiés soit contre la censure, soit en faveur des auteurs censurés.

(2) *Mandement de Mgr l'évêque d'Arras, au sujet de la censure publiée à Douay* — 6 avril 1723. Arras, Duchamp, 24 p. in-4°. — *Second mandement de Mgr l'évêque d'Arras*, du 17 août 1723. — *Troisième mandement* publié à Douai, 1724, chez la vᵉ Mairesse.

(3) Le P. Ignace, *Mémoires*, t. v, p. 775, et t. vi, p 520.



VIII

Faits principaux de l'épiscopat de Guy de Sève.

La vie de l'évêque d'Arras s'écoula tout entière dans son diocèse (1). Ce n'était pas à lui qu'il eut fallu,

Comme aux prélats de cour, prêcher la résidence.

Il dut cependant faire plusieurs fois un assez long séjour à Paris pour remplir les fonctions de député à la Cour ; dix fois cette mission lui fut confiée par les Etats d'Artois (2). Pendant ce temps, Guy de Sève ne cessait de s'occuper de son Eglise d'Arras, comme le prouve ce début d'un Mandement sur le Catéchisme : « Bien que les affaires publiques, écrivait-il en 1673, nous aient éloigné longtemps de notre diocèse, notre charité nous y ramène tous les jours. Nous vous offrons également à Dieu dans nos saints sacrifices ; nous ne nous dispensons d'aucun des soins que notre

(1) « Gregem suum assiduâ præsentiâ fovit. » *Gallia Christiana*, t. III. p 353. — C'était une vertu rare à cette époque et qui méritait d'être signalée. Madame de Sévigné écrivait de M. de Tessé, le 9 mai 1689 : « Nous avons trouvé le bon évêque d'Avranches mort et enterré depuis huit jours, un saint évêque qui avait si peur de mourir hors de son diocèse que, pour éviter ce malheur, il n'en sortait pas du tout. Il y en a tant d'autres qu'il faudrait que la mort tirât bien juste pour les y attraper. »

(2) En 1671, 1672, 1680, 1687, 1691, 1693, 1697, 1706, 1709 et 1713. — La députation ne se rendait à Paris que dans les premiers mois de l'année suivante

absence permet que nous puissions prendre ; et quelque confiance que nous ayons en ceux à qui nous avons laissé un dépôt qui nous est aussi cher que celui de la conduite de notre diocèse, notre sollicitude pastorale et notre amour pour vous ne souffrent pas que nous nous déchargions sur eux de la vôtre » (1).

A la Cour, l'Evêque d'Arras savait conserver son indépendance, et en face du Roi lui-même, il usait d'une sage liberté de parole. Lorsqu'il vint à Paris en 1710 comme député des Etats d'Artois, il était brouillé avec le duc d'Elbeuf, gouverneur de la province, ce qui arrivait souvent, dit-on. Il alla demander directement au Ministre quel jour il plairait à Sa Majesté de donner audience aux députés. Le jour fixé, ils se rendirent chez le Roi où se trouva aussi le duc d'Elbeuf pour les présenter.

« Pendant qu'ils attendaient dans l'antichambre de Louis XIV, le gouverneur reprocha à l'évêque en termes assez vifs qu'il ne cherchait qu'à lui faire de la peine et à le traverser. Le prélat lui en demanda doucement la preuve. « En faut-il d'autre, dit le duc, que ce que vous allez faire tout-à-l'heure, en conséquence de ce que vous avez fait précédemment ? N'est-ce pas à moi que les députés doivent s'adresser, et non au Ministre, pour demander le jour et l'heure de l'audience ? Cependant vous avez été, sans me parler et à mon insu, trouver M. de Chamillart, et vous en avez reçu l'ordre de lui, tandis que vous ne devez l'apprendre que de moi, après que je l'ai eu du Ministre.

» Guy de Sève eut beau se justifier en alléguant qu'on n'avait jamais exigé cette formalité d'aucun député : « M. votre père même, Monsieur, nous a toujours laissés dans cet usage. » Mais le gouverneur, sans presque écouter le prélat, lui dit qu'il se plaindrait au Roi.

» Quelques courtisans entendirent ce démêlé, et en firent

(1) *Recueil des Ordonnances*, etc., p. cxj.

rapport à Louis XIV avant que ce prince admît les députés à l'audience. Quand la porte de la chambre du Roi fut ouverte, le duc d'Elbeuf y entra et présenta les députés avec les formalités ordinaires. L'évêque parla avec beaucoup de possession et de netteté. Le discours fini, Louis XIV dit au duc : « Je n'entends jamais parler l'évêque d'Arras qu'avec un nouveau discours. » Cet éloge fit taire le gouverneur » (1).

En 1713, Guy de Sève fut, pour la dixième fois, « *prié* de se charger du cahier de la province » (2). Il avait pour collègues dans cette mission « Messire de Mailly-Couronnel, seigneur de Vélu, et Maître Jean-André Mabille, avocat en Parlement et échevin de la ville d'Arras » (3). Ce dernier rédigea avec un soin minutieux le journal de la députation ; son intéressant manuscrit est plein de détails curieux sur les affaires de l'Artois, les mœurs et les usages de la Cour (4).

Arrivés à Paris le 21 février 1714, les députés ne virent le Roi que le 18 mars. « Nous allâmes à Versailles et nous eûmes audience du Roi avec les cérémonies accoutumées. M. le Marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies, et M. de Granges, maître de cérémonies, sont venus nous prendre en la Chambre des ambassadeurs ; ils nous ont ensuite conduits dans la Chambre du Roi à qui M. le Duc d'Elbeuf et M. Voisin nous ont présentés. La harangue de

(1) Le P. Ignace, *Dictionnaire du Diocèse*, t. IV, p. 682.

(2) Cette formule respectueuse déplut à M. le duc d'Elbeuf qui en fit un reproche aux Etats de 1714. On lui répondit que l'usage du clergé avait toujours été de *prier* les Evêques de se charger du Cahier de la Province sans les soumettre au scrutin (*Registre des assemblées des Etats d'Artois*, 1714).

(3) *Archives départem. Registre des Assemblées générales et à la main des Etats d'Artois*, 1713.

(4) Nous devons à l'obligeance de notre honorable collègue, M. A Paris, ancien sénateur, la communication de ce manuscrit qui comprend 268 feuilles in-folio d'une petite écriture.

M. l'évêque a été universellement applaudie ; il n'est point permis de parler avec plus d'éloquence et de force qu'il a fait. Le Roi y a répondu avec une onction de bienveillance pour notre province : il a répété plusieurs fois qu'il souhaitait de nous faire du bien pour nous faire comprendre que ce qu'il disait partait de l'abondance du cœur. M. l'évêque nous a assuré qu'il ne l'avait jamais entendu parler avec tant de tendresse et de compassion. Le Roi nous salua ensuite fort grâcieusement. Nous le vîmes retirer et fûmes reconduits dans la même chambre des Ambassadeurs par MM. les grand-maître et maître des cérémonies avec les honneurs accoutumés. Il y avait plusieurs cardinaux, prélats, maréchaux de France, cordons-bleus et autres personnes de distinction : MM. les Maréchaux de Villars, de Montesquieu et M. de Bernage y étaient » (1).

La députation en Cour n'est pas une sinécure, et les journées des trois Artésiens sont bien chargées. Si, le 25 juin, Mabille va voir jouer les eaux de Versailles, il a soin d'inscrire à son journal : « C'est le seul jour que, depuis ma députation, j'ai pris pour mon plaisir (2). » Et en effet, pour

(1) M. Voisin, ministre de la guerre, et chancelier en 1714 après le comte de Pontchartrain. — Le duc d'Elbeuf, pair de France, était gouverneur et lieutenant-général pour le roi des provinces de Picardie, Artois, Boulonnais et Hainaut. Pays conquis et reconquis. — M. de Bernage, chevalier de St-Maurice, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires, était intendant de justice, police et finances et des troupes en Picardie, Artois, etc. — Le Maréchal de Montesquieu, comte d'Artagnan, général des armées de S. M. était lieutenant-général de la province d'Artois, gouverneur particulier des Ville et Citadelle d'Arras.

(2) On faisait jouer les eaux à l'occasion de la visite du P. Général des Carmes-Déchaussés. Le bon Arrageois s'amusa beaucoup de la mésaventure de M. de Vélu « qui fut bien mouillé par la gueule d'un singe qui jette de l'eau pour attraper la compagnie. »

remplir le mandat confié par les Etats, il faut visiter à Paris le Chancelier, l'Intendant, le Contrôleur général des finances, le Gouverneur de la Province, subir les délais sans fin qu'ils apportent à l'expédition des affaires, puis se transporter à Versailles ou à Marly, à la suite de la Cour, pour tâcher de gagner les bonnes grâces de ceux qui approchent du Roi.

Malgré ses soixante-quatorze ans, Guy de Sève suffit à tout ; parfois cependant la nature reprend ses droits, et Mabille ne croit pas être indiscret en notant que tel jour « M. l'Evêque était indisposé, » tel autre « il s'était fait saigner et restait couché. » Ces jours fort heureusement sont rares ; et le vieil Evêque se retrouve tout entier quand il faut défendre les droits de ses commettants. M. le duc d'Elbeuf voulait obtenir un arrêt aux termes duquel « personne ne pouvait être député, soit dans le clergé, noblesse et tiers-état, sans lui en avoir demandé la permission ; Guy de Sève revendique énergiquement devant le duc, M. Voisin et M. de Bernage, les privilèges de la province et la liberté des suffrages. »

Les Etats, dans leur cahier, demandaient avec instance « la modération du don gratuit et de l'abonnement pour 1714 ; » il s'agissait d'une somme de 1,050,000 livres à lever sur la province (1). L'Evêque le réclame à son tour au nom de la misère publique. Comme on semblait mettre en doute l'exactitude de ses paroles, en faisant allusion aux beaux revenus de l'Evêché d'Arras, « M. l'Evêque dit que s'il trouvait un traitant qui voulut lui donner la moitié des revenus de son évêché, il lui en passerait bail dès le jour même, preuve que la province mérite une grande modération. » Après bien des démarches et des pourparlers, on obtint une remise de 300,000

(1) C'était la somme fixée pour la province d'Artois de 1710 à 1716 (*Journal de Mabille*). Le don gratuit était de 400,000 livres, la capitation et l'abonnement de 650,000 livres. (*Registre des Etats*, 1713).

livres qui fut notifiée aux Etats par lettres-patentes du 5 octobre.

Pendant la guerre de 1708, les cultivateurs de l'Artois avaient livré des blés aux troupes du Roi pour 95,000 livres ; cette somme n'était pas encore payée en 1714 ; « les députés représentent fort au long le dénument de ceux qui avaient fourni les blés, et la nécessité pressante de les payer. » On fit droit à ces justes réclamations.

Un édit de 1710 avait imposé les huiles et menaçait de ruiner le commerce d'Arras et de ses environs. Les Etats demandaient l'abolition de cet impôt qui du reste n'avait pas encore été payé en Artois ; la chose était difficile à obtenir : l'impôt, disait-on, était nécessaire pour l'équilibre du budget. Sans se décourager, Guy de Sève multiplie les démarches ; mal accueilli par M. Desmarets, le Contrôleur-général des finances : « Comment, s'écrie-t-il avec vivacité, on souffre bien en France les Suisses habillés à la suisse, qu'on nous souffre donc, nous aussi, dans la jouissance de nos privilèges ! » — « Monsieur, dit-il un autre jour au chancelier, M. Voisin, nous n'avons jamais eu de bureaux pour les huiles en Artois ; ceux que les traitants y ont voulu mettre en 1711 ont été ôtés par arrêt du 22 août de la même année, vous le savez pour nous avoir rendu service dans cette circonstance ; conservez-nous notre privilège et votre ouvrage : nous sommes alarmés, Monsieur, parce qu'on touche à la prunelle de nos yeux. » — « C'est nous couper la gorge que nous mettre des bureaux, déclare-t-il à M. de Caumartin en ajoutant d'autres paroles très vives (1). » Malgré les assurances du Chancelier, il fallut se résigner : les bureaux furent établis pour la perception de l'impôt sur les huiles.

Tous ses diocésains trouvaient en Guy de Sève un défen-

(1) *Journal de Mabille*. 19 mai, 27 et 30 juillet 1714.

seur de leurs intérêts : Mabille recommandait un jour au chancelier, M. Duperron, capitaine des portes d'Arras. « M. l'Evêque, entendant prononcer son nom, me dit : Que faites-vous ! C'est mon affaire de recommander ce brave homme. Nous disons l'un et l'autre que c'était une grande charité de lui donner une pension. »

Aux États d'Artois, l'évêque d'Arras avait une situation exceptionnelle. Tous les membres de l'assemblée prenaient place sur des bancs ; l'évêque d'Arras et son collègue de Saint-Omer, en rochet et en camail, occupaient des fauteuils sans bras, près de l'estrade des commissaires royaux. A la séance d'ouverture, quand l'Intendant avait fait, au nom du Roi, la demande habituelle de subsides, l'évêque d'Arras se levait et, en qualité de premier membre du clergé, répondait au nom de la province, assurant Sa Majesté des bonnes dispositions des Etats à satisfaire à ses intentions. Il réussissait fort bien dans ces courtes harangues, et le prévôt du Chapitre, Jean Le Febvre, avait pu dire au prélat en termes un peu emphatiques, le 1er janvier 1693 : « Vous enchantez tous les ans nos Etats par les discours sublimes que vous y faites. »

Cette préséance attribuée à l'évêque d'Arras, ne lui conférait pas la présidence de l'assemblée. Il n'était pas le *président-né* des Etats d'Artois, comme on le disait généralement (1), il n'en était que le premier membre. « Les Etats n'avaient pas de président, ils se composaient de trois corps égaux en autorité et sans dépendance l'un de l'autre. » Le successeur de Guy de Sève, Baglion de la Salle, voulut revendiquer ce privilège, il fut débouté de ses prétentions par arrêt du Parlement (2).

(1) Dans beaucoup d'auteurs du temps, l'évêque d'Arras porte ce titre ; c'est le nom qu'on donne à Guy de Sève dans plusieurs livres qui lui sont dédiés, et notamment dans une thèse soutenue à Arras même, en 1694, chez les Carmes déchaussés.

(2) Voir les pièces du procès insérées au ve volume des *Recueils* du Père Ignace.

A cette époque l'évêque d'Arras est encore seigneur temporel de la Cité : c'est en cette qualité que Guy de Sève fait rebâtir « la maison où se trouvait le poids public, rue d'Amiens, en face de celle qui conduit au monastère de la Paix : on y voyait encore en 1752 les armes du prélat gravées sur pierre au-dessus de la porte » (1).

Pendant la guerre de Hollande, Arras reçut plusieurs fois la visite de Louis XIV et de sa Cour ; l'évêque avait l'honneur de loger le Souverain dans son palais. En 1673, le roi et la reine assistèrent le jour de l'Ascension à une messe en musique qui fut exécutée dans la cathédrale. En 1678, le roi séjourna encore à l'évêché quand il vint inspecter ses conquêtes de Flandre.

Guy de Sève ne négligeait d'ailleurs aucune occasion de s'associer aux joies comme aux deuils de la patrie : il publie de nombreux mandements prescrivant des prières pour le succès des armes du roi ; il célèbre par de solennelles actions de grâces les victoires du prince, la paix de Nimègue (1678), la naissance du duc de Bourgogne (1682), la paix de Ryswyck (1697), etc. Dans cette dernière circonstance, le « Maître-chantre de l'église cathédrale, » Guislain Doré fit exécuter un *Te Deum* de sa composition qu'il dédia ensuite à Louis XIV (2). Le 1er janvier 1684, Arras fêtait la naissance du duc d'Anjou ; à cette occasion « le Magistrat donna une collation dans la chambre aux honneurs où furent invités M. l'évêque d'Arras, le commandant et quelques officiers principaux de la garnison, MM. de la Gouvernance, commis aux Chartres et eschevins issans. On y salua solennellement la santé du roi et de toute sa famille » (3).

(1) Le P. Ignace, *Recueil*, t. VIII, p. 29.

(2) A Anvers, chez Henry Æertssens, seul imprimeur de musique, à l'enseigne du Mont-Parnasse, 1698. — Avec privilège spécial du Roi.

(3) Registres mémoriaux. — M. Edm. Lecesne, *Histoire d'Arras*, t. II, p. 438.

Les deuils se multiplient autour de Louis XIV, l'évêque et son diocèse prennent part à la douleur du prince. Le 17 août 1683, on célèbre à la cathédrale le service de la reine Marie-Thérèse. Le Magistrat y assiste en robes noires. Le Rév. P. Archange Enguerrant, provincial des Récollets de la province de St-Antoine, prononce l'oraison funèbre de la reine. Le passage suivant qui se rapporte au séjour de Marie-Thérèse à Arras donnera une idée du genre de l'orateur et de la grande piété de cette princesse :

« La Reine réglait ses dévotions non pas selon ses goûts et ses inclinations, mais selon la volonté de Dieu. A peine fut-elle arrivée à Arras, qu'elle demanda à Monseigneur s'il ne s'y faisait point, ce jour-là, en quelque endroit, un salut du Saint-Sacrement. Ç'aurait été la joie de son cœur que de commencer ici son séjour aux pieds du Fils de Dieu. La déférence que l'on doit non-seulement à la Majesté, mais à la piété d'une Reine, et d'une Reine comme Marie-Thérèse, demandait que l'on fît pour elle un salut exprès, parce qu'il ne s'en faisait pas ce jour-là ; Monseigneur, en effet, le lui offrit. « Non, dit-elle, je ne mérite pas, et je ne souhaite point que l'on expose le Saint-Sacrement exprès pour moi. » Ce sont ses termes, Messieurs, ou c'en est le sens. En effet, Monseigneur ayant encore plus de déférence pour son humilité et pour la solidité de sa dévotion qui lui inspirait de servir Dieu à la manière de Dieu, et selon les règles communes de l'Eglise, Monseigneur, dis-je, déférant encore davantage à ce grand sentiment de grâce qu'à la majesté de cette princesse, la laissa se retirer dans le monastère des Brigittines, qu'elle aimait, et rendre par là, si j'ose dire, Jésus-Christ, quoique caché dans le Tabernacle, plus présent à son cœur, qu'il ne l'aurait été à ses yeux s'il eût été exposé sur l'autel (1). » On sait que cette pieuse reine vou-

(1) *Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, par le P. Enguerrant*, p. 27. — Ce discours fut imprimé à Arras en 1683, chez

lut être mise dans son cercueil revêtue de l'habit des Tertiaires de Saint-François d'Assise.

Quelques mois plus tard, un des fils légitimés de Louis XIV, le comte de Vermandois, succombait sous les murs de Courtrai. Bien que grand-amiral de France, il avait pris part au siège de cette ville comme simple volontaire : atteint d'une fièvre maligne, il continua d'aller bravement aux tranchées, et mourut dix jours après la reddition de la place : il avait à peine seize ans.

« Le Roi écrivit au Chapitre pour lui enjoindre d'enterrer dans son église le comte de Vermandois, et de lui rendre tous les honneurs dus à sa naissance. Mayeur et échevins sortirent donc, le 24 novembre 1683, par la porte de Méaulens, pour aller attendre le corps à cinquante pas de la contrescarpe. Chacun tenait à la main un cierge de cire blanche. Les gouverneurs de la ville et de la citadelle, les autres officiers de l'état-major, le clergé des paroisses et les religieux des ordres mendiants se rendirent au même endroit.

» Le corps arriva de Lens vers midi, dans un carrosse drapé de noir ; il était escorté de toute la garnison, qui était allée assez loin à sa rencontre. Quand il fut parvenu sur le territoire de la ville, on tira le canon et toutes les cloches des paroisses sonnèrent. L'infanterie formait la haie depuis la porte jusqu'à la cathédrale.

» L'évêque, revêtu de ses habits pontificaux et tout le Chapitre attendaient le corps à l'entrée du cloître. Lorsque

Jean Lohen, 42 p. in-4° ; il fut réimprimé l'année suivante à Paris, et vendu chez Jean Couterot et Louis Guérin, rue Saint-Jacques, 40 p in-4°. Le P. Philippe de Sainte-Thérèse, religieux carme d'Arras, de la province de France, fit paraître, en 1683, chez J Lohen, une autre ***Oraison funèbre sur le trépas de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre***, 18 p. in-4° (Voir Livres imprimés à Arras, 2° partie, p. 37 et 126.)

la remise en eut été faite, des chanoines le portèrent jusqu'à l'église, tandis que d'autres tenaient les coins du poële. Après le cercueil, marchaient les membres du Conseil d'Artois, ceux de la Gouvernance, et les autres personnes en place. A l'issue du service, le corps fut déposé dans la chapelle de Saint-Vaast, où il resta jusqu'au samedi 27 ; il fut ensuite inhumé au milieu du chœur, à la place où Elisabeth de Vermandois, femme de Philippe d'Alsace, avait été enterrée en 1182 : ce fut Guy de Sève qui procéda à cette cérémonie (1). » Le roi fit plusieurs fondations pieuses à la cathédrale d'Arras, pour le repos de l'âme de son fils.

Le 14 mars 1686, l'évêque et son chapitre célèbrent un service solennel pour Michel Le Tellier ; Jean Le Febvre, prévôt et théologal d'Arras, prononce l'oraison funèbre du chancelier, premier ministre d'Etat (2).

En 1711, le 14 avril, c'est le fils de Louis XIV, le grand Dauphin, qui disparaît : à la cérémonie funèbre qui eut lieu à Notre-Dame-en-Cité le 5 juin suivant, le P. Augustin de Pecquigny, gardien du couvent des Capucins d'Arras, porta la parole (3). Son discours, composé dans le goût du temps, ne renferme rien d'intéressant pour l'histoire du diocèse.

Les détails font défaut sur le service qui dut être chanté quelques mois plus tard, pour le second Dauphin de France.

Le 1er septembre 1715, le grand Roi lui-même s'éteignait

(1). M. Edm. Lecesne. *Histoire d'Arras*, t. II, p. 441. — Dom Devienne, *Histoire d'Artois*, t. V, p. 248.

(2) Imprimé à Arras, chez Anselme Hudsebaut, 1686, 17 pages in-4°.

(3) L'Oraison funèbre de très-haut, très puissant et très excellent prince, Mgr Louis, dauphin de France, fils unique de Louis-le-Grand, fut imprimée à Arras, chez Philippe Cornu, près le collège des RR. PP. Jésuites.

après 72 ans de règne. « Les cloches de toutes les églises et de tous les couvents sonnèrent *à la mode*, trois fois par jour, jusqu'à ce que tous les services aient été chantés, tant en l'église cathédrale que dans toutes les paroisses et couvents. » Le duc d'Elbeuf, gouverneur de la province, assista au service que l'évêque célébra le 11 septembre à la cathédrale (1).

Quelques années auparavant (1686), cette église avait reçu une singulière visite. Le roi de Siam avait envoyé au roi de France une ambassade composée de trois mandarins. Cet évènement, qui se rattachait aux progrès de la religion chrétienne dans l'Extrême-Orient, produisit en France une impression considérable. « Sache la postérité la plus reculée, s'écriait Fénelon, que l'Indien est venu mettre aux pieds de Louis les richesses de l'aurore, en reconnaissance de l'Evangile reçu par ses soins ! (2) »

Louis XIV voulut qu'on fît voir aux ambassadeurs ses récentes conquêtes de Flandre. Ils partirent donc de Paris le 14 octobre et arrivèrent le 20 à Arras. Partout sur leur passage, on leur rendait les honneurs dus aux ministres des souverains. Le Prévôt Le Febvre, à la tête du Chapitre, les reçut à la porte de la Cathédrale ; il leur adressa une longue harangue où il passait en revue toute l'histoire d'Arras depuis César jusqu'à Louis le Grand. Ce morceau de mauvais goût se terminait par cette pompeuse apostrophe : « Heureuse province d'avoir eu chez soi des hôtes si rares et si distingués ! Votre célèbre entrée, Messeigneurs, servira quelque jour d'époque à nos neveux ; on leur dira pour exciter leur étonnement : Un tel jour, on a vu paraître sur cet hémisphère, comme de nouveaux phénomènes, des ambassadeurs étrangers, également vénérables et par le prince

(1) M. E. Lecesne, ***Hist d'Arras***, t. II, p. 481.

(2) Fénelon, ***Sermon pour le jour de l'Epiphanie***.

qu'ils représentaient et par le ministère qu'ils remplissaient, qui n'ont point appréhendé de traverser un chemin de plus de six mille lieues pour se ménager une alliance avec Louis le Grand et faire à leur roi le récit de toutes les grandes choses qui se sont passées sous son règne. » Après un vœu pour la conversion du roi et du peuple de Siam, Le Febvre introduisit les ambassadeurs dans la Cathédrale. Nos Levantins y entrérent la pipe à la bouche, disent des mémoires du temps (1).

Guy de Sève ne refusait pas d'honorer de sa présence des cérémonies d'un caractère assez intime. Le 25 août 1671, le fils ainé du Gouverneur, M. de Montpezat, soutint des thèses de philosophie chez les pères Jésuites d'Arras ; la soutenance fut très brillante ; toute la noblesse de la ville s'y trouvait ; l'Evêque y assista avec le Chapitre (2).

(1) Le P. Ignace. ***Additions aux Mémoires***, t. I, p. 161 et tome II, p. 311.

La harangue du Prévôt fut imprimée à Lille, chez Fr. Fiévet, à la Bible royale, sur le pont de Fin. Elle est insérée dans les ***Mémoires du P. Ignace*** : on la trouve dans l'***Histoire du Chapitre d'Arras***, p. 421-427.

(2) Cette solennité académique eut les honneurs de la ***Gazette burlesque*** par les continuateurs de Loret. On y lisait à la date du 12 septembre 1671 :

Étant encore entre mes draps
J'ai su qu'en la cité d'Arras,
Naguère on vit grande assemblée
Et de gens de marque comblée,
Chez ces pères si géniés
De Jésus les associés.
Dudit Arras, le Porte-mitre
En fut avecque le Chapitre,
Et la plupart de son clergé
En un très bel ordre agrégé.
La noblesse et la magistrature
De s'y trouver prit aussi cure

En 1677, Guy de Sève fait donner une Mission à Arras par les Capucins : à la suite des exercices, ces religieux élevèrent un Calvaire sur le rempart au-dessus de la porte de la Cité. On y porta solennellement la croix et le Christ que l'évêque avait bénis. Telle fut l'origine du célèbre Calvaire d'Arras. La croix se voyait de loin, et l'ensemble du monument offrait un aspect gracieux. Beaucoup de personnes de la ville, en passant par là, se faisaient un devoir d'aller réciter quelques prières au pied du calvaire, on ne tarda pas à y venir même du dehors. Cette première croix subsista plus de soixante ans ; elle fut remplacée en 1738 par le calvaire miraculeux érigé par le P. du Plessis, jésuite (1).

Dans le cours de l'année 1684, la chapelle des Brigittines en Cité, fut le théâtre de grandes fêtes religieuses auxquelles s'associa la ville tout entière. Un jésuite, originaire

Enfin, comme on me l'a conté,
De Douai l'Université,
Et si nombreuse, et si savante
Que par tout canton on la vante,
S'y rendit par ses professeurs.
Or ce grand congrès de docteurs
Se fit tout exprès pour entendre.
Ainsi que j'ai pu l'apprendre,
Le fils aîné du Gouverneur,
Qui soutint avec grand honneur
Des thèses de philosophie
Sur toute et chacune partie.
Montrant en cette occasion
Très profonde érudition,
Et par sa docte suffisance
Ravissant toute l'assistance.

(1) Le P. Ignace, *Mémoires*, t. VI, p 517. — M. Proyart, *Le Calvaire d'Arras* Lille, 1864, p. 5. — M. Lecesne, *Histoire d'Arras*, t. II, p. 430.

des environs, le P. Payen, dont la tante était Brigittine, obtint de Rome pour le couvent de N.-D. de Ste-Espérance le corps de St Benoit, martyr, qu'on avait retiré des catacombes. Les précieuses reliques arrivèrent à Arras et furent d'abord déposées dans l'église du collège. Guy de Sève procéda à leur reconnaissance, puis le Chapitre permit aux Brigittines d'en faire la translation solennelle. Les élèves du Séminaire allèrent processionnellement chercher le corps du saint martyr et le transportèrent dans la chapelle du couvent. On institua en son honneur une fête spéciale qui se célébrait tous les ans le premier dimanche d'août (1).

Une autre cérémonie du même genre eut lieu le 10 août 1715 pour la translation d'une relique du chef de Saint Géry que Messieurs de Saint-Géry de Cambrai avaient donnée à la paroisse de ce nom. Guy de Sève assista à la fête.

En 1698, la ville d'Arras et les environs furent mis en émoi par un évènement assez extraordinaire : un saint, disait-on, venait de mourir à l'hôpital Saint-Jean en Lestrée. Nous résumons les faits d'après une relation contemporaine. Un nommé Jacques Abory, de Bergerac, en Périgord, avait servi en qualité de soldat et de valet dans la compagnie de M. Podet, au régiment de Lorenze. Son congé lui fut délivré à Furnes en Flandre, le 28 novembre 1697. Abory se dirigea vers Arras ; il y passa l'hiver, mais n'ayant ni ressources, ni asile, le malheureux errait pieds nus pendant le jour, et la nuit il se retirait au corps de garde. Il tomba malade et fut recueilli par Jean Lenoir, demeurant dans la rue aux Ours, chez qui il reçut les derniers sacrements. L'infection que répandait le pauvre malade et la difformité de ses traits étaient telles qu'elles éloignaient tous les visiteurs. Au bout de trois semaines, Lenoir obtint de Messieurs du Magistrat

(1) Voir notre travail sur *Les Brigittines à Arras*, dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2e série, t. XXIII, p. 191.

la permission de faire entrer son protégé à l'hôpital. Abory n'y resta que quinze jours, reçut encore une fois l'Extrême-Onction, et mourut entre les bras de M. le Curé, vers deux heures du matin, le dimanche 9 mars 1698.

» Le corps ayant été porté à l'endroit où l'on a coutume de mettre les morts, le lendemain lorsqu'on entra dans la place où reposait le corps d'Abory, on lui trouva le visage rouge et vermeil, la sueur sur le front, beau comme une personne qui dort, ayant perdu la difformité de sa maladie. La sueur lui dura quatre jours entiers. Le curé et les religieuses le virent en cet état et le firent voir à tout le peuple d'Arras et des lieux circonvoisins, avec la permission de M. le Grand-Vicaire en l'absence de Mgr l'Evêque.

» L'affluence du peuple qui venait rendre leurs respects et visiter ledit corps fut si grande qu'on a été obligé de mettre des gardes pour éviter la confusion. Il fut visité par plusieurs prélats ecclésiastiques et gens nobles ; et ayant aussi été examiné par des médecins et chirurgiens de la ville d'Arras et autres, ils furent tous surpris de voir cette merveille que Dieu fait éclater en la personne d'un pauvre abandonné.

» Monseigneur Guy de Sève étant de retour de Paris (il était cette année député en Cour), vint aussi visiter le corps d'Abory, accompagné de quelques personnes de son Conseil ; il ordonna qu'on ne verrait plus ledit corps qu'à travers une grille de fer, et fut fort étonné de le trouver si frais et si beau, ayant les membres aussi agiles, comme s'il eut été en vie, quand le décès remontait à quinze jours. Il permit de le voir jusqu'au 29 mars. Abory fut enterré le 2 du mois d'avril dans le cimetière dudit hôpital, près la chapelle de Jésus-Flagellé tout contre les murailles des Religieuses et son service fut chanté solennellement le 9 du même mois. »

Lorsqu'on creusa en 1711 les fondations du nouvel Hôpital royal, on trouva le corps du pauvre soldat presque con-

sommé; la tête et les machoires furent transportées à l'hôpital par le chapelain du lieu (1).

Aucun document ne nous apprend de quelle manière Guy de Sève accomplissait la visite de son diocèse : la difficulté des communications à cette époque, la présence des troupes dans les campagnes, la guerre elle-même devaient rendre assez rares les tournées pastorales. Toutes les fois qu'il allait à Douai pendant l'occupation hollandaise, l'évêque était reçu par un détachement de la garnison. Dès qu'il était entré dans la ville, on mettait deux sentinelles à sa porte ; il en était de même à Béthune et à Bouchain sous la domination étrangère (2).

Deux circonscriptions paroissiales furent modifiées durant son épiscopat. En 1672, après les procédures canoniques usitées en pareil cas, il prononça la réunion à la paroisse de Vitry de l'ancienne paroisse de Tréhout. Cette dernière avait été érigée en 1239, par distraction de la paroisse de Vitry, mais « depuis un temps assez considérable, il n'existait plus sur le territoire de Tréhout, ni église, ni habitation. » Les lettres-patentes d'approbation furent rendues en 1676 (3). Un arrangement du même genre fut conclu, en 1687, entre l'archevêque de Cambrai et l'évêque d'Arras. Du consentement de leurs chapitres, ils échangèrent Beuvrages, près de Valenciennes, pour Dury et Eterpigny qui appartinrent dès lors au diocèse d'Arras.

Les relations antérieures de Guy de Sève, ses divers séjours à la capitale pour les intérêts de la province, l'ardeur et la compétence qu'il apportait aux discussions théologiques de son époque lui avaient fait une place à part dans l'épis-

(1) Extrait du IVe volume, p. 51, d'un manuscrit en quatre tomes in-folios, intitulé : *Faits Notables d'Artois*

(2) Le P. Ignace, *Dictionn. du diocèse*, t. IV, 949. — Les Hollandais occupèrent militairement ces diverses localités pendant les années 1710, 1711 et 1712

(3) *Archives du département du Pas-de-Calais*.

copat. Aussi le voyons-nous dès le début en rapport avec un grand nombre de ses collègues.

Trente évêques adhèrent aux mandements qu'il publie en 1674 sur la Pénitence. En 1673, il avait assisté Bossuet sacrant Jacques de Matignon, son successeur sur le siège de Condom. Quelques mois plus tard, il remplit le même office avec Bossuet au sacre de Fromentières, évêque d'Aire (1). Le 25 avril 1677, dans la chapelle du séminaire de St-Sulpice, il donne la consécration épiscopale à Nicolas L'Advocat-Billiad, évêque de Boulogne (2).

En 1697, Guy de Sève, de concert avec les archevêques de Reims et de Paris, et l'évêque d'Amiens, signe une lettre latine que Bossuet adresse au pape Innocent XII, pour lui demander la condamnation d'un ouvrage du cardinal Sfondrat, abbé bénédictin de Saint-Gall, mort l'année précédente (3). Enfin, quand l'évêque de Meaux fut chargé par le Roi d'étudier les réformes à introduire dans l'Université de Douai, Guy de Sève s'empressa de lui exprimer toute sa satisfaction (4).

Avec Fénelon, les relations, bien que toujours dignes et courtoises, n'ont pas le même caractère d'intimité : il y a tant de différence entre les idées et la conduite des deux prélats !

L'indulgente charité de Fénelon ne s'accommode nullement des principes sévères mis en pratique par son premier suffragant. « Une conduite ardente, dure et rigoureuse, même pour la vérité, écrivait l'archevêque au duc de Beau-

(1) Le P Ignace. *Addit. aux Mém.*, t. II, p. 367.

(2) L'Advocat-Billiad mourut en 1681 après quatre ans d'épiscopat.

(3) *Nodus prædestinationis dissolutus.* — Romæ, 1696, in-4°. — L'ouvrage, examiné par huit consulteurs désignés par le Pape, ne fut pas condamné. — *Œuvres de Bossuet.* (Edit. de Bar-le-Duc), t. XI, p. 332.

(4) *Œuvres de Bossuet*, t. XI, p. 318.

villiers, est un préjugé qui déshonore la meilleure cause (1). » Fénelon est l'adversaire des Jansénistes ; ceux-ci ne manquent pas de le répéter et de s'en plaindre, mais comment les combat-il ? « Vous connaissez mes sentiments, répond-il à un supérieur d'ordre qui le consulte, je n'aime que la douceur et je voudrais n'employer que des moyens de persuasion... Avec un tel esprit, les disputes qui scandalisent tout le monde tomberaient bientôt (2). » Aussi, fut-il peut-être, de tous les évêques de France, celui qui sut le mieux réduire les Jansénistes à l'impuissance ; et pourtant, dit Saint-Simon, « son diocèse et Cambrai même en étaient pleins (3). » Jamais il n'eut avec eux ni avec les protestants aucune difficulté personnelle.

Il ne fulmine pas a tout propos contre « les partisans de la morale relâchée ; » au contraire, il aime les Jésuites et ne s'en cache pas : « Je suis véritablement ami des Jésuites, écrit-il à un janséniste, mais comme il convient que je le sois ; je leur fais plaisir en ce qui dépend de moi, comme je tâche, d'un autre côté, d'en faire aux gens qui sont prévenus contre eux. Mais les Jésuites ne gouvernent rien dans mon diocèse ; ils n'ont part à aucune affaire (4). »

Faut-il reprocher à un prédicateur, non pas une erreur de doctrine, mais « un excès de zèle, » comme cela arrive pour un « bon Père Capucin » à Maubeuge, Fénelon ne tonne, ni ne censure ; il fait savoir au religieux « qu'il doit s'abstenir de prêcher dans cette ville et doit s'en retirer. Je ne laisserai pas, ajoute-t-il, de lui donner partout ailleurs dans mon diocèse des marques d'estime pour adoucir ce qui lui est arrivé (5). »

(1) *Corresp. génér.*, t. I, p 80.
(2) *Ibid.*, t III, p. 8.
(3) *Mém de Saint-Simon*, Ed Chéruel, t IX, p. 291
(4) *Correspondance générale*, t III, page 288
(5) *Ibid*, t. V, p. 146.

La direction spirituelle des deux prélats est aussi différente que leurs principes de gouvernement. Qu'on lise les *Maximes touchant la Communion* de Guy de Sève et la *Lettre de Fénelon sur la fréquente Communion*, ou la *Lettre à une dame sur la Confession et la Communion*, il ne sera pas difficile de décider lequel de ces écrits reflète mieux la mansuétude et la charité du Sauveur. On dirait vraiment que l'un de ces opuscules a été fait pour donner la réplique à l'autre.

Enfin la sécurité exprimée par Guy de Sève dans la plupart de ses mandements et la satisfaction que lui inspire l'état de son diocèse contrastent singulièrement avec les justes alarmes de Fénelon en face des progrès croissants du Jansénisme dans la contrée.

Malgré toutes ces différences et grâce au tact exquis de l'Archevêque de Cambrai, les relations n'accusent qu'une entente parfaite. Le 1er mai 1707, Guy de Sève remplit les fonctions de premier assistant au Sacre de Joseph-Clément de Bavière, électeur de Cologne. Les Evêques de St-Omer, d'Ypres et de Namur étaient présents à cette grande cérémonie qui eut lieu à Lille dans l'église des Jésuites. Quelques semaines auparavant, Guy de Sève écrivait à Fénelon : « Oserais-je, Monseigneur, vous demander quelle est la pratique que vous suivez, et quel est l'usage que vous avez trouvé dans votre diocèse au sujet de la lecture de l'Ecriture-Sainte, et particulièrement du Nouveau-Testament, en langue vulgaire. Je suis, Monseigneur, avec bien du respect votre très humble et très obéissant serviteur. Le 1er février 1707. » Ce simple billet nous a valu la *Lettre sur la Lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire* : Fénelon y fait l'historique de la question depuis les premiers siècles du christianisme, et il établit par les règles et la pratique de l'Eglise que cette lecture, désirable en principe, ne peut être faite sans danger par des esprits qui n'y seraient pas préparés. Guy de Sève se hâta de remercier l'Archevêque de

Cambrai. « J'ai reçu, Monseigneur, avec une parfaite reconnaissance et lu avec beaucoup de plaisir la grande, belle et savante lettré que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de la lecture de l'Ecriture-Sainte en langue vulgaire, et j'espère profiter pour mon diocèse des lumières que vous m'y donnez.... » (11 mars 1707.)

Il s'en servit, en effet, dans son mandement du 19 avril 1719, quand, après avoir « fait l'exposé des erreurs qu'il faut éviter et des vérités qu'il faut croire sur les matières contestées, » il proclamait « l'utilité de la lecture de l'Ecriture-Sainte *pour les fidèles qui sont en état d'en profiter*, lecture si recommandée par les SS. Pères et qu'il semble que certaines personnes voudraient, s'ils *(sic)* le pouvaient, ôter dans notre diocèse à tous les fidèles et leur en inspirer au moins de l'éloignement, peut-être parce que cette lecture seule suffirait pour faire connaître aux moins éclairés le relâchement de leur morale et pour en donner à tous de l'horreur. »

Plus d'une fois cependant il fallut toute l'habileté et la charité de Fénelon pour prévenir une rupture que le caractère de Guy de Sève rendait possible. Jacques de Bryas n'avait pas eu le bonheur d'éviter tout procès avec son suffragant (1).

M. de Valbelle se permet envers l'un de ses prêtres un abus de pouvoir que le Métropolitain refuse de sanctionner: à la demande de son collègue, Guy de Sève intervient auprès de Fénelon ; il insinue que l'évêque de St-Omer est bien en Cour et qu'il serait bon de le ménager. — « C'est Dieu et non

(1) Jacques de Bryas, en sa qualité de Métropolitain, avait cru pouvoir donner aux Bénédictines nobles d'Avesnes-lez-Arras, des confesseurs que leur évêque leur refusait sans motif suffisant. — De là plaintes de Guy de Sève ; Mémoire de M. Cambrai ; Réponse de M. d'Arras au mémoire de M. de Cambrai (28 p. in-4°). Seconde partie de cette réponse (52 p. in-4°).

le Roi qu'il faut mettre devant les yeux des évêques, répond Fénelon, quand il s'agit des choses purement spirituelles » (1). Guy de Sève se garda bien d'insister.

Un peu plus tard, diverses affaires concernant le diocèse d'Arras sont portées en appel au tribunal du Métropolitain : la sentence ne répond pas au désir de l'évêque d'Arras ; avec quelle délicatesse Fénelon évite de blesser son collègue : « J'ai retardé jusqu'à l'extrémité ce que j'ai cru devoir faire, lui écrit-il, et je ressens une peine infinie de vous mécontenter. Quand les chemins seront plus libres, j'irai, si vous l'agréez, à Arras, pour avoir l'honneur de vous voir. Quoique un juge ne doive rendre compte qu'à son seul supérieur des motifs de son jugement, je vous ouvrirai alors mon cœur avec une confiance sans réserve sur les choses que vous voudrez éclaircir, et j'espère que vous trouverez que j'ai suivi les véritables règles » (2). Il revient sur cette pensée dans une autre lettre : « Si les chemins étaient plus sûrs et les temps plus tranquilles, j'irais avec plaisir à Arras pour avoir l'honneur de vous voir, Monseigneur, et pour vous expliquer les fondements sur lesquels je pense, à mon grand regret, autrement que vous » (3). Il n'y a vraiment pas moyen de s'indisposer contre un supérieur qui use de pareils procédés.

Fénelon appréciait d'ailleurs les qualités incontestables de celui qu'il appelait volontiers « l'ancien de la province », l'austérité de ses mœurs, sa charité pour les pauvres, le zèle déployé par lui dans la réforme d'une foule d'abus que la longue vacance du siège épiscopal avait laissé introduire dans le diocèse. Il rendit hommage à toutes ces vertus dans

(1) Lettre de novembre 1703. — *Œuvres de Fénelon*, t. VIII, p 414.

(2) Lettre du 16 juin 1711. — *Œuvres de Fénelon*, t VIII, p. 416.

(3) Lettre du 5 septembre 1711. — *Œuvres de Fénelon*, t. VIII, p. 417.

un rapport adressé au Souverain-Pontife sur l'état de la province ecclésiastique de Cambrai (1).

A la suite d'une Mission donnée à Courcelles pendant le temps pascal, en 1703, le curé, Dom Dominique Rousselle, prieur de l'abbaye d'Eaucourt, fut l'objet d'une enquête dirigée par l'officialité. On l'accusait de s'être compromis dans ses rapports avec plusieurs personnes de sa paroisse. Rousselle, interdit de toutes fonctions curiales, quitta le pays et ne rentra dans son abbaye que cinq ans plus tard.

L'affaire se serait bornée là, si un malheureux prêtre, ami et voisin de Rousselle, Jean-Philippe Broude, curé d'Ervillers, interdit lui-même depuis plusieurs années, n'avait cherché à faire du scandale, en publiant que la condamnation de son confrère avait été obtenue par la révélation des confessions que les missionnaires avaient entendues à Courcelles.

Pour couper court à ces calomnies, Guy de Sève en fait arrêter l'auteur, mais Broude s'échappe sans peine de la prison de l'évêque : « esprit processif et brouillon (2) » (il avouait lui-même qu'il en était à son soixante-sixième procès), il présente une requête au duc de Bourgogne à son passage à Douai, adresse un placet au roi, et dépose une plainte au Conseil d'Artois, qui évoque la cause à son tribunal. En même temps, on répand partout un libelle anonyme, intitulé : *Doctrine du diocèse d'Arras sur la révélation des confessions*. Guy de Sève ne faillit point à son devoir ; il publie, le 21 janvier 1708, un mandement énergique où il rappelle la doctrine de l'Eglise « sur le sceau de la confession, qu'il n'est jamais permis de blesser, » et con-

(1) M. le chanoine Proyart. — *Mém. de l'Académie d'Arras*, 2e série, t. IV, p. 187. — Nous n'avons pas retrouvé le rapport dont il s'agit ici.

(2) L'expression est tirée des *Lardons d'Amsterdam*, 2 mars 1708.

damne le libelle « comme calomnieux et séditieux et d'une doctrine qui ne peut avoir pour auteur qu'un hérétique ou un homme sans religion (1). » Puis il proteste contre la conduite des officiers du Conseil d'Artois, qui ne sauraient être juges des choses spirituelles ; et comme cette cour maintenait ses prétentions, il porte l'affaire au Conseil d'Etat, et obtient, le 3 mai 1708, un ordre de surseoir aux poursuites. Malgré les réclamations de MM. du Conseil d'Artois, Charles Le Tellier, archevêque de Reims, et quatre conseillers d'Etat, sont chargés du procès. La mort de l'archevêque qui survint deux ans plus tard, fit abandonner la procédure.

Cette malheureuse affaire avait vivement impressionné tout le diocèse : le trait suivant le prouve d'une manière assez piquante. En 1708, Arras avait pour lieutenant du Roi le comte de Villeneuve. « Il était fort âgé, d'un bon naturel, aimant le bourgeois, un peu railleur. Le maréchal de Boufflers, gouverneur général de Flandre, vint cette année-là à Arras et logea à l'Evêché. De Villeneuve alla le saluer. Le maréchal, qui se souvint de l'avoir vu autrefois, lui demanda comme par hasard quel âge il avait à présent. Le vieil officier répondit : « Je suis de l'âge du Roi. » — « Ajoutez, Monsieur, ajoutez, dit l'Evêque qui était présent ; vous m'avez dit plus d'une fois à l'oreille..... » — « Doucement donc, Monseigneur, vous révélez ma confession, » reprit vivement le lieutenant du Roi. La répartie fit rire le maréchal et toute la compagnie (2). »

A cette même époque, la Flandre et l'Artois étaient devenus le théâtre de la guerre pour la succession d'Espagne. En 1708, les Impériaux, après avoir rançonné l'hospice de

(1) *Recueil des Mandements et Ordonnances*, p. 194.

(2) Le P. Ignace, *Mémoires*, t. I, p. 653-700. — *Recueil*, t. VI, p. 183.

Vimy, s'avancèrent sous les murs d'Arras, et brûlèrent le faubourg de Saint-Nicolas. Bien qu'ils tinssent tout le pays environnant, Arras ne les revit plus jusqu'en 1712.

On ne saurait passer sous silence la ruse ingénieuse d'un bon curé de village. « Un parti de sept à huit mille hommes ayant passé le Pont-à-Vendin, se dispersa pour piller le plat pays. Une troupe de cavalerie ayant pris le chemin de Vermelles, le curé, qui en fut averti, engagea ses paroissiens à porter dans le cimetière ce qu'ils avaient de plus précieux, et à bien barricader la porte qui fermait son entrée. Comme ce cimetière était entouré de murs qui avaient une certaine hauteur, ceux qui s'y étaient renfermés se trouvèrent comme dans une espèce de forteresse. Les ennemis étant arrivés et n'ayant point de canons, firent des efforts inutiles pour y pénétrer. Ils rôdaient autour des murs pour examiner les endroits les plus faibles afin de pouvoir les abattre. Le curé, qui comprit qu'il fallait prévenir leur dessein, envoya chercher dans sa maison, dont la porte donnait sur le cimetière, des ruches à miel. Il en fit jeter une pardessus la muraille. Les mouches qui en sortirent s'étant dispersées, piquèrent aussitôt les chevaux qu'on eut peine à contenir. Le curé voyant que son projet commençait à opérer, dit à ses paroissiens : « Mes enfants, il paraît que la sauce est bonne ; il faut en envoyer encore quelques plats. » Alors on jeta toutes les ruches à miel les unes après les autres.

» Cette nouvelle manière de se défendre déconcerta bientôt les ennemis. Les chevaux, devenus furieux, ne cessaient de donner des ruades et ne connaissaient plus de frein. Les mouches n'épargnaient pas plus les cavaliers que leurs montures. Les chefs de la troupe voyant que le désordre devenait général et qu'il était beaucoup moins question d'attaquer que de se prémunir contre des insectes qui se rendaient plus formidables que ceux que l'on avait à combattre, donnèrent le signal de la retraite, et les cavaliers ayant pris

le grand galop, abandonnèrent avec précipitation un champ de bataille où ils ne voyaient pas qu'ils eussent à acquérir beaucoup de gloire (1). »

Le 1er mars 1712, vingt-cinq mille hommes, sous les ordres du comte d'Albemarle, sortirent de Douai, et profitant d'un épais brouillard, se présentèrent presque aux portes de la ville. D'Artagnan ne se laissa point surprendre, et au bout de deux jours, l'ennemi fut obligé de se retirer. Il avait lancé sur la ville 250 bombes et 100 pots à feu. Un boulet rouge pénétra par une vitre dans la cathédrale, mais sans y faire aucun dommage.

La présence des armées ennemies porta dans les campagnes la ruine et la désolation ; on a vu au premier chapitre de cette Etude tout ce que fit Guy de Sève pour soulager ces grandes misères ; afin de toucher le cœur des riches en faveur des malheureux, il publia un recueil de *Maximes sur l'Aumône* (2), nous en extrayons les pensées suivantes :

« L'aumône est un heureux négoce par lequel nous confions à Dieu des biens que la nature nous empêche de retenir longtemps et que l'injustice des hommes nous ravit souvent.

» L'aumône n'est pas une dépense, mais un revenu.

» Le pauvre travaille dans nos intérêts quand il nous presse d'entrer dans les siens ; et quand nous sommes durs à sa misère, nous sommes plus cruels encore à l'égard de nous-mêmes.

» Nous sommes les pauvres de Dieu. Nous lui demandons tous les jours l'aumône. Les plus riches ne vivent que de sa libéralité. Que deviendrions-nous s'il nous refusait nos besoins, comme nous refusons aux pauvres leurs besoins qu'ils nous demandent ?

» Vous croyez votre argent fort en sûreté quand vous l'avez mis dans un coffre : et vous craindrez de le perdre

(1) Dom Devienne, *Histoire d'Artois*, t. v, p. 249.

(2) *Maximes sur l'Aumône*. Arras, chez Urb.-Cés. Duchamp. S. d., p. 28 in-18.

quand vous l'avez mis entre les mains de Jésus-Christ ?

» Il y a trop de pauvres, dites-vous. Que n'en diminuez-vous le nombre ? Il y en aurait moins si vous en tiriez quelqu'un de la misère.

» Vous dites à ce pauvre à qui vous refusez l'aumône, et vous lui dites sèchement : « *Dieu vous assiste !* » — Vous le renvoyez à Dieu ; et c'est Dieu qui vous l'envoie afin qu'il reçoive de votre propre main ce qu'il ne veut pas lui donner lui-même.

» La misère des pauvres est à son comble et parait ne pouvoir aller plus loin. La dureté des riches parait y être aussi.

» Ceux d'entre les pauvres qui paraissent mauvais, le deviennent souvent par la dureté des riches.

» Le luxe des riches est contagieux. Il descend des grands aux petits. La dureté pour les pauvres suit de près cette contagion. Dès qu'on ne manque de rien, on s'inquiète peu de voir manquer les autres.

» Jésus-Christ, dans la personne des pauvres, ne vous demande pas tant qu'il vous a donné. Il vous a donné tout son sang, et il ne vous demande qu'un morceau de pain. »

La paix d'Utrecht (1713) mit fin à la misère universelle ; le traité fut officiellement publié à Arras le 31 mai ; de grandes réjouissances furent données au peuple et le Magistrat fit frapper une médaille d'or à cette occasion.

Quelques années plus tard (1720), Guy de Sève eut la joie de célébrer son jubilé de cinquante années d'épiscopat ; une messe solennelle d'actions de grâce fut chantée à la Cathédrale en présence de l'Evêque et de tout son chapitre (1).

Mais l'âge n'enlevait au prélat rien de son énergie et de sa force de volonté. Malgré les déclarations faites au nom du Roi dans l'assemblée de 1682, le pouvoir royal n'avait cessé de vouloir introduire la régale dans le diocèse d'Arras.

(1) Le P Ignace, *Mémoires*, tome I, p. 654. — Le manuscrit présente à cet endroit une regrettable lacune : quatre pages ont été enlevées au volume.

Ces prétentions se manifestèrent à l'occasion de plusieurs canonicats vacants. Une de ces affaires dura près de 30 ans. Un sieur J.-B. de Pienne, maître ès-arts à Paris, gradué le 15 décembre 1682, jeta ses grades sur l'Evêché d'Arras. Il les fait signifier et insinuer à Guy de Sève le 23 décembre, réinsinuer le 17 mars 1683. Sur ces entrefaites mourut le prévôt Véry, son canonicat fut donné à Henri de Monchy de Wismes. De Pienne, frustré dans son attente, en appelle au métropolitain, Théodore de Bryas, qui adjuge au plaignant les provisions du canonicat (15 août 1684). Guy de Sève proteste contre cette décision : « Les gradués n'ont point lieu dans le diocèse d'Arras ; » et quand de Pienne se présenta pour prendre possession de sa stalle, le Chapitre le refusa sous prétexte que le bénéfice était rempli. L'affaire est portée au Chatelet de Paris, puis au Conseil du Roi qui renvoie les parties à la grande Chambre, l'Université appuyant son gradué, et l'Evêque prétendant toujours qu'on voulait établir un nouvel usage dans le comté d'Artois. Le 30 juin 1688, sentence est rendue en faveur de de Pienne ; il se fait enfin installer en 1689 et meurt à Paris le 13 mars 1699, après avoir résigné son canonicat à un neveu qui portait son nom. Guy de Sève se garda bien de ratifier cette cession, et nomma au canonicat vacant Louis-François Cardevacque, natif de la cité d'Arras. Nouveaux procès et nouvel échec pour le candidat de l'évêque. Denis-Alain de Pienne meurt en 1711; Guy de Sève s'empresse de le remplacer par un autre enfant de la Cité, Jean-Noël Le Clercq, docteur de Sorbonne. Un gradué qui avait jeté ses grades sur l'église d'Arras voulut faire opposition à ce choix, mais il perdit son procès : il prétendait à tort que de Pienne était mort dans un mois réservé aux gradués (1).

(1) Le P. Ignace, *Mémoires*, t. v, p. 486 et t. vi, p. 837. — ***Additions aux Mémoires***, t. v, p. 19 et 33.

—✱—

IX

Dernières années et Mort de Guy de Sève.

D'autres affaires plus graves allaient troubler les derniers jours de l'évêque d'Arras. Il se sentait vieillir, et son affection pour son neveu lui inspirait le désir de partager avec lui un fardeau devenu trop lourd pour ses seules épaules. Il demanda au Roi pour l'abbé de Sève le titre et les privilèges de coadjuteur. Un décret du 11 décembre 1719 donna satisfaction au prélat. Quelques mois plus tard, il résolut de se démettre complètement de ses fonctions; il en informa le Roi le 7 août 1721, en demandant cette fois son neveu pour successeur. La démission fut acceptée, et trois jours après, l'abbé de Sève recevait sa nomination à l'évêché d'Arras. Mais Rome ne voulut point ratifier ce choix ; on n'y avait point oublié l'ardeur que le jeune abbé avait mise à soutenir la cause du Jansénisme: Aussi les Souverains-Pontifes Clément XI et Benoit XIII refusèrent-ils le candidat qui leur fut proposé.

La démission de Guy de Sève rendait le siège vacant ; et le Chapitre, en attendant la préconisation du successeur, crut devoir, conformément au droit canon, nommer des vicaires capitulaires qui exerceraient en son nom la juridiction spirituelle dans le diocèse. Le prélat s'empressa de protester, et par des démarches réitérées auprès du duc d'Orléans, il en obtint une lettre de cachet qui défendait de passer outre. Soit par intimidation, soit par désir de la paix, le Chapitre consentit à regarder comme nulle la démission de l'évêque

et continua à lui reconnaître le libre exercice de ses droits antérieurs.

Mais une autre question avait été soulevée, et il ne devait pas être aussi facile de la trancher. La démission du titulaire avait-elle fait tomber en régale l'évêché d'Arras? Supposant la réponse affirmative, quelques ecclésiastiques s'empressèrent de demander en Cour des canonicats vacants ou pourvus par l'évêque depuis sa démission. Le Roi ne manqua pas de les leur accorder; il en résulta un procès qui ne se termina qu'en 1727, sous l'épiscopat de Baglion de la Salle (1).

Guy de Sève était depuis longtemps le doyen des évêques de France : son grand âge l'avertissait de se préparer à paraître devant Dieu: il ne fut pas surpris par la mort. Depuis plusieurs mois, ses infirmités ne lui permettaient plus de sortir de son palais ; il s'éteignit doucement le 27 décembre 1724, à une heure et un quart de l'après-midi : il était âgé de quatre-vingt-cinq ans. Nous laissons parler un témoin oculaire : « Il resta dans son lit jusqu'au 29 au matin qu'on l'a mis dans un cercueil de plomb (2) et de bois par-dessus, et depuis le 27 jusqu'au 29, quelques personnes l'ont vu dans son lit ; mais il ne fut pas exposé au peuple la face découverte à cause qu'il l'avait défendu avant de mourir. On l'a exposé le 29 dans son cercueil dans une salle tendue de noir et un mausolée au milieu de ladite salle, entouré de chandelles, où il y avait quatre séminaristes qui psalmodiaient

(1) Le P. Ignace, *Mémoires*. t. II, p. 29. — Fanien. *Histoire du Chapitre d'Arras*, p. 446.

(2) Sur le cercueil en plomb se trouvait une lame de cuivre portant l'inscription suivante :

GUI DE SÈVE DE ROCHECHOUART, *episcopus Atrebatensis, qui vivere desiit die 27 decembris, anno episcopatus sui LV° ætatis suæ LXXXV°, Æræ christianæ CIↃ IↃCCXXIV°.*

autour du corps. Et sur le corps il y avait le palle (1) de M. Moreau et la crosse de M. de Sève et sa mitre à la tête. »

Le 28 décembre, le Chapitre annonçait ainsi au diocèse le décès du vénérable prélat :

« La mort de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime GUY DE SÈVE DE ROCHECHOUART, notre Evêque, que Dieu nous avait donné dans sa miséricorde et qui a rempli tout ce grand diocèse des fruits de son zèle et de la bonne odeur de ses vertus, cause parmi nous un deuil universel.

» Nous avons admiré, pendant le temps de cinquante-cinq ans de son épiscopat, la profondeur de sa sagesse, sa ferveur dans la prière, sa piété solide, son zèle infatigable et sa charité sans bornes envers les pauvres.

» Quoique nous ayons lieu d'espérer que Dieu l'a récompensé pour toutes ses vertus, néanmoins comme il est écrit que le juste même sera sauvé avec peine, que nul homme ne peut trouver sa justification devant le Seigneur, si sa justice ne consulte sa miséricorde ;

» Nous vous exhortons et mandons de faire des prières pour ce digne prélat, décédé le 27 de ce mois, après avoir reçu les Saints-Sacrements de Viatique et d'Extrême-Onction, de célébrer dans vos Eglises un service solennel aussitôt que vous aurez reçu notre présent mandement, de le recommander aux prières de tous ceux qui vous sont soumis, et de vous unir à nous pour supplier le Tout-Puissant de verser ses bénédictions sans mesure sur son successeur. Mandons pareillement à tous prêtres de ce diocèse de dire une messe pour la même fin.

» Donné en notre Chapitre, ce 28 décembre 1724.

» Par ordonnance : DELAPORTE, secrétaire (2). »

(1) Palle, *pallium*, poële.

(2) *Archives départementales* — G. Clergé séculier. — Evêché d'Arras.

Les funérailles furent très simples : Guy de Sève avait ordonné dans son testament qu'elles fussent semblables à celles des chanoines. « On a dit ses vigiles le 29, entre deux et trois heures de l'après-midi, continue l'auteur anonyme que nous avons déjà cité. M. de la Barre, doyen, a fait l'office. MM. Fourmault et de Serre ont chanté le *Venite* ; M. de Songnis la première leçon ; M. de la Morinière, M. Danvin, M. Cantin, M. le Clercq, M. Deransart, M. Hourdequin, M. Le Tellier, M. de la Barre, doyen, chantèrent les autres leçons. MM. de Cuperly et Hébert étaient chantres. La chapelle ardente était comme aux chanoines : trois rangs de chandelles, excepté qu'il y avait une espèce de mausolée où la représentation était ; sur laquelle représentation il y avait le palle du duc de Vermandois, une chasuble, une crosse, une mitre et un calice. Le chœur et le devant du chœur étaient tendus de noir : la nef n'a pas été tendue. »

Le lendemain, 30 décembre, les Dominicains, les Carmes chaussés, les Récollets et les Capucins assistèrent au convoi depuis la salle de l'Evêché jusqu'au chœur de Notre-Dame. « Les officiers de Monseigneur allaient devant le corps, ses autres gens au côté avec des flambeaux. M. de La Brosse, lieutenant du Roi a mené le deuil avec Mgr le coadjuteur, ensuite les officiers de la garnison, puis MM. du Conseil d'Artois. Le service a été chanté par M. de La Barre, doyen, l'évangile par M. Le Clercq, l'épître par M. Foyelle (1). » L'abbé de Sève, le coadjuteur, assista aux funérailles en habit de chanoine et à sa stalle d'archidiacre.

Le corps fut enterré dans le chœur, au haut des formes, du côté de l'évangile ; quand on creusa la sépulture, on trouva une lame de plomb portant cette inscription en lettres gothiques, avec une petite crosse : *Hic est* GUILLELMUS DE

(1) Note manuscrite trouvée aux archives de l'évêché d'Arras.

Yssiaco, *quondam Atrebatensis Episcopus. Obiit anno Domini MCCLXXXXIII, XII Kal. VIII* bris.

Sur la tombe de Guy de Sève on plaça l'inscription suivante :

†

Hic jacet
Illustrissimus et Reverendissimus Dominus
D. Guido de Sève de Rochechouart,
Atrebatum Episcopus,
Doctor Sorbonicus,
Piorum præsidium, Pauperum pater,
Sanæ morum doctrinæ et disciplinæ
tutor et vindex,
utramque verbis, exemplis, scriptis,
strenue defendit.
Ab Arthesiæ Comitiis ad Aulam sæpe delegatus,
publicam rem Provinciæ priscâ fide gessit ;
per annos LV grave Episcopatus jugum
fortiter et sollicite portavit.
Singulari morum integritate conspicuus,
Æquabili vitæ tenore sibi constans,
nec prosperis elatus, nec depressus adversis,
in victu et cultu simplex,
recti et veri tenax
assiduus et fervens in oratione, annos æternos in mente semper habuit,
dierum bonorumque operum plenus obiit, 27a Xbris 1724,
ætatis suæ 85 (1).

Après la cérémonie des funérailles, le Chapitre mit les scellés dans les appartements de l'évêché ; les officiers du Conseil d'Artois les firent enlever et apposèrent le sceau du Roi. Le Chapitre porta plainte à la Cour, mais on y reconnut le droit que le Conseil prétendait avoir toujours eu de mettre les scellés dans les évêchés et monastères vacants de la Province (2).

(1) Le P. Constantin, *Histoire d'Artois*. t. III, p. 149.

(2) Fanien, *Histoire du Chapitre*, p. 461.

Un autre échec ne fut pas moins sensible au Chapitre : en informant le Ministre d'Etat du décès de Guy de Sève, il avait cru pouvoir faire l'éloge du coadjuteur et le recommander à Sa Majesté. Le Régent fit savoir au Chapitre que le Roi avait reçu sa lettre ; mais qu'il n'avait besoin ni de ses avis, ni de ses recommandations pour nommer le nouvel évêque d'Arras ; que c'était s'oublier que de se donner une pareille liberté (1). Il était d'ailleurs bien impossible de maintenir une candidature deux fois écartée par deux papes différents. Aussi, quand un brevet du Roi eut pourvu de l'évêché d'Arras M. Baglion de la Salle, archidiacre de Mende et abbé de Ste-Marie de Bonnevaux, au diocèse de Poitiers, l'abbé de Sève présenta une requête au Conseil d'Artois (avril 1726) pour obtenir la levée des scellés et la délivrance de tous les meubles, titres et papiers appartenant à la succession de son oncle : ce qui lui fut accordé sous les réserves de droit faites par le représentant du futur évêque.

Au commencement de l'année suivante, on distribua la magnifique bibliothèque du prélat ; conformément aux intentions exprimées dans son testament, le Séminaire d'Arras en eut la moitié, le collège Matthieu Moullart à Douai et l'abbé de Sève se partagèrent le reste (2).

Après la mort de son oncle, le coadjuteur se retira à Paris, où il mourut en 1749 (3).

* * *

Le corps de Guy de Sève reposa paisiblement dans le chœur de Notre-Dame-en-Cité jusqu'à l'époque de la Révo-

(1) Le P. Ignace, ***Mémoires***, t. VI, p 477.

(2) Fanien, ***Hist. du Chapitre***, p. 462.

(3) **« L'année 1749, le 23 avril, qui était le jeudi de la 3e semaine après Pâques, mourut à Paris, à l'âge de 78 ans, messire Guy de**

lution. En 1793, Bouchotte ordonna d'enlever tous les cercueils de plomb que renfermait la ci-devant église cathédrale ; les tombes des évêques furent ouvertes et leurs ossements dispersés. Par un hasard providentiel, quatre cercueils échappèrent à cette odieuse profanation : ce sont ceux de Fremaut, de Moreau, de Guy de Sève et de Bonneguise. Ils furent encore épargnés lors de la démolition de l'édifice en 1799.

On les retrouva donc intacts quarante ans plus tard, quand on déblaya le terrain pour la construction de l'église Saint-Nicolas ; et M. Debray leur fit donner une place honorable dans le chœur de la nouvelle église. Quatre pierres tombales de marbre noir, enchâssées dans le dallage, recouvrent ces restes vénérés : celle qui nous occupe porte la mention suivante :

GUY DE SÈVE DE ROCHECHOUART

1724.

Sève, prêtre, docteur en théologie de la Société de Sorbonne, Sr de Chatillon-le-Roy, Izy, Grigneville, Bazinville, Mérobert et autres lieux. Il fut inhumé à Saint-Sulpice, sa paroisse. Depuis qu'il avait quitté Arras, il s'était domicilié à Paris, rue de Condé.

« Le 1er juin 1750, on imprima dans les *Affiches de Paris* l'avis suivant : Vente de meubles et livres après le décès de M. l'abbé de Sève, prêtre, docteur de Sorbonne, rue de Condé, près l'hôtel de M. le Duc, le lundi 1er juin et jours suivants de relevée. » (Le P. Ignace *Additions aux Mémoires*. t. v, p. 511)

X

Œuvres et Mandements de Guy de Sève.

30 avril 1671. — Mandement pour les Ordinations.—Hudsebaut, p. 46 (1). — Recueil, p. xciij.

17 mai 1672. — Mandement prescrivant les prières de Quarante-Heures pour remercier Dieu des victoires du Roy dans la guerre.— Archives départ. — H., *abb. de Saint-Vaast.*

20 juin 1672. — Mandement touchant les Prêtres qui célèbrent deux fois la sainte Messe le même jour. — Hudsebaut, p. 50. — Recueil, p. cix.

15 nov. 1672. — Mandement pour la publication du petit Catéchisme du diocèse. — P. Jollet, Arras, 1672, ensemble le petit catéchisme, 69 p. in-32.

(1) Deux recueils de Mandements et Ordonnances ont paru du vivant de Guy de Sève ; aucun d'eux n'est complet : le premier, publié par *Anselme Hudsebaut* en 1678 (88 p. in-18), ne comprend que quelques actes épiscopaux ; l'autre, parut en 1710, chez *César Duchamp* (cxliij-219 p. in-12). Il porte le titre de *Recueil des Ordonnances, Mandements et Censures de M. l'Evêque d'Arras;* il presente deux paginations, l'une en chiffres romains pour les Ordonnances, l'autre en chiffres arabes pour les Mandements et les Censures. Nous le désignons sous le titre de *Recueil*

1er février 1673. — Mandement touchant le Catéchisme. — Hudsebaut, p. 53. — Recueil, p. cxj.

1er juin 1673. — Mandement touchant les titres ecclésiastiques. — Hudsebaut, p. 56. — Recueil, p. xcvj.

8 juin 1673. — Mandement prescrivant les prières de Quarante-Heures pour remercier Dieu des victoires du Roi dans la guerre. — Arch. départ.

12 juin 1673. — Mandement touchant la défense du cabaret aux ecclésiastiques. — Hudsebaut, p. 59. — Recueil, p. cv.

23 juin 1673. — Mandement touchant la vie et mœurs des ecclésiastiques du diocèse. — Hudsebaut, p. 63. — Recueil, p. xcix.

3 mai 1674. — Mandement prescrivant les prières de Quarante-Heures pour remercier Dieu des victoires du Roi dans la guerre. — Arch. départem.

8 juin 1674. — Première lettre pastorale sur la Pénitence. — Deuxième lettre pastorale sur la Pénitence.

25 avril 1675. — Règlements et ordonnances pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. (Ils furent publiés en 1678 chez Hudsebaut, à la suite d'un synode). — Recueil, p. v.

7 nov. 1675. — Censure de quelques propositions concernant l'administration du Sacrement de Pénitence. — Cette censure et les deux lettres du 8 juin 1674 forment un volume de 120 p. in-12 qui parut chez P. Jollet. — Arras, 1676 (1).

(1) Une troisième édition parut en 1677 avec les adhésions de plus de trente prélats à qui l'ouvrage avait été envoyé. D'autres édi-

26 avril 1676. — Mandement prescrivant des prières de Quarante-Heures pour remercier Dieu des victoires du Roi dans la guerre. — Arch. départem.

10 octobre 1676. — Mandement touchant l'établissement d'un Séminaire épiscopal pour l'instruction des Ecclésiastiques du Diocèse d'Arras. — Hudsebaut, p. 68. — Recueil, p. cij.

Février 1678. — Mandement touchant le Catéchisme. — Hudsebaut, p. 72. — Recueil, p. cxiij.

10 mai 1678. — Mandement pour la convocation du Synode. — Hudsebaut, p. 77. — Recueil, p. lxiv.

21 juin 1678. — Règlements faits au Synode tenu le 21 juin 1678. — Hudsebaut, p. 32. — Recueil, p. xxiv.

23 août 1678. — Mandement touchant ceux qui prétendent recevoir la tonsure. — Hudsebaut, p. 81. — Recueil, p. xcj.

1er nov. 1678. — Mandement touchant les religieuses. — Hudsebaut, p. 84. — Recueil, p. cxvij.

17 août 1680. — Ordonnance pour la sanctification des dimanches et fêtes. — Hudsebaut, p. 10. — Recueil, p. lxxx.

21 août 1681. — Lettres de convocation pour le Synode. Arch. départem.

tions furent imprimées à Delf, en 1697, avec les Sentiments des prélats et un supplément composé de quelques mandements de Guy de Sève; à Orléans en 1703 et 1707; et enfin chez les Bénédictins de St-Blaise en 1778, dans un recueil latin intitulé : ***Doctrine des Cardinaux et des Evêques les plus illustres sur l'administration du Sacrement de Pénitence***. La troisième lettre, publiée en 1682, se trouve dans les éditions postérieures à cette date (Note communiquée par M. Laroche).

29 août 1681. — Ordonnances faites par Mgr l'évêque d'Arras en son Synode tenu le 29 août 1681. — Hudsebaut, 1681, 16 p. in-18. Recueil, p. xxxiij.

13 janvier 1682.— Mandement pour accorder le *Jubilé* aux infirmes et moribonds du diocèse. — Arch. départ.

18 mars 1682. — Ordonnance accordant indulgences à ceux qui accompagneront le Saint-Sacrement. — Hudsebaut, p. 16. — Recueil, p. lxxxiv.

29 octobre 1682.— Ordonnance touchant les Fileries et les filles qui vont au cabaret avec les garçons. — Hudsebaut, p. 17. — Recueil, p. 54.

1682. — .... Troisième lettre pastorale et instruction de Mgr l'évêque d'Arras aux pasteurs et aux confesseurs de son diocèse, touchant l'administration du Sacrement de pénitence. — Arras. — Ans. Hudsebaut, 300 p. in-12.

13 août 1683. — Mandement pour les nécessités présentes de l'Eglise en Allemagne. — Recueil, p. 17.

13 octobre 1684.— Ordonnances faites par Mgr l'évêque d'Arras en son Synode tenu le 13 octobre 1684. — Hudsebaut, 18 p. in-18. — Recueil, p. xlj.

18 nov. 1684. — Præcipua a Parochis et omnibus confessariis Diœcesis Atrebatensis in Sacramento Pœnitentiæ observanda. — Ans. Hudsebaut, 1684, avec un recueil de formules à l'usage des curés. 30 p. in-18. — Recueil, p. lxxxvj et cxxix-cxlij.

2 mars 1686. — Ordonnance pour faire les Saluts devant les Ordinations. — Hudsebaut, p. 20. — Recueil, p. 15.

14 nov. 1686. — Ordonnances faites au Synode de 1686. — Hudsebaut, 1686. — 20 p. in-18 avec le mandement de 1678, touchant les Religieuses. — Recueil, p. lij.

12 déc. 1687. — Ordonnances faites au Synode du 12 décembre 1687. — Hudsebaut, 11 p. in-18. — Recueil, p. lx.

29 octobre 1688.— Ordonnance pour célébrer le jour des Morts. — Hudsebaut, p. 23. — Recueil, p. lxxxvj.

9 déc. 1688. — Ordonnance pour les dots dans les abbayes d'hommes. — Hudsebaut, p. 6.

16 janvier 1689.— Ordonnance pour les Fiançailles. — Hudsebaut, page 3 d'un autre recueil de 24 p. in-18. — Recueil, p. cxx.

16 janvier 1689.— Ordonnance pour les offices divins. — Hudsebaut, p. 4.— Recueil, p. lxxxiij.

16 janvier 1689.— Ordonnance touchant les ecclésiastiques qui portent des perruques sans permission. — Hudsebaut, p. 8. — Recueil, p. cviij.

18 février 1689. — Mandement touchant le jeûne. — Recueil, p. 25.

27 avril 1690. — Mandatum de ætate qua Communio pueris ægrotantibus et Extrema-Unctio conférenda sit. — Recueil, p. 80.

31 mai 1691. — Mandement de Mgr l'Evêque d'Arras pour faire prier Dieu pour le repos de l'âme des officiers, soldats et matelots qui décèderont au service du Roi pendant cette guerre. — 3 p. in-4°.

14 juin 1691. — Ordonnances faites par Mgr l'Evêque d'Arras le 14 juin 1691. — Arras, Ve Ans. Hudsebaut, 1701, 15 p. in-18. — Recueil, p. lxxj.

1691. — .... Ordonnances de M. l'Evêque d'Arras au sujet de quelques propositions soutenues à Douai. — A. Hudsebaut, 1691. — Arras, 30 p. in-12.

1er avril 1692. — Ordonnance touchant le retour des Religieux apostats et fugitifs dans leurs Religions, et la rémission de leurs peines et pénitences. — Recueil, p. 88.

29 octobre 1692. — Mandement pour défendre de sonner les cloches la veille du jour des Morts pendant la nuit. — Recueil, p. 14.

4 nov. 1692. — Mandement pour la convocation d'un Synode. — Arch. département.

18 nov. 1692. — Ordonnances faites au Synode du 18 novembre 1692. — Arras, 1692, Anselme Hudsebaut, 15 p. in-18.

15 mars 1693. — Mandement sur l'aumône. — Recueil, p. 26.

26 mars 1693. — Mandement déclarant que les Aumôniers de régiments n'ont nul pouvoir en ladite qualité d'aumônier de célébrer aucun mariage, etc. — Suit un Mémoire des choses nécessaires aux personnes militaires et aux étrangers pour pouvoir se marier dans le diocèse d'Arras. — Recueil, p. 98.

23 mai 1693. — Mandement prescrivant les prières des Quarante-heures pour le succès des armes du roi. — Arch. départem.

7 déc. 1693. — Mémoire envoyé aux Pasteurs du diocèse pour travailler à la subsistance des

pauvres en conséquence de l'arrêt du Parlement en date du 20 octobre 1693. Archives départem. — Recueil, p. 29.

16 février 1694. — Mandement pour accorder le Jubilé aux militaires et aux infirmes du diocèse. — Arch. départ.

26 août 1694. — Mandement pour remercier Dieu de l'abondance de la récolte. — Arch. départem.

20 janvier 1695. — Mandement touchant les bals, 4 p. in-4°. — Recueil, p. 48.

13 juillet 1695. — Ordonnances faites au Synode du 13 juillet 1695. — Arras, 1695, Ans. Hudsebaut, 17 p. in-18. — Recueil, p. 201.

5 août 1695. — Maximes touchant la communion, 7 p. in-4°. — Arras, 1702, C. Duchamps, 16 p. in-18. — Recueil, p. 67.

29 août 1695. — Mandement prescrivant des prières de Quarante-Heures pour le succès des armes du Roi. — Arch. départem.

4 déc. 1695. — Mandement donné par Mgr l'Evêque d'Arras, contre la Comédie, 4 p. in-4°. — Paris, 1696, Pierre Ballard, 12 p. in-18. — Recueil. p. 34.

id. Raisons qui condamnent la Comédie et ceux qui s'y trouvent. — Recueil, p. 43.

7 février 1696. — Mandement pour défendre le cabaret aux Ecclésiastiques, 4 p. in-4°. — Arras, 1701, Ve Hudsebaut, p. 8. — Recueil, p. 81.

10 février 1696. — Ordonnances de Mgr l'Evêque d'Arras le 10 février 1696. — Hudsebaut, 7 p. in-18.

29 février 1696. — Mandement pour le Jubilé accordé par le Pape Innocent XII. — Arch. départ.

28 sept. 1696. — Mandement pour empêcher la profanation des Fêtes et des Dimanches, 3 p. in-4°. — Recueil, p. 1.

23 janvier 1697. — Mandement donnant pouvoir d'absoudre un péché réservé par le mandement du 28 septembre 1696, 3 p. in-4°. — Recueil, p. 5.

24 sept. 1697. — Mandement pour la convocation d'un Synode. — Arch. départem.

9 octobre 1697. — Ordonnances faites au Synode du 9 octobre 1697. — Arras, Ve Hudsebaut, 1697, 16 p. in-18.

13 déc. 1697. — Censure de certaines propositions avancées par un prédicateur dans un sermon prêché le 21 juillet 1697, 15 p. in-4°. — Arras, Ve Ans. Hudsebaut, 29 p. in-18. — Recueil, p. 125.

30 déc. 1697. — Mandement au sujet d'une thèse imprimée dans le diocèse. — 10 p. in-4°. — Arras, 1697. — Ans. Hudsebaut. — Recueil, p. 56.

31 déc. 1697. — Mandement pour la tonsure. — Ve Ans. Hudsebaut, 8 p. in-4°. — Recueil, p. 81.

23 sept. 1698. — Mandatum quo præcipit RR. DD. ut in uniuscujusque Parochiæ Cœmeterio ad sepulturam infantium sine Baptismo morientium in aliquo angulo locus designetur. — 1 p. in-4°.

25 sept. 1698. — Mandement au sujet des tragédies qui se représentent dans les collèges du diocèse. — Arras. Ve Hudsebaut, 8 p. in-4°. — Recueil, p. 37.

30 octobre 1698. — Mandement pour défendre d'exposer le Saint-Sacrement sur des autels tendus ou parés de noir. — Recueil, p. 13.

14 nov. 1698. — Mandement pour défendre l'eau-de-vie aux ecclésiastiques. — Arras. Ve Hudsebaut, 1701, p. 18. — Recueil, p. 96.

1er juin 1699. — Mandement touchant les processions qui se font dans le diocèse. — Arras. Ans. Hudsebaut, 1699, 8 p. in-4o. — Recueil, p. 8.

30 sept. 1699. — Mandement ordonnant à tous ceux qui aspirent à l'état ecclésiastique de se retirer dans le séminaire de Tournay, en l'Université de Douai. — Recueil, p. 86.

15 janvier 1700. — Mandement pour empêcher la profanation des fêtes et des dimanches. — Recueil, p. 4.

2 juillet 1700. — Mandement pour faire une procession solennelle dans tout le diocèse le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge. — 4 p. in-4o.

17 octobre 1700. — Mandement pour la publication de la Constitution de N. S. P. le Pape Innocent XII, du 12 mars 1699, portant condamnation et défense du livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints.* — 10 p. in-4o.

3 février 1701. — Mandement pour défendre de présenter aux filles nouvellement mariées une chandelle allumée dédiée à sainte Catherine, etc. — Recueil, p. 101.

11 avril 1701. — Ordonnance de Mgr l'évêque d'Arras, le 11 avril 1701. — Arras. Ve A. Hudsebaut, 8 p. in-18. — Ensemble deux mandements déjà signalés, broch. de 20 p. in-18.

26 juin 1701. — Mandement pour l'établissement de l'A-

doration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement dans le diocèse d'Arras. — Arras. A. Hudsebaut, 16 p. in-18.

1701. — .... L'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de l'autel établie dans tout le diocèse d'Arras. — 1701. U.-C. Duchamp, 153 p. in-18. — C'est un manuel de prières qui commence par le mandement de Guy de Sève et se termine par la nomenclature des jours assignés à chaque paroisse.

25 octobre 1702. — Censure d'un livre intitulé : *Le Confesseur charitable de l'âme timide*, par un P. Récollet de la province de St-André. — Arras, C. Duchamp, 7 p. in-4°. — Recueil, p. 140.

5 mai 1703. — Censure d'un livre intitulé : *Synopsis Theologiæ practicæ*, auctore P. J. B. Taberna, S. J. theologo. — Arras, C. Duchamp, 14 p. in-4°. Recueil, p. 148.

17 août 1703. — Censure d'un livre intitulé : *R. P. Georgii Gobati, S. J. theologi, opera moralia omnia.* Arras, C. Duchamp, 24 p. in-4°. — Recueil, p. 162.

23 déc. 1705. — Mandement pour la publication de la Constitution de N. S. P. le Pape Clément XI du 16 juillet 1705 contre le Jansénisme, 6 p. in-4°. — Arras, Duchamp, 1706, 28 p. in-4°. — Des explications ont été ajoutées au texte primitif. — Recueil, p. 112.

18 mars 1707. — Mandement touchant le jeûne. — Arras, U.-C. Duchamp, in-4°. — Recueil, p. 22.

21 janvier 1708. — Censure d'un libelle anonyme contre le sceau de la Confession. — Arras, C.

Duchamp, 8 p. in-4°. — Recueil, p. 194.

21 juin 1708. — Mandement de MM. les Vicaires généraux de Mgr l'Evêqué d'Arras contre les femmes qui cèlent leur grossesse, ensemble l'Edit du Roi Henri II et la Déclaration du Roi Louis XIV sur le même sujet. — Arras, U.-C. Duchamp, 8 p. in-4°. — Recueil, p. 102.

31 octobre 1708. — Mandement touchant les habits des femmes. — Recueil, p. 52.

4 février 1709. — Mandement pour le Carême de 1709 pour les Militaires. — Arch. départ.

25 janvier 1710. — Mandement sur les nécessités pressantes des pauvres dans le diocèse d'Arras. — Recueil, p. 210.

.... Maximes sur l'aumône. — Arras, s. d. U.-C. Duchamp, 38 p. in-18.

1712. — .... Mandement pour défendre le cabaret aux Ecclésiastiques. — Arras, 1712. U.-C. Duchamp, 3 p. in-4°.

15 janvier 1712. — Mandement prescrivant des prières de Quarante-Heures pour la Paix. — Arch. départ.

4 mars 1712. — Mandement prescrivant une quête pour la restauration du dôme du Saint-Sépulcre. — Arch. départem.

1713. — .... Axiomata circa sigillum confessionis. — Arras, 1713, C. Duchamp, 20 p. in-12.

9 sept. 1715. — Mandement prescrivant un Service pour le Roi Louis XIV. — Arch. départ.

23 nov. 1715. — Mandement portant condamnation de la Théologie morale du P. Busembaum, S. J. — Arras, Duchamp (Biblioth. de Douai, Théologie, n° 2852, t. II, n° 2).

1717. — .... Maximes sur le Jansénisme et sur la Ca-

lomnie. — Arras, 1717, U.-C. Duchamp, 30 p. in-12.

1718. — .... Mandement contre la fausse maxime que le liquide ne rompt pas le jeûne. — Arras, 1718, U.-C. Duchamp, 12 p. in-4°.

27 mars 1719. — Mandement pour la publication du *Catéchisme de Nantes* qui servira de grand catéchisme dans le diocèse d'Arras. — Nantes.

19 avril 1719. — Mandement contenant un exposé des erreurs qu'il faut éviter et des vérités qu'il faut croire sur les matières contestées. — Arras, U.-C. Duchamp, 7 p. in-4°.

Id. Autre édition du même imprimeur, 6 p. in-4° avec addition du mandement suivant.

28 sept. 1719. — Mandement ordonnant des prières publiques dans toutes les paroisses de la ville de Douai pour réparer le scandale causé par les Carmélites de la même ville qui ont fermé leur Eglise à la Procession du St-Sacrement des Prêtres de l'Oratoire de la Paroisse de St-Jacques. 2 p. in-4°.

15 mars 1720. — Mandement au sujet d'une pièce de théâtre qui vient de se représenter dans un collège du diocèse (Les PP. Jésuites d'Arras). 1 p. in-4°.

9 avril 1720. — Mandement au sujet des fidèles de la ville de Douai qui se dispensent de faire leur communion pascale dans leur propre paroisse. 1 page in-4°.

1721. — .... Officia propria Festorum quæ in Ecclesiâ Atrebatensi antiquitùs solita sunt cele-

brari, juxta usum Breviarii Romani accommodata. — Arras. 1721, César Duchamp. 260 p. in-8°.

22 mars 1721. — Mandement au sujet de la Bulle *Unigenitus* et des explications approuvées par un très grand nombre d'Evêques de France. — Arras, U.-C. Duchamp. 9 p. in-4°.

6 avril 1723. — Mandement au sujet de la Censure publiée à Douai sous le titre : *Censura S. Facultatis theologicæ Duacensis.* — Arras. U.-C. Duchamp. 23 p. in-4°.

17 août 1723. — Second Mandement de Mgr l'Evêque d'Arras au sujet de la Censure publiée à Douai.

1724. — .... Troisième Mandement au sujet de la Censure publiée à Douai. — Douai, 1724, chez la veuve Mairesse, à la Salamandre couronnée.

28 déc. 1724. — Mandement de MM. les Prévôt, Doyen, Chanoines et Chapitre, le siège vacant, pour annoncer à tous les Curés du diocèse la mort de Monseigneur Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras. — Arch. départem.



XI

Index iconographique.

A. — Peinture a l'huile.

A l'Evêché d'Arras, un beau portrait de Guy de Sève orne la salle des évêques. C'est une toile du temps qui a été convenablement réparée. Le prélat est représenté dans les dernières années de sa vie : les traits sont durs, mais pleins d'énergie et d'expression.

B. — Gravures.

Lenfant, sc. — 1663. — Guy de Sève, abbé de Saint-Michel en Thiérache, in-f° (Cabinet de M. V. Barbier).

Mignard, pinx. et *Van Schuppen*, sc. — 1679. — Guy de Sève, évêque d'Arras, in-f° (Cabinet de M. V. Barbier).

P. Mignard, pinx. et *Stéph. Baudot*, sc. — Guy de Sève, évêque d'Arras (Biblioth. de l'Evêché).

P. Mignard, pinx. et *Stéph. Baudot*, sc. — Guy de Sève, évêque d'Arras. Même portrait que le précédent avec cette dédicace : Offerebat Antonius Nicolaus Damiens, canonicus Attrebatensis, in-f° (Cabinet de M. V. Barbier).

Stéph. Gautrel, sc. — 1680. — Guy de Sève, évêque d'Arras, in-8° (Cabinet de M. V. Barbier).





LE PAS-DE-CALAIS

SOUS L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE DU

BARON DE LA CHAISE

(1803 - 1815)

(SUITE *)

par M. Gustave de HAUTECLOCQUE

Membre résidant.

CHAPITRE IV

(1808-1809)

La paix de Tilsitt avait porté Napoléon à l'apogée de sa puissance. Salué du titre de *Grand* à sa rentrée à Paris, il semblait ne pouvoir ajouter à sa gloire qu'en apportant à ses peuples les bienfaits d'une paix durable. Heureux si, maître de la destinée, il l'eût été de ses propres désirs! Mais la conférence d'Erfurth venait d'ouvrir un nouveau champ à son ambition. D'accord entre eux pour abaisser la puissance de l'Angleterre, les deux colosses s'étaient mutuellement juré de se partager l'Europe, et tandis que le czar s'étendait au Nord, l'empereur s'attribuait le Midi. Là, deux puissances seules pouvaient lui résister. C'était le Saint-Siège et l'Espagne. Le pape avait incomplètement adhéré au blocus continental.

(*) Voir *Mémoires de l'Académie*, t. XXIII, p. 111 à 190.

C'en fut assez pour attirer la colère du maître. Un corps de troupes avait d'abord occupé Ancône, puis Rome elle-même. Et quatre ans à peine après le jour où le pape Pie VII était venu en France sacrer l'empereur, il devait s'y voir, par les ordres de ce même empereur, ramener en captif.

Quant à l'Espagne, les divisions qui y régnaient dans la famille royale prêtaient une proie trop facile à l'invasion. Napoléon n'hésita pas à en profiter. Ce fut là, comme il l'a dit lui-même à Sainte-Hélène, la première cause de ses malheurs. Il mit sur le trône son frère Joseph (1), qu'il remplaça à Naples par Joachim Murat. La nation espagnole alors se souleva tout entière contre la domination étrangère. Chaque province eut son armée, chaque ville ses défenseurs. Un instant les Espagnols eurent l'espoir de maintenir leur indépendance.

Le général Dupont fut forcé de capituler à Baylen. L'Angleterre vint à leur aide et les Français furent contraints d'évacuer le Portugal. Mais le Maître ne l'entendait point ainsi. Habitué à faire reconnaître sa volonté comme la loi suprême et la dernière raison des choses, il n'hésite pas à imposer à la France épuisée de nouveaux sacrifices (2). Il demande 80,000 hommes sur les quatre

(1) Cet évènement était grave et pourtant la France ne paraissait pas s'en inquiéter. Le 24 mars 1808, Murat, alors grand duc de Berg, était entré dans Madrid et ce n'est que le 29 que le *Moniteur* commence à parler d'une manière sérieuse des affaires d'Espagne.

(2 Le 5 septembre 1808, l'archichancelier se rend au Sénat par ordre de l'Empereur pour lire un message. Il commence ainsi : « Messieurs, même au milieu des succès les plus décisifs l'Empereur a toujours souhaité le rétablissement de la paix générale. Pour arriver à cette heureuse fin, rien n'a été épargné de sa part ; la politique furibonde de l'Angleterre a frustré de si salutaires desseins et placé les puissances de l'Europe dans une situation critique qui appelle

dernières classes (1). On était encore en 1808 que déjà une partie de la classe de 1809 était mise en activité; Napoléon proposa encore d'appeler conditionnellement sous les drapeaux 80,000 hommes de la classe de 1810. Le Sénat, docile jusqu'à la servilité (2), acclame une guerre qu'il déclare *juste, politique* et *nécessaire* (3). Mis en possession d'une nouvelle armée, Napoléon en

toujours les changements ou les rend impossibles à éviter. L'Espagne par sa position géographique, par ses habitudes, par son commerce doit toujours être avec la France en communauté d'idées .. Le gouvernement espagnol ne nous présentait presque toujours que des dispositions incertaines qui auraient pu devenir hostiles. Cet état d'irrésolution ne pouvait durer plus longtemps; la partie saine de la nation espagnole désirait en sortir. Ce sentiment a inspiré la résolution généreuse de Sa Majesté qu'elle soutiendra par tous les moyens de sa puissance .. » Après avoir cherché à justifier la guerre d'Espagne, Cambacérès conclut comme il l'avait fait dans les circonstances analogues en disant que pour terminer la guerre promptement et arriver à la paix, l'Empereur demandait des armements formidables.

(1) On devait prendre 20,000 hommes sur chacune de ces classes. Elles s'élevaient à 1,508,827 hommes; on en avait déjà levé 320,270. Les conscrits mariés devaient être laissés momentanément dans leurs foyers.

(2) Le Sénat nomma d'abord une commission pour examiner le projet de sénatus-consulte. Un de ses membres, Lacépède, présenta un rapport le 10 septembre. Il répéta dans un style emphatique les arguments de Cambacérès, parla de l'anarchie qui vient d'allumer son brandon en Espagne et de lever ses échafauds, de l'or corrupteur de l'Angleterre, etc. Puis il s'écria : « Ah ! combien les ombres royales de Louis XIV, de François Ier et du grand Henry doivent être consolés par la résolution généreuse de Napoléon. »

(3) Le sénatus-consulte est voté à l'unanimité, on y ajoute une adresse où on dit : « 160,000 braves vont être associés à la gloire immortelle de vos nombreuses et si redoutables armées La volonté du peuple est la vôtre, etc. »

prend lui-même le commandement. Il entre en Espagne. Quatre victoires successives lui ouvrent le chemin de Madrid. Il y entre, y rétablit son frère Joseph sur le trône, et de là, le 7 décembre, il adresse à tous les évêques de France l'ordre de chanter un *Te Deum* pour remercier Dieu « d'avoir sauvé le pays des mains des brigands insurgés qui tiennent les honnêtes gens dans l'oppression. »

C'était ainsi qu'il traitait un peuple défendant sa nationalité. Mais la guerre n'était pas finie, et les victoires de nos armes étaient de celles que Pyrrhus autrefois jugeait de nature à lui faire perdre sa conquête. La prise de Saragosse, entr'autres, restera dans l'histoire comme un exemple de la plus héroïque défense. Alors une complication nouvelle força l'empereur à quitter l'Espagne pour faire face à d'autres dangers. L'Autriche, croyant le moment favorable pour se relever de l'humiliation du traité de Presbourg, avait repris les armes et provoqué une cinquième coalition (1). A cette nouvelle, Napoléon repasse les Pyrénées et, pourvu par un nouveau sénatus-consulte d'un renfort de conscrits pris sur les classes précédentes (2), il répond à l'agression de ses

(1) L'archiduc Charles prit l'offensive le 10 avril ; le 18, le Sénat adressa à l'empereur une adresse où on lit : « L'Autriche vient de faire avancer ses armées sur le territoire de nos alliés ; dans le délire qui l'égare, elle commence une guerre qu'elle ose à peine déclarer La perfidie, l'aveuglement, la fourberie, l'erreur et la présomption ont étouffé la voix des sages... » Après avoir flétri l'ambition britannique, le Sénat ajoute : « Encore quelques jours et l'Autriche aura cessé de pouvoir servir les fureurs de l'Angleterre et Votre Majesté aura établi sur des bases inébranlables la paix du continent et l'affranchissement du commerce de l'Europe. »

(2) Un sénatus-consulte du 25 avril 1809 mit à la disposition de l'empereur 30,000 hommes sur la classe de 1810 et 10,000 conscrits furent appelés sur les classes de 1806 à 1809.

ennemis par les victoires d'Abensberg, d'Eckmülh, d'Essling, de Wagram, par la prise de Ratisbonne, et de Vienne elle-même. Là, il entre en triomphateur et impose à l'Autriche une paix qui la frappe d'une énorme contribution de guerre, la dépouille au profit de la France, d'une partie de son territoire, lui interdit toutes relations avec l'Angleterre et sanctionne la nouvelle organisation de l'Europe mise aux mains de la famille Bonaparte. Jamais, depuis les plus fameux conquérants de l'antiquité, n'avait-on vu tant de gloire accumulée sur une seule tête. Nul alors ne trouvait exagérés les termes dans lesquels l'Evêque d'Arras répondait à la lettre de l'Empereur, datée de Ratisbonne le 25 avril 1809, demandant des actions de grâce pour ses premiers succès (1). Le 13 mai Vienne capitulait (2).

(1) Voici un extrait du mandement : « L'Autriche, qui vient de sentir la main de Dieu, est un exemple terrible de sa justice. Fidèle dans ses promesses, il punit sévèrement la résolution des traités. C'est lui qui, témoin de la paix jurée à Napoléon, a déconcerté les esprits de ses ennemis parce qu'ils ne devaient pas troubler le nouvel enchaînement des parties de l'Europe ordonné pour l'accomplissement des décrets de la Providence... En voyant *la terre marcher devant Napoléon*, la victoire attachée à sa suite, toutes les puissances du siècle s'abaisser à ses pieds, on reconnaîtra que le Seigneur est avec lui, le mène par la main et l'a choisi pour l'instrument de ses vengeances... » Après avoir dit que l'empereur rend hommage à Dieu de ses succès, Mgr de la Tour termine ainsi : « Poursuivez, heureux prince, le cours rapide de vos travaux et la paix que vous désirez si ardemment viendra enfin joindre son olivier au superbe appareil de vos triomphes. Puisse le ciel entendre notre voix et agréant la sincérité de nos vœux, ajouter un jour à cette puissance, qui n'a point d'égale dans l'univers, *cette gloire qui est indépendante de la caducité et dont la durée n'a d'autre mesure que l'éternité de Dieu même.* »

(2) Le 24 mai 1809 le Préfet écrivait au Maire d'Arras : « Je vous

Homme étrange et impénétrable que Napoléon ! Invoquant Dieu et le bravant.

Jamais ce contraste ne parut plus frappant qu'en cette même année 1809.

Le 13 mai, écrivant de nouveau du camp de Schœnbrunn aux évêques pour leur demander un *Te Deum,* il disait : « La Providence a voulu me donner une nouvelle preuve de sa spéciale protection, en permettant notre entrée dans la capitale de l'Autriche, le même jour où, un mois auparavant, l'Autriche avait violé la paix. Dieu manifeste d'une manière éclatante qu'il punit l'ingrat et le parjure. »

Et quatre jours après, du même camp de Schœnbrunn, de la même main qui avait tracé ces lignes, il décrétait la réunion des Etats du pape à l'Empire français, offrant au Saint-Siège une compensation dérisoire et se montrait, lui aussi, ingrat et parjure.

En tout autre temps, une pareille usurpation eût été le signal de la rupture entre le souverain et l'épiscopat. Il n'en fut point ainsi. Telle était la fascination exercée par Napoléon sur tout ce qui l'entourait, que la conscience même des évêques semblait entre ses mains.

Deux mois après ces évènements, dans une lettre plus longue cette fois qu'il ne les leur écrivait d'ordinaire, sous prétexte de leur demander encore des actions de grâces pour la brillante issue de la campagne d'Autriche, il ne craignait pas de faire allusion à ce qu'il venait de

réveille, aimable vice-lord-maire, mais ce n'est pas pour vous faire entendre le tocsin du 14 juillet 1789. Apprenez donc que mes prédictions sont réalisées ; une dépêche télégraphique m'annonce d'hier soir, 13, que notre immortel empereur a passé le Danube et que Sa Majesté a remporté une victoire signalée sur l'armée autrichienne dont les détails ne sont point parvenus. Vite *Joyeuse* et tous nos hommages »

faire à Rome et, ravivant l'argument usité par tous les spoliateurs de l'Eglise, il empruntait la fausse interprétation maintes fois donnée par eux à la parole de Jésus-Christ : Mon royaume n'est pas de ce monde. « Résolu, disait-il, à maintenir l'indépendance de son trône et l'intégrité de ses droits, il avait affranchi d'un temporel périssable la puissance spirituelle de l'Eglise et l'intérêt éternel des consciences. » Devant un ordre formulé de la sorte, les évêques s'étaient rendus. Et, il faut le dire, l'évêque d'Arras ne se montra pas des moins empressés (1).

(1) Voici un extrait du mandement : « Trois années sont à peine écoulées et pour la seconde fois la victoire nous conduit dans la capitale de l'Autriche Cette ville rendue à ses anciens souverains est donc à la veille de changer de domination. Comment arrive-t-il que les leçons de l'expérience font aujourd'huy si peu d'effet sur l'esprit des hommes ? Le Seigneur aurait-il promis l'immortalité à ces maisons anciennes et augustes, dont plusieurs siècles attestent la gloire et la splendeur ! Hélas qu'y a-t-il de permanent sous le soleil, la maison de Lorraine pouvait encore prétendre occuper une place digne d'elle, mais pourquoi violer le traité de Presbourg et oublier que Napoléon fut le restaurateur de l'Autriche ; c'était s'exposer à la vengeance du ciel, car Dieu, l'auteur de toute droiture la veut et l'ordonne, et punit la mauvaise foi... Demandons au roi des rois qu'après avoir exercé ses redoutables jugements, il redonne à la France la paix pour laquelle notre auguste empereur et roi ne cesse de combattre. »

Après les victoires de Enzersdorff et de Wagram, l'empereur écrit aux évêques le 13 juillet 1809, pour demander qu'on adresse à Dieu des actions de grâces et cherche à justifier ce qu'il avait fait à Rome. Mgr de la Tour dut encore s'incliner, et fit un nouveau mandement court et se composant surtout de la lettre de l'empereur et d'extraits de l'*Histoire universelle*, de Bossuet, et commença de même : « Dieu qui tient du haut des cieux les rênes de tous les royaumes, ne cesse tout à la fois de multiplier les miracles de ses terreurs et les miracles de sa protection. » Après avoir mon-

Ce fut à peine si on mit un peu plus de réserve au concert de louanges que lui et son clergé ne cessaient de faire monter vers celui en qui ils saluaient le libérateur de la société, le restaurateur du culte, le digne successeur de Charlemagne et de Saint Louis (1). A ces

tré l'Autriche punie de sa perfidie, l'évêque cite encore un passage de Bossuet, qu'il applique à ce pays, mais que l'empereur aurait pu méditer : « Quand Dieu veut faire tomber une puissance et donner au monde une grande leçon sur la fragilité des choses humaines, il permet que tout soit faible et irrégulier dans ses conseils, et abandonne la sagesse humaine à ses ignorances : il l'aveugle, il la précipite, il la confond par elle-même, elle s'enveloppe, elle s'embarrasse dans ses propres subtilités, et ses précautions sont un piège. Mais Dieu redresse quand il lui plaît le sens égaré. » Il termine en disant que : « Si la providence confie à des Josué le soin de combattre, elle nous impose, nouveaux Moyse, le devoir de jeûner et de prier. »

En octobre, l'évêque d'Arras ordonne des prières pour remercier le Seigneur de la conclusion de la paix. Le 8 novembre, l'empereur demande encore des prières pour remercier Dieu de l'heureuse issue de la campagne, et d'avoir éloigné de ses états la guerre, le premier et le plus grand des fléaux, car il a été touché des maux qui pesaient sur cette loyale et bonne nation autrichienne. On voit que Napoléon se préparait à une alliance plus intime avec la maison de Habsbourg. Mgr de La Tour, après avoir montré dans un nouveau mandement la guerre comme une punition de la providence, dit qu'il faut remercier Dieu des dispositions pacifiques de l'empereur. « Il sait, ce nouveau Cyrus, qu'on n'est l'envoyé de Dieu que pour l'adorer et le faire adorer. L'éclat de ses triomphes ne fait pas perdre de vue au monarque qu'il est le père de ses sujets, et il n'oublie rien pour en être aimé. »

Le préfet, de son côté, le 23 juillet et le 13 novembre 1809, invita les autorités, sur l'ordre de Napoléon, a venir déposer leurs actions de grâces aux pieds des autels.

(1) Un décret impérial du 9 février 1806 ordonnait une cérémonie religieuse pour la fête patronale de l'empereur le 15 août. Un ser-

motifs d'enthousiasme se joignait, il est vrai, chez Mgr

mon était ordinairement prêché à cette occasion dans les principales églises pour célébrer les bienfaits du souverain à l'égard de la religion. Quelques-uns furent imprimés. Dans une dédicace à l'Evêque d'Arras adressée par M. l'abbé du Chastelet, chanoine de la cathédrale, nous lisons : « Célébrer dignement le rétablissement d'un culte destiné à perpétuer le bonheur des hommes, célébrer avec une égale dignité la naissance et la gloire d'un héros qui ne peut plus être comparé qu'à lui-même sera l'honneur des siècles ou de quelque intelligence céleste. »

Dans un de ces sermons prêchés dans la cathédrale d'Arras, le même prêtre prend pour exorde : *Super flumina Babylonis illic sedimus et flevimus cum recordaremur Sion.* Après avoir dit la désolation qui suivit la suppression du culte, il s'écrie : « Il était donc réservé au sage mortel, au génie extraordinaire qui règne aujourd'huy avec tant d'éclat sur tous les peuples chrétiens d'interroger aussi savamment le cœur de l'homme et de sanctifier par le rétablissement du plus bienfaisant des cultes, le plus noble, le plus universel et le plus indispensable de ses besoins. Ah que de triomphes, que de bienfaits, que de merveilles cette réflexion présente ! Ah que ce jour (le 15 août) consacre de souvenirs à honorer, de prodiges à rappeler, de solennités à célébrer. En ce jour la fille de David ravie au plus haut des cieux va s'asseoir à côté du throne de l'Eternel ; en ce jour le genre humain voit naître le héros destiné à consoler la terre et à venger le ciel. En ce jour la religion des Constantin, des Charlemagne brise ses fers et reluit sur la France, les Alpes et le Tibre... Il faudrait, pour célébrer ce tableau, les nuances ingénieuses de Fléchier, le pinceau délicat de Fénelon, l'expression noble de Bourdaloue, le sentiment naturel de Massillon. Nous nous bornerons à rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César. »

Après avoir décrit la conversion de nos contrées, parlé de l'invasion arabe vaincue par Charles-Martel, le prédicateur montre l'athéisme, fruit de la philosophie du XVIIIe siècle, la religion et la patrie confondues dans l'abîme. On voit mutiler les soutiens du christianisme, les héros de la gloire, les oracles de la science et les défenseurs de la vertu. C'est la désolation de l'abomination prédite par le prophète. Enfin, épouvantée de ses ruines et de ses malheurs, à la vue de ces

de la Tour un sentiment de reconnaissance personnelle

décombres épars, de tant de monuments détruits à la honte des arts et du génie, la patrie s'affranchit du fléau qui pèse sur son sein. Puis il montre Bonaparte, à peine âgé de 30 ans, citant au tribunal de sa sagesse l'impiété, la démoralisation. Il reconnaît que les mœurs ont besoin d'un frein et la vertu d'un appui, il voit en France la religion proscrite et exilée et c'est aux pieds du Créateur qu'il médite sur la restauration du culte et prononce le rétablissement de la religion. Ce premier bienfait de Napoléon est suivi du rappel des ministres du culte gémissant sur des rives lointaines. L'Europe retentit des plus saints concerts, les puissances catholiques supplient le tout-puissant de veiller sur les jours de Napoléon. Chaque diocèse administré par un premier pasteur choisi par Napoléon s'estime heureux d'être rentré dans la communion de l'Eglise romaine, chaque paroisse reçoit un ministre de paix, de concorde et d'obéissance. L'autel et le throne sont les deux points d'appui sur lesquels repose l'univers. La ruine de l'un ou de l'autre serait un attentat envers le ciel et un fléau pour la terre... C'est de Dieu lui-même que Napoléon tient l'empire des Français

Après avoir dit que l'Evangile prescrit le paiement de l'impôt, l'obéissance aux lois, etc., il ajoute : « Digne héritier de Charlemagne, glorieux Napoléon, que ta vie et ton règne imposent d'admiration et de reconnaissance ! fondateur et l'appui de cette Eglise qui célèbre tes vertus dans la fête d'un patron sur lequel tu appelles le respect des nations, le Sénat et le peuple contemplent en ta personne le père de la patrie, le libérateur des Gaules, le héros de tous les siècles. Né sous les auspices de la mère de ton Dieu, tu viens agrandir la solennité de son triomphe et consacrer les paroles de notre plus grand poète sacré :

Terre admire en silence et sois confondue.

Puis s'adressant à l'Evêque, il dit : « Prélat illustre, digne successeur des Augustin, des Borromée, des Bossuet, le rang que vous occupez, les titres personnels qui vous distinguent sont un hommage à l'immortel Napoléon. » Le Préfet eut son tour : « Mandataire de la puissance souveraine, premier magistrat dont les principes poli-

pour l'Empereur qui ne cessait de le combler des plus

tiques et religieux font l'honneur de la magistrature comme ils font le bonheur de la contrée confiée à vos sollicitudes, vous que l'Eglise révère comme son appui, recevez dans cette enceinte sacrée le tribut de reconnaissance que commandent vos bienfaisants travaux. » Après des compliments aux autres fonctionnaires et à la garde nationale qui veille à la défense et à la sûreté des familles et de la propriété, M. du Chastelet termine en invitant les ministres du très haut à unir leurs cantiques et leurs actions de grâce au concert universel célébrant l'heureux rétablissement de la religion et la fête patronale de Napoléon le grand, pour bien mériter de l'Eglise et de la patrie.

Dans un autre sermon, ce chanoine célèbre les victoires de Napoléon et l'anniversaire de son sacre. Il prend son texte dans le chapitre VI du *Livre des juges* : Dieu te protège, ô héros sans égal ! En voici des extraits : « Que l'histoire cesse de nous vanter ses héros, que la Grèce ne nous parle plus de ses sages, de ses législateurs ! que Rome oublie ses César, ses Auguste ! La France moderne possède seule le héros de tous les siècles, le sage de tous les pays, le plus grand de tous les humains. Orgueilleuse antiquité, quel mortel avez-vous à opposer à Napoléon ? Qui mieux que lui sait allier les foudres de la guerre aux sentiments de l'humanité, l'esprit des lois à la puissance suprême, le respect de la religion au culte des arts »

Puis l'orateur passe en revue les victoires de l'empereur, il le montre dans la rivière de Gênes avec à peine 20,000 combattants, manquant de subsistances, de munitions. « Napoléon arrive, il observe l'armée ennemie, ses soldats s'électrisent à la vue de leur chef; l'attaque commence, les phalanges de la Germanie sont partout rompues et fuient. Il n'y avait que quatre jours que le général français était à la tête de son armée quand il remporta cette victoire. *Veni, vidi, vici.* Semblable à cet aigle, emblème de sa puissance, il fond sur l'armée autrichienne retranchée dans Lodi Il se précipite au milieu des bataillons ennemis A la vue de cette idole vénérée l'armée d'Italie déborde comme un torrent et fait mordre la poussière à tout ce qui s'oppose à son passage. Ici le Législateur prend la place du guerrier ; possesseur du Milanais, Napoléon donne des lois et un gouvernement au peuple qu'il a subjugué et y lève une

flatteuses distinctions. Il avait créé la Légion d'Honneur

armée d'auxiliaires. Les chefs-d'œuvre de l'art et des monuments précieux vont enrichir la métropole de la France. »

« Le héros vole à de nouveaux lauriers, une armée commandée par le plus expérimenté des généraux de l'Allemagne le vieux Wurmser, se croit inexpugnable protégée par l'*Adige* et l'*Arcole*. Les généraux français soutenus par l'ardeur que leur communique le nouveau Gédéon qui les guide soulèvent leurs cohortes, tout plie, l'ennemi est battu de toutes parts et cette journée en mettant l'Italie sous la loi du vainqueur lui ouvre la Vénétie et le Tyrol Ce volcan qu'aucun élément ne saurait arrêter porte l'effroi dans le cœur de l'Autriche et les alliés obtiennent dans l'obscurité d'un cloitre la paix dictée à Campo-Formio. »

M. du Chastelet parle ensuite de l'enthousiasme de la France, qui veut appeler Bonaparte au pouvoir, mais il désire attendre que le jugement de Dieu l'ait sanctifié. Après avoir raconté la campagne d'Egypte, il dit : « Napoléon voyant la France divisée et l'ennemi à nos portes, revient dans la mère patrie. Appelé au timon du gouvernement, il voit Albion vomir ses machines infernales sur Gênes. Créer une armée, tromper l'ennemi, se rendre maître de Milan, est l'affaire de quelques jours. La victoire de Marengo impose la paix à l'Europe et fixe les destinées de la France. Elle élève sur le throne de Clovis une nouvelle dynastie, dont l'empire retentira aux deux pôles. C'est Dieu qui a parlé par l'épée de Napoléon. Ce sont les hauts faits du premier consul qui achèvent de poser sur sa tête la couronne de Charlemagne. Pontife vénérable, dont l'aimable et sainte philanthropie fait l'ornement de ce siècle, dis-nous de quels frémissements tu fus saisi à la vue de ce front que tu revêtis du saint diadème. Nouveau Samuel, c'est à toi seul que l'éternel avait manifesté l'élévation de Napoléon... On croyait voir le terme des calamités de la guerre, mais, ô fatalité! au moment où le Saül français se prépare à tomber sur la perfide Albion, où tout annonce le châtiment de cet île criminelle, l'empereur d'Autriche provoque une nouvelle guerre. » Après avoir raconté la campagne de 1805 et la bataille d'Austerlitz, Vienne prosternée aux pieds de l'empereur, Pétersbourg pardonné, Naples abattue, M. du Chastelet nous montre

et institué une nouvelle noblesse (1). L'Evêque d'Arras et le Préfet du Pas-de-Calais, après avoir été des

Berlin roulant dans la poussière ses aigles impuissants. « Les plaines de Weymar, d'Iéna, de Prentzlow reçoivent dans leurs entrailles épouvantées la dépouille mortelle de l'armée prussienne. Cinq jours ont suffi pour renverser cette puissance achetée par un siècle de valeur et de politique. »

Voici la conclusion : « Suivre Napoléon dans sa course miraculeuse c'est l'ouvrage d'un Dieu, quant à nous, nous nous écrierons avec le vieillard Siméon: nous mourrons en paix parce que nous avons vu l'envoyé de Dieu. Félécitons-nous, Messieurs, d'être les contemporains de ce nouveau Cyrus, de ce Maître des Césars, et prosternés aux pieds des autels, les mains étendues vers l'arbitre suprême, que tous nos vœux obtiennent de son infinie majesté la conservation de notre pieux monarque, l'accroissement de sa gloire et la paix de l'univers. »

Si nous avons reproduit une partie de ces discours, c'est pour montrer à quel lyrisme l'enthousiasme pour l'empereur amenait les orateurs chrétiens. Il est vrai que Napoléon n'avait pas encore chassé le pape de Rome. Après ce triste événement, Evêques et Clergé deviennent plus concis et moins élogieux. Ajoutons que, même au début de l'empire, tous les prêtres ne partageaient pas ces sentiments, les uns parce qu'ils n'avaient pas une confiance absolue dans la religion de Napoléon, le plus grand nombre parce qu'ils avaient été élevés sous les Bourbons et regrettaient leur bienfaisant gouvernement.

(1) Quand l'évêque d'Arras présenta à l'empereur son clergé lors du voyage à Arras de Sa Majesté, en septembre 1804, il s'exprima ainsi : « Votre Majesté est trop au-dessus de tout ce qu'on peut dire, pour que j'entreprenne d'en faire ici l'éloge ; je ne veux lui parler que de notre reconnaissance. Daignez, Sire, en agréer l'hommage le plus sincère comme le plus respectueux. Cet hommage sied mieux à mon caractère, il vous montre quel plaisir nous fait le souvenir de vos bienfaits, et prouvera sans doute à votre Majesté combien nous recherchons de mériter de plus en plus sa bienveillance et ses bienfaits. »

premiers pourvus de la décoration nouvelle, reçurent l'un et l'autre le titre de baron. Il est permis de voir là l'explication et l'excuse de la part qu'ils prirent l'un et l'autre à l'enivrement général où la France était jetée par la gloire incomparable du César moderne.

Laissant maintenant de côté l'histoire générale et les principaux faits qui signalèrent la fin de l'année 1809, tels que le divorce de l'Empereur et la ruineuse continuation de la guerre d'Espagne, nous jetterons un coup d'œil rétrospectif sur les opérations dont nos régions avaient été le théâtre pendant ces deux années où l'attention publique était portée tout entière sur la partie méridionale de l'Europe. Si ces opérations, au point de vue de l'histoire générale, n'ont qu'une importance secondaire, il n'en est pas de même au point de vue de l'histoire de notre département, à cause des perturbations qu'elles apportèrent dans l'existence de nos populations, des lourdes charges qu'elles leur imposèrent, du souvenir enfin qu'en ont conservé ceux qui furent appelés à y prendre part. Ajoutons que le Baron de la Chaise n'y demeura point étranger, et que sa sage administration sut, pour le Pas-de-Calais, en atténuer les conséquences.

Le voisinage de l'Angleterre était une perpétuelle menace pour nos contrées. Humiliée, amoindrie par Napoléon, elle ne pouvait manquer de profiter des circonstances qui le retenaient sur les bords du Danube pour essayer d'inquiéter nos côtes et de détruire notre puissance navale. A Rochefort, elle envoya quelques brûlots, et quatre de nos vaisseaux furent détruits. Mais c'était surtout vers les Pays-Bas que devaient se concentrer ses efforts pour arriver à détruire les immenses chantiers créés à Anvers par l'initiative personnelle de l'Empereur à l'usage de notre marine. Deux systèmes se présentaient : L'un consistait à débarquer une armée

à Ostende, et à entreprendre une campagne dans ce pays alors fort dégarni de troupes par suite des nécessités de la guerre d'Espagne et de la guerre d'Autriche. C'était, sans contredit le moins coûteux et le plus facile. L'autre à pénétrer dans l'embouchure de l'Escaut, à en obstruer les passes, à s'emparer des îles de Walckeren et de Codzand défendues par les feux de Flessingue, de Briskens et de Middlebourg, à bloquer d'abord, puis à attaquer la flotte française dans les eaux du fleuve, pour arriver à Anvers. L'Angleterre, heureusement pour nous, prit le dernier parti. Elle fit des préparatifs formidables. A partir du mois d'avril 1809, en 4 mois, elle mit en ligne 40 vaisseaux de guerre, 90 frégates, 84 bricks et corvettes, 4 à 500 transports, et un nombre considérable de chaloupes canonnières (1). Dès le 30 juillet, une division de 12,000 hommes se jetait sur l'île de Walckeren, mal défendue par les Hollandais. De notre côté, les forces étaient loin d'être égales. A Flessingue, le général Mounet, officier brave mais fatigué, commandait une garnison composée de 3,000 Irlandais et Prussiens, un bataillon colonial, et quelques centaines de Français. A Middlebourg, un commandant Hollandais disposait à peine de quelques compagnies de vétérans. L'île de Codzand était défendue par le général Rousseau qui, insuffisamment pourvu, réclamait à grands cris du renfort. Le camp de Boulogne évacué depuis l'abandon du projet de descente en Angleterre, ne pouvait fournir que peu de troupes à ajouter à quelques brigades provisoires (2). La résis-

(1) Cette flotte portait 30,000 hommes d'infanterie, 2,500 de cavalerie, 3,000 d'artillerie, avec 150 mortiers ou canons de 24. « Rien de pareil ne s'était encore vu, » dit M. Thiers dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

(2) En février 1808, le 47e et le 55e de ligne étaient venus tenir garnison au camp de Boulogne. Le premier régiment se composait de 1,521 hommes, le second de 1,044.

tance alors dut s'improviser au prix des plus grands sacrifices. La garde nationale mobile, placée sous les ordres du général Rampon, commandant à Saint-Omer, avait été licenciée en 1808. Elle fut rappelée au service actif au mois d'avril 1809 et, dès le 1er mai, 1,600 hommes étaient réunis dans cette ville. Ils devaient être relevés par moitié tous les trois mois (1). Quatre cents grenadiers et quatre cents chasseurs envoyés à cet effet arrivèrent le 1er août. Mais, vu l'imminence du danger, on ne renvoya pas les gardes nationaux qu'ils devaient remplacer, et ces 800 hommes furent incorporés à la 3e légion de Saint-Omer, sous les ordres du commandant Berger. Cette légion, portée par là au chiffre de 2,400 hommes, fut dirigée vers les côtes le 1er août. On lui adjoignit une brigade d'infanterie, commandée par le général Dumoulin. Un peu plus tard, d'autres légions de gardes nationaux furent recrutées dans les départements du Nord, de la Lys, de la Somme (2), sous les ordres des généraux Dumont et Gouvion et le général Rampon compta sous ses ordres 5,000 gardes nationaux appartenant au Pas-de-Calais (3).

(1) Pour avoir une meilleure composition de troupes, le général Rampon avait écrit le 18 juin de prendre le rôle des contributions pour base de l'inscription des individus sur les contrôles des compagnies d'élite et de faire disparaître tous ceux qui, sans propriétés, ne présentaient d'ailleurs aucune garantie.

(2) Derheims, *Histoire de St-Omer.*

(3) Ce fut le 3 août que le Préfet du Pas-de-Calais reçut l'ordre de rendre mobiles successivement toutes les compagnies de la garde nationale et de les tenir à la disposition du général commandant l'armée des côtes. En conséquence, 4,000 hommes des compagnies d'élite qui restaient disponibles furent mis en activité. En vertu de nouveaux ordres du ministre de la guerre, le 15 août, 3,000 hommes des compagnies du centre furent également mis en activité et envoyés à Ostende pour la défense des côtes.

Ce fut, nous l'avons dit, le 30 juillet, que les Anglais commencèrent leurs opérations. Dès le 31, le bruit s'en répandit à Paris et, bien que le *Moniteur* gardât le silence, l'inquiétude fut grande. Pour ne pas l'augmenter, ce ne fut que quelques jours après que le *Moniteur* annonça qu'une flotte de 600 voiles, montées par 40,000 hommes, après une attaque sur le vieux Doelen, se dirigeait sur Flessingue, et de là menaçait Anvers et ses chantiers. L'Empereur étant absent, Cambacérès convoqua le conseil des ministres, pour aviser aux moyens à prendre, aux renforts à expédier. Des proclamations furent envoyées aux préfets pour stimuler leur zèle.

Des lettres adressées aux évêques les invitent à faire des mandements (1). Le général Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, alors en disgrâce à Paris, est désigné pour prendre la direction générale de la défense.

Le recrutement s'opère dans toute sa rigueur, toutes

(1) Le 19 août 1809, Mgr de la Tour fit un mandement où il disait: « Qu'il est beau cet élan de patriotisme que vous montrez dans cette circonstance ! qu'il est généreux le dévouement qui vous arrache aux travaux de la campagne pour voler à la défense de vos frontières envahies ; premier pasteur de ce diocèse, il est bien consolant d'avoir à rendre justice à votre zèle. Y aurait-il rien de plus capable d'affecter notre cœur que de vous voir oublier le précepte de l'Evangile : de rendre à César ce qui appartient à César. Nous sommes obligés de vous rappeler que dans les vieux temps du christianisme les disciples de Jésus-Christ étaient convaincus qu'on ne peut être fidèle à son Dieu si on manque de fidélité à son prince. C'est une honte, s'écrie Bossuet, de demeurer en repos dans sa maison pendant que nos concitoyens sont dans le travail et le péril pour la commune patrie. Ce n'est pas assez de pleurer les maux de ses concitoyens et de son pays, il faut exposer sa vie pour leur service... » Puis il cite Judas Machabée préférant la mort à la fuite, enfin il termine en disant : « Il n'est pas possible d'être bon chrétien si on n'est pas bon Français. »

les ressources sont mises en jeu. Brigades provisoires, garde nationale d'élite, douaniers, un bataillon de la Vistule, quelques lanciers polonais, quelques batteries d'artillerie, enfin 2,000 gendarmes, placés sous les ordres du général Moncey, à peine revenu d'Espagne. Une trentaine de mille hommes réunis ainsi sont aussitôt expédiés dans le Nord par les moyens les plus rapides (1). Des corps de réserve formés de gardes nationaux (2) sont établis à Lille, à Bruxelles, à Ostende, à Saint-Omer, à Boulogne (3). Le roi Louis accourt de son côté, amenant quelques renforts du fond de la Hollande, au risque de la dégarnir et malgré la sourde hostilité qui y règne contre la France, pour les mettre sans opposition sous la direction du prince de Ponte-Corvo. Enfin, les ordres les plus pressants sont donnés pour réparer les fortifications d'Anvers et mettre la place en état de défense (4).

Comme on voit, dans ce temps qui était celui de nos victoires, c'était par l'action qu'on commençait. Les paroles et les discussions venaient ensuite. Une fois toutes ces mesures prises, le 14 août, le Sénat fut convoqué.

(1) On écrit de Lille au *Moniteur*, le 31 août : « Il ne cesse de passer des troupes jour et nuit ; il y a constamment sur l'Esplanade 4 à 500 voitures attelées pour les transporter.

(2) On savait que l'Empereur n'aimait pas les gardes nationaux, disant qu'il ne suffisait pas d'un homme pour faire un soldat. Pourtant il approuva cette mesure comme le choix de Bernadotte. Peut-être voyait-il dans la garde nationale d'élite une ressource, quand le recrutement serait insuffisant, pour lui fournir des hommes.

(3) On avait d'abord mis à contribution, pour composer la garde nationale mobile, dix départements du Nord, on en ajouta dix autres, Pour son recrutement les préfets convoquèrent les maires et organisèrent une espèce de conscription qui devait être volontaire, mais en réalité était forcée. On appela, pour commander, les officiers réformés.

(4) Il fut question d'une seconde armée sous les ordres de Bessières.

L'archi-chancelier lui annonça que, au moment où l'Empereur était parti pour venger la foi des traités violée par l'Autriche, l'Angleterre avait préparé une grande expédition contre les côtes septentrionales, et débarqué à Walckeren, mais que l'Empereur avait veillé à la défense de l'Empire. Le ministre de la guerre avait appelé de suite les gardes nationaux au service actif, des troupes de ligne étaient envoyées, la défense d'Anvers assurée. « La fureur des Anglais, ajoutait-il, nous avertit sans cesse de nos ressources, et il importe à la Nation de repousser, par les moyens qu'elle a sous la main, l'ennemi qui ose nous menacer. L'opinion publique est favorablement disposée, et le Sénat donnera ce nouveau témoignage de son dévouement. » Le ministre de la guerre lut ensuite un rapport où il disait que c'était le 29 juillet que le débarquement avait eu lieu, que l'Empereur était persuadé que, après avoir fait respecter ses armes dans toutes les parties du monde, les Français ne se laisseraient pas insulter par 25 ou 30,000 Anglais. Le prince de Ponte-Corvo commandera une nouvelle armée du Nord, composée de deux corps rassemblés à Wesel et à Lille, sous les ordres du duc de Valmy (Kellermann), et du duc de Conegliano (Moncey) (1). « Le Nord, le Pas-

(1) C'est le 18 août que le maréchal Moncey annonça au Préfet du Pas-de-Calais qu'il était établi à Lille comme commandant de la 10e division et du corps de réserve et le pria de prendre les mesures les plus promptes pour faire arriver à Ostende les 3,000 gardes nationaux de ce département levés le 15 août. Le 20, il écrit encore au baron de la Chaise, qui avait été le voir à Lille, qu'il avait un double chagrin de l'embarras qu'il lui donnait pour l'exécution de ses ordres. Le 24, dans une nouvelle lettre, il lui dit : « Je suis embarrassé avec le Béarnais (Bernadotte) qui voudrait tout avoir. Ma patience et mon dévouement à Sa Majesté finiront par tout vaincre, j'espère. L'Anglais, cet ennemi acharné, nous menace et -

de-Calais et la Lys ont paru réclamer pour eux seuls cet honneur, si l'on en juge par l'extrême empressement qu'ils ont mis à organiser leurs cohortes et à les transporter à la frontière menacée. Les canonniers de Lille sont partis. » Le président du Sénat crut aussi devoir prononcer un discours, et l'Assemblée vota à l'Empereur une adresse où elle lui affirmait son dévouement.

Un système de défense composé d'éléments si divers, et pour la plupart si inexpérimentés, ne laissait pas que d'inspirer quelque inquiétude quant au succès (1). Cependant les généraux montrèrent une grande activité pour tout organiser (2). Les premières opéra-

ses moyens sont extraordinaires et paraissent forts Déjà il n'a que trop réussi à Flessingues et la confusion des ordres en tout genre, l'abus des masses non organisées peuvent péniblement assurer la force nécessaire à le repousser victorieusement. »

On voit que les généraux, dans les Pays-Bas comme en Espagne, ne s'entendaient guère.

(1) Comme les gardes nationaux paraissaient montrer peu d'entrain, Bernadotte, dans une revue, s'écria qu'il ne voulait que des hommes de bonne volonté et que ceux qui ne voulaient pas combattre les Anglais pouvaient s'en retourner. Tous, paraît-il, crièrent : « Nous voulons voir les Anglais. »

(2) Le général Verbois écrivait au baron de la Chaise : « Ostende, le 5 septembre. Vos oreilles doivent vous bourdonner gardes nationales, mais je connais votre zèle si grand que je ne puis m'empêcher de le mettre à de nouvelles épreuves. Outre les officiers qui manquent à M. Demasoux, commandant les cohortes d'Arras et Bapaume, que je vous ai demandés, Sennegot le major commandant la 3e cohorte de Béthune, St-Pol et Boulogne, a besoin de deux capitaines, quatre lieutenants pris dans ces arrondissements. Que ce soit, je vous prie, des officiers capables de servir ; pour les décider, vous pouvez leur faire connaître que le service est agréable Effectivement ces braves gens nous donnent toute espèce de satisfaction ; dans un mois ce seront des corps formés et manœuvrant, et si nous avions quelques

tions, loin d'être décisives, n'avaient pas été brillantes. Les troupes envoyées par le général Mounet pour empêcher les Anglais de débarquer dans l'ile de Walckeren, avaient dû battre en retraite devant un ennemi inférieur en nombre, mais soutenu par une flotte qui contournait l'île et la couvrait de ses feux. Le général Rousseau, plus heureux, avait défendu l'île de Codzand. Aidé de l'amiral Missiessy, il avait empêché la flotte française d'être bloquée en la faisant circuler, et avait par là protégé Anvers. Pourvu de renforts envoyés sur sa demande par le général commandant la 24ᵉ division militaire, il avait, aussitôt le danger écarté, envoyé les deux bataillons du 65ᵉ et du 48ᵉ de ligne au général Mounet, dont la situation devenait mauvaise. Les Anglais, enhardis par la prise de Batz et de Middlebourg, mal défendus par les Hollandais, étaient venus mettre le siège devant Flessingue, et ils avaient, par une vive canonnade, forcé la place à capituler le 16 août (1). Qui eût pu, dès lors, les arrêter dans leurs succès, si un ennemi imprévu n'était venu, à ce moment, servir notre cause et diminuer leurs forces. Cet ennemi, c'était la fièvre des polders, la redoutable habituée des parties marécageuses de la Hollande. En peu de jours, 12 à 15,000 hommes en furent atteints. La nouvelle en fut transmise au cabinet anglais, en même temps que l'annonce de l'apparition de l'armée de Bernadotte. A celle-ci, la re-

escarmouches pour les habituer à la poudre ils rivaliseraient bientôt avec les vieilles bandes. Jusqu'à présent les Anglais ne troublent pas notre sommeil. » On voit que Verbois était plus optimiste que Moncey.

(1) D'après le *Moniteur*, ce serait le général Rousseau qui se jeta le 7 août dans Flessingue avec 4,000 hommes par ordre du général Rampon, il capitula le 15 août et fut envoyé prisonnier de guerre en Angleterre. Nous avons suivi le récit de M. Thiers.

nommée donnant des proportions plus considérables qu'elle n'en avait réellement sous le rapport du nombre et de la valeur, l'ordre fut donné de Londres au commencement de septembre d'abandonner la Hollande et de renoncer à une expédition peu féconde en résultats, mais qui aurait pu être désastreuse pour nos contrées défendues par des troupes insuffisantes et inexpérimentées.

L'Empereur fut satisfait des mesures défensives qu'on avait prises, et en ouvrant le Corps législatif, le 3 décembre 1809, il dit : « Je dois des remerciements particuliers aux citoyens des départements du Nord et du Pas-de-Calais. » Ces évènements auraient dû montrer à Napoléon le danger des expéditions lointaines ; la leçon ne lui profita pas. Grande fut aussi la satisfaction des malheureux gardes nationaux qui, traînés hors de leurs foyers, se voyaient sans enthousiasme, eux aussi, exposés à laisser sans gloire leur vie dans les marais de la Hollande. Cependant ils ne furent pas aussitôt renvoyés dans leurs foyers. Le danger passé avait appris à se mettre en garde pour l'avenir.

Le général Moncey, tombé malade à Lille, écrivit au préfet du Pas-de-Calais pour lui annoncer qu'il quittait cette ville, où sa présence était devenue inutile.

Mais les généraux Dumont et Gouvion restèrent à la tête des gardes nationaux, et l'on continua d'organiser l'armée du Nord. Elle fut composée de cinq légions placées sous les ordres de cinq sénateurs (1). L'effectif en fut réduit à tout ce qui était jeune, vigoureux et disposé à servir. D'après un décret du 15 septembre, le contingent du Pas-de-Calais ne se composa plus que de 5,000 hommes, et le 10 octobre nous trouvons la garde nationale réunie à Ostende, réduite à un bataillon et demi composé léga-

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

lement de 1,500 hommes, mais, sur ce nombre, 257 faisaient défaut par suite de désertions; le général Verbois la commandait. Le 22 janvier suivant le 1er et le 2e bataillons furent licenciés et le contingent, réduit à 3,000 hommes, le fut lui-même le 1er mars (1). Les gardes nationaux sortis du Pas-de-Calais y étaient rentrés le 2 janvier, et le 4, le général Rampon leur avait adressé un ordre du jour pour les féliciter de leur belle conduite (2). Le Préfet arrêta que l'on imprimerait au Mémorial administratif du Pas-de-Calais le nom de ces braves. Enfin l'Empereur lui-même décréta qu'un monument attesterait leur dévouement et leurs services. Mais le projet n'eut pas de suite.

La part qu'avait prise le Préfet du Pas-de-Calais à l'organisation de la garde nationale mobile avait été considérable. Déjà félicité à ce sujet en 1807, il le fut de nouveau et plus explicitement encore en septembre 1809 sur l'excellent esprit de ce département « qui obéit avec enthousiasme aux inspirations civiles et guerrières qu'il y fait naître. » Et le Ministre ajoutait : « Jouissez, Monsieur, de tous les sentiments de la confiance d'un souverain qui saura récompenser d'une manière digne de lui des services que le cœur dicte et que le talent exécute. »

(1) Le 22 janvier 1810, quand on annonça aux gardes nationaux des 3e, 4e et 5e bataillons leur licenciement, on leur offrit d'entrer dans la garde nationale de la garde, ou dans les troupes de ligne. Nous ignorons si beaucoup acceptèrent

(2) On lit dans cet ordre du jour : « Gardes nationaux, vous allez rentrer dans vos foyers. Ce que l'Empereur a dit de vous éternise le souvenir de votre dévouement. Vous allez revoir vos familles. Là comme à l'armée vous serez toujours prêts à donner au grand Empereur de nouvelles preuves de votre affection pour sa personne et de votre amour de la patrie. »

Ajoutons pour compléter les détails déjà donnés sur l'œuvre administrative du baron de la Chaise que les dépenses d'habillement, d'équipement et de transport des gardes nationaux en activité de service mises d'abord à la charge du département (1), avaient ensuite été prélevées au moyen d'une retenue de 5 centimes par jour sur la haute paie que leur faisaient certaines communes. Cette mesure avait été approuvée par le Ministre. Il était juste, disait-il, que ceux qui ne servaient pas contribuassent de leur argent à la défense de la Patrie. Cette haute paie consistait d'ordinaire en 2 centimes fournis par les communes, auxquels l'Etat ajoutait 8 centimes et demi. Le remplacement était admis, et par là se trouvaient servir dans les mêmes rangs, des hommes de 20 à 60 ans. Du reste, la rapidité avec laquelle on avait dû procéder à la mise en activité de cette garde nationale pour la défense du territoire, avait produit des mesures particulières et différentes dans chaque département (2).

(1) Le Conseil général du Pas-de-Calais, en février 1810, vota 103,250 fr. formant 3 centimes et demi de la contribution foncière de 1810, pour payer ces frais faits en 1809.

(2) Le Préfet, le 10 février 1810, écrivit au Président du Conseil général pour lui dire qu'on lui laissait une grande latitude pour organiser les 6,400 gardes nationaux à fournir par le Pas-de-Calais. Il propose de les faire visiter d'abord par des officiers de santé du jury de recrutement, de plus on exclurait ceux dont les parents ne paient pas 3 francs d'impôt foncier et on prendrait tous ceux qui par eux-mêmes ou leurs parents paient plus de 300 francs d'impôt foncier, sauf à eux à se faire remplacer, il demande quel est l'avis du Conseil général. « L'ambition du Préfet, dit-il, est d'obtenir lumière et secours du Conseil dont la puissante influence rend son administration plus facile et beaucoup plus agréable, car chacun de ces honorables membres l'appuie de sa confiance et de son approbation. Il espère que les circonstances fâcheuses qu'on vient d'avoir ne se reproduiront plus, pourtant il faut éviter tout arbitraire. »

Ces mesures se ressentaient de la précipitation avec laquelle elles avaient été prises et nous trouvons à la date de 1810, dans le procès-verbal d'une séance du Conseil général, le vœu « qu'on s'occupe d'une organisation complète et uniforme de la garde nationale, pour établir une égalité proportionnelle entre les contingents de tous les départements. »



CHAPITRE V

(1810-1811).

Jusqu'alors, nous l'avons vu, aucune puissance humaine ne s'était impunément mesurée avec Napoléon. Revêtu du double prestige de la gloire et du génie, il semblait avoir reçu de la Divinité elle-même la toute-puissance en partage. Heureux si, conservant le rôle providentiel qu'il s'attribuait à lui-même en toute occasion, il n'eût entrepris de braver celui de qui il le tenait! Une seule chose manquait alors à sa fortune. C'était un héritier auquel il pût transmettre directement son immense empire. Son union avec Joséphine Tascher de la Pagerie avait été stérile; habitué à voir tout plier devant lui, il résolut de faire annuler son mariage, et il trouva un instrument docile dans l'Officialité diocésaine de Paris. Puis, quand il s'agit de chercher une nouvelle compagne, par un procédé propre aux vainqueurs, ce fut chez les vaincus qu'il alla la prendre. Il fixa son choix sur l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche. La seconde épouse, dépourvue des grâces naturelles qui avaient fait de la première l'idole des populations, n'en fut pas moins l'objet des démonstrations les plus chaleureuses. Le maître le voulait ainsi, et, sans même qu'il eût à parler, la France entière était à ses pieds, acclamant le nouveau couple impérial. Tous, depuis les grands corps de l'Etat jusqu'aux plus humbles habitants des campagnes, jusqu'aux évêques eux-mêmes, durent présenter les vœux les plus empressés et se livrer aux démonstra-

tions de l'enthousiasme le plus exalté. Et comme la première Impératrice ne s'était servie de son pouvoir que pour se faire aimer, on voulut signaler l'avènement de la seconde par des bienfaits encore plus extraordinaires. Une amnistie générale fut accordée aux émigrés qui avaient pris du service chez les puissances continentales en guerre avec la France depuis 1804. Les détenus pour amendes de police furent mis en liberté. Les déserteurs et les réfractaires reçurent leur grâce, à la condition de se présenter dans un délai de deux mois à l'autorité militaire, et de faire leur service dans l'armée. Pour ce qui concerne particulièrement nos régions, l'Empereur manifesta l'intention de venir en personne avec l'Impératrice remercier les populations du Nord du dévouement dont elles avaient fait preuve pour la défense des côtes. Leurs Majestés partirent donc de Paris le 27 avril. Elles parcoururent au milieu des acclamations du peuple Anvers, Flessingue, Bruxelles, Lille. De cette ville, elles partirent le 24 mai au matin, pour aller coucher à Calais. Par les soins de M. Boullanger, inspecteur général des postes de l'Empereur, des relais nombreux avaient été organisés (1). Le ministre avait écrit pour prescrire l'allégresse et le dévouement, le Préfet pour recommander la magnificence (2). Les populations des campagnes

(1) Le service fut bien fait du côté de Béthune. On avait demandé pour chaque relai 80 chevaux et 10 bidets avec leurs brides. Les voitures étaient en général attelées de 6 chevaux. On donna une indemnité journalière de 3 francs par cheval et par homme, mais seulement 2 francs par cheval de leur écurie aux maîtres de poste ; dans l'arrondissement de Boulogne 52 chevaux requis dans diverses communes manquèrent à l'appel, on arrêta leurs propriétaires ; à Montreuil on convoqua 100 chevaux et 10 bidets.

(2) Le Préfet demanda au Conseil général, en juillet 1810, si les dépenses faites par les communes pour le passage de leurs Majestés devaient être payées par les communes ou le département.

ne mettaient pas de bornes à leur enthousiasme, stimulées qu'elles étaient par l'Administration. Ainsi, à Béthune, le sous-préfet avait pris soin d'engager directement les maires de toutes les communes où devaient passer les souverains à élever des arcs de triomphe. Le 24 mai leurs Majestés entrèrent à Béthune. Tout le parcours depuis la porte d'Arras jusqu'à l'hôtel du maire, M. Delaleau, où elles devaient descendre, était couvert de sable; la verdure et les fleurs formaient des avenues à l'entrée desquelles s'élevaient de magnifiques arcs de triomphe. Les autorités municipales, escortées d'une garde d'honneur, attendaient dès 8 heures et demie du matin près d'un arc de triomphe élevé sur la route de Lille. L'état-major de la place, les officiers et la garde nationale étaient placés près des glacis. Le Maire présenta à Napoléon les clefs de la ville, déposées sur un plateau d'argent sur lequel était également placée une couronne de myrte et de laurier (1).

Leurs Majestés le remercièrent et continuèrent leur marche au bruit du canon et des acclamations des habitants et de la musique placée sur la place d'armes.

Après avoir déjeuné chez le Maire, l'Empereur reçut un groupe de jeunes personnes ; l'une d'elles, Mᵉˡˡᵉ de

(1) Voici le discours du Maire : « Il y a cinq ans environ que, comme aujourd'huy, j'obtins l'honneur indicible de présenter à votre auguste Majesté ces clefs, emblèmes du pouvoir dont elle a daigné m'investir, vous m'en laissâtes alors, Sire, dépositaire ; puis-je en ce moment mériter encore de vos bontés la même faveur.

» Sire, Madame. Toutes les communes que vous avez parcourues ont rivalisé d'empressement pour exprimer leur joie et têter la présence de vos Majestés impériales et royales ; beaucoup l'ont nécessairement emporté sur nous par les signes extérieurs, mais aucune n'a pu nous surpasser par les sentiments du cœur Je supplie Vos Majestés de me permettre de déposer à leurs pieds l'hommage de notre amour, de notre fidélité et du plus profond respect. »

Beaulaincourt offrit à l'Impératrice une corbeille de fleurs et lui fit un compliment (1). Leurs Majestés lui firent remettre une montre or et émail garnie de nacre et de perles ainsi qu'un collier garni de même (2).

De Béthune, leurs Majestés allèrent à Saint-Omer. On avait connu leur arrivée le 23 mai, et de suite on s'était occupé des préparatifs de la réception. Dans la plupart des rues où le cortège devait passer, on avait élevé des dais, des arcades ornées de fleurs et de verdure et on avait dressé un superbe arc de triomphe sur la route de Cassel. Mais on apprit que Napoléon arrivait le 24 par la route d'Aire et à neuf heures du matin le son des cloches rassembla les gardes d'honneur à pied et à cheval et les demoiselles chargées de présenter un compliment à l'Impératrice. Les cavaliers se portèrent au devant des souverains, les autorités judiciaires se groupèrent à l'arc de triomphe élevé par l'autorité militaire sur le cordon de la place de Notre-Dame de Grâce. On lisait au-dessus de cet arc de triomphe : « *Annosi victoris tria sæcula vivant.* » On avait dressé auprès des tentes élégantes. La garde d'honneur à pied précédée d'une musique militaire, le corps municipal, les jeunes filles se rendirent

(1) Voici ce compliment :

Vos cités les plus florissantes
Avec éclat reconnaissantes
Vous ont environné du luxe des beaux-arts.
Le génie et l'amour présidaient à leurs fêtes.
Des temples à l'hymen brillaient de toutes parts.
D'autres cieux s'élevaient rayonnants sur vos têtes,
Tous, augustes époux, méritent vos regards.
L'art n'a point en ces lieux embelli la nature.
Les dieux sont satisfaits de l'hommage des cœurs.
Nous vous offrons de simples fleurs
Et le sentiment sans parure.

(2) *Histoire de Béthune*, par le chanoine Cornet.

en calèche au même endroit, escortées par des gardes nationaux et de la troupe de ligne. Les pompiers s'y étaient déjà réunis. Les rues avaient été jonchées de fleurs et de branchages, les maisons garnies de tapisseries et de guirlandes. Devant l'hôtel de ville où l'on avait espéré que s'arrêteraient leurs Majestés, on avait élevé un arc de triomphe sur lequel on lisait ces vers de Virgile : « *Sistè gradum teque aspectu ne substrahe nostro.* » Un autre arc de triomphe avait été construit sur la Petite-Place, à 250 pas de la dernière porte de Calais ; un autre encore portait ce quatrain:

Aux fils des vieux Morins, illustres voyageurs.
Vous nous resterez tous deux dans le fond de nos cœurs.
Point vous n'échapperez par un si prompt passage,
En traits de feu l'amour a gravé vos images.

Sur un char de triomphe des jeunes filles portaient des inscriptions indiquant les puissances amies de la France. On avait groupé sur un amphithéâtre les orphelins et les orphelines.

Le Sous-Préfet alla au devant de l'Empereur presque aux confins de son arrondissement. Vers deux heures on annonçe l'arrivée des Souverains. Les cloches se font entendre, le canon résonne, les musiques jouent, la voiture de Napoléon s'arrête devant l'arc de triomphe, le maire, M. Wattringue, et les autorités présentent les clés de la ville, les dames offrent leurs hommages à l'Impératrice, on la complimente, on lui offre des corbeilles de fleurs. Marie-Louise remercie ; le cortège traverse lentement Saint-Omer aux cris de : Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Les troupes formaient la haie. Napoléon était en frac, Marie-Louise en toilette très simple. On voyait le mamelouk Roustan assis à côté du cocher. Dans le carosse suivant se trouvaient le prince

Jérôme, roi de Westphalie, et la princesse de Wurtemberg, sa femme, le prince de Neufchâtel, les ministres de l'Intérieur et de la Marine, plusieurs maréchaux, aides de camp et dames d'atour suivaient dans d'autres voitures. Personne ne descendit ; on prit la route de Calais. Nonobstant, le soir la ville fut illuminée et il y eut bal à l'hôtel de ville.

Le Conseil municipal de Calais s'imposa de 12,000 fr. pour les frais de réception (1). Là, leurs Majestés visitèrent le port et les travaux qui y étaient en cours d'exécution. Un superbe arc de triomphe y donnait accès (2). Les rues étaient sablées et tendues de blanc, avec des guirlandes de fleurs et de verdure. A l'arrivée du cortège, toutes les cloches de la ville s'ébranlèrent. Un groupe de jeunes filles offrit des fleurs à l'Impératrice et lui adressa un compliment. Le soir, la tour du guet, le beffroi, l'hôtel de ville, le clocher de l'église furent illuminés. Enfin, des distributions aux pauvres et un bal à la salle de spectacle complétèrent la fête. Le lendemain, une garde d'honneur à cheval, organisée tout spécialement pour la circonstance, escortait les augustes visi-

(1) Le Maire de Calais prit un arrêté défendant aux voitures des charretiers, camionneurs ou autres de circuler à l'arrivée et au départ des Souverains. Les voitures venant du dehors devaient passer par les rues Française et des Maréchaux. La veille, les habitants devaient faire un balayage extraordinaire dans les rues, après on ne devait plus y rien déposer. Il était interdit de monter sur les monuments, sur les parapets, les ponts, les remparts, de donner à boire aux militaires après la retraite, les aubergistes devaient déclarer aux commissaires de police les personnes qu'elles logent et mentionner si elles avaient un passeport ; enfin on devait faire des patrouilles.

(2) Cet arc de triomphe était en partie en toile ; on le donna au bureau de bienfaisance après la réception.

teurs jusqu'à Boulogne (1). Là, les choses se passèrent avec plus de magnificence encore. L'administration et la municipalité rivalisèrent de zèle. Nous avons même retrouvé à ce sujet une curieuse lettre du sous-préfet. Ce fonctionnaire, écrivant au préfet du Pas-de-Calais le 10 mai, lui disait : « Comme vous n'en doutez pas, l'arrivée très prochaine de leurs Majestés dans les villes de Boulogne et Calais, me donne beaucoup d'occupation extraordinaire. Elles résideront à Boulogne dans la maison du maire, M. Pocholle-Menneville. On y réunira celle que j'occupe pour loger une partie de leur suite. On va déménager les bureaux et les papiers. J'irai loger à la sous-préfecture, bien qu'elle soit pour ainsi dire inhabitable dans son état actuel. J'espère que par votre intervention obligeante, ce bâtiment sera rendu plus digne de sa destination. »

Le maire avait devancé le sous-préfet dans ses préparatifs. A peine avisé de l'arrivée du couple impérial, il avait adressé, dès le 10 avril à ses administrés, une proclamation enthousiaste (2). Tous répondirent à son ap-

(1) Cette garde se composait de 63 cavaliers : 27 étaient de Boulogne, 7 de Calais, 29 des communes rurales. Ces derniers étaient les fils des maires et des cultivateurs les plus aisés. Ils étaient montés à leurs frais. A Boulogne, un notaire, deux avoués, un raffineur de sucre, des employés, des négociants, un inspecteur de forêts, enfin un sieur Gaudy, sculpteur-marbrier, propriétaire de la carrière de marbre Napoléone, en faisaient partie. M. Sansot en était le colonel, M. Hénon, qui avait déjà commandé la garde nationale lors du dernier passage de l'Empereur et figuré dans la garde d'honneur dans tous les voyages de Napoléon à Boulogne, enfin assisté au sacre, fut un des trois chefs d'escadrons. Les deux autres étaient M. de Guizelin, chef de la cohorte de la garde nationale à Calais, et M. Faube, armateur en cette ville.

(2) Voici la proclamation du maire : « Habitants de Boulogne, livrez-vous à l'allégresse. Un bienfait que vous envierait la majeure

pel. Quatre immenses arcs de triomphe s'élevèrent, dont un à Bréquerecque, sur le chemin qui conduisait au palais impérial de Pont-de-Briques, des obélisques furent dressés, les maisons ornées de feuillages, de fleurs et de tapisseries, les boutiques fermées, et, le 25 mai, aussitôt que le son des cloches annonce l'arrivée du cortège, les ouvriers quittent leurs travaux, la foule s'avance, précédée des dames et des jeunes filles disposées à offrir leurs hommages et leurs présents à l'impératrice. Cependant, contre l'attente générale, leurs Majestés n'effectuent pas immédiatement leur entrée dans la ville. Arrivées à la rue des Moulins, près de la Tour d'Ordre, elles reçoivent du maire les clés de la ville, aux cris et aux acclamations de la foule en délire. Puis elles prennent le chemin du Camp de droite, et se rendent à la baraque du contre-amiral Lacrosse, où un déjeuner leur est offert. Il est 9 heures. L'empereur passe ensuite les troupes en revue, il commande les manœuvres, visite les redoutes, inspecte les forts destinés à la défense des camps, du port, de la ville et de la rade. Il se promène sur la Liane avec l'impératrice, parcourt en canot le chenal et le bassin à flot. Puis ils montent en calèche, font leur entrée dans la ville, accompagnés du roi et de la reine de

partie de la France vous est accordé ; vos vœux impatients ont été comblés. Dans peu de jours vous posséderez dans vos murs le grand Napoléon et son auguste épouse ; partout la population des villes et des campagnes se presse sur leur passage et fait retentir les airs des expressions du bonheur et de l'amour public. Boulonnais, le moment favorable approche, que toute la ville se lève pour voler au devant de leurs Majestés impériales et royales, que l'élan de notre joie, que nos acclamations unanimes et les cris mille fois répétés de : Vive Napoléon ! Vive Marie-Louise ! prouvent que s'il n'est pas de ville plus fidèle, il n'en est pas non plus qui sache mieux aimer et chérir ses souverains. Vive Napoléon ! Vive Marie-Louise ! »

Westphalie, qui sont venus les rejoindre, et se rendent à la maison qu'on décore encore du nom de palais impérial. Là, les réceptions officielles se succèdent et se prolongent jusqu'à 9 heures du soir, tandis que, au dehors, la ville est en fête et la population se livre aux transports de la joie. Mâts de cocagne, jeux de toutes sortes, bal gratuit aux Tintelleries, illuminations, tout a été mis en œuvre pour flatter les goûts de la foule et l'enivrer de plaisirs. Un bal offert par la Municipalité à la salle de spectacle ne put être honoré de la présence de l'empereur et de l'impératrice. Dès le lendemain à 7 heures du matin ils partaient, laissant en témoignage de leur satisfaction une somme de 3,000 fr. pour les familles des marins les plus nécessiteux, et une bague de brillants au colonel Sansot, faible compensation aux lourds sacrifices dont cette fête d'un jour avait grevé la ville. Moins prudente que Calais, Boulogne avait d'avance laissé la dépense à l'appréciation de l'administration municipale. Quand il s'agit de régler les comptes, on trouva qu'ils s'élevaient au chiffre énorme, pour cette époque, de 55,000 fr. Dans cette somme figuraient, pour une part importante, l'habillement et l'équipement d'un certain nombre de gardes d'honneur (1). On voulut revendre leurs chevaux, mais ce ne fut pas sans perte. De plus, le Conseil municipal qui s'était flatté de faire

(1) Les gardes d'honneur n'étaient pas chose nouvelle ; nous les avons vu organiser à Arras en l'an XII pour Bonaparte ; l'Empereur pensa à les utiliser en les faisant marcher comme troupes d'élite à la tête des armées. Après nos désastres de 1812, l'Empereur mit à exécution leur mobilisation.

La garde d'honneur à pied, à Boulogne, se composait, en 1810, de grenadiers et de chasseurs. La plupart venaient de servir dans les armées de l'Escaut et des côtes, c'était pour les récompenser qu'on leur avait fait cet honneur.

agréer à l'empereur plusieurs requêtes importantes pour des travaux urgents, tels que la cession de la sous-préfecture (1), le pavage des rues, l'édification d'une fontaine sur le port, la construction d'une halle aux grains et d'un établissement de bains, la restauration de l'hôtel de ville, etc., s'était vu accorder la plus gracieuse des autorisations (2), mais pas le moindre subside. Les devis de ces divers travaux s'élevaient à 208,000 fr., mais la caisse municipale était vide, et on dut surseoir à en commencer l'exécution (3).

De Boulogne, leurs Majestés se dirigèrent sur Montreuil. Là, elles trouvèrent le Préfet du Pas-de-Calais, que le Sous-Préfet avait invité à venir d'avance l'aider à préparer une brillante réception. La formation d'une garde d'honneur à cheval présenta de sérieuses difficultés. (4) La garde d'honneur à pied alla, avec les autorités, attendre leurs Majestés à la porte de la ville. Ils ne firent du reste que traverser Montreuil et parvinrent

(1) Le département et l'arrondissement devaient y établir définitivement le sous-préfet et la gendarmerie.

(2) Décret du 29 mai 1810. On devait aussi faire un établissement de bains pour utiliser les eaux minérales de la ville.

(3) *Ephémérides boulonnaises* de M. Morand.

(4) La municipalité de Montreuil s'y était montrée favorable, mais le sous-préfet ne trouva à Hesdin personne pour faire partie de cette garde d'honneur. Il put cependant réunir 19 cavaliers commandés par M. de Poilly, ancien capitaine de dragons et chef de cohorte de la garde nationale. Les gardes d'honneur de Montreuil portaient une écharpe de soie blanche à franges d'argent offerte par le maire. Le Conseil municipal avait fait les frais du reste du costume. Le 21 mai on passa ces gardes d'honneur en revue dans la cour de la mairie. M. d'Acary, qui était à Paris, étant revenu, réclama le commandement comme chef de la légion de la garde nationale. De là des débats qui faillirent faire repartir les gardes d'honneur. Enfin il s'apaisa et se contenta de commander la garde nationale à pied.

le soir même à Dieppe, en passant par Saint-Valery. Ainsi se termina leur course à travers le département (1). Pour compléter le tableau des hommages qu'ils y reçurent, il faut encore citer l'adresse votée d'un mouvement unanime (dit le procès-verbal) le 8 juillet 1810 par le Conseil général du Pas-de-Calais réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Fromentin de Sartel, M. de Baillencourt étant secrétaire. Dans ce curieux document tout ce que la flatterie a jamais atteint de lyrisme se trouve dépassé pour prodiguer à l'Empereur les félicitations au sujet de sa nouvelle union, les actions de grâces pour sa visite et les vœux pour la perpétuité de sa dynastie qui doit assurer au pays une ère de paix et de prospérité (2).

(1) Comme on voit, Arras n'eut pas l'honneur de recevoir Napoléon, mais le 11 mars 1805, le prince Joseph Bonaparte y était venu de St-Omer, après avoir été à Boulogne. Il y avait passé en revue l'armée et la flottille. Il reçut à Arras les autorités, fit manœuvrer les grenadiers d'Oudinot à Dainville, visita les églises et le palais de St-Vaast, etc.

(2) Voici cette adresse : « Sire, le Conseil général du Pas-de-Calais attendait avec la plus grande impatience l'époque de sa réunion pour déposer aux pieds du throne ses félicitations sur l'hymen qui fixe les destinées de ce bel empire et l'expression de sa reconnaissance pour les nouveaux bienfaits dont tous les Français ont été comblés. L'auguste fille des empereurs d'Autriche est venue cimenter la paix du Continent et assurer le bonheur de la grande nation en faisant celui du héros qui nous a associés à sa félicité et à sa gloire. Animée des mêmes sentiments et des mêmes vertus que votre Majesté, elle a adopté l'immense famille qui l'appelait par ses vœux. La France a tressailli de joie en apprenant que le couple auguste qu'elle adore allait visiter ses nombreux enfants ; mais quelle n'a pas été l'ivresse des habitants du Pas-de-Calais lorsqu'ils ont connu la détermination de votre Majesté de les honorer des premiers de cette visite si précieuse pour leurs cœurs. Elle double la récompense qu'ils avaient déjà reçue dans le témoignage que votre Majesté avait

A cinquante ans de distance, l'historien Thiers faisait cette réflexion amère, mais juste: Pour que ces vœux se réalisassent, il eût fallu changer quelque chose qui change moins que le destin: le caractère d'un homme.... et cet homme était Napoléon...

En août 1811, l'Empereur dut revenir à Boulogne. Les jeunes gens s'organisèrent à leurs frais en garde d'honneur, mais on refusa cette fois leurs services sous prétexte que l'Empereur se rendrait directement au camp précédé des détachements de sa garde. Ce refus refroidit l'enthousiasme. Au voyage suivant, le 19 septembre, le Sous-Préfet chercha vainement à le ranimer et, bien qu'il eût

daigné rendre au zèle et au dévouement avec lesquels ils avaient repoussé les ennemis du continent. Votre Majesté est venue et nos braves ont reçu le prix de leur courage par la distinction accordée à deux de leurs chefs qui les ont guidés aux champs de l'honneur. Grâces vous soient rendues, Sire, pour les nombreux bienfaits qui ont signalé votre séjour dans ce département et dont le souvenir s'étendra jusqu'à nos derniers neveux. Nous entrevoyons pour eux le plus bel avenir dont votre Majesté a fixé les bases. De cet hymen qui fait le bonheur de la France, nous voyons naître des rejetons dignes du grand homme et de la grande nation. Elle mérite bien d'être mère, celle qui vient d'adopter les infortunés en se mettant à la tête d'un établissement pour venir au secours des mères indigentes. Vivez longtemps, Sire, pour la félicité d'une épouse dont vous captivez toute la tendresse ! Vivez longtemps pour le bonheur des Français dont l'amour vous est acquis à tant de titres ! Vivez pour le bonheur de l'univers qu'il est dans votre destinée de vaincre, d'éclairer et de pacifier ! »

Cette adresse fait allusion aux sociétés maternelles décrétées le 5 mai 1810. La comtesse d'Havrincourt faisait partie des dames patronesses de l'arrondissement d'Arras. Elle faisait aussi allusion à ce que l'Empereur disait qu'il ne combattait en Espagne que les obstacles qui s'opposaient à tous les biens que devaient porter aux Espagnols le règne de son frère.

écrit au Maire que « ce serait pour la ville une honte ineffaçable de n'avoir pas un nombre suffisant de gardes d'honneur, » ce nombre s'éleva à peine à 15, et les autres préparatifs furent à l'avenant. L'Empereur descendit chez le Maire de Boulogne. Le 20, il passa en revue la flottille composée de 63 bâtiments armés sous le commandement du contre-amiral Baste, la division commandée par le général Ledru, visita les ports de Wimereux et d'Ambleteuse. Le 21, il inspecta les autres troupes et les fortifications de la ville. Le 22, après avoir fait défiler le corps d'armée du maréchal Ney qui commandait le camp (1), les équipages de la flotte et reçu les autorités civiles, il partit pour Ostende et on ne le revit plus à Boulogne. La flottille continua de subsister et d'exécuter des évolutions. Quelques jours auparavant elle avait donné la chasse à deux bricks anglais. Enfin parut, le 14 décembre 1811, un décret qui mettait les places de guerre placées sur le littoral sous le régime de l'état de siège. Boulogne était du nombre et elle fut comprise dans cette mesure.

A ne lire que l'histoire locale de nos régions pendant ces années 1810 et 1811 on pourrait croire que la puissance de Napoléon était alors tellement établie, son œuvre si parfaitement achevée que nul autre point de son empire n'attirât son attention. Il n'en était pas ainsi. Tandis que, d'une part, poursuivant sa politique extérieure, il obtenait par un traité l'adhésion de la Suède au blocus continental, il faisait avec la Bavière des échanges de territoire, il réunissait la Hollande à la France, et complétait l'annexion des Etats romains en y créant deux départements ; d'autre part, il mettait tous ses soins à continuer l'immense œuvre de réorganisation

(1) Il avait succédé au général Vandamme et avait son quartier général à l'ancien évêché.

légale, administrative et judiciaire qu'il avait entreprise. La publication du code pénal, la création de huit prisons d'Etat, l'attribution de certains droits judiciaires au Conseil privé, la dotation de la Couronne, diverses lois sur l'imprimerie, sur la presse, etc., tels furent les résultats de son initiative personnelle pendant ces deux années.

Cependant tout n'était point à mettre au compte du succès. La mortelle ennemie de Napoléon, l'Angleterre n'avait pas renoncé à le combattre. Expulsée des ports de l'Europe, elle nous faisait une guerre acharnée dans nos colonies. La Guadeloupe, l'Ile de France et l'Ile Bourbon étaient tombées en son pouvoir. Mais c'était surtout du côté de la péninsule Hispanique qu'elle apprenait sinon à nous vaincre encore, du moins à nous tenir en échec et à soutenir nos ennemis. Un corps d'armée bien discipliné y était confié par elle aux ordres de Wellington, toujours prêt à profiter de nos fautes et à nous frustrer du prix de nos succès. La division de nos généraux, abandonnés à eux-mêmes lui donnait beau jeu. Malgré la défaite partielle d'un corps anglais, Masséna avait dû abandonner le Portugal. Tandis que l'Empereur se plaisait à venir dans le Nord recevoir des acclamations et jouir de faciles triomphes, il semble que sa présence eût été plus nécessaire en Espagne pour fixer sous ses drapeaux la victoire toujours incertaine. Les batailles de Fuente Onoro et d'Albucera avaient été sanglantes et disputées, la prise de Tarragone et de Sagonte des succès ruineux (1). En

(1) Nous étions parfois trahi par nos propres soldats ; le fait était rare pourtant. Le 21 août 1809, les douaniers s'emparèrent, entre Boulogne et Calais, d'un adjudant-major au 18e dragons, allant d'Espagne en Angleterre et jeté à la côte par la tempête, on l'accusa d'avoir trahi et il fut condamné à mort. D'après le *Moniteur*, le maréchal Soult fut compromis dans cette affaire.

somme, la guerre d'Espagne justifiait trop, d'avance, le jugement que devait porter d'elle quelques années plus tard le prisonnier de Sainte-Hélène, qu'elle fut la cause première des malheurs de la France; mais au moment où nous sommes arrivé de notre récit, Napoléon, parvenu au sommet de sa gloire, se croit tout possible, tout permis. Les vides faits dans les armées, il les comble d'une parole. Sur ses ordres, le 13 décembre 1810, 120,000 hommes sont appelés sous les drapeaux, le 3 février 1811, 80,000 d'entre eux sont mis en activité. Enfin le 20 décembre suivant, un nouveau sénatus-consulte en met encore 120,000 à sa disposition sur le contingent de 1812. Et, dans le projet de loi qui impose au pays de pareils sacrifices, on parle de la paix profonde dont jouit l'Empire, de la nécessité de faire goûter le repos aux vieux soldats qu'on renverra dans leurs foyers. Mais hélas ! les foyers devenaient de plus en plus déserts et toujours les évènements venaient démentir les espérances de paix et de stabilité. Une sourde inquiétude s'élevait du côté de la Russie. Un malaise indéfinissable oppressait les cœurs catholiques (et ils étaient encore nombreux alors) à la vue du pape dépouillé de son patrimoine temporel et prisonnier à Savone. Par un aveuglement inexplicable, l'Empereur n'avait pas craint de s'attaquer à la puissance spirituelle de l'Eglise elle-même. Par trois décrets successifs il avait, d'abord, le 28 janvier 1810 fait revivre l'édit de Louis XIV en 1682, sur la puissance ecclésiastique, puis, le 23 février 1811, défendu de publier sans son autorisation les brefs du Pape, enfin convoqué un Concile prétendu national. On se demandait si le restaurateur de la religion en France n'allait pas en devenir le destructeur.

Ce fut au milieu de ces tristes préoccupations et de ces préparatifs de guerre que naquit, le 20 mars 1811, l'héritier de Napoléon. Sa naissance donna lieu à des démons-

trations de joie et à des fêtes brillantes sur tous les points de l'Empire. Le Pas-de-Calais ne resta pas en arrière (1). Du reste, ces fêtes ne cessèrent pas même au moment

(1) Voici l'indication rapide des fêtes, *Te Deum*, etc., qui eurent lieu sous le premier empire. Les réflexions qui l'accompagnent sont tirées des journaux du temps. Une circulaire du Préfet du 30 juillet 1808 autorisait les Conseils municipaux à faire les frais de ces réjouissances avec le crédit des fêtes publiques et en cas d'insuffisance, avec celui des dépenses imprévues. 1805, couronnement de l'Empereur comme roi d'Italie, proclamation du Préfet, fête. — 23 mai, prières pour implorer le secours de Dieu pour l'empire et son chef. Les autorités se rendent chez le sénateur Jacqueminot et de là à la cathédrale; fête populaire, mâts de cocagne, etc. — 15 août, « les campagnes arrivent en foule pour assister au *Te Deum*, » fête. — 1er septembre, *Te Deum* pour les victoires en Allemagne. — 27 novembre, le Maire d'Arras reçoit du Préfet la dépêche suivante adressée à ses concitoyens : « L'empire de François II a disparu, Vienne est aux pieds de Napoléon, toute l'Autriche est sous ses ordres, les armées autrichiennes demandent grâce, les armées russes sollicitent une capitulation, des prisonniers sans nombre, des milliers de pièces de canon, des magasins de tout genre, des munitions pour quatre campagnes, très peu de braves à regretter, des faits d'armes presque miraculeux. Voilà les nouvelles qui arrivent à la minute. » L'administration municipale alla féliciter le préfet, on proclama la victoire à la lueur des flambeaux, cris de joie, illumination des fenêtres, etc. — 18 décembre, proclamation de la victoire d'Austerlitz, « écoutée avec avidité » à Arras. — 22 décembre, *Te Deum* pour cette victoire. — 1806, 5 janvier, paix de Presbourg proclamée à Arras « enthousiasme, » illuminations des fenêtres, etc. Le Préfet et les administrations municipales parcourent la ville. — Le 15 août, *Te Deum*, fête, illumination des Promenades, à Arras, bal, rafraîchissements gratuits, jeux de paume, prix : bas de soie, cravates, gants, couverts d'argent. — 27 octobre, *Te Deum* pour la bataille d'Iéna. — 9 novembre, autre *Te Deum* pour les victoires remportées en Prusse. — Décembre, encore un *Te Deum*. — 1807, 15 janvier, *Te Deum* pour les victoires remportées sur les Russes.—

des désastres de la fin de l'empire. Le Conseil municipal d'Arras donna l'exemple et, par délibération du 7 mai, il vota 8,000 francs pour les frais des réjouissances.

21 juin, *Te Deum* pour la prise de Dantzig — 26 juin, on proclame la victoire de Friedland. — 12 juillet, *Te Deum* pour cette victoire, le maire donne un dîner. — 20 juillet, on proclame la paix, « allégresse, on voit l'aurore du bonheur. » — 27 juillet, proclamation plus solennelle de la paix par le Maire d'Arras et son cortège, « l'affluence est si grande que c'est avec peine que le cortège passe, » enthousiasme, illuminations de maisons. — 15 août, fête et *Te Deum* ; à Boulogne, le Maire et le Conseil municipal avaient proposé au Gouvernement, pour embellir la fête et encourager l'élevage des chevaux, d'établir des courses de chevaux, avec un premier prix de 200 fr. et un second de 150. Le Sous-Préfet proposa d'élever le premier prix à 1,000 fr. et le second à 500. — Décembre, *Te Deum*, fête. — 1808, 15 août, *Te Deum* et fête. — 4 décembre, même chose. — 25 décembre, *Te Deum* pour les victoires d'Espagne, diminution d'enthousiasme. — 1809, 7 mai, *Te Deum* pour les victoires d'Eckmull, de Thorn et la prise de Ratisbonne. — 23 juillet, *Te Deum* pour de nouveaux triomphes — 15 août, *Te Deum*, fête. — 22 octobre, on proclame la paix — 3 décembre, *Te Deum*, fête. — 1810, 23 avril, mariages de militaires à l'occasion du mariage de l'Empereur. — 15 août, *Te Deum*, fête. — 2 décembre, même chose. — 1811, 9 juin, fête. — 15 août, *Te Deum*, fête. — Décembre, même chose. — Le 10 novembre 1812, le Préfet fit une circulaire pour inviter à célébrer la fête de décembre par des jeux et des danses publiques. Le 19 juillet 1813, nouvelle circulaire pour dire que le 15 août et le 2 décembre sont deux grandes époques si chères aux Français qu'on ne saurait les célébrer avec trop de pompe ; il recommande encore les réjouissances publiques, aussi, le Conseil municipal d'Arras, dans sa séance du 30 juillet 1813, décida que la fête du 15 août aurait tout l'éclat et la solennité possibles. Le 23 mai, il y avait eu un *Te Deum* à l'occasion des victoires remportées sur les Russes et banquet donné par le Maire ; le 13 juin autre *Te Deum* pour de nouvelles victoires. C'est le 5 décembre 1813 qu'eut lieu la dernière fête en l'honneur de l'Empereur ; il y eut encore *Te Deum*,

En août 1812 nous le voyons, pour donner plus d'importance aux réjouissances ordonnées pour la fête de l'Empereur, faire revivre la fête d'Arras (1). Déjà l'Evêque,

illuminations, etc., il est vrai que le Préfet l'avait ordonné le 21 novembre. Le 16 juillet 1814, le roi Louis XVIII, considérant que les fêtes dont la célébration avait été ordonnée par le décret du 19 février 1806 sont étrangères par leur objet à la religion et à la France, supprime la fête de la St-Napoléon et celle du couronnement de l'Empereur. L'Evêque fit connaître cette ordonnance sans commentaires le 23 juillet.

(1) En voici le programme : « Un usage antique avait établi des fêtes annuelles dans la province d'Artois, elles rappelaient les grands évènements. Arras a négligé depuis quarante ans cette commémoration dont le sujet avait pris naissance dans un siècle d'ignorance et de barbarie et prêtait au ridicule. Aussi l'Evêque, pour la partie religieuse et l'opinion pour celle profane les avaient supprimées. On continua de faire une procession le dimanche le plus près du 25 août pour célébrer la levée du siège d'Arras qui nous délivra du joug espagnol et Turenne qui en fut le héros. Mais actuellement c'est le héros du XIX[e] siècle qui, réunissant tous les genres de gloire, a effacé les autres personnages. Il est né le 15 août. Réunissant les deux fêtes, nous paierons une dette que nous devons à nos voisins qui nous invitent à leur fête, etc. » Il y eut donc double fête le 23 août 1812. On sonna *Joyeuse*, on carillonna, on tira des boîtes et il y eut jeux de bagues, de paume, tir au fusil et à l'arc, mâts de cocagne, jeux de boule, courses à pied. Un orchestre fut placé aux Promenades, il y eut bal champêtre, bal privé à l'hôtel de ville, spectacle, illuminations. Le lundi, joûtes et concours de musique; le Préfet donna le déjeuner et les prix, aérostat, bal champêtre et bal de nuit au théâtre. Le mardi, à 8 heures du matin, courses de chevaux, puis concert à la mairie, spectacle, feu d'artifice, bal à la mairie. On lança un ballon avec une boule lumineuse, au centre le buste de l'Empereur était dessiné en feux de couleurs. Distribution aux pauvres. Les recettes de cette fête produisirent 3,605 fr., savoir : le bal du 23, 698 fr., celui du 25, 788 fr., les chaises pour le ballon, 336 fr., les entrées pour ce même ballon, 1,800 fr. Les dépenses s'élevèrent à

toujours prêt à se rendre aux désirs du souverain, avait, sur l'invitation de celui-ci quatre mois auparavant, fait part à ses diocésains des espérances de l'Impératrice, et prescrit des prières pour son heureuse délivrance dans un mandement en date du 15 novembre 1810, où il ne craignait pas de parler « du mariage saint et auguste qui donne à l'Empire l'espérance de la tranquillité. » Quatre jours avant l'évènement, le 16 mars, il prescrivait que le son de toutes les cloches en portât partout la nouvelle, aussitôt la naissance de l'enfant.

Napoléon, en cette circonstance, se montra complexe comme il l'était toujours. D'un côté, jetant un défi au Ciel qui comblait ses vœux, il donna à son fils le titre de *roi de Rome*. Titre néfaste à tous ceux qui l'ont porté ! De l'autre, écrivant aux évêques le 10 mai, il signalait dans cet évènement « une occasion solennelle de prières et de remerciements envers l'auteur de tout bien. Le 9 juin, ajoute-t-il, nous irons nous-même le présenter au baptême dans l'église de Notre-Dame de Paris. Notre intention est que, le même jour, nos peuples se réunissent dans leurs églises pour assister à un *Te Deum* et joindre leurs prières aux nôtres (1). » L'Evêque d'Arras,

9,520 fr. On donna à l'aéronaute, M. Augustin, pour son ascension, 2,550 fr., les autres frais du ballon montèrent à 300 fr. environ. On acheta à M. Poulet, orfèvre, pour 1,028 fr. de pièces d'argenterie pour prix des jeux ; le feu d'artifice coûta 1,500 fr., etc.

(1) Il y eut en effet le 9 juin une grande fête à Arras et sans doute les autres villes imitèrent le chef-lieu du département Il y eut d'abord les mariages de militaires ordonnés par le décret du 12 mars. Dans un discours, le Maire énuméra tout ce que l'Empereur avait fait pour les soldats blessés obligés de quitter le service : majorats, places, retraites, etc. Après la cérémonie religieuse, le cortège se rendit sur la Grande-Place que le Conseil municipal, dans sa séance du 1er mai, avait décidé d'appeler *place Napoléon*,

avec sa bienveillance préconçue, ne pouvait manquer de faire un accueil chaleureux à une telle invitation. Dès le 20 mai, il prescrivait les prières demandées par un mandement où nous lisons : « Cette même Providence, qui établit les rois, affermit et perpétue leur dynastie pour l'intérêt des peuples, l'harmonie des sociétés et le maintien de la religion. » Après avoir montré qu'après tous ces bienfaits, Dieu devait encore assurer la stabilité

on devait y élever une colonne à la mémoire des braves. Le Préfet prit la parole et dit : « Parmi les évènements les plus mémorables des annales d'Arras, aucun ne peut se comparer à cette cérémonie. Parmi tous les souverains qui ont tour à tour possédé, perdu, repris, conservé notre capitale, il ne s'en est trouvé aucun qui ait paru digne de donner son nom à nos vastes établissements militaires, aux nombreux asyles des malades, aux divers monuments, aux grandes places de cette immense et belle cité, etc. » Après avoir remercié le corps municipal de cette dédicace, il ajoute : « C'est peut-être sur cette pierre où s'élève aujourd'huy cette modeste décoration que s'élèvera bientôt ce monument promis à la ville d'Arras par notre généreux Empereur comme la récompense la plus éclatante des succès de la garde nationale du département. C'est alors, heureux propriétaires des bâtiments qui entourent cette enceinte, que vous ne pourrez ouvrir les yeux sans jouir en même temps du glorieux témoignage de satisfaction du juge suprême de tous les services et de toutes les vertus. Oui, son nom traversera tous les siècles avec les bénédictions des peuples presque innombrables qui vivent sous son gouvernement paternel. Puisse le bonheur qui règne sur l'empire s'étendre sur nos rivaux. Puisse la félicité domestique de tous les habitants de cette cité être toujours aussi pure, aussi vive que celle de Napoléon et de Marie-Louise et durer autant que la gloire de notre immortel Empereur. » On se rendit ensuite sur la place de la Mairie, où on avait peint sur une toile, entourée de roses et de lauriers, l'image du roi de Rome. Nouveau discours du Préfet, où il dit que la place portera dorénavant le nom du jeune prince. Grande fête, banquet.

du pouvoir par la naissance d'un prince qui, héritant du sang de Napoléon, succédât à son génie et à l'éclat de son nom « et comme s'il eût peu fait en nous donnant un monarque selon son cœur, il veut établir sa maison à l'avenir et la rendre illustre au-dessus de tous les hommes... » Puis l'Evêque parle du patrimoine de Clovis et de Charlemagne et termine en disant qu'il espère que cet enfant, né comme Trajan au milieu des succès, par sa modération maintiendra la paix et qu'il sera convaincu que la protection accordée à la religion fait rejaillir sur le souverain une gloire que rien ne peut altérer (1). Mais c'étaient là paroles vaines et vœux inutiles. Napoléon, nous l'avons vu, avait préparé lui-même sa ruine, et la logique inflexible des évènements devait promptement l'y précipiter, c'est ce qui nous reste à raconter.

(1) Il félicite aussi l'Impératrice qui règne sur tous les cœurs et ajoute à tous ses titres celui de protectrice de la société maternelle.



LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. DE MALLORTIE, ✱, O. ✪, Principal honoraire du Collège.

Chancelier :

M. DERAMECOURT, Vicaire-Général, Supérieur du Petit Séminaire.

Vice-Chancelier :

M. H. LORIQUET, ✪, Archiviste du département.

Secrétaire-Général :

M. CAVROIS (le Baron), C ✱, ancien Auditeur au Conseil d'Etat.

Secrétaire-Adjoint :

M. V. BARBIER, ✪, Directeur du Mont-de-Piété.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE (le Comte).

Bibliothécaire :

M. Aug. WICQUOT, O. ✪, Bibliothécaire de la Ville.

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination

MM.

1. DE MALLORTIE, ✱. O. ✿. Principal honoraire du Collège (1852).
2. Ed. LECESNE. ✱, O. ✿, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1853).
3. SENS, ✱, C ✱, etc., O ✿, ancien Député (1860).
4. C. LE GENTIL, ✱, ✱, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
5. PAGNOUL, O. ✿, Directeur de la Station agronomique du Pas de Calais (1864).
6. PARIS, ancien Ministre (1866).
7. P. LECESNE, ✱, ✿, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1871).
8. G. DE HAUTECLOCQUE (le Comte) (1871).
9. ENVENT (l'Abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
10. TRANNOY, ✱, O. ✿, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine (1872).
11. CAVROIS (le Baron), C. ✱, Docteur en droit, ancien Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
12. RICOUART, ✱, O. ✿, Adjoint au Maire d'Arras (1879).
13. WICQUOT, O. ✿, Bibliothécaire de la Ville (1879)
14. GUÉRARD, Juge au Tribunal civil (1879).
15. Adolphe DE CARDEVACQUE (1881).
16. Em. PETIT, ✱, Président du Tribunal civil (1883).
17. DERAMECOURT (l'Abbé), Vicaire-Général, Supérieur du Petit Séminaire d'Arras (1884).

MM.

18. J. Leloup, ✱, Conseiller général (1884).
19. J. Boutry, ✱, ✪ Juge au Tribunal civil (1884).
20. P. Laroche, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).
21. H. Loriquet, ✪, Archiviste du département (1885).
22. E. Deusy, Avocat, Juge suppléant au Tribunal civil (1887).
23. V. Barbier, ✪, Directeur du Mont-de-Piété (1887).
24. Rohart (l'Abbé), Professeur d'écriture sainte à l'Université catholique de Lille, Aumônier de l'Institution des Sourds-Muets, etc., à Arras (1887).
25. E. Carlier, ✱, Inspecteur du Service des enfants assistés (1888).
26. Boucry, Professeur de rhétorique au Collège (1891).
27 L. Viltart, Avocat, (1892).
28. Rambure (l'Abbé), Directeur à l'Institution Saint-Joseph d'Arras, Maître de conférences à la Faculté libre des Lettres de Lille (1893).
29. Dewaule, Principal du Collège (1893).
30. Hervin (l'Abbé), Vicaire Général, Aumonier du Saint-Sacrement (1893).

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. CAMINADE DE CASTRES, O. ✻, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).

COINCE, Ingénieur des Mines, A. R. (1870).

PAILLARD, C. ✻, ancien Préfet du Pas de-Calais (1875).

PIERROTTI (le docteur Ermette), ✻, Ingénieur honoraire de la Terre-Sainte (1877).

J.-M. RICHARD, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval. A. R. (1879).

Mgr MEIGNAN, O. ✻, Archevêque de Tours (1882).

Jules BRETON, C. ✻, Membre de l'Institut (1887).

Louis NOEL, ✻, Statuaire (1887).

Charles DAVERDOING, Peintre d'histoire, à Averdoingt (1888).

H. TRANNIN, O ✪, Docteur ès-sciences, Directeur de l'Ecole supérieure de Commerce, à Lille, A. R. (1891).

ALAPETITE, ✻, Préfet du Pas-de-Calais (1891).

LEGRELLE, ✻, Maire d'Arras (1891).

DEPOTTER (l'Abbé), Doyen de Laventie, A. R. (1893).

LELEUX (l'Abbé), Aumônier, à Lille, A. R. (1893).

GUESNON, O. ✪, Professeur de l'Université en retraite, à Paris, A. R. (1893).

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. DE BAECKER, ✻, Homme de lettres, à Bergues (1853).
MAIRESSE, Ingénieur (1857).
HAIGNERÉ (l'Abbé), ✪, Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne (1857).
J. PÉRIN, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).
Fr. FILON, Directeur de l'école Lavoisier, à Paris.
Léon VAILLANT, ✻, Professeur au Muséum, à Paris (1861).
DE FONTAINE DE RESBECQ (le comte), ✻, O. ✻, O. ✪, ancien Sous Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).
LEURIDANT, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1863).
V. CANET, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille (1864).
H GALLEAU, Homme de lettres, à Esbly (1869).
BOUCHART, C. ✻, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).
DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).
GOUELLAIN, C. ✠, ✪. Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).
Félix LE SERGEANT DE MONNECOVE, ,✻ propriétaire, à Saint-Omer (1874).
DE CALONNE (le Baron), à Buire-le-Sec (1874).
DEHAISNE (Mgr), O. ✪, ancien Archiviste du Nord, à Lille (1874).

MM. Vos (le Chanoine), Archiviste de l'Evêché de Tournai (1875).

Ch. d'Héricourt (le comte) ✻. Consul de France, à Christiania (1876).

Em. Travers, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

Al. Odobesco, Chargé d'affaires de Roumanie à Paris (1876).

de Schodt, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. Moreau père, ✻, à Paris (1877).

Hugot (Eugène), Secrétaire Adjoint des Comités des Sociétés savantes, près le ministère de l'Instruction publique, à Paris (1876).

Heuguebart (l'abbé), curé de Lambres (1878).

G. Fagniez, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

G. Bellon, à Rouen (1879).

J.-G. Bulliot, ✻, O ✪, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879)

L. Palustre, Directeur honoraire de la Société française d'Archéologie (1881).

de Laurière, Secr. gén. de la même Société (1881).

de Marsy (le comte), Directeur de la Société française d'Archéologie, C. ✠, à Compiègne (1881).

Delvigne (le chanoine) à Bruxelles (1881).

Gustave Colin, Artiste peintre, à Paris (1881).

Martel, ancien Principal du collège de Boulogne-sur-Mer (1881).

Aug. Ozenfant, à Lille (1881).

P. Fournier, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

MM. L'abbé Lefebvre, Aumônier à Doullens (1882).
Roch, ancien Percepteur à Aire (1882)
Rupin, ✪, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).
L'abbé F. Lefebvre, ancien curé d'Halinghen (1882).
Pagart d'Hermansart, à St-Omer (1883).
Gabriel de Beugny d'Hagerue (1884).
d'Agos (le baron), à Tibiran (Hautes-Pyrénées) (1884).
Le commandeur Ch. Descemet, à Rome (1884).
Mathieu, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique) (1884).
Quinion Hubert, ancien Magistrat, à Douai (1884).
Fromentin, Curé de Fressin (1885).
Rod. de Brandt de Galametz (le comte), à Abbeville (1885).
Curnier, ancien Trésorier Payeur général du Pas-de-Calais, à Paris (1888).
Robert de Guyencourt, Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).
Bovet, Archiviste à Montbéliard (1888).
Massy, ✪. Surveillant-Général au Lycée de Douai (1890).
Eug. de Sars, Publiciste, à Montpellier (1890).
Georges Barbier, Avocat à Paris (1891).
M.lle Jenny Fontaine, Artiste peintre, à Paris (1892).
M. Digard, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).

TABLE DES MATIÈRES

I. — *Séance publique du 22 Décembre 1892.*

II. — *Lectures faites dans les Séances hebdomadaires.*

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS



ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, place du Pont-de-Cité, n° 6

M. D. CCC XCIV.

MÊMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

IIe Série. — Tome XXV.

ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, place du Pont-de-Cité, n° 6

M. D. CCC XCIV.

I

Séance publique du 19 Octobre 1893.



DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. l'Abbé RAMBURE.

Monseigneur, Mesdames, Messieurs,

« L'HONNEUR que vous avez bien voulu me faire, en me nommant par vos suffrages membre de l'Académie d'Arras, est pour moi une nouvelle preuve que les hommes les plus éminents sont aussi les plus indulgents. » C'est en ces termes que, le 16 mai 1852, Monsieur l'abbé Proyart commençait son discours de réception (1), et l'on ne saurait vraiment mieux penser ni mieux dire. Mais si sa modestie justifiait son langage, s'il croyait insuffisants les titres que vous-mêmes lui aviez fournis en le couronnant deux fois (2), où trouverai-je le secret de « *faire mon remerciement,* » comme on disait au siècle dernier, entre une bienveillance qui me confond et une comparaison qui m'écrase ?

Combien j'aurais préféré, je l'avoue tout naïvement, être actuellement perdu dans ce brillant auditoire, et applaudir à l'éloge académique de Monsieur Proyart, prononcé par son

(1) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1re série, t. XXVI, p. 103.
(2) *Ibid.*, 1re série, t. XXIII, pp. 247-396 et t. XXIV, pp. 63-167.

successeur immédiat, qui fut présenté à vos suffrages sous les meilleurs auspices, Monsieur le chanoine Leleux ! Vous y auriez tous gagné, Messieurs, car rien ne surpasse le plaisir sain et fortifiant qu'éprouve l'esprit, en entendant louer un homme d'élite par l'un de ses égaux, revêtu comme lui des plus hautes fonctions, et comme lui doué de la plus brillante culture littéraire.

Bien que vous en soyez privés, la mémoire de celui qui fut pendant trente-six ans l'une de vos lumières n'a pas souffert les attaques de l'oubli : ses confrères — je devrais presque dire : ses *frères* puînés de l'Académie — ont prodigué pour l'honorer toutes les ressources de leur érudition et de leur cœur (1) ; ils y ont tant excellé, qu'il serait présomptueux de recommencer sa biographie. Néanmoins, je ne puis me soustraire à l'hommage personnel que je lui dois : j'ai gardé un souvenir trop ému de la sympathie qu'il me témoigna dans diverses circonstances, en mémoire de sa longue intimité avec mon arrière-grand'oncle, au sein de l'administration épiscopale ; j'ai été trop fier jadis, en recevant de sa main, à l'Institution St-Joseph, mes premières et mes dernières couronnes, distribuées avec la majestueuse et paternelle gravité qui en doublait le prix (2). D'ailleurs, lorsqu'il s'agit des hommes populaires, — et M. Proyart fut de leur nombre sans jamais le chercher, — on aime à entendre redire ce que l'on sait déjà, et en écoutant l'exposé de leurs mérites, on se sent devenir meilleur.

(1) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2e s., t. xix, pp. 338-343 (discours prononcé aux funérailles par M. Deramecourt); t. xx, pp. 9-11 (discours à la séance publique de l'Académie, par M. de Mallortie); t. xx, pp. 89-116 (biographie, par M. le Gentil). — Cf. *Annuaire du diocèse d'Arras*, an. 1890, pp. 211-220, notice de M. l'abbé Laroche.

(2) Palmarès de l'Institution St-Joseph d'Arras, 6 août 1867 et 3 août 1875.

Vous avez entendu parler, Messieurs, d'une récente application de la photographie à la physiologie qui a eu grand succès, grâce à son ingénieuse originalité : on prend successivement les portraits de plusieurs membres d'une famille, appartenant à diverses générations ; puis, par des procédés synthétiques qui sont connus des artistes et que je ne saurais vous décrire, on arrive à constituer, en faisant abstraction des différences individuelles, un portrait unique, idéal, qui garde tous les traits caractéristiques, qui ne convient à aucun membre de la famille et qui appartient à tous, c'est le type héréditaire, le type familial. Transportez cette invention dans l'ordre moral, et ajoutez-y cette particularité que, par un rare bonheur, l'idéal s'est incarné dans une réalité vivante, et vous aurez reconnu avec moi, en Monsieur le chanoine Proyart, le type sacerdotal par excellence, le modèle du clergé d'Arras.

Nous avons tous, même les plus jeunes, connu cette pléiade d'ecclésiastiques distingués, nés avec le siècle ou à peu près, dont la mort, en quelques années, a tant éclairci les rangs que notre vénération pour les survivants redouble de sollicitude. Le Chapitre se glorifiait et se glorifie de leur présence, l'Académie de leurs travaux. Or, les vertus, les qualités de cette élite, et jusqu'à cette majesté extérieure dont les générations plus récentes semblent avoir perdu le secret, tout s'est réuni en M. Proyart ; voilà ce qui donne une si grande importance à la lettre dans laquelle Monseigneur Dennel, par une exception bien rare, conviait à ses funérailles le clergé du diocèse entier : ce n'est pas seulement un éloge personnel qu'il lui adressait, il parlait au nom des « diverses administrations qui se sont succédé à Arras

depuis bientôt quarante ans (1), » au nom de ses prédécesseurs, les La Tour d'Auvergne, les Parisis, les Lequette, les Meignan, au nom de milliers de prêtres et de centaines de milliers de chrétiens, quand il disait éloquemment de l'abbé Proyart : « Honoré de la confiance de tous les évêques qui ont occupé le siège d'Arras depuis le commencement de ce siècle, il a rendu au diocèse les services les plus précieux, à des titres divers et dans la mesure que comportaient les diverses phases de cette longue existence (2). » Cet éloge est déjà lointain, Messieurs ; mais tout me fait croire qu'il était amplement mérité, puisqu'il est confirmé aujourd'hui par l'hommage posthume le plus autorisé (3).

Ce qui frappe surtout dans cette vie, c'est l'harmonie perpétuelle des écrits et des actes : aussi rien ne saurait mieux démontrer que la double série de vos Mémoires, ce que lui doivent l'*Église*, la *société*, la *science*.

L'*Église*, il apprend à la servir près d'un foyer qui garde intact le dépôt de la foi et de la dignité des ancêtres. Du côté paternel, il marche sur les traces de son cousin, le célèbre abbé Liévin Proyart (4), dont le testament, par une sorte de vertueuse intuition, a été fidèlement exécuté dans sa famille, avant que ses admirables conseils fussent retrouvés par les efforts d'une patiente érudition (5). Du côté maternel, il se rappelle l'héroïque désintéressement des de Lœuvacq, ses

(1) *Mandements de S. G. Monseigneur Dennel*, n. 26, p. 1.

(2) *Ibid.*, pp. 2-3.

(3) S. G. Monseigneur Williez honorait de sa présence la séance de l'Académie.

(4) Sur la vie de Maximilien Robespierre, par l'abbé Liévin Proyart, rééditée par M. le chan. Proyart avec certaines additions et modifications de forme, v. la note de M. le Gentil, dans sa biographie, *Mém. de l'Acad.*, 2e s., t. xx, p. 106.

(5) A. Deramecourt, *le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. II, pp. 237-242.

grands parents : ils furent incarcérés à Bapaume en 1793, pour avoir refusé d'acquérir comme bien national leur ferme de Demicourt, sur laquelle les moines de St-Eloy, dispersés et ruinés, leur devaient trente mille livres (1).

Né le 12 floréal an XI, Joseph-Marie Proyart est trop jeune pour voir, même sur les bras de sa mère, Napoléon Ier visitant Arras en 1804, et éblouissant nos pères par la merveilleuse revue des grenadiers de Junot, dans la plaine de Dainville. De ce qu'on a appelé l' « épopée impériale, » il ne saura par lui-même que la catastrophe finale : étant en pension à Soissons en 1814, il s'échappe, comme par miracle, de la ville assiégée ; s'il rentre à Ervillers avec ses frères, les vêtements en lambeaux, les poches remplies de balles prussiennes, ce n'est point que le démon des batailles l'aiguillonne ; bientôt, hélas ! il sera rejoint par les ennemis, et ressentira toutes les angoisses, toutes les humiliations de l'invasion, dans sa ferme occupée par les alliés. D'ailleurs, sa vocation est arrêtée : il « *sera d'Eglise,* » comme on aurait encore dit quarante ans auparavant.

Dix ans plus tard, en 1824, avant même d'être prêtre, — il ne le deviendra que le 2 juillet 1826, — il est appelé à un poste de confiance, comme secrétaire particulier de Monseigneur de la Tour d'Auvergne. Je puis dire, je pense, sans manquer de respect à la mémoire du futur cardinal, dont l'autorité était plus forte que souple, qu'entre eux l'harmonie ne fut pas sans dissonances : il y eut des congés accordés peut-être, des changements de situation projetés, mais les rappels affectueux, les réconciliations expansives les suivaient de près, car l'abbé Proyart était l'homme nécessaire.

Dès lors, les ministères les plus délicats, les plus élevés, les plus difficiles, lui sont confiés d'autant plus volontiers qu'il y excelle : pendant le Carême de 1825, une

(1) Ces renseignements inédits sont dus aux bienveillantes communications de M. le Gentil et de mon ancien maître, M. l'abbé Harduin, ancien curé d'Hermies et Demicourt, doyen de Fillièvres.

Mission, comme on en prêchait alors partout, est donnée à Arras par l'illustre P. Rauzan ; M. Proyart est chargé d'y coopérer, en catéchisant la compagnie des « *disciplinés,* » que nous avons depuis lors volontiers cédée à l'Algérie devenue française ; les officiers tremblent d'avance, en voyant ce jeune abbé de vingt-deux ans en de pareilles mains ; mais lui ne s'effraie point, et va droit au cœur de ces malheureux soldats, plus faibles peut-être que coupables.

Le 1er décembre 1832, l'abbé Proyart est nommé chanoine, et en 1837 secrétaire général. Il entre officiellement au Chapitre, comme chanoine titulaire, le 28 février 1842 ; il en sera nommé doyen le 25 décembre 1868, et en deviendra le dernier prévôt en 1876. A la mort du cardinal, il est choisi au nombre des vicaires capitulaires, le 22 juillet 1851 ; il reçoit ensuite pour la première fois, le 28 octobre, les lettres de vicaire général qui lui seront renouvelées jusqu'à sa mort.

Ses dignités académiques croissent parallèlement : il est élu vice-chancelier trois ans après son entrée à l'Académie, en 1854 ; promu chancelier en 1857, il garde ses fonctions pendant quinze ans, jusqu'à ce que ses forces le lui interdisent. Mais, même alors, il continue gravement son labeur, avec cette régularité de vie dont l'invariable ampleur de son écriture est une marque de plus, si l'on veut s'incliner pour cette fois devant les arcanes de la graphologie.

Plus tard encore, si vous permettez cette métaphore risquée à une imagination juvénile, quand il lui fallut subir, au pied de la lettre, ce travail à la loupe dont il n'avait jusque-là connu que les délices au sens figuré du mot, il cherche, — et ce détail est peu connu en dehors de sa famille, — un délassement dans des poésies sacrées sur le *Martyre de Ste-Catherine* et sur *St-Druon* (1) ; enfin, trois semaines avant sa mort, la

(1) M. Victor Proyart, d'Ablainzevelle, le seul survivant des huit enfants de la famille Proyart de Lœuvacq, a bien voulu aider mes recherches par de nombreux souvenirs personnels ; je le prie d'agréer l'expression de ma respectueuse gratitude.

Semaine religieuse insérait la dernière de ses œuvres, une dissertation sur la *Sainte Manne* (1). Il finissait sur la brèche, Messieurs, mourant, comme il avait vécu, avec la passion de l'histoire sacrée. C'est d'elle qu'il s'inspira en publiant, surtout dans vos Mémoires ou dans l'*Almanach commercial de la ville d'Arras,* ces remarquables études, souvent rééditées, dont la seule nomenclature vous lasserait, sur les saints (2), les reliques et objets sacrés (3), les évêques (4), les monuments (5), les institutions (6), qui se rapportent à notre illustre Église. Partout sa conscience égale son érudition ; çà et là ses doctrines religieuses et ses opinions historiques se traduisent avec fermeté, mais aussi avec prudence ; les sources inédites sont régulièrement consultées, et

(1) *Semaine religieuse du diocèse d'Arras*, 4 mai 1888.

(2) *Les Saints de la ville d'Arras*, édit. 1868, 1872, 1878. — *Vie de S. Vaast*, 1877 — *Vie de S. Lundelin* (1886).

(3) *Notice sur la S. Chandelle d'Arras*, 1860. — *Le Culte de la S. Vierge à Arras*, 1871 et 1883 — *Les Sanctuaires de N-D. des Ardents*, 1869, 1872. — *Le Calvaire d'Arras ; les Reliques de la Vraie Croix et de la S. Epine*, 1886. — *La Sainte-Manne*, *Mém. de l'Acad.*, 2e s., t. v, pp. 197-251.

(4) *Rapport sur un mémoire concernant les évêques d'Arras*, *Mém. de l'Acad.*, 2e s., t. IV, pp. 178-190. — *Notice sur Antoine Huvet, ibid* , 1re s., t xxxvi, pp. 123-143. — *Jean de Rely*, *ibid* , 1re s., t. xxxviii, pp. 229 et suiv. — *Nicolas le Ruistre*, *ibid* , 2e s , t. I, pp. 223 et suiv

(5) *Notices sur la Cathédrale* (*Alman. comm*. de 1862), *S. Etienne*, (ibid , a. 1865), *S. Aubert* (ibid., a. 1882), *S. Jean-Baptiste* (ibid., a. 1863), *S. Nicaise* (ibid., a. 1878), *S. Géry* (ibid., a. 1864). — *Les Eglises de S. Vaast* (ibid , a. 1871-1872). — *Les Cloches d'Arras* (ibid., a. 1861). — *Les Chapelles d'Arras* (ibid., a. 1866) — *Le Cloître de N.-D. d'Arras* (avec planche), *Mém. de l'Acad.*, 2e s., t. VII, pp. 274-324.

(6) *Le Chapitre de la Cathédrale* (*Alman. comm*. de 1869-1870). — *Les Processions d'Arras* (ibid., a. 1876-1877).

citées avec une précision qui croît d'année en année, pour obéir aux justes préoccupations de la critique moderne.

Autant il s'est montré grave et digne dans ses écrits, autant il l'a été dans sa vie ; sans doute, nous ne pouvons indiquer nettement quelle part personnelle il a prise à l'administration du diocèse de 1824 à 1888, puisque cette œuvre est collective et s'accomplit souvent dans le secret, sous peine d'être menacée de stérilité. Mais nous sommes sûrs que son influence, pendant ces soixante-quatre années, a été considérable dans le conseil comme dans l'action : elle a pénétré le diocèse entier, de la même façon que sa voix sonore et puissante allait retentir jusqu'au fond de notre immense cathédrale, sans effort, sans confusion, nous donnait la plus haute idée de ce représentant d'un autre âge, et nous l'aurait volontiers fait prendre pour le dernier abbé du monastère de St-Vaast, présidant aux pompes sacrées de l'office canonial, dans cette chapelle que nos moines s'étaient bâtie gigantesque, en proportion de leur influence et de leurs richesses.

Mais il nous apparut plus grand encore, en un jour qui fut la suprême récompense de son existence, et qui vit la réalisation de son plus cher espoir : c'est celui où la ville entière, se levant à la suite de son évêque, rendit à la Vierge des Ardents cet hommage religieux et artistique qu'on a pu imiter, mais non égaler. A Monsieur Proyart revint la sainte mission de porter processionnellement le Cierge séculaire à son sanctuaire ; on fut tenté alors de se demander si l'évêque Lambert le reçut jadis avec plus de recueillement et de solennelle dignité, des mains mêmes de notre patronne, et l'on put appliquer sans exagération au vénérable prévôt du Chapitre, en se rappelant ses travaux historiques, ce que Jeanne d'Arc disait à Reims de son étendard : « Il était à la peine, il convient qu'il soit aussi à l'honneur ! »

Zélé pour le bien de l'Eglise, Monsieur Proyart l'a été aussi d'une autre façon, mais avec la même ardeur, pour le bien de la *société* et surtout de ses membres les moins favorisés. Vraiment Artésien de cœur, il insiste plusieurs fois, dans ses rapports académiques, sur cette idée fondamentale qui explique sa conduite : « Aimer son pays, dit-il, se dévouer à son service en retour des biens qu'on en reçoit, c'est une dette sacrée, c'est un devoir (1). » Et ailleurs, il ajoute : « Le but principal que se propose l'Académie dans ses travaux, c'est, avant tout, l'utilité de la ville d'Arras et du département. Tout ce qui est relatif à l'honneur du pays, tout ce qui peut encourager nos concitoyens dans la pratique du bien, mérite de notre part une attention particulière (2). » C'est dans cet ordre d'idées qu'il publia son Mémoire, couronné par vous en 1846, sur les « *Etablissements de bienfaisance d'Arras* (3), » puis deux remarquables travaux sur les « *Secours accordés aux pauvres dans la ville d'Arras* (4). » Gardons-les précieusement, Messieurs, car ils sont pour nous ce qu'est pour l'Académie française le rapport annuel sur les prix de vertu : avec ses anecdotes touchantes et ses statistiques instructives, ils constituent la charte de notre charité. Réjouissons-nous en, c'est une charte que tout le monde a jurée dans une heureuse entente ; elle n'a trouvé et ne trouvera jamais parmi nous que des défenseurs.

Mais il y a une lacune, dans ces études aux détails si précis, et vous en avez soupçonné la raison : celui qui est si bien

(1) *Mém. de l'Acad. d'Arras*, 1re s., t. XXIX, p. 213

(2) *Ibid.*, 1re s., t. XXXV, p. 187.

(3) *Ibid.*, 1re s., t. XXIII, pp. 247-396.

(4) *Ibid.*, 1re s., t. XXXV, pp. 187-205, et t XXXVI, pp. 145-172.

informé a *oublié* de se nommer lui-même, parmi les protecteurs des œuvres : sa main droite, celle de l'écrivain, a ignoré ce que faisait sa main gauche, celle du bienfaiteur. Réparons donc cette omission volontaire.

Il y a deux hommes en Monsieur Proyart, qui loin de se contredire, se complètent admirablement. Autant il était solennel, impressionnant, dans ses fonctions sacrées, autant, dans la vie quotidienne, il montrait de bonhomie et d'obséquieuse déférence à l'égard de tous, même de ses inférieurs : c'était un modèle de la vieille urbanité française, qui laisse croire aux obligés qu'ils sont obligeants, aux importuns qu'ils sont intéressants, aux fats qu'ils sont spirituels. D'abord étonnés de le voir saluer le premier un subalterne, ou lui céder le pas, nous l'admirions ensuite, quand nous songions qu'il agissait ainsi, non par hasard, mais par vertu.

Ce qu'il a fait pour les individus, Messieurs, il l'a étendu aux œuvres de charité de notre ville. Nous le retrouvons membre fondateur de la société de secours mutuels, aumônier du patronage des enfants pauvres, de 1845 à 1856, coopérateur pendant dix ans des conférences données aux ouvriers chez le R. P. Halluin, président d'honneur du Cercle catholique d'ouvriers, depuis sa fondation. Et partout, il est d'abord le prêtre qui bénit, qui console et encourage, qui se donne la peine, ou plutôt la satisfaction, de présider au mariage de ses protégés ; il est en même temps l'ami, le camarade de ces hommes du peuple qu'il a connus enfants ; assis sur un coin de banc grossier, il joue avec eux aux *dames*, — son jeu favori ; — il se mêle à leurs causeries, à leurs récréations, il se rapetisse jusqu'à eux pour les relever dans leur propre estime. Ici, ce sont les enfants qui l'assaillent pour mériter son aumône, et se faire appeler : « *Mon petit gueux*, » dans la familiarité de notre dialecte artésien. Une autre fois, c'est un ancêtre de la *bande noire* qui s'introduit dans la maison même de Monsieur Proyart, sans aucun respect pour l'opinion des archéologues qui y voient

un reste mémorable du « Castrum ; » le bon chanoine, ancien aumônier de la prison, aura sans doute reconnu un vieux client, car il s'oppose à ce qu'on inquiète son visiteur nocturne. Ailleurs, dans nos rues et nos jardins, jusque dans nos promenades aux jours de fêtes bruyantes, le vénérable octogénaire, menacé de cécité, guide de jeunes compagnons d'infortune, la famille du chanoine Terninck et d'un autre prêtre qui faisait en cette touchante compagnie l'apprentissage de la charité ; il les conduit par la main, leur conte des anecdotes, et demande leur appui pour obtenir bientôt chez eux une place, « dans le quartier des vieux (1). »

Avais-je tort, Messieurs, quand je vous disais en commençant que Monsieur Proyart était un homme populaire ? On le vit bien en 1848. En ce temps, le clergé d'Arras, — je n'apprécie point, je raconte, — se lança dans la politique active, malgré les protestations du *Courrier* (2). Le cardinal de la Tour d'Auvergne, comprenant la gravité de la situation, recommanda à ses prêtres de voter et de faire voter; plus tard, il insinua dans une lettre (3), que le motif pour lequel le clergé s'abstenait de prendre part aux réunions du Comité électoral, — le futur Club des Unitaires, — était l'omission, dans les programmes publiés, des revendications concernant la liberté d'association et d'enseignement. Le dimanche 2 avril, il bénit lui-même, dans une cérémonie très solennelle, l'arbre de la liberté, et prononça un discours de circonstance, pour « remercier et féliciter au nom de l'Eglise catholique ; » cinq autres discours furent prononcés, nous dit la *Fraternité*, « empreints d'une modération louable et d'un républicanisme pur (4). » Enfin, pour l'élection du Président, le Cardinal envoya une lettre à son

(1) Tous ces traits caractéristiques m'ont été rapportés par des témoins de la vie de M. Proyart, qui ont bien voulu rappeler leurs souvenirs afin de lui rendre hommage.

(2) *Courrier du Pas-de-Calais*, 20 novembre 1848.

(3) *Catholique du Pas-de-Calais et du Nord*, 21 mars 1848.

(4) *Fraternité*, 4 avril 1848.

clergé, où il se déclarait très ardemment pour Cavaignac : « Je suis, disait-il, le fils d'un homme d'épée, j'ai porté moi-même les armes un instant ; *je voterai pour un sabre* (1). » La *Liberté*, journal légitimiste, distingua, à la suite de l'*Univers*, « entre l'opinion du citoyen et l'enseignement de l'évêque. » Elle continua, ainsi que le *Courrier*, à préférer Louis-Napoléon Bonaparte, qui obtint dans le département une majorité considérable.

Un peu plus tôt, un journal qui changea trois fois de nom et deux fois de format en quatre mois, — il se nommait alors la *Fraternité* et soutenait les opinions démocratiques et catholiques, — s'étonnait qu'il n'y eût que deux prêtres candidats à la députation dans notre département, M. le chanoine titulaire Fréchon, à Arras, et M. le chanoine Delannoy, à Calais (2). Le premier fut l'un des dix-sept candidats heureux, sur les soixante-dix-neuf qui se disputèrent les suffrages (3) : il fut élu par 74,655 voix. D'ailleurs, dans ce premier élan de l'effervescence populaire, l'activité politique était une loi pour chacun. N'était-ce pas le temps aussi où les femmes d'Achicourt, revenant du marché d'Arras, trouvaient (4) les paniers de leurs montures remplis de bulletins de vote (on ne dit point de quelle liste), et où les employés de la gare plantaient leur arbre de la liberté particulier, en le faisant bénir par le curé de St-Sauveur, dans ce qu'on nommait alors « l'enceinte du débarcadère (5) ? »

(1) *Courrier* du 20 novembre 1848. — *Liberté* du 21 novembre 1848.

(2) *Fraternité* du 24 mars 1848. — M. Delannoy n'obtint que 2,895 voix.

(3) Parmi les candidats proposés pour l'arrondissement d'Arras, le *Catholique du Pas-de-Calais et du Nord* cite, le 17 mars, M. Proyart de Morchies Ne faudrait-il point chercher dans ce fait l'origine du bruit qu'une candidature aurait été offerte à M. le chanoine Proyart ?

(4) *Courrier* du 28 avril 1848.

(5) *Fraternité* du 4 avril 1848.

Je me suis attardé, Messieurs, au milieu des vieux journaux que nos aimables collectionneurs (1) ont mis libéralement à ma disposition ; vous m'en excuserez, car peut-être leurs anecdotes vous ont-elles charmés comme moi, et d'un autre côté, vous comprendrez qu'il fallait placer l'abbé Proyart dans son cadre historique, afin d'expliquer comment il sortit de sa réserve habituelle et fut élu conseiller municipal, de 1848 à 1854.

En réalité, les élections municipales de juillet ne produisirent point la même émotion que les élections à la Constituante, du jour de Pâques, et que celles du Président de la République, en décembre. Pourtant cinq listes au moins circulèrent dans Arras : le *Courrier* avait la sienne et en agréait deux autres, dont l'une présentait le chanoine Proyart ; la *Liberté* et le *Progrès* avaient aussi leur liste ; celle de la *Liberté* portait le nom d'un autre ecclésiastique, qui ne fut pas élu. M. Proyart le fut, au second tour du scrutin, le lendemain du premier tour, — vous voyez qu'on était pressé, en ce temps, d'exercer ses droits civiques ! — Il obtint, le lundi 31 juillet, 1232 voix, et fut réélu en août 1852 par 1760 voix. C'était, comme on disait alors, le « triomphe des amis de l'ordre et de la liberté (2). » Au Conseil municipal, où il resta six ans, il fut plusieurs fois nommé secrétaire, il siégea comme membre, assez souvent comme rapporteur, dans les commissions concernant le culte, l'enseignement et les institutions philanthropiques. Il avait été élu sans profession de foi, mais sa conduite en ce temps peut se résumer dans cette phrase d'une de ses études historiques postérieures : « Il n'y a qu'une seule politique habile, c'est la politique de l'honnêteté et de la probité (3). »

(1) MM. Barbier, Laroche et Aug. Tierny.

(2) *Courrier* du 31 juillet 1848.

(3) *Mémoires de l'Acad. d'Arras*, 2e s., t. VIII, p. 227.

Vous connaissez maintenant le prêtre et le citoyen ; je voudrais dire encore un mot du *savant*. Monsieur Proyart n'est pas de ces adorateurs de la routine auxquels on reprocherait justement de n'avoir « rien oublié, ni rien appris. » Sa critique est large, éclairée, amie du vrai progrès. Vous l'avez remarqué dans son rapport sur les antiquités gallo-romaines trouvées à Ervillers (1), dans ses études si neuves sur Louis XI à Arras (2), qui ont été complétées par l'un de vos plus éminents historiens (3). Vous l'avez surtout constaté, en applaudissant à son attitude (4) dans cette fameuse *querelle des tapisseries*, où de vaillants alliés lui valurent une victoire qu'il embellit encore par sa modération. Malgré son amour pour la ville d'Arras, il ne voulait point accroître la gloire de sa patrie d'adoption, au détriment de la vérité et au profit de la légende.

Ami du passé, il l'était nettement, mais dans la mesure d'une sage réserve. Il ne désirait en ressusciter que ce qui pouvait être utile au présent ; toutefois, quand il s'était passionné, il restait inébranlable dans ses idées : il n'était pas de ceux dont l'intelligence ne se tourne ni à aimer, ni à agir. On le vit bien, dans la part prépondérante qu'il prit à la restauration du culte de N.-D. des Ardents, après les études qu'il publia à ce sujet. Son influence sur le rétablissement de la dévotion à N.-D. de Bonnes-Nouvelles, très chère à nos aïeux, et dont le centre était d'abord chez les Dominicains de St-Sauveur, est moins connue, mais non moins remarquable : là encore, il intervient d'abord comme érudit, par la

(1) *Mémoires de l'Acad. d'Arras*, 2e s., t. IV, pp. 118-125.

(2) *Ibid.*, 1re s., t. XXXIV, pp. 101-118.

(3) Etude de M. Paris sur *Louis XI à Arras*.

(4) *Mém. de l'Acad. d'Arras*, 1re s, t. XXXV, pp. 145 et suiv.

recherche de documents qui permettront à l'un des membres de votre Compagnie la rédaction d'une notice absolument neuve (1) ; comme vicaire-général, il fait attribuer le vocable de N.-D. de Bonnes-Nouvelles à l'église de Ronville ; comme bienfaiteur, il coopère par une généreuse donation à l'ornementation artistique de cette église et à la formation de son trésor. De la même façon, il obtient en 1876, par un voyage en Belgique et par des négociations avec les autorités académiques de Louvain, le maintien des bourses artésiennes, dont il avait raconté la fondation, en 1509, par l'évêque d'Arras, Nicolas Le Ruistre (2).

C'est en vertu de principes identiques qu'il joue un rôle marquant dans la fondation de l'Université catholique de Lille. En 1847, il a étudié, dans un Mémoire couronné par vous (3), les Collèges fondés à Paris, à Louvain et à Douai, avant 1789, par les évêques ou les abbayes d'Arras. Il s'agit de faire revivre, en des temps et avec des moyens bien différents, ce haut enseignement chrétien. Dès 1873, il prend part, avec un véritable enthousiasme, comme vice-président, aux délibérations du Comité d'études pour la fondation de Facultés libres (4). Une fois le projet résolu, il est nommé vice-président du Comité de haut patronage, et délégué de l'Evêque d'Arras. En 1875, le 5 décembre, il est placé à la tête du Comité diocésain de souscription, où figurent plusieurs membres de votre Compagnie. Je me rappelle avec quel entrain, la même année, en présidant les prix de l'Institution St-Joseph (5), il conviait les jeunes gens à profiter de ce nouveau foyer de science.

(1) *Notice sur N.-D. de Bonnes-Nouvelles*, par M. le Gentil, Arras, 1892.

(2) *Mém. de l'Acad. d'Arras*, 2e s., t. VIII, p. 223 et suiv.

(3) *Ibid*, 1re s., t. XXIV, pp. 63-167, surtout chap. IV, V, VI, XI et XII.

(4) Procès-verbaux des séances du Comité d'études, en date des 26 octobre et 24 novembre 1873.

(5) *Pas-de-Calais* du 4 août 1875.

Sa parole ne fut pas perdue, Messieurs, et si j'ai pu, dès son début, suivre les cours de la Faculté libre des Lettres de Lille, je ne saurais oublier que je le dois à cette parole sortie ce jour-là de sa bouche, comme aux conseils de celui qui était alors mon supérieur, qui est devenu votre collègue, et dont vous avez pu apprécier le goût exquis, la vaste et aimable érudition, Monsieur le chanoine J. Depotter ; je leur offre à tous deux l'hommage de ma profonde et inaltérable gratitude.

Vous le voyez, Messieurs, M. Proyart n'a pas été seulement un initiateur et un précurseur dans ses études du passé ; en pratique, pour le présent, il a trouvé là le germe de fondations ou de restaurations dont je ne puis parler qu'avec respect et qu'avec amour. Mais le mérite de ces recherches revient à l'Académie autant qu'à lui : c'est elle qui, en 1846, mit au concours l'étude sur l'enseignement secondaire et supérieur sous l'ancien régime, par rapport à nos contrées. Depuis lors, la gravité intrinsèque de la question et la poussée des évènements ont fait naître dans votre sein plusieurs études remarquables sur le même sujet (1). Bientôt l'intérêt général de ces fondations a attiré sur elles l'attention des savants, en dehors de notre ville.

Pour les Collèges de *St-Vaast*, de *Boncourt* et de *Dainville*, annexés à l'Université de Paris, attendons avec con-

(1) *Le Collège S. Vaast à Douai et son enseignement philosophique en 1773*, par M Wicquot. *Mém. de l'Acad.*, 2e s., t. XII, pp. 216 et suiv. — *Le Collège S Vaast à Douai*, par M. Ad. de Cardevacque (Douai, 1882). — *Le Clergé du diocèse d'Arras..... pendant la Révolution*, par M. Deramecourt, t. I, pp. 254-268. — *Les Séminaires, l'Enseignement supérieur.... dans le Pas-de-Calais*, par M. le comte de Hautclocque. *Mem. de l'Acad.*, 2e s, t. XVII, pp. 217 et suiv.

fiance l'achèvement de l'œuvre qu'a entreprise le bénédictin dom Denifle, sous les auspices de la nouvelle Sorbonne : elle complètera heureusement les histoires de du Boulay, de Crevier et de Jourdain.

A Louvain, l'éminent bibliothécaire de l'Université catholique, M. Reusens, a publié en 1881 (1) l'histoire complète du *Collège d'Arras*, de ses fondations et de ses présidents. Si les bâtiments n'appartiennent plus à l'œuvre (puisqu'ils forment aujourd'hui l'hôtel du chevalier Descamps, sénateur, professeur de droit, l'une des gloires littéraires de la Belgique), du moins nous avons la satisfaction de penser que, l'an dernier, est sorti de notre ancien Collège le chef-d'œuvre couronné par l'unanimité des Membres de l'Institut, délégués pour apprécier le concours international de la Société antiesclavagiste : j'ai nommé le beau drame en vers d'*Africa* (2).

A Douai, l'histoire de nos fondations s'est aussi avancée : les études de Mgr Dehaisnes (3), de M. le Dr Salembier (4), la thèse récente du Dr Cardon (5), nous font mieux connaître l'origine, l'organisation générale, ou différentes périodes de l'histoire académique. Déjà, en 1848, la publication dans le recueil de Reiffenberg des *Annales de l'abbaye de S. Ghislain*, par dom Pierre Baudry (6), avait exposé en détail com-

(1) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XVII, pp 379-391.

(2) *Africa*, drame en vers du chevalier Descamps, couronné au concours de la *Société antiesclavagiste* (prix de 10,000 fr.). Paris, Dentu, 1892

(3) *Les Origines de l'Université de Douai* (1864), et *l'Université de Douai en 1790.*

(4) *L'Univ. de Douai* (1877). — *L'Etudiant de Douai sous la domination espagnole et sous la domination française* (*Vraie France*, 16 et 17 octobre 1877).

(5) *La fondation de l'Univ. de Douai* (Paris, Alcan, 1892).

(6) *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et du Luxembourg*, par le baron de Reiffenberg, t. VIII, pp. 690-693 et 821-823.

ment l'évêque d'Arras, Matthieu Moulart, consacra ses libéralités à la fondation du Séminaire douaisien qui porta son nom, et comment ses anciens frères de S. Ghislain, se croyant frustrés, refusèrent après sa mort de recevoir son cœur. Les bâtiments et l'ancienne chapelle servent maintenant à des usages particuliers (1). Le collège S. Vaast est transformé en prison. Mais, grâce à leur nationalité, celui des Bénédictins anglais subsiste et a recouvré ses biens en 1805.

Devant cet unique reste des fondations universitaires artésiennes et de leur antique splendeur, on se rappelle avec émotion les grands noms des évêques Richardot et Moulart, et de l'abbé Philippe de Caverel ; on aime à retrouver, dans les listes inédites de Foppens, conservées à la Bibliothèque de Bruxelles (2), les noms des Artésiens qui ont conquis à Douai les palmes du doctorat : à la première promotion de 1564, Adrien de l'Atre ; au XVII[e] siècle, Géry l'Espagnol, curé de Sainte-Croix ; le P. jésuite Jean Prévost ; Dominique du Metz, du couvent des frères prêcheurs de S. Laurent ; Jacques Gilbert, chancelier de l'Académie en 1684, si tristement compromis dans l' « affaire du faux Arnauld ; » Simon Nepveu, docteur en droit et doyen de la Faculté ; Hugues Hannedouche, professeur et docteur en droit.

Dans le désarroi qui a fait perdre à l'Université, pendant la Révolution, cent soixante mille volumes (3) et la plus grande partie de ses archives, on cherche avec le même plaisir, mais moins de succès, des listes d'étudiants, et on relève (4), non sans une piquante satisfaction, sur la liste

(1) Le Séminaire est l'hôtel de Mademoiselle Dubrulle ; la chapelle est à l'usage de repasserie.

(2) Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles, mss. n° 17592.

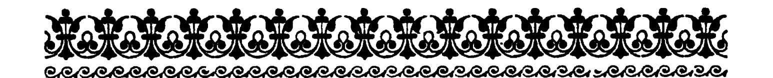
(3) *Préface du catal. de la Bibl de Douai*, par Mgr Dehaisnes, pp. 11 et suiv.

(4) Bibl. de Douai, mss. n° 1020 (Recueil de pièces sur l'Université, n° 100).

du Collège S. Vaast en 1775, les noms artésiens des Boucher, des Cavrois, des Deusy, des Dufour, des Lefebvre, des Trannoy et des Viltart. Ce sont d'agréables surprises ; mais nos archives départementales nous en réservent d'autres sur le même sujet : le fonds très vaste des Universités et Collèges reste à dépouiller, et ceux qui voudront l'étudier trouveront, vous le savez, à leur disposition la courtoisie et l'érudition les plus distinguées.

C'est ainsi, Messieurs, que pierre par pierre s'édifie la science. M. le chanoine Proyart y a travaillé toute sa vie, avec une abnégation et un succès qui font notre admiration. Il avait pour le guider son intelligence et sa foi, et toutes deux s'unissaient pour lui dire ce qu'elles nous répètent, ces deux mots qui furent les derniers de Goethe : « *Mehr Licht !...* — Plus de lumière, encore plus de lumière ! »





DISCOURS

DE

M. de MALLORTIE

Monsieur,

Lorsque l'Académie a voulu que le nouveau membre qu'elle acquérait et celui qu'elle chargeait de le recevoir en son nom, l'entretinssent des travaux et des mérites du confrère qu'elle avait perdu, elle n'a pas institué une vaine formalité, ni demandé un banal éloge ; elle a voulu témoigner pour la mémoire des hommes éminents qui lui avaient appartenu, un pieux respect et recueillir, dans leur vie comme dans leurs œuvres, de beaux exemples d'amour pour la vérité, de probité intellectuelle, de goût sérieux et fidèle pour les lettres, pour la culture et le développement de tous les germes divins déposés dans l'âme humaine.

Dans la vie et les travaux de M. l'abbé Proyart, ces exemples abondent, et c'est vous, Monsieur, qui avez été appelé à les mettre en lumière. Cette haute marque d'estime de notre Société était bien faite pour vous inspirer courage et confiance ; cependant vous paraissez n'avoir abordé votre tâche qu'avec une certaine appréhension. En effet, en com-

mençant votre discours, vous nous avez avoué naïvement (ce sont vos propres paroles) que vous eussiez préféré, simple auditeur, applaudir à l'éloge de M. l'abbé Proyart, prononcé par son successeur immédiat, et vous avez ajouté : « nous y aurions gagné, car rien ne surpasse le plaisir » sain et fortifiant qu'éprouve l'esprit en entendant louer » un homme d'élite par l'un de ses égaux, revêtu, comme » lui, des plus hautes fonctions, et, comme lui, doué de la » plus brillante culture littéraire. »

Monsieur, louer les morts est une chose difficile, il est vrai ; mais on le fait toujours dignement, quand on le fait avec son cœur. Si dans cette délicate mission le cœur est secondé par une intelligence vive, éclairée, pénétrante ; si tous deux ont à leur service une langue claire, élégante sans recherche, simple et ferme, alors l'œuvre devient facilement parfaite ; et non-seulement elle obtient tous les suffrages et soulève de longs applaudissements, mais encore, ce qui est préférable, à mon sens, elle touche, elle émeut, elle console et relève.

Je ne fais en ce moment, Monsieur, que traduire les sentiments qui ont agité vos nouveaux confrères et ce nombreux et brillant auditoire, pendant votre discours écouté avec une religieuse attention. M. le chanoine Proyart a reçu enfin, en Séance solennelle, l'hommage qui lui était dû, et cet hommage est digne de lui, digne de l'Académicien qui fut, comme vous l'avez si bien dit, une de nos lumières et de nos gloires, digne enfin du haut dignitaire du Clergé, qui nous a offert, durant sa longue carrière, un des plus beaux exemplaires qu'on puisse imaginer de l'homme de bien et du prêtre catholique.

L'Académie reconnaissante vous en remercie, Monsieur ; vous avez satisfait son attente, comblé son vœu le plus cher et mis fin à son deuil. Je crois superflu de vous expliquer pourquoi elle ne saurait partager le regret que vous lui avez exprimé tout-à-l'heure avec tant de modestie.

Du reste, Monsieur, en vous confiant une mémoire qui nous est si chère, nous étions assurés que vous sauriez accomplir votre tâche de manière à contenter tout le monde, et vous-même peut-être. Les titres qui vous ont acquis nos suffrages sont de ceux qui plaisent particulièrement à l'Académie. Après des études excellentes, glorieuses (j'ose me servir de ce mot en me rappelant vos couronnes, en me rappelant aussi que le Grand Condé n'était pas moins fier de ses succès de collège que des victoires de Rocroy et de Lens), après vos études, vous avez voulu conquérir, devant une Faculté de l'Etat, vos grades universitaires, et nous savons, par une aimable et très innocente indiscrétion, que vos thèses pour le Doctorat sont achevées et que le jour de la soutenance approche. — Vous ne vous contentez pas de cultiver brillamment les lettres, vous les enseignez habilement, avec goût, avec une passion généreuse. Nous connaissions aussi de vous quelques opuscules, *Pierre d'Ailly et ses historiens, — un Panégyrique de St-Joseph, — un Panégyrique de St-François de Sales,* — et la *Biographie d'Hector Decomble ;* heureux débuts, charmantes prémices d'un talent qui a donné déjà plus que des promesses, et où se révèlent tout à la fois de très louables habitudes de travail, une méthode sérieuse, un amour ardent de la vérité, un jugement ferme et une précoce érudition.

Monsieur, si les regrets et les larmes se mesurent aux vertus et aux qualités de ceux que nous avons perdus, qui mérita jamais d'être plus regretté et pleuré que votre ancien élève, le docteur-médecin Hector Decomble ? Quelle pureté de mœurs, quelle douce et gracieuse bienveillance, quelle piété vraie et éclairée ! Quel dévouement uni à la plus sincère modestie ! Sympathique à tous, estimé et aimé de tous, camarades et chefs, la vie commençait à lui sourire ; il pouvait espérer une carrière honorable, brillante même, et des jours prospères, et il est mort à vingt-quatre ans, victime du devoir. Grâce à vous, Monsieur, qui avez écrit, avec

votre cœur, sa touchante biographie, il restera d'Hector Decomble « une mémoire bénie, mélancolique et douce, » édifiante et fortifiante (1). » Vous savez à qui j'emprunte ces expressions que vous ne pouvez pas ne pas accepter avec un profond respect.

On ne s'habitue pas à voir mourir la jeunesse ; heureusement nous avons la ferme confiance que tout ne périt pas dans ces chers enfants qui nous quittent prématurément ; non, la pure et vive flamme qui a été assez forte pour dévorer ces corps jeunes et beaux, n'est pas éteinte : la divine, l'indestructible société de la famille et de l'amitié subsiste ; la mort a beau nous envelopper de sa nuit, ceux qui s'aiment et se cherchent sauront bien se retrouver. Mais quand un de ces coups si cruels vient briser notre cœur, que n'avons-nous, hélas ! avec l'âme si tendre de St-François de Sales, sa foi ardente et son admirable soumission à la volonté de Dieu. A la mort de sa sœur Jeanne de Sales, âgée de quinze ans, il écrivait à Mme de Chantal, dans son charmant langage : « Ma chère fille, je suis » tant homme que rien plus : mon cœur s'est attendri, plus » que je n'eusse jamais pensé. » Mais il ajoute presque aussitôt : « Vive Jésus ! Je tiendrai toujours le parti de la Pro» vidence ; elle fait tout bien et dispose de toutes choses » pour le mieux. On cueille les fraises et les cerises avant » les poires bergamotes et les capendus ; mais c'est parce que » leur saison le requiert. Laissons que Dieu recueille ce » qu'il a planté en son verger ; il prend tout à saison. »

Monsieur, vous avez vécu des mois entiers, des années peut-être, dans la société, dans l'intimité de l'aimable évêque de Genève ; tous ses ouvrages, nombreux, considérables, vous les avez lus et relus avec plaisir, avec délice ; et après les avoir quittés, vous y êtes revenu avec bonheur. Je n'aurai pas l'impertinence de vous en féliciter. Vous avez obtenu

(1) Mgr Baunard, Recteur des Facultés catholiques, à Lille.

votre récompense le jour où, dans une chaire sacrée, vous avez prononcé le Panégyrique de St-François de Sales, Panégyrique remarquable, que j'ai lu, je le dis en toute sincérité, avec un vif intérêt, avec une réelle et bienfaisante émotion, même après les admirables Panégyriques du même saint par Bourdaloue et par Bossuet.

Nous, que la seule vue des in-folio de nos pères épouvante, nous, qu'une longue file de volumes décourage, nous ne connaissons guère que l'*Introduction à la vie dévote,* qui est encore le manuel des personnes pieuses et j'oserais presque dire le livre à la mode du monde chrétien. Cette faveur si constante, est, il me semble, assez facile à expliquer. Si la douceur de St-François de Sales est de tous les siècles, elle convient surtout au nôtre. Nous sommes quelque peu infirmes par le cœur et faciles à effaroucher. La belle et pure imagination de St-François de Sales vient au secours de sa charité, pour adoucir la rigueur des préceptes chrétiens. Tout est image dans l'*Introduction à la vie dévote,* tout est peinture riante et gracieuse. A quelque page que l'on ouvre le livre, il s'en exhale comme un parfum des champs qui répand la sérénité dans l'âme. St-François de Sales prête sa candeur et sa pureté à toute la nature, et toute la nature est alors pour lui comme un miroir de la bonté et de la justice divine, comme une vivante parabole de la loi morale. Le style même déjà ancien de St-François de Sales, cette langue, naïve et gracieuse comme le bégaiement de l'enfance, est encore un attrait pour le lecteur moderne. Je sais que les rigides reprochent au bon Saint d'abuser quelquefois de sa riante et féconde imagination. Le miel et les roses, les petits poussins et les alcyons reviennent souvent sous sa plume. Mais aussi, quelle délicatesse de sentiment et de pensée ! Comme il sait donner à la piété un air de politesse et de bon goût ! Toutefois, ce qui brille en lui, pardessus tout, c'est un admirable bon sens. Chose singulière ! cette imagination si vive, ce cœur si

ardent, pour lequel le mysticisme le plus raffiné n'avait pas de secrets, s'unissaient dans St-François de Sales avec la raison la plus droite, avec l'esprit d'observation le plus profond et le plus juste. — Aussi Bossuet appelle-t-il l'*Introduction à la vie dévote, un chef-d'œuvre de piété et un trésor de sages conseils.*

Les lettres du grand Saint ne sont pas le moins touchant et le moins curieux de ses ouvrages. La vie humaine tout entière, avec ses difficultés et ses peines, y passe comme en revue. Les lettres de consolation sont celles, hélas! qui se présentent le plus souvent dans ce recueil : Quelques-unes se distinguent par l'éloquence ou le sujet ; celle, par exemple, que le Saint écrivait au moment même où il apprenait la mort funeste de Henri IV. Cette lettre est un cri de douleur admirable. Jamais mort de roi ne fut honorée d'une oraison funèbre plus pathétique et plus vraie. Les voûtes mêmes de nos temples n'en ont pas entendu de plus belles, lorsque, montant dans la chaire, Bossuet venait y déplorer la mort d'une Henriette d'Angleterre ou d'un prince de Condé! malgré la différence des caractères et des mœurs, le cœur de Henri IV et celui de saint François de Sales étaient faits pour s'entendre. Comme vous l'avez fait remarquer, une sympathie naturelle avait attiré l'un vers l'autre le grand Roi et le grand Evêque.

Dans cette étude approfondie, dans ce long et si doux commerce avec le saint Evêque de Genève, vous avez dû rencontrer, sans surprise, mais avec joie, de nombreuses ressemblances entre saint François de Sales et M. l'abbé Proyart. Tous les deux avaient reçu de la Providence le don de plaire ; tous les deux avaient la douceur, la charité, la mansuétude ; quant à la bonté, elle rayonnait sur leurs beaux visages ; dans tous les deux on admirait ce grand air sacerdotal qui annonçait tout ensemble la distinction de la nature et l'élévation de la grâce ; avec quelle imposante gravité, avec quelle douce majesté tous les deux montaient à

l'autel. La voix de saint François de Sales avait un charme qui captivait tout d'abord ; c'était le premier attrait pour les âmes, qui bientôt allaient à lui par une pente naturelle. La voix de M. l'abbé Proyart dans son harmonieuse et puissante sonorité, parvenait, comme vous l'avez dit, jusqu'aux parties les plus éloignées de l'autel, et montait jusqu'à la voûte qu'elle semblait vouloir percer pour porter au trône de Dieu la plus belle, la plus touchante prière que l'homme puisse adresser à *notre père qui est dans les Cieux.*

Vous avez compris, Monsieur, avec un goût parfait, que la meilleure manière de louer M. l'abbé Proyart, c'était de raconter sa vie et ses travaux ; la simplicité d'un récit fidèle pouvait seul soutenir (comme dit Bossuet) la belle et glorieuse image que nous conservons au fond de nos cœurs. Vous avez donc fait revivre votre prédécesseur à l'Académie, devant nous, depuis ses plus jeunes années, jusqu'au jour où il est entré dans l'éternité de son repos, et, de temps à autre, il nous semblait que vous nous lisiez quelques belles feuilles détachées de la vie d'un saint.

Je ne puis, quelle que soit mon envie, reprendre après vous, pas à pas, cette existence si belle, si pure, si pleine de vertus, si unie, si calme, si heureuse ; car on ne peut guère tenir compte de ces petits orages qui éclataient tout à coup, même sans nuages précurseurs, entre le Majestueux Evêque et son modeste secrétaire. J'ai entendu dire que Mgr de la Tour d'Auvergne usait quelquefois de procédés impérieux et laissait échapper des paroles qui occasionnaient de douloureux froissements. J'ignore si le secrétaire était alors si nécessaire, si indispensable que Sa Grandeur ne pût se passer de son concours, mais je tiens pour certain que dans ces brouilles de famille, bientôt apaisées, c'est la grâce du jeune abbé qui était la plus forte ; et Monseigneur revenait avec promptitude sur les vivacités de son caractère, et il excellait alors à guérir par les délicatesses d'un cœur foncièrement bon les blessures qu'il avait faites.

Avec quelle émotion, Monsieur, nous vous écoutions quand vous nous avez montré M. l'abbé Proyart, dont la vue s'affaiblissait chaque jour, conduisant à travers nos rues et dans nos promenades la famille de M. l'abbé Terninck, s'entretenant avec les aveugles, leur parlant de la soumission aux décrets de la Providence et s'habituant doucement, sans murmure, à faire bientôt lui-même, « amitié avec les ténèbres (1). »

M. l'abbé Terninck, M. l'abbé Proyart! quelles belles âmes et quels noms bénis! Tous deux frères dans le sacerdoce comme dans la vertu, frères dans leur dévouement à tous les déshérités de ce monde! Les sourds-muets et les aveugles ont perdu leur père, et ils en conserveront religieusement la mémoire ; mais ils ne sont plus, ils n'ont, à vrai dire, pas été orphelins. Virgile parle d'un arbre qui portait des rameaux d'or; à peine un rameau était-il arraché, qu'il en renaissait un autre de même métal et aussi précieux ; ce qui n'est qu'une allégorie, un mythe dans le poème latin, est la pure vérité dans la religion chrétienne. M. l'abbé Terninck disparaît pour retourner à Dieu; aussitôt un jeune prêtre, aussi distingué par l'intelligence que par le cœur, prend sa place, recueille, avec un soin jaloux, tout le précieux héritage de celui qui a été son maître, son modèle, et près de qui il a fait, comme vous l'avez dit, un long apprentissage du dévouement. Et le voilà à son tour, le père, l'œil et la voix de ces malheureux ; il leur a donné son cœur, il leur donnera sa vie tout entière. Quelle grâce particulière n'y a-t-il pas dans ces jeunes vertus qui refleurissent sur le vieux tronc chrétien dont la sève est inépuisable et immortelle!

Après cette courte digression que vous me pardonnez bien facilement, j'en suis sûr, je reviens à vous, Monsieur. Jusqu'ici je n'ai eu qu'à louer, et je l'ai fait avec un véritable

(1) Augustin Thierry.

plaisir. Mais il est juste que la critique ne perde pas tous ses droits; elle est du reste, paraît-il, l'assaisonnement accoutumé, nécessaire même de toute réponse à un discours de réception. Or, il y a, dans votre discours, une phrase, une toute petite phrase dont la pensée ne me paraît point parfaitement exacte. En parlant de l'entrée de M. le chanoine Proyart dans le Conseil municipal de notre ville, vous avez cru devoir ajouter qu'en cette circonstance, M. l'abbé Proyart *était sorti de sa réserve habituelle*. Voilà mon gros grief; voulez-vous me permettre quelques observations à ce sujet?

Monsieur, vous êtes trop jeune, et je vous en félicite sincèrement, pour avoir vu la révolution de 1848. Cette révolution n'avait rien de l'hostilité irreligieuse de celle de 1830. Pas une église, pas un couvent, pas un prêtre n'eurent à en souffrir. On citait mille traits de l'accord et de la sympathie qui ne cessèrent de régner entre le peuple et les prêtres pendant l'émeute et les jours qui suivirent. Le jeudi 24 février, au pillage des Tuileries, quand on jetait par les fenêtres les meubles et les tentures, un jeune homme, arrivant en toute hâte dans la chapelle déjà envahie, emporta les vases sacrés et le crucifix, et sortant par la cour des Tuileries, traversant le Carrousel, il alla les remettre entre les mains du vénérable curé de St-Roch. Sur son passage, toutes les têtes se découvrirent.

Trois jours après, le 27 février, l'abbé Lacordaire, en habit de moine dominicain, remontait dans la chaire de Notre-Dame. Après avoir remercié l'Archevêque, Mgr Affre, de l'exemple qu'il donnait en ouvrant les portes de la Basilique à l'enseignement sacré, le lendemain d'une révolution où tout semblait avoir péri, arrivé à la question de l'existence de Dieu, il s'écriait: « Vous démontrer Dieu, Messieurs!
» mais vous auriez droit de vous lever pour me repousser du
» milieu de vous! Si j'osais entreprendre de vous démontrer
» Dieu, les portes de cette métropole s'ouvriraient d'elles-

» mêmes, et vous montreraient le peuple, superbe en sa
» colère, portant Dieu jusqu'à son autel au milieu du respect
» et des adorations ! »

Dans les départements, le mouvement religieux était aussi réel et manifeste qu'à Paris. Toutes les municipalités réclamaient les prières et les bénédictions de l'Eglise à la plantation des Arbres de la Liberté. Les âmes nobles et généreuses pouvaient donc croire à la réconciliation de la Religion avec la Société, par un respect réciproque de leurs droits. Beau rêve, dira-t-on; illusion flatteuse et trompeuse. Ce rêve, Messieurs, il est bon de le faire; l'illusion, qui souvent est la mère des grands espoirs et des efforts sans fin, est comme l'hirondelle qui sans jamais nous rester, sait toujours revenir. La France sera toujours la patrie de l'espérance. Dieu n'a-t-il pas fait de l'espérance une vertu et un devoir? Or, dans nos temps divisés, l'unique espérance de l'avenir sera toujours l'union, l'accord sincère de tous les services, de tous les devoirs. Il n'existe plus de classes proprement dites parmi nous, tant les vicissitudes politiques ont broyé et mêlé les hommes ; mais il existe encore des rangs, des services et des devoirs divers : ce sont eux qui, en se rapprochant dans une estime mutuelle et par le sentiment de leur nécessité, formeront un jour la pierre solide où se reposera le genre humain.

Longtemps, dans notre pays, la religion a été exclue de l'hospitalité des cœurs et reléguée bien loin du concile des choses nécessaires à la vie publique ; on la regardait plutôt comme une étrangère importune que comme une portion sacrée des droits et des offices de la Patrie. En 1848, cette erreur commençait à s'évanouir ; la France semblait comprendre qu'elle a besoin de tous les dévouements, de toutes les aptitudes, de toutes les fidélités, et que rien n'est de trop ici-bas de ce que Dieu a fait pour les hommes. Aussi, un caractère de cette révolution fut d'envoyer trois évêques et

onze prêtres à l'assemblée chargée de raffermir sur leurs bases le pouvoir et la liberté.

Le même esprit présida nécessairement aux élections municipales ; quand on vint lui faire des ouvertures, M. le chanoine Proyart estima qu'un tel mandat ne doit être ni recherché, ni refusé ; et, toujours fidèle à Dieu, à l'Eglise, à son pays, à lui-même, il accepta, donnant ainsi à ses concitoyens une marque de déférence, de bonne amitié, et une preuve de dévouement à son pays. Il était bien résolu d'ailleurs à ne pas prolonger ce rôle et cette mission de médiateur au delà des circonstances exceptionnelles qui l'y avaient appelé ; et quand il quitta ses fonctions, quelle que fût la modestie avec laquelle il se jugeait, il pouvait méditer sans trouble, ce beau mot de St Paul : « Notre gloire c'est le témoignage de notre conscience que c'est en toute simplicité de cœur et dans la sincérité de Dieu que nous nous sommes conduits en ce monde (1). »

C'est avec bonheur, Monsieur, avec une espèce de soulagement, que M. l'abbé Proyart se trouva rendu tout entier à ses bonnes œuvres et à ses chères études historiques.

Depuis vingt-cinq ans, il se passe dans l'étude de l'histoire, une révolution semblable à celle qui s'est passée dans les sciences naturelles. Ces sciences ont délaissé les grosses parties des plantes et des animaux pour descendre aux éléments, aux tissus, à l'histologie et à l'observation microscopique. L'histoire de même s'attache à connaître les derniers éléments dans lesquels se résout la vie d'un peuple : idées, sentiments, mœurs, institutions et les changements insensibles qui se font dans ces profondeurs. Il est évident que pour de pareilles recherches, il lui faut les méthodes les plus sûres, les procédés les plus délicats, des instruments de

(1) *Gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ, quod in simplicitate cordis et sinceritate Dei conversati sumus in hoc mundo.* II Cor., I, 12.

précision ; c'est ce qui arrive et on ne saurait assez admirer les scrupules d'exactitude dont elle est prise, la passion qu'elle a pour les sources et l'ardeur critique dont elle est possédée.

C'est cette nouvelle méthode que suivait M. l'abbé Proyart; aussi, en parlant de ses ouvrages hagiographiques, bien qu'il y cherchât moins la renommée que l'édification pour lui d'abord, et pour les autres ensuite, vous avez eu raison, Monsieur, d'affirmer son dévouement à la science, j'oserai dire à la conscience de l'histoire.

Les légendes et les vies des Saints, bien des gens paraissent l'ignorer, sont pour l'historien des documents d'une très grande valeur. Les légendes sont sorties du cœur même de l'humanité ; les légendes d'un peuple sont plus expressives que son histoire, en ce sens qu'elles nous offrent l'image plus fidèle de son être, de ses aptitudes, de l'état de son âme, de ses douleurs et de ses joies, de ses craintes, de ses espérances, de ses aspirations. De même, c'est par les saints que chaque époque, chaque pays ont donné en quelque sorte leur portrait moral. Ainsi pensait M. Guizot qui, dans son cours sur l'histoire de la civilisation en France, a consacré deux leçons à la vie de quelques saints. Il s'était même donné la peine de faire le compte des saints relevés dans les cinquante-trois volumes in-folio du *Recueil des Bollandistes* et il en avait trouvé 25,000 ! Quelle incomparable galerie que celle de ces 25,000 héros de la vie désintéressée et quelle source abondante de faits, de menus détails, d'anecdotes même, qui sont précisément ce qui nous instruit le plus. En effet, quoiqu'un hagiographe n'ait songé qu'à faire un panégyrique, il n'en est pas moins vrai qu'il a décrit toute la vie d'un homme ; et, par la réunion de ces biographies, nous voyons avec une grande sûreté ce qu'était la vie des hommes. Soyons certains que l'auteur n'a pas pu tout inventer ; s'il a ajouté quelques vertus à son personnage, il n'a pas imaginé les petits détails de sa vie ; il a dépeint des

habitudes et des mœurs qui étaient vraies. S'il nous raconte un miracle, il nous donne aussi (ce qui n'est pas d'un médiocre intérêt) les détails qui l'entourent, et il était tenu d'être exact ; autrement ses contemporains n'auraient pas cru à son miracle; il nous décrit la physionomie de l'homme pour qui le miracle a été fait, son état-civil, sa condition sociale, sa conduite.

Ce qu'il y a surtout de remarquable chez les saints du VI[e] et du VII[e] siècle, c'est qu'ils n'étaient pas des solitaires. Ils n'ont pas vécu en reclus et loin du monde. Ils furent au contraire, sauf quelques exceptions, fort mêlés à la vie du monde. On peut compter que plus de la moitié de ces saints sortaient des plus grandes familles, ont été élevés à la Cour des Rois et ont exercé des fonctions civiles. Plusieurs mêmes se signalèrent comme administrateurs et hommes d'Etat. On voit donc par là combien la biographie de tels personnages fournit de lumières sur les institutions du pays, sur les mœurs des hommes, sur le courant de la vie du temps, sur les pratiques judiciaires, sur l'administration même et le gouvernement.

Si nous nous plaçons à un autre point de vue, il est aujourd'hui parfaitement établi que les légendes de saints furent la vraie littérature de la première moitié du moyen-âge et servirent d'aliment à la vie intellectuelle, morale, esthétique même de ce temps. On se prend d'émotion en songeant combien d'âmes simples cette lecture a consolées, que de vies pâles et monotones elle a colorées, quel immense ennui elle a soulagé. Durant cette longue nuit d'hiver que traversa l'humanité du VI[e] au X[e] siècle, le monde des saints était un idéal qu'on opposait à la triste réalité, le rêve d'un monde de moralité et de douceur où les faibles et les humbles prenaient leur revanche contre le monde violent et fort.

Il est facile de comprendre pourquoi nos pères, au XVII[e] et même au XVIII[e] siècle aimaient et recherchaient les légendes et les vies des saints, qu'ils avaient toujours sous

la main avec quelques autres livres de piété et de dévotion, véritables chefs-d'œuvre de vérité et de beauté morale ; ils trouvaient dans cette lecture un délassement de leurs travaux, une consolation et un appui dans leurs peines, le charme de leurs loisirs. Aujourd'hui encore, tout le monde peut s'en assurer, il sort de ces bons livres un parfum d'édification qui remplit l'âme et lui laisse ce sentiment de paix et de bonheur que nous nous souvenons tous d'avoir goûté quelques jours au moins de notre vie. Seulement, si, par hasard, vous rencontrez dans ces auteurs d'autrefois, quelque vieux préjugé qui vous paraît absurde, ne vous indignez pas ; ne vous scandalisez pas ; songez plutôt qu'il a été le compagnon de route de l'humanité pendant des siècles, qu'on s'est appuyé sur lui dans les mauvais chemins, qu'il a été l'occasion de bien des joies, qu'il a vécu pour ainsi dire de la vie humaine ; n'y a-t-il pas pour nous quelque chose de fraternel dans toute pensée de l'homme ?

Si M. l'abbé Proyart, par prédilection et par devoir, s'occupait presque toujours de sujets religieux, il ne dédaignait pas de revenir de temps à autre aux lettres profanes. Les procès-verbaux de l'Académie doivent conserver le souvenir de quelques lectures savantes et très intéressantes sur Sénèque le philosophe. M. Proyart s'était plu à relever dans les *Lettres à Lucilius* un grand nombre de pensées vraiment chrétiennes, d'admirables passages qui ont fait dire à des adversaires de Sénèque qu'il avait emprunté sa morale à St-Paul. Supposition gratuite, il me semble, qui ne fait que rehausser le mérite du philosophe, puisque ses détracteurs eux-mêmes semblent rendre hommage à la beauté de sa morale, tout en voulant lui en dérober la gloire. Quoi qu'il en soit, les plus hautes, les plus sublimes pensées de Sénèque sur Dieu, sur la prière, se rencontrent dans les philosophes grecs et dans les poètes épiques, lyriques et dramatiques qui avaient vécu longtemps avant lui. Dans son admirable *Méditation sur l'autre vie*, où les expressions

sont si sereines et le ton si pénétrant, Sénèque s'est visiblement inspiré des grandes idées de Platon sur le même sujet.

D'ailleurs, le Portique prêchait déjà le mépris du monde et des richesses, la fraternité, la Providence, la soumission volontaire aux lois et à Dieu. Marc-Aurèle, sans enseigner d'autres vérités, sans enrichir le stoïcisme d'un dogme, lui prêta un peu plus tard un accent nouveau et répandit dans les préceptes durs encore sa tendresse naturelle. Mais ce qui manquait à ces hommes de bonne volonté qui semblaient parfois effleurés par la grâce, c'était un dogme religieux que le panthéisme ancien ne donnait pas. Ils avaient des désirs pieux et confus qui ne savaient où se prendre et qui ne rencontraient devant eux qu'un Dieu obscur et sourd et un avenir sans espérance. A ce mépris du monde il fallait un dédommagement, un objet à tant de vague amour, à cette tristesse un espoir consolateur. Le Christianisme vint satisfaire ces âmes flottantes, qui se sentaient attirées à l'amour divin et, avant de rencontrer Dieu, étaient déjà saisies par la piété.

Les Pères de l'Eglise (car dans un si grave sujet on est heureux d'invoquer leur autorité pour aboutir à une conclusion qui ne divise pas les hommes) les Pères de l'Eglise, qui ne craignaient pas de rendre justice à la sagesse humaine (et cette sagesse n'était, après tout, qu'une émanation de la vérité infinie), les Pères ont admis que la philosophie antique était une véritable préparation à la foi chrétienne ; que Dieu avait voulu aplanir ainsi les voies aux vérités éternelles ; que les pâles clartés de la philosophie grecque, intermittentes, souvent voilées, étaient en quelque sorte un crépuscule qui préparait les faibles yeux mortels à recevoir, sans en être offusqués, la pure, la vive, l'éclatante lumière de l'Evangile.

Faire des livres, à la fois savants et édifiants, c'est bien : créer, protéger des œuvres de bienfaisance et de charité, c'est mieux. Je ne puis songer, Monsieur, et j'en éprouve un vif

regret, à vous suivre même dans le simple dénombrement des œuvres ou fondées, ou soutenues, ou ressuscitées par le dévouement infatigable, par l'inépuisable charité de M. le Chanoine Proyart.

Mais est-il possible que je ne parle pas au moins de l'une d'elles, quand, tous les jours, presque à toute heure, je contemple avec une admiration qui ne se lasse pas, la précieuse, la charmante chapelle de Notre-Dame des Ardents?

La Foi, j'aime à le répéter, a pour loi la fécondité, la germination, comme la nature. Un savant retournait entre ses doigts une poignée de blé trouvée dans le tombeau d'une momie égyptienne. — « Trois mille ans, cinq mille ans peut-» être sans voir le soleil ! Pauvres grains de blé, vous voici » devenus stériles comme la mort dont vous étiez les com-» pagnons ; jamais vous ne balancerez au vent du Nil la » tige dont vous portez le germe desséché. » — « Jamais? » Qu'en sais-tu ? Que sais-tu de la vie ? Que sais-tu de la » mort ? » A tout hasard, pour tenter une expérience dans laquelle il n'espérait guère, le savant sema les grains sortis de la tombe. Et le blé des Pharaons, sentant enfin la chaleur du soleil avec la caresse de l'air et de la terre, s'amollit, se gonfla ; des tiges vertes fendirent la terre d'Egypte, et, jeunes comme la vie, se balancèrent sous le vent du Nil, au bord de l'onde inépuisable et sacrée (1).

La Foi, Monsieur, produit de semblables merveilles ! N'avons-nous pas vu de nos jours renaître en quelque sorte et refleurir un culte bien cher à nos aïeux ? Ce culte n'avait point complètement disparu dans la tourmente révolutionnaire, mais comme un arbuste tendre et délicat pour lequel

(1) Nos chers confrères, voyageurs aux lieux saints, nous ont appris que de la *Casa Nuova*, le généreux couvent de Jérusalem, les pèlerins emportent de petites plantes desséchées, arrondies comme des pelotons de fil. Depuis longtemps elles paraissent complètement mortes. Si on les met dans l'eau, bientôt on verra sur toutes leurs ramilles éclore de frais bourgeons. Ce sont les roses de Jéricho.

on craint l'orage, on l'avait mis à l'abri en lieu sûr, dans un endroit retiré, où le jour pénétrait à peine. Et quand le ciel fut redevenu serein, on rendit l'arbuste à la lumière et à la chaleur du soleil, et la tige frêle et pâle reprit bientôt sa vigueur ; ses racines plongèrent plus profondément dans le sol nourricier, ses branches grandirent et s'élancèrent vers tous les côtés du ciel, pour se couvrir bientôt de fleurs et de fruits.

Cette renaissance du culte de la Vierge des Ardents, le vœu le plus cher de M. le chanoine Proyart, cette prompte et magnifique floraison fut sa joie suprême et sa récompense ici-bas ; ce n'était, permettez-moi de le dire, que le présage, comme le sourire et le premier parfum de la félicité éternelle que Dieu lui réservait.

Les œuvres de bienfaisance et de charité qui occupaient tout entière l'âme de notre Confrère, ne ralentissaient pas son zèle pour l'Académie. Il était entré dans cette Société en 1852 et j'eus l'honneur et le bonheur de venir occuper, la même année, un fauteuil auprès de lui. Il y a de cela plus de quarante-et-un ans. Est-ce bien possible ?

Nous fîmes partie, à plusieurs reprises, du même bureau, moi, cela va sans dire, modeste secrétaire-adjoint et lui Vice-Chancelier et Chancelier, très souvent chargé des fonctions de Président dont il ne consentit jamais, malgré nos vives instances, à accepter le titre ; et telle était la déférence de ses Confrères à son égard qu'ils respectèrent cette modestie excessive devant laquelle notre règlement lui-même dut s'incliner. Je le vois encore, dans ces réunions intérieures, ce cher et vénéré Collègue, se rendant à sa place, toujours exact, nous donnant toujours l'exemple, nous adressant, avec la douce majesté qui lui était naturelle, d'aimables sourires, de bienveillants regards, et des mots d'une exquise politesse, avec ce grand secret de l'art de plaire que le monde enseignait autrefois, dit-on, et dont nous avions là un si parfait modèle. Dans les dernières années, quand les

fatigues de la vie et l'affaiblissement de sa vue le retinrent souvent à son foyer, il trouvait quelque douceur à interroger ses visiteurs sur l'Académie qu'il aimait toujours ; il continuait à travailler pour elle, en s'aidant d'une loupe ; et vous venez de nous rappeler, Monsieur, ce que nous n'avions jamais soupçonné, qu'il endormait ses souffrances dans la composition de poésies sacrées. Devant cette touchante révélation, comment ne pas répéter ici les paroles charmantes de Prévost Paradol, qui ne pourraient être mieux placées que dans cette enceinte où se presse une société choisie : « Salut ! Lettres chéries, éternellement belles, éternellement pures, clémentes à qui vous revient, fidèles à qui vous aime » ; vous avez été, après la religion, les plus puissantes consolatrices de notre vénéré Collègue ; — Salut aussi, divine Poésie! Comme un doux miel recueilli dans le jardin de l'Eden ou sur la fleur triste et suave du Golgotha, tu as rafraîchi les lèvres du pieux et noble vieillard ; tu as fait briller un peu de lumière et comme un rayon de la divine aurore, dans sa profonde nuit ! — Vous le voyez, Monsieur, outre tant de raisons pour ainsi dire publiques de regretter votre Prédécesseur, raisons déjà si bien données par vous, il en est qui sont particulières à cette Compagnie. Tous nous aimions, nous vénérions M. le chanoine Proyart, pour lui d'abord, pour sa personne, pour sa science et la haute influence qu'il exerçait sur nous ; non pas qu'il usât souvent de la parole, surtout dans les derniers temps ; mais sa présence avait je ne sais quelle vertu (la vertu comme la lumière, a son rayonnement) et on apprenait toujours quelque chose au contact de son urbanité. Perdre un pareil témoin de mœurs qu'on prétend (est-ce à tort ?) à jamais éteintes, c'est pour un corps qui vit de traditions, plus qu'un deuil ordinaire. Ceux qui sentent leur cœur saigner, si j'ose parler ainsi, chaque fois que, dans nos cités, le marteau du démolisseur détruit quelque heureux vestige des temps qui ne sont plus, quelqu'une de ces œuvres dont le moule est

à jamais brisé, ceux-là pourront bien comprendre ce qu'il en coûte à l'Académie de dire à M. l'abbé Proyart un éternel adieu.

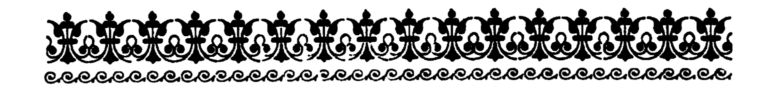
Monsieur, c'est quand le chêne est tombé, qu'on voit bien quelle place il occupait dans la forêt. La mort de M. Proyart a laissé parmi nous un vide immense. Pour nous aider à le remplir, nous comptons sur vous, Monsieur, et sur vos jeunes confrères. Un jour, saint Benoît, parcourant les environs de Subiaco, rencontra un de ses frères, un barbare converti, qui se lamentait au bord du lac où sa cognée venait de tomber. A la voix de saint Bénoît, l'onde ramène l'outil aux pieds du frère : « Ramasse ton fer, lui dit saint Benoît ; travaille et prends courage. *Ecce labora et noli contristari.*

Ces mots rappellent l'austère parole de l'empereur Sévère. *Laboremus*, travaillons. C'est la même pensée sous une forme plus douce, moins stoïque, plus chrétienne. Nous avons retrouvé en vous, Monsieur, un précieux instrument de travail, et je veux vous *l'avouer très naïvement,* à mon tour, nous espérons que vous nous ferez belle et bonne besogne. Cet espoir adoucit notre tristesse. Vous ne pouvez ignorer quelle haute mission littéraire vous attend parmi nous ; vous en accepterez tous les devoirs, et nous sommes assurés que, pour les accomplir, vous n'aurez pas d'effort à vous commander, tant sera facile l'accord entre les goûts naturels de votre âme et les obligations les plus saintes de votre vie. C'est donc de tout cœur que nous redisons avec vous les derniers mots de Goëthe mourant : « Plus de lumière ! plus de lumière ! » Oui Monsieur, plus de lumière et aussi plus de chaleur. La grande ombre de M. l'abbé Proyart me dit d'ajouter : plus d'amour de Dieu et des hommes, enfin, plus de tout ce qui fait véritablement vivre !



II

Séance publique du 15 Février 1894.



DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. H. de MALLORTIE

Président.

MONSIEUR LE PRÉFET (1),

Au milieu de vos nombreuses et importantes occupations, au milieu des graves et nobles soucis, parfois bien amers, que donne l'administration d'un vaste département où se heurtent tant d'intérêts opposés, vous avez su économiser, sur vos travaux, quelques instants que vous voulez bien nous consacrer aujourd'hui.

Votre présence à cette réunion toute littéraire, est pour nous un éclatant et précieux témoignage de l'estime et de la sympathie dont vous avez toujours honoré l'Académie d'Arras. Nous vous prions d'agréer ici l'expression de notre reconnaissance aussi vive que sincère.

Pour moi, je me félicite tout particulièrement, Monsieur le Préfet, d'être en ce moment l'interprète des sentiments

(1) M. Alapetite, Préfet du Pas-de-Calais, officier de la Légion d'honneur.

unanimes de mes confrères et de saluer, avec une respectueuse effusion, dans le Membre honoraire de notre Compagnie, l'homme de cœur, l'administrateur intègre et habile, plein de mansuétude et de bonté, auprès de qui les petits, comme les grands, trouvent toujours un aimable accueil; l'esprit supérieur et distingué qui connaît toutes les séductions du tact et de la délicatesse, l'orateur dont l'éloquence, s'appuyant sur un jugement ferme et droit, sur une haute raison que rien ne trouble, sait charmer par l'élévation des pensées, par la noblesse des sentiments exprimés dans une langue simple et ferme, précise et claire, parfois chaude et colorée, toujours élégante sans recherche, dans la langue des maîtres, pour tout dire.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL (2),

Nous sommes heureux et fiers, et très reconnaissants de vous voir au milieu de nous. Mais permettez-moi de vous le dire, le danger auquel vous vous exposez aujourd'hui ne ressemble en rien à ceux que vous avez vingt fois bravés dans votre carrière de soldat; ici, ce sont des discours, des rapports et encore des rapports et des discours. Vous nous prouvez du moins, Monsieur le Général, que vous avez tous les genres de courage.

MESDAMES, MESSIEURS,

Cette séance réglementaire, solennelle, à laquelle vous nous faites l'honneur d'assister, a dû être plusieurs fois ajournée par suite de circonstances fâcheuses, indépendantes de notre volonté. Hélas! Les deuils de famille, non plus que les maladies, ne nous sont épargnés, et nous aurions

(2) M. le Général Marchand, commandant la 3e brigade de la 2e division du 1er corps d'armée, Arras.

bien volontiers, je vous assure, dispensé la Grippe et la Fièvre de venir déposer chez quelques-uns d'entre nous leur carte de visite. Nous pouvons enfin nous acquitter aujourd'hui de notre devoir. Si parmi les personnes qui veulent bien m'écouter, il en est quelques-unes qui, plus directement intéressées à connaître les résultats de nos concours, ont été contrariées de ces ajournements successifs, nous les prions de vouloir bien accepter nos excuses et l'expression de notre sincère regret.

MESDAMES, MESSIEURS,

Une pieuse coutume veut que le Président commence son allocution *par les ancêtres*, c'est-à-dire qu'il consacre les prémices de son discours à ceux de nos confrères que nous ne reverrons plus parmi nous. Aujourd'hui, pour la première fois depuis que j'ai l'honneur d'occuper ce fauteuil, je suis affranchi de ce pénible devoir. L'Académie n'a perdu aucun de ses membres pendant l'année qui vient de s'écouler. Nous en sommes tous très heureux, et, cela va sans dire, le Président plus que tout autre. — Mais, si le douloureux exorde lui est épargné, il ne lui reste pas moins à faire le discours que réclame l'ordre du jour, et je dois obéir. Puisse ma soumission au règlement me donner quelque droit à votre indulgence !

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 29 novembre dernier, j'assistais au Muséum d'histoire naturelle de Paris, à la cérémonie solennelle de translation et d'inhumation des restes du fondateur du Jardin des Plantes, Guy de la Brosse, mort en 1641, et du célèbre voyageur naturaliste Victor Jacquemont, mort en 1832.

M. Milne-Edwards, directeur du Muséum, prononça

l'éloge funèbre des deux savants, et leur rendit un hommage tardif mais bien digne d'eux et de lui.

Je me propose de vous entretenir aujourd'hui de l'un de ces savants, de Victor Jacquemont dont la famille est originaire de l'Artois, de cette charmante petite ville d'Hesdin, où presque toutes les rues portent des noms illustres dans l'armée, dans les sciences et les lettres : Garbé, Dalton, Tripier, l'abbé Prévost, Vincent, membre de l'Institut, et Victor Jacquemont.

Dans Jacquemont, le savant, le naturaliste, ne saurait m'appartenir ; je confesse, non sans quelque honte, mon incompétence sur ce point. Je désire seulement vous parler de l'homme, du voyageur hardi, intrépide, aventureux, téméraire qui me semble offrir un assez bel exemplaire du caractère, du génie français. Je me tiendrai pour satisfait si je parviens, grâce à sa nombreuse correspondance qui ne comprend pas moins de 4 vol. in-8°, à mettre sous vos yeux un léger fusain, ou même un simple profil de notre jeune compatriote.

❧

Le 26 août 1828, la corvette de Sa Majesté, la *Zélée*, appareilla de Brest pour le Bengale, ayant à bord Victor Jacquemont, jeune naturaliste français, envoyé par le gouvernement pour entreprendre un voyage scientifique dans les Grandes Indes.

La *Zélée* mouilla devant le fort William, de Calcutta, le 5 mai 1829, huit mois après son départ de Brest. Aujourd'hui le voyage serait plus rapide : dix-huit à vingt-un jours suffisent pour se rendre de Marseille à Bombay ou même à Calcutta, en trois coups de vent sur la vieille Méditerranée grondeuse, la mer Rouge somnolente, la mer des Indes radieuse. Victor Jacquemont mit à profit sa longue traversée pour apprendre le persan, ce qui était la meilleure

préparation à l'étude de l'hindoustani, qu'il devait bientôt se rendre familier. Arrivé à Calcutta, Jacquemont, habillé de noir de la tête aux pieds, dans la plus grande tenue, se jette dans un palanquin avec un énorme paquet de lettres de recommandation, crie aux porteurs : « Pirsonn Sahèbka ghœur mè. » Et le voilà parti pour la maison de M. Pearson, avocat-général, par laquelle il commence le cercle de ses visites aux notables Anglais de Calcutta (1).

Je dois vous présenter ce jeune Français ainsi jeté par un vaisseau du Roi sur une terre étrangère, à quelques mille lieues de son pays, seul, absolument seul, avec tant de dangers, tant d'aventures, tant de misères en perspective ; il nous faut le connaître tel qu'il est ; car j'ai bien peur qu'avec son habit noir, ses deux mille écus de haute solde et son bagage épistolaire, il ne soit médiocrement recommandé auprès des nobles représentants de la royale Compagnie, s'il ne paye prodigieusement de sa personne, s'il n'a du cœur, de l'esprit, beaucoup de bonne humeur, beaucoup de science, des qualités solides, des mœurs élégantes, l'indépendance de l'âme et du caractère ; si, en un mot, il n'est comme Homère le dit d'Ulysse, πολὺτροποσ, fécond en ressources. Pardonnez-moi, Messieurs, vous ne vous attendiez guère à voir Ulysse en cette affaire.

Victor Jacquemont était un de ces jeunes hommes nés avec le siècle (8 août 1801), qui n'avaient guère connu de l'Empire que sa gloire militaire pour l'avoir maintes fois gâtée en vers latins, au collège. Passionné pour l'étude, avide d'émotions scientifiques, ses débuts dans la vie avaient lieu à une époque heureuse : aux jours de l'héroïsme guerrier succédaient les jours de l'élan intellectuel ; les gloires de la pensée aspiraient à reprendre place à côté de la gloire des armes. C'était l'une de ces renaissances qui attestent la rapide élasticité et l'inépuisable fécondité de notre patrie

(1) Lettre à M. Jacquemont père, du 26 août 1830.

dans la variété de ses destinées et de ses travaux. — C'était le temps où l'esprit français renouvelait toutes ses méthodes et brisait toutes ses entraves ; où la jeunesse, à peine convalescente des langueurs d'Obermann et de la maladie de René, s'enivrait à cette large coupe qui, des lèvres de Goëthe et de Byron, passait dans les mains de Victor Hugo, de Lamartine et de Musset ; où, d'un autre côté, à la Sorbonne et au Muséum d'histoire naturelle, la voix des Guizot, des Villemain, des Cousin, des Ampère, des Gay-Lussac, des Thénard et des Cuvier, éclairait, comme de grands coups de lumière, au fond des âmes de leurs jeunes auditeurs, les horizons lointains de l'histoire, les cimes les plus ardues de la philosophie, et les secrets les plus cachés de la science.

Victor Jacquemont, impatient de trouver une carrière à l'incroyable activité de son esprit, mais obscur, sans autres antécédents que quelques essais de critique et des voyages de recherches géologiques en France, en Suisse et en Amérique où de cruels chagrins l'avaient quelque temps exilé, sans autre fortune qu'une instruction immense, avait accepté avec enthousiasme la mission que lui avait confiée le Conservatoire du Musée d'histoire naturelle, et il avait compris que sa destinée, en le conduisant aux Indes pour faire collection de couches coquillières et d'animaux rares, le chargeait aussi d'y représenter la France et particulièrement cette génération si ardente à laquelle il appartenait.

La première découverte que fit Victor Jacquemont après avoir parcouru pendant quelques jours les salons anglais de Calcutta, ce fut qu'avec sa lettre de change de six mille francs, il était effroyablement pauvre. En effet, qu'allait-il faire aux Indes ? Voyager. Or, à quel prix voyageait-on alors dans les Indes ? Telle fut la première question que notre jeune compatriote se posa ; voici ce qu'il apprit (1). Un capitaine d'infanterie anglaise ne se met pas en route sans

(1) Lettre à Frédéric Jacquemont, du 5 novembre 1829.

être accompagné de vingt-cinq domestiques pour le moins, savoir : un pour sa pipe, un pour la chaise percée dont jamais Anglais dans l'Inde ne se sépare, sept ou huit pour planter sa tente, trois ou quatre pour sa cuisine, blanchisseur, balayeur, etc. ; plus un relai continuel de douze hommes pour porter le palanquin dans lequel le héros s'étend lorsqu'il est las d'aller à cheval. — Un collecteur anglais en tournée emmène sa femme, son enfant (1). Il a un éléphant, huit chariots pour les bagages, deux cabriolets, un char pour l'enfant, six chevaux de selle et de voiture, et pour le transporter d'un *bungalow* (auberge officielle où il y a quatre murs) à l'autre, soixante à quatre-vingts porteurs, indépendamment d'une soixantaine de domestiques de sa maison. Il fait trois toilettes par jour, déjeune, *tiffine*, dîne et le soir prend son thé comme à Calcutta, sans en rien rabattre ; cristaux, porcelaines sont dépaquetés, empaquetés du matin au soir, argenterie brillante, linge blanc, tout le reste à proportion.

Ce train de vie coûte cher et pourtant un Anglais qui se respecte, ne peut voyager à moins de frais. Mais « la vieille Dame » (c'était la Compagnie anglaise dans le langage des Indiens) a généreusement pourvu à ces dépenses. Un capitaine anglais a trente mille francs de traitement ; le surintendant du Jardin botanique en a quatre vingt mille (2) ; un collecteur en a cent mille, sans compter les profits ; le chief-justice, deux cent mille ; l'avocat général, le respectable M. Pearson, de quatre à cinq cent mille ; le gouverneur de l'Inde a plus d'un million. Lord William Bentinck voyage avec trois cents éléphants, treize cents chameaux, huit cents chars à bœufs et deux régiments, l'un d'infanterie, l'autre de cavalerie lui servent d'escorte (3).

(1) Lettre à M. Jacquemont père, du 24 décembre 1829.
(2) Lettre à Frédéric Jacquemont, du 5 novembre 1829.
(3) Lettre à M. Jacquemont père, du 26 février 1831.

Victor Jacquemont fut très émerveillé de tant de magnificence ; puis il calcula ce qui lui en coûterait pour voyager comme le moins magnifique de ces Seigneurs ; mais s'apercevant que le plus modeste équipage dépasserait encore ses moyens, il résolut de solliciter du gouvernement français le mieux justifié de tous les crédits supplémentaires, et d'attendre à Calcutta l'effet de cette demande que devaient appuyer à Paris les plus honorables amitiés (1). Il attendit, il attendit longtemps.

Le récit de son séjour à Calcutta pendant cette longue attente est l'histoire de la plus miraculeuse hospitalité dont aucun voyageur ait jamais fait mention, et c'est ici, Messieurs, que nous allons commencer à nous admirer, toute modestie à part, dans les prodiges de cet esprit français dont Jacquemont me paraît, je le répète, un modèle achevé, un représentant fidèle. Le premier miracle qu'opéra l'esprit français de Jacquemont, ce fut de rendre les Anglais aimables. « Que ma fortune est bizarre avec les Anglais ! écrit-il. Ces hommes qui paraissent si impassibles et qui entre eux, demeurent toujours si froids, mon abandon les détend aussitôt; ils deviennent caressants malgré eux et pour la première fois de leur vie (2) ». En effet, Jacquemont est admis, recherché, caressé, dans les plus grandes maisons de Calcutta ; on l'invite chez le gouverneur ; il loge chez le grand-juge ; il passe des mois entiers chez l'avocat-général ; il est l'ami, le commensal, le confident du commandant de l'armée; on le demande partout, et partout il rencontre ce luxe tout nouveau de bienveillance britannique ; partout sa gaieté spirituelle, sa noble franchise lui ouvrent le cœur de ses hôtes. Et pourtant Jacquemont ne sait guère flatter leurs habitudes : à table, tandis que les Anglais s'abstiennent

(1) Lettre à M. Victor de Tracy, du 1er septembre 1829. — Lettre à M. Jacquemont père, du 3 septembre 1829.

(2) Lettre à Frédéric Jacquemont, du 5 novembre 1829.

religieusement de tout mélange d'eau avec les vins les plus recherchés d'Espagne et de Portugal, il ne boit, lui, que de l'eau sucrée ; les Anglais font trois repas par jour ; il déjeûne avec du thé et dîne avec du riz. Le dimanche, jour d'observance ascétique, il s'en vient jouer très déterminément aux échecs avec sir Charles Gray, le *chief-justice* qui n'oserait une pareille énormité avec d'autres.

Il dort la nuit, ce qui n'est pas, comme on sait, une habitude anglaise, surtout dans l'Inde ; il se lève au petit jour, quand les Anglais se couchent ; il fait une guerre à mort aux plates conversations de leurs interminables dîners (1), les questionne, les contredit sur tout, sur leur commerce, sur leur administration, sur leurs revenus, sur leur marine ; et malgré son audace, malgré sa pauvreté, Jacquemont n'en est pas moins l'enfant chéri de toute cette société de sensualistes anglais. Toute leur glace vient se fondre à son ardente sensibilité. On l'héberge, on le voiture ; il a maison de ville et maison de plaisance, tout un musée pour lui seul ; il entre, il sort à tout propos. « J'ai fait révolution chez eux, dit-il, en y introduisant l'usage des visites à toute aventure, le soir, après dîner, à l'effet de causer, etc. » C'est donc la causerie française importée aux Indes, la causerie selon le cœur et selon l'esprit, sceptique, enthousiaste, enjouée, sévère, mobile, universelle ; cette inimitable causerie des salons parisiens, avec tout son charme, tout son abandon, toute sa liberté, *Universitas Parisiensis,* c'est-à-dire, au sens rigoureusement étymologique, un peu de tout, à la parisienne.

Mais rendons justice aux Anglais de Calcutta ; c'est par cette liberté même, c'est en portant sa pauvreté avec cette noble indépendance, c'est en l'honorant par un si grand esprit et un si bon cœur, que V. Jacquemont parvint à plaire à ses nobles hôtes, et à se concilier cette bienveillance déli-

(1) Lettre à M. Victor de Tracy, du 1er septembre 1829.

cate et cette haute estime qui ne le flattait si fort que parce qu'elle rejaillissait sur le nom français (1).

Cependant le temps s'écoulait dans ce doux commerce ; les suppléments demandés n'arrivaient pas. Jacquemont, humilié d'attendre si longtemps l'aumône législative, résolut enfin de partir. Avec les économies qu'il avait apportées de France et ses épargnes depuis six mois ; il se trouvait, comme il le dit, à la tête de douze mille francs, et il ne lui en fallait pas davantage pour voyager un peu moins bien qu'un sous-lieutenant de l'armée anglaise. Il se mit en route.

Jacquemont voyage à cheval, suivi de son service, de ses bagages et de ses chariots traînés par des bœufs (2). Il est enveloppé d'une grande robe de chambre de nankin, avec une grosse étoffe de soie bien chaude pour la ceinture, le tout surmonté de sa figure pâle, éclairée par ses lunettes et coiffé d'un énorme chapeau de paille couvert de taffetas noir. Cet accoutrement fait de notre savant compatriote un objet de curiosité très vive pour les naturels du pays, lesquels, en toute rencontre, lui rendent avec usure l'attention indiscrète que nous accordons à leurs pareils dans les rues de nos villes d'Europe. Jacquemont chevauche, en tête de sa caravane, avec deux pistolets de calibre dans ses fontes ; mais, ce qui est un grand scandale pour les Anglais, il ne porte ni fouet, ni éperons ; car son cheval, impatient de revoir les cimes de l'Himalaya, d'où il est venu, lui fait mille tours pendables, et Jacquemont n'a pendant quelque temps d'autre souci que de se maintenir en bonne intelligence avec lui. Le service du cavalier et de sa monture est réparti entre six domestiques, dont trois pour le cheval : le premier l'étrille, le second lui coupe de l'herbe, le troisième lui apporte à boire. Viennent ensuite le grand maître de la garde-robe, préposé de plus à la garde des bagages, le maître

(1) Lettre à Mlle Zoé Noizet de Saint-Paul, du 28 décembre 1829.

(2) Lettre à M. Porphyre Jacquemont, du 8 novembre 1829.

d'hôtel qui fait la cuisine et sert à table (quand Jacquemont trouve une table), et enfin, le laveur d'assiettes (Jacquemont a deux assiettes). Chacun de ces domestiques est armé ; les deux premiers, ceux du cheval, courent à côté de leur maître, la carabine au poing, quand il lui plaît de galoper, et ils font avec lui, en suivant toutes ses allures, de six à sept lieues par jour. Le soir, tous ces pauvres diables soupent comme ils peuvent, puis se couchent autour de la tente de leur seigneur, et dorment habituellement d'un profond sommeil, pendant que d'honnêtes Sipahis font sentinelle à la porte.

C'est une vieille coutume indienne, entretenue par le laisser aller de l'opulence anglaise, qui a réglé, comme nous venons de le voir, le service des hommes à gages. Chacun a sa charge, travaille le moins possible, est paresseux, stupide et menteur, et refuse très décidément tout service qui n'est pas dans son emploi (1). Ainsi, le cheval mourrait de faim sans le *gassyara* (coupeur d'herbes), ou de soif sans le *beetcheti* (porteur d'eau). Les deux assiettes de Jacquemont risqueraient fort de n'être jamais lavées sans l'utile serviteur qui est revêtu de cette charge ; ainsi des autres. Ce respect pour la spécialité du service fait partie des privilèges de la nation indienne, et il ne serait pas prudent d'y manquer ; Jacquemont en est persuadé, et pendant quelque temps il se tient dans la règle avec toute rigueur. Mais, un matin, il lui prend fantaisie de faire une révolution parmi ses gens ; il appelle le *beetcheti*, lui ordonne de déposer son outre sur un des chariots et de l'accompagner dans un taillis voisin, avec un herbier sous le bras : « Non pas, dit l'Indien, » ce n'est pas mon affaire, » et il prononce ces paroles d'un ton très suffisant. « Alors, écrit Jacquemont (2), je n'hési- » tai pas à lui allonger sur le champ un grand coup de pied » dans le derrière. » Ce coup de pied dans le derrière fit à

(1) Lettre à Frédérie Jacquemont. du 5 novembre 1829.

(2) Lettre à M. Jacquemont père, du 24 décembre 1829.

» lui seul une révolution. La domesticité indienne capitula,
» le porteur d'eau mit bas son outre, apprit à sécher des
» plantes entre deux feuilles de papier ; » et quant à Jacquemont, cette grande manière d'imposer le respect lui concilia tout d'un coup, et au-delà de tout ce qu'on pourrait croire, la considération des Indiens.

Je ne puis avoir la pensée de suivre Victor Jacquemont dans son voyage de sept cents lieues à travers l'Indoustan, non plus que dans son pénible et aventureux pèlerinage de l'Himalaya, véritable entreprise que conçoit le génie scientifique, que dirige le bon sens, que soutient la patience, que le courage exécute et mène à terme. Je désire seulement suivre, à la trace, toutes les manifestations de l'esprit français dans ce voyage à travers les Indes. Laissons donc notre infatigable compatriote cheminer lentement à la tête de sa caravane, flanquée de droite et de gauche par une imperturbable escorte de Sipahis en habit rouge, faire ses deux repas, matin et soir, avec l'éternel pilau, descendre de cheval cinquante fois par jour pour étudier les plantes et les cailloux du chemin, dormir la nuit sous une tente dont les vents déchaînés lui disputent souvent la possession ; nous le laisserons traverser Bénarès, la sainte ville, Mirzapoor, Callinger, et tout ce pays de sel et de salpêtre, au sol sablonneux, à l'atmosphère pulvérulente, à la végétation rabougrie qui s'étend depuis Agra, le long des deux rives désertes de la Jumma, jusqu'à Delhi, la ville impériale, et nous nous arrêterons un moment dans cette magnifique résidence où notre voyageur se repose quelques jours et où de nouveaux honneurs l'attendent. Nous ne parlons plus de l'hospitalité anglaise ; elle est prodigieuse, là comme ailleurs. Jacquemont habite une maison somptueuse, environnée de jardins superbes. Qu'il sorte en voiture, en palanquin ou sur un éléphant, il est suivi par une brillante escorte de cavalerie. Mais il s'agit bien des Anglais. C'est le Grand-Mogol lui-même, l'illustre descendant de Tamerlan,

le respectable Châh-Mohammed-Acher-Rhazi-Badchâh qui veut recevoir dans son palais impérial de Delhi notre modeste compatriote. Ce fut dans le voyage de Jacquemont une mémorable circonstance.

« Savez-vous ce qui a failli m'arriver ce matin? écrit » Jacquemont à son père (1); j'ai manqué d'être *la lumière* » *du Monde*, ou *la sagesse de l'Etat*, ou *l'ornement du pays;* » mais, heureusement, j'en ai été quitte pour la peur. Le » Grand-Mogol, auquel le résident anglais avait adressé une » pétition pour me présenter à Sa Majesté, tint gracieuse- » ment un *durbar* pour me recevoir (2).

» Conduit à l'audience par le résident avec une des pompes » des plus passables, un régiment d'infanterie, une forte » escorte de cavalerie, une armée de domestiques, d'huis- » siers, le tout terminé par une troupe d'éléphants richement » caparaçonnés, le grand maître des cérémonies me pro- » clama *Mistœur Jakmont sahed Bahàdour*, ce qui signifie: » *M. Jacquemont, seigneur, victorieux à la guerre.* Alors je » présentai mes respects à l'Empereur qui voulut bien me » conférer un *khélat* ou vêtement d'honneur, lequel me fut » endossé en grande cérémonie sous l'inspection du premier » ministre; et, affublé comme Taddeo en Kaïmakan (si vous » vous rappelez l'*Italiana in Algeri*), je reparus à la cour. » L'Empereur alors de ses impériales mains, attacha à mon » chapeau (un chapeau gris) préalablement déguisé en tur- » ban par son vizir, une couple d'ornements en pierreries. » Je tins mon sérieux, superbement, devant cette farce im- » périale, attendu qu'il n'y avait point de glace dans la salle

(1) Lettre du 10 mars 1830.

(2) Cette audience solennelle eut lieu au palais impérial. Aujourd'hui les débris du fort où étincelaient jadis le trône d'or et le trône du Paon sont transformés en casernes. Le divan public où le Grand-Mogol recevait les ambassadeurs de Jacques I[er] et de Louis XIV, est une cantine, et le mur où s'appuyait le trône, porte le prix des consommations.

» du trône, et que je ne voyais de ma mascarade que mes
» grandes jambes, en pantalon noir, sortant de dessous ma
» robe de chambre turque. L'empereur s'informa s'il y avait
» un roi en France, et si l'on y parlait anglais. Il n'avait
» jamais vu de Français et parut faire infiniment d'attention
» à la burlesque figure qui résultait de mes cinq pieds huit
» pouces, sans beaucoup d'épaisseur, de mes grands che-
» veux, de mes lunettes et de mon ajustement oriental par-
» dessus mes habits noirs. Après une demi-heure, il leva sa
» cour et je me retirai, processionnellement, avec le résident.
» Les tambours battirent aux champs, quand je passai de-
» vant les troupes avec ma robe de chambre de mousseline
» brodée. Mon père, que n'étiez-vous là pour jouir de votre
» postérité ! »

Bientôt après, le 12 avril 1830, Jacquemont pénétra dans l'intérieur de l'Himalaya, avec une suite de près de cinquante personnes, tant domestiques que porteurs et soldats d'escorte. Et c'est alors que commence pour lui cette longue série de fatigues, de privations et de misères qu'il supporta pendant plus de cinq mois avec une constance si admirable(1). Il souffre de la faim, de la soif ; il est assailli de violentes tempêtes, inconnues sous le ciel d'Europe ; il a de longues nuits glacées, sans sommeil ; ses gens se révoltent, et il est seul pour les réduire à l'obéissance ; il y parvient, grâce à son énergie et à la solidité de son bâton. Une nuit, sous les cimes neigeuses de Kanta, dans une forêt élevée à dix mille pieds au-dessus du niveau de la mer, il est saisi de douleurs d'entrailles si atroces qu'il en a le délire. Le froid le torture. Pour échapper à ce supplice, il est obligé de se déguiser de la tête aux pieds. « Je ressemble à un ours blanc, écrit-il (2), enveloppé dans de grandes couvertures de laine, la tête enfoncée dans plusieurs bonnets de soie, les jambes cachées

(1) Lettre à M. Porphyre Jacquemont, du 27 mai.

(2) Lettre à Madame Victor de Tracy, du 24 juin 1830.

dans de grosses guêtres, et le visage orné de très longues moustaches. »

Mais malgré toutes ces épreuves, sa constance ne l'abandonne pas; il poursuit son œuvre; ses collections se complètent, la sphère de ses idées s'agrandit, et son esprit semble s'élever comme ces montagnes qu'il gravit si péniblement. Chaque jour ajoute plusieurs souvenirs à son journal, plusieurs pages à sa correspondance, qu'aucune adversité n'interrompt. Si parfois son âme est triste, c'est qu'il songe à sa famille, à ses amis ; c'est quand il interroge autour de lui cette sauvage solitude, sans y trouver un être sensible, un visage bienveillant, un écho qui sache répéter des mots affectueux, un langage sympathique! alors, il s'écrie : (1) « Vivre seul, être seul à sentir! Hélas! au souvenir que je » garderai de ces lieux étranges, pas un souvenir ami ne » viendra s'associer pour me les rendre chers! » Mais cette mélancolie ne dure pas, d'autres pensées lui succèdent; l'esprit français, la gaieté française, se font jour à travers tous ses regrets, comme un rayon de soleil vient percer les brouillards de l'Himalaya, et il écrit, pour rassurer ses amis, tandis que d'orageuses rafales menacent de déraciner sa tente et de renverser la table où il s'appuie : « Dites que je suis dans un pays aussi salutaire que l'Europe, mangeant des pommes et du raisin, buvant du vin du crû (qui est détestable) et enfin

Sachez, sachez
Que les Tartares
Ne sont barbares
Qu'avec leurs ennemis ! » (2)

C'est en effet chez les Tartares, dans le pays de Kanawer, sur les limites de la Chine, que Jacquemont passa l'été de 1830. Etant si près du Céleste Empire, il ne put résister au

(1) Lettre à M. Achille Chaper, du 25 juin 1830.
(2) Lettre à M. Jacquemont père, du 22 juin 1830.

désir de le visiter ; et par un beau matin, sans autre passeport que ses cinquante montagnards bien armés, il franchit la frontière. Il avait à traverser tantôt d'interminables déserts, tantôt des populations hostiles ; puis il fallait gravir des montagnes plus hautes que la mer, de dix-huit mille pieds, et jusqu'alors inaccessibles. Le seul M. Moorcroft avait pénétré dans cette partie du Thibet, et quoiqu'il eût emprunté le déguisement d'un fakir, il avait péri victime de son zèle, empoisonné, dit-on, par l'ombrageuse police de l'Empereur (1). Jacquemont le prit de bien plus haut avec sa majesté chinoise, et fut aussi plus heureux. Ayant mis le pied sur le sol thibétain et trouvant sur son passage le fort de Bekœur qui faisait mine de l'arrêter, il ordonna à ses gens de se former en colonne serrée, et s'avança très résolument à leur tête. Arrive le commandant *(moukyar)* du fort qui se plaint de cette violation du territoire de Sa Majesté ; mais comme il approchait beaucoup trop près de Jacquemont sans mettre pied à terre, l'impertinent ! « notre digne compa-
» triote se sentit tellement blessé de ce manque de respect,
» que, transporté de colère, il saisit le drôle par sa longue
» queue tressée et le précipita à bas de son cheval. Cette
» façon de parlementer eut un plein succès (2) ». La garnison chinoise se rangea tout aussitôt pour laisser passer le Francis-Saheb avec sa troupe, et les portes de Bekœur (si Bekœur avait des portes) s'ouvrirent respectueusement devant lui.

Jacquemont, avant de quitter le territoire chinois, eut encore à livrer deux ou trois grandes batailles comme celle de Bekœur. Mais toujours sa présence d'esprit, sa décision silencieuse et froide, ou violente et impétueuse, selon le vent qui soufflait dans le désert, le tirèrent d'embarras ; quand il ne réussit pas à frapper de stupeur ses ennemis, il les culbute et il passe. Il fit tant, qu'après avoir visité, avec une

(1) Lettre à M. Victor de Tracy, 27 octobre 1830.

(2) Lettre à Mlle Noizet de Saint-Paul, du 24 août 1830.

patience de savant, tous les lieux qu'il désirait voir ; après avoir été reconnaître la source du Sutledge et celle de l'Indus, sur les bords du célèbre lac Mansarower, après avoir ajouté à ses collections une quantité considérable de plantes nouvelles et de débris organiques, étudié géologiquement un espace immense, à une hauteur à peine croyable, et conduit toute cette expédition, moitié militaire, moitié scientifique, assez rapidement pour que l'Empereur auquel il était venu faire si lestement la guerre, n'eût pas le temps d'user de représailles, il quitta le Thibet, repassa la frontière, chargé de dépouilles opimes, et redescendit dans les plaines de l'Indoustan.

Il suivait la route de Delhi. Un soir, à Shaurunpoor, sur la fin de novembre 1830, et par une belle nuit, comme il venait de se coucher et de s'endormir, après une journée d'études et de fatigue, le galop d'un cheval le réveilla. Sa tente s'ouvrit, un homme y entra précipitamment. C'était un messager apportant une gazette de Calcutta, imprimée dans une forme inaccoutumée, avec ce titre : *The new French Revolution !......*

Victor Jacquemont qui, de nouveau, se trouvait fort bien dans l'Inde anglaise, dut laisser derrière lui ces bonnes tables, ces brillantes réceptions, toute cette vie élégante dans laquelle éclatent la politesse et le génie de l'Europe, pour courir les aventures dans un pays inconnu, à moitié barbare. Il passa le Sutledge et entra dans le Punjaub (Pen-Jab, Penta-Potamis) qui reçoit son nom des cinq grands cours d'eau qui le traversent et le fertilisent. Le Punjaub était divisé en deux royaumes qui portaient le nom de leurs capitales, Lahore et Cachemyr. Runjet-Sing, le fameux roi de Lahore et de Cachemyr fit un bon accueil à V. Jacquemont, par suite de deux circonstances. Jacquemont était Français et Runjet-Sing aimait passionnément les Français. Puis c'est un officier français, M. Allard, qui commandait ses armées. M. Allard était de plus un excellent receveur

des finances. Voyez plutôt : « La mère d'une nichée de petits rajahs (princes) montagnards, vient de mourir, écrit Jacquemont, en laissant neuf lacs de roupies (deux millions deux cent cinquante mille francs) ; les enfants se battent pour l'héritage, et Runjet-Sing vient d'envoyer M. Allard sur les lieux pour leur ôter tout sujet de querelle, c'est-à-dire, les neuf lacs. »

Le compatriote d'un si habile financier était sûr d'une réception distinguée auprès du Roi de Lahore ; mais il avait encore un autre titre à sa considération. Runjet-Sing s'était mis en tête que Victor Jacquemont était un envoyé secret de l'Angleterre (et en cela, il se trompait) et son unique pensée, c'était que la Compagnie des Indes devait finir, tôt ou tard, par engloutir son royaume, et, de ce côté, ii avait bien raison. L'évènement vous le savez, ne se fit pas attendre.

Quoi qu'il en soit, Jacquemont n'eût jamais accepté à aucun titre, une mission anglaise. Il n'a jamais été dans le Punjaub, comme en Chine et ailleurs, que l'envoyé du Jardin des Plantes, beaucoup plus occupé des intérêts de la science que des querelles de la politique, et ne dressant d'embûches qu'aux animaux qui pouvaient entrer dans ses collections. Il ne voyageait donc que pour la science, en dépit des soupçons de Runjet-Sing ; mais bien qu'il ne cherchât pas les aventures, son voyage en fourmille. Heureusement Jacquemont, qui était un grand savant, était aussi un homme supérieur dans l'aventure ; et nulle part sa présence d'esprit ne se montra avec plus d'éclat que sur cette *mer de montagnes*, comme il l'appelle, qui sépare la province de Cachemyr de celle de Lahore. Là, les épreuves sont de tous les jours. Il y a des bandits qui vous rançonnent sur toutes les routes, de longs fusils à mèche qui vous couchent en joue au coin de tous les bois, des voix formidables qui vous crient : « On ne passe pas ! » Jacquemont avait beau tirer de sa poche un firman terrible de Runjet-

Sing, par lequel il enjoignait à ses amés et féaux de la plaine et de la montagne, non seulement de laisser passer et circuler librement le *Platon de l'époque*, autrement dit le *seigneur Victor Jacquemont*, mais encore de pourvoir de foin et de paille la suite dudit Seigneur, et d'obtempérer à toutes ses réquisitions ; lecture faite de ce sublime passeport, les mêmes voix répétaient : « On ne passe pas » et appuyaient leur défense de quelque énergique menace ; il fallait, je vous assure, bien du mérite pour passer malgré cela.

Jacquemont passait. Une fois cependant il fut pris au piège chez un damné coquin, lequel commandait pour le roi, avec quelques centaines de fusils à mèche, une méchante forteresse dans la montagne. Neal-Sing était son nom. Ce jour-là, Jacquemont n'avait pas trouvé d'obstacle ; bien au contraire, les soldats apostés au pied de la forteresse, lui avaient servi de guides. A peine arrivé, il se vit entouré de quatre cents brigands qui lui demandèrent l'aumône à bout portant. Leur chef lui déclara que sa volonté était de le retenir prisonnier jusqu'à ce qu'il fût agréable au roi de Lahore de payer, pour sa délivrance, une somme considérable ; il s'agissait de trois ans de solde arriérée que Sa Majesté devait à la garnison.

Jacquemont, tombé dans ce guêpier, vit bien qu'il n'y avait qu'un moyen d'en sortir, et qu'il fallait lutter non de force, mais d'impertinence avec cette canaille. « Mon mépris » les accabla, écrit-il (1) ; ils n'avaient jamais entendu un de » leurs rajahs parler de lui-même, comme je le faisais, à » la troisième personne ; Runjet-Sing seul le fait dans le » Punjaub ; et tandis que je me rendais à moi-même tous » ces respects, je ne leur parlais que comme à des serviteurs. » Bientôt j'emmenai Neal-Sing comme pour l'entretenir » moins publiquement, et je le fis asseoir par terre, tandis

(1) Lettre à M. Jacquemont père, du 22 avril 1831.

» que j'avais fait préparer pour moi une de mes chaises. Il » semblait pressé d'entrer en matière ; mais j'appelai mon » maître d'hôtel pour m'apporter un verre d'eau sucrée, ce » qui fut long à préparer. Je commandai à un autre de mes » domestiques de tenir un parasol au-dessus de moi ; à un » autre de m'éventer avec un plumeau de plumes de paon. » Je pris toutes mes aises, non seulement sans en rien » rabattre de mon ordinaire, mais en y ajoutant, je vous » assure, largement, laissant Neal-Sing par terre, dans » toute son humilité, pour réfléchir en silence sur la gran- » deur du crime qu'il allait commettre. »

Ce manège eut un commencement de succès ; le brigand rabattit de ses prétentions et proposa de relâcher son prisonnier, en ne retenant que son bagage. « Voyager sans mes » tentes ! sans mes meubles ! sans mes livres ! sans mes » vêtements ! s'écria Jacquemont indigné, moi, qui en » change deux fois par jour. »

Le temps s'écoulait. Neal-Sing paraissait plongé dans ses réflexions. J'ordonnai alors qu'on m'apportât du lait. — « N'entendez-vous pas, dis-je à Neal-Sing, que le *Seigneur* » désire avoir du lait ? Envoyez au plus vite dans les ha- » meaux voisins afin que l'on en apporte sans retard. — Je » vis partir les hommes qu'on expédia, et quand ils furent » à une centaine de pas, je les rappelai, et je dis à mon » maître d'hôtel de leur bien expliquer que c'était du lait de » vache, et non de buffle ou de chèvre, qu'il me fallait, et » qu'ils devaient le faire tirer devant eux. »

C'est ainsi que Jacquemont gagnait du temps. Neal-Sing subissait, sans dire mot, l'ascendant irrésistible que prenait insensiblement sur lui son audacieux prisonnier. Enfin, celui-ci croyant le moment favorable, et voulant faire la part du feu, offrit de donner une somme d'argent à titre de cadeau. « Eh bien, oui ! donnez-moi deux mille roupies, » s'écria Neal-Sing transporté. » Les fusils à mèche criaient: « Dix mille ! »— « Non pas dix mille, ni deux mille, ni même

» mille, répliqua Jacquemont, par la raison que je ne les ai
» pas ; mais en considération de votre position malheu-
» reuse, je vous donnerai cinq cents roupies. »

Ce fut la dernière période de la crise. Neal-Sing résista quelque temps. Jacquemont tint bon, et le prit de si haut avec son voleur, qu'il accepta les cinq cents roupies « en se
» prosternant à terre et en s'écriant qu'il était le plus fidèle,
» le plus reconnaissant, le plus dévoué de mes serviteurs
» et, si je lui permettais de prendre ce nom, le plus invio-
» lable de mes amis. »

Après cette comédie, Neal-Sing laissa partir son prisonnier, non sans lui avoir fait, à voix basse, la demande d'une bouteille de vin. Jacquemont lui donna une bouteille de râkh, qui lui servait d'esprit de vin pour ses préparations anatomiques, et qui était de force à prendre feu dans le gosier du mécréant. Puis il tourna les talons et redescendit de la montagne.

Comme on pourrait trouver que Jacquemont a payé un peu cher le plaisir de mystifier un misérable, je dois prévenir que ces roupies données si libéralement ne lui coûtaient absolument rien, que la peine de les recevoir ; encore était-ce l'office de son trésorier. Du jour où Victor Jacquemont avait mis le pied sur le sol du Punjaub, il tomba une pluie d'or dans sa cassette. Runjet-Sing, quand il voulait témoigner sa considération aux gens, n'y mettait pas tant de façons. Au lieu de leur envoyer son portrait ou toute autre bagatelle inutile, il leur faisait donner un sac de roupies, à savoir deux cent cinquante francs. Arrivé à Cachemyr, Jacquemont avait ainsi reçu, en témoignage de la considération de Sa Majesté, en preuves sonnantes de son amitié. environ quinze mille francs, sans compter les approvisionnements de toute espèce, une quantité innombrable de moutons, de poules, de sacs d'orge, de riz et de farine, et comme il l'écrit plaisamment, « une charge de cachemires
» à faire trembler tous les maris. » C'est ainsi qu'on traitait

les Français dans le royaume de Lahore. Cela ne ressemble-t-il pas un peu à l'Eldorado ?

Victor Jacquemont passa en Cachemyr tout l'été de 1831. Il y vécut en Seigneur, logé dans un pavillon royal, sur le bord d'un lac, au milieu d'un jardin planté de lilas et de rosiers ; ayant une cour, un gentilhomme de la chambre à six roupies par mois (15 francs), une compagnie de gardes du corps qui protègent sa porte contre la mendicité cachemyrienne ; tour à tour médecin, savant, haut justicier, philosophe, aumônier infatigable, correspondant favori de Runjet-Sing qui l'accable de présents, l'inonde de roupies et lui tend des pièges perfides, qui le traite de *Demi-Dieu*... et le fait espionner ; mangeant des cerises, des abricots et des raisins comme à Paris ; lisant Sterne pour tenir lieu de l'esprit qui manque à ses courtisans ; faisant chasser, pour défendre l'intégrité de son caractère européen, des bandes innombrables de jeunes filles impudiques qui assiègent son palais ; courant dans les montagnes après les ours et les panthères, qui le lui rendent bien souvent ; pêchant des poissons pour M. Cuvier dans le beau lac qui entoure sa maison ; assistant à une émeute religieuse, suivie d'une répression orientale, c'est-à-dire d'un massacre, d'un pillage et d'un incendie.

« Enfin, dit Jacquemont dans une piquante lettre (1) qui » résume son séjour à Cachemyr et dans le Punjaub, j'ai » été pendant huit mois un fort grand Seigneur, fort riche, » fort magnifique, fort bienfaisant, et moyennant cela, » aussi pauvre aujourd'hui qu'avant ce singulier voyage. » Prisonnier quelquefois, diplomate souvent, guerrier le » moins qu'il m'était possible ; car c'est surtout sans l'art » de la politique que je brille. Vous verrez qu'ils feront de » moi un diplomate quelque jour. Nos habiles, à ma place,

(1) Lettre à M. Narjot, capitaine du génie, à Brest, Delhi, 22 décembre 1831.

» y eussent souvent été dans l'embarras. Ces vastes contrées
» sont fermées à la curiosité des Européens par la jalousie
» assez logique de leurs maîtres. Jusqu'ici tout va bien pour
» moi ; me voici revenu vivant, et très vivant, je vous l'as-
» sure, de Cachemyr, dont les montagnes ne sont pas si
» hautes, ni la vallée si pittoresque, ni les femmes si bel-
» les, ni les hommes si fripons qu'on le dit. Mon portefeuille
» est plein de lettres de rois. Le successeur de Porus m'é-
» crit tous les huit jours, etc. »

Ajoutons, comme dernier trait à ce tableau, qu'au moment où Jacquemont allait quitter le Punjaub, le successeur de Porus lui proposa très sérieusement la vice-royauté de Cachemyr. Quand Jacquemont vit que son ami Runjet-Sing le prenait avec lui sur ce ton là, il n'eut rien de plus pressé que de plier bagage ; et le 9 novembre 1831, il repassa le Sutledge.

Il se reposa quelque temps à Delhi, dans les délices de l'hospitalité anglaise, et le 14 février, après avoir employé plusieurs semaines à emballer ses collections, il se remit en route, le cap au Sud, chevauchant en tête de sa caravane dans l'ordre imposant que nous avons précédemment décrit. Il se proposait de visiter dans toute son étendue, du Nord au Sud, la presqu'île en deçà du Gange et de s'arrêter à Bombay, puis de gagner le cap Comorin en longeant la côte de Malabar, derrière les Ghates ; puis de remonter au Nord par le plateau de Mysore, de passer dans les montagnes bleues tout l'été de 1833, et enfin de retourner en Europe vers la fin de la même année.

Il n'exécuta qu'une partie de ces projets. Que ne pouvons-nous l'accompagner encore et le suivre pas à pas ! Ce nouveau voyage dans un pays à peine exploré, cette pointe hardie vers les tropiques, toute cette vie encore une fois jetée dans les aventures, quel vaste champ pour notre curiosité ! J'ai montré Victor Jacquemont sous quelques-uns des jours où brille l'originalité de sa nature, mais combien je

suis loin d'avoir complété l'histoire de son caractère et de son esprit, la seule que j'aie voulu faire. Nous avons vu Jacquemont à la table des riches Anglais de Calcutta, subjuguant l'étiquette à force de naturel, de franchise et de gaieté; puis gravissant avec la science les glaciers de l'Himalaya, géologue intrépide et guerrier sur le Thibet, diplomate éprouvé; prisonnier et maître dans les montagnes du Punjaub, plus que roi à Cachemyr; mais que n'aurais-je pas à raconter encore, si je voulais puiser moins discrètement dans cette mine intarissable que fournit sa correspondance! Chacune de ses lettres résume tant d'idées, tant de faits, remue tant de souvenirs, provoque tant de réflexions et renferme quelquefois des pages d'un style si achevé, qu'il faudrait donner, pour ne rien perdre, une analyse de chacune d'elles. Mais je dois me hâter; il faut finir et finir bien tristement.

Le 5 juin 1832, Victor Jacquemont arriva à Poona, ville de cinquante mille âmes, située sur de hautes montagnes à quelques lieues de Bombay et l'une des plus importantes stations militaires de l'Angleterre. Le 5 juillet, le choléra fit invasion à Poona avec une violence effrayante. Il mourait au-delà de soixante personnes par jour. Un des domestiques de Jacquemont fut atteint et les soins de son maître ne peuvent le sauver. C'était un excellent serviteur; Jacquemont le pleura.

Jacquemont n'était pas *contagioniste;* il ne ressentit donc aucun effroi de l'épouvantable fléau qui ravageait Poona, et se contenta de prendre toutes les précautions prescrites par l'hygiène du pays. Il eut toutefois une violente attaque de dyssenterie qui faillit l'emporter; mais l'énergie de sa volonté, aidée d'un bon remède, le sauva.

Jacquemont était arrivé dans l'Inde avec une confiance robuste dans sa jeunesse, dans sa santé, et, toute superstition à part, dans son étoile. Aussi ne cesse-t-il, dans sa correspondance, de combattre par des raisonnements moitié

sérieux, moitié plaisants, les inquiétudes de sa famille et de ses amis. Il prouve par de longs calculs de statistique qu'il ne peut pas mourir. Ainsi il écrit (1) à Mlle Zoé Noizet de St-Paul, à Arras (Puisque ce nom se présente sous ma plume, permettez-moi, je vous en prie, d'envoyer, en passant, un respectueux et fidèle souvenir à cette noble femme d'une si rare distinction, esprit élevé, âme supérieure, ferme, profonde et tendre, dont la mémoire est justement honorée de tous ceux qui l'ont connue de loin, et justement chère à toutes les personnes qui ont eu le bonheur de l'approcher familièrement) : « Il me semble ma chère Zoé, qu'il » faut être un peu sot pour se laisser mourir à trente ans » et j'ai la vanité de croire que je ne ferai jamais une telle » sottise d'ici à très longtemps. Laisse-moi te le dire, tu » n'as pas assez de confiance en moi, ma bonne amie ; » ouvre l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, où tu ver- » ras dans des tables de mortalité que les chances funestes » à notre âge sont presque nulles. Je commence à me con- » sidérer comme un vieux vase, fragile par sa nature, mais » endurci par le choc des accidents et habitué à tomber sans » se briser. Ne rêve donc pas toujours en noir de moi. » Jacquemont, qui paraissait ainsi jouer avec l'idée de la mort, était trop sérieux pour compromettre follement sa vie, et sa confiance, si vivement exprimée, tenait au soin même qu'il prenait de sa santé. Personne, en effet, n'était plus attentif à soumettre aux variations de la température, les procédés de sa toilette. Si, sur les cimes glacées de l'Himalaya, nous l'avons vu fourré comme les ours auxquels il donnait la chasse, empaqueté comme un Lapon, bravant le froid sous la triple enveloppe d'épaisses couvertures, arrivé dans le Deccan, par vingt-deux degrés de latitude il fait subir à sa toilette une réforme considérable. « Assis à » écrire (2), je ne garde d'autres vêtements qu'un épais

(1) Lettre du 20 juillet 1831.
(2) Lettre à M. Porphyre Jacquemont, du 10 mai 1832.

» turban de mousseline blanche, pour me tenir la tête
» fraîche et l'*inexprimable* objet dont le nom, en Anglais du
» moins, est d'une affreuse indécence. Veste, gilet, chemise
» et chemise de flanelle, bas et souliers, au diable ! Du
» tout, je fais un coussin sur lequel je m'assieds, et qui au
» bout d'une heure est trempé à tordre, attendu qu'il devient
» le réservoir, la citerne de tous les pores de l'animal au-
» dessus de la ceinture. Eh bien, chose incroyable! Je me
» sens aussi frais d'esprit et aussi léger (j'allais dire frais
» encore !) de corps, que si, au lieu de quarante-trois degrés
» de chaleur, il y en avait seulement quatorze ou quinze. »

Par malheur, cette prudence l'abandonne quelquefois. Jacquemont ne sait pas sacrifier les intérêts de la science au soin de sa conservation. Dès que la science l'appelle, il marche ; adieu, la santé ! adieu, la vie ! son ardeur l'emporte, et parmi toutes les chances de mort qui abondent dans ce long voyage, les dangers auxquels la science l'expose, sont les seuls qu'il ne compte pas. Le 15 septembre, il quitta Poona et prit la route de Bombay. Il voulut visiter en passant l'île de Salsette. Et pourquoi ? L'île de Salsette, située au bas du versant occidental des Ghates, est un pays malsain, couvert de forêts empestées ou brûlées par les ardeurs d'un soleil dévorant. De plus, Jacquemont entreprenait ce voyage dans la saison la plus dangereuse de l'année. Mais qu'importe ? Il venait de recevoir un travail remarquable de M. Arago sur les recherches géologiques de M. Elie de Beaumont. Cette communication inattendue avait réveillé son zèle scientifique ; c'était comme un noble défi d'ajouter par ses observations personnelles aux expériences déjà si décisives de ces deux savants célèbres ; il espérait découvrir au pied des Ghates, et sur leurs croupes, des couches tertiaires et alluviales, et trouver, dans les accidents de leur stratification sur ces montagnes, des éléments supérieurs à toutes les conjectures précédentes pour la solution du problème important de leur âge géologique. C'est

ainsi que la science le tentait. Comment résister à la science ? Il partit ; il parcourut sous le feu des tropiques ou sous l'ombrage pestilentiel des bois, toute la longueur de cette île meurtrière, à la recherche de quelques lambeaux de ces terrains, dont l'étude et l'analyse le courbaient douloureusement pendant des jours entiers. « Il en résulte que » je suis souffrant ou plutôt chiffonné depuis quelques jours, » écrit-il le 14 octobre 1832 (1). Perfide climat que celui-ci.»

Il prit quelque repos à Tanna, et enfin, le 29 octobre, il arriva à Bombay, mais épuisé. Le lendemain, il fut obligé de garder le lit ; puis on le transporta au quartier des officiers malades, où le gouvernement Anglais le confia aux soins du plus habile médecin du pays.

Jacquemont, qui était lui-même un médecin fort instruit, ne se fit aucune illusion sur la nature de la maladie qu'il avait rapportée de son dernier voyage, et sur le danger qu'il courait. C'était une inflammation au foie, dont il avait pris le germe au milieu des miasmes putrides de la Salsette. Bientôt un abcès se forma dans l'intérieur de l'organe, et le peu d'espoir qui lui était resté, s'évanouit. Le malade sentit ses forces diminuer de jour en jour ; mais résigné, tranquille, il dissertait gravement sur son mal, en suivait comme avec l'œil le développement rapide et caché, et calculait avec un calme admirable ce qui lui restait de jours à vivre et à souffrir. Souffrir et mourir ! sur cette terre étrangère et funeste, loin de son vieux père qu'il ne reverrait plus, loin de ses amis dont le souvenir, dont la jeunesse réveillaient à chaque instant, sur ce lit de mort, des idées de patrie et d'avenir ! Mourir si jeune, après tant de travaux accomplis, tant de dangers bravés pour la science ; au moment d'atteindre le terme d'une si longue épreuve et de toucher au but de tant d'efforts courageux, mourir ! Est-ce ainsi que devait finir le voyage scientifique de Victor Jacquemont ?

(1) A son frère Porphyre.

« Oh! qu'il sera charmant, écrivait-il à son frère (1), » quelque temps avant la fatale excursion dans l'île de » Salsette, de nous retrouver tous ensemble après tant » d'années d'absence, et pour moi d'isolement! Quelles » délices de dîner tous les trois à notre petite table ronde, » aux lumières ; de manger du potage et de boire du vin » rouge de France, et de ne bouger de là que pour aller dans » la chambre de notre père, laissant les autres chercher du » plaisir hors de leur maison, et nous, restant dans la » nôtre, autour du feu, à nous conter les accidents de notre » séparation les uns des autres ! La larme me vient à l'œil, » en pensant à ces joies ! Si je me rappelle bien, cher ami, » nous nous sommes embrassés la dernière fois sans » pleurer, et c'était mieux comme cela ; mais la première » fois que nous nous embrasserons, nous laisserons nature » faire à sa guise. Ce ne sera que du bonheur qu'elle pourra » nous donner. Et notre père, comme il sera heureux ! »

Quelques semaines s'écoulèrent et toutes ces espérances étaient détruites. Victor Jacquemont, épuisé par trente jours de maladie, condamné par ses médecins et par lui-même, étendu sur ce lit de douleur qu'il ne devait plus quitter, adressait à son frère des adieux touchants et suprêmes (2) :

« Ma fin est douce et tranquille : si tu étais là, assis sur » le bord de mon lit avec mon père et Frédéric, j'aurais » l'âme brisée et ne verrais pas venir la mort avec cette » résignation et cette sérénité. Console-toi, console notre » père ; consolez-vous mutuellement, mes amis !.....

» Mais je suis épuisé par cet effort d'écrire. Il faut vous » dire adieu ! — Adieu ! oh ! que vous êtes aimés de votre » pauvre Victor ! — Adieu pour la dernière fois ! »

Ici finit la correspondance de Victor Jacquemont. Cette dernière lettre que le mourant, étendu sur le dos, ne put

(1) Lettre à Porphyre, du 10 mai 1832.

(2) Lettre du 1er décembre 1832.

écrire qu'au crayon, fut copiée par M. Nicol, négociant anglais, qui assista notre malheureux compatriote à ses derniers moments et transmit à sa famille tous les détails de sa mort. Jacquemont vécut encore quelques jours, qu'il employa à donner à M. Nicol, avec une présence d'esprit admirable, toutes les instructions relatives à l'emballage et au transport de ses collections, de ses écrits, de ses catalogues, ainsi que de plusieurs objets, entre autres sa croix de la Légion d'honneur (il venait d'être nommé chevalier), qu'il envoyait à son frère. Il commanda ses funérailles et composa lui-même son épitaphe. Le 7 décembre, il fut saisi de douleurs violentes qui annoncèrent sa fin. Mais la force du mal ne put troubler son esprit, ni ébranler son courage, ni altérer la sérénité de son âme. « Je suis bien ici, disait-il » seulement ; mais je serai bien mieux dans mon tombeau. »

Quelques minutes après, il expira.

Pendant cinquante ans, ceux de nos compatriotes qui cherchèrent sa tombe sur cette plage lointaine où il mourut, la reconnurent à cette modeste inscription :

Victor Jacquemont, né à Paris le 28 août 1801, est mort à Bombay, le 7 décembre 1832, après avoir voyagé pendant trois ans et demi dans l'Inde.

Aujourd'hui enfin, ses cendres reposent dans la terre de France, au bord de la Seine, dans ce Muséum d'histoire naturelle qu'il a honoré et enrichi par ses travaux, par son courage, par son dévouement à la science poussé jusqu'au sacrifice de sa vie.

Messieurs, la science a aussi ses martyrs.





RAPPORT

sur les

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1892-1893

par

M. le baron CAVROIS

Secrétaire-Général.

MESSIEURS,

En prenant, aujourd'hui, officiellement possession du fauteuil de Secrétaire-Général auquel vos bienveillants suffrages m'ont appelé, j'éprouve un double sentiment dont je dois tout d'abord vous offrir l'hommage : celui de la reconnaissance pour la haute confiance dont vous avez daigné m'honorer, et celui du regret que m'inspire, plus particulièrement encore dans ce moment, la démission de mon éminent prédécesseur (1) qui remplissait ses délicates et difficiles fonctions avec une perfection qui me servira de modèle. Pourquoi donc, me suis-je alors demandé, les nouveaux Statuts de notre Académie ont-ils abrogé le titre de secrétaire perpétuel qui fut porté par nos devanciers pendant plus d'un siècle, et qui aurait convenu si bien à celui auquel je succède !

(1) M. le vicaire-général Deramecourt.

La perpétuité de cette charge avait pourtant produit de magnifiques résultats : au milieu des fluctuations incessantes d'une société dont les éléments sont nécessairement variables, elle avait assuré le maintien des traditions, et elle symbolisait, — non sans succès, vous l'allez voir —, cette immortalité que le titre d'académicien promet plus souvent qu'il ne la donne.

L'ancienne Académie d'Arras n'eut que trois secrétaires perpétuels, de 1737 à 1791 ; et M. Harduin, à lui seul, conserva ses fonctions pendant quarante longues années, alors que M. de Laplace, son prédécesseur, et M. Dubois de Fosseux, son successeur, ne les ont exercées que fort peu de temps.

Par une similitude singulière, le même phénomène s'est produit dans ce siècle, où nous avons vu M. le Président Cornille justifier merveilleusement à son tour le titre traditionnel de secrétaire perpétuel, puisqu'il le fut aussi, absolument comme M. Harduin, pendant la même période de quarante ans ! Avant et après lui, nous voyons également M. l'ingénieur Martin et le comte Achmet d'Héricourt faire ressortir la longévité de sa carrière par la brièveté de la leur.

Puis arrive le Décret de 1866 : il supprime l'appellation de secrétaire perpétuel, et la remplace par celle de secrétaire-général ; il est vrai que ce changement fut plus apparent que réel, puisque le nouveau titulaire est indéfiniment rééligible ; et de fait, lorsque la mort vint frapper notre ancien collègue, M. le chanoine Van Drival, elle avait été plus généreuse pour lui que pour son prédécesseur, M. Auguste Parenty, car elle lui avait permis, vingt années durant, de s'occuper de notre Compagnie avec une activité dont nous gardons fidèlement le souvenir.

Voilà quels sont nos maitres : en recueillant le glorieux héritage qu'ils nous ont laissé, nous nous efforcerons de marcher sur leurs traces, afin qu'à notre tour nous puissions

transmettre dans son intégrité à nos successeurs le dépôt qui nous est confié. Nos Mémoires témoignent avec quel soin ils présentaient, chaque année, le résumé de vos travaux : c'est ce que je vais essayer d'entreprendre, Messieurs, en cherchant à réunir les deux qualités qui doivent distinguer ce genre de rapport : l'exactitude et la concision.

L'Académie d'Arras est une des rares sociétés savantes de France qui tiennent une séance chaque semaine : on ne s'imagine pas la somme de travail que provoque cette périodicité dans les réunions, et si chacun de nos membres, résidants, honoraires et correspondants, se faisait une loi de lui adresser au moins une communication annuelle, nos ordres du jour ne suffiraient pas à leur donner satisfaction ; cet encombrement n'est pas à redouter. Il n'y a guère que les membres titulaires qui songent à alimenter l'intérêt de nos réunions, mais il faut reconnaître que plusieurs d'entre eux se distinguent par le zèle qu'ils y apportent. Si tous ne peuvent pas enrichir nos Mémoires du fruit de leurs recherches, il en est bien peu qui ne participent, plus ou moins, à nos travaux ; et les séances sans lecture, rares d'ailleurs, provoquent encore des échanges d'idées et des remarques dont nous avons toujours apprécié le charme ; — et puisque je suis autorisé à citer des noms propres, je manquerais à tous mes devoirs si je n'adressais mon premier hommage au Bureau qui était à notre tête pendant la précédente année scolaire, et tout particulièrement à M. de Mallortie, qui est devenu pour nous le président nécessaire, comme il est, aux yeux de tous, le président idéal !

Sa tâche a été singulièrement facilitée par le vice-chancelier qui siégeait à ses côtés et qui l'a quelquefois suppléé ; M. le chanoine Depotter ne s'est pas contenté de nous présider avec cette aménité et cette distinction que nous n'oublierons jamais ; il a écrit pour nous la biographie de l'évêque Guy de Sève de Rochechouart dont la lecture a occupé nos séances pendant un mois entier. Un prélat de

cette valeur méritait un tel historien. Les limites étroites de ce rapport ne me permettent pas d'analyser complètement ce beau travail qui débute par un coup d'œil général jeté sur l'état du diocèse, au milieu du XVII[e] siècle ; il faut convenir que cette situation n'était pas brillante et se ressentait singulièrement des troubles et des guerres qui ont désolé l'Artois à cette époque. Guy de Sève arrivait donc comme un réformateur, et ce rôle ingrat, il l'avait courageusement accepté.

Notre rue de Baudimont fut presque transformée par les fondations multiples qu'il y accumula : Séminaire diocésain, Communautés religieuses des Ursulines, du Bon-Pasteur, agrandissement des Brigittines, tout cela s'est fait sous son impulsion active et généreuse. Les obstacles qu'il rencontrait ne faisaient qu'exalter son ardeur, au risque de mécontenter quelquefois ceux qui ne partageaient pas toutes ses idées : on dit qu'il eut maille à partir avec son vénérable Chapitre, comme avec les moines de St-Vaast ou les Pères Jésuites, qui de leur côté l'accusaient de tendances jansénistes. Le roi Louis XIV l'appelait un « prélat difficultueux». Le mot est peut-être juste ; mais il n'en reste pas moins démontré que si l'épiscopat de Guy de Sève fut le plus remarquable de tous par sa longueur (il avait duré cinquante-quatre ans), il a été éminemment fécond en institutions solides et durables. Et si le successeur de ce grand évêque avait pu assister à cette séance, je lui aurais souhaité, avec la plénitude de ces belles années, une égale efflorescence d'œuvres qui rediront aux générations futures toutes les vertus que nous admirons en lui.

A côté du vice-chancelier de l'Académie, se trouve notre archiviste dévoué, M. le comte de Hauteclocque qui partage, avec ses voisins d'hier et d'aujourd'hui, des habitudes de travail dont nous avons largement profité. Avec une persévérance que rien ne décourage, notre laborieux collègue a continué ses recherches sur l'administration du baron de

Lachaise qui lui donne l'occasion de suivre pas à pas l'histoire d'Arras sous le premier Empire : les nombreux documents qu'il a collectionnés sur cette époque sont des plus instructifs. Entre temps, M. de Hauteclocque nous a longuement raconté son beau voyage d'Espagne, ce qui nous a procuré le plaisir de faire, en imagination, de ravissantes excursions, sans éprouver la fatigue du déplacement.

M. Wicquot n'a pas voulu non plus conserver pour lui seul les trésors littéraires au milieu desquels s'écoule toute son existence ; et quand, dans ses recherches bibliographiques, il met la main sur une pièce curieuse, comme la Chanson de geste composée par un rimeur artésien ou flamand au temps de Philippe de Valois, il la communique à l'Académie qui ne manque jamais de lui en témoigner sa reconnaissance.

Après le Bureau, j'arrive de suite aux vétérans de notre Compagnie, à MM. Edmond Lecesne et le Gentil, qui tous deux ont fourni déjà une course longue et glorieuse dans la carrière des Lettres ; le premier a analysé l'histoire de Béthune par M. le chanoine Cornet avec tant de soins et de talent qu'il dispensera de la lire ceux qui n'en ont pas le temps, et inspirera aux autres le désir de l'acquérir ; — le second a continué de suivre d'un œil vigilant les diverses phases du démantèlement de notre ville, et avec ses qualités d'artiste et d'écrivain, il nous a fait mieux apprécier quelques-uns des chefs-d'œuvre de la cathédrale d'Arras, tels que le grand tableau de Van Thulden et la coupole peinte par Daverdoing, sans oublier de rappeler que nous les devons à la générosité vraiment princière du cardinal de La Tour d'Auvergne.

Toujours dans le même ordre d'idées, M. le Gentil nous a raconté une visite qu'il fit, en 1858, à Eugène Delacroix, le chef incontesté de l'Ecole romantique. Comme le disait fort bien notre honoré collègue, « il faut voir un artiste chez lui ; » et c'est pour satisfaire cette légitime curiosité, qu'il

saisit avec empressement l'occasion de connaître ce célèbre atelier, ce qui lui a permis de nous retracer, dans une charmante lecture, et le vivant tableau du maître et le curieux inventaire de son logis.

Guidés par M. Guesnon, nous pénétrons de plus en plus dans les arcanes de l'ancien Arras : ce chercheur incomparable possède assurément la meilleure méthode d'investigation. Quand il trouve un document, il ne s'empresse pas de le mettre au jour, comme on est souvent tenté de le faire ; mais il le classe et sait attendre, pendant des années quelquefois, que des pièces complémentaires viennent donner à sa découverte une importance capitale ; aussi il arrive à des résultats inespérés. Cette année, il nous a révélé deux faits que personne n'avait soupçonnés avant lui : — D'abord qu'il existait en Cité, sous le règne de Charles VI, un Hôtel des Monnaies sur l'emplacement de l'ancien couvent des Brigittines ; — puis, que le roi Louis XI ne se contenta pas, lorsqu'il vint ici, de loger chez les chanoines de la cathédrale, mais qu'il finit par se construire un hôtel *sur les fossés devant Arras*, dans la rue du Vent-de-Bise, en face du Petit Louvre, lequel hôtel subsista jusqu'au remaniement des fortifications de la ville.

Armé d'un texte emprunté à un diplôme du roi Eudes, M. Guesnon s'est ensuite attaqué au *Castrum nobiliacus*, cette forteresse au centre de laquelle s'élevait l'ancienne abbaye de Saint-Vaast. Contrairement à l'opinion commune, notre savant collègue a cru devoir en retarder la fondation jusqu'au IXe siècle, alors que, selon d'autres, les restes de ses murailles, qu'on retrouve encore aujourd'hui, sont de l'époque gallo-romaine. Pour mettre d'accord l'histoire et l'archéologie, nous avons proposé d'admettre qu'il ne s'agissait en 885 que d'une reconstruction faite sur les ruines de l'ancien *Castrum*.

Excusez, je vous prie, Messieurs, l'auteur de ce rapport s'il est amené à mentionner ses propres études sur la Cité

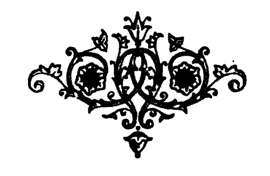
d'Arras : dans ses explorations, il a quelquefois rencontré M. Guesnon sur sa route, et ce souvenir ravive en lui les regrets que son départ a causés à l'Académie tout entière.

Si le passé préoccupe plus ordinairement nos esprits, le présent et l'avenir sont loin de nous être indifférents : M. Leloup a dû le constater avec satisfaction, lorsqu'il nous a lu son étude sur le Socialisme, cette grande question qui s'impose de plus en plus à l'attention générale. Parcourant successivement ce qu'il appelle le socialisme révolutionnaire ou collectivisme, le socialisme d'Etat ou conservateur et le socialisme religieux, l'auteur en suit les développements en Allemagne d'abord, d'où il nous vient directement, puis en France, en Angleterre, et enfin dans les autres Etats d'Europe et d'Amérique. M. Leloup n'a pas craint de regarder et d'attaquer en face les doctrines subversives qui menacent l'ordre social et qui aboutissent aux excès que vous savez; mais il a aussi, d'autre part, avec une impartialité d'autant plus méritoire qu'elle est plus rare, rendu hommage à des hommes dont il ne partage pas les idées, mais dont il sait admirer le talent, le cœur et le dévouement. C'est l'œuvre d'un penseur sérieux que l'Académie s'est empressée d'insérer dans ses Mémoires, et que méditeront avec fruit tous ceux qui comprennent la gravité des revendications ouvrières.

J'ai essayé, Messieurs, de condenser dans un tableau, suffisamment étendu néanmoins, l'ensemble de vos travaux, et je l'ai fait avec bonheur, car ce coup d'œil rétrospectif m'a remis sous les yeux ces agréables réunions hebdomadaires qui commencent par l'attrait de la science et finissent par le charme de l'amitié. Et puis, s'il faut se défendre d'avoir pour ses propres œuvres des complaisances trompeuses, on peut sans inconvénient se laisser emporter par l'admiration de ce qu'on a justement appelé « l'esprit des autres ».

J'en arrête ici l'analyse sommaire, non pas que nous

n'ayons eu, dans ces derniers mois, des communications fort curieuses ; mais il nous a semblé que si notre compte-rendu se trouvait en retard cette fois, il ne fallait cependant pas anticiper d'un exercice sur l'autre. Nous nous proposons bien de revenir aux habitudes de régularité, dont des circonstances impérieuses ont pu seules nous faire départir, et nous serons très heureux, dans la prochaine séance publique réglementaire, de retrouver, au fond de notre écrin, les perles que nous y enfermons aujourd'hui.





RAPPORT

sur le

CONCOURS D'HISTOIRE

PAR

M. le Chanoine DERAMECOURT

Chancelier.

Les manuscrits adressés l'année dernière à votre Commission d'Histoire ne sont pas nombreux : nous n'en avons reçu qu'un. Au moins il est de poids, puisqu'il faut mettre plus de trois kilos dans l'autre plateau de la balance pour lui faire équilibre. Ce n'est pas là son seul mérite : c'est même son moindre, et je crois qu'aucune petite ville de notre département n'aura d'histoire aussi volumineuse qu'Auxi-le-Château.

L'auteur a étudié son sujet avec soin, avec amour, avec intelligence.

Sa division est large et logique. Après un court préambule consacré à décrire le territoire d'Auxi et à raconter sa première origine historique, sous les Romains et au temps des Mérovingiens, il aborde successivement : la paroisse, la seigneurie et la commune.

Il faut avouer que les matériaux recueillis sur la paroisse proprement dite d'Auxi, avant la Révolution, évoluent fort à l'aise dans le beau cadre qui leur est accordé, mais l'auteur

les complète de son mieux par l'énumération des paroisses du doyenné. Quel précieux service un cahier-paroisse daté du XVIe ou du XVIIe siècle, et relatant les menus faits de la vie paroissiale d'alors eût rendus à l'historien d'Auxi! Espérons au moins que ces précieux cahiers sont partout tenus à jour au XIXe siècle.

La nomenclature des curés est beaucoup plus complète. Mais le chapitre le plus copieux de ce livre, et c'est justice, est consacré à l'église. Construction, histoire et description, tout est complet, cherché, fait de main d'ouvrier, comme l'édifice lui-même. Une étude sur les religieux et les religieuses d'Auxi complète la première partie.

Avec le deuxième livre : *La Seigneurie d'Auxi*, nous entrons dans l'histoire générale, la grande histoire. Ici nous rencontrons les noms de Philippe-Auguste, des Luxembourg, du maréchal d'Esquerdes, du comte d'Egmont, et de toute la famille de ce nom, si célèbre en Artois comme dans les Pays-Bas. Nous sommes même obligés de reconnaître que l'auteur de l'Histoire d'Auxi la traite avec une tendresse toute paternelle. Témoin ce Lamoral, comte d'Egmont, à propos duquel notre auteur dit tout net à Philippe II et au duc d'Albe qu'ils furent injustes et cruels en le condamnant à mort. Tel n'est pas l'avis de tous les historiens, mais tous les condamnés à mort, pour délit politique, n'ont pas eu la fortune d'avoir été seigneurs d'Auxi-le-Château.

Non seulement nous apprenons à connaître le tronc luxuriant de cette illustre lignée, nous en suivons encore toutes les branches de Sauchy, de Dompierre, de Monceaux, d'Hanvoille, de Launois, nous lisons leurs sceaux, leurs devises, leurs armes, nous entendons leurs cris de guerre, nous sommes initiés, par le menu, à tous leurs droits, de haute, de moyenne et de basse justice, droits utiles et droits honorifiques. La description en est longue et non dénuée d'intérêt.

L'intérêt peut grandir encore cependant, et c'est ce qui

arrive quand on lit l'histoire du château d'Auxi : ses poétiques légendes de Béatrix et des fées protectrices, sa pittoresque description et le récit de sa ruine sont là des pages qui resteront. Les revenus, les fiefs, les terres censuelles du château n'ont pas été non plus négligés.

Reste le troisième livre : *La Commune*. Il est aussi bien ordonné et aussi riche de documents que les autres. Ce n'est pas à dire qu'il donne beaucoup de détails sur la vie communale avant la Révolution, l'auteur n'en a sans doute trouvé nulle part, mais il se rattrape sur la période qui commence avec 1789.

Le mouvement révolutionnaire, dans lequel la hardiesse de quelques-uns a été décuplée par l'incurie ou la peur de tous les autres, est étudié de très près et met dans un triste relief la physionomie du citoyen d'Yvincourt : la nouvelle commune d'Auxi y trouve aussi son histoire complète. Hôtel-de-Ville, ancien et moderne, Archives, Budgets, Propriétés communales, Hôpital, Bureau de Bienfaisance, Enseignement à ses divers degrés, tout, jusqu'à la Caisse d'épargne postale, est non seulement mentionné, mais décrit avec un véritable souci des détails.

Le chapitre de la vie privée n'est pas moins soigné. S'il est d'un ami, il est aussi d'un moraliste sérieux. Quand on l'a lu, et quand on a comparé, comme l'auteur le fait, avec sagacité la situation ancienne avec la situation présente, il faut en rabattre, coûte que coûte, de la fameuse thèse du progrès indéfini, aussi bien dans les petites villes que dans les grandes.

Aussi documentée que soit chacune des pages de l'histoire d'Auxi, — il serait peut-être audacieux de dire qu'elles le sont trop, — l'auteur a dû rejeter aux pièces justificatives beaucoup d'autres documents qu'il a voulu reproduire dans toute leur étendue. Il est si dur de sacrifier d'un trait de plume le fruit aimé d'une course lointaine ou d'une laborieuse recherche !

Ajoutons cependant que cet appendice justificateur eût pu être augmenté encore, et avec profit pour l'érudit. Le chercheur s'arrête à ces nomenclatures, mais le lecteur, le vulgaire lecteur, — presque tout le monde pourtant — trouve que ces énumérations sont un peu longues. Il feuillette, il passe, il saute, avec l'espoir fondé certainement d'y revenir plus tard, et il n'y revient pas.

Donnez-nous donc des livres courts, serrés de trame, chargés de faits, rapides d'allure, où le trait ne manque pas, et nous les lirons sans désemparer, même en un gros manuscrit.

Ce qui n'empêche pas Auxi-le-Château d'avoir désormais un excellent historien à qui l'Académie, par une faveur exceptionnelle, a voté une médaille de trois cents francs.





RAPPORT

sur le

CONCOURS DE POÉSIE

PAR

M. Victor BARBIER

Membre résident.



Les poètes qui, Dieu merci !
Avaient travaillé jusqu'ici
Sans relâche et sans trêve,
Soudoyés par quelques meneurs,
Auraient-ils comme les mineurs
Juré de faire grève ?

Jusqu'à présent, dans nos concours,
Ils étaient demeurés toujours
Fidèles à leur poste ;
Nous poussions même de hauts cris
En voyant leurs gros manuscrits
Arriver par la poste.

Il nous en venait de partout ;
D'ici, de là, d'ailleurs, surtout
Du pays de Bohême ;
Cette fois, je n'y comprends rien,
Nous n'avons reçu pour tout bien
Qu'un unique poème.

Pourquoi ce silence ? Pourquoi
Le Parnasse est-il resté coi
En l'an quatre-vingt-treize
En cet interminable été
Où les cigales ont chanté
Pourtant tout à leur aise ?

Partout le rimeur s'est-il tu,
N'estimant plus d'autre vertu
Que celle de la carpe,
Ou ce mutisme singulier
Est-il un fait particulier
Aux rives de la Scarpe ?

D'aucuns prétendent, les méchants !
Que c'est notre faute ; les chants
Chez nous seraient moins rares
Si nous étions moins exigeants,
Plus aimables, plus indulgents,
De lauriers moins avares.

Je n'en crois rien, car, l'an passé,
Votre verdict fut prononcé
Par un docteur de Lille,
Charmant esprit partout fêté,
Qui n'a rien de l'austérité
De feu l'abbé Delille.

Mais pourquoi chercher un motif
Au farniente collectif
De Messieurs les poètes ?
S'ils sont restés silencieux
C'est qu'ils sont gens capricieux
Et fort mauvaises têtes.

Voyons maintenant le morceau
Soumis par quelque jouvenceau
A votre aréopage ;
Qu'importe, au fait, la quantité,
Si nous trouvons la qualité
Qui nous en dédommage.

De lui l'auteur a l'air content,
Car il nous vante en débutant
Ses vers si frais, si roses ;
Puis, pour faire opposition,
Nous traite sans transition
De vieux censeurs moroses.

Ce n'est peut-être pas adroit,
Mais ça nous révèle un cœur droit,
Une âme bien candide ;
On ne dira pas de l'auteur
Que c'est un vil adulateur
A la langue perfide.

Aux Muses, sans ménagement,
Il reproche alors hardiment
D'abandonner la France ;
Qu'elles tentent de s'exiler,
Il saura les y rappeler,
Telle est son espérance !

Trouvant qu'il n'a pas réussi,
Pour tout le moins, cette fois-ci,
Aussi bien qu'il le pense ;
Le Jury dut se résigner,
Cette année, à ne décerner
Aucune récompense.

Quel guignon pour le rapporteur
Qui rêvait un accueil flatteur
Aux vers qu'il devait lire ;
De dépit alors il s'est cru
Le droit de puiser à son crû
Et d'accorder sa lyre.

Au lieu d'un éloquent discours
Encadrant des vers de concours
Aux rimes romanesques,
Voici pourquoi, voilà comment
Vous entendez présentement
Des vers mirlitonnesques.

Jamais leur père aux jeux floraux
Ne fut battu par ses rivaux ;
La chose est surprenante,
Mais admissible cependant
Quand on sait qu'en homme prudent
Il reste sous sa tente.

Ses vers, comme le veut Boileau,
Ne sont pas finis au ciseau,
Repolis à la lime ;
Il chante pour son agrément,
Heureux quand il peut dextrement
Jongler avec la rime.

Son Pégase n'est qu'un mulet
Rétif et têtu comme l'est
Tout mulet d'ordinaire ;
L'Hélicon ne peut le tenter,
Il se garde bien d'y monter,
C'est trop près du tonnerre !

Sur cet étrange boniment,
Quel que soit votre jugement,
Il l'accepte d'avance ;
Mais d'où vient qu'au bout du chemin,
Devant vous, ainsi qu'un gamin,
Il perde l'assurance ?

C'est que tout critique étranger,
A son aise, sans l'affliger
Peut le prendre pour cible,
Et qu'aux seuls éloges des siens,
Aux bravos des Artésiens,
Son oreille est sensible.





VOYAGE AU PAYS DES MOMIES

PAR

M. l'Abbé ROHART

Membre résident.

MESDAMES, MESSIEURS,

Si Labiche avait seulement entrevu les bords du Nil, nous aurions peut-être, au lieu du *Voyage en Chine,* le *Voyage en Egypte*, et Henri de Kernoysan (si je ne me trompe) nous chanterait sans doute aujourd'hui :

L'Egypte est un pays charmant,
Qui doit vous plaire assurément.

Volontiers alors je lui donnerais la réplique en l'honneur de cette contrée qui, dès le jour où j'y ai abordé, m'a séduit et fasciné, tantôt avec son désert et ses sables aux reflets d'or, tantôt avec ses plaines verdoyantes et ondulées, ici avec ses collines aux teintes d'arc-en-ciel et aux formes étranges, là avec les spectacles grandioses de l'art et de la nature, ses souvenirs, ses ruines, ses sphinx et ses problèmes. Route mystérieuse et ravissante, tout le long de laquelle surgissent, comme dans une féerie, les tableaux les plus divers. C'est un bouquet de palmiers mornes et pour ainsi dire pensifs, comme le fellah qu'ils abritent, un village

aux minarets élancés, aux pigeonniers innombrables ; des ruines, des statues gigantesques ; sur un banc de sable, tout un bataillon de pélicans, de cormorans, d'ibis dont on envie le plumage étincelant pour des troupes d'enfants qui accourent noirs, sales, uniquement vêtus de lumière et de poussière.

Je voudrais pouvoir m'arrêter avec vous à chacun de ces sites enchanteurs. Mais notre excursion a aujourd'hui un but plus lointain, vers lequel nous devons voguer, sans trêve ni merci. Car c'est près de Luxor et des ruines de la Thèbes aux cent portes, dans la nécropole des Pharaons, qu'aidé surtout de mes souvenirs et de mes notes de voyage, je vais vous conduire, là-bas, au fond de la Haute-Egypte, à plus de huit cents kilomètres au sud du Caire.

Le Nil coule ici du sud-ouest au nord-est. Une double chaîne de hauteurs, courant à droite et à gauche du fleuve, forme comme un vaste cirque où était assise la grande cité d'Ammon. A l'ouest, les montagnes lybiques se dressent en pentes abruptes, qui se recourbent au-dessus de Bab-el-Molouk et abaissent doucement leurs sommets près de Qournah, à la rive même du fleuve. A l'est, des hauteurs moins sauvages et moins proches descendent en longues pentes vers Karnac et Luxor.

Thèbes, qui se déployait sur les deux rives, occupait une grande partie de cette plaine. La cité proprement dite était au côté oriental, sur la rive droite, domaine spécial des dieux et des prêtres.

Aujourd'hui, sur un ciel d'une pureté fatigante, se détachent encore les innombrables pointes des obélisques, les superbes pylônes, les gigantesques colonnades, tous les prodiges d'une architecture impérissable qui a défié le temps et l'invasion. Puis, à la porte de leurs palais ou de leurs

temples, les colosses pharaoniques semblent veiller encore, la tête élevée au-dessus de la ville royale, les mains tranquillement posées sur leurs genoux.

Ils n'ont plus aujourd'hui à dominer une foule bruyante. Et cependant, au moment où je touche à la station de Luxor, une procession, ou plutôt une fantasia de plusieurs milliers d'acteurs et de spectateurs, se déroule sur la digue du fleuve. Toute la population est en émoi : elle célèbre la fête d'un des fils du prophète, et je dois attendre plus d'une heure avant d'aborder sur la place poudreuse de Luxor.

Enfin je parviens à la traverser et j'entre dans un magnifique jardin qui sert d'avenue au Luxor-Hôtel, entouré de splendides arbustes, de fleurs odoriférantes, de délicieux gazons de verdure. Prenons-y garde toutefois : car c'est bien de ces tapis que l'on peut dire :

« *Latet anguis in herbâ.* »

Le serpent se cache ici sous le feuillage, et même ailleurs, puisque le gérant de l'hôtel, pour m'inspirer sans doute par la crainte prudence et sagesse, me raconte sans autre préambule qu'il y a deux jours il a trouvé dans sa couchette un énorme serpent, mollement enroulé sous les couvertures.

J'en tiens bonne note, et sans perdre un instant je me prépare à ma première excursion. Je ne serai pas seul ; la France possède à Luxor un agent consulaire, dont l'entretien, à en juger par les apparences, ne doit guère grever le budget des Affaires Etrangères. Notre vénérable représentant est souffrant. Mais son fils est là qui m'attend, affublé d'une longue redingote noire, perdu dans d'immenses pantalons à jour et dans de larges bottines, veuves d'élastiques et presque de semelles. Iskandéroun, Alexandre (car je puis bientôt, sans manquer aux convenances, l'appeler par son petit nom), va me servir de guide, et avec lui, sans nous arrêter davantage sur la rive droite du Nil, je vous emmène de suite sur la rive gauche.

Pas plus aujourd'hui que dans l'ancienne Thèbes, il n'y a de pont pour atteindre l'autre bord, et nous devons héler une de ces barques légères bercées plus par le courant que par l'espoir du voyageur, très rare à cette époque. Nous n'étions pourtant pas les seuls passagers. Alexandre m'avait loué, pour tout le temps de mon séjour, le plus bel âne du pays, à l'allure presque chevaline, aux mœurs polies, au caractère docile. Il portait fièrement le nom de Ramsès, sans toutefois en avoir l'humeur conquérante et belliqueuse. A lui aussi il fallait faire traverser le fleuve, et vu ses dimensions quelque peu encombrantes, je le faisais hisser, bon gré malgré, dans un canot frêté tout exprès pour lui.

Nous voici donc sur la rive gauche, dans la partie jadis industrielle et laborieuse de la grande capitale. Mais que nous sommes loin du temps où Diodore de Sicile y admirait ces maisons élevées, ces palais, ces jardins qui se partageaient la plaine et allaient s'étageant depuis les bords du fleuve jusqu'au sommet des collines lointaines formant le fond de ce délicieux amphithéâtre. De tout cela, il ne reste aujourd'hui que les arrière-chaînes lybiques, désolées et lugubres, dans le flanc desquelles se cache la *cité des morts*, la nécropole des particuliers et des rois.

C'est de ce côté que nous nous dirigeons, jetant un simple regard à notre gauche, sur les deux colosses de Memnon, dont l'un, dit-on, saluait jadis de sons harmonieux le lever de l'aurore. Mais aujourd'hui, morne et désolée, la statue est rentrée dans le silence qui sied aux grandes douleurs, indiquant simplement du regard la place du riche palais d'Aménophis.

Nous voici donc en route vers le nord-ouest, Alexandre et moi, montés sur nos ânes, suivis par nos moucres, escortés d'une demi-douzaine de petites fellahines. Ce sont de pauvres filles de 10 à 12 ans, qui s'appellent Miriam pour les uns, Fatma pour les autres, et qui sont pourvues chacune d'une gargoulette en terre poreuse, remplie d'une eau dont

je ne garantis ni la pureté, ni la limpidité. Moyennant 2 piastres (40 centimes), elles nous accompagneront nu-pieds, alertes et joyeuses dans ces gorges brûlantes et desséchées.

Je viens de traverser un misérable village. Je laisse à ma gauche le temple de Qournah, et après m'être avancé d'une centaine de mètres, je me trouve soudain en face d'un spectacle nouveau. J'ai décidément quitté la terre des vivants et me voici à la porte de la *cité des morts*. Je suis désormais au véritable *pays des momies*.

❧

La grande pensée qui plane sur l'Egypte, c'est celle de la mort. La vie est douce, dit l'Egyptien, mais elle est courte, et tout ne finit pas avec elle. L'âme vagabonde devra errer longtemps dans le monde infernal : mais un jour elle rentrera dans le corps pour lui rendre vie et mouvement. Or, de quels soins ne faut-il pas entourer la demeure où reposera ce corps, dans l'attente de l'heure lointaine de la résurrection et du bonheur !

D'ailleurs, la préservation de tout contact impur, de toute violation sacrilège est une condition requise pour cette félicité suprême. Aussi chacun négligera-t-il sa demeure présente, pour ne penser qu'à se ménager un tombeau. Les puissants constructeurs de l'ancien et du moyen Empire semblent ne redouter que l'épreuve du temps, et les pyramides s'élèvent pour protéger contre ses ravages leurs dépouilles mortelles ; mais elles seront impuissantes contre la rage destructrice des partis et des révolutions.

Les Ramsès n'en trouvent plus les entrées assez cachées, les corridors suffisamment insondables, et par sagesse plus que par modestie, ils préfèrent dissimuler leurs restes dans le sein même de la terre. Pour cela ils recherchent une vallée sauvage, inaccessible, étranglée entre deux mon-

tagnes, obstruée de blocs énormes, sans un frémissement de vie, sans un brin de végétation.

Cette vallée de choix, à une centaine de mètres au nord du palais de Qournah, s'ouvre comme taillée dans la chaîne lybique au gré des préoccupations royales, affreusement calcinée et crevassée, sans air et sans ombre, menaçante et lugubre, avec la mort dans ses flancs. Les Egyptiens lui ont confié leurs plus chers trésors, les cadavres, et ils ont ainsi ajouté à l'âpreté du paysage l'horreur instinctive de la présence des morts.

C'est dans cette vallée, appelée Biban-el-Molouk, que je m'engage, suivant, plus d'une heure durant, un sentier étroit, tortueux, où ruisselle une lumière aveuglante avec une chaleur suffocante de plus de 60 degrés. Mon pauvre Ramsès demande grâce : moi-même je suis à bout de forces et cependant je dois gravir encore un escarpement qui me conduit enfin au fond de la gorge, à la *Vallée des Tombeaux* proprement dite, aux hypogées royaux.

Visiter toutes les tombes qui s'ouvrent comme des bouches noires dans les flancs du rocher, les examiner en détail demanderait de longs mois. Une seule nous suffira et par elle nous connaîtrons les autres.

Une entrée petite, étroite, dissimulée sous mille débris, puis un couloir très apparent conduisant à une chambre déserte, voilà ce qui s'offre à notre regard; gardez-vous bien de vous en contenter : cherchez avec soin et vous découvrirez peut-être une ouverture secrète qui vous mènera à la chambre véritable, où repose la momie dans son grand sarcophage de pierre. Mais combien de fausses pistes avant d'y parvenir ! Murs, puits, galeries détournées, blocs énormes, tout a été combiné pour dissimuler le mort et le dérober aux profanations des violeurs de tombes.

Toutefois, si ce luxe inouï de précautions semblait devoir assurer aux Pharaons une complète sécurité pour le repos de leur dépouille, il était loin de satisfaire à leur amour du

faste. Il fallait alors y pourvoir autrement et faire grand cette fois, non plus sur le sol, mais dans les profondeurs de la terre. Les tombeaux sont donc creusés jusqu'à cent mètres sous la montagne, et ils s'ornent de tous les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture. L'ambitieux et égoïste monarque s'imagine que tout ce qui a charmé sa vie fera encore son bonheur après sa mort. Aussi veut-il que les parois de sa dernière demeure représentent les évènements dont il fut l'acteur principal.

A l'entrée du tombeau, nous lisons son nom, sa qualité, sa profession de foi. Il offre des sacrifices aux dieux pour fléchir la colère de ses juges ; puis il nous fait assister à son dernier voyage sur la barque sacrée, à la pesée de l'âme, au jugement définitif. C'est le thème obligatoire. Mais dans d'autres chambres retirées sont représentées quelques scènes plus intimes de la vie du roi : ce sont des scènes enfantines, des chasses merveilleuses, des pêches miraculeuses ; ce sont des défilés d'esclaves s'avançant vers le monarque et personnifiant les nations vaincues, avec une fidélité de reproduction vraiment scrupuleuse et une fraîcheur de peinture surprenante.

Les hiéroglyphes servent de légendes à ces tableaux ; ils nous en désignent l'époque, les héros, et les murailles sépulcrales deviennent les feuillets véridiques et illustrés d'un livre que nous lisons couramment aujourd'hui, grâce aux travaux de Champollion et des égyptologues ses successeurs.

Mais que de talent et de temps ont dû s'enfouir dans ces sombres cavernes, pour l'ornementation desquelles un demi-siècle ne suffisait pas toujours! Ainsi le tombeau de Séti Ier, dont le règne dura plus de cinquante ans, n'est pas achevé, bien que commencé dès l'avènement du prince. Sur certaines colonnes, nous voyons seulement le trait de peinture destiné à fixer le contour de l'image, qu'un premier ouvrier a ébauchée en noir; un autre est venu, le maître sans doute, et par un trait au rouge a rectifié l'esquisse du premier.

Malheureusement la mort du roi a arrêté la main de l'artiste, qui n'a pu ciseler l'œuvre que le peintre lui avait tracée.

La maison, qu'on dirait décorée d'hier, semble encore attendre son hôte. L'hôte y est venu ; les momies y ont habité ; mais cette résidence ne devait pas être leur résidence dernière et c'est ailleurs qu'il nous faut maintenant les chercher, dans un caveau que nous allons visiter et où les grands prêtres d'Ammon, aux jours de révolution, les avaient fait transporter pour les soustraire aux dangers des profanations.

❧

Du reste, j'ai hâte de sortir de la *Vallée des Tombeaux* pour respirer plus à l'aise et reposer mon regard sur des spectacles moins arides. Tout d'abord on se croirait, au fond de cette gorge, emprisonné par une enceinte de rochers qui semblent inaccessibles. Il existe cependant, du côté de l'est, un sentier aujourd'hui praticable pour les hommes et les montures ; il permet de franchir directement sur ce point la crête de la chaîne lybique et de redescendre dans la plaine, en face du temple de Deïr-el-Bahari, le *couvent du Nord*, ainsi désigné par les fellahs, parce que sans doute il aura servi d'église ou de monastère aux chrétiens des premiers siècles.

Nous sommes ici en plein pays des momies, au but de notre excursion, sur un site rendu à jamais célèbre par les découvertes de M. Maspéro, en 1881, et de M. Grébaut, en 1891, tous deux l'honneur de la science française et archéologique.

Quelques mois après ses débuts comme conservateur des musées égyptiens, M. Maspéro faisait, près du temple de Deïr-el-Bahari, une trouvaille inespérée, que vraiment, sans les preuves qui l'accompagnent, on serait tenté de ranger parmi les contes des Mille et une nuits. Il y a là tout à la

fois comme une histoire de brigands et une vraie comédie orientale.

Depuis quelques années déjà, des fragments de rituel, des papyrus, des statuettes funéraires, vendus par des Arabes de la plaine de Thèbes, avaient attiré l'attention de M. Maspéro et le convainquaient de la découverte et de l'exploitation par ces Arabes de quelque hypogée ou tombeau royal. Il tenait le fil conducteur: mais celui-ci n'allait-il point se rompre?

M. Maspéro se transporta donc à Thèbes, en mars 1891, pour y sonder moins la terre que la conscience des hommes les plus habiles et les plus intéressés à garder un secret, qui était toute leur fortune. Ce que l'on savait, c'est que les principaux vendeurs des antiquités royales étaient les deux frères Abderrassoul et Mustapha-Agha-Ayat, ce dernier agent consulaire à Luxor d'Angleterre, de Belgique et de Russie. Ces trois personnages constituaient donc une triple alliance qu'il était difficile d'attaquer de front. Ni l'arrestation, ni l'emprisonnement de l'aîné des deux frères n'avait pu lui arracher le moindre aveu. Au contraire, avec des larmes dans les yeux et des sanglots dans la voix, il avait juré sur le berceau de son enfant, et par la barbe de Mahomet, que jamais homme plus respectueux des tombes royales n'avait été la victime de savants cruels et soupçonneux. Le témoignage de tous les notables des alentours était là pour attester sa parfaite loyauté, son complet désintéressement. Mais

Toute puissance est faible, à moins que d'être unie,

a dit le fabuliste.

Le vent de la discorde, un véritable khamsin, se mit un jour à souffler dans la famille d'Abderrassoul, et l'aîné des frères, pressentant de la part des siens une trahison imminente, résolut de la devancer à son profit. Il s'en vint donc prévenir le moudir ou préfet de Keneh qu'il connaissait l'emplacement si longtemps et si inutilement cherché.

Quelques jours après, le mercredi 6 juillet, Mohammed conduisait M. Maspéro et ses amis au pied du temple de

Deïr-el-Bahari, à l'entrée du caveau merveilleux, composé d'une chambre oblongue d'environ 8 mètres, dans laquelle étaient entassés pêle-mêle et dans un désordre complet, cercueils, boîtes à statuettes funéraires, vases à libations et mille autres objets précieux. Toutefois, malgré l'encombrement, on distinguait sur les cercueils, à la lueur des bougies, les noms d'Aménophis Ier, de Thoutmès III, de Séti Ier... Un véritable congrès de rois, et des rois les plus illustres !

L'exhumation fut longue, délicate, périlleuse, par le puits de 12 mètres qui donnait dans le caveau. Mais le convoi fut bientôt organisé et le transport des sarcophages se fit solennellement au milieu de scènes et de manifestations telles qu'il a dû s'en produire, il y a trois ou quatre mille ans, lorsque l'on conduisait les momies à leur demeure prétendue éternelle.

Enfin, le vapeur du musée de Boulaq emporta vers le Caire une cargaison de rois, tandis que sur les deux rives du Nil les femmes fellahines escortaient le bateau en poussant des hurlements, et que les hommes tiraient des coups de fusil comme aux funérailles.

Seuls les frères Abderrassoul essayaient de se consoler avec les 500 livres égyptiennes (12,500 fr. environ), reçues en échange de leurs aveux et le titre de chef des fouilles donné à l'aîné, en vertu, sans doute, de ce principe que les voleurs convertis peuvent faire les meilleurs gendarmes. Hélas ! le cadet eut vite dissipé son nouveau trésor : hier il errait dans les ruines des temples et c'est lui-même qui me fit les honneurs de Medinet-Habou, se contentant modestement d'un simple bacchich et de la compagnie d'humbles touristes, lui pourtant qui fut pendant près de dix ans l'intime et le familier des rois.

Chacune des momies royales de Deïr-el-Bahari mériterait une description détaillée : car elles offrent presque toutes des particularités remarquables, qui ont été relevées avec soin par M. Maspéro. J'aimerais à vous présenter Ramsès II, le Sésostris des Grecs, avec sa taille gigantesque, sa large

poitrine, ses hautes épaules, son front bas, son nez busqué, son grand air, en un mot, de majesté souveraine, qui se reflète encore sur toute la momie.

Je vous montrerais volontiers Ramsès III, le fils de Ménephtah, qui fut peut-être le Pharaon de Moïse; Thoutmès Ier, le premier conquérant de l'Asie; Séti Ier, le père de Ramsès II, conquérant célèbre, ingénieur habile, à qui l'on doit au moins un essai de percement de l'isthme de Suez, devenu pour lui un Panama !

Les reines et les princesses n'y manquent pas. Voici Houtthoui : la tête est maquillée, les joues sont teintes en rose, des yeux en émail brillent sous les paupières à demi-fermées. Une grande perruque en crin, frisée, encadre la face. Sa voisine est une chanteuse d'Ammon, à la figure peinte, aux cheveux ondulés, aux paupières longues recouvrant aussi des yeux d'émail.

Je ne puis que vous énumérer ces nobles personnages et vous signaler quelques-uns des objets et bibelots qui se trouvaient dans le même caveau funéraire, pêle-mêle au milieu des cercueils. Ce sont des coffrets en ivoire, en bois rouge ou en bronze, c'est la statue d'une gazelle, c'est un petit cercueil de momie contenant des linges et un foie humain, une perruque frisée de grandeur énorme, des gobelets en terre émaillée et en pâte de verre bleue ou jaune, avec un semis de feuilles de fougères, une sellette à quatre pieds portant quatre vases à libations en bronze.

Tel est le sommaire bien abrégé des trouvailles de Deïr-el-Bahari, l'inventaire succinct de toutes ces momies et de tout ce mobilier funéraire, auxquels les prêtres d'Ammon avaient prêté l'hospitalité de leur pauvre caveau de famille.

Cette hypothèse de la généreuse initiative des grands prêtres, désireux de sauvegarder les restes de leurs monarques, a été confirmée par une seconde découverte que je ne puis que vous signaler, et qui est due à M. Grébaut, directeur, en 1891, du musée égyptien de Ghyseh.

Dans le cirque voisin du temple de Deïr-el-Bahari, non loin du sentier qui m'avait ramené de Biban-el-Molouk dans la plaine, M. Grébaut, avec ce flair propre aux archéologues, pressentait un trésor caché. Il fit ouvrir des fouilles et il eut la bonne fortune de trouver une cachette analogue à celle de M. Maspéro.

Un sarcophage de reine, à demi-enfoui en cet endroit, avait attiré son attention ; il y mit des ouvriers et quelques coups de pioches dans ces roches friables révélèrent l'ouverture d'un puits carré, comblé par des masses de pierres. Il donnait, à 15 mètres de profondeur, sur un couloir d'environ 1 mètre 80 de hauteur sur une centaine de longueur. coupé vers les deux tiers par une galerie moins vaste qui venait s'embrancher sur lui à angle droit. Il y avait là, empilés dans tous les sens 163 cercueils, 110 boites à statuettes, 77 osiris ou étuis en bois, encore munis, sauf deux, de leurs papyrus, et toute une collection de jouets, de graines et de fleurs desséchées, pour la consolation et le triomphe de nos botanistes modernes.

L'extraction des sarcophages commença de suite ; les cuves extérieures, d'une richesse de décoration incomparable, sont composées et exécutées très finement. Elles semblent faites d'hier, et l'imagination reste écrasée à la pensée des 3,000 ans qui les séparent pourtant du jour où elles sortirent toutes fraîches des mains de l'artiste.

Rien ne peut donner une idée de l'étonnant spectacle que présenta leur transport jusqu'au Nil, où les attendaient de grands chalands, qui devaient les remorquer jusqu'au Caire. Sous un soleil de feu, dans la plaine fertilisée par le Nil et

dont les dernières ondulations vont doucement expirer au pied de la montagne, deux cents Arabes, dans les costumes les plus bariolés et les plus pittoresques, portant sur leurs épaules une trentaine de ces merveilleux sarcophages, se bousculant dans la poussière, geignant sous la courbache du reïss, chantant ces refrains monotones dont ils scandent leurs marches, formaient un tableau unique et inoubliable.

Tous ces coffres tumulaires sont aujourd'hui dans deux grandes salles du Musée du Caire. Depuis longtemps déjà on a commencé l'examen et le dépouillement des momies. Leur recensement est fait : ce sont, pour la plupart des prêtres et des prêtresses d'Ammon, de la XXI[e] dynastie à la XXV[e], c'est-à-dire du X[e] au XII[e] siècle avant notre ère, et dont plusieurs ont dû être contemporains de David.

Quelques-unes de ces momies ont déjà été étudiées : j'en prends une au hasard : c'est celle d'une femme ; elle est petite, et rien n'indique son nom ; heureusement pour elle, la question d'identité importe peu. Des bandelettes enserrent les différents voiles qui la recouvrent ; on dirait un gracieux paquet enveloppé de faveurs. Une inscription qui se trouve sur l'une des bandelettes artistement nouée vante sa franchise et dit qu'elle est « véridique comme la société des Dieux ». Ses mains sont gantées de mitaines de lin très fin, bordées de rose et munies au bout supérieur d'un petit ruban pour les tirer sur le haut du bras ou pour les fixer à la tunique. Vous voyez, Mesdames, que rien n'est nouveau sous le soleil.

Mais malgré ces renseignements préliminaires, M. Grébaut n'a pas encore livré à la publicité le secret complet de sa découverte, et les Egyptologues dessèchent et se momifient d'ennui dans l'attente de cette moisson promise. Peut-être approche-t-elle, puisque déjà la ville de Berne vient d'en recevoir de riches et princiers échantillons, qui nous permettront d'un seul coup un voyage en Suisse et en Egypte.

Et maintenant tout ce monde de rois, de reines, de prêtres et de prêtresses continue à dormir son sommeil dans le musée du Caire, au milieu de deux salles immenses, hautes de plafond, largement éclairées, renfermant, dans des vitrines transparentes, toutes les momies royales de Thèbes, témoins muets de la grandeur et de la décadence humaines.

Seule, la science qui semble faire revivre tout ce passé, en reconstituer l'histoire, en résoudre les mystères, semble vraiment immortelle, et ce qui fait notre gloire, c'est que cette immortalité est due non seulement à des Français, mais à des compatriotes. Laissez-moi donc, en finissant, nommer et saluer un enfant de Boulogne, l'illustre Mariette, le restaurateur de l'Egypte ancienne, l'organisateur de ses musées, le rénovateur de sa gloire antique.

Mariette n'est plus, mais il est aujourd'hui remplacé par un autre enfant de l'Artois, M. de Morgan, dont les travaux actuels garantissent le succès de sa mission.

L'horizon qui s'est ouvert sur l'Orient antique depuis quelques années s'élargit de plus en plus : nous y apercevons des moissons mûrissantes ; puissions-nous y retrouver toujours, parmi les rares ouvriers, des compatriotes et des amis.





LA FAIENÇOMANIE

PAR

M. Ed. LECESNE.

Membre résident.

De faïence bientôt on va devenir fou !
Comment comprendre la manie
Qui, depuis quelque temps recherche ce joujou
Avec une ardeur infinie ?
Qui rêvait de faïence il y a cinquante ans ?
Comme démise rebutée,
A la cuisine même avec dédain traitée
Elle semblait s'éteindre en ses abaissements.
Mais soudain la disgrâce cesse,
Et la voilà plus que princesse !
Car ce n'est pas assez, dans son essor heureux,
De reparaître au rang de *table ou de cuvette,*
Elle exige celui *des Dieux.*
De ce chef, il faut qu'on la mette
En châsse, attirant les regards
D'un peuple de badauds, qui la comble d'égards.
On la pose aux meilleures places,
On l'exhibe à travers les glaces

De meubles tout exprès façonnés avec art :
A son culte chacun prend part !
D'habiles connaisseurs, du moins en apparence,
Discutent longuement sur son lieu de naissance.
— Assurément ceci doit être *du Marseille !*
— Non pas ! c'est *du Strasbourg*. — Certes cette merveille
Est *du Rouen* tout pur. — C'est plutôt *du Nevers.*
Des riches amateurs la foule affriandée
Forme ainsi son opinion.
Admirez, disent-ils, la composition
De cette *pâte,* au *grain* si tendre.
De *la couverte* aussi remarquez *les finis*
La patine du temps a pour effet d'en rendre
Plus charmant encore *le vernis.*
Le craquelé surtout est chose délectable :
Plus un pot est gercé, plus il est adorable.
Sur *le décor* en outre il faut s'extasier:
On se plaît à glorifier
Un dessin mal venu ; dans une teinte brune
On trouve un coloris riche autant qu'il se peut ;
Enfin, c'est comme dans la lune :
On y voit tout ce que l'on veut.
L'officier-priseur, en son bureau de vente,
Exploite, à beaux deniers comptants,
La passion inconsciente
Qui dévore ces grands enfants.
Il montre sur la table un service en faïence,
Qu'il garantit ancien, en toute confiance,
— Messieurs, dit-il, c'est un trésor,
Qui vaut plus que son pesant d'or.
Voyons ! qui met à prix ? J'ai *marchand* pour la pièce
A douze mille francs... Là dessus on s'empresse
D'aller jusqu'à vingt mille.—Oh ! vraiment, c'est pour rien !
Personne ne dit mieux ? Certes, je croyais bien
Monter beaucoup plus haut... Et *le marteau* résonne,

Ainsi que le mot : *adjugé !*
De quelle ovation alors on environne
Le bienheureux vainqueur du combat engagé !
Lui, ne se sentant pas de joie,
Avec un soin jaloux fait emporter sa proie.
Mais lorsque vient de Rabelais
Le quart d'heure, et que de la guerre
Il s'agit de payer les frais,
Quelquefois il faut vendre un bon morceau de terre.
Il est vrai que, jusqu'à présent,
Le haut prix qu'on donne à la chose
Paraît équilibrer quelque perte d'argent ;
Mais sur quel fond fragile un pareil prix repose !
Qui se frotte les mains de tout cet engouement ?
Les brocanteurs certainement,
Qui vont, tirant de leur tanière,
Des rogatons tout déconfits
Et, les remettant en lumière,
En tirent les plus beaux profits ;
Et puis, le paysan qui, plein de jouissance,
Palpe avidement les gros sous
De ceux dont il rit en dessous.
Heureux si, dans son ignorance,
Il ne s'est pas laissé gruger
Par quelque industriel, qui lui fait échanger
Les restes précieux de sa vaisselle antique
Pour des plats sans valeur de nouvelle fabrique !
Mais qui comprend le moins ce changement de ton ?
Pour sûr, la faïence elle-même,
Qui se trouve portée à la grandeur suprême
Quand elle s'était vue en si triste abandon.
J'ai sur ce point la confidence
D'une soupière à qui je me suis adressé
Afin d'en obtenir quelque réminiscence
Sur l'histoire de son passé.

Voici de sa réponse un fidèle patron :
Pour la princesse de Navarre
Pimpante je sortis des ateliers d'Oiron :
C'était cette princesse rare,
Qui faisait consister tout l'art de gouverner
Dans ces mots gracieux : *Qu'on serve le dîner !*
A mon début dans la carrière
Au milieu de la table, aux yeux on me montrait,
Car on ne savait pas que le progrès ferait
Manger la soupe sans soupière.
Mais je ne jouis pas longtemps de ce bonheur :
Tout à coup une parvenue,
La porcelaine, monte à la place d'honneur.
Par la mode cessant de me voir soutenue,
Je passai, dans l'office, aux vulgaires emplois.
Ensuite, on me vendit comme meuble inutile,
Et je rencontrai pour asile
La maison d'honnêtes bourgeois.
Ceux-ci pareillement de moi se dégoûtèrent,
Et dans un fond poudreux d'armoire m'enfermèrent,
Avec de vieux objets à l'abandon laissés,
Tant qu'une vente par décès
De ma liberté fit enfin arriver l'heure.
Alors je vins dans la demeure
D'un obscur artisan, qui m'acheta vingt sous,
Pour contenir sa soupe aux choux :
C'est là qu'un amateur furetant m'a trouvée.
Après m'avoir bien observée
Il me jugea du dernier beau,
Et me fit un sort tout nouveau.
Maintenant, au hasard ravie,
Je tiens grande position,
Dans sa riche collection,
Et je passe toute ma vie
A recevoir des compliments.

Mais cet état sera-t-il stable?
Ne dois-je pas encore redouter des tourments?
Quand on a tant changé, rien ne paraît durable.
Dans des séditions, dans des jours de combats,
Peut-être qu'en morceaux je me verrai réduite,
Peut-être que la dynamite
Me fera voler en éclats!
Mais, si je dois subir cette dernière offense,
Je conserve au moins l'espérance
Que mes restes soient recueillis,
Au milieu de terrains plus ou moins *quinquennaires*,
Par quelque géologue aux perçants luminaires,
Qui dans eux relira les âges défaillis,
Et prouvera par ma présence
Que ces lieux étaient habités
Par des êtres doués de quelques facultés,
Et qui n'étaient pas sans certaine intelligence.

Quelle conclusion tirer de tout cela?
Par l'exemple de la faïence
Chacun, je crois, reconnaîtra
Que tout arrive à qui sait attendre la chance,
Qu'après le mal, souvent se rencontre le bien,
Et qu'il ne faut jamais désespérer de rien.



LAURÉATS DES CONCOURS

HISTOIRE

Médaille d'or de 300 francs.

M. L'ABBÉ VITASSE

Doyen d'Auxi-le-Château.

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1894

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

Notice détaillée, précise et circonstanciée, aux points de vue topographique, archéologique, historique et stratégique, sur le démantèlement d'Arras.

Indiquer soigneusement toutes les anciennes *constructions* ou *substructions* d'époques diverses, successivement mises au jour par les travaux, ainsi que les objets de toute nature qu'ils ont fait découvrir.

Insister particulièrement et avec le développement que comportent les sujets :

Sur ce qui a été constaté aux portes-forteresses *Maître-Adam*, *Hagerue, Ronville* où ont été retrouvées parties des *défenses construites par Philippe d'Alsace*, et *Saint-Nicolas*, où subsistaient et subsistent encore parties de celles de *Philippe-Auguste ;*

Sur les *différentes enceintes* retrouvées entre les portes Hagerue et Ronville, et plus spécialement sur celles dont l'existence a été révélée entre cette dernière porte et la porte *Saint-Michel*, ainsi que sur les nombreuses *excavations* régnant sous presque toutes les parties du sol compris entre les deux portes ;

Sur les *traces* et *débris* parfaitement reconnaissables laissés dans le bastion *Saint-Nicolas* par l'antique église du même nom, détruite en 1557.

L'Académie serait heureuse que cette étude, non moins importante qu'éminemment arrageoise, fût traitée aussi sérieusement qu'elle le mérite.

LITTÉRATURE.

Une pièce ou un ensemble de poésie de deux cents vers au moins. Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Une étude littéraire sur quelque personnage célèbre de l'Artois, tel que : historien, orateur, philosophe, poète.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

Notice biographique sur le comte Hippolyte de Tramecourt. — Son caractère, — sa générosité, — son talent, — ses goûts, — son atelier à Paris, rendez-vous des artistes, des critiques et des amateurs d'élite, — ses principales œuvres, — son château de Givenchy, — ses collections.

Etude sur Le Page, statuaire à Arras, et sur Delaville, statuaire à Lens, grand prix de Rome en 1798.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

En dehors du Concours, l'Académie recevra tous les ouvra-

ges inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles, dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque Concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés (*francs de port*) au Secrétaire-général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er juin 1894. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre Concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ne sont pas admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté, en séance, le 13 octobre 1893

Le Secrétaire-général, Baron CAVROIS.

Le Président, DE MALLORTIE.

III

LECTURES

FAITES DANS LES SÉANCES HEBDOMADAIRES.



LA CITÉ D'ARRAS

PAR

M. le baron CAVROIS

Secrétaire-Général.



En consacrant à la Cité d'Arras une nouvelle étude historique, il importe de bien préciser à quel point de vue nous voulons nous placer. Et d'abord, nous prenons le nom de *Cité* dans le sens restreint et tout local de ce mot, c'est-à-dire que nous visons uniquement la partie d'Arras qui portait autrefois ce nom, par opposition à la *Ville* proprement dite.

Déjà, dans un premier travail (1), nous avons parcouru minutieusement tout l'ancien Cloître Notre-Dame, sur lequel nous n'avons par conséquent plus à revenir ; et restant dans le même ordre d'idées, nous allons continuer d'explorer, rue par rue, le reste de la *Cité*, en signalant tout ce que nous rencontrerons sur notre passage qui nous paraîtra de nature à intéresser nos concitoyens. Il s'en faudra de beaucoup que tout soit inexploré dans cette excursion ; plusieurs de nos honorables collègues ont déjà, de leur côté, étudié tel ou tel point spécialement, en sorte que nous aurons soin de passer rapidement sur tout ce qui aura

(1) Voir notre *Notice sur les Antiquités du Cloître Notre-Dame à Arras*, 1875.

été déjà décrit et d'y renvoyer le lecteur. Mais nous réserverons nos plus importantes communications pour les documents que nous aurons nous-même découverts, sans toutefois avoir la pensée d'en faire l'objet de véritables monographies, ce qui nous entraînerait trop loin. — Ceci expliqué, nous nous mettons immédiatement à l'œuvre.

La Cité, entourée de remparts de tous côtés, et absolument séparée de la ville, affectait la forme générale d'un pentagone. Chacun de ses côtés était percé d'une ou de deux portes, à savoir: le premier côté, vers le nord, comprenait la porte de Baudimont, reconstruite pour la dernière fois en 1863, lorsque le Maréchal Randon était ministre de la guerre; elle en prit le nom qu'elle conserva jusqu'en 1870. Le deuxième côté, joignant le précédent, vers Sainte-Catherine, renfermait la porte Maître-Adam. Le troisième côté faisait face à la ville avec laquelle une double communication était établie par la porte Triperesse et la porte de Cité. Le quatrième côté, fermant la Cité à l'alignement des casernes actuelles, ne subsista que jusqu'au XVIIe siècle, et était également pourvu de deux portes : celle de Barbakane ou du Claquedent et celle de Bronnes, dite aussi de la Vigne ou de Sainte-Claire. Nous expliquerons plus tard tous ces noms, lorsque nous reprendrons en détail la visite de chacun de ces endroits. Le cinquième et dernier côté était celui de la porte d'Amiens.

De ces sept portes, il n'en reste plus qu'une aujourd'hui, et encore son existence est-elle gravement menacée par les travaux du démantèlement.

La Cité était placée tout à la fois sous le pouvoir spirituel et temporel de l'Evêque d'Arras, sans préjudicier toutefois aux « pouvoirs de l'abbaye royale de St-Vaast que l'on dit des *Maüs* (dans le haut de la rue Baudimont) et de la *Cuisi-*

nette (dans le bas de la rue des Bouchers-de-Cité) » (1).

Elle était divisée en deux paroisses, celle de St-Nicolas-en-l'Atre et celle de St-Nicaise ; la cathédrale était uniquement affectée au service de l'Évêque et du Chapitre ; nous avons établi ailleurs (2) que la ligne séparative de ces paroisses suivait le milieu de la rue de la Paix et de l'impasse d'Elbronne.

Il nous paraît naturel de suivre cette même division pour mettre de l'ordre dans notre examen et de commencer par le quartier de St-Nicolas-en-l'Atre, dont la rue Baudimont formait la partie la plus importante.

Rue Baudimont.

Le nom de cette rue, quoique emprunté à celui du célèbre Bauduin de Flandre, est relativement moderne, car nous ne le voyons apparaître qu'au XVII[e] siècle. Auparavant cette voie s'appelait *Grande-Rue de Cité*, ainsi que le témoigne encore un plan dressé à cette époque (3). La lecture des anciens obituaires de la Cathédrale d'Arras est aussi très instructive sous ce rapport ; nous trouvons dans ces précieux manuscrits des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles des détails fort intéressants pour la topographie de la Cité. Ainsi nous y voyons l'évêque Pierre de Masuyer établir, en 1383, une fondation « *supra domum Symonis du Ploich situatam in magno vico civitatis Attrebatensis* » (4). A un autre endroit on lit : « *Obiit Petrus de Savigniaco qui dedit nobis domum suam* DES BALANCHES *in magno vico civitatis quam acquisivit,*

(1) *Répertoire du plan d'Arras en 1704*, par J. Desailly.

(2) *Notice sur la délimitation des anciennes paroisses d'Arras*, 1833.

(3) Archives départementales, plan n° 1459.

(4) *Obituarium Ecclesiæ Attrebatensis*, Mss. de la Bibliothèque d'Arras, n° 290, f° 129.

que domus data fuit ad perpetuum redditum Guilleberto de Monte Sancti Eligii » (1).

Ajoutons encore une citation relative à une fondation « *supra domum et ortum* (sic) *Egidii de Cherisy situatam in civitate Attrebatensi in districtu Episcopi, in vico qui dicitur* EREMBAUT » (2).

Qu'était-ce que ce *Vicus* appelé *Erembaut?* Nous le dirons plus tard, quand nous parlerons de la Terrée-de-Cité. Quoiqu'il en soit, il reste établi que la rue Baudimont se nommait originairement *Magnus vicus civitatis,* c'est-à-dire *Grande-Rue de Cité.*

Nous allons maintenant en parcourir les maisons qui offrent un intérêt quelconque, en négligeant par conséquent celles sur lesquelles l'histoire ne nous dit rien.

Le nº 1 actuel de la rue Baudimont, faisant le coin de la Terrée-de-Cité, appartient à l'histoire de cette dernière qui nous occupera plus tard.

Avec le nº 3 nous débutons par un monument qui mérite d'ouvrir la série de nos explorations successives; nous nous trouvons en effet en présence de l'ancien hôtel de ville de la Cité, construit au XVIIe par l'évêque Paul Boudot. Nos honorables collègues, MM. le Gentil et de Cardevacque en ont publié des descriptions auxquelles nous nous faisons un devoir et un plaisir de renvoyer le lecteur (3).

M. Guesnon, de son côté, pense que cet hôtel de ville remplaça l'ancienne maison des *Maillets-d'Or*, sur laquelle les archives du Chapitre d'Arras nous fournissent de curieux détails qui remontent jusqu'au commencement du XVe siècle.

Derrière l'hôtel des Maillets-d'Or existait un jardin qui en dépendait, confinant au presbytère de St-Nicolas-en-l'Atre et

(1) *Obituarium Ecclesiæ Attrebatensis*, Mss. de la Bibliothèque d'Arras, nº 290, fº 128.

(2) *Ibid.*, fº 90.

(3) *Le Vieil Arras*, p. 412. — *Bulletin des antiquités départementales*, t. IV, p. 66.

ayant une sortie derrière l'église de ce nom. C'est ce point qui donna lieu à un litige d'autant plus intéressant qu'il nous peint sur le fait les mœurs de cette époque.

Un premier document, daté du 13 novembre 1401, nous montre d'abord le Chapitre affirmant sa juridiction temporelle sur ledit presbytère et le jardin des Maillets-d'Or, réservant les droits de l'Evêque sur l'hôtel lui-même.

Voici quelques extraits de cette pièce :

« Comme nagaires, après le trespas de feu messire Andrieu le Caron au temps de sa vie curé de Saint Nicolay en Lattre les biens moeubles de lui demourés par certain sergent de nous Evesque du commandement de nostre prevost de Chité eussent été prins et mis en nostre main en la maison du prebitaire de le dicte cure a le conservation du droit des hoirs d'icellui feu ou de cheux a qui il appartenoit. Ycelle maison tenans a la dicte eglise de Saint Nicolay et a le maison des poullés en lattre et aux prisons de nous de capistre. Et aussi eust la vendue (vente) de la maison des Maillés d'Or sistuée en ladicte Chité. »

« Lesdictes maison et heritage du prebitaire et des Maillés d'Or gardin bove chelier et edeffices estans deseure yceux cheliers estre en nostre juridiction et seignourie temporelle »

« Est assavoir que ladicte maison du prebitaire, et aussi ledit gardin des Maillés d'Or, le bove estans desoux ycellui gardin, seront et demouront, doivent estre et demourer subget de nous cappistre et de notre juridiction et seignourie temporelle. Et tout le remaing dudit hostel des Maillés d'Or, chelier estant devant le dicte bove et les aultres edeffices estans deseure ycellui chelier estre en le juridiction et seignourie de nous Evesque et de nostre dit eschevinage. — 13 novembre 1401 » (1).

Le Chapitre ayant ainsi établi sa juridiction sur le jardin

(1) Arch. départ., G, Chapitre d'Arras, Cité, carton II, cote LXVIII.

de l'hôtel des Maillets, ne craignit pas de s'en prendre aux droits du propriétaire lui-même, nommé Gérard Wambourcq, bailli de Béthune, et lui enjoignit de supprimer la porte qui mettait son jardin en communication avec l'église St-Nicolas-en-l'Atre. Celui-ci résista ; mais ce à quoi on ne s'attend guère, c'est le sans-gêne avec lequel fut exécutée nuitamment la décision du Chapitre, et dont il faut lire le récit dans la plainte que Gérard Wambourcq adressa au roi Charles VI, le 16 janvier 1406 (1).

En voici les passages saillants :

Complainte de Gérard Wambourcq, relative à sa « maison, court jardin, située en Cité lez Arras en la grant rue de Cité, icelle maison nommée les *Maillés d'Or*, auquel jardin de tel temps qu'il n'est mémoire du contraire est un huis ou huisserie par lequel les demeurans oudit ostel — ont droit et faculté de passer dudit jardin en une courcelle estans derrière icelluy jardin pour aler a l'eglise parochial de *Saint Nicolay en Lattre* de laquelle parroche est la dicte maison.

» Nicole Prevost, Gille de Neufville, maistre Robert Le Roy, Jehan Cariot et autres chanoines de la dicte eglise, Robert de Beaufort chappelain en icelle et soy disant procureur et maistre des œuvres d'icelle eglise, acompagniez de plusieurs chappelains vicaires maçons et autres leurs complices pour et ou nom des dicts doien et cappitre, armez et bastonnez de ars flèches et autres armures invasibles, et par la manière de assemblée dampnable ou mois de novembre derrenièrement passé vindrent de nuit en la dicte courcelle et de fait et de force le dict huis ou huisserie qui estoit oudit jardin firent murer et estouper (2) et la maçonnerent ou au moins contre-

(1) L'acte porte en réalité la date du 16 janvier 1405, mais on sait qu'avant l'édit de 1564 l'année ne commençait qu'à Pâques : nous comptons donc selon la chronologie moderne.

(2) Estouper, empêcher.

murerent en telle manière que le dict complaignant ne autres ne pouront passer par le dict huis .. » (1).

Le procès dura jusqu'en 1410 et se termina par un arbitrage.

Entre temps, Gérard Wambourcq avait acquis la maison voisine de l'hôtel des Maillets. C'est ce qui résulte d'un troisième document que nous allons copier ; puis nous tirerons de l'ensemble de ces pièces une conclusion assez inattendue sur l'ancienneté de l'église St-Nicolas-en-l'Atre.

Voici l'acte d'acquisition, daté du 17 mars 1407 (2) :

« Jaques Sacquespée maistre regent en la faculté de médecine a Paris curé de l'*église paroissial Notre-Dame en la Cité d'Arras lez l'église cathédrale* lequel au nom de sa dicte cure fist et constitua ses procureurs Jehan et Andrieu de Sacquespée ses freres et Bauduin de Calonne ausquelz et a chacun d'eulx le dis constituans donna pour auctorité et mandement espéciaux de baillier ou accenser a cens et rente annuel et perpétuel à maistre Guerard Wambourcq bailli de Béthune a ses hoirs et aians cause une waste maison qui est et appartient a sa dicte cure, assise en la dicte Cité, joignant à la dicte cure, et tient d'une part à la maison du dict maistre Guerard et d'autre au gardin d'icelle cure. — Et ledit maistre Guerard avoit prins a rente annuelle et perpétuelle tout le pourprins d'une viese maison ou ediffice joignant a le maison dudit maistre Guerard nommée les *Maillés d'Or* en Cité et au gardin du presbitaire de la dicte cure ainsi qu'il se comprend et estend en lonc et en lé avec les quatre corps et le moilon » (3).

(1) Arch. départ., G, Chapitre d'Arras, Cité, carton II, cote IIII^xx^I.

(2) Même remarque que pour l'acte du 16 janvier 1405 ; celui-ci est en réalité daté du 17 mars 1406, mais la fête de Pâques ne devait arriver que le 11 avril suivant (Voir l'*Art de vérifier les dates*).

(3) Arch. départ., *Ibid.*, cote LXIX.

Nous arrivons à l'observation qu'on a sans doute faite pendant la lecture de ces pièces : elles nous parlent, en effet, non pas seulement de la *paroisse* St-Nicolas qui exista originairement dans une nef latérale de l'ancienne cathédrale, mais de l'*église* elle-même qui était contiguë à la maison du presbytère, laquelle joignait à son tour celle des Poulets-en-l'Atre ; or, ces actes remontent aux premières années du XVe siècle, alors que tout le monde affirme couramment que l'église St-Nicolas-en-l'Atre fut érigée et consacrée par l'évêque Pierre de Ranchicourt en 1495. Les textes que nous venons de reproduire reculent d'un siècle l'existence de ce monument et rectifient une erreur longtemps accréditée. Ferry de Locre avait bien dit, dans son *Chronicon Belgicum*, à l'année 1495 : « *Ecclesia parœcialis S. Nicolai, cui ab atrio cognomen, ab Petro episcopo nostro consecratur.* » Ceci était exact, puisqu'il ne parlait que d'une dédicace ou d'une consécration, ce qui s'appliquait à l'église reconstruite ou restaurée, mais ne nous indiquait pas l'époque de sa fondation, qui était bien plus ancienne, et devait remonter à la seconde moitié du XIVe siècle.

Ceci dit, nous revenons à l'hôtel de ville de la Cité. Aujourd'hui cet édifice est dépouillé de toute son ancienne ornementation ; heureusement les colonnes monolithes de son rez-de-chaussée, reliées par des arcs cintrés, ont été conservées, quoique noyées dans une maçonnerie qui en défigure l'aspect. Mais la Bretèque a disparu, ainsi que le pignon et les colonnes qui s'élevaient entre les fenêtres de l'étage. La cave, au moins, mérite une visite, en raison de son ancienneté.

Dans une chambre de cet hôtel se trouve encore une peinture représentant le *Crucifiement*, laquelle est enchassée dans l'ancienne boiserie d'une cheminée et a dû y être placée au temps de nos Echevins.

L'Echevinage de la Cité était composé d'un prévôt, d'un lieutenant, de sept échevins, d'un procureur fiscal et d'un

greffier, qui tous étaient à la nomination de l'Evêque. Les sept échevins se renouvelaient tous les ans, mais les autres officiers étaient nommés à vie (1).

Le rez-de-chaussée de cet hôtel de ville servait quelquefois de halle couverte, notamment à l'occasion de la fête de la Manne, ainsi que nous l'apprend le P. Ignace dans les termes suivants :

« La fête de la *Manne*, qui se célèbre ordinairement le second dimanche après Pâques, tomba cette année (1750) le 22 avril. La Cité jouissoit pendant l'octave d'une foire établie depuis longtems. Elle se tint à l'ordinaire. Les boutiques furent étalées, selon l'ancienne coutume, dans les Cloîtres intérieurs et extérieurs du chapitre, aux portails de l'église cathédrale, près l'hôtel de ville, et dedans, ainsi que dans les grandes rues de la Cité » (2).

Lorsqu'en 1749, l'union de la Ville et de la Cité d'Arras fut décrétée, l'hôtel de ville de la rue Baudimont fut supprimé et mis en vente, mais de nombreuses difficultés, dans le détail desquelles nous n'avons pas à entrer, surgirent de toutes parts, si bien que ce n'est que dix ans plus tard, le 8 mai 1759, que l'adjudication publique eut lieu, moyennant la somme de 14,350 livres (3).

Cet immeuble, devenu propriété particulière, a appartenu successivement aux familles Braine, Bayart, Buissart et Colle.

Entreprenons maintenant l'énumération des principales maisons de la rue Baudimont, en donnant sur chacune d'elles les détails historiques que nous avons pu découvrir. Et d'abord il faut remarquer que pour les distinguer entr'elles, on ne connaissait pas autrefois l'usage moderne des numéros et qu'on y suppléait à l'aide d'enseignes ou de vocables sous lesquels ces maisons étaient désignées. C'est ce qui donnait tant d'importance aux enseignes et justifiait

(1) Bultel, *Notice sur le comté d'Artois*, p. 465.

(2) P. Ignace, *Recueils*, VIII, p. 29.

(3) Voir le procès-verbal aux Archives départementales.

le contrôle de l'autorité sans la permission de laquelle elles ne pouvaient être placées. Et quand un particulier s'avisait de s'affranchir de ces règles, mal lui en prenait, témoin les deux pièces suivantes, émanées de l'échevinage de la Cité, et qui sont aussi curieuses que rares:

« L'an 1709, le 22 août, trois heures de relevée, nous Jean-Charle Démettre escuier, sieur de Bethonval et autres lieux, lieutenant de la Cité d'Arras, et Pierre-Philippe Wartelle eschevin, avec Antoine-François Mannessier, greffier, accompagnés de François Olive sergent, et d'Antoine Routier, valet de ville de ladite Cité; sur la représentation à nous faite par le procureur fiscal de ladite Cité, que Toussaint Guillebert, cabaretier, occupeur de la maison et cabaret cydevant occupée par Jean Moncomble, rue de Baudimont en cette Cité, y avoit fait pendre une enseigne portant le tableau du Roy de France, sans en avoir obtenue la permission de Messieurs du Magistrat, et qu'au lieu de l'avoir fait marquer de l'escusson des armes de Monseigneur l'Evêque d'Arras, il y avoit fait depeindre celles de l'abbaye de St-Vaast, ce qui donnoit atteinte aux droits de seigneurie temporelle dudit seigneur Evesque dans toute ladite rue de Baudimont.

» Nous nous sommes à la requisition et assistance dudit procureur fiscal transporté dans ladite rue au devant de ladite maison ou étoit pendue ladite enseigne marquée d'un costé des armes du Roy et de l'autre de celles de l'abbaye de St-Vaast, laquelle nous avons fait dépendre et transporter à l'hostel de ville de ladite Cité par ledit Olive, assisté dudit Routier, pour estre de suite pourveu et statué contre l'occupeur de ladite maison ou autres qu'il appartiendra tant pour l'amende encourue, réparation du trouble que pour la conservation des droits et seigneurie de mondit seigneur Evesque et ceux de ses officiers.

» Ainsy fait les jour, an et présence que dessus. » —

« Aujourd'hui 31 de mars 1710 est comparu en chambre eschevinal de cette Cité après l'audience, Jean-François Devo_celle, cabaretier demeurant en cette Cité, occupeur de la maison ou pendoit ordinairement pour enseigne le Roy de France, rue de Baudimont, au pouvoir des Maux, lequel a reconnu et reconnoit par les présentes que Monseigneur l'Evêque d'Arras est seigneur de la Cité d'Arras, rue et flégards, et notamment de la rue dudit pouvoir des Maux, et que sans sa permission ou de ses officiers personne ne doit et ne peut faire pendre ny attacher aucune enseigne sur la rue au devant de son héritage, sur laquelle enseigne doivent estre en premier les armes du Roy, celles dudit seigneur et non autres Et en conséquence ayant requis main levée de l'enseigne qui estoit pendue à ladite maison aux armes de l'abbaye de St-Vaast et qui a esté enlevée par les officiers dudit seigneur comme est repris au procès-verbal cy-devant transcrit, et qu'icelle luy soit rendue, sous promesse de faire biffer les armes de ladite abbaye de St-Vaast, et y apposer celles dudit seigneur Evêque avant la faire pendre à sa maison, aux offres de payer au nom de Toussaint Guillebert cy-devant occupeur de ladite maison l'amende par luy encourue et frais des officiers à raison de la levée d'icelle, Messieurs luy ont accordé la main levée de ladite enseigne, laquelle luy sera rendue, luy permettant de la faire attacher ou pendre à sa maison, après qu'il en aura fait biffer les armes de ladite abbaye de St-Vaast, et y apposer celles de mondit seigneur Evêque et satisfait à l'amende encourue vers ledit seigneur et aux frais de ses officiers, et a signé ; fait en chambre les jour et an susdits » (1).

La maison qui joignait immédiatement l'hôtel de l'échevinage s'appelait Les *Leoucheaulx* au XVII[e] siècle, époque où elle fut reconstruite, comme le témoigne le millésime de 1682 qu'elle porte encore aujourd'hui.

(1) Archives municipales d'Arras : extraits des liasses relatives à la Cité.

Le Registre de la Renterie de l'abbaye de St-Vaast, rédigé à ce moment, va nous fournir, sans interruption, le nom de toutes les maisons suivantes jusqu'à l'entrée principale du Clottre.

C'est d'abord la *Rozette* qui correspond à la brasserie de M. d'Affroux sur la rue Baudimont, portant actuellement le n° 7.

Le *Cange d'Or*, le *Petit Sépulcre* et le *Petit St-Martin*, construits au XVIII[e] siècle (n[os] 9, 11 et 13) ne présentent pas d'intérêt particulier, pas plus que les n[os] 15 et 17 qui n'avaient pas de désignation spéciale.

Il n'en est pas de même des trois maisons qui suivent et qui avaient pour enseignes : le *Mouton d'Argent*, le *Lion d'Or* et le *Soleil d'Or*.

Le *Mouton d'Argent* est le nom de la maison portant actuellement le n° 19, et qui est si intéressante par son architecture et les inscriptions dont elle est ornée. Elle est déjà mentionnée dans un document de l'année 1383, époque à laquelle l'évêque Pierre de Masuyer avait constitué une rente *supra domum Mutonis Argentei in predicto vico situatam* (1). Elle fut reconstruite en 1591, ainsi que l'indique encore aujourd'hui son millésime ; d'après la notice qui lui a été consacrée dans le *Bulletin* de la Commission des monuments historiques (2), elle aurait été destinée à une fondation pieuse ; mais notre savant collègue, M. Guesnon, explique les sentences qu'on y a gravées parce qu'elle avait été détruite par un incendie.

Au n° 21 se trouvait le *Lion d'Or*, maison vendue en 1489 et désignée comme « séans en le grant rue de la Cité, tenant d'une part à le halle d'icelle Cité, et d'autre à le maison du Mouton d'Argent, de present appartenant à Robert de Couyn

(1) *Obituarium Eccl Atreb.*, Mss de la Bibl. d'Arras, n° 290, f° 129, v°.

(2) *Bulletin*, t. III, p. 324.

eschoppiez, par derrière haboutans à l'éritage de Messr Philippe Desprez notre cocanone, et par devant faisant front sur ladite grant rue de Cité » (1).

La citation que nous venons de faire nous apprend un détail fort intéressant, puisqu'elle établit qu'en 1489 l'hôtel de ville de la Cité, le *Halle*, comme elle l'appelle, était contigu à la maison du *Lion d'Or*; il se trouvait donc au n° 23, près de la grande porte du Cloître. Mais lorsqu'il fut transféré en bas de la rue Baudimont, on donna à la maison qui le remplaça le nom du *Soleil d'Or*, sous lequel elle était connue au XVIIe siècle.

En continuant de monter la rue Baudimont, nous rencontrons à gauche trois maisons canoniales qui avaient leur entrée dans le Cloître Notre-Dame. Puis venait un petit flégard mettant la maison décanale en communication directe avec cette rue, et ensuite l'hôtel du Croissant (au n° 25), tenant, dit un acte de 1422, « à une ruelle qui fait et doit issue par derrière aux maisons de Monsieur le Doyen de l'église Notre-Dame d'Arras, et de Messire Forteguerre de Placence, canone d'icelle église » (2).

Les nos 27 à 45 n'offrent aucune particularité.

De même que l'ancienne ville d'Arras possédait deux hospices des *Cinq-Plaies*, l'un dans l'impasse qui en porte le nom, l'autre dans la rue du Bloc, la Cité avait aussi le sien, au n° 47 actuel de la rue Baudimont, le long de l'impasse située en face de la rue Maître-Adam. Cette petite fondation nous paraît offrir assez d'intérêt pour faire plus que de la mentionner simplement : il est vrai qu'elle n'a guère vécu qu'un siècle, ce qui n'est pas long pour l'existence d'un être moral, mais comme nous en avons retrouvé l'acte de naissance et l'acte de décès, nous avons pensé qu'il serait

(1) Arch. départ , série G, Chapitre d'Arras.

(2) Arch. départ., *Ibid.*

curieux de les reproduire en raison des détails qu'ils contiennent.

C'est un chanoine de la Cathédrale d'Arras, nommé Isaac Le Grand, qui fonda, par son testament du 27 février 1669, l'hospice des Cinq-Plaies de la rue Baudimont dans les conditions que nous le laisserons décrire lui-même. Voici la teneur de cette pièce originale :

« Je Isaac Le Grand p^bre^ chanoine de l'église Cathédrale de Notre-Dame d'Arras, ay fait mon testament et ordonnance de dernière volonté, comme s'ensuit : Désirant que mon corps soit inhumé en la dite église Cathédrale de Notre Dame d'Arras devant mon epitaphe posée avecq ung petit marbre sur mon tombeau, suppliant aussy humblement Messieurs du Chapitre mes confrères que mon service solemnel soit celebré, mon corps présent, sy faire se peult, et pour accompagner et faire honneur à la croix, soient portés huict flambeaux, et que le jour de mondict service solemnel soient celebrées messes à tous p^bres^ venans, à la rétribution de dix sols de chacune messe pour le salut de mon âme, et que pardessus ce soient celebrées encore trois cent messes à huict sols chacune le plutost que faire se pourra, donnant à Monsieur le Doien pour son service six florins, à chacun des chanoines quinze sols, aux chappelains et vicaires sept sols six deniers, et particulièrement je donne oultre cela auxdicts vicaires la somme de six florins, les priant de chanter avecq pose et dévotion mesdicts service et funérailles. Item je donne et délaisse à ma cousine Léonore Lansel, si elle est encore vivante à mondit trespas, mon deuxiesme lict, un chevet, deux couvertures, l'une blanche et l'aultre verde, deux paires de linceulx avecq un lict de chambre, comprise la tenture de sairge bleuse, et trois mencaulds de bled, bien entendu pour en jouir sa vie durant, et après sa mort retourneront et seront vendus pour le proffict *de la maison et de la fondation cy-après exprimées*. Et quant au residu de mes biens de tout ce que je delaisseray au jour

de mon dict trespas, après mes legats furnis et mes debtes paiées, j'entends qu'ils soient emploiés en rentes ou en terres labourables pour establir certaine fondation à l'honneur des cincq plaies de Notre-Seigneur, pour quatre filles tant seulement si mes biens sont suffisants, lesquelles touttes quatre demeureront ensamble dans la maison que j'ay acheptó à ces fins en la rue de Baudimont en la dicte Cité ; et pour l'entretenement de nourriture desdictes quatre filles, je donne le nombre de dix mencaudées et demie de terres labourables scituées au terroir du village de Mercatel qui sont loués et affermés au rendage de noeuf mencaulds de bled annuellement, lequel rendage, ou ce qu'on en pourra recepvoir sera repartis entre elles quatre égallement par chacun an, touttefois entendant que ma cousine Léonore Lansel aura et jouira dès maintenant des mencaulds, sa vie durante, pour ses gages et bons services qu'elle m'a faict et rendu. Par dessus ce j'ordonne qu'il soit donné à chacune des dictes filles la somme de douze à quinze sols, sy faire se poeult par chacunes sepmaines, à prendre sur les dictes rentes et revenues que je laisseray à ma mort qui leur seront distribués par Messieurs et recepveurs de la pauvreté de la Cité d'Arras, et le surplus de tous mes biens, rentes et revenues que je laisseray à ma mort, je veux qu'ils soient emploiés et mis à rentes ou en achapt de terres par mes exécuteurs et administrateurs Messieurs de la pauvreté de la dicte Cité pour l'entretien et augmentation d'icelle maison, où elles demeureront. Et quant aux places de la dicte maison fondée, j'ay installé et installe pour leurs vies durantes, la première ma cousine Léonore Lansel, et ensuitte Gabrielle Patin, Anne Béharel, Marguerite Chrestien, Anne Catherine servante à L'Arthus et aux filles Corroier, voulant toujours que mes parents soient préférés après la mort des susdicts aux susdictes places, soit qu'ils soient natifs de la ville ou Cité d'Arras, à tous autres, lorsqu'elles seront vacantes, et que les dictes filles qui seront doresnavant pourveüs des dictes places soient obligées pour une fois à leur être paiés la somme de vingt cincq

florins, pour subvenir à l'entretien, à la réparation de ladicte maison, et seront obligé les dictes filles de prier pour moy leur fondateur disant par chacun jour toutes ensamble dans leur oratoire, paravant se coucher, sept *Pater* et *Ave Maria* avecq le spalme *De profundis* à genoux devant l'image de Notre-Dame de Sept Douleurs que je leur donne à cet effect, avecq mon pourtraict vestu en chanoine. Item j'entends absolument et résolument qu'elles seront obligées festes et dimanches d'estre présentes à leur église paroissialle de St-Nicolas-en-Lattre à la grande messe et *Salve*, de surplus seront obligées à leur despens de faire nettoier une fois l'an mon épitaphe en ladicte église de Notre-Dame d'Arras, et seront obligées d'aider l'une et l'autre en cas de maladie, entendant encore une fois qu'elles ne pourront jouir des dictes places, si elles ne demeurent ensamble actuellement, et ne pourront admettre avecq eux aucunes personnes, soit parens ou aultre. En oultre je veux que la plus ancienne dans la demeure de la dicte maison, aura choix de prendre toujours la place plus commode après la mort de qui que ce soit de celles qui occuperont une place de la dicte maison fondée. Pour lequel mon testament mettre à exécution je dénomme pour mes exécuteurs Monsieur le chanoine Boucquel mon confrère avecq le sieur Guislain Cuveillier en les priant bien instamment de vouloir emprender aux despens de mesdicts biens mondict testament, retranchant touttes superfluités de bouche, suppliant aussy Messieurs du Chapitre mes confrères de ne poser ny mectre aucun sequestre en ma maison, selon et comme ils ont faict à l'endroit de feu Monsieur le chanoine Denis et plusieurs autres. Ainsy faict et testé en ladicte Cité le vingt septiesme de febvrier mil six cent soixante neuf, tesmoing.

» LE GRAND »

Un siècle plus tard, tout avait changé de face. Les revenus qui devaient assurer l'entretien de la maison avaient disparu: les quatre pensionnaires qui l'occupaient, avaient même été obligées de l'abandonner, en raison de son délabrement, et

le Procureur du Roi présentait à l'échevinage, à la date du 5 août 1777, la requête suivante :

« Remontre le Procureur du Roy que la maison de fondation dite des Cinq-Playes, scize rue Baudimont en la Cité de cette ville, n° 27 (1), se trouve dans un état de vétusté qui doit faire craindre qu'elle ne s'écroule tout à coup et n'occasionne par sa chute les accidents les plus funestes. A ces causes le remontrant requiert être ordonné que la maison sera démolie. »

Avant de faire droit à cette demande, et selon les règles de la procédure, l'échevinage ordonna une expertise qui eut lieu le 15 novembre suivant, et qui constate le déplorable état de la construction.

« Nous avons remarqué, disent les experts, que la façade donnant sur la rue se trouve hors d'état de subsister, quoiqu'elle soit étayée, que la charpente est brisée, une grande partie découverte et hors d'état d'être rétablie, aussy bien qu'un pignon donnant du côté de la maison des filles du Bon-Pasteur qui menace une ruine prochaine. »

Il n'y avait donc plus à hésiter : la démolition fut ordonnée. Mais comme il n'existait plus de ressources permettant de songer à une reconstruction, les choses en seraient longtemps restées là, si un édit du Roi n'était intervenu, en janvier 1780, pour autoriser les hôpitaux à vendre leurs immeubles lorsque leurs revenus étaient devenus insuffisants pour remplir les charges imposées.

Les administrateurs de la Pauvreté s'adressèrent en conséquence à l'échevinage d'Arras pour solliciter la mise en adjudication de cet hospice. La vente en fut autorisée par acte du 1er juin 1781, en stipulant (ce sont les termes mêmes de la décision) que « le prix qui proviendra de ladite vente

(1) Ce numéro est intéressant à signaler, car c'est le premier que nous trouvons dans la rue Baudimont à cette époque.

sera employé en constitution de rente sur les Etats de cette province au profit de la fondation, et les intérêts ou arrérages de ladite rente remis chaque année aux quatre filles de ladite fondation pour servir au payement de leur loyer, ce qui rempliroit autant que possible l'intention du fondateur » (1).

Suivant une estimation faite par Louis-Joseph Posteau, architecte de la ville, et Pierre-Philippe Debuire, maître maçon, l'adjudication eut lieu, après trois publications, le 24 juillet 1781, au profit dudit Debuire, moyennant la somme de 550 livres, mais à charge de « bâtir ledit terrein, en dedans le premier novembre prochain, suivant l'alignement qui lui sera donné. »

C'est dans ces conditions que fut érigée la maison n° 47 de la rue Baudimont.

Le registre de la Renterie déjà cité, mentionne, à la suite du flégard des Cinq-Plaies, rue Baudimont, une série de maisons qui ne présentaient, à cette époque, aucun intérêt particulier. Elles appartenaient : la première, contre le flégard, aux demoiselles Chivot, la seconde au sieur Ansart, la troisième au sieur de Berthonval, et la quatrième au sieur de Nortbécourt. Puis venait une maison attachée à une chapellenie de la Cathédrale qui conserva fort longtemps cette affectation et limitait la propriété du séminaire, dans laquelle elle finit par être englobée au XVIIIe siècle.

Nous avons trouvé, aux Archives départementales, dans le dossier du séminaire, un document sans prétentions, bien peu important par son volume, mais qui me semble offrir un très grand intérêt pour l'histoire qui nous occupe. C'est un simple reçu, daté du 6 août 1790, par lequel le Chapitre reconnaît avoir touché, des deniers provenant du séminaire, une rente due (et ici je cite textuellement) « pour plusieurs

(1) Archives de l'hôpital St-Jean d'Arras.

maisons, dont une au lieu des *Brigittines*, une ci-devant annexée à la *chapelle* de M. Cogez, une du *Moulin d'Or*, une nommée *St-Honoré*, et une venant de *MM. du Chapitre* » (1).

Quoique ce reçu n'ait pas mentionné les susdites maisons dans leur ordre, il est toujours certain qu'il indique en premier lieu celles qui étaient contiguës à l'ancien séminaire, à droite et à gauche de cet établissement : d'abord la partie achetée aux Brigittines d'un côté, et de l'autre la chapellenie de la cathédrale. Les trois autres habitations se trouvaient entre deux. C'est ainsi que la maison du *Moulin d'Or* y occupait l'emplacement qui devint plus tard l'hôtel d'Ivergny, et grâce à cette indication nous pouvons maintenant dire à quel endroit de la rue Baudimont se trouvait l'habitation de notre illustre concitoyen, Jean de la Vacquerie, dont nous avons jadis publié une biographie couronnée par l'Académie. Nous avions alors établi que le conseiller-pensionnaire d'Arras, le futur premier président au Parlement de Paris, avait dû naître en Cité, dans la maison du *Moulin d'Or* (2), mais nous n'avions pu jusqu'ici préciser davantage ce point historique que nous sommes heureux de fixer aujourd'hui.

Nous allons voir maintenant comment les quatre maisons qui faisaient suite à l'hospice des Cinq-Plaies sont devenues un grand établissement public qui mérite de figurer dans l'histoire de notre ville ; nous voulons parler de la communauté du Bon-Pasteur, qu'on appelait plus généralement la maison de la *Providence*. Pour en bien établir les commencements, nous avons voulu, suivant notre méthode, nous reporter aux pièces originales ; mais nous allons commencer par une citation relativement plus moderne, celle du P. Ignace, qui résume exactement les faits.

(1) Arch. départ. — Séminaire, dépenses, art. 15 : déblais, terres et gravas.

(2) Voir notre *Biographie de Jean de la Vacquerie*, p. 17.

« L'an 1697, dit-il, des personnes pieuses firent l'acquisition de la maison d'une fille dévote nommée Chivot d'Orville née Demoiselle, scituée rue de Baudimont en Cité pour y établir une communauté de filles de la Providence. De la Croix prevot de la Cathédrale partit d'Arras pour Paris l'année suivante avec l'agrément de l'évêque Gui de Sève pour demander une fille de la maison du Bon-Pasteur à Paris qui pût venir commencer cet établissement. Il obtint la sœur Caterine Morel : elle étoit née Parisienne. Elle arriva seule à Arras au mois de mars 1698, prit possession de sa communauté le 2 avril suivant. Peu d'années après, elle acquit la maison voisine de celle où elle demeuroit, qui appartenoit à Ansart, puis en 1706 elle achetta celle de Charles Demettre, sieur de Béthonval. Ces trois maisons n'en font à présent qu'une. La chapelle qui est en l'honneur de l'Annonciation de la Ste-Vierge, est scituée dans la première de ces maisons » (1).

Ce récit se trouve confirmé par le texte même des lettres-patentes qui autorisèrent la fondation du Bon-Pasteur, et dont nous extrayons ce qui suit :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre,

» Cet établissement auroit été formé dès l'année 1698 par l'acquisition d'une petite maison du prix de IIIIC l. sous le nom de D[lle] Chivot d'Orville scize rue de Baudimont dans la Cité de notre ditte ville d'Arras. Mais cette maison ne pouvant suffire à loger le grand nombre de filles qu'on étoit obligé d'y recevoir, on en a acquis une autre attenant du prix de x9 l. sous le nom du sieur Ansart, laquelle par les réparations et les changements qu'on y a faits pour l'accommoder à l'usage d'une communauté, se trouve présentement en état de loger soixante filles. Donné à Versailles au mois de décembre l'an 1705 » (2).

(1) P. Ignace, *Mémoires*, t. II, p. 3.

(2) Arch. départ., fonds de la Providence.

Il résulte du rapprochement de ces deux textes qu'en l'année 1697, l'évêque Gui de Sève de Rochechouart, dont l'épiscopat a été si fertile en fondations pieuses, autorisa l'ouverture à Arras d'une maison du Bon-Pasteur, et que le berceau de cette œuvre fut l'habitation de Mlle Marie-Barbe Chivot, dame d'Orville ; cette charitable personne ne se contenta pas de la céder dans de bonnes conditions, mais elle fit plus tard, le 6 juillet 1708, un testament olographe par lequel elle fonda, moyennant un don de 5,000 livres, une messe journalière à perpétuité dans la chapelle de cet établissement. Elle vécut encore jusqu'en 1713.

Le rapide accroissement de l'institution motiva l'acquisition successive, d'abord de la maison Ansart, vers 1700, puis de celle du sieur de Berthonval, en 1706. Enfin, par acte du 14 mars 1741, les demoiselles Marie-Josèphe et Marie-Thérèse Lallart, étant devenues propriétaires de la maison suivante, en firent donation entre vifs à la Providence qui occupait ainsi tout le terrain compris entre l'hospice des Cinq-Plaies et la chapellenie voisine du séminaire.

Cette communauté pensait jouir longuement d'une situation péniblement acquise et suffisamment agrandie ; mais les projets gigantesques formés par Mgr de Conzié pour donner à son séminaire les proportions d'un palais, vinrent bientôt changer la face des choses. Dans ce but l'Evêque d'Arras demanda et obtint la cession du Bon-Pasteur qui occupait alors un espace de 368 toises carrées. L'acte de vente, daté du 20 décembre 1774, désigne l'immeuble dans les termes suivants : « Le terrein et la superficie plate et nue de l'ancienne maison de la Providence située en la Cité d'Arras, rue de Baudimont, y faisant face, tenant audit séminaire, à la maison bénéficiale du sieur Cogez, chapelain de la Cathédrale, à celle décanale et autres, tenue en roture échevinale de l'évêché d'Arras, pour sept mille trois cent soixante livres, avec faculté pour les vendeurs de démolir

et emporter à leurs frais les bâtiments, et sous réserve provisoire des caves et souterrains » (1).

Ces dernières clauses s'expliquent parce que, pour faciliter les changements qu'il projetait, Mgr de Conzié s'était assuré, par des actes antérieurs, la propriété des refuges d'Arrouaise et de Cercamps, situés en face du Bon-Pasteur qui s'installa définitivement à l'angle de la rue Maître-Adam, où s'élèvent aujourd'hui les constructions du Petit-Séminaire d'Arras. C'est là que cette communauté resta jusqu'à la Révolution, non sans traverser bien des épreuves et des difficultés de tous genres. On ne saurait s'en faire une plus juste idée qu'en lisant une lettre adressée à l'Evêque par la Supérieure et que nous avons heureusement retrouvée dans les archives départementales. Nous croyons devoir la reproduire en entier :

« Répondu le 16 juin 1783.

» MONSEIGNEUR,

» J'apprend par la présidente ma belle-sœur que votre santé vous obligera de repartir incessamment, ce qui me fait craindre de ne plus vous trouver à Arras à mon retour. Je prend donc la liberté de vous écrire : la marque de confiance dont vous m'avez honorée en me chargeant de la maison de la Providence me fait prendre celle de vous exposer les embarras où je me trouve. Vous vous rappellerez que par vos ordres, j'ai contracté des engagement avec les ouvriez qui ont bati la ditte maison sur le fond de la Providence de Dieu, à laquelle vous avez eu la bonté de coopérer; elle a couté environ cinquante mil frans, il en reste environ deux à paier, j'y aurois satisfait depuis quelques années sur les petites aumonnes que je reçois, sans les charges que le changement de terrain m'oblige de paier, et que je vais vous exposer en peu de mots :

(1) Arch. départ , fonds de la Providence.

» 1° Je paie 100 l. à MM. de Cercamps pour l'arrentement de leur terrain ; 2° le boulanger à qui on louoit de très belles caves et qui par ce moien cuisoit le pain moiennant 40 l. par ans, il faut lui paier à présent année l'une portant l'autre 230 l. ou 40 livres ; 3° il se trouvoit une petite maison presque enfermée dans la leur, que vous avez jugé nécessaire d'ajeter, pour paiement de laquelle je paie 178 l. par ans ; 4° les cours de l'argent pris à rente qui porte cent six livres que vous eutes la bonté de paier deux ou trois ans. Ces différents objets porte passé 600 l. qu'il faut trouver chaque année, sans ceste charge, les ouvriers seroit paié depuis quatre ans.

» Je sens à merveille que vous ne pouvez empêcher ce qui est fait ; cependant, Monseigneur, j'ose implorer vos bontés, et j'ai la confiance que vous viendrez à mon secour ; si vous ne le pouvez en ce moment, ne puis-je pas l'espérer plus tard. Si je pouvois donner cette confiance aux ouvriers, ils prendroit patien et veroit notre bonne volonté. J'ai véritablement de la peine à vous faire cette demande, mais je n'en resens pas moins de les faire attendre si longtems.

» Je ne vous cacheray pas que chaque année il faut que je vienne au secour de cette maison, surtout depuis que les dentelles sont à si bas prix, et ou je ne puis être paié de la modique pension de la plus part de ces filles : je ne le regrète pas, et je croie entrer dans vos vues en le faisant, connoissant votre zèle pour le salut des âmes. J'ai cru, Monseigneur, que vous me permetteriez ce petit détail que je vous dois à plus d'un titre, et dans lequel je me serois plus étendue, si j'avois eu l'honneur de vous voir, je vous aurois rendue compte de ma conduitte dans cette maison, don j'espère vous êtes content ; je vous aurois montré que si je ne paie guère de vielles dettes, du moins je n'en contracte point de nouvelles.

» Je finie dans la crainte qu'une lettre qui n'est déjà que trop longue ne vous fatigue, et vous prenne des moments qui sont si précieux à tant de malheureux, vous priant d'être per-

suadé de la confiance la plus respectueuse avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

» Monseigneur,

» Votre très humble et très obéissante servante,

» Briois Desarleux.

» A Bretencourt, ce 12 juin 1783 » (1).

Ce document nous permet de pénétrer dans l'intérieur de ce monastère et de juger dans quelle gêne se trouvait cette importante maison, qui n'avait d'autre ressource que la vente des dentelles fabriquées par les pensionnaires. Aussi n'y connaissait-on point le luxe et tout s'y passait avec la plus stricte économie. Jugez-en par la note des funérailles des religieuses dont j'ai retrouvé un spécimen ; vous verrez que nous sommes loin des tarifs de nos pompes funèbres modernes :

Pour six convois de prêtre, y compris les deux double convois de MM. les vicaires	6 l.	»
Pour le trépas	1	5
Pour la fosse	»	15
Pour la civière.	»	15
Pour les deux porteurs	2	»
Pour la bannière et proclamation	3	»
Pour un manteau, chapeau et crêpe	1	15
Pour le maître d'autel servant.	3	»
Total. . .	18 l.	10

Cette situation médiocre ne préserva point le Bon-Pasteur des atteintes de la Révolution. Une personne, restée inconnue, se fit alors le défenseur des droits de cette communauté et rédigea des observations qui nous ont été conservées et qu'on ne lira pas sans intérêt.

(1) Arch. départ., fonds de la Providence.

« Cette maison est un de ces hospices tellement essentiels que s'il n'en existoit pas en cette ville, il seroit indispensable de l'établir.

» Sa destination est tout à la fois d'instruction, de correction et de préservation.

» Les enfants des pauvres y trouvent les principes de leur éducation : on leur y apprend la dentelle, la couture et les autres ouvrages nécessaires aux femmes. Plusieurs bourses sont fondées à cet effet : elles sont à la collation ou de la famille de ceux qui les ont établies, ou des administrateurs des hôpitaux et des biens des pauvres.

» D'autres bourses sont fondées pour y placer de jeunes filles ou femmes qui donnent dans la débauche, le libertinage ou l'ivrognerie, et les retirer de ces vices par la privation. Elles sont également à la collation des familles des fondateurs ou des administrations.

» Enfin cette maison sert également de retraite aux personnes en démence qui par la pauvreté de leurs parens restent à la charge des communes et qu'on ne pourroit laisser divaguer sans danger.

» Cette maison offre enfin un azile sur aux enfans de famille du sexe que l'assemblée de leurs parens a condamnés à la réclusion fixée par les loix et décrets du Corps législatif.

» On a donc eu raison de dire que si elle n'existoit pas en cette ville, il faudroit l'y établir.

(Suit la liste des fondations, à commencer par celle de la demoiselle Chivot en 1713).

» D'après ces considérations, on doit rester convaincu que les corps administratifs protégeront cet établissement, loin de chercher à l'anéantir » (1).

Hélas, non seulement ils ne l'ont pas protégé, non seulement ils s'en sont emparés et en ont dispersé les habitants,

(1) Arch. départ., fonds de la Providence.

mais ils en ont fait la *prison de la Providence*, d'où tant de victimes ne sont sorties que pour monter à l'échafaud.

Tout l'espace compris entre le flégard des Cinq-Plaies et une impasse, située au n° 65 de cette rue, était occupé avant la Révolution par le séminaire et le couvent des Brigittines.

Nous avons suivi avec soin les nombreuses transformations qui devaient aboutir à ce résultat final et nous allons les suivre méthodiquement.

C'est le concile de Trente, achevé en 1563, qui décida la création des séminaires pour l'éducation des jeunes lévites : l'évêque d'Arras, François Richardot, en revint avec la résolution de mettre immédiatement à exécution un décret dont il comprenait toute l'importance. Après avoir fondé d'abord le collège d'Anchin et l'Université de Douai, ville comprise alors dans son diocèse, il publia, en 1571, une Ordonnance par laquelle il résolut « en outre de dresser en la Cité d'Arras, là où est l'escholle dudit Chapitre un séminaire d'aucuns jeunes enfants pour apprendre la langue latine et grecque, si faire se peult, pour pouvoir commodément et littéralement entendre ce qui se dit à l'église et les commandements et rudiments de la dialectique et rhétorique pour acquérir toujours quelque dextérité et promptitude, pour être capable des leçons du grand séminaire dudit Douai, quand ils y seront envoyés (1) ».

Si l'école du Chapitre, située auprès du puits du Cloître, devait être le berceau du séminaire, elle ne devait pas conserver longtemps cette institution, trop importante pour lui être réunie. Le séminaire fut transféré rue de la Paix, par l'évêque Mathieu Moulart, dans une maison fondée pour les pauvres prêtres : c'est là que nous le trouvons, en 1581, au moment où une donation importante vint lui permettre de

(1) Les Séminaires, etc , par le comte de Hauteclocque. *Mém. de l'Acad. d'Arras*, 2e s., t. XVII, p. 221.

s'agrandir, ainsi qu'il résulte de l'acte suivant que nous avons été heureux de découvrir et dont nous extrayons ce qui suit :

« Par devant Jehan Julien et Jehan Venant nottaires en la Ville et Citté d'Arras, comparut en sa personne Monsieur Me Robert Obry pbre chanoine de l'église cathédralle Notre-Dame d'Arras et recongneut que pour le bien prouffict et augmentation du séminaire de la Citté d'Arras et adfin que les estudians illec puissent à l'advenir estre plus commodieusement logiéz, — il avoit et par ces présentes donne et donné à la dicte église cathédrale pour applicquer audict séminaire certaine maison court gardin et héritaige seant en la dicte Citté par luy ce jourd'huy acquise de Monsieur maistre Charles Sacqueleu aussy chanoine d'icelle église, vulgairement appellée la *Maison de Gournay*, tenant d'une part à la maison des pauvres pbres, par derrière au chimentière de Sainct-Nicaise, d'aultre à la maison maistre Laurens Bonnel et au flegard, tenue en eschevinage de la dicte Citté, pour d'icelle maison gardin et heritaige jouir et posséder par ledict séminaire après le trespas dudict sieur Obry — à la charge expresse que le principal du collège dudict séminaire sera tenu dire ou fera dire chanter et celebrer par chacun an et a tousjours deux obytz solempnelz — qui se feront en le chapelle dudict séminaire ou en l'église de Sainct-Nicaise.

» Faict et passé audict Arras, le 21e jour d'aoust 1581 » (1).

La Maison des Pauvres prêtres prit encore de nouveaux développements et finit par comprendre les quatre immeubles portant actuellement les nos 23, 25, 27 et 29 de la rue de la Paix, tout à côté du couvent de ce nom.

Cependant les Evêques d'Arras songeaient encore pour leur séminaire à une installation plus grandiose; déjà Etienne Moreau avait obtenu, en 1669, des lettres-patentes l'auto-

(1) Arch. départ., original en parchemin, fonds du séminaire.

risant à l'établir dans la rue Baudimont, mais la mort l'empêcha de réaliser ce projet, qui fut heureusement repris par son successeur Gui de Sève de Rochechouart. Celui-ci entra en pourparlers avec la famille de Venant qui occupait un vaste terrain contigu à l'évêché avec façade sur la rue, et commença la série de ses acquisitions par l'achat de l'hôtel d'Ivergny, le 27 juillet 1676.

Cet acte est ainsi conçu :

« *Vente du 27 juillet 1676.*

» Comparut en sa personne noble S[r] Jerosme de Venant escuier seigneur d'Ivergny demeurant audit Ivregny et recognut tant en son propre et privé nom que soy faisant et portant fort de damoiselle Barbe Isabelle de Cuinghien, vesve et demeurée es biens de Philippe de Venant vivant escuier seigneur dudit Ivregny sa mère, et de damoiselle Magdelaine et Marie Marthe Bernard de Venant ses deux sœurs, par toutes lesquelles ledit sieur comparant at promis et s'est obligé de faire ratifier et approuver le présent contract par dedans quinze jours moyennant la somme de 9,000 livres que ledit sieur d'Ivergny confesse avoir receu comptant d'illustrissime et reverendissime seigneur Guy de Sève de Rochechouart, conseiller du Roy en ses conseils, abbé de St-Michel en Tierache, évesque dudit Arras, en qualité d'administrateur des biens et revenus appartenans à la fondation des pauvres prestres du diocèse, a vendu, cédé, résigné et transporté au profit de ladite fondation des pauvres prestres toute la maison court cave jardin et héritage, et ainsi que le tout se comprend, séante en la Cité dudit Arras, tenant d'un costé à la maison du seigneur comte d'Oostraten, d'autre à (ici il y a un blanc), par derrière au brulle de l'évesché dudit Arras, et par devant au flégard sur la rue de Baudimont, provenant audit sieur comparant et aux demoiselles ses sœurs de la succession dudit feu Philippe de Venant leur père qui au précédent en avoit acquis la moitié de Vincent de Venant escuier seigneur de Grincourt son frère aisné, par

contract passé pardevant nottaires audit Arras le 30 décembre 1627, recognu et ratifié par damoiselle Marie Tieulaine, femme dudit seigneur de Grincourt par autre contrat passé pardevant nottaires en ladite ville le 18 avril 1628. Et lesquels sieurs Vincent et Philippe de Venant l'avoient hérité de Jean de Venant escuier seigneur dudit Grincourt et demoiselle... .. .. des Roza leurs père et mère. Tesmoigné par Pierre Chasse, receveur des trois estats de ladite Cité d'Arras y demeurant, et Nicolas Caudron, eschevin à son tour de ladite ville d'Arras y demeurant. Ainsi et passé au palais épiscopal dudit évesché d'Arras le 27 juillet 1676. »

Nous pouvons heureusement combler les lacunes de cet acte, et préciser absolument l'emplacement de l'ancien hôtel d'Ivergny.

D'abord nous voyons qu'il était limité par le « brulle de l'évesché d'Arras ». Le brulle ou breuille est un vieux mot qui signifie *le bois* (1) et qui rappelle précisément l'immense parc qui s'étendait derrière l'évêché ; une ferme y existait très anciennement et portait, à cause de cela, le nom de Bruille-l'Evesque. « C'est, dit le P. Ignace, le nom qu'on donnait autrefois à une ferme qui ne subsiste plus ; c'est celle de Breuille qui était située près le rempart de la Cité d'Arras entre la porte de Baudimont et le jardin de l'Evêché. C'était proprement la cense de l'Evêque, où l'on renfermait la dîme, et le domaine qui lui appartient aux environs de la ville. »

Puis le bon Père ajoute, avec une naïveté qui ne me semble pas faire grand honneur à ses connaissances étymologiques : « quoique son vrai nom soit celui de la ferme de Breüille, le peuple l'appela, par corruption, *brulle*, parce qu'il y avait un endroit où l'on brûlait anciennement les personnes condamnées par l'évêque comme hérétiques ou sorciers (2). »

(1) *Dictionnaire de Frédéric Godefroy.*
(2) *Mémoires*, t. I.

Quoiqu'il en soit, lorsque la ferme fut supprimée, elle passa par différentes mains, et fut vendue en 1669, à Vincent de Venant, frère de Philippe, sous le nom de seigneurie du Brulle (1) ; cette aliénation n'empêcha pas le bois de l'Evêché de continuer à s'appeler aussi le Brulle.

Mgr Gui de Sève ne se contenta pas de l'hôtel d'Ivergny pour établir son séminaire ; il y ajouta les deux immeubles qui le limitaient au Midi, et dont l'acte de vente de 1676 ignorait les propriétaires. Le premier, moins important, parce qu'il ne s'étendait pas jusqu'à l'Evêché, avait appartenu à Pierre Le Clercq et à Michel Dupréel ; c'est sur son emplacement que fut bâtie alors la chapelle du nouveau séminaire. La configuration du second, qui venait de la famille Herlin, nous est exactement indiquée par un contrat du 17 avril 1682, qui nous révèle, en même temps, l'ancienne destination de cette maison ; c'était la *Brasserie de St-Nicolas*, ainsi appelée du nom de la paroisse sur laquelle elle était située. Cet acte dit en effet que les comparants vendent au Chapitre « la Brasserie de St-Nicolas, tenante d'un bout au préau de la maison épiscopale, d'une liste au séminaire et à la maison de Pierre Le Clercq, d'autre liste aux jardins des maisons canoniales du Chapitre et à la maison de la Chapelle de M[re] Guillaume Meurdesoif (2). » Le 28 juin 1684, le Chapitre rétrocéda cet immeuble au Séminaire qui s'établit alors définitivement dans la rue de Baudimont.

Remarquons que les actes ci-dessus visés nous disent que la Brasserie de St-Nicolas touchait à son extrémité, non plus au brulle de l'Evêché, comme l'hôtel d'Ivergny, mais au préau : ce détail a son importance, car il nous permet de retrouver aujourd'hui la ligne séparative de ces deux héritages, attendu que la muraille du parc actuel de la Préfecture continue de former un décrochement très-marqué

(1) Le Pez, pièces originales, Mss n° 333, p. 178.

(2) Arch départ., gros d'Arras.

au bout de l'ancien préau de l'Evêché ; le terrain de l'hôtel d'Ivergny était ainsi plus long que celui de la Brasserie de St-Nicolas.

Pour nous résumer, le Séminaire fondé par Mgr Gui de Sève, comprenait donc l'hôtel d'Ivergny, la maison de Michel Dupréel et la Brasserie de St-Nicolas, provenant des héritiers Herlin (1). Cette Brasserie occupait la place de la maison actuelle de M. Henry Demay, au n° 51 de la rue Baudimont (n° 111 du plan cadastral), mais son terrain, par-derrière, plus profond que celui de cette maison, longeait les jardins des maisons canoniales du Cloître et allait jusqu'au parc de la Préfecture pour s'aligner à gauche du décrochement dont nous parlions tout à l'heure.

Puis venait la maison Dupréel, qui occupait en façade sur la rue, une petite partie du jardin dudit n° 51, et devait avoir à peine la moitié de la profondeur de l'immeuble précédent.

Enfin l'hôtel d'Ivergny comprenait tout le reste de l'ancien jardin de M. Demay ; je dis *ancien*, attendu que, dans ces dernières années, une bande de terrain, d'une largeur de neuf mètres, a été détachée de ce jardin (n° 110 du plan cadastral), pour élargir l'hôtel de Mme Davaine, devenu récemment le couvent des Carmélites. Il faut donc, pour se figurer la largeur de façade de l'hôtel d'Ivergny y englober les dépendances construites à la gauche de la maison portant le n° 53, et la partie septentrionale du jardin de M. Demay. C'est dire qu'aujourd'hui il n'en reste pas une seule pierre.

On ne devait pas, d'ailleurs, pouvoir juger de son importance par sa façade sur la rue de Baudimont, puisque, d'après l'acte de 1676, elle y donnait sur un flégard ; le ter-

(1) Arch. départ., maisons, jardins et caves de la ville et Cité d'Arras, série H. f. 75 à 108.

Dans le plan de Beffara, l'hôtel d'Ivergny correspond au n° 3211, la maison Dupréel au n° 3215, et la Brasserie St-Nicolas au n° 3214.

rain au contraire prenait dans le fond de larges proportions, le long du brulle de l'évêché.

Cent ans après, Mgr de Conzié voulut, à son tour, agrandir encore l'emplacement de son séminaire et en faire un véritable monument. Il commença par y annexer, en 1773, la maison du chapelain, contiguë à l'ancienne brasserie de Saint-Nicolas, puis tout le terrain compris entre la susdite maison et le flégard de l'hospice des Cinq-Plaies, c'est-à-dire le couvent du Bon-Pasteur ou Providence qu'il transféra de l'autre côté de la rue, dans les refuges d'Arrouaise et de Cercamp, comme nous l'expliquerons plus tard. L'ensemble de ce premier agrandissement correspond tout à fait à l'institution actuelle des Saints-Anges du Petit-Séminaire d'Arras, nº 49 de la rue Baudimont, où étaient les maisons de la *Pame d'Argent* et de l'*Epervier d'Argent.* Mais les vues de l'Evêque d'Arras se portèrent aussi au-delà de l'ancien hôtel d'Ivergny ; on a vu qu'il était contigu à un autre immeuble bien connu dans la topographie de la Cité, je veux parler de l'*hôtel d'Hooghstraeten.* L'orthographe assez compliquée de ce nom flamand a subi, dans nos anciens titres, les variations les plus bizarres, ainsi qu'on pourra le remarquer dans les citations que nous ferons.

Hooghstraeten, mot composé de *Hoog* et *Straet*, a absolument la même étymologie que le *High Street* (rue haute) qu'on rencontre si souvent dans les villes d'Angleterre. Si ce nom convenait donc merveilleusement à la rue Baudimont, nous n'avons pourtant jamais vu jusqu'ici qu'il lui ait été donné.

Hooghstraeten était une baronnie du Brabant érigée en comté par Charles-Quint : ce titre a été porté par l'illustre famille de Lalaing qui a eu d'importantes relations avec Arras. Le comte Charles de Lalaing, chevalier de la Toison d'or, fut, en 1530, gouverneur général des Pays-Bas ; et un siècle plus tard, un autre Charles également chevalier de

la Toison d'or, devint gouverneur et capitaine général de l'Artois, en 1624. Une héritière de cette maison, Christine de Lalaing, épousa Maximilien, comte de Bailleul, et c'est ainsi que nous voyons cette dernière famille en possession de l'hôtel d'Hooghstraeten au XVII[e] siècle. Il devint ensuite la propriété du couvent des Brigittines, ce qui nous explique la présence de sculptures, en ronde bosse, fort dégradées aujourd'hui, mais encore intéressantes, qui se trouvent enchâssées dans la muraille de cette ancienne communauté religieuse. Ces sculptures, au nombre de six, n'ont en effet aucun rapport avec le jardin du couvent où nous les retrouvons ; malgré les mutilations dont elles ont été l'objet, on peut encore y reconnaître : d'abord un empereur portant le collier de la Toison d'or, tenant l'épée dans la main droite, et appuyant la gauche sur un globe : cette figure fait songer à Charles Quint ; puis vient un autre personnage, décoré aussi de la Toison d'or, avec une coiffure ornée d'un turban qui retombe sur l'épaule ; un lambeau d'inscription permet encore de lire ces mots : LE HARDY, FILZ... On sait que Charles de Bourgogne portait ce titre ; une troisième figure ne nous donne pour tout renseignement que ces mots : LE M[e] JE... GUY. Enfin deux sculptures représentent des bustes de princesses, et la dernière, une tête d'homme coiffée d'une peau de bête. Nous inclinons à croire que ces motifs d'architecture, après avoir orné l'hôtel d'Hooghstraeten, en ont été enlevés lors de sa démolition, et placés alors dans la muraille où ils sont encore maintenant.

Les lettres-patentes du Gouverneur Charles de Lalaing le nomment comte d'*Hostraten*. Le plan d'Arras, en 1704, mentionne l'hôtel d'*Ostrade*, et celui de Beffara l'hôtel d'*Ostraten*.

Cette demeure seigneuriale passa, au XVIII[e] siècle, dans les mains des Brigittines qui la divisèrent entre deux locataires, le sieur de Talagros et le sieur Dransart.

Enfin, elle devint la propriété de Mgr de Conzié, ainsi

qu'une maison y attenante, occupée par le sieur Mabire (le tout correspondant au couvent actuel des Carmélites), pour faire au nouveau séminaire cet immense front à rue qui s'étendait depuis le flégard des Cinq-Plaies jusques, mais non compris, le n° 55 de la rue Baudimont.

On peut voir aux Archives départementales le plan des magnifiques constructions projetées, mais que les évènements empêchèrent d'achever. Elles furent l'objet d'études approfondies, et même d'observations, quelquefois originales, que nous croyons pouvoir reproduire, pour égayer un peu ce récit.

Voici en effet ce que font remarquer les directeurs du séminaire.

« On emporteroit facilement tous les meubles d'une maison par les fenêtres, mais aux endroits nécessaires, on pratique des grilles en fer, et des mailles y sont adaptées, de manière que bien difficilement on entend dire que quelque vol soit exécuté quand on a usé de ces précautions.

» Quel danger de mettre les séminaristes sur la rue ? Qui pourra parer l'industrie de ces jeunes gens qui profitant de l'occasion et de la facilité des circonstances, tenteront des choses auxquelles ils n'eussent pas pensé si les choses eussent été autrement disposées ? On ne pourra les obliger à avoir toujours leurs fenêtres fermées. Il faut renouveler l'air, et d'ailleurs, ces jeunes gens élevés à la campagne ne pourroient rester toujours renfermés. Que de carreaux de vitres cassés pour contenter leur curiosité indiscrète qui les exposera à voir des objets dangereux ? Ils seront exposés à entendre les cris et les bruits de cette rue très-passagère et à être dans un état d'agitation bien opposé à la tranquillité et au recueillement nécessaire à l'application et à la réflexion.

» L'office avoit aussi besoin d'une grande élévation pour la conservation des viandes cuites.

» La relaverie de même où les vapeurs de l'eau grasse

s'attachent si facilement et où tout se corrompt si vite quand l'espace y manque. Qu'on se rappelle l'odeur que répand une soupe aux choux, soupe qui se répète souvent au séminaire, alors on sçaura gré d'avoir éloigné la cuisine, de lui avoir donné de la hauteur.

» L'infirmerie au-dessus de la cuisine a été pratiquée dans l'entresol ». Mais on fait remarquer qu'on n'en profitera guère, attendu que « les séminaristes s'en vont chez eux lorsqu'ils sont malades, ce qui doit être, tant par les dépenses où ils se jetteroient par les frais de médecin, chirurgien, remèdes, que par le dérangement que causent ordinairement les infirmeries dans les séminaires (1). »

Les travaux, évalués par les architectes Verly et Biaret, à la somme de 200,000 livres, commencèrent au mois de mai 1787.

On fit d'abord tomber tous les vieux bâtiments qui se trouvaient sur la rue ; et pour suppléer aux clôtures qui avaient disparu, on eut recours à la garnison qui fut chargée du service d'ordre, — témoins ces deux notes dont le montant a été acquitté par le Séminaire.

« Les soldats du régiment de Royal Corse ont monté la garde toutes les nuits, ainsi que les dimanches et fêtes, pour garder le terrein de l'ancienne maison de la Providence qui n'avoit point de mur de clôture, depuis le 10 juin 1787 jusqu'au 20 juillet suivant. La garde de chaque jour est de vingt sols, et celle de la nuit de trente sols, ce qui porte la somme de cinquante-six livres. »

« Le soussigné reconnoit avoir reçu la somme de 80 livres pour toutes les sentinelles du régiment de Diesbacq qui ont gardé le séminaire jusqu'à ce jour. Fait à Arras le 30 aoust 1788 (2). »

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville d'Arras.
(2) Arch. départ., Séminaire, art. 14.

Une autre note nous apprend que la première pierre de la nouvelle chapelle fut posée en 1788.

Elle est ainsi conçue :

« Mémoire de Bracquet, me sculpteur, marbrier et marchand miroitier, du 25 juin 1788, pour avoir gravé sur une pierre blanche les noms de Monseigneur l'évêque d'Arras, Monsieur de la Garde et de Monsieur de Seyssel, chanoines et vicaires-généraux de l'église d'Arras, pour servir de première pierre à l'église du Séminaire, contenant deux cent trente-cinq lettres à un sol — 11 l. 15 s. (1) »

Bref, les travaux furent interrompus par la Révolution : le séminaire fut, comme les autres propriétés ecclésiastiques, confisqué au profit de la nation et le 12 fructidor an III, vendu en un seul bloc, malgré l'immensité de sa superficie, pour la somme respectable de 718,000 fr., ce qui dit assez la valeur et l'importance qu'il avait atteintes.

L'adjudication prévoyait une hypothèse qui ne s'est pas réalisée.

» Si, disait-elle, l'intérêt public exige qu'il soit établi, dans le terrain dont il s'agit, une rue pour correspondre avec le cy-devant jardin de l'Evêché, en ce cas l'adjudicataire sera tenu de souffrir l'établissement de la dite rue, même d'en faire l'ouverture et la clôture à ses frais, aussitôt qu'il en sera requis, et sans qu'il puisse réclamer aucune indemnité. »

Nous avons peu de choses à ajouter sur le couvent des Brigittines qui lui était contigu, d'abord parce que nous en avons déjà indiqué l'emplacement, et que de plus un de nos vénérés collègues en a écrit l'histoire (2).

(1) Arch. départ. : Reconstruction du Séminaire, art. 28.

(2) M. Depotter, *Mém. de l'Acad. d'Arras*. 2e série, tome XXIII.

M. Guesnon a découvert que le couvent des Brigittines a remplacé l'hôtel Duplouy de la Bretagne, où se trouvait l'hôtel de la Monnaie sous le roi Charles VI.

Ce couvent, fondé en 1608, s'étendait entre la rue Baudimont, le Séminaire, le parc de l'Evêché, et un flégard, reste d'une rue qui conduisait au rempart. Il occupait les quatre maisons qui portent actuellement les n[os] 55, 57, 59 et 61, lesquelles correspondent au n[os] 3208, 9, 10 et 11 du plan de Beffara.

Quant à la maison n° 63, touchant à l'impasse, elle appartenait aussi aux Brigittines, mais celles-ci ne l'occupaient pas et l'avaient mise en location.

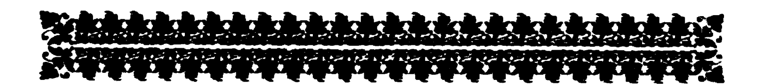
C'est là que, selon la tradition, sainte Brigitte a séjourné lorsqu'elle vint à Arras, et que Louis XI descendit à son tour chez le chanoine Pierre Du Hamel, de 1477 à 1479.

Les murailles qui limitaient cette abbaye du côté de l'impasse ont été reconstruites en 1663, ainsi que l'indique encore un millésime placé à la clef de voûte d'une grand'-porte. Sur le cintre d'une porte voisine, murée aujourd'hui, on lit l'invocation : *Sancta Brigitta, ora pro nobis.*

Le couvent des Brigittines devait avoir le même sort que le Séminaire. La maison contiguë à l'impasse fut la première à être mise en vente nationalement ; puis vint le tour de l'immeuble principal qui fut adjugé, le 21 novembre 1792, pour la somme de 30,000 francs.

Ainsi prirent fin les deux plus importantes institutions de ce côté de la rue Baudimont, dont les historiens futurs pourront étudier les phases successives, qui se résument, comme pour tant d'autres, par ces mots fameux : *Grandeur et decadence !*





UNE ŒUVRE INCONNUE

DE

CARPEAUX

LECTURE

PAR

M. Léonce VILTART

Membre résident.



On sait que l'église de Monchy-le-Preux possède quatre statues de Carpeaux qui figurent en tête du catalogue de ses œuvres ; leur histoire n'est pas inconnue ; je vous demande néanmoins la permission de vous la remettre sous les yeux telle que je la présentai, en 1880, aux lecteurs du journal l'*Art*. Encore aujourd'hui c'est à Monchy-le-Preux que nous devons nous transporter et nous ne pouvons y aller en meilleure compagnie que celle de Carpeaux.

Par un beau jour du mois de juin 1848, deux voyageurs se dirigeaient pédestrement vers le pittoresque village de Monchy-le-Preux, situé sur la route d'Arras à Cambrai. L'un, jeune homme de vingt ans à peine, allait gaillard et dispos, le chapeau rejeté en arrière, les cheveux en désordre,

une badine à la main ; l'autre, dans la maturité de l'âge déjà, grisonnant et lourd, avançait plus lentement et semblait aux prises avec de profondes et anxieuses réflexions.

Ce dernier s'appelait M. A. Bernard, architecte à Valenciennes, et son compagnon de route était son élève de prédilection, Jean-Baptiste Carpeaux.

Le jeune artiste arrivait de Paris, sans ressources et mal en point, mais résolu et prêt à braver le sort. Pendant deux ans, pensionné par le département du Nord, il avait fréquenté tour à tour les ateliers de Rude et de Duret ; dans le cours de la deuxième année, il était entré en loge pour le concours du grand prix de sculpture, mais sans succès, hélas ! et le département du Nord avait supprimé la pension.

De retour dans sa famille, Carpeaux était dans une situation fort précaire. Ses parents n'avaient aucune fortune et, pas plus en province qu'à Paris, il n'est facile à un jeune sculpteur inconnu de gagner sa vie.

Voilà pourquoi le maître, pensif, après avoir vainement frappé à toutes les portes, conduisait son élève à Monchy-le-Preux où gisait leur dernière espérance.

A cette époque, en effet, M. Bernard construisait l'église de ce village. Déjà le gros œuvre était terminé et le haut clocher s'élançait vers le ciel ; il était temps de songer à l'ornementation et à la parure du temple. Sans doute, l'intrépide desservant de cette paroisse avait été, à plusieurs reprises, entraîné à des dépenses imprévues et sa bourse s'épuisait ; mais le chœur, où seul se dressait le saint autel, était bien vide et attendait des statues. Peut-être, pour parfaire son entreprise, M. Legay ne reculerait-il pas devant un dernier sacrifice et le statuaire n'était-il pas désigné !

De son côté, M. Legay avait depuis longtemps senti la nécessité de parer le chœur ; aussi, Carpeaux présenté et l'objet de sa visite exposé, s'écria-t-il :

— Mais je suis tout prêt à faire une commande à votre élève ! Seulement, je ne suis pas assez riche pour le rému-

nérer en artiste de mérite, je ne puis lui offrir que la journée d'un ouvrier.......

— Monsieur le curé, répartit Carpeaux, mes conditions sont celles d'un jeune homme sans ressources et sans travail. Donnez-moi cinq francs par jour, les matériaux et un atelier.... je me mets immédiatement à l'œuvre. Je n'ai jamais fait de *saintetés ;* mais vous voudrez bien me guider de vos conseils.

Accord conclu et aussitôt exécuté. Le lendemain, M. Legay conduisit Carpeaux à Arras et lui montra dans une église de cette ville un panneau en grisailles contenant les quatre sujets qu'il devait traiter, *les Pères de l'Eglise*, en pied et grandeur nature.

Un atelier fut loué à Valenciennes, cour Jean-le-Hardy, et, quelques mois après, Carpeaux conviait ses concitoyens à venir contempler son œuvre. Un journal de l'époque, *la Vallée des Cygnes*, dans son numéro du 4 mars 1849, rendait ainsi compte de sa visite :

« Quatre statues, de grandeur un peu au-dessus de la moyenne et représentant les quatre Pères de l'Eglise, sont exposées. Destinées à être placées dans un hémicycle sous la coupole du chœur, il ne faut pas oublier qu'elles seront vues en place, à seize pieds de hauteur ; mais déjà, dans cet étroit espace où elles se montrent dans les conditions les plus fatales à la statuaire, c'est-à-dire, à portée de la main et éclairées en plein, il est impossible de ne pas reconnaître leurs principales beautés. La tête de St-Jérôme est surtout d'une grande expression ; la barbe se déploie avec un moelleux et une souplesse extrêmes ; la même main se reconnaît dans l'arrangement et le modelé des plis des robes et des manteaux, les doigts sont remarquablement étudiés ; enfin, tout ce qu'une étude consciencieuse peut prêter de secours à une organisation privilégiée d'artiste, l'œuvre de M. Carpeaux le présente, et les quelques défauts que l'on serait en droit de signaler, ne diminuent en rien le triomphe réel qu'il a su remporter sur de réelles difficultés. »

❧

J'ai bien donné, en 1880, tous les renseignements que je possédais sur les quatre évangélistes, mais il est partie des confidences de M. Legay que j'ai dû passer sous silence, à mon grand regret. Ce secret, pourquoi l'honorable ecclésiastique me l'imposa-t-il ? Je ne m'en suis jamais douté. Quoi qu'il en soit, M. Legay est décédé depuis plusieurs années déjà et je crois pouvoir dire aujourd'hui tout ce que je sais ; à savoir que Monchy ne possède pas quatre statues de Carpeaux, mais cinq, et que la cinquième, l'œuvre inconnue qui ne figure sur aucun catalogue et dont, nulle part, il n'a été fait mention, est une statue de Ste-Catherine.

Je regrette presque de m'être servi, pour justifier mon titre, du mot *œuvre* qui est bien gros peut-être pour la statue, sinon pour la statuette de un mètre au plus dont j'ai à vous entretenir.

❧

Il est, d'abord, à remarquer que les journaux de Valenciennes qui rendent compte de l'exposition des Pères de l'Eglise ne parlent pas de Ste-Catherine ; elle ne vit le jour, en effet, que postérieurement et dans une dépendance du presbytère. Cet atelier improvisé aurait vu naître encore d'autres travaux si le Carpeaux d'antan ne s'était évanoui. Quelle ivresse que celle de la louange ! Songez donc qu'il avait été taxé de nature privilégiée d'artiste ! Il en faut beaucoup moins pour griser une jeune tête de peintre ou de sculpteur.

M. Legay avait payé un ouvrier et rencontré, par faveur spéciale, un statuaire de race ; grand était son désir de l'employer à nouveau. Du reste, le hardi constructeur n'était pas seulement un esprit fort original et très amusant dont les saillies sont toujours citées, c'était aussi un homme de goût. Autant que les Valenciennois, il appréciait les Pères

de l'Eglise et, plein de joie, il présidait à leur mise en place en taillant mentalement à Carpeaux nouvelle besogne.

Il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints, dit un proverbe fort usité; pourtant, les gens de la campagne tiennent en haute vénération certains de nos intercesseurs qu'ils connaissent et fêtent particulièrement. Tel le patron de la commune ; tels St-Nicolas et Ste-Catherine qui réunissent la jeunesse sous leurs bannières ; tels encore les saints qui protègent la ferme et ses habitants. Leurs images sont indispensables dans toute église rurale et on les rencontre dans la plus riche comme dans la plus pauvre, représentés avec leurs attributs classiques et encadrés de cierges monumentaux. Statues et cierges sont de tradition ; mais, si M. Legay ne pouvait songer à priver ses paroissiens de l'honneur de porter dans les processions ces sortes de longues boites qui ne renferment qu'un filet de cire toujours éteint, volontiers il se serait passé des statues du commerce, barbares malgré l'or qui les recouvre et d'un indéniable mauvais goût. Entourage et milieu obligent. D'autant plus qu'entre temps le seigneur de Monchy, M. Florent-Lefebvre avait donné une importante composition d'un sculpteur renommé en 1848, M. Victor Leharivel Durocher. Ce plâtre qui représente la Vierge et l'enfant Jésus semble même avoir été fait sur commande, tant il s'encadre bien dans le chevet de l'église où il est placé et se prête à la lumière qu'il reçoit.... Pour toutes ces raisons, Carpeaux devait donc achever ce qu'il avait si bien commencé.

Malheureusement on ne put, cette seconde fois, tomber d'accord et c'est, presque à titre gracieux, sur les instances des jeunes filles de la commune renforcées de celles de leur pasteur, que fut modelée la cinquième statue. Dans ces conditions, on s'explique aisément qu'elle n'ait pas l'importance des quatre premières et, non moins aisément, on comprend qu'elle soit empreinte et comme revêtue d'une grâce touchante qu'elles n'ont pas.

❧

L'histoire de Ste-Catherine est une des plus belles de la Légende dorée, ce charmant livre où les peintres et les sculpteurs ont tant puisé, où la jeune littérature puise tant aujourd'hui. Bien qu'il ne vécut pas dans un temps où on put lire journellement, à côté d'un article de politique enflammée, un extrait du martyrologe, ici dogmatique et sévère, là mystique et alangui, Carpeaux eut connaissance des caractéristiques de la sainte patronne qu'il avait à présenter ; l'ensemble de son œuvre le démontre.

Appuyée sur un fragment de la roue, le premier supplice auquel elle a si miraculeusement échappé, la fille du roi Costis a les yeux vers le ciel et lui adresse sa dernière prière :

« Jésus, l'espoir et le salut des fidèles, je te prie d'accorder que quiconque m'invoquera en souvenir de mon martyre, sera exaucé, soit au moment de sa mort, soit dans les périls où il pourrait se trouver ».

La statuette évoque cette suprême invocation sur laquelle, selon toute vraisemblance, M. Legay attira toute l'attention de Carpeaux. Telle est l'impression qui se dégage de l'ensemble que, dans une œuvre de jeunesse, fût-elle d'un artiste hors pair, il faut surtout considérer. Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse s'arrêter aux détails. La tunique, les bras, les mains sont traités avec grand soin et certaines recherches ne furent pas toutes vaines.

Ste-Catherine, lorsqu'elle apparut en bonne place, blanche et immaculée, dut réjouir le cœur de ses dévotes ; depuis, la poussière est tombée ; une main qui portait, dit-on, une palme, a disparu ; le socle est entamé. La statue a subi, elle aussi, un martyre ; aussi est-elle déposée dans une niche du chevet. Ne demandons pas qu'on la restaure ni qu'on la change de place. Il faut se défier des restaurations et, d'autre

part, la Ste-Catherine de Carpeaux est, maintenant, à l'abri des injures du temps et des hommes. La réfection du socle s'impose pourtant ; on devrait même profiter de l'occurrence pour y graver ces mots : *fecit Carpeaux 1848.*

En effet, pas plus que les Pères de l'Eglise, Ste-Catherine ne porte de signature. A Monchy, Carpeaux n'a signé qu'un petit plâtre qui est sorti de la commune avec son propriétaire et je ne saurais dire où il se trouve actuellement. C'est le portrait-médaillon de M. Legay, qui fut reproduit dans l'*Art* en 1880 et cette reproduction amena, peu de temps après, une petite scène qui montre avec quelle force et quel bonheur Carpeaux a, en 1848, saisi et arrêté les traits de son modèle.

M. Legay, de passage à Paris, remarquait, avenue de l'Opéra, une vitrine de livres, de gravures et de tableaux et s'arrêtait fasciné, cloué sur place par ce miroir aux curieux, cet aimant auquel ne résiste pas un vieil amateur, ni même un jeune. Livres, gravures et tableaux étaient de choix et le vénérable ecclésiastique était tout yeux lorsqu'un bien inattendu : « Je vous salue, M. Legay, curé de Bucquoy », le fit tressaillir. Il était, sans s'en douter, devant la librairie de l'*Art*, dont le directeur l'avait reconnu.





LE PAS-DE-CALAIS

SOUS L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE DU

BARON DE LA CHAISE

(1803 - 1815)

(SUITE *)

par M. Gustave de HAUTECLOCQUE

Membre résident.

CHAPITRE VI

(1812-1813).

Dans les chapitres précédents, l'histoire du Pas-de-Calais se trouve en quelque sorte perdue et confondue dans l'histoire générale de la France. Nous allons maintenant revenir sur l'administration locale et préfectorale qui fut l'œuvre spéciale du baron de la Chaise, celle où il déploya les qualités les plus sérieuses, les moyens les plus accomplis.

Un des premiers soins du gouvernement de Bonaparte avait été d'assurer la sécurité des personnes et la conservation des propriétés. Il y fut secondé avec une rare énergie par M. de la Chaise. Une des principales mesures qu'il réclama à cet effet fut l'augmentation de la gendarmerie. On peut voir dans les procès-verbaux des pre-

(*) Voir *Mémoires de l'Académie*, t. XXIII, p 111 à 190, et t. XXIV, p. 334 à 379.

mières sessions du Conseil général, en 1802, le tableau lamentable de la situation à laquelle le Pas-de-Calais se trouvait réduit par l'incurie du Directoire (1). Le brigandage s'exerçait ouvertement sur les routes, les caisses publiques dévalisées (2), les villages rançonnés, les voyageurs attaqués (3). Et pour réprimer tous ces désordres, des gendarmes peu nombreux, obligés de livrer de véritables combats aux malfaiteurs (4) en même temps que de poursuivre les déserteurs et les réfractaires.

Mais, tandis que d'une part on renforçait l'autorité aux mains de ceux qui la représentaient, il fallait de l'autre affaiblir les moyens de nuire aux mains des fauteurs de désordres.

Au milieu de la confusion qui régnait partout alors, des armes se trouvaient entre toutes les mains et les plus grands inconvénients en résultaient non seulement pour la sécurité des individus, mais encore au point de vue de la conservation du gibier. La chasse, considérée comme un droit féodal (5), avait été atteinte des pre-

(1) Le 3 juin 1803, le brigadier de gendarmerie Briquet fut chargé d'aller arrêter à Lille le sieur André Hautcœur, accusé d'avoir été un chauffeur, et malgré qu'on se fût servi de l'espionnage on ne put le découvrir.

(2) Le 11 octobre 1799 et le 24 mars 1800 la caisse publique fut pillée au pont de Neulettes, le 25 janvier la diligence d'Arras fut attaquée, le 6 mars on arrêta la diligence de Paris sur la route de Doullens, le 17 juillet le trésor public fut enlevé près de Roëllecourt par une troupe de 40 hommes.

(3) Les acquéreurs de biens nationaux étaient surtout victimes de vols à main armée.

(4) Souvent des brigades entières étaient attaquées, perdaient des hommes et des chevaux. Ceci eut lieu le 25 février, le 19 octobre, le 28 novembre 1800 et le 21 avril 1801 (Voir la réponse du citoyen Pecquenard aux réponses faites à son Almanach, page 10).

(5) Les pénalités contre les braconniers avaient été bien adoucies. Voir la *Législation coutumière de l'Artois*, par M. E. Lecesne.

mières par la Révolution, et dès le 4 août 1789 l'Assemblée nationale avait supprimé ce privilège avec les autres. En vain, l'année suivante une loi du 30 avril 1790 fut-elle votée pour en limiter l'exercice à certaines époques de l'année (1). Cette loi, dépourvue de la sanction de pénalités sérieuses, demeura lettre-morte. Tout le monde se mit à chasser. Le résultat en fut, à bref délai, la disparition presque complète du gibier.

Cette situation ne pouvait manquer d'attirer l'attention du nouveau Préfet. Dès la première année de son entrée en fonctions, le 19 juillet 1803, conformément aux instructions du conseiller d'Etat chargé de la police dans la circonscription, il prit un arrêté pour réglementer le port d'armes et l'exercice de la chasse dans le Pas-de-Calais (2). Nul n'eut le droit de conserver ou de

(1) Dans les propriétés non closes on pouvait chasser du 1er avril au 1er septembre, mais jamais sur les terres non dépouillées de leurs récoltes. Le tout sous peine de 20 fr. d'amende. Pour l'avenir, l'autorité administrative devait fixer l'ouverture et la fermeture de la chasse.

(2) Voici cet arrêté : Considérant que sous prétexte d'exercice du droit de chasse une foule d'individus sont armés, se répandent dans les campagnes et y causent du dommage non seulement par leurs courses, mais encore y sont des objets d'inquiétude par les accidents dont leur imprudence est suivie ;

Considérant que la sûreté publique exige : 1° que l'on mette des limites au droit de port d'armes dont un grand nombre d'individus non propriétaires abusent et dont quelques-uns deviennent l'effroi des bons citoyens par leur vie vagabonde ; 2° qu'il soit promptement remédié aux abus de la chasse ;

Arrête :

Article 1er. — Conformément à la loi du 30 avril 1790, il est défendu à qui que ce soit de chasser sur le terrain d'autrui et nul ne pourra chasser sur ses propriétés à moins qu'elles ne forment une

transporter des armes que pour sa défense person-

contenance de 25 hectares réunis et contigus ou qu'elles soient fermées de murs.

ART. 2. — Les seuls citoyens qui auront 25 hectares d'une même pièce ou qui auront leurs propriétés fermées de murs pourront jouir du droit de port d'armes. Il leur sera accordé, si rien ne s'y oppose d'ailleurs, par le Préfet sur le certificat de la contenance de leurs propriétés délivré par le Maire de la situation des biens et sur l'avis du Sous-Préfet.

ART. 3. — Nul citoyen ne pourra obtenir le droit de port d'armes à moins qu'il ne justifie que par son commerce et sa profession il est obligé de voyager fréquemment et de porter des armes pour sa défense. Ce droit ne sera accordé qu'après que l'individu qui le réclame aura justifié du versement dans la caisse du receveur de l'arrondissement d'une somme de 25 fr. destinée à subvenir aux besoins des hospices dans la proportion du nombre d'indigents ou de malades qui y sont reçus habituellement.

ART. 4. — Un citoyen qui aura obtenu le droit de port d'armes pourra en être privé : 1° s'il chasse en contravention de l'art. 1er du présent arrêté ; 2° si les autorités locales estiment qu'il abuse de ce droit.

ART. 5. — Tout individu qui chassera en contravention à l'art. 1er du présent arrêté ou qui portera des armes à feu sans avoir obtenu le droit de port d'armes sera puni par la confiscation desdites armes et condamné en outre à l'amende prononcée par la loi du 30 avril 1790 comme s'il avait chassé en contravention à ladite loi.

ART. 6 — Conformément à la loi du 30 avril 1790 il est défendu de faire chasser par des chiens courants, des chiens d'arrêt et des chiens lévriers. Tout individu qui contreviendra à cette défense sera poursuivi et condamné aux peines portées par ladite loi.

ART. 7. — Si les chiens sont trouvés chassant et sans maîtres ils seront tués par les gardes des forêts, les gardes champêtres et les gendarmes nationaux qui sont respectivement chargés de dresser des rapports contre les contrevenants au présent arrêté.

ART. 8. — Il sera adressé des exemplaires de cet arrêté aux commissaires du gouvernement près le tribunal criminel et les tribunaux correctionnels et au capitaine de gendarmerie nationale.

nelle (1) et à la condition d'une redevance à payer aux hospices (2). Quant à la chasse, on ne pouvait s'y livrer que sur son propre terrain, et encore fallait-il que ce terrain, s'il n'était clos de murs, contînt au moins 25 hectares contigus (3). L'usage des chiens était interdit (4) et tout chasseur devait être muni d'un port d'armes délivré par le Préfet, et passible d'être révoqué par mesure administrative à la première contravention. Au retrait du permis de chasse pouvaient s'ajouter celui du port d'armes, la confiscation des armes elles-mêmes, l'amende, suivant la gravité du délit. Des primes étaient allouées aux

Art. 9. — Les commissaires de police, les gardes des forêts, les gardes champêtres et les gendarmes nationaux sont respectivement chargés de dresser des rapports contre les contrevenants au présent arrêté qui sera soumis à l'approbation du grand juge, ministre de la justice.

(1) En 1804, le Préfet décida que les Maires, avec le visa du Sous-Préfet, pourraient donner l'autorisation de porter pour sa défense une épée ou des pistolets.

Un arrêté préfectoral de 1804 punissait d'une amende équivalente à trois journées de travail ou à trois jours de prison avec confiscation des armes, les individus trouvés armés sans permis de port d'armes. Ils pouvaient même être punis d'une peine plus grave, conformément à la déclaration du roi du 7 mars 1733 et à la loi du 4 août 1796. La peine était triple si la contravention avait lieu la nuit.

(2) Plus tard on laissa au Préfet le droit de prendre sur ces fonds pour d'autres dépenses ; aussi, en 1806, on en employa une partie pour le mobilier de la Préfecture.

(3) On pouvait demander de déléguer son droit de chasse à une autre personne munie d'une attestation favorable du Maire. Le cessionnaire devait verser 35 fr. pour les hospices. En 1804, on décida que les 25 hectares pourraient être sur deux communes contiguës.

(4) Les chiens, dans certains cas, pouvaient être tués ou saisis. Dans ce cas, s'ils n'étaient pas réclamés dans les quinze jours, on les vendait au profit du garde ou du gendarme qui les avait pris.

agents chargés de la répression du braconnage (1) et toute négligence de leur part leur attirait une sévère réprimande et souvent une punition. Enfin la date de l'ouverture et de la fermeture de la chasse était fixée par le Préfet dans l'ensemble du département (2). Pour la chasse au marais seulement, le soin en était laissé aux maires des communes où elle avait lieu de s'exercer. Quant à la pêche, elle était affermée au profit de l'Etat. Il fut même par la suite, vers 1806, question d'affermer la chasse au profit des communes, mais cette mesure ne reçut pas d'application générale.

L'année qui suivit celle où fut pris l'important arrêté dont nous venons de donner les détails, le 31 juillet 1804, le Préfet en prit un autre, sur l'invitation du conseiller d'Etat, chargé de la police, et du grand veneur, pour interdire l'usage des bourses, furets, lacets et panneaux. Grâce à ces mesures protectrices, le gibier reparut et se multiplia. Il fut permis d'apporter quelques modifications à la rigueur des règlements. Dès 1805 l'usage de certains chiens fut autorisé (3) et il ne fut plus nécessaire

(1) Ils avaient droit, par arrêté préfectoral de 1804, à 6 fr.

(2) Le Préfet, en général, ouvrait la chasse en septembre et la fermait à la fin de mars. Pourtant, en 1809, la chasse en plaine fut fermée le 15 décembre. Les propriétaires pouvaient chasser ou faire chasser dans leurs bois après cette date, mais à condition d'avoir un permis et de ne pas se servir de chiens courants. En 1804, le Préfet avait décidé que ce serait le Conseil général qui fixerait l'ouverture et la fermeture de la chasse, mais il ne maintint pas cette décision.

(3) Mais on n'autorisa pas les lévriers, plus destructeurs que les braconniers, dit un arrêté, aussi on allouait la gratification de 6 fr. aux gardes ou gendarmes qui les avaient trouvés errants et les avaient tués. Les chiens d'arrêt ne pouvaient circuler la chasse fermée. Les autres chiens ne pouvaient aller dans les champs à cette époque qu'avec un billot au cou. Le tout sous peine de 20 fr. d'amende.

de posséder, pour chasser, 25 hectares contigus. La chasse continua à être, comme elle l'est encore, l'objet de la vigilance de l'Administration qui adoucit cependant certaines de ses prescriptions, vu l'augmentation du gibier (1). En 1807 et 1808 le Gouvernement confirma et renouvela les instructions précédemment données aux Préfets pour la répression du braconnage (2). Mais pour

(1) Un arrêté du 7 juillet 1807 prescrivit aux gardes champêtres d'indiquer à la gendarmerie les chasseurs de leur commune. Tout garde champêtre qui aurait négligé de prendre un délinquant devait être destitué. On chargea la gendarmerie de les surveiller pour savoir s'ils accomplissaient leurs devoirs. Le sieur Roseau, chassant à Feuchy et se trouvant en contravention, offrit 4 fr. au gendarme pour qu'il ne lui fit pas de procès, le garde champêtre, qui se trouvait là, conseilla au gendarme d'accepter, disant : « qu'il ne fallait pas tuer tout ce qui était gras. » Pour ce propos, il fut révoqué. On accusa aussi les gardes de laisser chasser sans permis les dragons de la garnison d'Hesdin. L'adjoint de Neuville-St-Vaast ayant chassé avant l'ouverture, le Préfet, le 12 août 1807, lui retira arme et permis et le garde champêtre qui avait toléré ce délit fut sommé de venir se justifier.

(2) Le Préfet, le 28 janvier 1808, adressa aux Maires la lettre suivante : « Je sais que beaucoup d'individus se permettent de chasser ou de porter des armes sans être munis d'un permis de chasse. Son Excellence me charge de prendre des mesures de sécurité pour réprimer cet abus, de punir les prévaricateurs, les négligences et les faiblesses des maires, des adjoints, des gardes champêtres et de la gendarmerie. » « Il faut, est-il dit dans sa lettre, que les agents de l'autorité apprennent qu'en poursuivant un braconnier ils remplissent un devoir. Quelques exemples de sévérité appliqués à propos ramèneront les esprits à la soumission aux règlements du port d'armes. Déployez l'énergie convenable, montrez-vous inflexible à l'égard des maires complaisants, timides ou infracteurs. »

« On ne peut disconvenir que si les maires, les gardes champêtres et les gendarmes le voulaient bien fermement, il n'y aurait plus un seul chasseur qui ne soit muni du permis de port d'armes. Ils sont

la conservation du gibier une mesure importante s'imposait encore. C'était la réorganisation de la louveterie. Dans les parties boisées du département les loups exerçaient des ravages terribles. Quelques chasseurs isolés se livraient courageusement à leur poursuite et dès le moment de la Terreur on avait vu un louvetier, dans le Pas-de-Calais, échapper à l'échafaud à cause des services qu'il avait rendus (1). Mais cela ne suffisait pas à délivrer le pays de ces redoutables carnassiers. Au début de

donc coupables des infractions et des délits commis à ce sujet. Dans toute commune rurale, le maire, l'adjoint et le garde champêtre peuvent facilement connaître les habitants de leur commune qui se livrent à la chasse et ils doivent tenir la main à ce que ces individus se conforment au règlement. Lorsqu'un individu est pris en contravention, le maire de la commune peut donc être considéré comme coupable de négligence et le garde champêtre doit être révoqué irrévocablement. Pour parvenir à remplir les instructions du Gouvernement, chaque maire devra fournir, au reçu de cette circulaire, une liste nominative de tous les habitants de sa commune respective qui sont connus pour se livrer à la chasse ou pour se promener dans les champs armés d'un fusil. MM. les Maires pourront prendre des renseignements auprès de l'adjoint et du garde champêtre de la commune. Ils certifieront et signeront la liste qu'ils auront dressée. A mesure que ces listes me parviendront je vérifierai si les individus y repris sont munis du port d'armes pour 1808 et je ferai désarmer ceux qui n'auraient pas fait la demande. Lorsqu'une infraction sur le port d'armes sera commise, je vérifierai si le délinquant est repris sur la liste de la commune, dans le cas de la négative, la négligence du maire sera évidente et je devrai en rendre compte. Il est du devoir des gendarmes et des gardes champêtres de faire des battues pour connaître les chasseurs, de se faire représenter leur permis de chasse et de dresser des procès-verbaux à l'égard des infracteurs. » Suivent les dispositions relatives aux gratifications à donner aux agents qui auront verbalisé.

(1) Voir les procès-verbaux du district de St-Omer (Archives du Pas-de-Calais).

l'Empire ils étaient nombreux et ils faisaient non seulement au gibier, mais aux troupeaux une guerre sans merci (1). Pour les combattre, l'attention du Gouvernement dut créer un véritable état-major et laisser à cet état-major le droit de chasser en tout temps dans les bois. Un capitaine de louveterie, institué pour le département, et des lieutenants pour chaque arrondissement furent chargés d'organiser des battues sur la réquisition du Préfet. Tous les trois mois, ils devaient lui adresser un état des loups dont ils connaissaient l'existence dans leurs circonscriptions respectives, et tous les ans un état de ceux qu'ils étaient parvenus à détruire avec le concours

(1) Une chasse aux loups eut lieu les 8 et 9 octobre 1803 dans les bois de Willeman, près Hesdin. Un journal du temps la raconte ainsi : « Le rendez-vous était chez M. de Partz de Pressy. M. de Fercourt, dont l'adresse pour la chasse surpasse encore le goût qu'elle lui inspire, se rendit avec une très belle meute de dix-huit chiens pour exterminer les redoutables ennemis des hommes et des animaux. Dès la veille, le son du cor annonçait au loin son arrivée. La joie brillait dans les yeux des chasseurs qui l'attendaient et la gaîté était peinte sur les joues des campagnards. Le vendredi, la chasse commença à 8 heures du matin, et à 4 heures du soir quatre loups, dont deux mâles et deux femelles, avaient succombé sous le fer des chasseurs. Un cinquième fut poursuivi le lendemain, ne pouvant échapper à l'animosité des chiens, il fut s'enterrer dans un terrier de renard, où il fut aisé de le prendre. »

« Nous devons de la reconnaissance à M. de Fercourt qui fait si bien contribuer ses plaisirs au profit de l'utilité publique, et nous croyons devoir l'avertir qu'on se plaint des dégâts que les loups commettent chaque jour, notoirement dans les campagnes avoisinant St-Pol. Il paraît que dans ce canton les loups sont toujours terribles et féroces. »

A Wail, près de Willeman, un loup prit en plein jour le chien du curé. Un journal de St-Omer dit qu'en mai 1808 une louve dévora deux poulains à Lumbres.

des autorités civiles et militaires qui étaient tenues à leur prêter aide et assistance (1).

Une des difficultés les plus grandes avec lesquelles fut aux prises l'intelligence administrative du baron de la Chaise, ce fut l'organisation des gardes champêtres. Auxiliaires nécessaires de la gendarmerie qui était sans cesse occupée des déserteurs, des prisonniers de guerre et des réfractaires (2), ces agents étaient d'un recrutement difficile à cause des guerres continuelles qui appelaient et retenaient sous les drapeaux tous les hommes valides, et leur insuffisance notoire était l'objet des plaintes réitérées du Conseil général. Celui-ci, en demandant la diminution du nombre des communes, espérait améliorer la position de ces agents, devenus moins nombreux et d'un recrutement plus facile, surtout si la cessation de la guerre ramenait dans leurs foyers les anciens soldats. Le besoin d'un code rural pour la police des campagnes se faisait vivement sentir. Le Préfet, soucieux de cantonner les

(1) En 1805, nous trouvons capitaine de louveterie M. de Fercourt ; lieutenants : à Boulogne, M. Cazin ; à St-Omer, M. d'Artois ; enfin le maréchal Berthier, grand veneur, prit le 9 juin 1805 l'arrêté suivant : « Savoir faisons qu'ayant pouvoir de l'empereur de commettre et établir des lieutenants de louveterie, à effet de pourvoir aux désordres causés par les loups, informés de la fidélité et de l'affection à la personne de Sa Majesté des sieurs Hanot et Lasteyrie du Seillans et de leur expérience particulière pour la destruction et la chasse des loups et bêtes voraces, les nommons lieutenants de louveterie pour les arrondissements de Béthune et de St-Pol .. Ils seront tenus de faire autant de chasses qu'il sera jugé nécessaire pour tuer loups, renards, blaireaux et autres bêtes nuisibles, à cor et à cris et avec fusils, bâtons et pièges dans les bois, buissons et forêts impériales du Pas-de-Calais. » Nous croyons que pour l'arrondissement d'Arras il n'y avait pas de louvetier.

(2) Il y avait dans le Pas-de-Calais dix-neuf brigades à cheval, et une à pied à St-Omer. Le personnel était de 126 hommes, y compris les officiers.

gardes champêtres dans les limites de leurs attributions, leur avait assigné seulement le port des armes blanches ou des pistolets pour leur défense personnelle et, par un arrêté du 15 octobre 1803, il leur avait interdit de chasser sous peine de destitution. Le garde de Haute-Avesnes ayant enfreint cette défense, fut destitué le 31 août 1807. Le baron de la Chaise conçut le projet d'améliorer leur position pour stimuler leur zèle (1). En outre, par un arrêté du 1er décembre 1809 (2), il leur donna des brigadiers. Ces brigadiers étaient payés par les communes du canton en raison de leur population et de l'étendue de leur territoire (3). Puis, par un autre arrêté du 11 juin

(1) Ils avaient droit à des gratifications assez importantes ; ainsi, en 1809, on remit 175 fr. de gratifications aux gendarmes et gardes champêtres qui avaient repris à Grévillers sept prisonniers anglais évadés. De 1804 à 1810, vingt-six prisonniers anglais internés à Arras se sauvèrent. C'étaient en général des capitaines de navires de commerce. Quand un prisonnier se sauvait on tirait trois coups de canon à la citadelle d'Arras. Ordinairement on donnait 12 fr. à ceux qui le reprenaient.

(2) Un arrêté du Préfet du 9 août 1809 autorisait les gendarmes, dont un grand nombre était parti à l'ennemi, de requérir les gardes champêtres pour les aider dans leurs fonctions.

(3) Voici un résumé de cet arrêté : « Considérant que la négligence d'un grand nombre de gardes champêtres donne lieu à des plaintes fondées, encourage les délinquants, les braconniers et les déserteurs et entrave l'exercice de la justice, que d'autres gardes champêtres mus par la seule rapacité se permettent de composer avec les délinquants, il est important de ne pas laisser dans ces fonctions des hommes incapables d'en sentir toute l'importance et d'en remplir tous les devoirs. Considérant que le décret impérial du 11 juin 1806 concernant les rapports des gardes avec la gendarmerie a facilité la surveillance de celle-ci et que l'absence d'une partie des gendarmes exige plus de précautions, etc. » Le Préfet décide que dans chaque canton il sera établi un brigadier de gardes champêtres ; il sera nommé par le Préfet sur une liste de deux noms présentée par le Sous-Préfet et à Arras par le Secrétaire général. Dans les deux

1810, le traitement des simples gardes champêtres était fixé, à partir du 1er janvier 1811, à 15 centimes par habitant et par hectare (1), avec minimum de 150 francs. Ils étaient habillés (2) et armés. Une indemnité leur était allouée quand ils étaient blessés dans l'exercice de leurs fonctions (3). Il ne paraît pas cependant que la sollicitude

cantons d'Arras et de St-Omer il n'y aura qu'un seul brigadier. Le Sous-Préfet, s'il le juge utile, pourra faire passer un examen aux candidats pour s'assurer s'ils savent lire, écrire, rédiger un procès-verbal et ont une connaissance suffisante des lois et règlements, etc. Autant que possible on nommera d'anciens militaires. Ces brigadiers devront prêter serment et pourront verbaliser dans tout le canton. Ils résideront autant que possible au chef-lieu. Ils devront surveiller les gardes, leur transmettre les ordres des autorités et veilleront à ce qu'ils soient exécutés. Ils feront tous les mois un rapport : 1° aux Maires des communes ; 2° au Sous-Préfet ; 3° au Commandant de gendarmerie sur les gardes et la police. Ils réuniront les gardes quand ils en recevront l'ordre, enfin ils aideront la justice. Ils seront habillés, armés et salariés aux frais des communes. Leur traitement variera de 400 à 600 fr. par an et sera fixé par le Préfet. Les Maires pourront requérir le brigadier pour aider le garde de la commune. Le brigadier réunira tous les mois, en deux fois, les gardes, mais chaque fois la moitié seulement, pour leur expliquer leurs devoirs et les lois. Tous les mois tous les brigadiers des cantons se réuniront à la Sous-Préfecture de l'arrondissement, etc.

(1) Les propriétaires ayant des gardes particuliers pour leurs bois étaient exempts de la part d'impôt qu'aurait eu à payer pour cet objet leur propriété boisée

(2) Le Ministre de la Guerre, le 30 octobre 1810, autorisa la vente au département de capotes venant des gardes nationaux mobiles qu'on avait licenciés. Elles devaient servir à habiller les gardes champêtres. Ces capotes furent cédées pour 27 fr. la pièce, celles des brigadiers qui, sans doute, étaient meilleures, pour 48 fr. 85.

(3) Un gendarme, ayant été blessé dans une rixe avec un braconnier, dépensa 164 fr. pour se faire soigner, le braconnier étant insolvable, le Préfet, par arrêté du 17 novembre 1807, décida que c'était la commune où avait eu lieu le combat qui paierait cette somme.

du baron de la Chaise sur ce point ait été couronnée de succès. Le Conseil général, en 1813, constate que le remède a été insuffisant, et que l'institution des brigadiers, notamment, n'a pas atteint son but. La plupart d'entr'eux ne parcourent pas les communes de leur canton. Ils réunissent plusieurs fois par mois les gardes champêtres au lieu de leur domicile, s'y livrent avec eux à la boisson et pendant ce temps les communes sont laissées à l'abandon.

Ce n'était pas seulement sur ces agents inférieurs que devait se porter l'attention du baron de la Chaise. C'était encore sur les magistrats chargés de l'administration de la justice. L'organisation judiciaire en ce temps-là était à peu près la même qu'aujourd'hui pour le Pas-de-Calais. Outre les juges de paix et les tribunaux de première instance établis dans chaque arrondissement, un tribunal siégeant à St-Omer jugeait en appel les affaires correctionnelles et devenait, par l'adjonction de deux officiers, une cour de justice criminelle et spéciale pour le vagabondage, les vols à main armée, certains assassinats, incendies, faux, etc. (1). Des tribunaux de commerce étaient institués à Arras, à Boulogne et à St-Omer. A Douai siégeait la Cour d'appel (2) et à Paris la Cour de cassation. Près de toutes ces juridictions, le ministère public était exercé par des procureurs impériaux et des

(1) Voir, pour les attributions de ce tribunal, l'*Annuaire du Pas-de-Calais* de 1808, p. 306. En 1811, il fut supprimé et les causes et délits qu'il avait à juger furent déférés aux cours d'assises.

En 1804, le Préfet, dans un rapport, se plaint de l'indulgence du jury.

(2) Le département du Pas-de-Calais devait contribuer aux frais de cette Cour d'appel. En 1808, le Conseil général prétendit que ses dépenses étaient trop élevées.

substituts (1). Enfin, l'institution nouvelle du jury commençait à fonctionner (2), et dès le début, en 1804, le baron de la Chaise en signalait les défauts en dénonçant son indulgence excessive et regrettable pour les crimes les plus préjudiciables à la conservation de laSociété (3).

Quant au personnel de la magistrature, il avait été fortement épuré par le premier Consul dès son arrivée au pouvoir. La chose paraissait d'autant plus facile que le nombre des hommes de loi était grand avant la Révolution. Cependant il n'avait pas été toujours heureux. Le Préfet, dans un rapport adressé au Ministre en 1806, constatait chez la plupart des tribunaux une faiblesse qui paralysait leur honnêteté et demandait le remplacement immédiat de plusieurs juges et d'un procureur impérial. Bien qu'un rapport du Préfet, de 1804, dise que les grands crimes sont rares, deux assassinats et deux empoisonnements étaient restés impunis. Le nombre toujours croissant des faussaires n'était pas suffisamment réprimé par la peine infâmante de la marque. L'année suivante, une circulaire du procureur général près la cour criminelle de St-Omer, en date du 15 octobre 1807,

(1) Les juges étaient nommés à vie, mais le magistrat de sûreté établi auprès de chaque tribunal et remplissant les fonctions de juge d'instruction était amovible.

La loi du 18 août 1810 sur les tribunaux de première instance créa à St-Omer deux chambres avec neuf juges, quatre juges suppléants et deux substituts. Arras et Béthune avaient quatre juges, trois juges suppléants et un substitut. Dans les autres arrondissements il n'y avait que trois juges

(2) On avait créé près du jury un magistrat appelé directeur du jury pour contrôler le juge d'instruction. Cette fonction fut supprimée. Le Conseil général, en 1809, demanda que la cour d'assises fut transférée à Arras.

(3) Le Conseil général, en 1815, signale l'impunité accordée aux banqueroutiers.

ayant signalé de nombreux vols dans les églises et de nombreux incendies dans les récoltes (1), le Préfet du Pas-de-Calais et l'Evêque d'Arras furent invités à prendre les mesures nécessaires pour y mettre un terme. L'un adressa en conséquence une circulaire aux maires le 1er juillet 1808, l'autre aux curés le 24 août de la même année. Dans la lettre de l'Evêque on voit que aux vols se joignaient souvent les sacrilèges. A Oignies, au Forest les saintes hosties avaient été profanées et foulées aux pieds, les églises de Souchez et de Bailleul complètement dévalisées. Pour prévenir le retour de pareilles abominations, les curés sont invités à enlever des églises les vases sacrés et les objets de valeur et à s'entendre avec les autorités civiles pour susciter la vigilance des clercs et des gardes champêtres. De plus, par les soins de l'administration, des patrouilles de nuit furent faites par la garde nationale d'élite ; défense fut faite de fumer près des meules, des granges, des bâtiments couverts en chaume, enfin l'usage de la pipe fut interdit aux jeunes gens au-dessous de 15 ans. Au nombre des documents officiels de cette époque, nous trouvons encore une circulaire adressée le 14 mai 1804 par le baron de la Chaise aux maires au sujet des amnistiés, émigrés et Vendéens. Placés sous la surveillance du Gouvernement, ceux-ci n'avaient pas le droit de changer de résidence sans l'autorisation spéciale du Préfet. Ce changement ne pouvait s'opérer au-delà des limites du département, et le séjour

(1) Le Préfet, le 3 mai 1812, fit une circulaire où il exposait le danger des toits en chaume et recommandait une toiture économique en terre dont on se servait dans le midi de la France. On battait la terre et on la mélangeait avec de la cendre.

Le 16 octobre 1804, M de la Chaise fit un règlement au sujet des incendies, ordonna la visite des fours et cheminées, etc. Le 29 janvier 1808 et le 23 juin 1809 il fit de nouvelles circulaires au sujet des incendies.

de Paris leur était interdit. Ces mesures vexatoires et inutiles, motivées par un danger imaginaire, tombèrent bientôt en désuétude. Plus utile et mieux fondée devait être une autre circulaire adressée par le baron de la Chaise, en date du 23 mars 1808, aux divers parquets de son administration, leur enjoignant d'avoir à lui signaler d'une part les délits avec les peines encourues, de l'autre les actes de bienfaisance et les belles actions avec les récompenses obtenues dans toute l'étendue du département. Il espérait, disait-il, contribuer à la répression des uns, à l'encouragement des autres par la publicité donnée à ces divers renseignements.

Mais si la magistrature avait besoin d'être encouragée et maintenue à un certain niveau, c'était surtout dans les rangs inférieurs des avoués, avocats, gens de robe et notaires que s'imposait la nécessité d'une réforme. Leur avidité était proverbiale, il est vrai que leur nombre s'était démesurément accru au XVIII[e] siècle ; la Révolution avait supprimé tout contrôle et ouvert l'accès des charges à une foule de sujets indignes (1), provoquant des plaintes générales (2). Dès l'année 1805, le Conseil général du Pas-de-Calais avait demandé qu'on en réduisît

(1) Dans l'arrondissement d'Arras seul, en 1804, on comptait trente-quatre notaires.

(2) Nous ignorons si ces reproches étaient fondés, mais la basoche, alors, ne manquait pas de gaieté. Ainsi, à Arras, dans un banquet d'avocats et d'avoués réunis pour fêter un confrère étranger, on chanta des couplets ; en voici un :

Vous qu'en ce jour nous possédons,
Veuillez être dépositaire
Des plaisirs que nous éprouvons
En voyant un charmant confrère.
De l'amitié le tendre accord
Célèbre ici votre présence,
Par sentence du dernier ressort
Décrétons la reconnaissance.

le nombre au moyen d'une épuration analogue à celle de la magistrature et que les chambres de discipline, appelées à remplacer le *synode* disparu avec toutes les institutions de l'ancien régime, montrassent plus de zèle à réprimer leurs ruineuses exigences (1). Il est probable que ce vœu ne reçut point une prompte ni complète exécution, car nous le trouvons renouvelé en 1813 par la même assemblée par suite des plaintes toujours croissantes des habitants des campagnes, victimes de la rapacité des notaires trop nombreux (2). En 1804, les frais de

(1) Voici un extrait de sa délibération : « Quand l'Artois appartenait à l'Espagne, pour assurer le maintien de la discipline chez cette corporation, Charles-Quint, par un édit du 4 octobre 1540, ordonne, afin, est-il dit, *que ceux auxquels les notaires infèrent griefs puissent obtenir briève raison et justice* que tous les notaires du comté d'Artois fussent tenus de comparaître personnellement chaque année devant le Conseil d'Artois le premier jour des plaids qui se tiendront après le Quasimodo et là remettre leur pouvoir sur le bureau ; que ensuite les notaires fussent appelés à tour de rôle par le greffier et que si aucuns se plaignaient d'eux pour avoir mésusé en leur état et office, leur pouvoir fut retenu jusqu'à ce qu'ils se fussent justifiés des cas qui leur étaient imputés ou qu'il fut autrement ordonné ». La rétention des pouvoirs emportait suspension de toutes fonctions. L'édit prononçait la même peine contre les notaires qui n'avaient pas comparu et en outre une amende de trois carolus d'or. « Cette institution a toujours subsisté jusqu'à la Révolution et a toujours produit les effets les plus salutaires. Cette réunion, qu'on appelait *synode*, était un jour de triomphe et de gloire pour le fonctionnaire instruit et vertueux et d'opprobre pour celui qui n'était pas attaché à ses devoirs. » Le Conseil demandait aussi qu'on fît revivre le règlement du Conseil d'Artois de 1783 sur les tarifs et qu'on diminuât les salaires des notaires.

(2) On devrait exiger de ces fonctionnaires le dépôt d'un double de leurs actes aux greffes des tribunaux comme on faisait autrefois pour le *gros*. Ces greffes délivreraient des expéditions.

justice (1) à la charge de l'Etat s'élevaient, pour le Pas-de-Calais, au total de 63,706 fr. 20 (2). Les locaux des tribunaux, le traitement des juges, l'entretien des prisons étaient à la charge du département. Celui-ci ne manquait pas de réclamer le concours de l'Etat lorsqu'une circonstance extraordinaire venait surcharger ce chapitre de son budget, mais il était rare que le Gouvernement, obéré de dettes en ce temps de guerres continuelles, donnât suite aux réclamations. Si les locaux des tribunaux, sauf à Boulogne et à Montreuil (3), étaient suffi-

(1) Le 3 juin 1811 parut un décret sur les frais de justice et l'administration de la justice criminelle et correctionnelle.

(2) En voici le détail : frais d'expéditions aux greffes, 9,344 fr. ; salaires d'huissiers, 22,516 fr.; taxes des témoins et jurés, 20,856 fr.; ports de lettres, 2,875 fr. ; officiers de santé, 17 fr. ; nourriture en route des prisonniers, 1,453 fr. ; indemnité pour le déplacement des juges, 160 fr. ; gages de l'exécuteur des hautes-œuvres, 4,000 fr. ; frais d'exécution, 221 fr. ; impression des jugements, 2,171 fr. ; frais divers, 107 fr.

(3) A Boulogne, l'ancienne sénéchaussée aurait dû devenir le tribunal, mais depuis l'établissement des camps on l'avait mis à la disposition du service des vivres et on jugeait à la mairie dans un local peu convenable. Quand les troupes devinrent moins nombreuses au camp, le Conseil général demanda qu'on rendît la sénéchaussée comme on avait rendu les autres bâtiments civils dont le génie militaire avait pris possession, mais malgré les réclamations du Conseil général, en 1813 on conservait encore l'ancienne sénéchaussée. Elle était du reste en mauvais état et il fallait dépenser, d'après un devis, 33,932 fr. pour en faire un tribunal convenable.

A Montreuil, on avait utilisé d'abord l'ancienne abbaye de St-Saulve pour y mettre le tribunal, la prison et la mairie. Ces divers services y étaient très mal installés ; le Conseil général demandait qu'on cédât l'ancienne église de Ste-Austreberthe, occupée par le génie, car le couvent de St-Saulve était en si mauvais état qu'il n'était bon qu'à démolir. En 1815 il n'avait pas encore obtenu cette église, mais le Gouvernement l'avait autorisé à acheter pour 24,000 fr.

sants, les prisons étaient dans un état déplorable (1). Ce n'étaient plus, il est vrai, les anciens cachots où les prisonniers étaient, il faut le reconnaître, privés d'air et

l'ancien hôtel de Longvillers. Le Conseil général, pour diminuer la dépense, proposait d'y mettre aussi la mairie afin de faire contribuer la ville pour 8,000 fr. à l'acquisition. Celle-ci refusa et préféra laisser la mairie à St-Saulve. Le Conseil général alors décida que l'hôtel de Longvillers ne servirait que pour le tribunal.

Cette même assemblée proposa de loger à St-Omer le président des assises, dans l'ancien évêché où était le tribunal. A Béthune, on avait utilisé l'hôtel de Ruthove pour y établir le palais de justice. En 1815 cette famille le réclama comme bien d'émigré non vendu, mais elle offrait au département de renoncer à ce droit pour 21,000 fr.

(1) Voici quelques détails sur les prisons du département : A Arras c'était l'ancien couvent des Dominicains ; bien que ce fût une des prisons les moins mal installées, il y eut des évasions en 1803 et 1806 ; en cette année nous y voyons placés les fous indigents. A St-Omer, la prison dite du Mont-Sithiu, construite en 1761, servit sous l'Empire d'abord de prison militaire et civile. Le 3 mai 1811, le génie obligea à transférer les détenus civils dans une partie de l'ancien collège anglais laissée libre par l'hôpital militaire, c'était peu commode et trop petit ; on construisit une nouvelle prison. A Boulogne, la prison était autrefois dans le beffroi. Comme c'était un local insalubre, on l'avait transférée dans les classes de l'ancien collège des Oratoriens ; c'était petit, vieux, sans étage et malsain. Le Conseil général demandait l'ancien couvent des Annonciades occupé par le génie militaire ; la prison y serait beaucoup mieux, sans cela il faudrait dépenser 100,000 fr pour une prison. A Montreuil, la prison était un cachot de 6 mètres carrés, sans cour ; on y entassait parfois 30 à 40 malheureux sans séparer les sexes. Elle était en mauvais état et certains murs n'avaient que 25 centimètres d'épaisseur. Le Préfet proposa d'utiliser la basse-cour, le jardin et d'autres dépendances de cet ancien couvent pour y construire une prison convenable, le Conseil général ajourna sa décision. A St-Pol, c'était une maison en location, elle était trop petite, il faudrait y joindre deux maisons voisines.

de lumière, mais la Terreur ayant multiplié le nombre des arrestations, on avait transformé en prisons les églises, les couvents, les maisons confisquées, locaux incommodes et impropres à cet usage, où, d'après un rapport du temps, les délinquants étaient gardés plutôt par les sentinelles que par les murs et les portes. A Boulogne et à St-Omer en particulier, à cause du grand nombre de détenus militaires, ils étaient absolument insuffisants, ne pouvant contenir, l'un que 150 et l'autre 200 prisonniers, bien que dans la dernière de ces villes une autre prison de 80 places fût affectée au service de la cour criminelle. A Arras, le même local, servant de maison de réclusion et de détention, pouvait contenir 250 individus. Il en était de même dans chacun des autres arrondissements, mais dans des proportions plus restreintes. A Béthune, il n'y avait place que pour 45 prisonniers, à St-Pol pour 50, à Montreuil pour 40. A Arras, un local spécial et distinct était réservé à ceux dont la condamnation ne s'élevait pas à plus de six mois. La prison pour les condamnés à la détention était à Gand. De plus, il y avait à Bapaume (1), à Lens, à Aire, à Hesdin, à Calais, à Ardres et à Fruges des maisons de dépôt affectées aux prisonniers de passage destinés à être transférés sur d'autres points ou dans d'autres départements.

L'insuffisance et le mauvais état des prisons ne pouvaient manquer d'attirer l'attention d'un administrateur aussi vigilant que l'était le baron de la Chaise. Convaincu que la justice doit tendre plus encore à l'amélioration du coupable qu'à la répression du crime, il ne cessait de réclamer des locaux plus spacieux et plus convenables

(1) C'était un vieux bâtiment humide où tous les services étaient confondus, le Conseil général demandait l'ancien hôtel des élèves de l'école d'artillerie.

où l'on pût établir des ateliers pour les prisonniers valides, des infirmeries pour les malades et se dispenser d'envoyer ceux-ci dans les hôpitaux où la garde en était difficile et où se produisaient de fréquentes évasions. Maintes fois le Conseil général, s'associant aux vues du Préfet, s'était mis en concurrence avec le génie militaire pour obtenir du Gouvernement la concession de bâtiments inoccupés ou peu utiles que l'autorité militaire conservait nonobstant. L'Etat ne restait pas indifférent à cette regrettable situation, et le Ministre de l'Intérieur, par un arrêté du 20 octobre 1810, avait ordonné de restaurer les prisons, d'y séparer les sexes, les âges, les condamnés et les prévenus. Le Conseil général était souvent obligé de prendre à sa charge les locaux des tribunaux et des prisons; aussi, pour se conformer à ces ordres, il fit faire des plans pour améliorer les prisons de Béthune (1) et d'Arras (2). Les améliorations furent lentes à se produire dans l'installation et plus encore dans le régime alimentaire des prisons (3). Jusqu'en

(1) On travailla à cette prison en 1812.

(2) Un rapport inséré au *Moniteur* du 27 janvier 1813 dit qu'il y avait dans le Pas-de-Calais deux prisons à construire et neuf ou dix à agrandir ou à réparer.

(3) Voici ce que coûta au département, en l'an XIII, les dépôts de santé, les prisons et les prisonniers. Il y eut 5,498 détenus, dont 2,717 prévenus, 411 accusés et 2,128 condamnés. Les autres prisonniers se composaient d'une centaine de mendiants, de 89 infirmes et vénériens et de 51 fous. Boulogne, à cause des camps, fournissait beaucoup de prisonniers. 402 prisonniers purent subvenir à leurs besoins; en les déduisant, il y eut encore 77,877 journées à payer, variant de 40 c. à 1 fr. 20. 8 concierges coûtèrent 5,378 fr. ; 2 guichetiers, 825 fr. ; 8 médecins, 2,751 fr. ; le personnel coûta donc 5,954 fr. La nourriture des détenus exigea une dépense de 25,158 fr.; leur coucher, 3,639 fr. ; leur blanchissage, 595 fr. ; leur chauffage, 5,251 fr. ; le greffe et les vêtements nécessitèrent 2,059 fr. et pour-

1801, dans la plupart des villes, la nourriture de ces malheureux était fournie, moyennant rémunération, par les commissions de bienfaisance chargées de fournir de la soupe aux indigents. Alors elle se fit par voie d'adjudication et à partir de ce moment on trouve dans les papiers du baron de la Chaise des traces répétées des soins qu'il apportait à ce que les fournisseurs adjudicataires s'acquittassent scrupuleusement de leurs engagements envers ceux à qui le plus strict nécessaire était à peine accordé (1).

De ce rapide coup-d'œil on peut conclure que le baron de la Chaise avait pleinement justifié la confiance et la perspicacité de l'Empereur. Sous son administration sage et régulière, tout faisait présager des jours heureux pour le département confié à ses soins. Ce département, comme toute la France, du reste, à cette époque, ne demandait qu'à revivre, et les maux dont il allait bientôt

tant le linge ne coûta rien. Les infirmeries sont portées pour 5,058 fr.; les frais de transport des prisonniers pour 3,328 fr. ; les frais de réparations des prisons pour 1,164 fr. ; enfin les frais imprévus pour 1,299 fr. La dépense totale à payer par le département s'éleva à 54,505 fr.

En 1809, le département eut à payer 64,517 fr. dont il demanda en vain le remboursement au Gouvernement.

(1) En 1806, le pain fourni aux détenus devait être de pur froment, être cuit vingt-quatre heures d'avance. On payait 13 centimes les 485 grammes de pain remis tous les jours à 8 heures du matin aux prisonniers. A midi on leur donnait une portion de soupe grasse avec un huitième de kilogramme de viande deux jours par semaine, les autres jours c'était de la soupe avec des légumes ou des herbages. La portion était d'une chopine. L'adjudicataire fournissait les vases. La portion de soupe était payée 15 centimes. En 1811 c'était le même prix et elle devait contenir un demi-litre. La portion de pain était alors de 750 grammes et payée 19 centimes 1/2.

avoir à souffrir ne devaient être autres que ceux de la patrie elle-même.

Au commencement de 1812, les souffrances d'un hiver rigoureux, la cherté du blé, de fréquentes faillites résultant d'une crise commerciale, due à l'excès de la production et aux lois de douane, avaient jeté dans la misère de nombreux ouvriers (1). Parfois des désordres graves s'en étaient suivis (2). A ce malaise intérieur, au sourd mécontentement des consciences catholiques causé par le prétendu Concile national, venaient s'ajouter les inquiétudes les plus graves au sujet de la politique extérieure. Tandis que, en Espagne, la guerre, loin de se terminer, se prolongeait à notre désavantage, Wellington, poursuivait sur les confins du Portugal le cours de ses succès (3), au Nord la rupture avec la Russie devenait inévi-

(1) Dans les environs de St-Omer beaucoup d'usines fermèrent. Le Gouvernement, cherchant à tromper l'opinion publique, faisait reproduire dans le *Moniteur* un article d'un journal anglais vantant la prospérité de nos fabriques. Par un décret du 22 mars 1812 on accorda vingt-deux millions pour distribuer des soupes dites à *la Rumfort* aux indigents. Boulogne eut pour sa part un secours de 9,225 fr. ; la misère y était plus grande que dans les autres villes du Pas-de-Calais, le camp y avait fait arriver de nombreuses familles qui étaient tombées dans le besoin. La ville, ne pouvant obtenir d'autre secours du Gouvernement, dut emprunter 20 000 fr. pour venir au secours des malheureux

(2) Dans la nuit du 20 au 21 décembre 1811, 50 individus pillèrent 40 hectolitres de blé sur un bateau, à l'écluse de la Clarence, à Wittes. Les auteurs restèrent inconnus, mais on condamna ceux qui avaient volé du scourgeon sur un bateau, près de St-Omer, en août 1812.

(3) On allait rappeler la garde et les quatrièmes bataillons, aussi le *Times* disait que nous n'avions plus en Espagne que 149,000 soldats, tandis que les alliés en comptaient 180,000, dont 46,000 Anglais et 20,000 de guérillas.

table. Bien que la guerre ne fût pas déclarée, tous la sentaient imminente. Et à l'immensité des préparatifs il était facile de pressentir les proportions de la lutte gigantesque qui allait s'ouvrir.

A la dure loi de la conscription qui s'exerçait dans toute sa rigueur, s'en adjoignit une autre plus dure encore, modifiant l'organisation de la garde nationale, de manière à pouvoir mobiliser tous les hommes valides de 20 à 60 ans, divisés d'après leur âge en trois bans (1). C'était armer la nation tout entière (2). L'Empereur, qui personnellement avait rêvé ce projet, pouvait seul le faire exécuter. Le premier ban, celui des hommes de 20 à 26 ans n'ayant pas servi, fût appelé d'abord. Un sénatus-consulte du 15 mars 1812 appela sous les drapeaux toute la classe de cette année; celle de 1811 y était

(1) Cette loi devint très impopulaire quand on vit que l'Empereur y prenait des recrues pour l'armée active. Le second ban était composé des hommes de 26 à 40 ans, le troisième de ceux de 40 à 60 ans. Le premier ban était divisé lui-même en deux bans et un arrière-ban Il ne devait pas sortir du territoire et était destiné à la garde des frontières, à la police intérieure, à la conservation des arsenaux, des dépôts de munition et des places fortes. La portion appelée à l'activité et formée par tirage au sort fut divisée en cohortes de 971 hommes. Le Pas-de-Calais devait fournir les 53e et 54e cohortes comprenant 1,776 hommes. On poursuivait comme réfractaires les gardes nationaux qui ne se rendaient pas à l'appel ou abandonnaient leurs corps. Les autres bans ne furent pas organisés d'abord, mais après nos désastres on chercha à les utiliser.

(2) Voici ce que disait le rapporteur de la loi : « Qu'est-ce que la garde nationale, la nation armée, et quelle nation que celle qui s'étend depuis les bords de la Baltique jusqu'au delà du Tibre... On assurera la sûreté de l'intérieur et la sécurité publique, quand même toutes nos armées dépasseraient nos frontières, la vaste enceinte de l'empire présenterait de nombreux défenseurs, que des défenseurs plus nombreux encore pourraient remplacer, et l'empire sera une immense citadelle placée au milieu du monde. »

déjà; on avait ainsi une armée de près de 500,000 hommes.

L'Empereur quitta Paris le 9 mai avec l'Impératrice, prétextant, pour lui l'intention de passer son armée en revue sur les bords de la Vistule, pour elle celle de visiter sa famille. Il poursuit à travers l'Europe une marche triomphale. Mayence, Wurtzbourg, Dresde le reçoivent successivement. Tous les Princes allemands, l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche, le Roi et la Reine de Prusse sont conviés à venir rehausser de leur présence les fêtes dont il éblouit la capitale de la Saxe. Il y reste jusqu'au 29 mai. De là, par Posen, Glogau et Thorn, il arrive sur la Vistule. Son armée s'y trouve. Il passe la revue de sa garde. Jamais elle n'a été plus brillante. Quinze hommes à peine restent en arrière dans les hôpitaux. C'est alors seulement qu'il se démasque. Le 24 juin, tandis que Marie-Louise va rejoindre sa famille à Prague, Napoléon se jette sur le Niémen et le traverse. La guerre est déclarée. En France on ne sait rien encore, mais on élève l'arc de triomphe de l'Etoile pour le retour de la grande armée. Hélas! qui l'eût dit alors: ce n'était pas un triomphe qu'elle allait chercher... mais un tombeau!

De tous côtés, la nouvelle de la déclaration de la guerre produisit un mouvement de stupeur. Le Sénat, avisé officiellement seulement le 3 juillet, resta muet. En vain l'archichancelier Cambacérès s'efforça-t-il de trouver une cause juste dans le refus que la Russie avait toujours fait d'entrer dans le blocus continental et de tirer des gloires du passé un gage de succès pour l'avenir. La guerre était impopulaire autant qu'elle était injuste et téméraire. Et s'il dépendait du maître de la faire, il ne dépendait pas de lui de la faire approuver. La plupart des Conseils généraux, afin de n'être pas appelés à donner leur avis, ne furent même pas convoqués en cette année 1812. Celui du Pas-de-Calais ne s'assembla en session extraordinaire que pour s'occuper des routes. Le 15 août

fut célébré à Paris et dans toutes les villes par les fêtes ordinaires et officielles, mais la joie ne régnait nulle part. Les préoccupations étaient ailleurs. Vainement les bulletins envoyés du théâtre des opérations se succédaient-ils à de rapides intervalles apportant toujours de nouvelles victoires. Cette fois ce n'étaient plus seulement les ennemis, mais les éléments qui étaient conjurés contre nous. L'armée, victorieuse à Mohilew, à Ostrowno, à Krasnoë, entrait triomphante dans Smolensk, et déjà elle se trouvait réduite à 256,000 hommes par suite de la chaleur. Les Russes reculaient devant elle. Sur les rives de la Moskowa, une sanglante bataille nous ouvrait les portes de Moscou. Là, Napoléon se croit arrivé au terme de ses exploits. Il écrit aux évêques une lettre orgueilleuse et sèche pour leur imposer des actions de grâces à rendre au Ciel et, s'apprêtant à déployer la pompe dont il aime à éblouir les vaincus, il appelle les acteurs de la Comédie-Française à venir charmer les loisirs de la paix dont il va dicter les conditions. Mais c'est un autre drame qui se prépare. Sous l'inspiration de leur barbare patriotisme, les Russes prennent une résolution sans exemple dans l'histoire. Un immense incendie allumé par eux sur tous les points à la fois dévore la ville qu'ils sont impuissants à défendre. 30,000 blessés périssent. Des richesses immenses sont englouties. Le vainqueur ne règne plus que sur des ruines. Un seul parti s'ouvre devant lui. Celui du retour. Et quel retour ! A travers un pays ravagé, à la tête d'une armée découragée, harcelé sans cesse par un ennemi toujours vaincu et toujours renaissant, à l'entrée de l'hiver, redoutable en ces contrées. Ce que fut la retraite de Moscou, d'autres l'ont raconté.

A Paris et dans toute la France, l'agitation augmentait. Le mécontentement causé par la guerre s'accroissait à la pensée de l'inutilité de tant de sacrifices. Pour la première fois, la Fortune se montrait rebelle aux des-

seins de Napoléon. On fut longtemps cependant sans connaître l'horrible réalité. Pendant bien des semaines les bulletins se succédèrent ne parlant que de victoires et d'actions de grâces. Toutes les rencontres armées, en effet, se terminaient à notre avantage, mais l'ennemi le plus redoutable, le plus meurtrier, celui dont on ne parlait pas, c'était le froid. Il se déclara tout à coup le 7 novembre (1). A partir de ce jour, c'est par milliers que les routes se couvrent d'hommes et de chevaux morts ou mourants. Le 12, l'armée est revenue à Smolensk et le 28 devant la Bérésina. Là le désastre devient une débâcle. A quelques jours de là, 30,000 hommes seulement se retrouvaient sur les bords du Niémen des 500,000 qui l'avaient traversé moins de six mois auparavant, tandis que, en France, retentissaient encore les échos de *Te Deum* chantés dans toutes les églises pour célébrer nos triomphes.

Tout autre que Napoléon eût été accablé de tels revers. Mais il semblait que cet homme eût été envoyé au monde pour montrer jusqu'où peut s'étendre la puissance de la volonté humaine. Par une de ces résolutions soudaines dont lui seul a le secret, à peine est-il arrivé en Pologne qu'il quitte l'armée et revient directement à Paris, où il reparaît inopinément le 17 décembre. Là il se retrouve en maître. Il convoque tour à tour le Sénat, la Cour de cassation, la Cour des comptes, l'Université, la Cour impériale, le Corps municipal de Paris. Tous sont à ses pieds et, tandis que dans toute la France, la douleur, l'inquiétude et le deuil pénètrent jusqu'aux plus humbles foyers, il ne reçoit des grands corps de l'Etat que protestations serviles d'admiration, de dévoûment et d'obéissance. Sûr de n'être pas contredit, il expose avec hauteur les motifs qui l'ont déterminé à entreprendre une guerre

(1) En quelques jours le thermomètre descendit à 16 et 18 degrés.

politique: nécessité de combattre l'anarchie à l'intérieur, d'assurer la prépondérance de la France à l'extérieur et, sans dissimuler la grandeur des pertes dont il rejette la responsabilité sur la barbarie des Russes et sur la rigueur prématurée de la saison, il exprime la résolution d'imposer au pays de nouveaux sacrifices (1).

La déclaration n'était pas inattendue. Elle était sans réplique ; et si le *Moniteur* garda le silence sur la froideur qui l'avait accueillie, elle n'en causa pas moins une douloureuse émotion chez ceux qui allaient être appelés à en assurer l'exécution. Le Préfet du Pas-de-Calais fut des premiers à ressentir cette émotion, et une lettre toute confidentielle adressée par lui le 3 janvier à un ami exprime en termes navrants les sombres prévisions qu'elle lui inspirait (2).

(1) Un journal anglais, le *Star*, publiait le 14 décembre 1813, un article où il disait : « La carrière de Napoléon est presque terminée; il doit se borner à conserver la France. Nous devons nous attendre à ce que l'Autriche va se déclarer contre lui ; il va évacuer l'Espagne... » Le Gouvernement, dans le *Moniteur*, se hâta de répondre : « Loin d'évacuer l'Espagne, on y envoie de nouvelles troupes. Nos armées ont rendu vains vos efforts et votre pays, votre trésor s'épuise dans cette lutte disproportionnée avec votre population et les besoins de vos établissements d'Asie et d'Amérique. L'Espagne est à la dynastie française, aucun effort humain ne peut l'empêcher. Pourquoi tant de modération ? Pourquoi ne pas partager la France ; tant que vous laisserez réunis en un seul corps 20 à 25 millions d'hommes qui sont si près de vous, vous courrez des dangers. Refaites un duc de Bourgogne, un duc d'Aquitaine, un duc de Normandie, un duc de Bretagne, alors seulement vous aurez la sécurité. » Ces paroles hautaines étaient exactes, et sans les Bourbons, la France aurait sans doute été partagée après ses désastres causés par Napoléon.

(2) Voici cette lettre : « *Tibi soli.* On trompe l'Empereur, on lui présente une mesure qui va mettre mon département dans une effervescence dont je frissonne de calculer l'explosion. Mais de grâce

L'année 1813 commençait mal. A l'extérieur, la défection de nos alliés était certaine. A l'intérieur, les difficultés financières se présentaient inextricables. Le budget de 1812 s'était soldé avec un déficit important par suite de la diminution des recettes en 1811. Le recrutement devenait de plus en plus impossible dans un pays épuisé déjà par la conscription. Sur les 120,000 conscrits de 1813 appelés par sénatus-consulte du 1er septembre, le Pas-de-Calais avait fourni 1,616 hommes pour l'armée de terre, 241 pour l'armée de mer. Ils s'étaient mis en route du 10 au 20 novembre. A ceux-là, en revenant sur les quatre classes précédentes, le Pas-de-Calais en avait ajouté 1,307, en déduisant 398 hommes mariés. Un nouveau sénatus-consulte du 20 janvier 1813 porta à 150,000 hommes l'appel sur la classe de 1814, c'est-à-dire pour le Pas-de-Calais seul, 2,042 hommes de terre et 256 de mer. Les conseils de révision seront convoqués du 10 mars au 20 avril, et les conscrits partiront aussitôt.

n'employez cette trop faible force qu'avec prudence, après avoir fait vérifier l'intensité de la résistance. Je me livre à l'espoir que la plus intime, la plus universelle confiance dans votre sagesse préviendra tous nos malheurs. Une fois attaqué il faut vaincre et quelle déplorable victoire que celle qui révèle aux alliés la discorde planant au milieu de nos campagnes, menaçant nos villes et toute prête à nous plonger dans les horreurs d'une guerre civile. Tout est abstrait dans les conseils, tandis que la politique qui nous a sauvés de l'anarchie en nous conduisant de miracle en miracle pouvait les renouveler dans une conciliation qui finira par devenir impossible parce que personne n'est content. Vous connaissez mon dévouement pour notre Empereur, je laisse donc couler ma plume au milieu de mille idées qui m'échappent parce que vous me brûlerez après m'avoir éclairé en ma qualité de vieux soldat sans reproches qui se livre en aveugle à votre ancienne amitié. »

Ces sages conseils d'un Préfet connaissant bien l'esprit public ne furent pas entendus.

On réunit tout ce qui restait de vieilles troupes pour former de nouvelles armées. Le camp de Boulogne, au commencement de 1813, était réduit à 7,000 hommes. Ils furent cantonnés pendant quelques jours chez l'habitant en attendant leur départ pour l'armée. Cette ville n'eut plus pour garnison que quelques bataillons de pupilles de la garde et les équipages de ce qui restait de la flottille. Ces forces peu importantes suffirent à préserver des attaques des Anglais ce camp d'où partaient naguère contre eux de si terribles menaces. A toutes ces mesures s'ajouta la mobilisation de cent cohortes de la garde nationale pour former une armée de réserve de 250,000 hommes. C'étaient, disait-on, des hommes faits, instruits, remplis d'honneur ; leurs officiers pourtant laissaient à désirer.

Plus onéreuse et plus difficile encore devait être la reconstitution de la cavalerie, presque toute entière ensevelie sous les neiges de la Russie. Trois décrets successifs du 4 janvier, du 25 mars et du 17 juillet 1813 servirent à procurer les chevaux nécessaires au service de l'armée. Le Pas-de-Calais dut fournir 130 chevaux de cuirassiers payés 400 fr., 120 chevaux de dragons payés 350 fr. et 60 chevaux de trait qu'on envoya à Commercy. La répartition se faisait d'après la population. Les fonds manquant, le paiement se fit longtemps attendre.

Pour l'équipement des cavaliers il fallut, faute d'argent, recourir au patriotisme. Patriotisme mélangé de crainte, il faut bien le dire. Chaque arrondissement dut s'imposer de centimes additionnels qui, joints aux dons volontaires, leur permettraient de fournir et d'équiper un certain nombre de cavaliers. C'était la réunion des maires qui prenait les décisions. Dans les villes c'étaient les Conseils municipaux. Plusieurs villes dépassèrent le contingent qui leur était assigné. La municipalité d'Arras se signala entre toutes. Taxée à six

cavaliers, elle en offrit vingt, plus 8,000 fr. sur ses économies (1). Le Conseil d'arrondissement en ajouta trente (2). Calais offrit trois cavaliers, Béthune et St-Omer

(1) Dans la séance du Conseil municipal du 13 janvier 1813, M. Lesoing, adjoint, donna lecture du 29e bulletin de la grande armée qui constatait les pertes que nous avions faites en Russie. Il prononça un discours où il disait que la trahison était la cause de nos malheurs, que cette guerre serait la dernière que ferait l'Empereur et termina en annonçant qu'on demandait à la ville d'Arras d'armer et d'équiper à ses frais six cavaliers. Le Conseil en vota vingt par acclamation, plus une adresse où il suppliait Sa Majesté d'accepter 8,000 fr. sur les économies de la ville. Pour payer ces cavaliers, le maire adressa aux habitants, le 11 février, une proclamation où il disait : que le Conseil municipal avait offert en leur nom vingt cavaliers, que tous les fonctionnaires, toutes les administrations s'empresseraient de faire des offrandes particulières. Beaucoup de citoyens désirent également présenter leurs dons personnels, mais sont privés du moyen de les faire parvenir aux pieds de Sa Majesté. Un registre sera donc ouvert pendant dix jours à la mairie pour y recevoir ces souscriptions volontaires. La liste des souscripteurs sera adressée au Ministre de l'Intérieur qui fera agréer à Sa Majesté ce nouveau témoignage de l'amour et de l'attachement des habitants de cette ville pour sa personne et la gloire de ses armes.

La souscription ne suffit pas, il fallut avoir recours aux centimes additionnels ; on qualifia pourtant cette imposition de *volontaire*.

(2) Le Conseil d'arrondissement d'Arras, dans son adresse, dit : « Dès que Sa Majesté a fait connaître à son peuple les résultats de la rigueur extraordinaire de la saison, nous avons éprouvé le besoin de lui donner les preuves les plus signalées de notre dévouement et de tout notre amour pour son auguste personne, la lâche trahison d'un rebelle, en nous remplissant d'indignation, exalte encore davantage ce désir dans notre cœur. Si vos armées perdent quelques troupes alliées, l'amour de votre peuple les remplacera par un plus grand nombre de vos sujets. Ils courront d'eux-mêmes se ranger sous vos aigles. Nous vous supplions d'agréer l'offre de trente cavaliers montés et équipés, indépendamment des vingt offerts par la ville d'Arras Ils seront prêts à combattre sous peu de jours et à se

dix, Boulogne six (1), etc. La plupart des villes accompagnèrent leurs dons d'adresses chaleureuses dont il serait permis de suspecter la sincérité, s'il ne fallait tenir compte de la fascination exercée par Napoléon sur tous ceux qu'il daignait appeler à concourir à ses desseins. Peut-être aussi serait-il juste de reconnaître là le résultat des efforts du baron de la Chaise à servir une cause dont nous l'avons vu désespérer lui-même. Le 17 janvier il avait, sur l'invitation du Ministre, adressé aux Sous-Préfets du département une circulaire où, ravivant leur admiration personnelle pour l'Empereur, il stimulait leur zèle à réparer nos désastres et à préparer à nos armes de nouveaux triomphes nécessaires à la tranquillité de l'Europe, disait-il. Il les exhortait à provoquer à cet effet des réunions des maires dans les cantons et à lui signaler les communes et les particuliers qui se

réunir aux braves des autres parties du département. Rien ne coûtera à vos fidèles sujets pour maintenir le peuple français au rang où Votre Majesté l'a placé. Signé : Haudouart, maire de Bapaume ; Verdevoye, maire de St-Laurent ; de Louverval, maire de Villers-au-Flos ; de Boiry, maire de Farbus ; de Cardevacque, maire de St-Eloy; Damiens, maire de Bucquoy; de Lagrange, maire de Marquion ; Dubrulle, maire de Rouvroy ; Demory, maire de Gavrelle ; Petit, maire de St-Nicolas ; Théry, adjoint d'Ayette ; Capon, maire du Transloy ; de Fromentin, maire de Gommecourt; Hémery, maire de Beaumetz-lez-Loges ; Tamboise, maire de Vimy ; Lesergeant, maire d'Hendecourt; Waterlot, maire de Boyelles ; Baudelet. maire de Thilloy ; Proyart, maire d'Ervillers ; Delaby, adjoint de Rœux ; Deflandre, maire de Monchy ; Boulanger, adjoint de Beaumetz-lez-Cambrai ; Lesergeant, maire de Souchez ; Flament, maire de Croisilles; Proyart, adjoint de Puisieux; Haudouart, maire de Thièvres.»

(1) Nous lisons dans l'adresse du Conseil municipal de Boulogne: « C'est pour nous un bonheur bien vivement senti de pouvoir assurer à Votre Majesté qu'elle ne trouvera en aucun temps en son empire ni commune plus fidèle, ni des sujets plus dévoués et plus reconnaissants, etc. »

seraient distingués par leur générosité en hommes et en chevaux. Ces réunions devaient être convoquées dans les dix jours et les offres qui en résulteraient réalisées quinze jours après (1). Tout donc se préparait, s'organi-

(1) Voici la circulaire du Préfet: « Nos ennemis ont eu l'insolence de publier que notre auguste Empereur aurait perdu quelques rayons de sa gloire et que le Français pourrait sentir moins vivement les bienfaits de notre monarque et toute la reconnaissance dont nous sommes pénétrés pour le plus chéri des souverains. Ces perfides conspirateurs contre le repos et la paix de l'Europe calomnient nos armées et son immortel général en attribuant aux armes des Russes toujours vaincus les funestes effets du plus rigoureux des hivers. Qu'ils apprennent que la France entière est disposée à réparer toutes les pertes que des frimas précoces ont pu nous causer, et qu'elle prévoit toutes espèces de besoins par ses rapides offrandes, et qu'il n'est ni ville, ni village, ni propriétaire, ni cultivateur qui ne s'empresse de contribuer au succès d'une nouvelle campagne qui dissipera toutes les illusions par nos triomphes plus brillants encore que ceux que nous avons célébrés pour les victoires de la grande armée partout où elle n'a eu à combattre que les esclaves enrégimentés de la Russie.

» Laissons donc éclater nos dispositions et nos sentiments ; il s'agit d'établir une barrière éternelle entre les brigands du Nord et tous ces Etats qui présentent tant d'objets de tentation, de jalousie, de jouissances, à ces barbares. Qui de nous pourrait calculer quelques sacrifices ? qui pourrait comparer quelques privations avec l'importance de pareils succès. Je suis donc entièrement convaincu que tous nos concitoyens s'empresseront de prouver leur dévouement à notre Empereur en s'occupant sans le moindre retard des moyens de remplir ces obligations devenues sacrées pour nous. »

Après avoir dit que le Ministre de l'Intérieur, le 15 janvier, lui avait fait connaître la sensation que le sénatus-consulte du 10 janvier avait fait sur tous les bons citoyens de la ville de Paris, il ajoutait que les mêmes sentiments s'étaient déjà prononcés dans les principales villes du département et il terminait en disant : « Je ne doute pas que vos administrés, aussitôt qu'ils en seront instruits, n'éprouvent le besoin d'exprimer des vœux semblables ; je vous fais connaître

sait grâce à l'admirable vitalité de la France et à l'indomptable énergie de son chef. Mais Napoléon savait mieux que tout autre que pour assurer l'avenir d'un empire il ne suffit pas d'être un grand homme de guerre. A la veille de se livrer de nouveau au sort des batailles, il sentait la nécessité d'apaiser la révolte qu'il avait lui-même suscitée au cœur des catholiques par les indignes traitements dont le Pape avait été l'objet. Le 25 janvier, il signait avec le pontife, prisonnier à Fontainebleau, un projet de Concordat par lequel il rendait au Saint-Siège ses Etats et lui faisait reprendre sa place à la tête des puissances temporelles. Tous les ecclésiastiques exilés et disgraciés devaient être rétablis. D'autres furent l'objet de quelques faveurs. Trois évêques reçurent la croix d'officier de la Légion-d'Honneur. On crut un instant la paix rendue à l'Eglise. Mais l'explosion de joie produite à cette nouvelle fut prématurée. L'Evêque d'Arras avait été des premiers à entonner l'hymne de la louange et à prescrire à ses diocésains de publiques actions de grâces (1). Des difficultés politiques s'élevèrent. Mis en demeure de souscrire à l'asservissement de l'Eglise en France pour recouvrer sa liberté personnelle, Pie VII, dont la fermeté égalait la douceur, refusa de signer. Il

l'un des plus beaux mouvements de l'honneur français qui a eu lieu dans l'Oise, je suis certain que notre département ne restera pas en arrière, je vous prie de me faire connaître dans les cinq jours les progrès des mesures qui seront prises. »

(1) Voici un extrait de ce mandement : « Un évènement d'une aussi grande importance exige des actions de grâce à l'auteur de tout don parfait ; c'est une nouvelle preuve de protection à l'Eglise de France et à l'Empire. Priez de tout votre cœur pour la conservation des jours de Sa Majesté qui se montre dans toutes les circonstances l'ami, le soutien et le protecteur de la foi de nos pères. Priez pour Sa Sainteté qui, sincèrement affectée des maux de l'Eglise de France, a bien voulu mettre fin à ses larmes et à ses gémissements. »

conserva ses fers et le clergé son mécontentement contre l'Empereur. Napoléon n'était pas accoutumé à rencontrer une telle résistance chez ceux qu'il tenait en son pouvoir. Le Sénat venait encore à ce moment même de lui donner une nouvelle preuve de sa docilité. Par le sénatus-consulte du 11 février, avait été instituée la régence à laquelle depuis longtemps déjà l'opinion se trouvait préparée par les discours officiels et les articles officieux du *Moniteur*. En conséquence de ce sénatus-consulte, l'Impératrice et son fils furent revêtus des insignes de la souveraineté. Par là se trouvait assurée l'hérédité du pouvoir aux mains de la dynastie de Bonaparte. Et à quelques jours de là, le 14 février, l'Empereur, ouvrant lui-même la session du Corps législatif, put encore, mais cette fois avec plus d'orgueil que de vérité, promener ses regards sur toute l'Europe, affirmer la prépondérance de la France sur les nations enchaînées à son char et parler des ressources de son immense empire (1). Lan-

(1) Le comte de Montalivet présenta, le 25 février, au Corps législatif un rapport complet sur les ressources de l'Empire. En voici un extrait : La population de la France en 1789 était de 26 millions d'habitants, elle est actuellement de 28 millions 700,000 et, avec les pays annexés, de 42 millions. Bien que la récolte de 1811 eût été très mauvaise, partout l'agriculture prospère. le produit des céréales s'est accru d'un dixième ; on récolte 40 millions d'hectolitres de vins, 8 millions d'hectares de bois rapportent 100 millions, 30,000 hectares de terre produisent 30 millions de livres de tabac. On récolte pour 80 millions de lin et de chanvre et 250 millions d'huile végétale. Puis le rapport passe en revue l'industrie, le commerce, les travaux publics, les diverses administrations et l'instruction publique. Il y a 9,500 élèves dans les lycées et 18,000 dans 500 collèges, 920,000 dans 31,000 écoles primaires. Il y a une école normale, 35 académies qui instruisent 9,200 auditeurs dont les deux tiers étudient le droit et la médecine, une école polytechnique instruit 150 élèves, les écoles de St-Cyr, de St-Germain et de la Flèche préparent 1,500 jeunes gens aux écoles militaires. La marine a beaucoup souffert, mais on peut espérer qu'elle se relèvera, etc.

gage décevant que nous trouvons à toutes les pages de l'histoire sur les lèvres des conquérants à la veille de leur ruine ! A ce moment même, on apprenait que la Prusse, détachée de notre alliance, non contente d'envoyer 30,000 hommes en Pologne, faisait appel à sa noblesse pour former un corps de 20,000 cavaliers et menacer nos frontières. Pour répondre à ces engagements volontaires, le Gouvernement décide la création d'un corps de 10,000 gardes d'honneur divisé en quatre régiments et composé de jeunes gens auxquels leur fortune permet de s'équiper à leurs frais (1).

Les hommes ne suffisaient pas ; il fallait de l'argent. Les dépenses de 1811 avaient été réglées à 785 millions, celles de 1812 à 1 milliard 30 millions, le budget de 1813

(1) Les préfets et les autorités devaient se concerter pour leur organisation et prendre de préférence les fils ou neveux des fonctionnaires, des ecclésiastiques, des magistrats, des membres de la Légion-d'Honneur, des personnes nobles et enfin des plus hauts imposés. Leur équipement était celui des hussards, vert foncé et blanc.

Le baron de la Chaise, le 20 avril 1813, disait dans une circulaire « que Sa Majesté, appréciant le zèle et le dévouement de ses sujets qui ont exprimé le désir de voir une garde permanente admise à l'avantage d'entourer le trône, a voulu les récompenser en ouvrant d'une manière spéciale la carrière des armes aux anciens militaires et aux fils des familles les plus recommandables par leurs dignités, leurs fonctions, par leur rang dans la société comme par la fortune, qui n'ont pas encore choisi un état et qui ont une profession peu analogue à l'ancienne existence de leurs pères. Ceux qui ne pourront ou ne voudront entrer dans ces corps pourront faire une offrande pour aider les gardes d'honneur dépourvus de moyens suffisants. Je compte trop sur le bon esprit des habitants du Pas-de-Calais, sur leur dévouement à la personne sacrée de Sa Majesté, pour douter un instant qu'ils s'empressent de se faire remarquer dans cette circonstance, comme dans toutes celles qui leur ont procuré l'honneur de la servir »

se montait à 1 milliard 150 millions (1). De nos jours ces chiffres n'effrayeraient pas, alors ils parurent énormes et on résolut de faire participer à ces dépenses les pays annexés : la Hollande, l'Illyrie et les villes Hanséatiques.

L'empereur, craignant de tenter un emprunt dont les conditions eussent été déplorables et ne voulant pas de papier-monnaie, eut recours, à quelques semaines de là, à un nouvel expédient qui porta un grand préjudice à la fortune des communes. C'était de les déposséder de leurs biens ruraux, de leurs usines (2), et de les céder à la caisse d'amortissement, pour les faire vendre par l'entremise de l'Enregistrement. Les communes devaient recevoir en échange une inscription de rente proportionnée au revenu du bien cédé. Les gages des créanciers étaient transférés sur les autres biens communaux. Cette dépos-

(1) En 1810, la guerre et la marine avaient absorbé 289 millions; en 1811, 506 millions; en 1812, 520 millions; en 1813 il fallait compter 800 millions; les autres dépenses ne prenaient que 349 millions. Les contributions directes fournissaient 306 millions ; l'enregistrement, 195 millions; les contributions indirectes, 132 millions ; les douanes, 143 millions; les postes, 13 millions; les sels et tabacs, 8 millions 457,000 fr. Le Pas-de-Calais payait en contributions directes, 5 millions 356,381 fr.

Les dépenses, sans la guerre et la marine, se répartissaient ainsi: dette publique, 148 millions ; liste civile, 28 millions, 300,000 fr. ; ministères : de la justice, 25 millions ; des relations extérieures, 8 millions 800,000 fr.; de l'intérieur, 60 millions; des finances, 24 millions ; du trésor, 8 millions 900,000 fr.; des cultes, 16 millions; de la police, 2 millions.

Il est vrai que les départements et les communes payaient alors beaucoup de dépenses de nos jours à la charge de l'Etat.

(2) Les pâtis, pâturages, terrains tourbeux et autres dont les habitants jouissaient en commun, ainsi que les halles, marchés, promenades et emplacements utiles pour la salubrité et pour l'agrément, ainsi que les édifices appelés à un service public, tels que les églises, hôtels de ville, salles de spectacle, etc , étaient exceptés de la vente.

session fut décidée sans consulter les communes. On fit valoir, pour la justifier, les critiques ordinaires contre les biens de main-morte. Les 370 millions qu'on espérait obtenir par ces ventes devaient servir à amortir le déficit du budget. Dans le Pas-de-Calais, grand nombre de communes se virent dépouillées par là, en 1813 et 1814, de marais qui avaient été mis en culture ou loués, et d'anciens presbytères ou autres édifices alors sans emploi, qui furent vendus à bas prix, et remplacés par une rente de valeur inférieure (1).

Comme on le voit, on était loin de la prospérité croissante dont les rapports officiels et mensongers présentaient la perspective aux populations désolées par les désastreuses levées militaires. Le 3 avril, le Sénat, s'armant des droits qu'il s'était conférés moins de trois mois auparavant, mobilisait les cent cohortes de la garde nationale (2). De plus, il prélevait sur la garde nationale de certains départements les hommes nécessaires à la défense des ports et des frontières de l'ouest et du midi. Le Pas-de-Calais, faisant partie du 2e arrondissement maritime, fournit 976 grenadiers et chasseurs et on forma deux cohortes (3), à la tête desquelles se retrouva leur

(1) Nous croyons que la pénurie du Trésor fit continuer, après 1814, ces ventes qui, bien que décidées sous l'Empire, n'avaient pu être exécutées en entier pendant ce régime

(2) Elles étaient destinées en partie au recrutement de l'armée active et à la formation d'une armée de réserve. Le Pas-de-Calais fournit dans ce but 181 hommes.

(3) On appelait tous les trois mois à l'activité le dixième de la légion, c'est-à-dire 480 hommes. Le premier détachement dut se rendre à Anvers le 31 mai 1813. La légion se composait de 4,800 hommes, divisés en 8 cohortes et 32 compagnies, pris, savoir: 1,350 hommes dans l'arrondissement d'Arras, 1,250 dans celui de Béthune, 900 dans celui de St-Omer, 750 dans celui de St-Pol, 300 dans celui de Boulogne et 300 dans celui de Montreuil. Ces deux derniers fournis-

ancien chef, le général Rampon, et destinées à voler à la défense des chantiers d'Anvers, de Flessingue, etc. D'autres cohortes, dites *urbaines*, composées de 1,000 hommes, furent réservées au service ordinaire des places les plus exposées. Boulogne en fournit deux, Calais et Montreuil chacune une. Chacune de ces cohortes fut divisée en 7 compagnies, dont une de canonniers. Le 5 avril on fit un nouveau règlement pour la garde nationale.

Un décret impérial du 1er avril 1813 leva 80,000 hommes sur les classes de 1807 à 1812. Le Pas-de-Calais fournit 1,129 hommes qui durent partir du 25 avril au 15 mai.

On conçoit l'émotion que de pareilles mesures devaient causer dans un pays comme le nôtre, où les bras sont à peine suffisants à l'agriculture. L'écho de cette émotion se retrouve aux procès-verbaux de la session du Conseil général, en mai. Cette assemblée disait que le service de la garde nationale était dur dans le Pas-de-Calais, à cause de sa proximité de la frontière, et qu'on pourrait imposer les mêmes sacrifices aux départements du centre. La garde urbaine, y est-il dit, demande tant d'hommes que les habitants des villes n'y suffisant pas, on est obligé d'appeler à la compléter les habitants des communes

saient moins parcequ'ils contribuaient seuls à former la légion urbaine. L'habillement de cette légion devait coûter 30,000 fr., les hommes devaient s'habiller à leurs frais ou verser 100 fr. Les Conseils municipaux devaient pourvoir à l'habillement des hommes qui ne pouvaient faire cette dépense, et pour aller plus vite, en attendant que le produit des centimes additionnels votés fût rentré, on pouvait faire avancer la somme nécessaire par les plus hauts cotisés. De plus, ceux qui se faisaient remplacer devaient fournir une taxe destinée au même objet. On devait prendre les célibataires de 20 à 40 ans. M. d'Acary était chef de légion et M. Delannoy, adjudant-major. Les officiers n'avaient d'autorité que dans le service et pour le service. Les gardes nationaux étaient soumis à la discipline militaire ; on leur faisait passer des revues, etc.

rurales situées à 2 et 3 kilomètres des villes, le service actuel est pénible et onéreux. A ces doléances timides se joignaient des vœux pour la paix. Quelques jours après, dans la même session, le Conseil général, à l'instigation du Préfet, envoya à l'Empereur une adresse chaleureuse où, ne mentionnant nos désastres que pour le remercier de n'avoir pas désespéré de la France, il protestait de son dévouement à la dynastie impériale et de sa confiance en la volonté de celui qui,par ses victoires, devait enfin procurer à ses sujets la paix « si souvent offerte par lui et repoussée par ses ennemis. » Suivait un long compte-rendu de l'esprit public dans le Pas-de-Calais (1).

(1) Le Conseil général du Pas-de-Calais s'étant assemblé en session ordinaire le 11 mai 1813, adressa à l'Empereur l'adresse suivante, M. Wartelle étant président, M. Duquesnoy étant secrétaire : « La première pensée, le premier vœu du Conseil est de déposer aux pieds de Votre Majesté l'hommage de sa respectueuse reconnaissance et de son admiration. Jamais il n'éprouva un plus vif besoin de manifester ses sentiments. Quand les rigueurs d'un affreux climat vinrent au secours d'un ennemi chassé de ses plus belles provinces et de sa capitale, Votre Majesté ne désespéra pas du salut de la France. Elle déploya un grand caractère devant lequel viendront toujours échouer les efforts de ses ennemis. Les cris de victoire se font entendre ! les machinations et les espérances du perfide insulaire sont pulvérisées! L'étoile de la France a prévalu ! Votre Majesté peut enfin se flatter de voir se réaliser le vœu le plus cher à son cœur et à celui de ses sujets, la paix si souvent offerte par Votre Majesté et repoussée par ses ennemis. Le Conseil général ne présenta jamais, avec plus de confiance à Votre Majesté, l'hommage de ses sentiments de fidélité et d'amour que dans cette circonstance, où elles seront transmises à Votre Majesté par Sa Majesté l'Impératrice, reine et régente, auguste dépositaire des pouvoirs de Votre Majesté, et qui partage avec elle les sentiments de fidélité et d'amour (*sic*). »

Rendant compte de l'esprit public dans le Pas-de-Calais, le Conseil général s'exprime ainsi : « Amis de l'ordre et de la tranquillité, les

C'était à ce moment-là même que recommençaient les hostilités. L'Empereur partait en personne pour se mettre à la tête de l'armée du Rhin. A Mayence, sa pré-

habitants du Pas-de-Calais sont intimement convaincus que l'obéissance aux lois et la fidélité au souverain sont la première sauvegarde du bonheur public et les gages les plus saints et les plus inviolables de leur reconnaissance particulière envers le héros régénérateur qui les a sauvés de la tourmente révolutionnaire dont ils ont été si cruellement battus. Jamais le calme qui leur a été rendu par les restaurations mémorables qui ont suivi le 18 brumaire n'a été troublé par les manœuvres du mécontentement et de l'intrigue. Jamais ces machinations infâmes, ces tentatives atroces qui ont été dirigées contre le chef auguste de l'Empire (Conspiration de Mallet) n'ont manqué d'exciter dans le Pas-de-Calais la plus vive indignation, le plus lugubre effroi. Toujours ralliés à la confiance et à l'espoir qu'inspirent si justement en France les vertus et les travaux du monarque qui s'occupe de ses destinées, ils n'ont cessé de s'unir par tous leurs efforts et de tous leurs moyens aux grandes pensées qu'il médite pour la gloire et la prospérité de ses peuples. Ils ont fait et font encore, avec le dévouement le plus entier et la résignation la plus touchante, ces sacrifices toujours si douloureux pour le père de famille, si difficiles à la médiocrité des fortunes, et jamais l'accent séditieux du murmure ne se fait entendre, pas même la plainte humble et sincère de la nature et du besoin. C'est ainsi que le Conseil général peut la révéler au cœur paternel de l'Empereur parce qu'elle est elle-même le gage de l'amour des administrés de ce département. Ils viennent de l'entourer de leur jeunesse, de déposer à ses pieds leurs tributs volontaires. D'après ces élans de patriotisme et de courage qui ne peuvent manquer à des cœurs français, à la voix d'un tel maître, ils l'accompagnent de leurs vœux dans ces plaines où il vient de triompher de l'audace et de la trahison de ses ennemis, et demandent au Ciel la conservation d'un tel instrument de la Providence et de ses desseins. Ils en attendent et bénissent le terme d'une guerre dont il a déjà rehaussé les éléments par la victoire qui doit mettre le comble à sa gloire immortelle comme à ses bienfaits. » Ce langage faux et amphigourique ne rendait guère le désespoir que la conscription excitait dans notre pays.

sence groupa autour de lui le grand duc de Bade, le prince de Hesse, le duc de Nassau, et calma l'effervescence soulevée dans cette partie de l'Allemagne, désireuse de recouvrer l'indépendance. Bientôt il prit l'offensive. Trois victoires : Weissenfels, Lutzen, Bautzen, remportées en dix jours, provoquèrent encore une fois un concert unanime d'actions de grâces, où nous retrouvons, comme toujours, l'Evêque d'Arras lançant un mandement pompeux (1). Les mauvaises nouvelles du Sud faisaient alors contrepoids aux glorieuses nouvelles du Nord. En Espagne, Wellington, vainqueur à Salamanque, était entré à Madrid (2). De là, obligé de rétrograder un instant jusqu'en Portugal, il en était sorti de nouveau et, par la victoire décisive de Vittoria, avait forcé les Français à repasser les Pyrénées. Abandonné des siens, mal obéi des généraux qui se jalousaient entr'eux, haï des Espagnols à cause de son titre d'étran-

(1) Ce mandement, fait après la bataille de Lutzen qui ramena le roi de Saxe dans ses Etats, commence par une longue citation de Bossuet, où il dit que Dieu seul fait les conquérants. Mgr de la Tour ajoute qu'il faut reporter au Dieu des armées la gloire qu'il envoie à Napoléon. « Faut-il que nous le montrions ramenant dans sa capitale son fidèle allié, ce roi chéri du Ciel qui trouve dans le respect que lui porte l'Europe entière la récompense de ses hautes vertus. Faut-il que nous vous montrions Napoléon se jouant des menaces d'un redoutable ennemi et les faisant tourner à sa honte ? faisant la guerre comme un simple général et se livrant à toutes les fatigues pour remettre enfin la France en repos D'immenses travaux demandent de grands sacrifices pour asseoir la paix que nous désirons tous sur des bases également glorieuses à Dieu et avantageuses à la France, etc. »

(2) Le 30 août 1813 on demanda au Sénat de prendre dans les départements du Midi 30,000 hommes sur les classes de 1812, 1813 et 1814 pour renforcer l'armée française alors en pleine retraite. Le rapporteur terminait ainsi : « Il faut imiter l'élan du Nord quand les Anglais débarquèrent à Flessingues. »

ger, le roi Joseph avait dû quitter l'Espagne et la royauté éphémère dont, à la vérité, il avait toujours accepté le fardeau malgré lui. L'étoile de Napoléon pâlissait. En Allemagne, il n'avait pas su profiter de ses victoires. En signant le funeste armistice de Plessitz (20 mai-16 août), il avait donné aux princes allemands, qui le détestaient, le temps de se reconnaître et de se concerter dans leur défection. Les plaisirs où il avait encore une fois cherché à les endormir à Dresde, comme l'année précédente, n'avaient pas amené les mêmes résultats. A la reprise des hostilités, la Bavière, la Suède, l'Autriche elle-même nous avaient abandonnés.

L'Empereur fut personnellement victorieux sous les murs de Dresde (1), mais ses généraux, Vandamme, Macdonald, Ney, avaient subi des échecs. Un autre, Moreau, l'avait trahi et s'était chargé de diriger les opérations de ses ennemis. Celui-ci, du reste, avait reçu, sans attendre, le châtiment de son crime. A la bataille de Dresde, un boulet lui avait fracassé les deux jambes. Les demandes de subsides en hommes et en argent se renouvelaient toujours. Pour en empêcher le mauvais effet, le 4 octobre 1813, l'archichancelier, dans un discours au Sénat, répéta ce que tous les fonctionnaires avaient ordre de dire depuis longtemps : que l'Empereur avait tout fait pour empêcher la guerre de recommencer et réunir un congrès qui aurait amené la paix, et il déposa les pièces diplomatiques qui, selon lui, justifiaient son assertion. C'était faux, car toujours l'obstination et l'orgueil de l'Empereur firent échouer toute espèce d'arrangement de paix. Le

(1) A l'occasion de cette bataille Mgr de la Tour ordonna des prières d'actions de grâces : « Lorsque Dieu, se jouant des desseins d'une vaine politique, renverse les projets des ennemis, traverse leurs conseils et rend inutiles leurs immenses préparatifs de guerre, la nation pour laquelle s'opère d'aussi grandes merveilles de la protection de Dieu ne saurait montrer trop de reconnaissance, etc. »

7 octobre, l'Impératrice régente se rendit en personne au Sénat. Elle y prononça un discours. Après avoir dit que l'Empereur ne voulait pas d'un trône flétri ni d'une couronne sans gloire, elle terminait en s'écriant : « Français ! votre Empereur, la patrie et l'honneur vous appellent. » Le résultat de la séance fut un sénatus-consulte qui appelait sous les drapeaux 280,000 hommes, dont 120,000 sur la classe de 1814 et 160,000 sur la classe de 1815. Ceux-ci étaient des enfants. Que pouvait-on faire d'eux ? et qui pouvait alors conjurer nos désastres ? Les défaites se succédaient avec autant de rapidité qu'autrefois les succès : Wachau, Leipzig, la bataille la plus sanglante du siècle, celle qui fut surnommée par les Allemands eux-mêmes la bataille des nations, incertaine pendant trois jours et finalement perdue par suite de la défection des Saxons, Hanau. Trois fois dans la dernière quinzaine d'octobre, les aigles avaient reculé. Vainement jusque-là le *Moniteur* avait-il cherché à atténuer, à dissimuler nos revers. Après Leipzig, il fallut bien avouer la vérité. En tout autre pays elle eût produit la stupeur, l'indignation, le découragement. En France, il en fut tout autrement ; et tel était encore alors le prestige de Napoléon, que de toutes parts des adresses envoyées à l'Impératrice régente protestaient de l'empressement à faire de nouveaux sacrifices. Le Pas-de-Calais ne fut pas des derniers. Arras, Calais, Boulogne, Béthune, St-Pol envoyèrent de ces adresses, parmi lesquelles celle du Conseil municipal d'Arras se distingua par un enthousiasme trop violent pour n'être pas factice (1).

(1) Voici l'adresse du Conseil municipal d'Arras : « Madame, tous les Français ont entendu l'appel que Votre Majesté vient d'adresser au nom de l'Empereur, de la patrie et de l'honneur. Ces noms chéris n'ont pas été prononcés en vain par Votre Majesté. Jamais, non jamais, le sol de notre belle France ne sera la proie des armées étrangères et le théâtre de leurs dévastations. Les habi-

Enfin, le 7 novembre, on apprenait que l'armée avait repassé le Rhin. Deux jours après, l'Empereur était à Paris. Cette fois il ne s'agissait plus de conquêtes, mais de la défense du territoire. De tous côtés on envoie des gardes nationaux mobilisés défendre les places frontières pour rendre libres les troupes actives (1). Les lévées d'hommes et d'argent s'imposaient plus nécessaires que jamais. Le 11 novembre, l'Empereur décide que, vu l'urgence, et le Conseil d'Etat entendu, il serait ajouté 30 centimes additionnels aux contributions foncière, des portes et fenêtres, et des patentes, payables par tiers en novembre-décembre 1813 et janvier 1814. De plus on doubla les contributions personnelle et mobilière de 1813 et on augmenta les droits sur le sel (2).

tants de cette ville, animés des mêmes sentiments, jurent aux pieds de Votre Majesté qu'ils sont prêts à tous les sacrifices pour soutenir la gloire du nom français, l'intégrité de l'empire et le trône sur lequel reposent toutes nos espérances. »

Dans l'adresse du Conseil municipal de Boulogne, on lit : « Nos premiers-nés combattaient ou sont morts sous les drapeaux, leurs jeunes frères ont, dans leurs vœux, devancé votre appel. Récompensez cette ardeur en employant leur courage. Et nous, que notre âge éloigne des combats, entendez aussi notre voix, accordez-nous l'honneur de contribuer par tous les sacrifices (si on peut appeler sacrifices les libres offrandes des fils à leur mère) aux grands desseins d'un grand homme, aux grandes destinées d'un grand peuple. »

(1) Dans le Pas-de-Calais, le 17 décembre, on envoya à Aire une cohorte composée de grenadiers de première classe, une de fusiliers et une d'artilleurs. A Hesdin, c'est une cohorte,moitié grenadiers et fusiliers, et une cohorte d'artillerie ; à St-Venant, c'est une cohorte mixte.

(2) Le 27 novembre, on mit à la disposition du Ministre de la Guerre 27.569,966 fr. sur le produit de ces nouveaux impôts. On forma un bureau de liquidation pour payer les objets requis pour l'armée ; on devait au département du Pas-de-Calais 16,000 fr. pour transports militaires.

Le 13 novembre, était décrété l'appel de 300,000 hommes sur les classes précédentes, c'est-à-dire tout ce qui restait d'hommes valides de 25 à 30 ans ; 150,000 devaient être appelés de suite, et le reste ne le serait que si l'ennemi passait la frontière. Il faut, disait-on, se défendre, si on ne veut avoir le sort de la Pologne, et l'Empereur, le 14 novembre, répondant a une adresse du Sénat, disait : « Il y a un an, toute l'Europe marchait avec nous ; aujourd'hui, elle est contre nous ; c'est que l'opinion du monde est faite par la France ou par l'Angleterre, et actuellement c'est ce pays qui impose ses volontés. Nous avons tout à redouter de sa haine, si l'énergie et la puissance de la nation ne nous soutiennent pas. La postérité dira que si de grandes et critiques circonstances se sont présentées, elles n'étaient pas au-dessus de la France et de moi. » Devant le Corps législatif, il affirma que jamais il ne trahirait la gloire nationale. « Les Français seront dignes d'eux et de moi, » s'écriait-il. Et par là il s'attribuait le droit de prendre toute initiative.

Le 5 décembre fut célébré pour la dernière fois l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz et du couronnement de l'Empereur. Triste contraste entre les gloires passées et les humiliations présentes ! A l'ouverture du Corps législatif, le 19 décembre, le ton du maître avait baissé et il ne le traitait plus avec le même dédain. Un quart des députés avaient fini leur mandat ; il eût fallu procéder à des élections. L'Empereur n'osa pas appeler le pays à un scrutin et préféra proroger les pouvoirs des députés sortants, mais l'opinion publique, devenue peu favorable à Napoléon, s'exerçant de plus en plus sur ce corps, suspendit ses séances le 31 décembre, jusqu'à la nomination des nouveaux membres. Il violait par là la Constitution que lui-même avait faite (1).

(1) Pour expliquer ce changement dans ce que l'Empereur avait décidé précédemment, le Ministre de l'Intérieur envoya le 2 janvier,

Les difficultés de toutes sortes étaient telles pour faire

aux commissaires extraordinaires, une circulaire que nous reproduisons : « Lorsque l'Empereur a convoqué le Corps législatif, il a dû croire que les députés arriveraient des départements, animés de cet élan qui doit porter tout homme à oublier, dans les circonstances de danger, tout autre sentiment que le besoin de se réunir contre l'ennemi commun. Sa Majesté devait croire que, secondant ses hautes vues pour la défense de la patrie commune, pour la conquête d'une paix pour laquelle elle a consenti à de si grands sacrifices, et dont la nécessité est si généralement sentie, le Corps législatif montrerait à l'Europe qu'une seule volonté nous anime et que tout ennemi de la gloire et de la prospérité de la France ne saurait trouver d'auxiliaires parmi nous.

» Sans doute, ce sont les sentiments de la très grande majorité du Corps législatif, où l'on voit tant d'hommes éprouvés par d'honorables services, mais les restes d'un esprit de faction qui a survécu à nos troubles civils, peut-être davantage encore l'inexpérience de quelques hommes trop jeunes à l'époque de ces troubles, menaçaient d'agiter, de diviser une assemblée qui, dès ses premières séances, rappelle les assemblées où quelques orateurs, cherchant à flatter la multitude, l'ont soulevée contre tout ordre établi. L'Empereur daignait communiquer toutes les pièces des négociations entamées avec les puissances alliées; une commission avait été nommée pour en prendre connaissance; dans le choix des membres de cette commission, on a affecté de ne mettre aucun individu tenant quelque fonction du Gouvernement, c'était une première tentative pour rendre le Gouvernement suspect. Cette commission, dans son rapport, a parlé du Corps législatif comme représentant la nation, elle a prétendu juger et régenter le Gouvernement, elle a annoncé que le Corps législatif l'aiderait dans telle ou telle condition, elle a réclamé de nouvelles prérogatives, elle s'est étendue sur des doléances propres à montrer à l'ennemi la France divisée, mécontente, prête à comprendre qu'on peut la séparer de son souverain. Le Corps législatif s'est laissé prendre au piège tendu, abusé par l'idée qu'il y avait quelque énergie à parler un langage dans lequel il aurait dû reconnaître celui de la faction. Quelques hommes seuls ont voulu faire entendre la voix de la raison, elle a été couverte par des clameurs, c'est la marche des assemblées qui veulent s'arroger le pouvoir.

exécuter les levées d'hommes (1) et d'impôts, qu'on

» On a nommé, pour la commission des finances, les membres qui venaient de signaler leur esprit d'opposition ; ces mêmes individus ont été désignés pour la rédaction de l'adresse et leur rapport a été adopté.

» Heureusement l'Empereur veille, il n'a pas voulu que le monarque fût réduit au rôle de celui que les évènements de 1791 ont perdu et, usant de sa prérogative, a ajourné le Corps législatif. Félicitons-nous d'avoir un souverain fort et prévoyant, qui arrête dans leur source les menées de l'ennemi intérieur.

» Il est bien question aujourd'hui de vaines discussions ; l'ennemi souriait déjà à la pensée de voir consumer tout ce que nous avons de chaleur dans des discussions intestines. L'Empereur et la nation ne font qu'un, Si nous perdions l'Empereur, le vaisseau sans pilote serait bientôt brisé, et l'étranger empêcherait de longtemps la France si enviée de compter au nombre des puissances prépondérantes. Le vrai représentant de la nation, c'est celui que des millions de suffrages ont proclamé, c'est celui dont l'intérêt et dont l'existence ne peuvent jamais être séparés des intérêts, de l'existence du peuple, qu'aucune séduction ne peut atteindre, c'est le grand capitaine qui a éprouvé la fortune adverse, sans que la victoire ait cessé de lui être fidèle, il est pour la France l'ancre de salut ; est-ce après avoir parlé de lui que nous descendrions à quelques vains discoureurs ? La grande majorité du Corps législatif a approuvé la mesure prise. Si elle était vivement désirée, c'était par les hommes sages de ce Corps. Ils sont retournés dans leurs départements, ils y porteront un bon esprit, ils n'écouteront pas les clameurs des gens inquiets, auxquels les évènements n'ont pas ouvert les yeux. Les Préfets auront à surveiller la conduite des députés de leur département. Je vous prie de m'en instruire. »

Le comte de Villemanzy, en envoyant cette circulaire au baron de la Chaise, le 5 janvier, le prie d'envoyer sur chaque député, une note indiquant son existence politique, les fonctions qu'il a remplies, la fortune dont il jouit, l'influence qu'il peut avoir, la conduite qu'il tient.

(1) Ce qui rendait à ce moment la conscription plus difficile à effectuer, c'était le mauvais effet produit par le retour de nombreux

résolut d'envoyer des sénateurs et des conseillers d'état, dans chaque division militaire, munis de pouvoirs spéciaux et étendus. Pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Lys, on désigna le comte de Villemanzy, ancien inspecteur général aux revues, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de fer et sénateur ; on lui adjoignit comme secrétaire M. Perrier, auditeur au Conseil d'Etat. Le comte de Villemanzy était un homme de valeur, énergique, de manières affables, grand ami du baron de la Chaise (1), mais il voulut accomplir sa mission et l'exécution des ordres de l'Empereur le rendit peu populaire.

Le 29 décembre le Ministre de l'intérieur envoya aux Préfets une circulaire (2) pour indiquer les droits et les

soldats blessés. A la fin de 1813, dans l'hôpital St-Jean, à Arras, il se déclara des maladies contagieuses.

(1) Il entretint toujours avec lui les rapports les plus affectueux. Aussitôt nommé, il écrivit au baron de la Chaise, qu'il appelle *son bon et vieil ami*, pour l'informer de sa nomination, il ajoute que, retenu au Sénat, il ne passerait que le 2 janvier 1814 à Arras, pour aller s'installer à Lille, et que sa famille devait le suivre.

(2) Voici cette circulaire :

« Aucun mécontentement de la conduite des Préfets n'a engagé l'Empereur à envoyer des commissaires extraordinaires. Sa Majesté sait qu'elle est servie avec zèle, avec loyauté, mais elle a pensé que dans des circonstances aussi graves, des hommes d'un rang éminent, revêtus d'une grande autorité, admis fréquemment auprès du souverain, ayant reçu ses instructions immédiates, pourraient rendre d'importants services.

» MM. les Commissaires n'ont point à s'occuper du détail de l'administration, mais seulement à s'assurer que les résultats s'obtiennent, et s'ils éprouvent des obstacles, à les lever. Souvent des conflits, des pouvoirs insuffisants, des cas imprévus embarrassent l'autorité constituée pour des temps ordinaires. MM. les Commissaires préviendront les frottements, les lenteurs, l'insuffisance des diverses attributions. Mais surtout ils s'attacheront à réveiller dans tous les cœurs le

devoirs de ces fonctionnaires et en même temps tracer

sentiment français qui se révolta toujours à l'idée d'une domination étrangère et qui, même dans nos troubles civils les plus furieux, sût toujours réunir la masse de la nation contre toute agression ennemie.

» L'Empereur a proposé la paix. Les puissances coalisées ont fait connaître les conditions qu'elles souhaitaient ; l'Empereur les a toutes adoptées sans restriction. Qu'ont fait les puissances ? Elles ont dit qu'elles voyaient avec satisfaction qu'il n'y avait plus d'obstacles à la paix ; elles ont fait paraître une proclamation où elles annonçent leur désintéressement et aussitôt elles ont envahi nos provinces, elles y ont porté la guerre la plus furieuse. Est-il un Français qui puisse ne pas s'indigner !

» L'étranger pouvait-il prouver davantage ce que ses paroles ont toujours de fallacieux. Sans doute il nous parlera un langage propre à ne nous rien laisser craindre de ses projets, à nous endormir dans une fausse sécurité. Quel est l'ennemi qui ne cherche, qui ne prenne tous les moyens de faire réussir son agression ? Mais depuis quand la France intéresserait-elle si fort ceux qui se montrèrent toujours ses rivaux, qui cherchèrent toujours à l'affaiblir, à diminuer sa force et sa puissance ! Serait-ce depuis que nous avons porté nos étendards dans presque toutes les capitales de l'Europe, depuis que leurs souverains, leurs peuples croient avoir des injures si récentes à venger !

» Ce que veut l'étranger, ce n'est pas la paix, puisque nous avons consenti à tout, c'est la dévastation de nos provinces, le pillage promis à ses soldats, l'or dont ses chefs sont avides, l'injure, tous les genres d'humiliations, capables d'assouvir ce que bientôt il oserait nommer sa légitime vengeance ; ce qu'il veut, c'est d'être pour toujours délivré de cette appréhension de la France, qui gêne depuis des siècles les projets de certains cabinets ambitieux, et surtout ceux que l'implacable Angleterre se croit au moment de réaliser.

» S'il était possible que nos ennemis eussent conquis la France ou qu'ils y fussent reconnus comme maîtres, peut-être laisseraient-ils un fantôme de monarchie ! Mais qu'elle serait l'existence du chef de cet Etat dégradé ? Un monarque sans pouvoir, entouré d'ambassadeurs étrangers, chargés en apparence de veiller à l'exécution de

une espèce de programme politique et justifier la con-

quelques clauses principales d'un traité, mais ayant la mission réelle de s'opposer à tout ce qui pourrait rendre à ce malheureux débris de notre France quelqu'espoir de force et de prospérité. Ce sont là des vérités que toutes les leçons de l'histoire, que l'exemple de la Pologne, que le souvenir des commissaires anglais de Dunkerque rendent si frappantes, qu'on ne concevrait pas même que les hommes qui paraîtraient en douter eussent quelque bonne foi.

» La paix que nous voulons tous, il faut la conquérir en chassant l'ennemi d'un sol sacré que souille sa présence.

» Pouvons-nous changer rien au passé ! Que nous importent les discussions sur ce qui fut ou sur ce qui pouvait être? Le danger est évident, il est grand, il est pressant ; est-ce le moment de se livrer à de vains raisonnements? Disputons encore pendant trois mois; le Russe, l'Allemand, l'Anglais seront dans toutes nos cités, se rendront les arbitres de toutes nos familles. Déjà, Monsieur le Préfet, vous êtes pénétré de ces réflexions, vos collaborateurs le seront comme vous. Lorsque la conviction est forte et profonde, elle se communique aisément; vous parviendrez donc à éclairer ceux qui seraient encore trompés; faites connaître à M. le Commissaire extraordinaire quelles sont les personnes qu'il serait le plus utile qu'il pût voir, quels sont les lieux où sa présence vous paraît nécessaire. Organisez vos gardes nationales dans tous les lieux où les décrets de Sa Majesté et les arrêtés de MM. les Commissaires en établissent, choisissez leurs chefs parmi les propriétaires les plus éclairés sur leurs vrais intérêts. Que ces chefs, dans les réunions de leurs troupes, leur parle le langage simple et persuasif que des Français ne sauraient méconnaître. Que vous, que MM. les Commissaires le leur fassent entendre.

» Redoublez de soins pour que les contingents de votre département à la conscription, se réalisent et partent au plus tôt, pour que l'approvisionnement des places, celui des corps d'armée ou des troupes qui seraient sur votre territoire ou à proximité n'éprouvent ni embarras ni retard, pour que les chevaux requis soient fournis, pour que les contributions soient payées, pour que les besoins de la patrie trouvent tous ses enfants prêts à y subvenir.

» Lorsque l'étranger saura quels sont nos sentiments, quel est l'élan de la nation, même sans combat, il retirera ses phalanges. Vou-

duite de l'Empereur; c'étaient les idées qu'ils devaient répandre.

drait-il les engager dans un pays où tout lui serait contraire, d'où sa retraite deviendrait bientôt impossible, où ses convois, ses bagages seraient surpris, ses communications coupées? la seule attitude de la France peut donc la sauver.

» Mais si l'étranger ne signe pas la prompte paix dont lui-même a déterminé toutes les bases, nous n'aurons pas la douleur de voir son audace sans autre punition que l'avortement de ses projets contre nous. Nos armées se forment, elles sont redevenues formidables; quelques jours encore, elles iront chercher l'ennemi qu'elles ont si souvent vaincu, elles lui imposeront cette paix à laquelle il se refuse. Il trouvera l'Empereur tel qu'il se montra toujours, généreux envers les vaincus, et notre glorieux souverain pourra alors, tout entier aux soins de ses peuples, les rendre pour longtemps aux occupations de la paix, aux arts, à l'industrie, à tout ce qui fait fleurir et prospérer les états.

» Que le reste de l'Europe se gouverne selon les lois que préfèreront ses peuples, mais que la France aussi reste glorieuse et indépendante.

» Je vous le répète, Monsieur, l'Empereur est content de vous, de vos principaux collaborateurs. Continuez à le bien servir, à bien servir votre pays, entretenez le zèle des sous-préfets, des maires, des membres de vos Conseils administratifs; que partout ils donnent l'exemple; qu'ils éclairent surtout l'opinion si elle tend à se déprécier, qu'ils montrent aux hommes les moins éclairés quels sont les vrais intérêts de tout Français, et la crise actuelle deviendra bientôt une preuve historique de plus de ce que peut le noble et grand caractère de la nation à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir.

» Recevez, etc.

» MONTALIVET. »



CHAPITRE VII

(1814)

L'année 1814 s'ouvrait sous les plus sombres auspices. Quels que fussent les efforts par lesquels on cherchait à réparer et à dissimuler les désastres de la campagne de Russie, le despotisme impérial, dépouillé du prestige de la victoire, présentait tous les symptômes d'une chute prochaine. Le colosse chancelait sur sa base. Wellington avait passé la Bidassoa le 7 octobre 1813. Le 20 décembre, Schwarzenberg, à la tête de 100,000 hommes, et un peu plus tard, Blücher, à la tête de l'armée de Silésie, franchissaient le Rhin à Bâle et à Coblentz. La Hollande était évacuée par nos troupes. Le 31 décembre, l'ennemi était en France. Les alliés, dans un manifeste daté de Francfort, avaient déclaré que ce n'était pas à la France, mais à Napoléon qu'ils faisaient la guerre. Pour utiliser leurs succès, ils résolurent de faire une campagne d'hiver. L'issue n'en pouvait être douteuse.

Jamais, à la vérité, le génie de l'Empereur ne s'était montré aussi puissant, aussi actif, aussi maître de lui-même, mais jamais l'Europe n'avait ligué contre la France des forces aussi importantes. Les troupes alliées s'élevaient à plus d'un million d'hommes, et la France ne comptait que 360,000 combattants, la plupart inexpérimentés, commandés par des chefs vieillis et découragés. Les

journaux officieux cherchaient vainement à dissimuler le danger. Wellington, prétendaient-ils, était tenu en échec par le Maréchal Soult; les maladies décimaient les armées étrangères, et leurs soldats demandaient la paix à grands cris. Vaines illusions! La triste vérité ne tarda pas à se faire connaître. Chaque jour l'ennemi faisait des progrès, et nos troupes reculaient devant lui. Réduit à chercher de tous côtés de nouvelles ressources, le Gouvernement fait rentrer les troupes du Piémont, mobilise 120 bataillons de la garde nationale, avec promesse de les licencier dès que l'ennemi aura été chassé du territoire de l'Empire, et provoque de toutes parts des adresses de dévouement (1). Le 8 janvier, la garde nationale de Paris elle-même est mise en activité ; on forme douze régiments de tirailleurs de la jeune garde, composés de volontaires ; le 18 janvier on arme en Belgique les gardes forestiers; les places fortes sont garnies de canons ; on va jusqu'à accepter les services de plusieurs centaines d'invalides.

L'argent manquait autant que les hommes. Il fallut faire encore appel aux dons volontaires pour assurer les secours aux blessés. La France était épuisée. L'Empereur le voyait bien, cependant il espérait encore une

(1) Nous ne citerons que celle de la garde nationale de Boulogne; elle est du 9 janvier 1814, la voici : « Comme un rempart s'élèvent autour du trône des milliers de braves pour le soutenir et le défendre. On lit sur votre bannière : « Délivrance du territoire. » Nous le jurons, la France, arrachée par vous à l'anarchie, ne sera point la proie des barbares. Nos temples relevés ne retentiront pas du chant de l'étranger. Entre la honte et la mort, la mort a fixé notre choix. Quand Louis XIV éprouva des revers, nos pères sauvèrent l'antique patrie des Morins, les fils de ces braves n'ont pas dégénéré, etc. » Signé : de Wicquet, chef de cohorte ; du Blaisel, chef de légion ; de Ledinghem, de Rosny, etc.

fois ramener sous ses drapeaux la fortune qui lui avait été si longtemps fidèle.

Le 23 janvier il confiait la régence à l'Impératrice, et le 25, il partait pour la Champagne. Les combats heureux de Saint-Dizier, de Brienne et de Nangis rallumèrent une lueur d'espoir. Mais cela ne dura pas. Le combat de la Rothière nous obligea à la retraite et l'inquiétude revint. Napoléon chercha sincèrement cette fois à négocier la paix. Mais cette paix, qui avait été tant de fois fallacieusement présentée comme le but de guerres sans cesse renouvelées, les alliés ne la voyaient plus que dans la chute de celui qui leur avait fait tant de mal, et devant lequel ils avaient tremblé si longtemps. Et tandis que les plénipotentiaires convoqués des deux côtés en congrès à Châtillon-sur-Seine ne réussissaient pas à s'entendre, les alliés concluaient entr'eux, à Chaumont, un traité pour resserrer encore les liens qui les unissaient. Napoléon dut continuer la guerre. Les combats de Champaubert, de Montmirail, de Vauchamp furent heureux, mais nos forces devenues insuffisantes ne permirent pas d'en tirer parti. De même en fut-il des batailles de Guignes, de Nangis et de Montereau. Mais le récit de cette lutte gigantesque, qui se livrait hors du Pas-de-Calais, nous entraînerait trop loin. Il appartient désormais à l'histoire de France. Revenons maintenant à ce qui se passait dans notre département.

Le comte de Villemanzy, nous l'avons vu, avait été envoyé comme commissaire extraordinaire dans la 16e division militaire. Il fit son entrée à Lille le 2 janvier, Dès le lendemain 3 janvier, il adressa à ses administrés une proclamation rédigée de concert avec le baron de la Chaise, à laquelle fut donnée une grande publicité (1).

(1) La voici : « Français, l'ennemi vient d'envahir notre frontière et veut pénétrer jusqu'au centre de nos provinces. Cependant des

De son côté le Préfet fit insérer dans le *Mémorial du Pas-de-Calais* du 8 janvier 1814, un article du *Journal de*

négociations ont été entamées avec les puissances coalisées, et l'Empereur a adhéré aux bases préliminaires qu'elles ont présentées. Quels sont les motifs qui s'opposent à la conclusion de la paix ?.. Ils ne peuvent être attribués à la France. Il ne s'agit plus de recouvrer nos conquêtes, l'Empereur vient de vous le déclarer, il s'agit de maintenir l'intégrité et l'indépendance de notre territoire et de préserver nos belles contrées de tous les fléaux que la guerre entraîne nécessairement après elle, tels que le pillage, l'incendie, la destruction des propriétés. Hâtez-vous donc, vous qui êtes appelé à concourir à ce noble et généreux but, de rejoindre vos bataillons, que votre élan soit prompt, spontané, que l'ennemi en soit déconcerté, c'est le moyen le plus sûr d'atteindre à cette paix si désirée qui est le vœu le plus cher de Sa Majesté, puisqu'elle lui permettra d'assurer à jamais le bonheur de son peuple. S'il pouvait se trouver parmi vous d'infâmes séditieux qui cherchassent à vous égarer, en vous empêchant d'obéir à la voix de vos magistrats, gardez-vous d'écouter leurs perfides conseils. Ces monstres (car ils ne peuvent être Français), qui ne respirent que le crime et les forfaits, seraient bientôt eux-mêmes vos assassins, ceux de vos femmes, de vos enfants. S'il en existait, empressez-vous de les chasser de votre sein, ou plutôt dénoncez-les sans délai, et qu'ils soient livrés immédiatement au glaive de la justice.

» Français des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Lys, je me rendrai incessamment dans vos contrées, j'y réunirai vos Maires ; je me flatte qu'ils n'auront à m'entretenir que de votre patriotisme, de votre zèle, de votre dévouement pour notre auguste souverain ; qu'ils m'apprendront que la plus parfaite tranquillité règne dans vos communes ; que tous ceux désignés et appelés pour la défense de notre chère patrie en sont partis pour rejoindre leurs aigles et que je ne serai jamais forcé de faire usage contre aucun de vous des pouvoirs dont sa Majesté a daigné m'investir.

» Français, n'oubliez jamais les paroles que sa Majesté vient de prononcer dans sa réponse du 30 décembre à l'adresse que le Sénat a eu l'honneur de lui présenter : « Les sacrifices que comportent les bases préliminaires que m'ont proposées les ennemis et que j'ai

l'Empire, long factum destiné à atténuer l'effet du manifeste de Francfort, à rejeter sur les exigences des alliés, la guerre et les maux qu'elle entrainait pour le pays, à attribuer à l'Empereur le désir de la paix, mais d'une paix honorable, respectant l'intégrité du territoire. Mais quel effet ces déclarations pouvaient-elles produire sur l'esprit public, en présence des mesures rigoureuses que le comte de Villemanzy dut prendre, aussitôt après son arrivée, pour l'exécution des levées militaires? Les décrets et les circulaires se succédaient à chaque instant. Plus les circonstances s'aggravaient, plus le Gouvernement affolé demandait à ses agents des choses impossibles. Tant que la guerre se passait hors de France, les conscrits rejoignaient leurs corps avec autant de peine et de

acceptées, je les ferai sans regrets. Ma vie n'a qu'un but, le bonheur des Français. Paix et délivrance de notre territoire doit être notre cri de ralliement. A l'aspect de tout ce peuple en armes, l'étranger fuira ou signera la paix sur les bases qu'il a lui-même proposées. Il n'est plus question de recouvrer les conquêtes que nous avons faites. »

Le comte de Villemanzy avait écrit, le 30 décembre, au baron de la Chaise: « Si vous avez un moment de loisir, vous m'obligeriez infiniment de me communiquer vos idées sur tout ce qu'il vous semble essentiel que je dise dans la proclamation que je me propose de faire pour réveiller le patriotisme et accélérer l'exécution des mesures que les circonstances exigent, et qui seront prises pour le salut de la patrie, et accélérer la conclusion de la paix que l'Empereur est bien dans l'intention de procurer à la nation française. Quelques lignes tracées par vous sur cet objet important me seront bien utiles, car vous connaissez bien mieux que moi l'esprit public de votre département et le langage qu'il faut tenir aux habitants pour les bien diriger. » Il terminait en disant qu'il espérait que les circonstances lui permettraient de le voir quelquefois, que ce serait près du Préfet qu'il apprendrait la conclusion de la paix, et que rien alors ne pourrait plus s'opposer à la pacification et au bonheur de l'Europe et de notre chère patrie.

regret, que de soumission. Mais quand l'ennemi eut franchi la frontière et que la résistance parut vaine, les réfractaires devinrent très nombreux ; puis ils se réunirent en bandes, et résistèrent à main armée aux forces, peu considérables d'ailleurs, dont on pouvait disposer pour leur faire gagner les dépôts. Enfin, s'ils y arrivaient, ils ne tardaient pas à déserter.

Un décret du 6 janvier 1814 ajouta deux cohortes aux légions de la garde nationale, pour leur donner une force de 6,000 hommes sur lesquels 3,360 furent mis en activité (1). Comme les gendarmes avaient déjà été mobilisés pour la plupart, et qu'ils restaient en nombre insuffisant, on créa pour les suppléer, des légions de police composées de soldats et de sous-officiers en retraite, auxquels on adjoignit les gardes-champêtres, les porteurs de contraintes, et tous les agents préposés au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique. Ces légions, commandées par des officiers de gendarmerie (2), devaient être employées au service des escortes, des garnisons, de la correspondance, à l'arrestation des déser-

(1) En principe, on ne devait prendre que les célibataires de 20 à 40 ans, mais comme ils étaient insuffisants pour compléter le contingent, le comte de Villemanzy, le 23 janvier 1814, et le Préfet, le 24, prirent des arrêtés pour que, vu l'urgence, dans les vingt-quatre heures les Maires fournissent l'état des gens mariés de 20 à 40 ans, avec le nombre de leurs enfants, ce qu'ils payaient de contributions, le nombre de mesures de terres qu'ils cultivaient et de chevaux qu'ils possédaient, enfin leur revenu annuel.

(2) Quand ces officiers n'étaient pas en nombre suffisant, ou quand leurs fonctions ne leur permettaient pas de prendre cette nouvelle charge, on pouvait nommer d'autres personnes. On choisissait alors ordinairement des officiers retraités. Dans le Pas-de-Calais nous voyons comme capitaines MM. Chesneau et Dusautier, officiers retraités ; Ollery, Herbout également officier retraité et chevalier de la Légion d'honneur ; Deleau, etc.

teurs et des vagabonds, à la poursuite des réfractaires et à la répression des mouvements séditieux. Les hommes devaient être casernés, et recevaient pour vivre cinquante centimes par jour, auxquels pourrait s'ajouter une solde supplémentaire de la même valeur pour ceux qui s'en montreraient dignes. Les maires, privés par là de leurs gardes-champêtres, furent invités à faire faire la police par d'autres agents. Mais où les trouver, ces agents? Déjà l'année précédente, à deux reprises différentes, le 17 avril et le 24 août, on avait requis des ouvriers payés, pour le service de la grande armée (1). Le 15 janvier 1814, ce sont les ouvriers sans ouvrage dont on forme un régiment de fusiliers et de travailleurs, qui doit marcher à la suite de la jeune garde (2). Le 14 février, le Préfet fait appel aux anciens militaires de la garde pour reprendre du service jusqu'à ce que l'ennemi soit chassé du territoire. Grâce à sa prévoyance, depuis cinq mois déjà, tous les fusils disponibles dans les communes avaient été réunis pour être mis aux mains des gardes nationaux. Précédemment encore (le 14 avril 1813), il avait pris un arrêté pour empêcher les entraves qu'on

(1) Le Pas-de-Calais fournit 138 ouvriers volontaires ou forcés pour la première levée et 14 pour la seconde. Les premiers partirent du 5 au 7 mars 1813, les seconds le 10 septembre et furent envoyés au 15e corps de la grande armée à Hambourg.

(2) Leurs femmes et leurs enfants devaient recevoir des secours des patrons. Le Ministre, dans une circulaire, disait au Préfet : « Faites venir les principaux patrons pour qu'ils décident leurs ouvriers sans ouvrage à remplir un devoir cher à tout Français et qui les met, eux et leurs familles, à l'abri du besoin. » Le minimum de secours à donner à une famille était de 120 francs. On ajoutait : « Tout homme valide qui se plaindrait d'être sans ouvrage sera maintenant un mauvais citoyen, et au lieu de lui donner des secours l'administration le surveillera. Quand l'ennemi sera chassé du territoire on renverra chez eux les ouvriers qui auront pris du service »

mettait aux recherches des salpêtriers (1). A ces préparations lointaines qui témoignaient de ses tristes prévisions, durent, au commencement de cette année, s'en ajouter de plus immédiates. Le 21 janvier 1814, un appel fut fait par lui à la bienfaisance publique, pour fournir aux hôpitaux militaires du linge et de la charpie, en même temps qu'il se concertait avec M. de Villemanzy pour assurer dans toute la région du Nord, l'approvisionnement des places fortes à l'approche de l'ennemi. Mais c'était surtout sur les mesures à prendre contre les réfractaires et les déserteurs que dut se concentrer toute leur attention (2).

Le baron de la Chaise, qui connaissait le mieux la situation, la jugeait perdue, mais il était décidé à accomplir son devoir jusqu'au bout. En 1812, on n'avait constaté que douze réfractaires dans le Pas-de-Calais ; en 1813 il y en eut douze encore sur le rappel des classes de 1809 à 1812. Le 1er novembre 1813 on en signale quarante-quatre. En 1814, on ne les compte plus... c'est la majorité; on allait jusqu'à se mutiler, pour éviter de partir (3). Quand les conscrits gagnaient les dépôts,

(1) Les salpêtriers pouvaient prendre des terres dans les granges, les bergeries, etc. Ils ne pouvaient cependant entrer dans les logements affectés aux personnes.

(2) Le 10 septembre 1813, le général Rampon écrivait au Préfet que la défection augmentait tous les jours dans les deux régiments de gardes nationaux envoyés à Anvers, et composés en partie d'habitants du Pas-de-Calais. Les remplaçants se plaignaient que les remplacés ne payaient pas exactement la prime qu'ils avaient promise. Le général demande qu'on vérifie si le fait est vrai, et qu'on exige l'accomplissement des engagements pris.

(3) Une circulaire préfectorale du 28 août 1813 décidait que les mutilés seraient envoyés aux pionniers, ou aux compagnies d'équipages militaires, ou aux ambulances.

Il y eut, à cette époque, des pionniers casernés à Arras.

c'étaient parfois ceux mêmes chez qui on les logeait qui les excitaient à déserter (1). Et la loi même qui frappait de 500 fr. d'amende les parents des réfractaires, était impuissante à les retenir.

Quand, par suite du sénatus-consulte du 22 février 1814 qui ordonnait la levée de 300,000 hommes, le Préfet dut lancer une circulaire en date du 22 mars, pour annoncer que le contingent du Pas-de-Calais s'élevait à 3,000 hommes (2), on refusa d'obéir, et la résistance à main armée, qui d'abord avait été locale et partielle, prit, en se généralisant, un caractère beaucoup plus sérieux. D'autres sujets de mécontentement se trouvèrent dans l'augmentation de 30 centimes additionnels sur les contributions (3).

(1) Le 18 juin 1813, le Préfet ordonna une enquête à ce sujet.

(2) Le Préfet, dans sa circulaire, disait : « Considérant que le but de cette levée en masse est de garantir nos propriétés, nos foyers, nos familles, tout ce que nous avons de plus cher, des attentats d'un ennemi qui marque partout sa présence et même son passage par le pillage, la destruction et la ruine ; Considérant que toutes les communes sont également intéressées à concourir à la formation de cette levée vraiment départementale qui deviendra beaucoup plus imposante par son organisation militaire ; Chaque commune devra fournir un homme sur 200 habitants. » Pour l'entretien de cette levée et les secours à donner aux familles de ces hommes, les administrations municipales devaient provoquer des dons patriotiques, et si cette ressource était insuffisante, les Conseils municipaux devaient voter des fonds pour la remplacer.

(3) Ce fut le 26 novembre que le Préfet fit une circulaire pour l'exécution du décret du 11 novembre, qui décidait cette perception supplémentaire et ordonnait l'exigibilité en trois mois des contributions ordinaires de toute l'année. On n'allouait aux percepteurs et receveurs, pour la contribution extraordinaire, que la moitié de leur remise ordinaire. Dans le Pas-de-Calais, on paya en plus 21 centimes pour la contribution foncière, 73 centimes en plus pour la contribution personnelle et mobilière, 25 centimes pour celle des portes et fenêtres et 27 centimes pour celle des patentes.

La bonne volonté et l'espérance, sources des dons volontaires, étaient taries dans tous les cœurs. Il fallait bien y suppléer par de nouveaux impôts.

Ici se place tout naturellement le récit à faire d'un épisode qui, dépourvu d'intérêt pour l'histoire générale de cette période où tant d'évènements graves s'accumulent sous la plume, ne laissa pas que d'avoir une certaine importance locale pour nos régions. C'est l'insurrection à laquelle on donna le nom de *petite Vendée*. Elle avait pris naissance le 10 novembre 1813 à Hazebrouck, à l'occasion d'une revue. Les conscrits réunis se mutinèrent; ils saccagèrent la Sous-Préfecture. Le Sous-Préfet n'eut que le temps de s'enfuir (1). Le 23 décembre suivant, les mutins étaient en possession de Merville; ils tenaient les campagnes et ils avaient pris pour chef un jeune cultivateur des environs appelé Louis Fruchart. On l'avait surnommé Louis XVII, soit parce qu'il était le dix-septième enfant de ses parents, soit parce que des doutes s'étant élevés à cette époque sur la mort de l'enfant royal au Temple, il prétendait travailler pour ramener Louis XVII et, groupant autour de lui les réfractaires et les mécontents, avait fait appel aux sentiments d'attachement aux Bourbons restés au cœur de bon nombre d'habitants des arrondissements de Béthune et d'Hazebrouck. Des vagabonds, des contrebandiers s'étaient joints à eux, et avaient fini par former des bandes assez importantes de révoltés qui s'étaient portées sur divers points du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Lys. L'insurrection menaçant de gagner les pays voisins, l'autorité s'en était émue, et l'Empereur, prévenu par elle, avait pris, le 1er janvier, l'arrêté sui-

(1) Le comte de Villemanzy prétendit que si les maires avaient accompagné leurs conscrits à Hazebrouck, leur autorité aurait fait avorter l'insurrection.

vant : « Le général de division Boyer (1) partira de Lille avec un détachement de 1,200 hommes de la garde et des dépôts de la 16ᵉ division militaire, pour se rendre dans les lieux du département du Nord où se font les rassemblements, et surtout dans les environs de Saint-Amand. Il dissipera tous les rassemblements, fera passer par les armes ceux qui seront pris les armes à la main, et forcera les conscrits à rejoindre leurs corps. Le général Boyer établira une commission militaire, composée de cinq officiers, qui sera chargée de juger dans les vingt-quatre heures tous les hommes pris les armes à la main, et tous ceux qui auront provoqué des rassemblements armés ou y auront pris part. »

Cette mesure énergique eût produit son effet, si les évènements militaires n'eussent appelé aux armées actives toutes les troupes disponibles. La colonne, moins nombreuse qu'on ne l'avait annoncé, et composée en grande partie de recrues, n'étouffa l'insurrection que dans quelques endroits, la laissa subsister et se propager dans le plus grand nombre.

Tandis qu'une correspondance tantôt officielle, tantôt officieuse s'échangeait à ce sujet, entre le gouvernement d'une part, le comte de Villemanzy et le baron de la Chaise de l'autre, (2) les insurgés continuaient leurs

(1) Il commandait une division de la jeune garde et était en résidence à Lille, où le général Brenier commandait la division militaire.

(2) Voici la lettre très confidentielle que le Ministre de la police écrivait le 2 janvier 1814 au Préfet : « Je me hâte, Monsieur, de vous donner connaissance du décret rendu hier et qui m'a été communiqué cette nuit. J'espère que les forces nouvelles et imposantes qui vont être mises en mouvement contre les séditieux étoufferont la sédition. De votre côté secondez par les renseignements que vous fournirez, par les secours en hommes armés que vous donnerez et, si vous le jugez convenable, par votre présence sur les lieux, secondez, dis-je, ce mouvement armé et les exécutions militaires qui en

déprédations. Des ouvriers s'étaient rassemblés à Crépy, le 1er janvier, au son du tambour, à l'insu et au grand

seront la suite; la rapidité et le concert dans les mesures qui seront prises rétabliront la tranquillité, et des punitions exemplaires en imposeront aux séditieux. Il faut, par tous les moyens, empêcher que, chassés d'un canton, ils se portent sur un autre. J'écris dans la Lys et dans la Somme, dont les Préfets doivent concourir au succès de la mesure. J'ai également écrit à Lille d'où partiront les 1,200 hommes pour cette expédition. C'est de Lille que vous recevrez les instructions de détail qui détermineront votre marche.

» D'après les ordres de Sa Majesté, j'envoie sur les lieux M Maziez comme commissaire spécial. Il était naguère commissaire de police en Illyrie. Il vous aidera de tous ses moyens. Vous lui donnerez toutes les instructions de détail et locales qui pourront faciliter le succès de sa mission, et de l'expédition à laquelle il doit concourir. Tenez-moi au courant d'heure en heure des évènements. »

Le Préfet, le 3 janvier, répondit qu'il regrettait que la difficulté des moyens de communication l'empêchât d'aller lui dire de vive voix qu'il serait infiniment fâcheux d'entreprendre une expédition aussi importante, aussi difficile, avec des forces aussi faibles. Qu'une pareille entreprise ne peut avoir quelque succès qu'avec 3 ou 4,000 hommes et du canon. Les rebelles se sont déjà mesurés avec des troupes de ligne, ils les attendent, ils les appellent, ils se vantent hautement de s'armer à leurs dépens. Ce ne sont plus les conscrits, ce sont les pères, les mères, toutes les femmes, tous les enfants des villages, appuyés de tous les contrebandiers, des déserteurs, enfin de tous les brigands, de tous les ennemis de l'ordre public, qui forment, qui composent cet attroupement infernal qui ne parle que de brûler et d'assassiner. Il faut donc, ou des masses supérieures pour abattre cette espèce de coalition, ou temporiser et consentir à quelque réduction sur la levée de 300,000 hommes par la raison toute simple que, nous trouvant nous-mêmes à peu près sur les frontières, cette jeunesse bien organisée se présentera avec rapidité dès qu'elle sera appelée pour repousser l'ennemi en cas d'attaque, et rétablir le bon ordre si nécessaire à la conservation de tout ce qu'il y a de plus cher au monde. J'ai épuisé tout ce que j'avais de moyens pour pré-

étonnement des habitants. Une troupe de conscrits réfractaires, venus de l'arrondissement de Saint-Pol,

venir ou réprimer cette véritable insurrection, qui s'étend de la frontière de la Somme à celle du Nord. Nous n'avons dans nos dépôts que des recrues qui ne commencent qu'à peine le maniement des armes et qui ne seraient guère propres à faire leur apprentissage de la guerre contre des Français. L'exemple d'un gendarme blessé, abandonné dans un village qu'il convenait de réduire plutôt que de lui laisser ce gage de la victoire, peut devenir contagieux. Et qui sait où s'arrêtera l'insurrection. Il termine en disant qu'il attend des instructions.

Le même jour, le baron de la Chaise écrivait au comte de Villemanzy qu'il lui avait exposé verbalement la situation ; elle devient chaque jour plus alarmante, les rapports d'aujourd'hui m'annoncent que les rebelles sont munis de cartouches qui leur ont été données par les déserteurs. Ils parcourent les villages et demandent les armes et les munitions de chaque habitant. Ils cherchent aussi le cuivre, l'étain, mais jusqu'à présent il n'y a point eu de pillage. Il paraît que leurs dispositions sont faites; ils se préparent pour repousser la force armée, et l'on m'assure que le seul moyen qui puisse réussir, est de temporiser et d'user d'indulgence. J'ignore la situation actuelle du Nord et de la Somme, mais à moins de 3 ou 4,000 hommes et de l'artillerie, avec la résolution bien prononcée de traiter ces attroupements comme la plus audacieuse révolte, on pourrait s'exposer à être repoussé, et dès lors il n'y aura plus de sûreté ni pour les caisses, ni pour les diligences, ni pour les simples voyageurs

Je ne crois pas que cet exposé vous paraisse exagéré, et je dois vous supplier de suspendre toutes les mesures présentes jusqu'à ce que vous ayez déployé votre caractère de clémence dans mon département. Vous parlerez paix au nom de l'Empereur, vous offrirez grâce, vous préviendrez le danger et vous répondrez à la confiance que vous avez inspirée par votre loyauté comme par vos talents, et votre succès a été tel ici, que votre présence ouvre tous les cœurs à l'espérance.

Le comte de Villemanzy lui répondit, le 4 janvier : « Je pense comme vous et c'est également l'opinion du général Brenier que le

parcourait les communes du canton de Fruges. Là-même, ils avaient apposé le 3 janvier, sur l'arbre de la Liberté, une affiche pour inviter les brasseurs, bouchers, débitants, etc., à ne plus payer les employés de la régie. Le maire de la ville, au bruit de leur arrivée, avait fait prendre les armes à la garde nationale. Une autre bande

général Boyer, ne pouvant marcher qu'avec une troupe de 250 à 300 hommes, n'est point en état de faire rentrer les séditieux dans le devoir et que les mesures de répression indiquées pourraient avoir de graves inconvénients. Aussi la mission de ce général se borne à diriger sa troupe sur Lens, où elle tiendra garnison jusqu'à nouvel ordre. Il ne devra opérer qu'autant qu'il en sera requis par vous et à cet effet il se rendra à Arras pour se concerter avec vous.

» Nous allons voir l'effet que produira ma proclamation (nous l'avons citée plus haut). Vous proposez, comme moyen d'étouffer les rebellions qui se manifestent, que l'Empereur veuille ou temporiser, ou consentir à quelque réduction sur la levée de 300,000 hommes par la raison, que nous trouvant nous-mêmes sur la frontière, cette jeunesse repousserait l'ennemi.

» N'ayant pas de moyen de répression, il faut bien temporiser. Quant à la réduction que vous demandez, je doute que l'Empereur veuille y consentir. Je pense donc qu'il serait préférable de demander à Sa Majesté qu'elle voulût bien autoriser la formation d'une réserve composée de ceux des conscrits qui sont le plus nécessaires à leur famille ; elle ne serait obligée de marcher que si l'ennemi envahissait cette frontière. C'est ce que je vais soumettre au Ministre de la guerre. » Il ajoutait : « Nous sommes assez tranquilles dans le département du Nord, il n'en est pas de même dans celui de la Lys. »

Le baron de la Chaise lui répondit, le 5 janvier, que s'il y avait quelqu'apparence de repos d'un côté, le mouvement augmentait de l'autre et qu'il persistait dans son avis de temporiser si on n'avait pas de forces supérieures ; et qu'il tremblait pour sa faiblesse puisqu'on ne pouvait venir à son secours Il fonde toute son espérance sur la proclamation vraiment paternelle du comte de Villemanzy, il en a reçu 1,000 exemplaires, il en demande encore pour l'envoyer à toutes les autorités.

de 150 à 300 brigands s'était jetée sur Blangy et Lisbourg, battant la caisse et donnant de l'argent pour attirer les mécontents. Le même jour, le 3 janvier, le receveur buraliste de Prédefin s'était vu assaillir par une troupe d'insurgés qui venaient pour enlever ses fonds. Il leur répondit qu'il avait tout versé. Et comme ils le menaçaient de reparaître le lendemain en plus grand nombre pour s'en assurer, il s'enfuit à Saint-Pol, d'où son chef lui ordonna de retourner à son poste (1). Deux jours après, Saint-Pol lui-même était menacé et le directeur des droits réunis écrivait au baron de la Chaise, pour lui demander l'autorisation d'évacuer le magasin à tabacs, seul moyen, disait-il, de le faire échapper au pillage. Dans le canton de Pas, c'était bien pis encore. Le baron de Montigny, auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet de l'arrondissement d'Arras, écrivait le 5 janvier au Préfet du Pas-de-Calais, pour lui signaler l'urgente nécessité de réprimer les désordres graves et croissants de ce canton. A cet effet, disait-il, il fallait surtout s'emparer des meneurs, individus tarés par des délits et des condamnations. Il suggérait même l'idée de recourir à la Direction des droits réunis, qui avait toutes facilités pour les connaître, ou d'employer comme espions des agents de police déguisés qui circuleraient dans les communes, et soudoieraient même au besoin sur les fonds de la police secrète, quelques habitants, pour en obtenir des renseignements. L'approbation ne s'était pas fait attendre. Ce système entrait bien dans les

(1) Le commissaire spécial de police écrivait que les employés du magasin à tabacs de St-Pol veillaient jour et nuit, qu'il faudrait entrer avec quelques troupes dans le canton d'Heuchin pour faire un exemple, que l'esprit public, heureusement, était généralement bon et les maires dans de bonnes dispositions, sauf quelques-uns qu'on surveillait et qu'on remplacerait.

idées du baron de la Chaise. Lui-même eût bien voulu l'employer plutôt que de recourir à la répression armée, surtout à une répression armée insuffisante comme l'était celle qui s'exerçait alors. Conformément aux ordres de l'Empereur et aux instructions particulières envoyées par le comte de Montalivet à M. de Villemanzy, le général Boyer s'était mis en route dès le 4 janvier, pour Carvin, Lens et Béthune, avec le plus d'hommes dont il avait pu disposer. Ce qui avait hâté son arrivée à Béthune, c'était le bruit, dont nous avons déjà parlé, que les insurgés allaient attaquer le magasin à tabacs de St-Pol, et qu'on avait proposé de l'évacuer. Le Préfet avait demandé au colonel Lacour, 25 hommes pour le défendre. La colonne du général Boyer était formée de 250 à 300 soldats jeunes et inexpérimentés (1), l'Empereur ayant fait partir de Lille les bonnes troupes sur lesquelles on comptait d'abord. Le comte de Villemanzy ne l'ignorait pas, et il l'avait écrit au Ministre de l'Intérieur, en réponse à l'ordre de répression que celui-ci lui avait signifié. A défaut de la force, on essaya de l'intimidation (2). Le général lança un manifeste : Il voulait, disait-il, avant de sévir, faire réfléchir les conscrits réfractaires aux

(1) Le comte de Villemanzy écrivait le 6 janvier 1814 qu'on ne pouvait envoyer plus de soldats, car ce qui restait à Lille étaient des conscrits ni armés, ni habillés. Il espérait que, lorsque cette colonne aurait forcé les conscrits à gagner leurs dépôts, on pourrait disposer de plus d'hommes.

(2) Le comte de Villemanzy écrivit au baron de la Chaise de venir à Lens s'entendre avec le général Boyer, mais le Préfet répondit qu'il était souffrant et envoya à sa place le colonel Lacour et M. de Bonnevallet, commandant de recrutement. Le Commissaire spécial de police M. Maziez était arrivé. Ses rapports, écrivait le préfet, n'ont servi qu'à me convaincre de l'impuissante faiblesse des moyens qui nous sont offerts : Pourtant il croyait devoir ajouter : avec le général Boyer nous espérons un résultat satisfaisant.

maux qu'ils allaient attirer sur eux-mêmes et sur leurs familles (1). Mais ce temps de la réflexion, le gouver-

(1) C'était une lettre adressée au Sous-Préfet de Béthune et datée d'Arras, le 6 janvier : « Chargé par sa Majesté de me rendre dans ces départements pour faire rentrer dans l'ordre les conscrits qui n'ont pas voulu marcher, je crois devoir vous engager à les prévenir, avant d'employer les moyens de rigueur que sa Majesté a mis dans mes mains. Je veux bien leur donner le temps de réfléchir aux peines qu'ils causeraient à leurs parents et à eux-mêmes par leur coupable désobéissance. Veuillez donc les prévenir que, malgré la peine que j'aurai à sévir contre des habitants du Pas-de-Calais dont le zèle et le dévouement à leur patrie sont si connus, j'emploierai la plus grande sévérité pour les ranger à leur devoir. Si d'ici à trois jours ils ne se décident pas à rejoindre, je marcherai sur les communes rebelles, j'établirai une Commission militaire qui jugera et fera fusiller dans les vingt-quatre heures ceux dont la conduite ne tend qu'à troubler l'ordre, ou par de mauvais conseils à empêcher les conscrits de rejoindre leurs drapeaux. Signé : le général de division, commandant de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de fer, commandant la 1re division des voltigeurs de la garde impériale, Boyer de Rébeval. »

Le Sous-Préfet, en envoyant cette lettre aux Maires le 6 janvier, ajoutait que, d'après un arrêté préfectoral du 6 janvier, les hommes de la colonne mobile recevraient une indemnité de un franc par jour indépendamment d'une indemnité de pareille somme pour fonds commun. Les Maires devaient assurer ces sommes et les faire avancer, si c'était nécessaire. par les plus hauts imposés, et pouvaient employer pour cela les porteurs de contraintes. Le Sous-Préfet terminait en disant qu'il espérait que leur influence et celle des hommes sages et dévoués au Gouvernement ferait accueillir l'offre du général et que dans trois jours les retardataires se présenteraient à Béthune.

Le Sous-Préfet, qui s'appelait M. Duplaquet, était très agité par ces évènements Après en avoir conféré avec le commissaire Maziez, il était d'avis d'arrêter les parents sans fortune des conscrits insoumis ; cela produirait plus d'effet que de faire contre eux des frais considérables qui seraient en réalité supportés par les gens aisés,

nement ne le laissait pas. Pressé lui-même par les nouvelles des progrès des alliés il multipliait et reitérait les appels aux autorités, pour hâter le départ des conscrits. Le 7 janvier, le Ministre de l'Intérieur écrivait au Préfet, qu'il fallait à tout prix faire exécuter le départ du bataillon de la garde nationale mobilisée du Pas-de-Calais, fixé au 25 janvier. « C'est de la plus haute importance, disait-il ; 24 heures peuvent être d'un grand prix. » Si le bataillon n'était pas complet, il fallait faire partir les compagnies aussitôt qu'elles seraient formées ; elles se réuniraient au lieu du rassemblement. Le lendemain, nouvelle lettre du duc de Rovigo, ministre de la police, confidentielle, celle-là. « Si jamais il a été, dit-il, une circonstance où un bon serviteur, un bon administrateur, un bon Français doive signaler son zèle et son dévouement au souverain et à la patrie, c'est celle-ci (1). » Mais que pouvait faire le malheureux Préfet (2)? Pour la

dont la conduite et les sentiments méritent des éloges, et à qui il faut laisser des ressources pour supporter les charges publiques. Il demandait aussi de surseoir au départ des veufs sans enfants qui auraient un établissement quelconque, et des conscrits mariés depuis les derniers appels.

(1) Il ajoutait : « On se plaint généralement de ce que les conscrits n'arrivent pas dans les dépôts. C'est aujourd'hui la chose la plus importante pour le service de l'Etat ; le moindre retard, la moindre négligence serait funeste. Je vous invite à prendre sans délai toutes les dispositions les plus actives pour faire cesser un aussi préjudiciable abus, si toutefois votre département n'a pas satisfait à son contingent et si vous n'avez pas l'assurance de son arrivée dans les dépôts militaires. »

(2) « Il n'avait plus, disait-il au duc de Rovigo, dans une autre lettre, aucune autorité ni sur les conscrits rebelles, ni sur la garde nationale requise pour faire une réserve, ni sur les conscrits qui, après avoir été dirigés sur leurs corps, rentraient dans leurs foyers. Il faudrait une force imposante que le général Boyer n'avait pu se procurer ; oui, je le répète avec le désespoir dans le cœur, les

première fois, il paraît complètement découragé, et il déclare sa situation rendue impossible par ce nouvel appel qui va, dit-il, aggraver les embarras intérieurs que cause cette insurrection que la colonne du général Boyer est impuissante à réprimer. A M. de Villemanzy(1), qui lui propose de venir à Béthune se concerter avec lui et parlementer avec les maires du canton, pour leur adoucir cette terrible mesure par l'espérance de voir rester dans leurs foyers les conscrits les plus nécessaires à leurs familles, il répond en termes plus intimes, mais non moins navrants. Sa santé elle-même, dit-il, n'est plus à la hauteur des difficultés toujours croissantes

désordres se propagent et se multiplient par l'impunité, la gendarmerie est trop faible, les gardes champêtres sont maltraités, les maires menacés, les percepteurs tremblent et cependant la déplorable contagion qui, du Nord s'est répandue dans le Pas-de-Calais, n'a réellement de foyer que dans un seul canton qui, par son audace et mon impuissance, sert d'exemple aux autres qui se disent réciproquement : « Quand les conscrits de ce canton partiront, nous partirons. » Je finis, Monseigneur, par demander un secours proportionné à tant de calamités. »

(1) Le comte de Villemanzy, sans paraître aussi découragé, n'était pas moins inquiet de la réussite de l'expédition du général Boyer. Il écrivait au Préfet qu'il attendait, pour faire une tournée dans ses trois départements, de savoir si l'Empereur consentirait à modifier ses ordres dans le sens qu'il lui avait proposé. Mais à Paris on se faisait ou on voulait se faire illusion. M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur, lui écrivait, le 4 janvier, que la colonne mobile ferait rentrer les conscrits dans le devoir, qu'il fallait de plus réunir les Maires et les principaux propriétaires, et leur faire comprendre combien il était de leur intérêt d'aider la force armée au rétablissement de l'ordre. Le comte de Villemanzy lui répondit qu'on pouvait compter sur leur dévouement, mais qu'il craignait bien que le défaut de quelques vieilles troupes n'empêchât de donner de l'action et de la fermeté aux colonnes mobiles et d'en imposer aux insurgés.

dont il est environné (1). Il a reçu la nuit précédente par

(1) Voici la lettre du Préfet, datée du 8 janvier 1814 : « Il faut bien vous le dire, mon cher comte, mon rhume brouille ma tête, la fièvre brûle mon sang, mais rien n'est aussi douloureux que notre situation. Il m'était impossible d'imaginer qu'on pût ajouter un 0 aux différentes charges imposées au département ! Eh bien, un décret impérial du 6 m'arrive cette nuit par estafette pour me prescrire de faire former, habiller et partir le bataillon de 840 gardes nationaux pour la défense de Lyon à dater du 25 de ce mois. Il faut que tous mes rapports, tous les vôtres soient surpris et brûlés en route, pour qu'on me demande de nouvelles forces quand j'invoque, quand l'Empereur lui-même ordonne de m'en envoyer pour réduire les rebelles qui sont mon désespoir.

» C'est sonner le tocsin que d'appeler ce supplément. Cependant je dois obéir, mais je tiendrai le très grave secret jusqu'à ce que vous ayez la bonté de me donner votre avis ou de me donner des ordres. Ce n'est qu'aujourd'huy que M. le général Boyer est parti pour Béthune, il a été retenu par un accident de voiture qui a forcé sa belle-mère et sa jeune compagne à revenir se faire radouber. Il faut donc attendre l'effet moral de sa présence ; car s'il ne fait pas retentir le tonnerre, après sa proclamation menaçante, Dieu nous préserve de toute la bataille. Tous mes rapports du jour me dévoilent quelques progrès dans les tentatives de ces misérables sur des percepteurs, sur des gardes champêtres, sur des employés des droits réunis. Les maires, les principaux habitants frissonnent en les voyant en bandes venir leur demander du pain, de la bière, etc., de l'air dont on se sert sans doute avec la barbe et la lance d'un Cosaque.

» Cependant on voudrait me faire croire que cet espèce de régime barbare commence à les fatiguer, mais on n'en parle pas moins de résistance dès qu'on pourra les attaquer. Encore une fois, attendons l'effet de notre entrée en campagne. Je vous rendrai le compte le plus exact de nos opérations. Ne risquez pas la plus grosse, la plus puissante pièce de notre artillerie avant d'avoir reconnu notre ennemi qui doit prendre une attitude quelconque à l'approche de notre colonne mobile. S'il commence à parlementer, s'il se dispose à se rendre, arrivez alors dans tout l'appareil de la puissance qui fait grâce, et vous ne paraîtrez plus, pour ainsi dire, que pour recevoir

une estafette, un décret du 6 janvier, exigeant que pour le 25, 840 gardes nationaux soient transportés à Lyon, pour la défense de la ville. Il faut, dit-il, que « tous mes rapports et les vôtres aient été surpris ou brûlés en route pour qu'on me demande de nouvelles forces, quand j'invoque, quand l'Empereur lui-même, ordonne de m'en envoyer pour réduire les rebelles qui font mon désespoir. » Cependant, quelles que soient les complications qu'il redoute, le caractère prudent et temporisateur du bon administrateur se retrouve toujours. C'est sonner le tocsin, dit-il, que d'appeler ce supplément. Néanmoins il se soumettra, mais il tiendra le secret sur cette grave mesure jusqu'à ce qu'il ait pu juger de l'effet des menaces du général Boyer sur les réfractaires.

Toute la correspondance est sur ce ton. Exigences sans limites et sans relâche de la part du gouvernement. Efforts désespérés de la part de l'administration pour y satisfaire (1). Le Préfet du Nord, le comte Beugnot

des actes de soumission et pour délivrer des actes de grâce. Jusque-là plaignez ce vieil invalide qui n'a plus rien d'entier que son cœur et la tendresse de son ménage à vous offrir, etc. »

(1) Le Ministre de l'Intérieur écrivait au Préfet, le 8 janvier 1814, qu'il était surpris qu'on ne lui parlât plus de l'esprit de révolte qui régnait dans quelques communes du département ; il demandait qu'on lui envoyât des rapports fréquents sur la tranquillité publique, Le baron de la Chaise lui répondit : « Je n'ai que de tristes répétitions à mettre sous les yeux de votre Excellence. Elle aura vu dans les représentations que j'ai eu l'honneur de lui adresser sur le nouvel appel de gardes nationaux, notre véritable situation. Nous espérions que 1,200 hommes, selon le décret impérial du premier de ce mois, seraient mis sous les ordres du général Boyer pour marcher contre les rebelles, les faire partir et faire justice prompte et punition exemplaire de tous ceux qui seraient pris les armes à la main. Eh bien, au lieu de ces 1,200 hommes de la garde impériale dont le nom seul nous inspirait tant de confiance, on n'a pu nous envoyer

était à cet égard dans les mêmes dispositions que le

que des détachements de conscrits, la plupart du département, qui, loin d'en imposer à leurs camarades, finiront peut-être par se laisser séduire. M. le général Boyer, qui est venu passer 24 heures pour se concerter sur l'emploi de cette force, en a reconnu l'insuffisance pour attaquer des communes où on s'est déjà permis de faire feu sur la gendarmerie, et dont toutes les cloches sonneront le tocsin à l'apparition d'un secours.

» Des rassemblements prompts et rapides se porteront alors sur ce point menacé, et il y aura résistance et bataille, si le déploiement d'un bataillon appuyé de deux pièces de canon, ne faisait trembler et fuir ces véritables brigands. Nous ne donnons pas ce nom à cette jeunesse entraînée par tous les déserteurs, par tous les contrebandiers, par tous les vagabonds et malfaiteurs qui se sont glissés parmi eux pour en faire des complices de pillage.

» Après avoir profondément réfléchi, le comte de Villemanzy et MM. les généraux, ont reconnu qu'il y aurait de graves inconvénients à se porter sur le canton de Pas où se trouve le foyer d'insurrection; c'est donc par l'arrondissement de Béthune, que l'on a commencé à placer des garnisaires. La colonne mobile sera dirigée vers tous les villages où il y aurait résistance, et passera ensuite dans l'arrondissement de Saint-Pol, pour se porter de là dans une partie de celui d'Arras. Lorsque nous aurons obtenu force suffisante, nous irons dans les arrondissements de Saint-Omer, Montreuil et Boulogne, où il n'y a que défaut d'obéissance, les préserver de la contagion de plus en plus funeste de l'exemple et de l'impunité.

» J'ai déjà eu l'honneur d'exposer à votre Excellence, que si dans ces circonstances je fais un appel des 3,600 hommes destinés à l'armée du centre, non seulement je n'en obtiendrai pas un seul, mais l'alarme sera d'autant plus grande, qu'il sera impossible de ne pas appeler les gens mariés, qui seraient notre unique ressource à l'approche d'un ennemi qui, laissant Lille ou tout autre place en arrière, pourrait venir nous mettre à une affreuse discrétion. J'établis une correspondance avec tous les bons maires qui gémissent à la vue d'une troupe de misérables bandits, qui les menacent du feu au moindre mot, défendent aux desservants, sous peine de la vie, de prier pour l'Empereur, enferment et dépouillent les gardes cham-

baron de la Chaise (1). Egalement effrayé du mauvais

pêtres, enlèvent les enseignes des employés des droits réunis. Deux percepteurs, ont eu leurs registres brûlés. Jamais, non jamais, nous ne fûmes plus près d'un soulèvement général ou de la plus affreuse anarchie, etc. »

(1) Voici sa lettre : « Lille, 6 janvier. M. le Baron, J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet des tumultes et des moyens d'en tarir la source. Nous avons craint que l'insurrection qui a éclaté à Hazebrouck, ne s'étendît au Pas-de-Calais et à la Lys. Les efforts que faisaient les insurgés pour s'établir à Armentières, fondaient cette supposition. Nous avons été assez heureux ici pour neutraliser ce mouvement sans pouvoir toutefois nous flatter d'avoir chassé l'esprit qui l'a fait éclater J'ai vu hier le Préfet de la Lys et il a reconnu qu'il en était de même dans son département. Nous n'avons donc plus ici de mouvement proprement dit. Les contributions et les réquisitions rentrent avec facilité, et il ne me reste de sollicitude que pour la rentrée du contingent dans la levée de 300,000 hommes, pour laquelle on n'est pas plus avancé dans le Nord que dans le Pas-de-Calais Quelques forcés qu'aient été les contingents dans ces deux départements, il ne me paraît guère praticable d'en demander aujourd'huy la réduction. L'Empereur compte certainement parmi ses moyens de défense, et à la tête de ses moyens de défense, cette levée de 300,000 hommes, et Sa Majesté ne peut pas s'empêcher d'insister pour qu'elle s'exécute en totalité. Nous portons ici la peine de l'exemption de la Belgique, quelque nécessaire qu'elle ait été, et si cette exemption ou quelque chose de pareil gagnait la Flandre et bientôt après la Picardie, le système de la conscription serait ruiné. Je vais donc présenter à M. le comte de Villemanzy, les moyens les plus propres à opérer sans troubles, mais non sans difficulté, la rentrée de ce contingent, et comme les difficultés sont les mêmes que dans le Pas-de-Calais, je stipulerai avec M. le Sénateur pour les deux départements Je suis pénétré comme vous de la difficulté du moment, mais je crois que sur cet article de la conscription nous ne pouvons nous arrêter qu'au point où un pas de plus en avant révolterait les départements, car si d'un côté nous avons grand besoin de paix intérieure et d'union, nous avons aussi grand besoin d'hommes à opposer à l'ennemi, qui ne paraît pas

effet produit par l'annonce du départ avancé des gardes nationaux, il avait demandé d'en ajourner l'exécution. Le comte de Villemanzy s'était vu dans la nécessité de s'y refuser. On formait une armée à Soissons. Toutes les forces militaires de la région devaient s'y concentrer. Le général Boyer lui-même ne devait pas tarder à y être appelé. Sur un nouvel ordre reçu du ministre le 10 janvier, nouvelles instances du comte de Villemanzy, qui offre au Préfet d'aller le voir pour le seconder; nouvelles doléances du baron de la Chaise. « On est dans une situation telle, dit-il, qu'il faudrait des miracles pour s'en tirer. Vous m'ordonnez l'impossible... Mon obéissance aura les plus désastreuses conséquences... J'avais annoncé une colonne imposante, composée de 1,200 hommes de la garde impériale, soutenus par de l'artillerie. Déjà la terreur se répandait dans les communes les plus audacieuses. Et voilà que tout se réduit à 4 ou 500 conscrits inexpérimentés. On va les placer comme garnisaires, et ils dormiront au coin du feu, en attendant que nos réfractaires viennent les surprendre, les séduire et les désarmer.» Le 11 janvier il écrit : « Nous sommes dans une situation telle qu'il faudrait des miracles pour s'en tirer; plus nous sommes enfoncés dans l'impossible, plus on nous accable (1). » A cela, s'ajoute le tableau le plus lamentable

disposé à s'arrêter. Nous sommes les grenadiers de l'ordre administratif, placés au poste d'honneur, et je m'estime fort heureux d'être auprès d'un Préfet qui se retrouve dans sa position naturelle, etc. »

(1) Voici un extrait de cette lettre : « On sait que nos conscrits ne veulent pas se soumettre; on sait que notre garde nationale fait semblant de partir et rentre dans son village; on sait que le décret du 1er janvier est inexécutable et qu'en montrant si peu de forces on redouble celles des rebelles; c'est dans ce moment qu'on prescrit de faire partir 3,600 hommes pour défendre Lyon. Vous me prescrivez ce que vous reconnaissez impossible. Eh bien, je vais faire une répartition. Je vais ordonner le supplément de deux cohortes à joindre à

des ressources dont il dispose: les places fortes toutes

notre légion départementale, je vais redoubler les craintes et les alarmes; mon obéissance aura les plus désastreuses conséquences. J'avais fait retentir ces 1,200 hommes de garde impériale, j'avais annoncé l'artillerie, des généraux, des officiers supérieurs; déjà la terreur se répandait dans les communes les plus audacieuses. On m'annonce que tout se réduit à 4 ou 500 conscrits, la plupart de mon département, qu'on exerce à Béthune au maniement des armes, qu'on va placer en garnisaires et qui dormiront paisiblement au coin du feu en attendant que nos réfractaires viennent les surprendre, les séduire ou les désarmer. Je ne vois rien qu'un déplorable avenir. Nous ne pouvons même faire réparer les brèches de nos remparts. Nos équipages bataves de ces deux vaisseaux désarmés, sont encore ici. Nous avons aussi des pionniers étrangers volontaires, désarmés et très mécontents, plus nos 2,095 prisonniers anglais! Nos petites places sont encombrées d'Espagnols, nos hôpitaux remplis au-delà de toute proportion et toutes les caisses vides. On me demande le triple d'un premier approvisionnement des places du Nord. On vient demander 380 chevaux de cavalerie, tandis que je n'en aurais pas 10 à fournir, si je n'avais éludé l'ordre exprès de ne point recourir au commerce, puisqu'il n'en existe pas d'indigènes de cette espèce dans le Pas-de-Calais: Tout se serait fait si on nous avait donné le temps convenable; si en appelant 5,200 hommes pour la levée de 120,000 hommes, on nous eût permis d'appeler successivement les 5000 pour les 300,000 hommes, mais pas exiger ce contingent en 10 jours, quand il en fallait 30 pour examiner les droits les plus justes à l'exemption. Nous forcer à appeler indistinctement toute cette masse, nous autoriser à promettre des secours à des pères infirmes et des veuves, à des femmes que les conscrits laisseraient dans la misère, voilà les causes d'une révolution opérée dans l'esprit public de mon département qui, jusque là, s'était montré digne de confiance et peut-être d'admiration. Il n'est pas une minute de mon existence, que je n'aie consacrée à mon prince, à ma patrie, à mes tristes devoirs; je frémis de mon impuissance. J'étais décidé à attendre une décision ultérieure de Son Excellence sur mes très humbles représentations, mais puisque le comte Beugnot donne l'exemple et juge convenable d'entamer cette opération, je me résigne avec la douleur de ne rien espérer. »

en mauvais état, les villes encombrées de prisonniers de guerre Espagnols et Anglais, les hôpitaux remplis, les caisses vides, la difficulté de recruter des chevaux et les exigences exagérées des officiers chargés de cette mission (1), la précipitation et la confusion déplorable apportées dans les opérations des conseils de révision. On leur fait faire en dix jours ce qui en demanderait trente pour examiner les droits les plus justes à l'exemption, et assurer des secours aux familles des jeunes conscrits laissés par eux dans la misère. Voilà, dit-il en terminant, les causes de la révolution opérée dans l'esprit public de mon département qui, jusque-là s'était montré digne de confiance et peut-être d'admiration.

Tout cela était trop vrai, et le baron de la Chaise ne put que le répéter en d'autres termes trois jours après, le 14 janvier, lorsqu'il eut à répondre à une nouvelle lettre du Ministre de l'Intérieur, le comte de Montalivet. Cette lettre avait pour but de l'exciter à rassurer les populations et à les éclairer sur les véritables intentions de l'Empereur. Ces intentions, il les avait révélées dans un discours d'ouverture au Corps législatif. « C'est aux principaux fonctionnaires, ajoutait le ministre, à montrer au peuple que le seul moyen d'assurer le bonheur et le repos de la France, c'est de seconder les hautes vues de Sa Majesté pour la conquête d'une paix solide et durable (2). »

(1) Les officiers chargés de recevoir les chevaux sont trop difficiles, dit le baron de la Chaise ; on n'en a pas de meilleurs à présenter. Il demande qu'on délivre Arras des marins bataves et des pionniers. Il arrive quelques conscrits de Béthune; Dieu sait s'ils seront fidèles! j'en doute, mais comment s'en assurer? Il termine en disant : « Plaignez l'un de vos plus tristes et de vos plus déplorables serviteurs. »

(2) Cette lettre est du 11 janvier 1814. En voici un extrait : « Vos lettres du 30 septembre, du 19 octobre et 8 novembre me donnaient des détails satisfaisants sur l'esprit public; depuis cette époque il est

Il semblait du reste que, à toutes ces pompeuses déclamations des ministres, les évènements eux-mêmes se chargeassent de donner un démenti. Le 13 janvier, le

devenu moins bon, du moins dans certaines parties du département; faites tous vos efforts pour le relever Sans doute de grands sacrifices sont nécessaires dans les circonstances où nous nous trouvons. Vous n'aurez pas manqué de saisir l'occasion du discours de Sa Majesté à l'ouverture du Corps législatif, et de sa réponse au Sénat. Ils vous donnent les moyens de rassurer l'opinion, d'éclairer vos administrés sur les véritables sentiments de l'Empereur et de les désabuser de quelques craintes absurdes qu'on affecte de propager. C'est aux principaux fonctionnaires à montrer au peuple qu'il n'y a qu'un moyen d'assurer le bonheur et le repos de la France, c'est de seconder les hautes vues de Sa Majesté pour la conquête d'une paix solide et durable. Un état de faiblesse qui laisse les Etats comme les individus en proie à tous les genres d'injustices et d'oppression ne nous permettant pas d'obtenir une telle paix. »

Le Préfet lui répondit, le 14 janvier, qu'il avait été lui-même surpris de la facilité et de l'espèce d'enthousiasme avec lesquels s'était opérée la levée des 120,000 hommes, mais il ajoute que celle des 300,000 hommes, celle de la garde nationale, l'augmentation des contributions, la réquisition des chevaux avaient détruit toutes ces bonnes dispositions Il ajoutait qu'on avait mis à sa disposition des forces insuffisantes pour exécuter ces ordres, ce qui avait rendu inutiles les moyens de persuasion qu'il avait employés Le Ministre de la police générale lui faisant les mêmes plaintes, le Préfet lui répondit, le même 14 janvier, qu'il craignait de l'affliger en lui répétant que tous les moyens de rétablir l'ordre n'obtenaient aucun succès, qu'il avait fait retentir l'appareil d'une force imposante, qu'il avait représenté le général Boyer comme le dieu des armées, qu'il avait effrayé les communes les plus rebelles en les menaçant de les faire foudroyer par l'artillerie ; déjà la terreur commençait à les ébranler; quelques-uns de ces rebelles venaient se rendre, quand on s'est aperçu qu'au lieu de vieilles bandes habituées à vaincre toutes les résistances, on n'avait affaire qu'à des conscrits novices ; il terminait en disant que le Ministre pouvait prendre des renseignements auprès du commissaire de police spécial qu'il avait envoyé.

comte de Villemanzy recevait du comte de Pontécoulant, Préfet de la Dyle, les nouvelles les plus alarmantes sur les progrès des alliés en Belgique (1). On peut juger de l'émotion qu'elles devaient produire dans nos pays, où chaque famille, pour ainsi dire, avait contribué aux renforts chargés de courir à la défense d'Anvers. Désormais c'était notre sol même qu'il s'agissait de préserver de l'invasion. Le comte de Villemanzy dut se concerter à cet effet avec le général Brenier, d'une part pour obtenir du Gouvernement le renvoi des prisonniers de guerre qui constituaient une lourde charge et un danger pour les villes où ils étaient internés, d'autre part, pour mettre en état de siège, si c'était nécessaire, toutes les villes de sa division militaire. Le baron de la Chaise, quoiqu'il soit moins à portée de la frontière, leur apporte le concours de son zèle et de son activité. L'imminence du danger

(1) Voici sa lettre : « Bruxelles, 12 janvier. Nous sommes au moment d'évacuer la Belgique, l'ennemi nous presse de tous côtés et d'une manière sérieuse ; il a attaqué, en avant d'Anvers, hier, le général Maison, et avec des forces tellement supérieures, que celui-ci, non seulement a été obligé de céder beaucoup de terrain, mais même il désespère de pouvoir tenir longtemps dans ses nouvelles positions. Il me prévient que son projet est de faire sa retraite sur Lille, après avoir laissé garnison à Arras, et qu'il donne l'ordre au général Chamberlain de se retirer sur Condé et Valenciennes. Le général Maison me prie de vous écrire pour vous prévenir de cette disposition, dont l'exécution ne peut être longtemps différée ; pour vous prier d'employer tous les moyens qui peuvent être à votre disposition pour faire assurer et approvisionner les places de notre ancienne frontière qui vont se trouver en première ligne. Nous vous envoyons des canons d'Anvers, je crains bien que nous ne soyons bientôt forcés d'interrompre les envois. L'ennemi s'avance aussi en force du côté de Liège et nous menace de sa cavalerie vers Louvain. C'est un plan d'invasion générale contre lequel il n'y a aucun remède avec le peu de forces que nous avons ici, encore s'il y en avait assez pour mettre les chantiers et les vaisseaux d'Anvers à couvert .. »

semble lui faire oublier la grandeur des obstacles. Dans une lettre personnelle et intime adressée à M. de Villemanzy, il se montre vigilant et infatigable comme il l'était autrefois (1). Dès quatre heures du matin, dit-il, il est sur pied, donnant des ordres, envoyant dans chaque arrondissement des commissions chargées d'assurer l'ordre et la célérité dans l'approvisionnement des places fortes (2) et des hôpitaux, adjurant le Conseil général de lui fournir les fonds nécessaires pour tenir ses engagements, exposant aux autorités militaires la nécessité urgente de réparer les brèches des remparts d'Arras, où cinquante cosaques pourraient entrer facilement sans rencontrer d'artillerie, ni de garnison. Sur ce point il obtient satisfaction. Nous voyons une commission spéciale constituée à cet effet, composée d'hommes sérieux et compétents:

(1) Nous lisons dans cette lettre : « Il est écrit sur le grand livre des destinées que nous sommes toujours surpris par une suite d'accidents désastreux qu'il était facile de prévoir et qu'il est presque honteux de n'avoir point prévus ! Ce n'est point assez de galoper, il faudrait avoir des ailes pour arriver aussi rapidement que les circonstances l'exigent. » Dès quatre heures et demie du matin, ajoute-t-il, il donnait des ordres, promettait de l'argent, comptant sur la bonté du Conseil général pour le fournir. Il avait dû faire aux autorités militaires ces tristes confidences, espérant que cela lui ferait enfin réparer les brèches des remparts d'Arras. Cinquante cosaques, en y passant, pourraient s'emparer de la ville d'autant plus facilement qu'il n'y avait ni artillerie ni garnison.

(2) Pour approvisionner les places fortes, on demandait au Préfet de fournir, entr'autres choses, 400,000 litres de vin. Le Préfet objecta qu'il doutait que cette quantité existât dans le Pas-de-Calais, où on ne faisait du vin que tous les dix ans, et avec du raisin d'espalier. Il se plaignait aussi de ce qu'il avait fait envoyer des fourrages pour la place de Douai et de ce que le commissaire des guerres les avait refusés, sous prétexte qu'ils étaient de qualité secondaire. Pourtant ils pouvaient servir et il n'était pas facile d'avoir des choses de première qualité, quand on ne vous donnait pas d'argent pour les payer.

le colonel Lacour, commandant du département, le colonel Villemetz, commandant d'armes de la place d'Arras, le colonel du génie Noizet de Saint-Paul, directeur des fortifications, et l'adjudant de place Gayet. Par leurs ordres, des mesures expéditives et immédiates, les seules possibles en la conjoncture (1), sont prises en vue d'un siège prochain. Le Préfet, de son côté (2), reçoit du

(1) On abattit les arbres des remparts ou on coucha les cimes le long des éboulements des brèches et on les fixa par des pierres afin d'embarrasser les ennemis qui voudraient passer par là, car ces brèches étaient faciles à gravir, surtout du côté de la porte Baudimont. Quant aux corps des arbres, on les coupa à sept pieds de long pour en faire des palissades pour fermer les brèches sur le terre-plein des remparts. Quant à celles dont l'accès n'était pas aussi facile, on chercha à se procurer des chevaux de frise pour les armer Si on n'avait pas assez de bois, le Préfet permettait d'en prendre dans les forêts de l'Etat. On devait établir des baraques en planches près des portes pour placer des sentinelles, et enfin boucher les entrées et les sorties des égouts et rivières, pour empêcher l'ennemi d'y passer.

(2) Le Ministre de l'Intérieur écrivait au baron de la Chaise qu'il y avait nécessité de n'abandonner le chef-lieu qu'à la dernière extrémité. Si c'était une place de guerre, il devait s'y enfermer ; s'il était contraint de la quitter de concert avec l'autorité militaire et qu'il y eût d'autres places fortes dans le département, il devait s'y retirer après avoir pris toutes les mesures pour soustraire à l'ennemi tous moyens d'administration et de levées de deniers. Le préfet peut rendre de grands services en secondant de tous ses moyens le commandant de place, il use de son influence et de son crédit personnel pour faire fournir tout ce qui peut prolonger la défense ou la résistance. Si la place conserve une portion de territoire autour de son enceinte, le préfet continue d'en tirer tout ce qui peut être utile au service de la place, les actes de son administration régularisent et rendent facile ce que l'autorité militaire ne ferait pas toujours sans frottements. Il peut mieux que personne entretenir des intelligences au dehors, être instruit de ce qui s'y passe, raviver l'esprit public et susciter à l'ennemi tous les obstacles qui entraveront ses opérations. Enfin c'est de cette position que le préfet est toujours prêt à ressaisir l'administration du département.

Dans une autre lettre au Préfet, le Ministre l'informait que dans

Ministre et transmet à ses subordonnés, les instructions les plus détaillées sur la conduite à tenir en cas de siège, et, dans l'éventualité probable d'une invasion, sur la nécessité de se replier dans l'intérieur du pays, se maintenant autant que possible dans les places fortes, dans le chef-lieu surtout, et de soustraire à l'ennemi tout ce qui pourrait l'aider à s'établir. Il se concerte avec

les instructions données au comte de Villemanzy, on lui disait que si l'envahissement devenait réel ou inévitable, il devait donner des ordres et une règle de conduite à tous les fonctionnaires civils, judiciaires, ecclésiastiques et aux administrations financières. Dans ce cas, il serait bien à désirer que, à l'exemple d'autres peuples, on pût ne laisser à l'ennemi qu'une terre sans habitants, mais lorsqu'il ne sera point possible d'atteindre entièrement ce but, vous concourerez de tous vos moyens et de toute votre influence à obtenir que toutes les familles ayant assez d'aisance pour vivre momentanément ailleurs, quittent leur sol lorsqu'il sera souillé par la présence de l'ennemi : des fidèles sujets manqueraient à un de leurs premiers devoirs en vivant sous sa domination passagère.

Tous les fonctionnaires publics doivent donc se retirer dans l'intérieur, au moment où l'envahissement du pays se consomme, malgré la résistance opposée à l'ennemi. Avant le moment de leur retraite, M. le Commissaire extraordinaire les fera prévenir du lieu où ils doivent faire rentrer tous les papiers, timbres et documents de leurs administrations respectives. Vous comprenez combien il importe de ne rien laisser à l'ennemi de tout ce qui pourrait lui faciliter les moyens d'administration et surtout des levées de deniers. Mais il est important que tous les hommes honorés de la confiance de Sa Majesté, prouvent leur horreur pour le joug étranger même le plus passager; s'il est désirable de ne laisser que des provinces sans ressources pour l'administration, il n'est pas moins indispensable que personne ne quitte son poste avant le moment où la retraite aura été jugée nécessaire.

Après avoir dit que le chef-lieu était le point qu'on ne devait abandonner qu'à la dernière extrémité, le Ministre ajoute en terminant : « Vous êtes Français, votre dévouement et votre fidélité me garantissent que vous répondrez à la confiance de Sa Majesté. »

Le Préfet répondit, le 17 janvier : « Je me fais un devoir d'assurer à votre Excellence, que dans toutes les hypothèses possibles et ima-

l'autorité militaire pour la nomination de commissaires des guerres. A Arras, il proposa de nommer M. de Hauteclocque (1). Tout, dans la correspondance du baron

ginables, je ne quitterai mon administration qu'après avoir épuisé tous les moyens de l'exercer et de soustraire tout ce qui pourrait aider l'ennemi à la faire rétablir. Il existe bien dans ce département plusieurs places fortes, mais il n'en est aucune qui présente aujourd'hui la moindre défense soit en artillerie, soit en munitions de guerre ou de bouche. soit en garnison. Arras lui-même est dans un tel délabrement, qu'on pourrait y pénétrer par des brèches d'une étendue, d'une facilité telle que ma femme et mes enfants sont descendues par celles qui touchent au jardin de la Préfecture dans le fossé pour venir me voir tuer des lapins. On s'occupe de les réparer, mais on ne nous a laissé ni canons, ni affûts, et l'on vient de nous enlever les douze à quinze milliers de poudre qui nous restaient et que j'ai fait conduire à Lille par ordre du général Sorbier. Nous sommes loin de craindre l'invasion de ces Cosaques, de ces partisans, sans discipline et sans solde qui rançonnent, pillent et brûlent les villages, etc »

(1) Voici la correspondance officielle échangée au sujet de cette nomination : « Lille, le 15 janvier 1814. Monsieur le Baron, la 16e division militaire n'ayant pas le nombre de commissaires des guerres qu'exigent les circonstances actuelles, je viens d'être obligé de faire diverses nominations provisoires de ces fonctionnaires qui seraient employés dans les places de cette division où leur présence sera jugée nécessaire. Aucun sujet ne m'ayant encore été proposé pour la place d'Arras, je vous prierai de me faire connaître si M. de Hauteclocque, habitant de cette dernière ville, qui a fait plusieurs campagnes en qualité d'adjoint provisoire aux commissaires des guerres, pourrait encore remplir les fonctions qui lui ont été précédemment confiées et si on pourrait se reposer sur son zèle et son activité. — Signé : DE VILLEMANZY. »

Le Préfet répondit, le 16 janvier : « Au moment où j'ai reçu votre lettre, j'allais vous prier moi-même d'accorder à M. de Hauteclocque l'autorisation de remplir les fonctions de commissaire des guerres dans la place d'Arras, lui connaissant toutes les qualités nécessaires et reconnaissant d'ailleurs depuis longtemps l'urgente nécessité

de la Chaise, à ce sujet, respire le patriotisme et l'intelligence. Et ce qui met le comble à l'admiration qu'on en éprouve, c'est de voir que tout cela fut l'œuvre de quel-

d'avoir un commissaire des guerres dans notre chef-lieu. Je supplie donc Votre Excellence de vouloir bien donner des pouvoirs à M. de Hauteclocque et daignez, etc. »

Le Préfet, qui le considérait comme un très utile auxiliaire, écrivait de nouveau, le 20 janvier : « Le jeune de Hauteclocque, dont je ne puis trop vous recommander les talents et les services, doit se rendre demain près de Votre Excellence pour vous prier de changer quelques expressions dans son acte de nomination. Il est censé en activité puisqu'il n'a qu'un congé pour blessures glacées qui ne sont que trop évidentes. Ce n'est qu'une continuation de fonctions que vous daignez confirmer, mais en conscience vous ne pourriez user de vos pleins pouvoirs d'une manière plus agréable pour nous qu'en le faisant commissaire tout-à-fait. Ainsi-soit-il. »

Le comte de Hauteclocque (Constantin Gabriel) avait fait la campagne de Russie dans le premier corps commandé par le maréchal Ney, qui forma l'avant-garde de la grande armée et protégea sa retraite. Il eut les deux pieds gelés et dut subir une double amputation partielle de ces membres. Rendu par là impropre au service militaire, qui était dans les traditions de sa famille, il dut accepter d'autres fonctions jusqu'en 1830 pour continuer à servir son pays et fut récompensé par la croix de la Légion d'honneur. On comprendra l'intérêt particulier qui s'attache pour nous à des faits qu'il nous a été donné maintes fois de recueillir de la bouche même de ce rare survivant de la retraite de Moscou, auquel Arras a pu voir porter vaillamment jusqu'à l'extrême limite de l'âge (96 ans) les glorieuses traces de ses souffrances.

Deux de ses frères servirent également la France sous Napoléon Ier. M Stanislas de Hauteclocque, chef de bataillon du génie, assista au siège de Saragosse, à la bataille d'Esling, au siège de Dantzig et fut, à la fin de sa carrière militaire, commandant de l'école régimentaire d'Arras. M. César de Hauteclocque fit les campagnes d'Allemagne et d'Espagne et était chef de bataillon dans la garde royale quand il donna sa démission, en 1830. Ils étaient tous deux chevaliers de St-Louis et de la Légion d'honneur.

ques jours. En effet, il écrivait au Ministre, qu'il espérait que tout serait prêt pour le 17 ou 18 janvier, et qu'il attendait l'ennemi. Il cherche en même temps à stimuler le patriotisme de ses subordonnés, et à obtenir leur obéissance. Dans une proclamation adressée aux maires, le 17 janvier, il disait que 300 conscrits de l'arrondissement de Béthune, grâce à la colonne du général Boyer, avaient obtenu la faveur d'être dirigés vers le dépôt des voltigeurs de la garde à Lille, qu'il devait aussi faire connaître aux conscrits égarés par les perfides conseils et subjugués par des contrebandiers, des déserteurs et des vagabonds que, sur 17 rebelles du Nord et de La Lys, 14 avaient été condamnés à être fusillés, et 3 punis des fers. Mais il aimait mieux les rappeler aux principes d'honneur et du devoir. Il leur promettait l'indulgence s'ils se présentaient à la préfecture et qu'il s'agissait pour eux, de protéger nos frontières, nos villes et nos campagnes du pillage affreux, de défendre leurs intérêts les plus chers, et si ces farouches cosaques offraient de les enrôler, ce serait pour être envoyés avec eux au fond de la Russie sans espoir de retour. Il ajoutait que les tribunaux avaient ordre de poursuivre, que les communes étaient responsables, et que ceux qui oseraient résister ou tirer un seul coup de fusil, auraient le sort des insurgés dont il parlait plus haut et feraient la honte de leur famille. Enfin, il terminait en disant qu'il comptait sur les maires pour éclairer leurs administrés (1).

Toutes ces mesures de défense furent inutiles. On s'était trouvé en présence d'une fausse alerte. Dès le 14, le télégraphe annonçait que l'ennemi avait reculé, que le feu avait cessé, et que M. Otto était parti pour Mayence, chargé de négocier la paix. Toute inquiétude

(6) Cette proclamation fut insérée dans le *Mémorial administratif du Pas-de-Calais.*

cependant n'était pas disparue. Le 16, le comte de Villemanzy se plaignait du silence du préfet de Bruxelles sur le sort du général Maison, et de l'absence de nouvelles de Paris. Mieux renseigné que lui, le Préfet du Pas-de-Calais recevait, du Directeur des Postes d'Arras, communication d'un bulletin satisfaisant, publié à Gand, le 18 janvier, par M. Desmoncheaux, préfet de l'Escaut. Décidé à rassurer l'opinion publique, celui-ci disait : « Le général en chef Maison vient de dégager Anvers, de repousser et de battre l'ennemi auquel il a tué beaucoup de monde, et d'effectuer sa jonction avec le maréchal duc de Tarente. Les Anglais se sont retirés sur Rosendael ; les Prussiens ont repris leurs cantonnements, et la frontière est à l'abri de toute insulte. La paix avec l'Espagne est ratifiée. Le maréchal duc d'Albuféra se porte avec son armée sur Lyon. Le maréchal duc de Dalmatie dirige la sienne sur Paris. » En même temps, M. Desmoncheaux écrivait personnellement à son *excellent* ami le baron de la Chaise, que tout avait changé, de manière à assurer la tranquillité. « L'ennemi, disait-il, s'est replié sur Bréda. Il ne reste que les Prussiens et les Anglais. Les Russes sont partis ; ou du moins on n'en a plus connaissance. L'émeute de Dimanche, à Gand, a eu pour résultat de faire établir un service de police qui est fort bien organisé, avec le concours de la garde bourgeoise. Le bruit s'accrédite d'une suspension d'armes. Les administrations se disposent à rentrer dans leurs résidences respectives. Les gendarmes et les douaniers regagnent leurs postes. La confiance renaît. » Toutes ces nouvelles n'étaient malheureusement pas exactes. La paix en Espagne n'était pas conclue. Les maréchaux Soult et Suchet n'arrivaient pas au secours de la capitale. Mais si l'épuisement général et l'ardent désir de la paix portaient les populations à accueillir trop facilement tout ce qui paraissait l'annoncer, le bon

sens et l'expérience du Préfet ne s'étaient pas laissé égarer (1). Il est quelquefois bien dangereux, disait-il, de répandre légèrement des nouvelles aussi heureuses ; le désappointement nous expose à la défiance, fait naître les plus cruelles réflexions, redouble les frayeurs et augmente le pouvoir des alarmistes. Et avec la sagesse consommée d'un bon administrateur qu'il était, se contentant de suspendre son opinion, se permettant à peine quelques espérances qui ne devaient hélas! pas se réaliser, il profitait du mouvement de recul des alliés en Belgique et du calme momentané produit par là dans nos contrées, pour se mettre de nouveau résolument à l'œuvre si difficile du départ des conscrits. Il n'avait du reste jamais cessé de s'en occuper, et l'un de ses

(1) Le Préfet écrivait, le 20 janvier, au comte de Villemanzy : « Mille et mille actions de grâce, mon toujours plus cher Comte, pour vos heureuses dispositions en notre faveur ; toute la ville vous bénit pour nous avoir délivrés de tous nos prisonniers, pour la garnison que vous destinez à la citadelle, pour les moyens de défense que vous venez nous procurer, et surtout pour la partie des nouvelles que vous avez eu la bonté de me communiquer.

» Le maire d'Arras, me dit qu'on doit nous donner des forçats pour remplacer nos Anglais à la citadelle ; que le ciel et notre cher Comte nous en préserve. Nous en avons eu trop longtemps pour ne pas craindre leur présence, avec d'autant plus de raison, qu'il faut toujours les tenir enchaînés et la baïonnette prête pour prévenir ou reprimer leur révolte. J'aime mieux encore que ce soient les invalides de la succursale de Louvain qui soient annoncés au commandant du département, nous pourrons au contraire nous en servir au besoin.

» La jonction du duc de Tarente et du général Maison, nous garantit de l'invasion de ces pillards sans discipline et sans solde qui désolent les campagnes et doit fortifier l'esprit public, Que ne puis-je croire à cette paix d'Espagne, à cette marche des ducs de Dalmatie et d'Albuféra ?... Je ne puis défendre de publier et de répandre ce bulletin qui m'est tombé des mains, quand j'ai su que vous n'en étiez pas instruit et que vous ne pouviez y croire. »

principaux soucis avait été de faire disparaître les obstacles qui s'y opposaient. C'était ainsi que, pour mettre fin au différend survenu entre le colonel de gendarmerie Lacour et le commandant de recrutement de Saint-Omer, il avait demandé la promotion du premier au grade de général, pour lui donner plus d'autorité.

A Béthune, d'après le commissaire de police Maziez, les mesures prises par le général Boyer avaient produit bon effet. Après un délai de trois jours accordé aux conscrits, on avait mis des garnisaires dans les communes des réfractaires ; une colonne mobile envoyée à leur recherche, n'avait point rencontré de résistance ni d'attroupements armés. Le Général lui-même s'était transporté avec le Sous-Préfet dans les communes les plus mal disposées, ils avaient obtenu des maires la promesse de faire partir les retardataires, et à la date du 12 janvier, le commissaire Maziez annonçait, dans un rapport, que l'effervescence était calmée dans ce canton.

Il n'en était pas de même à Arras. Nous trouvons dans les papiers du baron de la Chaise une série de rapports et de lettres confidentielles échangées entre lui et le Préfet de police d'une part, et le comte de Villemanzy de l'autre, où sont présentées sous les couleurs les plus sombres, les difficultés sans nombre en face desquelles il se trouve, et l'insuffisance des moyens mis à sa disposition pour les surmonter. A l'une de ces lettres, le duc de Rovigo lui répond de sa propre main. A défaut de secours, il lui envoie de bonnes paroles : « Sagesse, patience, constance et persévérance, lui dit-il, l'âge, l'expérience et l'esprit donnent tout cela. Je me rappelle vous avoir vu dans de plus grands embarras ». (1) Le

(1) Ceci se trouvait à la fin d'une lettre confidentielle du 8 janvier, répondant à ce que le Préfet disait, qu'il n'avait plus d'autorité sur les conscrits rebelles, sur la garde nationale requise pour former une

Préfet lui répondit le 17, en lui exposant de nouveau les difficultés de la situation (1). Le comte de Villemanzy, de son côté, offre d'aller à Arras ; les moments, dit-il, sont précieux, il redouble d'instances pour hâter le départ des gardes nationaux mobilisés, seul moyen de mettre aux mains de l'Empereur des forces suffisantes pour lui permettre d'obtenir la paix. Une première tentative faite dans ce but, le 8 janvier, était demeurée sans résultat. Il avait fallu accorder un délai. A la date du 15, le Préfet

réserve et sur les déserteurs, Le Ministre ajoutait : « Si les circonstances présentent quelques difficultés, je me flatte que le mal est moins grand que vous ne vous l'imaginez et qu'avec de la persévérance, vous viendrez à bout de vaincre les obstacles que vous avez momentanément rencontrés »

(1) Voici sa lettre : « Il n'appartient qu'à la force supérieure d'être indulgente. Si nous avions les 1,200 vieilles moustaches de la garde impériale, ces misérables rebelles seraient désarmés en moins de vingt-quatre heures, mais ils sont assez audacieux pour présenter la bataille aux faibles détachements que nous pourrons envoyer, et le premier soldat assommé par eux, devrait être vengé par l'incendie du village. Je le répète à Votre Excellence, le canton de Pas, limite de la Somme, réunit le plus grand nombre de contrebandiers, de déserteurs, de vagabonds, qui ont l'affreux signal du tocsin pour se rassembler ; il faudrait donc cerner les villages pour les surprendre ; comme tel de ces villages contient 15, 16 et 1,800 habitants, il faut du monde pour y parvenir. Je joins ici la réponse du Commandant du département, à qui j'ai demandé ce qu'il pourrait employer pour cette expédition. Nous devons attendre la colonne du général Boyer, qui parcourt avec succès l'arrondissement de Béthune. Je viens de dénoncer les attentats aux procureurs impériaux, en leur recommandant les poursuites prescrites par la loi du 10 vendémiaire an IV.

Les robes noires font souvent plus d'effet que nos uniformes, je n'en ai pas moins employé ma plume administrative dans une circulaire. » Il termine en disant qu'il se conformera aux inspirations du comte de Villemanzy.

la regardait comme également impossible. C'était exalter toutes les têtes au plus haut degré et jeter l'alarme dans 50,000 familles pour ne pas avoir 30 hommes. Les nouvelles d'Anvers, très vivement commentées, avaient jeté le pays dans une grande agitation. La perspective de voir à tout moment des partis ennemis fondre sur notre territoire, produisait une terreur indescriptible. « Et cette terreur, disait-il, était plus que suffisante à exalter les têtes et à clouer les pieds des trembleurs. » (1) Le comte de Villemanzy lui annonçait, le 15 janvier, le départ d'une partie de la garde nationale mobilisée du département du Nord, et l'engageait à faire partir la sienne. Le Préfet n'était pas de cet avis et croyait qu'il ne ferait qu'augmenter la résistance. Loin de là, il avait fait suspendre toute espèce d'appel, voulant connaître auparavant l'effet produit par la visite que le comte de Villemanzy devait faire à Béthune. Mais celui-ci, craignant sans doute d'en tirer peu de résultats, tardait à se mettre en route. Quant aux mesures de rigueur à employer contre les réfractaires, le baron de la Chaise y est complètement hostile. Les moyens de répression, insuffisants, ne peuvent qu'enhardir la résistance. Il craint pour le pays de voir s'ajouter les horreurs de la guerre civile aux malheurs de la guerre étrangère. C'est par la persuasion, par les circulaires réitérées, qu'il s'efforce de ramener au devoir l'esprit public, égaré par la peur. L'évêque d'Arras lui apporte son concours et

(1) Le Préfet ajoutait que l'esprit public était au dernier degré de corruption, il parlait encore du manque de bonnes troupes, de la difficulté d'approvisionner quatre places du Nord quand on ne donnait pas d'argent pour fournir ces approvisionnements ; « on fait les demandes les plus infernales que l'usure et la défiance aient jamais inventées; » il terminait en disant qu'il était toussant, souffrant avec la fièvre toutes les nuits, sa femme l'empêche de s'absenter et il lui est impossible de repousser les idées les plus tristes.

publie un mandement où, passant sous silence les griefs trop fondés de l'Eglise contre l'Empereur, pour ne se souvenir que des services rendus par lui à la religion, il exhorte les conscrits à se rendre à l'appel de la conscience, de l'honneur et de l'intérêt, pour arriver à conquérir la paix si ardemment désirée (1).

Tant d'efforts ne demeurèrent pas sans effet. Du 6 au 17 janvier, 204 conscrits s'étaient présentés et avaient été dirigés, les fantassins sur Lille et Douai, les cavaliers sur Versailles où le 11e régiment de hussards avait reçu de plus un contingent de 100 chevaux fournis aux frais du département.

Mais cela ne suffisait pas encore, et le comte de Villemanzy, pour hâter l'accomplissement de l'œuvre à laquelle il se dévouait tout entier, s'était décidé à venir à Béthune se concerter avec le Préfet du Pas-de-Calais ; il convoque à la Sous-Préfecture de cette ville, les Maires et les conscrits de cet arrondissement et engage le Sous-Préfet de St-Pol à amener quelques Maires de son arrondissement. Cette réunion eut lieu le 18 janvier. Elle produisit d'assez bons résultats. S'inspirant sans doute des conseils de son ami, le comte de Villemanzy fit profession d'une grande modération. Il promit qu'on traiterait avec la plus complète indulgence

(1) Ce mandement ordonnait des prières pour que Dieu bénisse les armées françaises. On y lisait : « Dieu, qui a donné tant de fois des preuves éclatantes de la protection qu'il accorde à la France, a voulu paraître un instant nous abandonner à nous-mêmes, pour nous faire sentir que lui seul il instruit nos mains au combat, et que ce serait outrager sa toute-puissance que de se reposer uniquement sur un bras de chair. » Après avoir fait l'éloge ordinaire de Napoléon, restaurateur du culte, il répétait encore : « Rendez à César ce qui appartient à César, car c'est un commandement de défendre sa patrie ; mettez-vous en mesure de répondre à l'appel que vous font l'honneur et la religion, et vous aurez la paix. »

les conscrits qui se présenteraient jusqu'au 24 janvier. Dans le but d'apporter quelqu'adoucissement à la levée de 300,000 hommes, il fit entrevoir l'espoir de laisser dans leurs foyers ceux dont l'absence réduirait les familles à l'indigence et au désespoir, les hommes veufs avec des enfants et les hommes mariés dans l'intervalle des appels du 9 octobre et du 15 novembre, sans toutefois que ces exceptions eussent d'effet rétroactif sur les conscrits déjà partis. Mais le conseil de révision devait siéger en permanence pour juger les exemptions nécessaires. Cet arrêté valut à celui qui en était l'auteur, les chaleureuses félicitations du baron de la Chaise (1). A celui-ci, du reste, les évènements qui s'accomplissaient à ce moment même sur d'autres points du département, ne donnaient que trop raison. Les nouvelles douteuses

(1) Voici un extrait de sa lettre : « Partout où vous serez, partout où on pourra vous entendre, vous éprouverez la plus douce satisfaction puisque vous êtes précédé par la plus intime confiance dans vos paroles comme dans vos indulgentes bontés J'ose vous remercier au nom de tous les Français, au nom des pères et des mères de nos malheureux jeunes gens entraînés dans la désobéissance par nos plus perfides ennemis ; ils gémissent eux-mêmes de se voir enchaînés par de véritables brigands qui les menacent de la mort et du feu s'ils rentrent dans le devoir.

» Je viens d'éprouver un instant de bonheur en voyant revenir d'Hébuterne quatre conscrits avec le fils de leur maire. Ils ont bravé tout espèce de danger de la part de leurs ci-devant camarades, pour invoquer leur pardon au point de ne voyager que la nuit dans la crainte d'être assommés; je les ai reçus comme l'enfant prodigue. On voulait leur faire craindre d'être garottés et conduits aux pionniers, je leur ai donné 5 fr à chacun pour boire à la santé de l'Empereur, jugez de leur joie. Ils sont partis pour le 7e hussards. » Il espère que cet exemple sera suivi. Hébuterne, cité comme foyer de rébellion, a été la première commune à donner l'exemple de la soumission.

En effet, les habitants de cette commune, fatigués d'entendre toujours parler d'eux comme des chefs de la rebellion, firent, le 1er février,

du succès de nos armes n'étaient pas de nature à raffermir l'opinion. Dans le canton de Pas, la rebellion prenait des proportions inquiétantes. En vain le général Boyer avait-il donné ordre au colonel Lacour de faire marcher sur ce canton 300 hommes du 46e de ligne disponibles à Arras, le commandant du département déclara cette force insuffisante et, de concert avec le Préfet, demanda qu'on y adjoignit 300 hommes de Béthune. Le général Boyer ne les envoya pas, et l'expédition n'eut pas lieu. Enhardies par l'impunité, les bandes sillonnaient le pays, molestant les conscrits, portant partout le pillage et l'incendie (1).

A St-Pol, le 26 janvier, jour d'une foire importante, on dut envoyer une colonne mobile pour faire évacuer et protéger le magasin de tabac, contre lequel on craignait un coup de main. Bientôt, dans les environs de Béthune, les choses prirent une tournure tragique. Un faible

escorter le contingent qui leur était attribué pour l'approvisionnement de la citadelle d'Arras, et ils repoussèrent des brigands qui s'étaient rassemblés sur la route pour piller les voitures.

(1) Les agents du gouvernement représentent ces insurgés comme un ramassis de contrebandiers, de déserteurs, de vagabonds et de conscrits égarés par de mauvais conseils D'après le colonel de gendarmerie, ils se faisaient donner de l'argent et des vivres, désarmant les gardes champêtres, faisant trembler les maires, défendant aux percepteurs de recevoir l'impôt, menaçant les employés des droits réunis et jetant l'épouvante dans toutes les familles. D'après le Préfet, les maires n'osaient plus parler, les prêtres chanter ; on ne respectait ni les fonctionnaires, ni les propriétés, ni les diligences, ni les courriers, ni les voyageurs. L'impunité rendait ces insurgés d'une insolence inconcevable, et leurs chefs disaient qu'ils brûleraient les maisons des parents des conscrits qui les abandonneraient pour se rendre aux exhortations du Préfet. C'était à Hébuterne, Puisieux, Bucquoy, Foncquevillers et Hannescamps qu'ils étaient les plus nombreux.

détachement de 31 voltigeurs fut l'objet de l'attaque de ces bandits. Ceux-ci, sous la conduite d'un certain Sénéchal, arrivés à Ames, puis à Nédonchel où la petite colonne avait campé la veille, se font servir à boire et à manger, ils désarment les habitants, les forcent à se joindre à eux, et se dirigent sur Westrehem. Là, ils trouvent les voltigeurs installés depuis midi, en vue de protéger une réunion tenue par le maire et les principaux habitants, pour aviser au départ des conscrits. A deux heures, au moment où ils étaient assemblés, les insurgés envahissent en un clin d'œil la place du village, saisissent le factionnaire du poste et commencent à tirer des coups de fusil sur le corps de garde. La troupe riposte. Un soldat tombe, dit-on, frappé mortellement d'un coup de feu dans la poitrine. Deux des assaillants sont blessés (1), les autres s'enfuient, menaçant d'un incendie général la commune qui a refusé de leur prêter main-forte. On juge de la consternation du Préfet à cette nouvelle. C'était précisément le jour où, comme nous le verrons plus loin, le général Boyer recevait l'ordre de partir pour Soissons avec une partie de ses forces. C'était raison de plus pour ne pas laisser l'autorité militaire sous le coup d'un pareil échec. Jusque-là, on n'avait pas imité, dans le Pas-de-Calais, la sévérité déployée dans le Nord et dans la Lys (2). Le Préfet et le général Boyer

(1) Ils cachèrent d'abord leur nom, mais on sut qu'ils s'appelaient Charles Prin, de Tilly, et Joseph Masclet, de Pierremont.

(2) Les instigateurs de la rebellion d'Hazebrouck avaient passé devant un conseil de guerre ; les uns avaient été condamnés à être fusillés, les autres aux travaux publics. Dans le département de la Lys, 17 insurgés furent traduits devant une commission militaire, 4 furent condamnés à mort, 13 aux fers. Deux des premiers furent passés par les armes, on demanda à l'Empereur la grâce des deux autres. On avait donné de la publicité aux peines sévères infligées, mais cela, il faut l'avouer, avait produit peu d'effet.

avaient plus de confiance dans la persuasion que dans la rigueur (1). Mais on vit qu'il fallait agir avec énergie après cette attaque audacieuse. Le général se rend lui-même à St-Pol avec un appareil de forces imposant. De là, il lance 120 hommes à la poursuite des brigands. Le 21 janvier, la colonne revient à Béthune, ramenant neuf prisonniers enlevés dans six communes différentes, presque toutes de l'arrondissement de St-Pol. Trois étaient désignés comme chefs, prenant le titre de commandant ou de capitaine, le quatrième comme ayant pris part aux rassemblements, trois autres comme parents de conscrits rebelles, et les deux derniers, dont une femme, comme ayant reçu chez eux des séditieux. Le général Boyer réunit aussitôt une commission militaire pour les juger, et après avoir expédié ses troupes sur Lille, le 22, il resta lui-même à Béthune, jusqu'au jugement qui eut lieu le 27. Les deux principaux coupables de l'échauffourée de Westrehem furent condamnés à mort. C'était le sieur Paternel, âgé de vingt-huit ans, ancien maire de Prédefin, chef de la bande, et Leprêtre Isidore, âgé de trente-trois ans, accusé d'en avoir été le tambour. Il fut sursis à la condamnation des autres jusqu'à plus ample informé. Cette fois encore, le Préfet plaida la cause de la clémence. S'adressant au général, il disait qu'il appartient à la plus brillante valeur de

(1) Le général Boyer pensait qu'il ne fallait pas aigrir les esprits par trop de sévérité au moment où on obtenait sans trop de difficultés les résultats désirés. Il s'était borné à envoyer des garnisaires dans plusieurs communes et à arrêter quelques parents des conscrits les plus indociles et ceux-ci, en se présentant, les avaient fait rendre à la liberté. Les autres arrestations qu'on avait faites pour l'exemple n'avaient frappé que des individus ayant tenu des propos séditieux ou caché des réfractaires. On les avait relâchés après quelques jours de prison et des admonestations sévères.

s'unir à la plus généreuse indulgence (1). L'un et l'autre étaient d'avis de surseoir à l'exécution des deux condamnés et de demander leur grâce à l'Empereur, à la condition expresse que leurs familles useraient immédiatement de toute leur influence pour faire partir les conscrits réfractaires. Mais le comte de Villemanzy refusa d'entrer dans ces vues. L'Empereur, disait-il, l'avait blâmé d'avoir usé d'une trop grande indulgence dans un cas analogue. Et le 31 janvier, les deux condamnés furent fusillés sur l'esplanade de Béthune, en présence d'une foule sympathique et consternée (2).

On juge, en présence de pareilles circonstances, dans quels embarras était plongé le baron de la Chaise par le départ des troupes du général Boyer. Vainement avait-il demandé que ce départ fût ajourné jusque après la pacification de l'arrondissement de Béthune et le départ des conscrits des cantons de Lille et de Carvin. Les instructions étaient formelles. Le général Drouot, aide de camp de l'Empereur, avait donné l'ordre au général Boyer de se trouver rendu à Soissons, le 25 janvier, avec deux bataillons de 500 hommes chacun. Cet ordre avait

(1) Il ajoutait : « Rien de plus politique, rien de plus sage que de faire dépendre la vie des chefs de la soumission de leurs complices. J'attends avec impatience la proclamation qui doit faire connaître cette décision. »

De son côté, le général Boyer écrivait au Préfet, le 31 janvier, qu'il était bien fâché qu'on ne lui eût pas laissé user d'un moyen sur lequel il comptait beaucoup. Le Préfet lui répondit, le 1er février, combien il attribuait de prix au succès de ses sages et très politiques dispositions en faveur de ces deux malheureux : « L'espérance luit à peine et disparaît sans retour ».

(2) Le jugement ne porte pas que les parents des condamnés devaient être présents à l'exécution, comme le dit le chanoine Cornet dans son *Histoire de Béthune* Ce jugement fut inséré dans le *Mémoria administratif du Pas-de-Calais* pour effrayer les séditieux.

déjà subi trois jours de retard. Le comte de Villemanzy n'osa accorder aucun sursis. Bien qu'il n'y eût pas mille hommes de disponibles au dépôt de Lille, 700 hommes partirent le 23 pour aller coucher à Douai. Le général Boyer écrivait de Béthune, au Préfet, qu'il n'avait plus qu'une cinquantaine d'hommes, autant dire rien, qu'il allait retourner à Lille avec le chevalier de Petit-Pierre, qu'il tâcherait d'y rassembler quelques forces, si cela était possible, et viendrait encore à son secours s'il le pouvait. Son départ ne lui permit même pas de le tenter. A défaut de force véritable, on cherchait à susciter l'enthousiasme. Le 30 janvier, le baron de la Chaise recevait un nombre important d'exemplaires d'une adresse emphatique présentée à l'Empereur par la garde nationale de Paris. Il était prié de la communiquer aux gardes nationales des principales villes de son département, pour les encourager à imiter cet exemple. Mais hélas ! on n'en était plus là. Le temps des illusions et des perspectives de gloire était passé. Lorsqu'on parcourt les lettres confidentielles par lesquelles le Préfet du Pas-de-Calais expose ses doléances à celui qui était à la fois pour lui un supérieur et un ami, on est navré de voir à quel point de découragement et d'abattement il était parvenu (1). Usé

(1) Le Préfet écrivait au comte de Villemanzy : « On va revenir au point où on en était avant l'arrivée du général Boyer, puisque ce brave général est obligé de nous quitter avec sa jeune garde impériale dont la présence commençait à produire le meilleur effet Cette position devient encore plus fâcheuse que celle antérieure puisque cette force nous est enlevée au moment où les rebelles ont osé la combattre, au moment où nos garnisons vont s'affaiblir chaque jour par l'absence des hommes destinés à la conduite des prisonniers, et au moment où on allait ajouter au mécontentement général en faisant un appel de 3,600 gardes nationaux. » Le Préfet avait demandé qu'on suspendît cet appel, mais l'Empereur avait fait répondre par

de corps, consumé de soucis, épuisé de ressources, de quelque côté qu'il se tourne, il ne trouve que désastres à prévoir, échecs à subir, ruines à constater.

A celà, le comte de Villemanzy ne trouve à lui répondre, le 30 janvier, que par l'aveu de son impuissance à soulager les mêmes maux dans les autres départements

son Ministre de la guerre, le 21 janvier, d'assurer avec les colonnes mobiles la prompte soumission des réfractaires, et cela au moment où on dissolvait ces colonnes Cependant le baron de la Chaise, en présence du mécontentement de l'Empereur, au sujet des observations qu'il avait présentées, avait fait une circulaire pour ordonner cette levée, se procurer les objets d'habillement et d'équipement, réparer les anciens fusils et faire fondre des balles de calibre de fusil de chasse, mais il était impossible de soumettre ces hommes si on n'obtenait pas du Gouvernement ou de nouveaux secours, ou des adoucissements aux décrets. Le comte de Villemanzy lui répondit le 22 janvier qu'il fallait tout attendre du temps, peut-être sera-t-il possible de remplacer les forces qu'on a fait partir. Le Ministre avait écrit au Préfet le 20 janvier qu'il fallait, en redoublant d'activité, suppléer aux moyens qui manquaient; « je ne doute pas, disait-il, que votre zèle n'obtienne quelque succès ». De son côté le commissaire de police Moriez (1), écrivait aussi au Préfet une lettre le 21 janvier, où après avoir rendu justice aux talents du Sous-Préfet de Béthune, il ajoutait qu'il était fâcheux de quitter des opérations si bien acheminées et combien cette suspension nuisait à l'esprit public, et encourageait l'insoumission des conscrits au moment où elle allait cesser, surtout si, comme on l'avait espéré un moment, le commandant du dépôt de la jeune garde d'Amiens avait pu, sur la demande du général Boyer, envoyer un détachement sur Saint-Pol.

Voici une autre lettre du Préfet du 29 janvier 1814 : « Quelqu'idée que j'aie pu vous donner de notre déplorable situation, je suis loin de vous avoir mis encore dans toutes nos confidences. Je dois donc vous révéler que tout espoir d'administration va se trouver incessamment paralysé. — Article militaire : Nos conscrits d'abord effrayés par la

(1) Pages 228, 232, 233 et 253, lire : le commissaire *Moriez* et non Maziez.

confiés à ses soins, le regret de ne pouvoir satisfaire aux requêtes incessantes du gouvernement pour obtenir des hommes et de l'argent, des souhaits de patience et de courage dans l'attente de jours meilleurs. Mais ces jours meilleurs ne devaient pas luire pour le régime qui

colonne mobile se rendent à Arras pour prendre leur feuille de route, et ne se rendent pas à leur destination. — Garde nationale : L'espérance de la garder pour notre défense m'a fait suspendre son appel, et je suis forcé de répondre au général commandant la 16e division militaire, que le régiment que le major du 50e attend pour commander ne peut commencer à se former que dans les premiers jours du mois prochain. — Article financier : Je viens de me convaincre que ni receveur général, ni payeur n'ont de fonds à ma disposition pour les besoins les plus urgents du soldat. J'ai cependant l'ordre exprès de faire fournir par urgence tous les objets d'habillement et d'équipement dont il a besoin.

» Je m'en suis convaincu ce matin par le refus de M. le Receveur général de donner un acompte de 3,000 fr. au bataillon du 43e régiment passant ici en poste pour se rendre à Soissons, sur une ordonnance d'une somme de 10,000 fr. destinée à son transport en poste de Gravelines à Soissons. Le 46e n'a pu trouver aucun crédit pour les capotes de son 4e bataillon, parti hier pour la même destination, que sur mon engagement formel et personnel d'en payer le montant. C'est surtout en m'occupant de nos hospices que j'éprouve la plus douloureuse de toutes les afflictions; vous la partagerez en apprenant que celui d'Arras en est réduit à mettre deux malheureux malades dans le même lit, qu'il n'existe pas le moindre petit asyle qui ne soit occupé, que la dépense de chaque jour monte à plus de 1,500 fr., que l'administration ne peut trouver le moindre crédit, que je viens de puiser dans toutes les caisses étrangères aux contributions et aux recettes du Gouvernement pour subvenir à cette dépense, que je suis enfin réduit à l'impuissance absolue de venir à leur secours, et c'est dans ce moment où nous sommes tous dignes de pitié que le commissaire ordonnateur annonce au Maire d'Arras un nouveau convoi de je ne sais combien de malades. Je me garde bien de laisser pénétrer personne dans ce secret, ce serait vraiment désespérant, mais je ne dois rien laisser ignorer à la puissance et à l'amitié de son Excellence, etc.»

gouvernait alors la France. Il ne restait plus dans le Pas-de-Calais qu'un faible contingent de troupes, qu'on confia aux mains du chevalier de Petit-Pierre, adjudant-commandant (1), chef d'état-major de la 3e division de la jeune garde, attaché au général Boyer. Cet officier, plein d'ardeur, envoya une colonne mobile dans le canton d'Auxi-le-Château, et réussit, avec l'aide du Sous-Préfet de Saint-Pol, homme actif et énergique, à faire partir les réfractaires de cet arrondissement. Il projetait de réduire ceux du canton de Pas, et réclamait, à cet effet, le concours de l'autorité préfectorale pour tenir en respect les insurgés de Pas et des communes de Miraumont et d'Albert, sur les frontières de la Somme. Mais il n'eut pas le temps d'effectuer cette opération. Selon les prévisions que lui avait exprimées le baron de la Chaise, en même temps qu'il le félicitait de son zèle, il ne tarda pas à être appelé, lui et sa compagnie, à aller rejoindre le général Boyer sur le théâtre de la guerre. Leur départ et la situation militaire, qui devenait de plus en plus mauvaise, rendirent inutiles les bons effets produits par les colonnes mobiles, et l'effroi causé par la condamnation d'insurgés arrêtés dans les environs de Béthune, à Estaires, et à Merville. Plusieurs chefs de rassemblement avaient offert de négocier leur soumission. Les nouvelles devenaient inquiétantes du côté de la Belgique. Les Français avaient fait un mouvement rétrograde. Le 2 février, M. de Villemanzy écrivait au Préfet du Pas-de-Calais que, placés devant l'éventualité probable de leur voir abandonner à bref délai la ligne de la Dyle, de l'Eunappe, de l'Escaut et de la Lys, il s'agissait désormais d'assurer la protection de nos frontières par l'approvisionnement des places fortes. Ypres et Neuport étaient pourvus. Ostende l'était insuffisamment. Mais Bergues, Dunkerque,

(1) Il avait le grade de colonel.

Hazebrouck et Boulogne ne l'étaient pas (1). Où trouver l'argent ou le crédit nécessaire pour y pourvoir? Comment, d'autre part, relever le courage des gardes nationales mobilisées, seul espoir de la défense de ce côté?

En vain le vaillant administrateur du Nord prodiguait-il sa personne. Il passe à Lille la revue de la garde nationale sédentaire mobilisée, et propose de venir en faire autant à Arras (2). Sur ces entrefaites, éclate la nouvelle de la bataille de Brienne. Présentée d'abord comme une victoire, elle ranime un instant les courages. Le baron de la Chaise, lui-même, se reprend à espérer. « Si nous avions réellement fait un si grand nombre de prisonniers, écrit-il; si nous avions pris 40 ou 50 pièces d'artillerie, nous oublierions toute la Belgique, pour pousser des vivats et chanter des *Te Deum;* quelle que soit notre position, si le bulletin confirmant une si brillante victoire nous arrivait ce soir, nous y gagnerions la soumission d'une grande partie de nos rebelles (3). »

(1) Le comte de Villemanzy disait qu'il était inquiet pour l'approvisionnement d'Ostende; on s'occupait de ceux de Ypres et Neuport, mais il n'en était pas de même de ceux de Bergues et de Dunkerque. L'arrondissement d'Hazebrouck était « négatif » et celui de Boulogne n'avait encore rien fait, malgré l'ordre donné il y avait huit jours par le sous-préfet. Il espérait bientôt avoir des nouvelles consolantes, on en avait grand besoin pour retremper l'esprit public et soutenir notre crédit, à défaut des moyens qui vont encore devenir plus rares, en raison des pertes que nous avons faites et de l'épuisement où vont se trouver les pays conquis. « Continuons donc de nous armer de courage et de déployer toutes nos forces, quoiqu'il soit bien temps de nous reposer. »

(2) Le comte de Villemanzy avait nommé pour Arras un nouveau commissaire des guerres, M. Baudurand.

(3) Cette lettre du Préfet est du 4 février. Il ajoute: « Il me semble qu'une victoire aussi brillante nous serait arrivée par le télégraphe et que vous nous auriez mis dans votre confidence..... Jusqu'ici, je ne puis invoquer votre présence puisque je n'ai pas l'intime assu-

Le bulletin n'arriva pas, et il fallut porter toute son attention sur la Belgique, où de fâcheux évènements s'étaient accomplis depuis quelque temps, en dépit des dépêches optimistes par lesquelles on cherchait à tromper les populations. Le général Maison, envoyé pour remplacer le général Decaen, auquel l'Empereur reprochait d'avoir trop légèrement abandonné Wilhelmstadt et Bréda, s'était efforcé de faire face aux périls de tout genre qui l'entouraient. Profitant de l'instant où il avait eu à sa disposition les divisions de jeune garde Roguet et Barrois, il avait fondu sur les Anglais du général Gresham et sur les Prussiens du général Bulow, et les avait obligés à s'éloigner d'Anvers ; nous avons vu quel enthousiasme avait suscité la nouvelle de ce mince succès. Mais bientôt, privé de la division Roguet, réduit à la division Barrois et à quelques bataillons organisés à la hâte dans les dépôts de l'ancien 1er corps, disposant tout au plus de 7 à 8,000 hommes de troupes actives, Maison s'était vu dans l'alternative de s'enfermer dans Anvers ou de se détacher de cette place, pour essayer de couvrir la Belgique. Prenant ce dernier parti, de beaucoup le plus sage, il avait laissé dans Anvers une garnison de 12,000 hommes avec Carnot, dont l'Empereur avait accepté les services, s'était reporté sur Bruxelles, puis sur Mons et sur Lille (1), jetant çà et

rance du premier départ de notre garde nationale mobilisée. Je voudrais vous montrer un beau détachement, vous présenter nos cohortes municipales et la base de notre légion de police, et ces différentes opérations exigent au moins quatre à cinq jours. Je m'épuise à presser les approvisionnements, je gémis de me trouver sans force, mais je veux au moins nous mettre à l'abri des cosaques, et le service de la place vient d'être enfin organisé suivant les règlements militaires par tous nos bons habitants d'Arras. »

(1) C'est le 7 février que le comte de Villemanzy informa le Préfet que le général Maison avait, le 6, son quartier général à Ath, où il

là dans les places du Nord, les vivres qu'il pouvait ramasser et les conscrits à demi-vêtus et demi-armés qu'il parvenait à tirer de ses dépôts. Anvers fut bombardé, mais la flotte ne fut pas atteinte et le dommage ne fut pas grand. Ce fut ainsi que le général Maison, manœuvrant avec une poignée de soldats entre les autres places du Nord de la France, parvint à préserver, autant que les circonstances le permettaient, notre frontière, gardant toujours une force assez active pour attaquer les détachements ennemis qui se présentaient à sa portée. Grâce à lui, notre département ne reçut que la visite de quelques corps isolés, et ne fut ni attaqué, ni occupé sérieusement. A la vérité, les alliés, à ce moment, concentraient tous leurs efforts sur Paris, et l'Empereur aux abois eût peut-être préféré que le général Maison tombât par derrière sur les troupes qui, de Cologne, avaient marché sur la Champagne (1).

Les dangers les plus grands pour nos régions ne venaient pas seulement du dehors. Les sanglantes exécutions que le baron de la Chaise avait vainement cherché à empêcher, étaient loin d'avoir calmé les esprits. Dès le 7 février, la brigade de gendarmerie de l'Arbret s'était vue attaquée avec succès par une bande d'insurgés. C'étaient, disait-on, des réfractaires de la Somme, poursuivis par la colonne mobile du général

resterait aussi longtemps que possible, mais on pensait qu'il ne pourrait y tenir que deux ou trois jours et après il viendrait à Lille jusqu'à nouvel ordre. Il fut question de transporter alors de cette ville à Arras le chef-lieu de la division militaire. Le général Maison était, le 9 février, à Tournay, d'où il vint passer vingt-quatre heures à Lille ; il espérait tenir quelque temps dans la première de ces villes bien que ses forces fussent inférieures à celles de l'ennemi. On disait que les ennemis se conduisaient si mal en Belgique que les populations regrettaient les Français.

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, livre LII.

Poret de Morvan. Celui-ci avait demandé au chevalier de Petit-Pierre de se concerter avec lui, et de venir du canton d'Aubigny où il se trouvait à ce moment, coucher ce même jour, c'est-à-dire le 7 février, à Doullens dans l'attente de nouveaux ordres (1). Ces ordres devaient émaner du commandant supérieur des départements du Nord. On pense que le comte de Villemanzy était tout disposé à exercer une vigoureuse répression ; mais où trouver les éléments nécessaires à la formation de la colonne mobile qu'il fallait, pour cela, joindre à celle de la Somme. Le Pas-de-Calais avait épuisé ses ressources en hommes et en argent.

Obligé de lever à ce moment même (6 février), sur l'ordre du Gouvernement, une énorme réquisition sur ses administrés pour l'approvisionnement de Versailles (2), le malheureux Préfet du Pas-de-Calais ne pouvait répondre aux invitations les plus pressantes que par les

(1) Le sous-préfet de St-Pol, en annonçant le départ de cette compagnie pour Doullens, écrivait au préfet que l'esprit public devient affreux, qu'il est sans argent et qu'il lui est de toute impossibilité de demander un sol. « On ne veut plus payer pour les deux chevaux requis pour l'Etat ; je ne sais si j'en finirai, je crains bien d'être peu écouté pour Cambray (approvisionnements à fournir). Que pouvez-vous demander ? Seulement des productions indigènes. Je donnerais mille écus pour voir arriver mon successeur. Il m'est impossible de m'occuper de l'intérieur, mes employés et moi-même sommes sur les dents Il faut mon dévouement pour l'Empereur et pour mon pays pour tenir dans ma position. La garde nationale m'inquiète, les dépôts reviennent ou ne partent pas. Je suis décidé à tout pour maintenir la tranquillité, n'importe l'évènement ou sa cause. »

(2) Le département avait à fournir 150,000 hectolitres d'avoine. C'était énorme, car on calculait que le Pas-de-Calais en avait récolté, en 1813, 2,017,346 hectolitres. La consommation annuelle était de 1,711,566 hectolitres pour la nourriture des animaux. Il fallait réserver pour la semence 133,042 hectolitres. Il ne restait donc disponible que 162,738 hectolitres.

plus navrantes descriptions du dénûment où il se trouvait (1). Le général Boyer, qui depuis les évènements de Westrehem était resté en observation à Béthune avec un nombre insuffisant d'hommes à sa disposition, avait, avant dequitter le Pas-de-Calais, reçu du général Brenier l'autorisation d'emprunter à la garnison de Saint-Omer 3 à 400 hommes du 28e de ligne. On devait y joindre des gendarmes et la légion de police, et la colonne se serait ainsi trouvée constituée. Mais, à ce moment même, arriva la nouvelle de récents désordres dans les environs d'Hazebrouck. Les troupes sur lesquelles on comptait furent appelées à compléter un corps de 8 à 900 hommes, destiné à agir dans cet arrondissement, et le Préfet du Pas-de-Calais fut invité à se créer des ressources ailleurs. Vainement, sur son ordre, le colonel Lacour parvint-il à concentrer sous les ordres du général Boyer quelques troupes tirées du 11e hussards, du train d'artillerie et de

(1) Nous lisons dans une lettre qu'il écrivait au comte de Villemanzy : « Je vous plains, il est également impossible de se faire une idée de ma déplorable situation. Je trouve partout indifférence, inertie ou résistance. Je m'épuise en efforts inutiles, l'esprit public se corrompt d'heure en heure, de minute en minute. Je ne puis trouver crédit nulle part pour nos approvisionnements qui forment un capital de 150,000 fr. Plus un écu pour les hospices. obligé d'emprunter sur mon engagement personnel pour payer les ouvriers des fortifications, et pourtant il y a des ordonnances du Ministre de la guerre pour 23,000 fr. Il faut ajourner les dépenses d'administration les plus urgentes. Voyez si votre pauvre vieil ami est réduit au désespoir ! Si je n'étais que chargé de fers, je pourrais les rompre, mais plongé dans les impossibles me paraît le plus dur de tous les supplices »

Le baron de la Chaise ne cessait pas de réclamer des fonds pour les hospices, le comte de Villemanzy lui répondait qu'il ne fallait pas compter sur le Gouvernement pour de l'argent, mais qu'il fallait avoir recours aux dons volontaires, et s'ils étaient insuffisants, exiger, comme à St-Omer, des contributions forcées réparties d'après la fortune des imposés.

la légion de police. Boyer reçut l'ordre de partir le 11 février pour Paris. La colonne du général Poret de Morvan dut agir seule. Elle le fit avec énergie, peut-être même plus qu'avec justice et intelligence, car une lettre du Maire d'Hébuterne nous apprend que, dans cette commune, la population s'était réunie pour mettre à la raison une poignée de bandits qui, revenant de l'Arbret, s'étaient, malgré le desservant, emparés de l'église et mis à sonner le tocsin. Néanmoins la colonne mobile arrivant cinq jours après, ils furent accusés d'avoir pris part à l'affaire de l'Arbret; des postes furent placés aux extrémités du village, même contre l'église, au risque d'y mettre le feu. La commune fut frappée de réquisitions au-dessus de ses ressources et d'une contribution en argent de 519 fr. payable de suite (1).

En même temps, la situation générale s'assombrissait de plus en plus. « Les nouvelles de Paris sont détestables, écrivait le comte de Villemanzy au Préfet, le 11 février. Comment, ajoutait-il, est-il possible que la nation reste inerte et que nous nous trouvions à la veille d'être la proie de nos ennemis. Nos enfants ne pourront le croire.» Et il accompagnait ces considérations des plus pressantes sollicitations au Préfet, au sujet de la prompte organisation des compagnies franches (2) et de tous les moyens de défense locale, qu'il prévoyait devenir bientôt nécessaires. Vainement quelque nouvelle victoire venait-elle encore parfois éclairer ce sombre horizon. Le Gouvernement ne manquait pas de s'en servir et de la

(1) Le Préfet, le 13 février, écrivait aux maires de recueillir les armes abandonnées.

(2) Il lui conseillait confidentiellement, pour les conscrits que la ville d'Arras devait fournir à la garde impériale, comme plus sûr, de les enrôler au 28e de ligne, à St Omer, ou au 13e, à Béthune, ou au 46e, à Arras. Ils pourront de plus défendre ainsi le département s'il était attaqué.

grossir pour relever l'esprit des populations. Ce fut ainsi, qu'à l'annonce de la bataille de Champaubert, fut placardée par toute la France l'affiche suivante : « Jamais les troupes n'ont montré plus d'ardeur ; toute l'armée de Blücher a été culbutée, l'ennemi enfermé de toutes parts est dans une déroute complète ; les résultats sont immenses ; l'armée russe est détruite ; l'Empereur se porte à merveille (1). » Puis, quelques jours après, le 16 février, le comte de Villemanzy écrivait encore que le télégraphe annonçait une nouvelle victoire remportée sur les Russes et les Prussiens, le 14, à Montmirail : on leur avait tué ou pris 10,000 hommes, 10 canons, 10 drapeaux. Et il ajoutait : « Ne serait-il pas possible, si l'on veut nous engloutir, que l'Autriche fût des nôtres. Ce serait un bien grand coup de fortune. » Ce coup de fortune, Napoléon y avait songé. Il l'avait même préparé par son union avec une princesse de cette Maison, mais sa déchéance était dès lors arrêtée dans le concert des puissances européennes. L'Autriche y était elle-même trop intéressée pour ne pas y prendre part.

Mais revenons à nos pays du Nord. Là, l'insurrection commencée depuis la fin de 1813 durait toujours. Formant un demi-cercle dont les points principaux étaient Béthune, Pernes, Arras, Cassel, Bailleul, Armentières et La Bassée, elle entretenait une agitation qui, à la

(1) Le Préfet écrivait le 24 janvier au comte Real, que selon ses ordres il avait fait afficher cette dépêche et il ajoutait que la joie avait été grande ; que la publication en avait eu lieu aux cris de : Vive l'Empereur ! « et avait fait un heureux effet sur tous les citoyens qui espèrent des succès ultérieurs. » Le Préfet reçut aussi très rapidement cette dépêche : « L'ennemi a été attaqué à Montereau et a repassé la Seine vivement poursuivi ; on lui a fait 3,000 prisonniers et pris 5 canons. » Une dépêche du 24 disait : « Affaire des plus brillantes de cavalerie, pris 2,000 ennemis et 8 canons. » On voit que le télégraphe n'annonçait jamais que des victoires.

faveur du voisinage des graves évènements de la frontière, menaçait de prendre de formidables proportions. Commandée, nous l'avons vu, par un certain Fruchart, un simple paysan qui, se prévalant des souvenirs et des regrets laissés par la bienfaisante dynastie des Bourbons, se faisait appeler Louis XVII, elle voyait chaque jour ses forces s'accroître des mécontents du nouveau régime. Par delà la frontière, les alliés qui, nous l'avons dit, proclamaient qu'ils faisaient la guerre, non pas à la France, mais à Napoléon, lui tendaient les mains. Dès le 16 février, le baron de Geismar lui avait amené un renfort de cavalerie légère formé de 600, selon les uns, suivant les autres, de 1,200 cosaques, hussards et voltigeurs détachés de l'armée russe. En même temps était répandue à profusion dans le pays une note ainsi conçue: « On fait savoir que tous les conscrits et tous autres qui voudraient se battre pour la cause des Bourbons seront commandés par Louis Fruchart, surnommé Louis XVII, qui marche avec un corps de troupes alliées sous les ordres du soussigné. Ils seront bien nourris, habillés et payés. Signé : baron de Geismar, colonel aux gardes de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, chevalier de plusieurs ordres, etc. » On juge de l'effet produit par cette proclamation. C'était l'invasion qui s'annonçait, et avec elle la guerre civile qui se ravivait. Les sombres prévisions du baron de la Chaise n'étaient que trop réalisées. Trois jours après, le 19 février, ce corps russe de cavalerie légère passe la Lys entre Aire et St-Venant. Il traverse la route de St-Omer, et arrive à 10 heures du soir à St-Pol. Fruchart est avec lui. Le commissaire de police Moriez nous le dépeint : un misérable vêtu d'une rouillère bleue, coiffé d'un assez mauvais chapeau, sur le devant duquel s'étend un grand papier portant le nom de Louis XVII, un personnage grossier et féroce. Un autre rapport le traite de manne-

quin, sauvage. M. Derode, au contraire (1), en fait un homme aux traits réguliers sur lesquels se reflètent une gravité et une noblesse au-dessus de sa condition. Sa voix, qui était forte et accentuée, avait à la fois quelque chose de dominant et de fascinateur. Il domptait les chevaux les plus rebelles et était d'une stature et d'une force peu commune (2). Quel qu'il fût, son aspect et la compagnie dans laquelle il se présentait étaient propres à inspirer la terreur à des populations pour lesquelles le nom seul des Cosaques devait rester synonyme de ruine et de dévastation. A leur apparition à St-Pol, la garde nationale ne tente même pas de résister, le Sous-Préfet, Desdorides, éperdu, s'enfuit et court se réfugier dans Hesdin, abandonnant son mobilier, ses effets personnels et jusqu'à ses portefeuilles. A la faveur de l'affolement général, l'ennemi put sans coup férir s'emparer de toutes les caisses publiques. Celle du receveur de l'arrondissement contenait 5,900 fr. Dans les autres, celles des droits réunis, du receveur municipal, du directeur des postes, restaient des sommes moins importantes. Le commandant de Geismar et ses officiers respectèrent les propriétés particulières, mais il n'en fut pas de même des Cosaques et des hussards. La sous-préfecture fut livrée au pillage des soldats et Fruchart lui-même fut accusé de s'être attribué le costume du sous-préfet pour s'en revêtir.

(1) *Histoire de Lille.*

(2) Le commissaire de police Moriez faisait suivre Fruchart par des espions, aussi fut-il sur le point de s'en emparer à Merville, le 20 janvier, ainsi que de deux de ses lieutenants : l'un s'appelait Remblaut, l'autre était un déserteur. La troupe de Fruchart montrait de la bravoure, mais l'artillerie lui faisait grande peur. Elle ne se dispersa qu'après le retour des Bourbons. D'après M. l'abbé Cornet, dans son *Histoire de Béthune*, elle compta jusqu'à 20,000 hommes disséminés dans le Nord et le Pas-de-Calais.

L'émotion fut grande dans le monde administratif à la nouvelle de cet évènement. Sans perdre un instant, le baron de la Chaise se hâta, dès le lendemain, 20 février, d'adresser aux sous-préfets, ses subordonnés, les instructions les plus précises pour surveiller la marche de l'ennemi, chercher à pénétrer ses projets, lui couper la retraite et protéger les communes rurales (1). En même temps, il écrivait une circulaire aux maires du département pour porter à leur connaissance les faits qui s'étaient passés à St-Pol et les engager à ne pas imiter la déplorable facilité avec laquelle on s'était laissé surprendre. Au sombre tableau des vexations et réquisitions de toute nature auxquelles la ville avait été soumise, il ajoutait les plus pressantes exhortations à une résistance énergique (2). Enfin, pour relever le courage

(1) Ces instructions sont du 20 février. Le Préfet disait qu'il s'entendrait avec le comte de Villemanzy pour garantir le département de ces hordes moitié sauvages, moitié barbares : « On ne peut prendre, ajoutait-il, trop de précautions pour connaître leur marche et leurs projets. Ce sont les malheureuses communes qu'il faut protéger avant tout, et c'est aux Maires à établir une surveillance pour ne pas être surpris. Lorsqu'on aura fait connaître à l'autorité les points envahis ou menacés, on réunira une force suffisante pour attaquer l'ennemi, lui couper la retraite et l'envelopper pour en être débarrassé à jamais. Il ne peut qu'être en petit nombre, etc. » Pour donner le courage de résister il terminait en disant : « Les victoires de Napoléon se succèdent et donnent la plus heureuse confiance dans notre auguste Empereur. Les canons de Nangis frappent nos ennemis sur toute l'étendue de l'Empire. Bientôt que deviendront ces hordes errantes sans secours, sans asyles, sans chefs et sans but lorsqu'elles seront enfin abandonnées par les armées dont elles se disent appuyées ? »

(2) Voici un extrait de cette circulaire qui fut insérée dans le *Mémorial administratif du Pas-de-Calais, n° 216* : « Le 20 février l'ennemi vient de souiller notre territoire. Il s'est élancé des frontières du Nord, a traversé la distance de Bailleul à Saint-Pol et s'est emparé de cette ville. Son séjour a été marqué par l'enlèvement des

des habitants des campagnes et les exciter à se défendre, il n'hésitait pas à faire briller à leurs yeux, sur la situation générale et les prétendues victoires de l'Empereur, des illusions qu'il ne partageait pas lui-même. Le comte de Villemanzy, de son côté, ne restait point inactif et, habitués que nous sommes aux lenteurs administratives dont nous sommes témoins de nos jours, on est vraiment émerveillé de voir avec quelle rapidité s'élaboraient les systèmes de défense et les mesures de protection en ces temps où la vapeur et l'électricité n'étaient pas encore connues dans leurs merveilleuses applications (1). Quant

caisses publiques. Les réquisitions sans nombre, les fournitures de toutes espèces avaient paru satisfaire les chefs ; mais le soldat s'est livré à toutes sortes d'exactions et de pillages Les menaces, les insultes, les mauvais traitements, les voies de fait ont signalé son passage. Son séjour et son départ nous ont prouvé de la manière la plus cruelle que les rapports sont au-dessous de la vérité. » Après avoir cité la proclamation du baron de Geismar, le Préfet parle de Fruchart et il ajoute : « C'est avec des paroles de paix et de douceur, que ces hordes armées ne manquent jamais de vous adresser, qu'elles espèrent pouvoir surprendre la confiance de nos bons habitants des campagnes. Que le funeste exemple de Saint-Pol montre ce qu'on doit en attendre. Oui, Monsieur le Maire, la dévastation, la ruine, tels seraient les fruits de votre fatale crédulité. L'Administration se charge de poursuivre ces ennemis, mais dans les paisibles bourgs et villages qui ont le malheur de les recevoir, il n'est pas un seul individu qui n'ait à gémir de leur audace, de leur débauche et de leur rapacité. Aidez-nous donc à les repousser. Armez vos administrés de fusils, de sabres, de piques, de tous moyens de défense et de destruction. Faites placer des sentinelles qui vous avertissent, envoyez au galop prévenir le Préfet ou le Sous-Préfet de leur apparition afin qu'ils puissent voler à votre secours. » Il termine en engageant les conscrits trompés à regagner leurs dépôts ; avec un peu d'énergie ils éviteront les outrages dont on voudrait nous accabler et bientôt les victoires qui se succéderont amèneront la paix.

(1) Le comte de Villemanzy décida le 20 février 1814 : 1° de mettre un poste à Lens ; 2° un autre au Pont-Maudit, sur le canal de

au malheureux Sous-Préfet de St-Pol, il se livra à tous les efforts d'un zèle impuissant à excuser sa conduite, et, si les circonstances n'eussent été si graves, le baron de la Chaise eût pu sourire à la lecture de la lettre où il lui exposait sa piteuse situation. Surpris par l'arrivée d'une poignée de cavaliers qui se présentaient comme l'avant-garde d'un corps d'armée plus considérable, contre lequel toute résistance eût été impossible, il avait jugé prudent, disait-il, de sortir de la ville pour gagner Hesdin afin de mieux étudier la position des ennemis. Il avait erré toute la nuit à travers les terres labourées et gelées. Grâce à sa connaissance du pays, il avait évité d'être pris par les patrouilles et les partis ennemis dont il s'approchait néanmoins pour en connaître l'importance. Arrivé à Hesdin à 7 heures du matin, harassé de fatigue, il y avait trouvé tout le monde très effrayé par les récits d'un cuisinier du général Vandamme, échappé aux mains des Russes occupés à piller un château que ce général possédait dans les environs de Cassel, récits qui confirmaient la nouvelle de l'approche de forces ennemies considérables à la suite de celles qui étaient entrées la veille à St-

Lille à Douai ; 3° d'écrire au général Brenier de placer un poste à Carvin. Ces trois postes étaient destinés à protéger la route de Lille à Arras, à éclairer le pays et à rendre compte de la marche de l'ennemi ; 4° de confirmer les ordres donnés aux commandants d'armes de Saint-Omer, Saint-Venant, Béthune et Aire et d'appliquer ces ordres aux places d'Hesdin, Ardres et Bapaume (inondation des entours des places fortes), on déléguera un commandant d'armes pour Bapaume ; 5° faire transporter des poudres d'Aire à Arras, de manière à ce que ce qu'on en prendra dans cette ville ne puisse nuire à ses propres moyens de défense ; 6° Les commandants de Saint-Venant, Béthune et Bapaume devront éclairer le pays et envoyer un rapport journalier au commandant du département ; 7° les hommes isolés sortant des hôpitaux seront de suite incorporés dans le 46e régiment.

Pol. A cette nouvelle, M. Desdorides avait recouvré son énergie pour se concerter avec le maire d'Hesdin, M. Prevost, qui était aussi chef de cohorte, et prendre toutes les mesures nécessaires à mettre la ville en état de défense, relever les ponts-levis, mettre de l'eau dans les fossés, placer des pièces de campagne au-dessus des portes. Enfin il affirmait que sans obusiers la cavalerie russe ne prendrait pas Hesdin (1).

A cette lettre, le Préfet fit la réponse qu'elle méritait. Il donna à M. Desdorides l'ordre de rentrer à Arras, et il le fit suppléer à St-Pol, comme sous-préfet, par M. Daverdoingt, maire de la ville. Un moment même il fut décidé que la sous-préfecture serait transférée à Hesdin. Les habitants de St-Pol, désolés de voir cette humiliation s'ajouter pour eux aux dommages de l'invasion, adressèrent leurs réclamations à M. de Villemanzy. Celui-ci leur répondit assez durement, que pour le moment il s'agissait pour eux de témoigner leur obéissance et leur dévoûment à l'Empereur en faisant partir les conscrits réfractaires.

La vérité était que la ville d'Hesdin se montrait dans la conjoncture présente, plus digne que celle de Saint-Pol de la bienveillance de l'administration. Il est vrai qu'elle était sauvegardée par des fortifications. Le maire et chef de cohorte Prevost, écrivait au Préfet, le 20 février, que : malgré les bruits alarmants semés de tous côtés, à Hesdin l'esprit public est excellent ; on est disposé à se défendre, on est à l'abri d'un coup de main. On a fait armer le plus possible d'habitants. Un certain nombre d'entre eux veille chaque nuit. L'autorité mili-

(1) Le Sous-Préfet disait aussi qu'à Saint-Pol, sous une apparente douceur, les ennemis avaient commis d'horribles vexations et même violé des femmes. Des soldats français débandés, venant de Normandie, parcouraient les campagnes.

taire a fait délivrer des gargousses, des boulets et 50 fusils de rempart.

D'autre part on faisait partir, le 21 février, de Lille pour Armentières et Bailleul, sous les ordres du général Saulnier, une colonne de cavalerie, bientôt après suivie d'une colonne d'infanterie. Et le même jour une autre colonne venue également du Nord sous les ordres du général Henrion, formée de la garde impériale à laquelle, en passant à Arras, s'étaient adjoints des détachements du 46e de ligne, du 11e hussards, de la légion de police, des compagnies franches (1) et quelques volontaires, se mesurait avec les ennemis dans un combat indécis, à Ste-Marguerite, entre Arras et Doullens. Les employés des droits réunis y jouent un rôle important si nous en croyons M. d'Hermilly, leur capitaine (2). Ces

(1) La compagnie franche se composait d'employés à cheval des droits réunis, elle avait pour capitaine M. d'Hermilly et relevait de M. Cézeaux, directeur de cette administration pour le Pas-de-Calais.

(2) Comme les exploits militaires des agents des contributions indirectes sont rares, voici un extrait de ce rapport : Sur un ordre du comte de Villemanzy transmis par M. Cézeaux, le 20 février à 11 heures 1/4 du soir, le capitaine se mit en route le 21 à 7 heures du matin avec les 24 employés de la surveillance et quelques soldats du train placés sous son commandement ; ils se réunirent dans la cour du Grand-Quartier avec 200 hommes de la garde commandés par le lieutenant-colonel de Saint-Clair. A 9 heures la colonne se mit en marche, le colonel donna ordre au capitaine de prendre la droite et d'éclairer la marche sur les flancs et en avant. A l'Arbret 2 employés vinrent compléter la colonne. Ce ne fut qu'à Sainte-Marguerite que les éclaireurs reconnurent l'ennemi et s'engagèrent avec lui; le colonel donna ordre de le pousser jusqu'à une maison, mais l'ennemi prévoyant ce mouvement avait renforcé ses tirailleurs, et on fut accablé d'une grêle de balles. Un homme est culbuté d'un coup de lance ; l'avant-garde charge pour le dégager, la résistance étant vive tout le peloton charge au galop ; l'ennemi fuit, mais bientôt revient avec des renforts et recommence à tirailler. Un peloton d'infanterie étant

ennemis n'étaient autres que ceux qui avaient surpris Saint-Pol, deux jours auparavant. Enhardis par un succès trop facile, le baron de Geismar et sa troupe avaient quitté Saint-Pol dès le lendemain et s'étant dirigés sur Doullens, ils avaient capturé près de cette ville un convoi

arrivé, le capitaine ordonne la charge et on s'empare de la maison, un cheval est blessé. L'ennemi augmente ses forces et développe environ 100 hommes en avant et sur les flancs. Le colonel ordonne de charger à nouveau et de pousser l'ennemi jusqu'à la hauteur qui domine Doullens, en face de la ferme de Beaurepaire, et de maintenir la position près du bois. Soutenu par l'infanterie, le mouvement est exécuté avec rapidité. L'ennemi alors fait sortir du bois 200 hommes de troupes fraîches qui se préparent à la charge, le peloton d'infanterie se barricade dans une maison, alors l'ennemi charge et la compagnie franche doit battre en retraite au galop, perdant 1 homme tué et 2 prisonniers. Le colonel fait reprendre l'offensive, l'infanterie bat la charge, on reprend le bois, alors arrive de Doullens le reste des ennemis, environ 250 hommes ; le colonel ordonne de s'appuyer au bois. Ce mouvement est exécuté aux cris de : Vive l'Empereur ! L'ennemi se déploie sur la route en face de nous, son aile droite déborde nos derrières, la position devient difficile, mais la nuit approche pendant que la fusillade s'engage. Deux hommes, partis en éclaireurs, sont coupés par un peloton ennemi ; l'un reçoit deux coups de lance et est pris ; l'autre, poursuivi par deux lanciers, est atteint d'un coup de lance et d'un coup de sabre ; mais lui-même tue, d'un coup de sabre, un des poursuivants et fuit vers Pas. Un maréchal des logis de hussards et 13 hommes du peloton traversent le bois pour protéger l'infanterie, mais coupés par l'ennemi, ils sont obligés de gagner la plaine et de se diriger vers Pas. Un homme est blessé en tombant de cheval. Le reste de la colonne, avec le capitaine d'Hermilly et 3 hommes de son peloton, guidé par un paysan, effectue sa retraite, vers 9 heures du soir, sur le village de Sainte-Marguerite. Par ordre du colonel, ces cavaliers forment l'arrière-garde, puis ils partent pour Larbret pour faire hâter par le maire le départ des vivres qui ont été requis, et de là le capitaine gagne Arras pour presser le départ d'une colonne de gendarmerie de la garde qui s'y trouvait. A Arras, il vit arriver le peloton qui s'était

d'artillerie (1). Là, comme à Saint-Pol, depuis longtemps les Cosaques étaient un objet de terreur, aussi le Sous-Préfet avait-il fui à leur approche. Les principaux habitants s'étaient réfugiés dans la citadelle avec leurs femmes et leurs enfants. Le Maire était resté dans la ville. Celle-ci avait été livrée au pillage, et si l'on en croyait

dirigé vers Pas et avait fait une marche de nuit de cinq heures. Les chevaux étaient exténués de fatigue, presque tous déferrés. Aussi ne put-on se remettre en route. Le maréchal des logis et les deux hommes qui avaient également pris la fuite passèrent la nuit dans une ferme et regagnèrent le lendemain Ste-Marguerite, d'où le colonel les renvoya à Arras. M. d'Hermilly termine en disant : « Tel est le résultat des journées des 21 et 22 février, dans lesquelles nous avons à regretter de braves employés, de généreux pères de famille, à la tête desquels je dois placer le légionnaire Martet qui a disparu dans la dernière charge sans que personne puisse donner de renseignements. »

(1) On avait organisé par voie de réquisition un convoi pour transporter du matériel d'artillerie de Douai sur Paris ; des habitants d'Arras en faisaient partie. Il devait coucher, le 20 février, à Doullens, mais on fut prévenu qu'un corps de partisans marchait sur cette ville et le convoi partit à 4 heures du soir pour Amiens. La queue, composée de quinze voitures faisant partie du 14e bataillon du train en garnison à Douai, portant la caisse, les papiers et les effets d'habillement, était restée en arrière et ne devait arriver à Doullens qu'à 5 heures 1/2 du soir. Aussi cette partie du convoi tomba dans les mains des ennemis à une lieue et demie de cette ville et fut pillée. Le lieutenant Berteau, qui le commandait, fut fait prisonnier et dépouillé de son argent, ce qu'on fit également aux convoyeurs. On leur prit aussi leurs sabres et carabines et même, à quelques-uns, leurs chaussures et leurs vêtements. Les partisans se partagèrent l'argent et une partie des effets, et jetèrent le reste au peuple. Quant aux chevaux et voitures on les avait emmenés à Doullens et le baron de Geismar les envoya à St-Pol chercher les réquisitions qu'il avait commandées, mais les conducteurs, au lieu d'aller dans cette ville, se sauvèrent à Arras.

le rapport du lieutenant Berteau, les Cosaques y avaient commis de coupables excès, tandis que les Saxons se comportèrent bien ; plusieurs personnes furent maltraitées mais aucune ne fut tuée. Les caisses du Gouvernement avaient été pillées. Le 21, la citadelle se rendait, le baron de Geismar affecta la modération et, par un système que nous connaissons trop pour l'avoir vu de nos jours appliquer par les Prussiens, il fit peser toutes les charges de l'occupation, non sur la ville de Doullens, de peur d'y susciter une trop grande irritation, mais sur la malheureuse ville de St-Pol et les communes environnantes, qu'il savait hors d'état de se défendre. S'adressant donc au maire faisant fonctions de sous-préfet, le 23 février, il lui signifia l'ordre de faire transporter à Doullens, dans les vingt-quatre heures, sous peine d'exécution militaire, d'énormes réquisitions de toute nature. Il pensait sans doute séjourner à Doullens (1). Ainsi se trouvaient réalisées les justes appréhensions du baron de la Chaise dans sa récente

(1) Voici cette réquisition traduite en français : Le baron de Geismar, colonel aux guides de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, chevalier de plusieurs ordres et commandant d'un corps de cavalerie légère, requiert M. le Maire de Saint-Pol, faisant fonctions de Sous-Préfet, de faire transporter à Doullens dans les vingt-quatre heures sous peine d'exécution militaire les quantités de : 1° 300 vaches, 2° 150 porcs, 3° 4,600 bouteilles d'eau-de-vie, partie en pièces, 4° 600 livres de chandelles, 5° 15,000 boisseaux de pommes de terre, 6° 600 livres de beurre, 7° 10,000 boisseaux de pois, 8° 10,000 boisseaux de haricots, 9° 50,000 bottes de foin ou de trèfle, 10° 50,000 bottes de paille, 11° 36,000 quintaux de froment, 12° 1,250 cordes de bois, 13° 100 livres de sucre, 14° 50 livres de café, 15° 50,000 boisseaux d'avoine.

Sont exceptées de cette réquisition les communes du Souich, d'Ivergnies et de Sus-Saint-Léger déjà imposées par le maire de Doullens.

Donné au quartier général à Doullens, le 23 février 1814.

Signé : Baron de Geismar.

circulaire aux maires où, les mettant en garde contre les paroles et les apparences de douceur d'un ennemi toujours implacable, il leur montrait que dans la résistance seule, le pays pouvait trouver honneur et profit (1). Mais cette fois cependant, la situation était tellement mauvaise que lui-même n'osa pas la conseiller. Le maire de Saint-Pol ayant appris, le jour même où il avait livré les réquisitions exigées, qu'un nouveau corps de troupes ennemies parti de Cassel se dirigeait sur la ville, écrivit au Préfet pour demander la marche à suivre et des troupes pour résister; il en reçut pour toute réponse qu'il n'avait pas un conscrit à lui fournir ni un conseil à lui donner. De tous côtés les réfractaires,

(1) Le 24 février, le Préfet avait adressé aux habitants du Pas-de-Calais une proclamation que nous trouvons dans le *Mémorial administratif n° 216*. La voici : « Lisez les ordres qu'un colonel russe d'un régiment de 4 à 500 chevaux ose donner. Jugez de ce que nous devons attendre d'un corps d'armée ! Vous ne voyez que les réquisitions que les lois de la guerre permettent au vainqueur d'imposer au vaincu, mais frémissez des vexations, des pillages, de toutes les atrocités du soldat isolé. Vous laisserez-vous enchaîner, insulter, ruiner, deshonorer par 500 cosaques ? Il s'agit de protéger, de sauver tout ce que vous avez de plus cher au monde. Il s'agit de l'honneur des familles, aucune excuse n'est possible puisqu'il n'est pas un seul d'entre nous qui ne puisse mettre du pain dans ses poches, prendre une arme, arriver au pas de charge à Arras d'où l'on volerait vers Doullens, que les braves de la Somme environnent, pour faire expier à cette troupe audacieuse son insultante témérité. Oui, citoyens de tous âges, votre Préfet vous conjure de vous montrer dignes de vous-mêmes, votre Préfet vous attend. »

On était trop découragé et on resta sourd à cet appel. Pourtant M. Daverdoingt, maire de Saint-Pol qui, craignant le retour des ennemis avait prudemment fait des réquisitions pour les nourrir, écrivait au Préfet que l'exaspération était grande et qu'on jurait de se venger. Si c'était bien là le sentiment du pays, la peur empêchait la résistance.

encouragés par l'impunité, refusaient le service. Le sous-préfet de St-Omer signalait également le passage sur les glacis de Cassel, le 29 février, d'un peloton de 50 hommes, avant-garde d'un corps de 8,000 (1). Il disait être dans l'impossibilité de leur barrer le passage, ne rencontrant autour de lui que révolte et inertie dans un pays qui ne se considérait plus comme français. Le baron de la Chaise ne savait plus que faire pour exécuter les ordres du Gouvernement et la surprise de Doullens lui avait causé un découragement dont il ne cachait pas l'impression dans sa correspondance officielle (2).

Mais revenons à cette ville. Là, les choses prenaient une tournure inattendue. Maîtres du pays qu'ils sillonnaient dans tous les sens, les alliés paraissaient devoir y rester longtemps. Aussitôt la citadelle rendue et éva-

(1) Le sous-préfet, dans sa lettre du 23 février, disait que la proclamation du préfet prêchant la résistance produisait peu d'effet, l'inertie règne partout, surtout dans les villes. Il cherchait à la faire cesser. On est obligé de tout se procurer par réquisition. Il en est réduit, vu le manque d'officiers, à faire l'office de commissaire des guerres. Le préfet lui répondit, le 24 février, en stigmatisant les misérables égoïstes qui se refusent à la commune défense. Il fallait appeler à St-Omer tous les gardes champêtres pour les enrégimenter; s'ils refusaient de venir, on en enverrait une partie à Lille, servir dans les hôpitaux, on destituerait les autres en les signalant au mépris public et on les remplacerait par de braves militaires estropiés. Ces mesures ne pouvaient être exécutées et elles ne le furent pas.

(2) Le préfet écrivait aux Ministres directeurs de l'administration de la guerre et du trésor public, le 25 février: « Je suis profondément affligé de l'exécution des ordres du Gouvernement, tant pour l'approvisionnement des places de guerre et le recouvrement des contributions, que pour toutes les autres parties du service, mais telle est la fatalité de ma position que je suis réduit à l'impossible par l'inertie du plus grand nombre et par la plus complète résistance d'une partie notable de ce département. Le funeste exemple d'Haze-

cuée, comme nous l'avons vu, le 21 février, ils s'en étaient servis pour y entasser les immenses approvisionnements de vivres pour les hommes et les chevaux qu'ils s'étaient procurés par voie de réquisition à St-Pol et ailleurs. Tout à coup ils apprennent que, à la suite de l'affaire de Ste-Marguerite, la colonne du général Henrion, encouragée par un demi-succès et renforcée de 150 gendarmes et de quelques pièces d'artillerie, poursuit sa marche d'Arras vers Doullens. A cette nouvelle, le colonel de Geismar, craignant sans doute d'être enveloppé, donne l'ordre du départ, et le 24 février, vers trois heures de l'après-midi, il quitte la ville pour gagner, par une route de traverse, Amiens et Péronne, faisant courir le bruit qu'il se dirige sur Paris. A Doullens, il laisse la citadelle à la garde d'un commandant et de

brouck, qu'il était important de réprimer dès le principe, a répandu l'esprit de révolte dans les arrondissements de Béthune, Arras et St-Pol. Ceux de Montreuil et de St-Omer ont même éprouvé quelques effets de cette contagion. Des rassemblements armés se sont successivement formés pour s'opposer au départ des conscrits et de la garde nationale, pour entraver la perception des impôts, pour piller les caisses publiques, pour favoriser l'entrée de l'ennemi en France !!! Un misérable, nommé Fruchart, l'un des principaux chefs des insurgés, a réussi à faire pénétrer dans ce département un parti de 7 à 800 cosaques, en leur promettant 16,000 auxiliaires. Ils ont souillé le sol du Pas-de-Calais et sont maintenant retranchés dans la citadelle de Doullens. Sous peine d'exécutions militaires, ils lèvent des réquisitions sur les communes qui les environnent, ils ont pillé les deniers publics à St-Pol, ils enrôlent les conscrits parmi eux et en font les complices de tous leurs crimes. Le mal est à son comble, je sollicite depuis longtemps des forces pour nous délivrer et nous sommes encore abandonnés à nos propres forces Puis il parle du petit corps qu'on vient d'organiser et termine en demandant à leurs Excellences d'appuyer auprès du Ministre de la guerre ses instantes sollicitations pour obtenir des forces suffisantes, car l'exposé de la situation est loin d'être exagéré.

150 hommes d'infanterie, prisonniers anglais et espagnols évadés. Le lendemain, la colonne française arrive et elle met fièrement le siège devant la citadelle. Le commandant, sommé de se rendre, répond d'abord par un refus. Mais bientôt la voix du canon le force à se rendre à discrétion (1). A six heures, les Français entrent

(1) Le *Moniteur* parla de la surprise de Doullens en quelques mots. Voici le récit plus complet du *Journal de la Somme* : « C'est le 20 février qu'un parti de 900 à 1,000 hommes de cavalerie, commandé par le baron de Geismar, avant-garde du 3e corps d'armée, est entré à Doullens. Le Sous-Préfet, prévenu seulement quelques heures avant l'arrivée de ce corps, qu'il était parti de St-Pol avec l'intention de s'emparer de la ville et de la citadelle, a pris toutes les dispositions que lui a permis un intervalle aussi court pour approvisionner la citadelle et la mettre en état de résister. Défendue par 12 hommes, elle a tenu quelques jours et ses braves défenseurs ont obtenu une capitulation honorable. Pendant ce temps, la troupe militaire, secondée par tous les moyens que l'administration civile a pu mettre à sa disposition, s'est concertée avec celle d'Abbeville et avec celle du Pas-de-Calais pour chasser l'ennemi. Celui-ci en ayant été informé, évacua la ville le 24 février, à quatre heures du soir, après avoir mis dans la citadelle une garnison. Des détachements de troupes de ligne et de gardes nationaux devaient partir simultanément d'Amiens, d'Abbeville et d'Arras pour envelopper l'ennemi. Celui d'Arras, sous le commandement du baron Henrion, a été plus heureux.Aussi le 26, à cinq heures après-midi, il a attaqué à lui seul la citadelle qui céda au bout de deux heures à une force de 600 hommes. Le détachement d'Abbeville arriva le 27 au matin comme c'était convenu. Celui d'Amiens, apprenant la reddition de la citadelle, retourna sur ses pas. La garde nationale était pleine d'entrain comme la compagnie d'Amiens. A son arrivée à Doullens, l'ennemi avait distribué avec profusion des proclamations où on promettait protection aux habitants du pays. Mais sa conduite n'a que trop démontré combien ce langage était imposteur. D'énormes réquisitions ont été faites par lui et il n'a que trop prouvé qu'il n'y a de sûr et d'honorable qu'une énergique résistance. »

dans la citadelle, délivrent quelques-uns de leurs compatriotes enfermés sans doute pour quelque fait de résistance aux alliés, et la garnison de transfuges saxons, anglais et espagnols est dirigée sur Arras (1). Une commission militaire est instituée pour juger les traîtres. Un sieur Fropot, maréchal-ferrant à Wavrans, près de Lumbres, convaincu d'avoir colporté la proclamation de Geismar et de lui avoir servi de guide, est condamné à mort. On devine avec quel empressement le baron de la Chaise se hâte de porter ces nouvelles à la connaissance de ses administrés. Une chaleureuse proclamation, adressée par lui le 27 février à tous les maires, les exhorte à donner la plus grande publicité au succès de Doullens. Il les encourage plus que jamais à résister aux exigences d'un ennemi dont la puissance, dit-il, consiste dans la terreur qu'il produit et dans la perfide confiance qu'il cherche à inspirer. Il faut réagir contre ce sentiment. « Faites publier le succès de Doullens et agissez sur l'esprit public par vos exhortations. »

Mais si la reprise de Doullens avait ramené un peu de calme dans les esprits sans cesse obsédés de la perspective de voir arriver les Cosaques, il s'agissait maintenant, pour l'administration supérieure, de prendre les mesures nécessaires à prévenir le retour de pareilles inquiétudes. Le général Maison, désormais hors d'état de tenir tête à l'invasion, se repliait sur Lille le 28 février. Le même jour le comte de Villemanzy en sortait pour

(1) Il y avait près de Doullens un établissement industriel important, dirigé par un sieur Mourgues. Depuis 1812, on lui avait donné comme ouvriers des prisonniers de guerre. Quand il apprit l'arrivée du baron de Geismar il les remit au commandant de la citadelle pour les enfermer. Mais quand le chef ennemi les eut délivrés, il eut peur qu'on lui fit un mauvais parti et il l'invita à dîner, pour lui demander une sauvegarde pour son établissement, ce qui fit fort mauvais effet.

venir organiser la défense de Douai, sans cesse inquiétée par les éclaireurs ennemis. De Bailleul, une colonne russe forte de 1,200 hommes passant par Cassel, menaçait St-Venant, ville dépourvue d'hommes et de munitions (1). Il fallut faire rentrer dans les sous-préfectures les hommes des légions de police et de gendarmerie pour, de là, les porter sur les points les plus menacés (2). Il fallait aussi assurer l'habillement et l'équipement de la garde nationale (3), la paie et l'habillement de la légion de police (4). Par les soins du baron de la Chaise, les places fortes du Pas-de-Calais étaient pourvues

(1) Le Sous-Préfet de Béthune écrivit de suite au maire de Saint-Venant de faire bonne résistance avec sa petite garnison et ses gardes nationaux, d'inonder les approches de la ville. Quant à Béthune, comme ses fortifications laissaient à désirer, il demanda que l'autorité militaire en fît inonder les abords. Saint-Pol n'était pas défendable, le colonel Lacour proposa au Préfet, le 19 février, d'envoyer les forces de cette ville à Saint-Venant et à Aire.

(2) Le comte de Villemanzy écrivait le 13 mars : « Nos places fortes sont tellement dénuées de troupes qu'il a fallu avoir affaire aux compagnies de la légion de police pour augmenter leurs moyens de défense. Pourtant, le 6 mars 1814, il y avait dans les dépôts du Pas-de-Calais 3,849 hommes, savoir 223 au 11e hussards ; 663 aux pionniers ; 271 aux gardes côtes ; et 1,692 hommes aux 13e, 27e, 28e, 36e et 46e de ligne, mais c'étaient des conscrits trop peu instruits pour offrir une résistance sérieuse.

(3) Arrêté du 6 février 1813 — Le 18 mars, le comte de Villemanzy était prévenu par le baron de la Chaise, que la garde départementale avait déjà coûté 260,000 fr., et qu'il faudrait encore dépenser 400,000 fr Les recettes pour cet objet ne produiraient pas plus de 150,000 fr. Il devait donc y avoir un déficit de 500,000 fr. Une addition de 5 °/o aux contributions produirait 240 à 250,000 fr. On pourrait se procurer la somme manquante, au moyen d'une taxe sur le remplacement dans cette garde nationale.

(4) Arrêtés des 9 février et 12 mars 1813.

d'approvisionnements, de vivres (1) et de munitions. Il s'occupait aussi du logement des troupes (2), et le comte de Villemanzy, le félicitant d'avoir stimulé le zèle des maires à y concourir (3), ajoutait : « Il ne faut pas que

(1) C'est le 5 et le 14 mars 1814, que le Préfet prit de nouveaux arrêtés pour l'approvisionnement des places du Nord. Il fallut fournir 6,862 quintaux métriques de froment, 2,052 de seigle, 5,454 de farine de froment, 3,306 de farine de méteil, 275 rations de biscuit; riz pour distribution ordinaire 23 quintaux métriques ; riz en remplacement de salaisons 1,133 quintaux métriques ; légumes secs 743 quintaux ; sel 997 quintaux ; viande fraîche 3,437 quintaux ; bœuf salé 685 quintaux ; lard salé 1,065 quintaux ; foin pour les chevaux et bestiaux 18,278 quintaux ; paille pour les bestiaux et le couchage 8,847 quintaux ; avoine 157,591 hectolitres ; vin 448,262 litres ; eau-de-vie 158,307 litres ; vinaigre 48,011 litres ; bois de chauffage et de cuisson pour le pain 4,582 stères ; charbon de terre 36,541 quintaux ; chandelles 347 quintaux ; huile à brûler 42 quintaux. Le tout pour approvisionner Lille, Douai, Cambrai, Dunkerque, Bergues, Gravelines, la citadelle d'Arras, Calais, St-Omer, Aire, Ardres et Versailles.

(2) Le Préfet demanda au directeur des fortifications de faire évacuer à Arras le petit Louvre, qui n'était occupé que par le garde-magasin des lits militaires et où on logeait autrefois les officiers de la garnison. Le Préfet voulait y placer les vétérans et leurs officiers, qui arrivaient de Louvain et soulager ainsi les habitants d'un logement continuel et dispendieux. On pouvait y mettre 200 hommes. Le directeur du génie exigea pour y consentir un ordre du Ministre de la Guerre.

(3) Ces approvisionnements se faisaient par arrondissement ; ils étaient fournis par voie de soumission et en cas d'insuffisance par voie de réquisition, suivant une répartition basée sur la quantité de terres labourables de chaque commune. Ces fournitures devaient être payées comptant, mais faute d'argent on mettait le paiement à une époque ultérieure. La rapidité des évènements, la crainte de n'être pas payé, la difficulté de se les procurer fit qu'une partie de ces approvisionnements ne fut pas fournie. Le comte de Villemanzy, pour favoriser cette mesure, avait pourtant défendu l'exportation des grains.

nos enfants puissent dire un jour que, faute de courage et d'énergie, des citoyens enfermés dans des murs ont cessé d'être Français. » Les moyens de défense naturels ne devaient pas être négligés non plus. Par ordre de l'administration les abords des villes de St-Omer, Béthune, Aire, St-Venant et Arras furent inondés. Toutefois le baron de la Chaise était trop sensé pour ne pas comprendre que ce n'étaient là que temporisations et attermoiements impuissants à sauver la France, et que du côté où se trouvait l'Empereur, étaient engagés les intérêts généraux du pays. Il avait, en conséquence, pris des arrangements pour que la station télégraphique de Thélus le mît promptement au courant des nouvelles du théâtre de la guerre. Ce fut par cette voie qu'il fut informé, le 6 mars, d'un nouvel engagement victorieux à Lissy-sur-Ourcq. Mais c'étaient là des triomphes à la Pyrrhus. Le flot de l'invasion montait toujours. L'Empereur réclamait sans cesse de nouveaux renforts. Et les conscrits se montraient de plus en plus récalcitrants. En vain, pour les tenter, leur faisait-on des offres de paye invraisemblables.

A l'instigation du Préfet, le Conseil municipal d'Arras, le 22 mars. promettait aux volontaires 100 francs au départ, plus une allocation de 1 franc par jour dont 50 centimes pour secourir leur famille (1). Pour faire

(1) La ville d'Arras avait à fournir 103 hommes pour la levée de 300,000 hommes d'après une répartition faite par le Préfet le 12 mars.

Les maires engageaient parfois les ouvriers des villes à se proposer comme remplaçants. La ville de Béthune avait à fournir 32 hommes pour la levée en masse. Elle trouva, le 31 mars, 32 habitants de Lille qui consentirent à former ce contingent, moyennant pour chacun d'eux 1 fr. 75 par jour et 400 fr. une fois payés. C'était le jour où les alliés entrèrent dans Paris, et leur bonne volonté fut inutile.

réussir la nouvelle levée de 300,000 hommes, le baron de la Chaise tenta un dernier effort(1). Par arrêtés du 18 et du 24 mars, il appelait tous les hommes valides de 18 à 50 ans, tous ceux qui avaient été exemptés de la garde nationale, qui étaient restés comme soutiens de familles, engageant les municipalités à prendre à leur charge les familles qui resteraient dans l'indigence (2). Mais cet appel ne trouva pas plus d'écho que les autres(3). Le pays était épuisé d'hommes et d'argent, et le patriotisme semblait anéanti. Ce n'était pas seulement des hommes mais de l'argent que demandait le gouvernement toujours avec plus d'insistance. Le Ministre de l'Intérieur

(1) Pour exciter l'ardeur de la garde nationale, le Préfet écrivit au Ministre de la guerre, le 12 mars 1814 : « Lorsque la garde nationale a été mise en activité, tous les chefs se sont empressés de me demander des aigles pour orner leurs étendards. J'ai soumis cette prière à M. le général comte Rampon, qui m'a autorisé à leur donner non pas des aigles dans la forme de ceux que sa Majesté a données aux troupes de ligne, mais une espèce de plaque ayant sur ses deux faces la forme d'un aigle. Je ne crois pas devoir le faire sans l'autorisation de votre Excellence, qui est vivement suppliée de nous accorder cette honorable décoration. »

(2) Si les volontaires étaient en nombre insuffisant, l'administration municipale désignait ceux qui devaient partir. On accordait à ceux à qui c'était nécessaire une indemnité de 2 fr par jour pour leur famille: « Vous savez, Monsieur le Maire, disait le Préfet, qu'il s'agit de notre commune défense et de protéger notre territoire d'une invasion barbare dont vous connaissez les excès et la férocité.»

(3) On avait fait trop d'appels successifs. Après avoir pris presque tous les célibataires de 20 à 25 ans pour le service actif, la garde nationale avait pris les hommes plus âgés, et une partie des soutiens de famille et des hommes mariés, c'est là qu'on avait puisé pour le recrutement de l'armée active. Pour consoler les conscrits on en faisait entrer une partie dans la garde. Dans le Pas-de-Calais, 1,392 y étaient entrés sur les classes de l'an XI à 1807 et 1,623 sur les classes de 1808 à 1814.

pressait la rentrée des contributions, et le Préfet engageait les maires à user dans ce but de leur influence car il s'agissait surtout du salut de l'armée et de la défense des places fortes (1).

Les évènements prenaient chaque jour une tournure plus grave. Lyon avait été abandonné par Augereau. Soult, après la bataille d'Orthez, battait en retraite devant Wellington. Plus près de notre département, Blücher s'emparait de la Fère. Les batailles de Bar-sur-Aube et de La Ferté obligeaient les Français à se replier sur la Seine. Le 2 mars, Soissons, mal défendu par les recrues inexpérimentées qui de tous nos départements du Nord y avaient été envoyées au prix de mille difficultés, ouvrait ses portes à Bulow. Bien que frappé de tous côtés à la fois par des revers aussi inouïs que l'avaient été ses triomphes, Napoléon ne s'en montre point accablé. Il tente un suprême effort. Le 5 mars, de son quartier général de Fismes, près de Reims, il lance un décret pour convier la nation tout entière à prendre les armes, à défendre le territoire par tous les moyens, à sonner le tocsin à l'approche de l'ennemi, à couper les ponts, à intercepter les routes, etc. Le récent exemple de l'Espagne est là pour montrer ce que peut un peuple décidé à repousser l'étranger. Mais en France la situation n'est pas la même. Le gouvernement qu'il s'agit de défendre est désormais considéré comme le pire ennemi du pays. A peine les quelques provinces foulées par les exactions des alliés, telles que la Lorraine et la Champagne, se soulèvent-elles contre eux, incendiant leurs convois, pillant leurs bagages, fusillant leurs traînards. Le reste de la France, nos provinces du Nord plus que toutes les

(1) Un décret du 11 mars 1813 avait décidé qu'on retiendrait 20 p. °/ₒ sur le traitement des fonctionnaires, receveurs et employés du Gouvernement.

autres, n'aspirent qu'à la paix, à une paix quelconque qui leur permette de panser leurs plaies et de sécher leurs larmes. En vain l'Empereur accomplit-il des prodiges. A Craonne, avec 30,000 hommes, il en défait 100,000. Obligé de rentrer à Soissons à la suite du combat indécis de Laon, il trouve moyen de se ressaisir de Reims dans sa retraite. A Arcis-sur-Aube, nouvelle affaire indécise. Trahi par Murat, son beau frère, séparé par la bataille de la Ferté-Champenoise, des corps de Marmont et de Mortier, contraint de se replier encore, faute de forces suffisantes, et désespérant d'opérer la levée en masse qu'il a décrétée, il fait un nouvel appel de 160,000 hommes sur la classe de 1815. Mais sa voix reste sans écho. En vain, il croit tenir la fortune en échec ; de tous les points de la France se réveillent les vieilles traditions d'amour et d'attachement pour les Bourbons, tandis que vont s'évanouissant les éblouissements de la gloire de Bonaparte. Le 12 mars, Bordeaux, ruinée par la guerre et le blocus continental, ouvre ses portes au duc d'Angoulème et arbore avec enthousiasme le drapeau blanc.

Dans le Nord, la défense organisée, comme nous l'avons vu, d'une manière sérieuse par le comte de Villemanzy et le baron de la Chaise, et soutenue par leur vigilance, ne devait guère durer plus longtemps. Une diversion militaire était tentée par l'envoi d'un petit corps d'armée pour reprendre Bruges et Ostende, mais il s'était arrêté à Menin et on s'attendait à le voir rentrer à Lille. Une expédition heureuse, partie de Maubeuge, délivre 450 prisonniers français. Le général Maison tenait toujours la campagne en Flandre. Lille avait promis de se conduire comme en 1792 (1). Valenciennes s'était protégée

(1) Le nombre des canonniers, dit le *Moniteur*, a doublé, les pompiers ont été augmentés, ils sont prêts à marcher. La garde natio-

contre toute surprise par l'inondation des campagnes environnantes. L'ennemi, repoussé des murs de Maubeuge et de Landrecies, le 20 mars, avait dû quitter Orchies le 22 après s'y être livré à toutes sortes d'excès (1). Mais derrière lui venait le roi Louis XVIII. En la personne de celui-ci, la Monarchie apparaissait aux populations comme le seul refuge contre les horreurs d'une invasion que l'Empire était impuissant à repousser après l'avoir attirée.

Le 23 mars, une proclamation datée de Tournay était lancée par le marquis de Chabannes, investi des pouvoirs de Sa Majesté pour les trois départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme (2). Le Roi y était présenté,

nale entière est sous les armes, les canons garnissent les remparts, la citadelle et la ville sont défendues par des palissades et toutes les précautions sont prises en prévision d'un siège. Un corps de 500 hommes avec de la cavalerie a fait une reconnaissance sur Lille et s'est retiré devant une sortie de la garnison.

Le comte de Villemanzy écrivait le 4 mars : « Les esprits, à Lille, ne sont pas rassurés, les nouvelles de Paris, surtout les nouvelles particulières ne sont pas bonnes, espérons des jours plus heureux. » Il voudrait aller à Ostende, à St-Omer, etc., mais il faudrait avoir de l'argent pour répondre aux réclamations, aussi il attendra un temps moins rigoureux et va retourner à Arras.

Le 12 mars il écrivait au baron de la Chaise : « En Espagne les choses vont mal par suite de la perfidie la plus abominable, etc. »

(1) D'après le *Journal du Nord*, on s'accorde pour dire que les habitants ont tout souffert, excepté la mort.

(2) Voici cette proclamation : « Français, le moment de votre délivrance approche. Votre Roi, accompagné de la fille de Louis XVI et suivi du prince de Condé et du père du duc d'Enghien, est prêt à arriver parmi vous. M. le comte d'Artois, frère de Louis XVIII et ses augustes fils l'ont devancé dans l'Est, l'Ouest et le Midi de la France. Ils annoncent les intentions de votre roi et vous garantissent, en son nom, le retour du bonheur et de la paix, sous un règne protecteur des lois et de la liberté publique.

» Que le cri de : vive le roi ! si cher à vos pères, s'élève de toute

entouré des princes de sa maison, comme le libérateur de la France, le restaurateur de tous les droits, le pacificateur de l'Europe. Avec lui il apportait l'intégrité du territoire, la réduction des impôts, la suppression de la conscription, le bon ordre dans les finances, la conservation des droits acquis, la *paix* enfin. Cette paix depuis si longtemps désirée, si souvent promise et jamais atteinte. A partir de ce jour, la destinée de Napoléon est accomplie. Lui seul conserve encore quelques illusions. Son entourage montre autant de promptitude à l'abandonner que naguère il mettait d'empressement à le servir.

Le 27 mars, le Conseil de régence décide le départ de

part ; qu'il retentisse dans tous les cœurs ; que le drapeau blanc flotte sur vos cités, qu'il annonce aux habitants des campagnes le retour de l'ordre, la renaissance du commerce, la sécurité des familles, l'union des Français.

» Vous n'aurez plus à redouter la guerre, les abus odieux de la conscription et des droits réunis ; tout ce qui fait le malheur de la nation disparaîtra avec le tyran.

» Le roi conservera la garde impériale, et à tous généraux, officiers, sous-officiers et soldats qui embrasseraient sa cause, leurs grades, soldes et appointements ; et à tous chefs, employés dans la partie administrative qui se déclareront pour lui, les places qu'ils occupent, et il donnera des récompenses méritées. La religion recouvrera toute sa splendeur, les propriétés la garantie qu'elles sollicitent, rien ne troublera désormais l'accord qui doit unir tous les Français et le roi en donnant, ainsi que sa famille, l'exemple des sacrifices, conciliera les droits et les intérêts de tous les Français ; voilà cette contre révolution telle qu'elle va s'accomplir pour votre bonheur et le repos du monde. Toute l'Europe s'est empressée de rétablir les Souverains légitimes. Seriez-vous les seuls à rester sous la plus humiliante tyrannie? Vive le Roi ! braves Français, Artésiens, Picards. Recevez en même temps l'hommage de l'estime de celui qui a le bonheur de vous transmettre les vœux et les intentions de votre roi. »

l'Impératrice et de son fils. Ce départ s'effectue le lendemain 28. Les ministres, la cour les suivent. Il n'y a plus de Gouvernement. Le canon tonne aux portes de Paris. L'agitation est extrême. Marmont capitule le 30 mars, et le 31, les alliés font leur entrée dans la capitale (1). L'Empereur, qui accourait à son secours, n'a que le temps de se retirer à Fontainebleau où quatre jours plus tard, il fait en faveur de son fils un acte d'abdication qui restera sans effet (2). Dès le 2 avril, le Sénat, réuni sous la présidence de Talleyrand, a déclaré Napoléon Bonaparte et sa famille, déchu du trône. Le lendemain, 77 membres du Corps législatif adhèrent à cette déclaration et une députation est envoyée à l'empereur Alexandre pour la lui notifier. Celui-ci, poursuivant la même politique qu'il a énoncée à l'ouverture de la campagne, répond que, disposé à faire avec la France une paix solide et durable, à lui rendre même les prisonniers faits en

(1) Le 31 mars, le prince de Schwarzemberg, au nom des puissances alliées, adressa aux habitants de Paris, une proclamation où il disait : Depuis vingt ans, l'Europe est inondée de sang et de larmes, le pouvoir qui vous opprime est un obstacle insurmontable à la paix. Les souverains alliés cherchent à donner à la France une autorité salutaire qui puisse cimenter l'union de toutes les nations et de tous les gouvernements. Il ajoutait : il est urgent d'accélérer la paix du monde, etc. Puis il promettait protection à la population, exemption du logement militaire, etc. Il terminait en disant : L'Europe en armes s'adresse à vous, répondez à la confiance qu'elle met en votre amour pour la patrie et en votre sagesse.

(2) Le 1er avril, le Conseil municipal et départemental de la Seine publia une proclamation où il disait : « Vos magistrats seraient traîtres s'ils comprimaient plus longtemps la voix de leur conscience, elle vous crie que vous devez tous les maux qui vous accablent à un seul homme, c'est au nom de vos devoirs les plus sacrés que nous abjurons toute obéissance envers l'usurpateur pour retourner à nos maîtres légitimes. »

Russie, il refuse seulement de traiter avec Napoléon et sa famille, et demande qu'on organise un Gouvernement provisoire. Le Sénat, toujours empressé à obéir à qui sait parler en maître, se réunit sous la présidence du vice grand électeur et procède à la nomination d'un gouvernement provisoire composé de cinq membres. Le premier acte de ce Gouvernement est de délier la France et l'armée de tout serment de fidélité envers l'Empereur. Napoléon voit qu'il ne peut plus trouver de place sur ce sol de l'Europe, qui s'était un jour trouvé trop petit au gré de son ambition. Le 11 avril, il abdique définitivement, il quitte Fontainebleau et se dirige vers l'île d'Elbe que les puissances lui ont assignée pour retraite.





UN ARCHÉOLOGUE POITEVIN

PAR

M. l'Abbé RAMBURE

Membre résidant.



Il est de mode parfois, dans le monde de ceux qui aiment mieux effleurer la science que l'approfondir, d'accueillir avec un sourire dédaigneux les découvertes archéologiques. Les uns en contestent l'authenticité, les autres l'importance ; ceux qui se croient les plus habiles s'inclinent avec un respect simulé, et par une superstitieuse déférence à l'égard de la Fortune, attribuent volontiers à cette divinité toujours honorée, ce qui est le fruit de l'initiative et de l'intelligence humaines.

Et, de fait, il y a des archéologues heureux ; mais leur bonheur, loin d'être le produit du hasard, est la conséquence logique d'études patientes, modestes, sérieuses, poursuivies loin de la foule et du bruit. Cela est surtout frappant lorsque les découvertes de ce genre se multiplient sous la direction d'un seul homme, vouant sa vie à la résurrection du passé, et recevant souvent, comme unique récompense, l'admiration de quelques-uns et la vague estime de la foule stupéfiée. Je voudrais le démontrer en esquissant les traits *d'un archéologue poitevin*, le R. P. de la Croix, que des découvertes variées, multiples et de la plus haute importance, ont rendu justement célèbre.

Le R. P. Camille de la Croix, de la Compagnie de Jésus, est né au château du Mont-Saint-Aubert, près de Tournai, en 1831. Belge de naissance, il appartient à la France par sa famille maternelle, originaire de l'Artois, par sa résidence et celle de plusieurs de ses proches, et surtout par les fouilles qu'il a réalisées avec tant de succès en Poitou, l'une des *Terres promises* de l'archéologue.

Connu en Alsace par la construction de plusieurs églises, il voit sa notoriété devenir universelle, au temps où il habite Poitiers : c'est véritablement un chercheur de race, dont M. de Nouvion a tracé, au physique, le portrait suivant, avec une pointe d'humour qui appelle plus d'une réserve (1): « Il ne manque pas de faire suivre sa signature des célèbres initiales S. J. Il vient aux réunions (du Congrès des Sociétés savantes) en soutane, il porte toute sa barbe. M. de la Croix est un jésuite à part. C'est un archéologue, un fouilleur passionné. Il lui faut des villes à exhumer, et je crois bien qu'il donnerait Loyola, Suarez et Escobar, pour un cirque ou un balnéaire..... Sur le terrain il quitte la soutane, chausse de grandes bottes, allume sa pipe, et guide ses ouvriers le pic en main, piochant avec plus d'ardeur qu'un terrassier de profession. »

Tel est l'inventeur (2). Parcourons maintenant l'immense domaine archéologique qu'il a exploité et continue d'exploiter, et groupons ses découvertes selon l'art auquel elles se rapportent, l'*art païen* et l'*art chrétien*.

(1) *Revue politique et littéraire*, avril 1882.

(2) Le R. P. de la Croix se conforme à l'usage strict de la langue française, en prenant le titre d' « *Inventeur des fouilles de Sanxay*. » Ce mot, d'après le Dictionnaire de Littré (v° *Inventeur*), n'est pas réservé pour désigner celui qui crée de toutes pièces : il a en plus le sens spécial qui lui est donné ici : « *Celui qui trouve une médaille dans la terre, un monument enfoui*, etc. »

Par une curieuse coïncidence, les premiers succès du P. de la Croix l'ont merveilleusement préparé à ses grands travaux de Sanxay. Dans Poitiers même, il trouve un temple de Mercure ; puis, il poursuit et reconstitue en 1878, à travers un dédale de rues, de caves, de jardins, et jusque sous l'église St-Germain, l'immense quadrilatère qui limite des thermes (1). Mais ces découvertes sont à peine sensibles, elles n'atteignent que le public érudit ; celle de 1881, au contraire, s'adresse à tous, et permet non de s'imaginer, mais de constater, par une vue d'ensemble, l'influence romaine en Gaule, aux premiers siècles de notre ère, et d'admirer les monuments qui la démontrent.

Notons d'abord les circonstances et l'emplacement de la découverte de Sanxay ; nous décrirons ensuite les trois grands édifices mis au jour, et leur sort depuis dix ans ; nous indiquerons enfin les opinions émises pour expliquer ce curieux groupement.

En 1865, M. de Longuemar, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, reçut une lettre de M. Pignoux, ancien maire de Sanxay, le prévenant qu'on avait trouvé près de la Vonne des substructions très anciennes. Une commission se rendit sur les lieux ; elle comptait dans son sein M. de Longuemar et Mgr Barbier de Montault ; elle fit explorer près de vingt hectares, trouva des briques, des tuiles, des morceaux de chapiteaux corinthiens, puis en resta là, faute de fonds. Seize ans plus tard, sur sa fortune personnelle, le P. de la Croix reprit les fouilles, et aidé de l'expérience du passé et de ses propres trouvailles, réussit admirablement. Le chantier s'ouvrit le 14 février 1881, et fut fermé le 1er novembre 1883 ; avec quel entrain, quelle intel-

(1) Voir *Bulletin monumental*, 5e série, t. VI, texte et planches, pp. 462-473.

ligence il fut dirigé, des témoins oculaires me l'ont rapporté, et la contrée entière en garde le souvenir.

Il n'est pas très facile de se rendre à Sanxay ; aussi les visiteurs, qui furent au nombre de huit mille pendant la première année, et qui affluèrent au moment de l'Exposition universelle de 1889, se réduisent-ils chaque semaine à quelques unités : il faut être Anglais ou Américain, en général, pour connaître les merveilles archéologiques de la France. La première partie du trajet se fait en chemin de fer, jusqu'à Poitiers, puis jusqu'à Lusignan, deuxième station sur la ligne de Poitiers à Niort ; de là à Sanxay, il reste quatorze kilomètres à franchir dans un véhicule primitif. Appelé dans le Centre par le Congrès pédagogique de Montmorillon, j'eus l'avantage de faire cette excursion, le 21 août 1893.

Le paysage est agréable, surtout au départ et à l'arrivée, et rappelle, comme aspect général, la partie du Pas-de-Calais située entre Hesdin et Montreuil : pays verdoyant, assez boisé, où des collines à pentes raides rompent la monotonie de l'horizon. En sortant de Lusignan, si l'on se retourne vers le bourg, un joli point de vue, qui a tenté plus d'un peintre, se déroule devant le touriste : c'est, à gauche, la jolie vallée de la Vonne, que nous verrons tout à l'heure de plus près ; sur la droite, au premier plan, le majestueux viaduc du chemin de fer ; au fond, Lusignan, avec son mail, sa belle église romane, et surtout avec les légendes de la fée Mélusine et les souvenirs de ses comtes, qui devinrent rois de Jérusalem.

Pour oublier la poussière et la chaleur, — c'était une des plus écrasantes journées d'un été torride, — je cause avec le cocher. Il me parle du P. de la Croix avec un enthousiasme très justifié, mais un peu.... subjectif ; il me raconte que les fouilles de Sanxay ont fait son bonheur : il s'est marié là-bas, dans l'auberge qui se nomme aujourd'hui pompeusement, mais justement, l'hôtel du *Bien-venu*, et pendant deux ans, son commerce de louage a prospéré au

point de ne pas lui laisser savourer sa félicité ; il a maintenant trop de loisirs à son goût : l'influenza a chassé les étrangers !

En causant, nous avons atteint Jazeneuil et longé son magnifique château ; nous sommes à Sanxay, mais pas encore aux fouilles. Après un kilomètre et demi à travers des pâtures, dont les arbres plient sous le poids de leurs pommes, j'arrive devant une masure qui porte cette inscription : *Gardien des fouilles.* On crie, et un brave paysan poitevin, en sabots, en vêtements de toile bleue et en chapeau de paille, arrive avec un trousseau de clefs ; c'est le père Potel, et je préfère pour ma part ce bon vieux avec son langage pittoresque, aux *ciceroni* galonnés, qui gâtent par leur verbiage plus d'un monument historique.

Nous descendons ensemble ; mon guide ouvre un cadenas, entrebaille la porte d'une cloison en lattes qui entoure les terrains réservés et qui rappelle les barrières des chemins de fer en construction ; c'est une fermeture *morale;* d'ailleurs, il n'y a rien à soustraire, sauf un tas de tuiles oubliées après la construction d'un hangar neuf, et que, grâce à la rapide patine du temps, les novices pourraient prendre pour des objets romains, de même forme et de même structure.

Nous sommes, au point de vue géographique, dans le domaine de la *Boissière*, hameau d'*Herbord,* commune de *Sanxay,* à la limite de la Vienne et tout près des Deux-Sèvres ; au point de vue historique, nous foulons le sol d'une ville ou d'une station romaine, et l'on ne s'en douterait guère : il faut, en effet, descendre jusqu'au fond de la vallée où serpente gracieusement la Vonne, dans un cadre de peupliers et de saules, pour apercevoir.... le hangar prosaïque qui protège, en l'étouffant, le balnéaire. Mais, en avançant, l'impression change, et l'ensemble se dégage peu à peu, à mesure qu'on gravit la pente douce qui devait donner un cachet pittoresque, et très saisissant, au temple et au balnéaire superposés.

Tout l'ensemble, orienté Est-Ouest, est séparé en deux parties par la Vonne : sur la rive gauche, presque tous les monuments découverts, le temple, — les hôtelleries, — la place devant le temple, — les thermes et habitations contiguës, — le balnéaire d'eau de rivière ; sur la rive droite, sa grande façade presque parallèle à la Vonne, un seul monument, mais de premier ordre : le théâtre.

❧

Arrêtons-nous quelques instants devant chacun des trois principaux monuments, pour les décrire et en indiquer les usages ou les particularités (1).

Le Temple est précédé d'une enceinte sacrée, ou *peribolos*, très monumentale, qui forme un immense quadrilatère dont les côtés étaient des galeries ; par devant on arrive,

(1) Les fouilles de Sanxay ont fait naître une foule de mémoires, études, récits, et malheureusement suscité quelques vives polémiques. On trouvera dans le consciencieux article que M. J. B. (J. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres) a publié dans le *Polybiblion*, en 1884 (t. XL, pp. 356-367), la bibliographie complète et critique du sujet. Les deux principaux ouvrages à consulter sont évidemment ceux du P. de la Croix : *Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay* (lu à la Sorbonne, le 29 mars 1883). Niort, 1883. — *Paysages et monuments du Poitou*, XIIe-XIVe livraisons in-folio, *Sanxay*, avec notices par le P. de la Croix. Motteroz, 1884. Les notices les plus complètes sont ensuite celles de MM. de la Marsonnière (*Bull. monum.*, 5e s., t. IX, pp. 876 à 884) ; Delaunay (*Bull. monum.*, 5e s., t X, pp. 572-585) ; Palustre (*ibid* , t. X, pp. 750 à 757) ; Mazard (*Revue archéologique*, avril 1882, pp. 197-202). Pour les reproductions, consulter les photogravures artistiques de Marius Vachon (*Les ruines de Sanxay*, Paris, Baschet, 1883) et les photoglypties, très exactes, éditées par la maison Goupil d'après Robuchon, pour la seconde publication du P. de la Croix, citée plus haut.

par trois escaliers dont les marches usées attestent la popularité du sanctuaire, à un péristyle de 76 m. 12 de longueur; les bases, encore conservées, des 66 colonnes ordonnées sur trois rangs, donnent une idée du caractère imposant de cet accès.

A partir de l'entrée, dans l'intérieur du quadrilatère, se dessine à angles droits un quadruple portique qui a la forme d'une croix latine, disposition qui nous frappe aujourd'hui en vertu d'une coïncidence purement fortuite avec nos monuments chrétiens. On a constaté la même particularité à Chassenon (Charente), dans le temple exhumé en 1844 par M. l'abbé Michon (1), et à Ville-Toureix (Dordogne), selon les indications de M. Anthyme Saint-Paul.

Entre les galeries et les portiques, — destinés sans doute à recevoir les objets d'art, statues ou ex-voto, et à protéger les pèlerins contre les intempéries, — quatre cours à ciel ouvert se développent ; au centre des portiques, est érigé le *naos*, sanctuaire proprement dit, aux dimensions restreintes (7 m. 85 sur 7 m. 75), habituelles chez les anciens et si contraires à nos usages (2) ; il est hexagonal à l'intérieur et octogonal à l'extérieur.

Près de là, débouche un souterrain auquel on a cherché des attributions mystérieuses, mais qui semble être une simple conduite déversant les eaux de pluie en dehors de l'enceinte.

Nous avons préjugé la destination du monument en l'appelant temple ; assurément, la forme de ces substructions, qui aujourd'hui ne dépassent plus le sol et qui dessinent,

(1) *Bull. monum.*, 5e s., t. x, planche avant la p. 751.

(2) M. de la Marsonnière, dans son étude qui vient d'être citée, a commis une singulière erreur d'arithmétique, en parlant d'un « *immense* préau.. . occupant une surface de *quatre-vingt-quatre mètres carrés;* » il semble avoir confondu la surface totale avec la surface approximative, et très restreinte, du *naos* : 84 mètres carrés ne forment pas une « immense » surface.

comme un plan par terre, une croix latine, est faite pour séduire l'imagination et l'incliner à cette solution. Toutefois il y a des raisons autrement pressantes dans ce sens. M. Lisch, inspecteur général des monuments historiques, y avait d'abord vu un château d'eau destiné à alimenter le balnéaire qui est en contre-bas ; mais cette théorie n'est pas soutenable, depuis que le P. de la Croix a découvert les aqueducs et les conduites d'eau, qui sont directes et évitent l'enceinte du monument. Il y a, d'ailleurs, des preuves intrinsèques contre cette théorie. On a retrouvé, à l'intérieur du *naos*, de petits fragments d'une statuette de bronze doré, un ex-voto de caractère absolument gaulois, comme il en existe au Musée de St-Germain (un rat grignotant un fruit), et des morceaux de stèle avec ces lettres : [*con*] SECR..... V [*otum Solvit Libens Merito*] (1). Enfin, à quoi auraient servi cette monumentale entrée, ce déploiement d'architecture, pour cacher un château d'eau ?

Mais le temple est-il un temple d'Apollon ? Le P. de la Croix le pense : non loin du monument, en effet, on a trouvé dans la muraille d'un ingénieux Poitevin, heureux d'en réparer les brèches à peu de frais, un bloc de pierre portant les trois lettres : POL, en magnifiques capitales de 0 m. 18 c. de hauteur ; il a pu faire partie d'un fronton, et d'une dédicace à Apollon (2).

Entre le temple et le balnéaire, s'étend une immense cour, avec deux portiques non symétriques et une *cella* ronde au centre (c'est la forme classique des temples de Vesta). Ceux qui prennent Sanxay pour une ville, font de cet emplacement un forum. Le P. de la Croix y voit une cour d'attente pour

(1) Cette dernière restauration semblera moins hypothétique, si l'on se souvient que la formule ne se composait que des majuscules initiales : V. S. L. M., citées en abrégé selon les traditions épigraphiques.

(2) M. Palustre (*Bull. monum* , 5e s., t. X, p. 756) fait observer que ces lettres peuvent se rapporter à un autre nom de divinité.

les jours où quelque solennité amenait une affluence considérable de pèlerins. En tous cas, il est frappant qu'on n'y ait rien trouvé ; les fouilles semblent avoir été poussées moins loin de ce côté.

❧

A la suite et en contre-bas de cet espace, se développent les THERMES ; leur vaste enceinte comptait trois cours (jardins, stade ?), et surtout un immense édifice de 110 m. de longueur sur 60 de largeur moyenne, avec front sur la rivière et péristyle orné de quatorze magnifiques colonnes, dont il ne reste qu'un chapiteau.

C'est un balnéaire très complet, principalement avec les remaniements qui y ont été opérés. On accède d'abord dans l'*exèdre*, ou vestibule, de 23 m. sur 15, où des niches à forme encore visible étaient disposées. Il a été retrouvé, outre les *fornaces*, huit *hypocaustes*, et trois séries de salles à la disposition et à la forme classiques ; on sait en effet, sans qu'il soit besoin d'insister sur ces détails communs à tous les balnéaires, qu'une salle avait ordinairement la forme ronde *(frigidarium)*, une autre la forme d'un rectangle terminé par un hémicycle *(caldarium)*, et qu'une troisième, intermédiaire *(tepidarium)*, permettait la transition du bain froid à l'étuve (1).

Les *hypocaustes* sont particulièrement bien conservés (2)

(1) Tous ces détails sont exposés, décrits et figurés, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, de Daremberg et Saglio, v° *Balneum*.

(2) On raconte à Sanxay, que l'un d'eux s'écroula au moment d'un sondage, et que l'inventeur des fouilles, dans un moment de découragement bien explicable, envoya au loin, d'un geste, la pipe qu'il était en train de fumer ; quoi qu'il en soit de l'authenticité de ce récit, les fouilles ont été menées avec autant d'intelligence que d'activité.

et donnent, une fois de plus, la meilleure idée de la puissance et de la solidité des constructions romaines. Le sol est pavé d'une sorte de mosaïque rudimentaire, formée de ciment et de tuile rouge concassée, dont l'effet devait être très heureux quand elle était polie et complète.

Cet établissement balnéaire aurait-il été utilisé pour des eaux thermales, et faudrait-il, selon le mot bien choisi de M. Delaunay, faire de Sanxay le *Vichy* du Poitou ? Dans ce cas, l'Apollon du temple serait l'Apollon guérisseur, le *Borvos* des Gaulois, qui a donné son nom à plus d'une station encore célèbre, comme Bourbon-l'Archambault et Bourbonne-les-Bains. Cette hypothèse est fort séduisante, mais elle ne supporte guère l'examen : l'eau, amenée par sept sources qu'on a retrouvées, n'a actuellement aucune vertu particulière ; bien plus, sa minéralisation n'a pu exister autrefois et avoir disparu depuis lors, car les tuyaux également retrouvés ne sont encrassés par aucun sel.

Il faut donc conclure que l'eau de Sanxay était une eau naturelle ; mais l'hydrothérapie était pratiquée dans le balnéaire, d'une façon aussi développée et aussi compliquée que dans certains établissements en vogue de nos jours. L'eau, l'air, y étaient employés à trois températures ; la présence d'un tuyau de plomb démontre qu'on y donnait des bains de vapeur, en projetant de l'eau sur le sol presque brûlant de l'hypocauste ; d'autres dispositions prouvent que les douches en pluie y étaient connues ; à l'extrémité supérieure, s'étendait une splendide piscine natatoire de 20 m. sur 5 m. environ, dallée et entourée en belle pierre de Dissais ; enfin, à l'extrémité inférieure, le balnéaire était complété, près du lit voisin de la Vonne, par un autre édifice de cent mètres de long, permettant de prendre des bains de rivière. Quelle meilleure installation pourrait-on souhaiter, même aujourd'hui ?

Ne quittons pas la rive gauche de la Vonne, sans dire un mot des groupes d'habitations secondaires. L'un, près de la

rivière, se compose seulement de quelques maisons : l'une d'elles, composée de deux salles et de dix-neuf pièces assez petites, correspond par un souterrain avec le balnéaire ; en raison de la similitude de disposition par rapport à une maison de Pompeï, on croit être tombé sur ce que M. de la Marsonnière appelle « des témoins non contestables de la fragilité des mœurs romaines. »

L'autre groupe, vers le Nord, longe le balnéaire. Il contient des habitations du type régulier : un atrium, deux rangées de salles, et des places d'intérieur ; une de ces maisons, sans doute plus luxueuse, contenait une piscine. Dans une autre où existait un puits, on a fait une piquante trouvaille, de nature à réjouir les amateurs de pomologie. En déclinant toute compétence, nous laissons la parole à M. de la Marsonnière :

« Outre diverses poteries grossières retrouvées à l'état de fragments, le puits contenait, entre autres objets, un débris végétal dont la présence permet de rectifier une erreur qui, contrairement aux dires de Columelle et de Pline, paraît s'être accréditée en pomologie. On a prétendu que le pêcher, originaire de la Perse, avait été importé de l'Orient en France vers le XIIIe siècle. Or, au fond de ce puits, clos par un mur romain, construit du IIe au Ve siècle, le P. de la Croix a trouvé un noyau de pêche, de petite dimension, semblable à ceux des pêchers qui croissent dans nos vignes à l'état demi-sauvage. Ce fait, intéressant pour l'histoire de l'arboriculture, confirme donc les témoignages de Columelle et de Pline, qui attestent que la pêche avait été importée en Europe par les Perses, avant les premiers siècles de notre ère (1). »

(1) *Bull. monum.*, 5e s., t IX, p. 882.

⁂

Sur la rive droite de la Vonne, adossé à une colline qui de ce côté resserre le bassin de cette petite rivière, se trouve le THÉATRE.

Sa façade s'étendait sur une longueur de 84 m. 80 c., et l'épaisseur du mur démontre qu'elle s'élevait à une hauteur considérable, de façon à ce que son couronnement fût sur le même plan que celui des *cunei.* Le grand axe mesure 90 mètres, mais les dispositions acoustiques sont si parfaites, que du sommet des gradins il m'était facile de causer sans effort avec le guide, resté près de la rivière.

La surface utile des gradins pouvait recevoir huit à neuf mille spectateurs ; ce n'est pas considérable, si on la compare aux dimensions d'autres édifices, à celles du théâtre de Vérone, par exemple, qui en contenait presque trois fois plus, et surtout à celles du Colysée, qui a vu dans son immense enceinte de quatre-vingt-dix à cent mille spectateurs.

Je ne m'attarderai pas à décrire ce qui est commun à ce théâtre et aux autres monuments similaires. Arrêtons-nous seulement un instant aux particularités. Tout d'abord, l'édifice est un théâtre, non un amphithéâtre, puisque les gradins sont en hémicycle ; mais il a certainement servi à plusieurs usages. La forme ronde de l'*arena*, très rare dans un théâtre, permettait les courses (1) ; le *postscenium* (qui devait être en bois puisqu'on n'en retrouve plus trace) était en retrait, en dehors de l'édifice. Enfin les vomitoires, au lieu d'être concentriques, étaient parallèles à la façade ; cette singulière disposition semble avoir eu un but d'économie, et résulter aussi de l'emplacement du terrain. Les gradins ont disparu ; ils étaient donc en bois,

(1) La trouvaille de fers à cheval corrobore cette hypothèse.

d'où la quantité considérable de clous retrouvés çà et là. Vraisemblablement, un *velum* pouvait couvrir l'édifice, à en juger d'après les trous de scellements, semblables à ceux qui, conservés encore à l'amphithéâtre de Nimes, servaient à cet usage.

Tels sont, dans leur ensemble, ou plutôt tels furent les monuments principaux de Sanxay. Il est difficile de suivre, à travers l'histoire, leur lamentable destinée.

Sous terre, les massives maçonneries ont bien résisté aux injures du temps ; mais l'architecture a disparu ; quelques moulures, un chapiteau, un demi-fût cannelé, démontrent que les constructions se rapportent à la période Antonine, plutôt après l'an 120 qu'auparavant. Les modifications apportées au plan primitif sont relatées dans le *Mémoire* du P. de la Croix (1) ; elles ont enlevé de l'élégance au *peribolos* du temple, agrandi le balnéaire, sans changer rien d'essentiel ; elles semblent avoir précédé le règne de Constantin.

La nature des fouilles et des objets trouvés fait conclure, par comparaison, à une destruction violente, due au feu et à la sape, nivelant tout jusqu'au sol sans se préoccuper de ce qui y était caché : elle aurait eu lieu dans la première moitié du cinquième siècle, probablement pendant l'insurrection des Bagaudes, de 436 à 439.

Pendant des siècles, Sanxay fut considéré par les habitants du pays comme une vaste carrière de pierres à bâtir ; deux fours, où l'on a retrouvé des sculptures à demi calcinées, indiquaient encore, au moment des fouilles, le triste sort des monuments. La nature fit le reste, et des bois sauvages plongèrent dans l'obscurité, et presque dans l'oubli, tout ce qui avait été le théâtre d'une vie si active et si animée au temps des Gallo-Romains. Ce n'est guère qu'en 1730 que la culture commença à reprendre le dessus.

(1) *Mémoire archéologique*, pp. 44-50.

Nous avons dit, au début de cet essai, l'historique des fouilles. A mesure qu'elles s'acheminaient vers leur fin, se posait cet inquiétant problème: Que deviendront-elles? Tandis que l'archéologie accomplissait son devoir, la propriété, on le comprend, revendiquait ses droits. De là, litiges, procès, suspension des fouilles, jusqu'à ce que l'Etat, après une longue attente, source de bien des angoisses pour l'« inventeur », achetât les terrains utiles. Il faut dire que la presse parisienne, que des hommes politiques de tous les partis, essayèrent de hâter la décision et la rendirent définitivement favorable : ce qui présentait un minime intérêt, comme les habitations particulières, fut recouvert et comblé. L'emplacement des trois monuments fut acheté trente-huit mille francs : l'Etat en donna dix-huit mille, M. Bischoffsheim neuf mille, des archéologues et des Sociétés savantes onze mille.

Depuis lors, quelques mesures de conservation ont été prises ; la modicité du crédit dont on pouvait disposer les a rendues nécessairement incomplètes. Le temple et le théâtre restent naturellement à ciel ouvert ; le premier, dont nous avons comparé les ruines à un plan par terre, frappe le visiteur par ses dimensions et la forme très rare de son enceinte ; le second est vraiment majestueux ; il fait grande impression par son ensemble, et par les lignes harmonieuses de son arène et de ses gradins assez bien conservés.

Le balnéaire a beaucoup souffert depuis douze ans : l'action de l'atmosphère, les intempéries de plusieurs saisons très rigoureuses ont fait tomber les enduits colorés qu'on retrouvait en 1881 et 1882 dans toute leur fraîcheur ; les ciments se sont crevassés ; les belles pierres de la piscine ont « claqué, — me dit le guide dans un langage encore plus énergique et plus imagé, — comme du verre. » La plus grande surface est protégée par un hangar : sa masse vaut bien les quatre mille francs qu'il a coûtés, mais rien ne saurait rendre l'impression de malaise qu'éprouve le touriste,

quand il examine le couronnement rustique de bois et de tuiles, que le XIXe siècle a placé sur ce monument où l'art romain laisse son indélébile empreinte.

Pour achever de connaître Sanxay, il faut retourner à Poitiers, et visiter le Musée archéologique où sont conservés les objets trouvés dans les fouilles. Au-dessous d'une carte, aux vastes dimensions, une vitrine présente les objets habilement groupés, qu'on pourrait espérer plus nombreux, si l'on ne songeait à la destruction violente de Sanxay ; toutefois beaucoup de trouvailles sont très intéressantes. En voici l'énumération (1), d'après M. Delaunay:

« Une série nombreuse de vases de fabrication locale, quelques-uns avec des marques de potier, et présentant des formes intéressantes ; des vases importés, dont plusieurs ne manquent pas d'élégance (il y en a qui offrent des figures en relief) ; un mortier avec son broyeur sphérique ; des verres, deux intailles sur agate, ayant servi de chatons de bague et présentant des figures de divinités, l'une assise (Minerve tenant une Victoire ailée), l'autre debout (femme coiffée du *Pétasus*, tenant dans sa main gauche une corne d'abondance) ; un lièvre de bronze ; une statue de dieu assis coiffé du bonnet phrygien ; des perles de bronze en quantité ; des fibules, unies ou ciselées, ou émaillées ; des épingles pour les cheveux *(acus comatoriæ)* ; des monnaies gauloises ; une série de monnaies romaines allant d'Auguste à Constantin ; un édicule ayant servi d'*ex-voto* surmonté d'un fronton triangulaire, où l'on voit en bas-relief un rat grignotant un fruit : c'est un sujet bien connu des archéologues pour appartenir à la mythologie gauloise. — Dans le temple on a recueilli des fragments de bronze doré provenant d'une statue et une stèle, dont on a le piédestal et quelques morceaux de la partie supérieure. »

(1) *Bull. monum.*, 5e s., t. x, p. 576.

Quelle était la destination de ces monuments, auxquels menaient plusieurs voies romaines retrouvées par le P. de la Croix (1), et particulièrement une route encore visible, allant de Poitiers à Saint-Maixent ?

Nous avons déjà indiqué plusieurs opinions très diverses. L'opinion de M. Mazard, dans la *Revue archéologique,* et de M. Hild, auteur de deux articles de polémique dans le *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers* (2), voit dans Sanxay une ville ordinaire, jusqu'ici inconnue ; elle prétend que les habitations seront retrouvées en grand nombre, — et les fouilles poussées à quatre kilomètres à la ronde n'ont révélé que les deux petits groupes dont nous avons parlé, — ou qu'elles ont péri dans le cataclysme, — et le mode de destruction des barbares, qui ne touchaient guère aux fondations, comme on le constate dans les monuments de Sanxay, contredit cette hypothèse.

D'autres, avec M. Delaunay, voient dans Sanxay une station thermale (3), ou encore, en raison de la passion extraordinaire des Romains pour les bains (4), un établissement complet d'hydrothérapie : on a retrouvé ainsi, comme le rappelle M. Hild (5), des balnéaires sans eau minérale à Badenweiler, à Allenz, à Wasserliesch (près de Trèves),

(1) *Mémoire archéol.*, pp. 62-63. cf. *Bull. monum.*, 5e s., t. x, p. 574.

(2) *Bull. de la Fac. des Lettres de Poitiers,* 1883, pp. 238-251 et 294-296.

(3) *Bull. monum* , 5e s., t x, notamment p. 582. Nous avons réfuté cette théorie.

(4) Il y en avait jusque dans les villages ; dans Rome seule, Agrippa en ajouta cent soixante-dix nouveaux ; la ville impériale en contenait plus de huit cent cinquante.

(5) *Bull. de la Fac. de Poitiers, loc cit.*, p. 247, en note.

et jusque dans l'ancien pays des Daces. Il y a une difficulté considérable à admettre une station *permanente*, avec un nombre d'habitations si restreint.

La troisième opinion, celle du R. P. de la Croix, est ingénieuse et frappante. Comparant le petit nombre des habitations, et l'importance considérable des monuments retrouvés, il propose de considérer Sanxay comme le lieu des réunions *extraordinaires* des chefs des Pictons, qui y auraient ainsi séjourné transitoirement. Leur *civitas* était une des plus étendues des Gaules, et leurs assemblées devaient avoir une réelle importance ; le temple, le balnéaire, le théâtre étaient indispensables à cette époque, pour de telles réunions. On peut rappeler à titre de comparaison (1), que le Sénat des trois Gaules se réunissait certainement à Lyon ; que les assemblées des *civitates* eurent lieu jusqu'au V[e] siècle ; qu'à un autre point de vue, un bas-relief de la colonne Trajane représente une délibération des chefs Germains assemblés avant la guerre (2).

Cette théorie, bien que combattue à cause de sa nouveauté, a mérité l'approbation d'une foule d'archéologues distingués. Elle a l'avantage incontestable d'être soutenue par celui qui connaît Sanxay dans ses moindres détails, et que ses études antérieures, comme le succès de ses fouilles, ont le mieux préparé à juger les questions pratiquement, et *de visu*. Puisse-t-il, dans l'ouvrage complet qu'il promet depuis longtemps, donner une solution qui satisfasse tous ses adversaires, en même temps qu'elle comblera les désirs de ses nombreux admirateurs !

(1) V. Jullien, *Gallia*, pp. 64-67 et 69. — Toutefois, M. Hild, loc. cit., a justement diminué la valeur de l'argument que le P. de la Croix tire d'un passage de César (*de Bello gallico*, VI, 13).

(2) Il y a une difficulté de détail, qui reste sans explication, dans la disproportion entre les dimensions du temple et du théâtre, destinés à huit ou neuf mille hommes, et celles du balnéaire qui ne pouvait guère recevoir dans une journée plus de cinq cents personnes.

Nous nous sommes longuement étendu sur la découverte de Sanxay, parce qu'elle a plus de notoriété que les autres, et qu'elle a exigé de son auteur plus d'efforts, de travaux et de sacrifices de toute sorte ; mais il serait injuste de ne pas mentionner, au moins en abrégé, les découvertes *chrétiennes*, qui sont naturellement pour le R. P. de la Croix ses découvertes de prédilection.

La première en date est celle de l'*hypogée-martyrium* de Poitiers : elle fait connaître, par des documents presque uniques, des détails du plus haut intérêt sur la liturgie et sur le culte des morts aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Nous l'analysons d'après l'ouvrage de grand luxe publié en 1883, par le R. P. de la Croix (1).

En 1878, M. Rothmann, commandant du génie à Poitiers, fit faire des fouilles pour la construction de magasins à fourrages, sur des hauteurs avoisinant la ville ; on y trouva une nécropole gallo-romaine, contenant 313 sépultures des quatre premiers siècles, dont les objets les plus intéressants furent envoyés au Musée de Cluny.

Au centre de cette nécropole païenne, un lieu dit *Champ des Martyrs*, ou *Chiron-Martyr* (2), attira l'attention, toujours éveillée, du P. de la Croix. Au milieu de trente-sept

(1) Monographie sur l'*hypogée-martyrium* de Poitiers, texte et planches, grand in-4°, publié chez Didot, en 1883, avec dessins de l'aûteur.

(2) Dans le langage du pays, on donne le nom de *chiron* à un tas de pierres, amoncelées dans les champs, qui dénote une sépulture gauloise.

sarcophages violés, il découvrit les restes d'une chapelle souterraine rasée jusqu'au sol. Lorsque tout fut déblayé, on put se rendre compte du prix de la découverte, dont on n'a trouvé qne trois types similaires : à Rome, à Reims et à Montmartre.

L'hypogée consiste essentiellement en une chambre basse, profonde de 2 m. 80, et large de 2 m. 95 ; la longueur est d'un peu moins de 5 m. Dans ce modeste espace sont, pour ainsi dire, entassés les plus précieux souvenirs archéologiques. Une sorte de couloir, ou vestibule étroit, fait pénétrer, en contre-bas, jusqu'à la porte de l'hypogée. Sur le linteau, une inscription de basse latinité rappelle le souvenir d'un abbé Mellebaud, fondateur de ce monument qu'il destine à sa sépulture (1), et où l'on vient prier. Sur les montants de la porte, trois autres inscriptions ; la première fait allusion au jugement dernier, dont on redoute la proximité (2) ; la seconde est presque illisible, on y découvre le nom du Christ. La troisième, et la plus importante, raconte au long la pensée pieuse qui a inspiré Mellebaud, affirme sa foi, et maudit ceux qui violeraient son tombeau : « *In nomine Domini ego hic Mellebadis reus et servus Christi institui mihi ispe juncola ista ubi jacit indigni sepultura mea quem feci in nomine Domini nostri J.-C. Quem amavi in quod crededi... Dignum est confeti[ri] dominum viv[um] [cujus] gloria magna est. Ubi pax, fedis, caritas est : ipse deus et homo est et deus in illo. Si quis qui non hic amat adorare D. N. J. C. et distruit opera ista sit anathema. Maranatha* (3) *usquid in sempiternum.* »

(1) *Memoria Mellebaudis abb. reum* (débiteur ?). *Christus hic est. Devoti veniunt un [di] que ad ipso pro dictione animis qui remiunt annuatim.*

(2) A *et* Ω — *Initio et finis. Quia quidquid quodtidiæ pejus et pejus, quia jamjam finis appropinquat.*

(3) En Syriaque : « *Dominus venit.* »

Sur le seuil de la porte, est gravé le curieux anagramme suivant :

GRAMA GRVMO
ANA AXCAXPIX

On a essayé de l'expliquer de différentes façons. La manière dont on doit lire la partie ANAGRAMA, de bas en haut, guide le lecteur pour la partie de droite, que le R. P. de la Croix, en prenant les X pour de simples lignes de séparation, interprète ingénieusement ainsi : AGRVM CARVM PIO. C'est fort simple, et absolument conforme à la destination du monument.

Quel est le Mellebaud de ces inscriptions ? Serait-il le Mérobaude, originaire de Poitiers, en faveur duquel saint Martin accomplit un miracle ? Le P. de la Croix propose cette attribution.

Entrons maintenant dans l'hypogée : il est divisé en deux parties : l'une moins large, contient deux sarcophages en pierre, avec couvercles sculptés ; c'est l'emplacement de l'assistance. L'autre, le sanctuaire, est plus large et donne lieu à une série d'observations d'un vif intérêt. On y accède par une marche sculptée, que continuent les bases de deux colonnettes fuselées. Un dallage à rosaces se laisse encore apercevoir çà et là ; le fond du sanctuaire est peint en gris jaune, avec des encadrements bleus et rouges, et percé, en son milieu, d'une *fenestella.* Dans les côtés, trois *arcosolia,* avec des châsses sculptées : l'un représente huit personnages inconnus ; un autre, saint Mathieu, saint Jean, et deux anges, parmi lesquels Raguel, dont le nom ne se trouve point dans l'Ecriture et dont le culte fut proscrit sous Charlemagne. Le troisième, objet unique en France, laisse apercevoir très distinctement deux martyrs crucifiés.

Des inscriptions, dont une palimpseste, tracées au vermillon sur *l'arcosolium* de gauche, nous apprennent que les corps de soixante-douze martyrs furent transférés dans cette sépulture, et relatent les jours (3 et 19 décembre), mais

malheureusement sans ajouter l'année. On y lit notamment ces mots : « *Martheres Domini.* — ... *Martherum nominum LXXII.* — *Ingressio sanctorum hic est.* » Une indication plus précieuse encore donne les noms de plusieurs de ces martyrs : « *Hilarius ... Sostanòs ... Ænanus ... Lanpritus ... Vapregatus ... Helarius ... Martinius.* » Rien, ni dans les martyrologes, ni dans l'histoire ecclésiastique, ne permet d'être renseigné davantage sur l'époque de ces martyrs. Selon le P. de la Croix, ils ont dû périr dans la persécution de Maximin, à la fin du IIIe siècle, — car plus tard il n'y eut plus d'exécutions en masse ; — Mellebaud aura trouvé leurs corps et les aura transférés dans l'hypogée au VIe siècle (1) ; selon l'idée chère à ses contemporains, il aura fixé le lieu de sa sépulture dans ce sanctuaire consacré par la présence des reliques, et il aura été imité par un bon nombre de fidèles, ce qui explique la présence des ossements appartenant à 35 personnes, qu'a reconnus l'examen médical dans plusieurs sépultures recouvertes de pierres plates.

La décoration de cette précieuse chapelle se compose de rosaces, de rinceaux, de serpents, de dauphins, de branches de lierre, de croix ; mais le plus curieux spécimen de l'art mérovingien qu'on ait rencontré est assurément le nombre considérable de cabochons, — plus de mille, — en verre coloré, dont on a retrouvé les trous d'incrustation.

Nous avons réservé pour la fin la description du monument central : au milieu du sanctuaire, se dresse un autel. Il est séparé de la muraille du fond par un modique espace de 0 m. 72, ce qui ne laisserait guère supposer que le prêtre pût, selon la liturgie primitive, offrir le Saint-Sacrifice, la face tournée vers le peuple. La base a 0 m. 82 sur 0 m. 65 ; la hauteur est de 1 m. 10. L'autel repose, non comme d'ordi-

(1) La forme des croix nombreuses et variées, qui figurent dans l'ornementation de l'hypogée, a permis de fixer approximativement cette époque.

naire sur une colonne, mais sur un massif. Il est peint dans les mêmes tons que le fond de la chapelle, et présente, sur sa face antérieure, une grande croix décorée. Les dimensions de la table sont très restreintes, puisque la surface atteint seulement 0 mq. 5330 ; mais l'autel célèbre de Tarascon, n'a pas même la moitié de cette surface (0 mq. 2382).

A quelle époque a disparu l'hypogée ? Peut-être lors de l'invasion sarrasine. En tous cas, il a été simplement rasé, et ce qui restait sous le sol, avec ses peintures encore très nettes, a permis au P. de la Croix, dans le grand ouvrage dont nous nous sommes inspiré, une vivante reconstitution.

La dernière découverte chrétienne du P. de la Croix, la plus récente par sa date, est celle du *Baptistère Saint-Jean*, à Poitiers ; c'est l'œuvre d'une admirable patience, qui n'était pas achevée encore l'an dernier, et qu'il serait déloyal de déflorer, puisque l'auteur en fera certainement l'objet d'une communication scientifique. Contentons-nous donc d'indications sommaires.

Le touriste et le pèlerin qui visitent les merveilles de l'art religieux à Poitiers s'arrêtent avec étonnement, près de l'église Ste-Radegonde, devant ce qu'on appelle vulgairement « le temple Saint-Jean. » Comment l'anachronisme qui réunit l'idée païenne de temple et l'idée chrétienne de saint Jean a-t-il pu s'accréditer ? C'est la puissance invétérée de la tradition qui l'explique, et il faudra toute l'énergie du P. de la Croix pour le détruire.

Au détour de la petite rue Saint-Jean, on se trouve devant un immense cube de maçonnerie à petit appareil, d'une respectable vétusté, qui, de l'extérieur, semble à peine éclairé par des fenêtres en rosaces ; celles-ci sont ornées de sculptures des types romain et carolingien, et surmontées de

croix si visibles qu'on se demande comment on a pu songer à un édifice païen. Sur les côtés, des coupoles surbaissées montrent un timide essai de transition entre la forme de la basilique et celle de la croix.

Le monument date du IV[e] siècle ; il a été exhaussé au VII[e] et complété par les peintures murales de l'intérieur, aux XII[e] et XIII[e] siècles. Il était encore, l'an dernier, rempli d'objets qui en faisaient une sorte de musée archéologique : çà et là, des sarcophages mérovingiens provenant des fouilles du *Champ des martyrs* et d'*Antigny* ; ailleurs, des moulages d'une exécution parfaite, destinés au musée du Trocadéro, et qui rendront bientôt populaire le Baptistère de Poitiers.

C'est bien en effet, et incontestablement, un Baptistère. La cuve polygonale a été retrouvée au centre par le P. de la Croix ; elle est désormais visible, et sa présence, il faut l'espérer, préservera maintenant le monument des usages bizarres auxquels il a été successivement employé dans ce siècle : fonderie, magasin militaire, fourneau économique, etc...

Le principal mérite de la découverte consiste dans la mise au jour des curieuses fresques que seul, armé d'un modeste canif et monté sur un immense échafaudage, le P. de la Croix débarrasse jour par jour, avec l'aide d'un unique manœuvre, du platras qui les souillait.

Dans l'abside du fond, la calotte hémisphérique contient une composition d'ensemble : Jésus-Christ et les quatre évangélistes ; du côté de l'Evangile, des scènes naïves, encore bien conservées, mettent en relief les personnages de sainte Elisabeth, de saint Joseph et de saint Jean-Baptiste ; le reste a péri, du côté de l'Epître (1).

(1) On retrouve dans la région, à N. D. de Montmorillon, une chapelle souterraine dont l'abside garde des peintures peu connues du même style : ici c'est la Vierge et l'enfant Jésus qui forment le centre de la fresque.

Les grandes murailles de la nef représentent symétriquement, aux *triforia*, J.-C., les Anges et les Apôtres, en dessous, quatre empereurs romains, à cheval, et dans les entre-colonnements, plusieurs scènes de l'Evangile dont la seule visible est l'histoire d'Hérodiade.

Sur les deux faces latérales, la peinture est moins bien conservée, ou moins dégagée ; à côté de figures de saints, court un riche bandeau formé d'oiseaux symboliques — paons et dindons, — du plus élégant dessin.

Tel qu'il est, le Baptistère devient un des monuments les plus curieux de Poitiers, et cette ville, qui contient déjà tant de chefs-d'œuvre, devra au P. de la Croix la découverte et la conservation d'une merveille de plus.

Que faut-il conclure de ce trop long exposé? La silhouette de l'*archéologue poitevin* y est tracée bien imparfaitement sans doute ; mais sa modestie aurait souffert, si l'éloge avait pris dans notre essai la part plus considérable qui lui convient, et que nous avons réservée à la description pure. Le P. de la Croix nous permettra cependant d'offrir l'exemple de son activité, de son désintéressement, de son énergie, aux archéologues et aux amateurs : avec quelques hommes doués comme lui, les provinces de France, même moins riches que le Poitou en antiquités de tout genre, verraient bientôt sortir, de leurs ruines fécondes, des trésors inespérés.



LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. DE MALLORTIE, ✱, O. ✪, Principal honoraire du Collège.

Chancelier :

M. DERAMECOURT (le Chanoine), Supérieur du Petit Séminaire.

Vice-Chancelier :

M. H. LORIQUET, O. ✪, Archiviste du département.

Secrétaire-Général :

M. CAVROIS (le Baron), C. ✱, ancien Auditeur au Conseil d'Etat.

Secrétaire-Adjoint :

M. V. BARBIER, ✪, Directeur du Mont-de-Piété.

Archiviste :

M G. DE HAUTECLOCQUE (le Comte).

Bibliothécaire :

M. Aug. WICQUOT, O. ✪, Bibliothécaire de la Ville.

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination.

MM.

1. De Mallortie, ✻, O. ✿, Principal honoraire du Collège (1852).
2. Ed. Lecesne, ✻, O. ✿, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1853).
3. Sens, ✻, C. ✻, etc., O. ✿, ancien Député (1860).
4. C. le Gentil ✻, ✻, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
5. Pagnoul, O. ✿, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
6. Paris, ancien Ministre (1866).
7. P Lecesne, ✻, ✿, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1871)
8. G. de Hauteclocque (le Comte) (1871)
9. Envent, (l'Abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
10. Trannoy, ✻, O. ✿, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine (1872).
11. Cavrois (le Baron), C. ✻. Docteur en droit, ancien Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
12. Ricouart, ✻, O, ✿, Adjoint au Maire d'Arras (1879).
13. Wicquot, O. ✿, Bibliothécaire de la Ville (1879).
14. Guérard. Juge au Tribunal civil (1879).
15. Adolphe de Cardevacque (1881).
16. Em. Petit, ✻, Président du Tribunal civil (1883).
17. Deramecourt (l'Abbé), Vicaire-général, Supérieur du Petit Séminaire d'Arras (1884).

MM.

18. J. Leloup, ✱, Conseiller général (1884).
19. J. Boutry, ✱, ✪, Juge au Tribunal civil (1884).
20. P. Laroche, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).
21. H. Loriquet, O. ✪, Archiviste du département (1885).
22. E. Deusy, Avocat, Juge honoraire au Tribunal civil (1887).
23. V. Barbier, ✪, Directeur du Mont-de-Piété (1887).
24. Rohart (l'Abbé), Professeur de théologie (1887).
25. E. Carlier, ✱, Inspecteur du Service des enfants assistés (1888).
26. Boucry, Professeur de rhétorique au Collège (1891).
27. L. Viltart, Avocat (1892).
28. Rambure (l'Abbé), Directeur à l'Institution Saint-Joseph d'Arras (1893).
29. Dewaule, ✪, Principal du Collège (1893).
30. Hervin (l'Abbé), Vicaire-général, Aumônier du Saint-Sacrement (1893).

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. Caminade de Castres, O. ✻, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).

Coince, Ingénieur des mines, A. R. (1870).

Paillard, C. ✻, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).

Pierrotti (le docteur Ermette), ✻, Ingénieur honoraire de la Terre-Sainte (1877)

J.-M. Richard, ⓘ, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).

Mgr Meignan, O. ✻, Cardinal-Archevêque de Tours (1882).

Jules Breton, C. ✻, Membre de l'Institut (1887).

Louis Noel, ✻, Statuaire (1887).

Charles Daverdoing, Peintre d'histoire, à Averdoingt (1888).

H. Trannin, O. ⓘ, Docteur ès-sciences, Directeur de l'école supérieure de Commerce de Lille, A. R. (1891).

Alapetite, O. ✻, Préfet du Pas-de-Calais (1891).

Legrelle, ✻, Maire d'Arras (1891).

Depotter (l'Abbé), doyen de Laventie, A. R. (1893).

G. Leleux (l'Abbé), Aumônier à Lille, A. R. (1893).

Guesnon, O. ⓘ, Professeur de l'Université en retraite, à Paris, A. R. (1893)

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. DE BAECKER, ✱, Homme de lettres, à Bergues (1853).
MAIRESSE, Ingénieur (1857).
J. PÉRIN, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).
Fr. FILON, Directeur de l'école Lavoisier, à Paris.
Léon VAILLANT, ✱, Professeur au Muséum, à Paris (1861).
DE FONTAINE DE RESBECQ (le comte), ✱, O ✱, O. ✪, ancien Sous Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).
LEURIDANT, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1863).
V. CANET, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille.
H. GALLEAU, Homme de lettres, à Esbly (1869).
BOUCHART, C. ✱, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).
DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).
GOUELLAIN, C. ✠, ✪, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).
Félix LE SERGEANT DE MONNECOVE, ✱, propriétaire, à Saint-Omer (1874).
DE CALONNE (le Baron), à Buire-le-Sec (1874).
DEHAISNE (Mgr), O. ✪, ancien Archiviste du Nord, à Lille (1874).
VOS (le Chanoine), Archiviste de l'Evêché de Tournai (1875).

MM. Ch. d'Héricourt (le comte) ✱, Consul de France, à Christiania (1876).

Em. Travers, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

Al. Odobesco, Chargé d'affaires de Roumanie à Paris (1876).

de Schodt, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. Moreau père, ✱, à Paris (1877).

Hugot (Eugène), Secrétaire adjoint des Comités des Sociétés savantes, près le ministère de l'Instruction publique, à Paris (1876).

Heuguebart (l'Abbé), curé de Lambres (1878).

G. Fagniez, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

G. Bellon, à Rouen (1879).

J.-G. Bulliot, ✱, O. ✪, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

L. Palustre, Directeur honoraire de la Société française d'Archéologie (1881).

de Laurière, Secr. gén. de la même Société (1881).

de Marsy (le comte), Directeur de la Société française d'Archéologie, C. ✠, à Compiègne (1881).

Delvigne (le chanoine), à Bruxelles (1881).

Gustave Colin, Artiste peintre, à Paris (1881).

Martel, ancien Principal du collège de Boulogne-sur-Mer (1881).

P. Fournier, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

L'abbé Lefebvre, Aumônier à Doullens (1882).

Roch, ancien Percepteur à Aire (1882).

Rupin, ✪, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

MM. L'abbé F. Lefebvre, ancien curé d'Halinghen (1882).
Pagard d'Hermansart, à Saint-Omer (1883).
Gabriel de Beugny d'Hagerue, à Aire (1884).
d'Agos (le baron), à Tibiran (Hautes-Pyrénées).
Le commandeur Ch. Descemet, à Rome (1884).
Mathieu, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique) (1884).
Quinion-Hubert, ancien Magistrat, à Douai (1884).
Fromentin, Curé de Fressin (1885).
Rod. de Brandt de Galametz (le comte), à Abbeville (1885).
Robert de Guyencourt, Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).
Bovet, Archiviste à Montbéliard (1888).
Massy, ✪, Surveillant-Gén. au Lycée de Douai (1890).
Eug. de Sars, Publiciste, à Montpellier (1890).
Georges Barbier, Avocat à Paris (1891).

Mlle Jenny Fontaine, Artiste peintre, à Paris (1892).

MM. Digard, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).
Harduin de Grosville, Juge au Tribunal civil de Laon (1893).
Menche de Loisne (le comte), château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).
L'abbé Vitasse, Curé-doyen de Carvin (1894).